

MÉDITERRANÉE

Vers une
**consommation
et une production durables**
en Méditerranée

productio

PROPRE

Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)
Plan d'action pour la Méditerranée



Centre d'activités régionales
pour la production propre



PNUE



STOCKHOLM
CONVENTION



 Generalitat de Catalunya
Gouvernement de la Catalogne
**Ministère du Territoire
et de la Durabilité**

Vers une **consommation et une production durables** en Méditerranée

Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)
Plan d'action pour la Méditerranée



Centre d'activités régionales
pour la production propre



PNUE



STOCKHOLM
CONVENTION



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE MEDIO AMBIENTE
Y MEDIO RURAL Y MARINO



Generalitat de Catalunya
Gouvernement de la Catalogne
**Ministère du Territoire
et de la Durabilité**

Remarque : Cette publication peut-être reproduite intégralement ou partiellement, à des fins éducatives et non-lucratives, sans consentement spécifique du Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP), à la stricte condition que l'origine des informations soit mentionnée. Le CAR/PP souhaite recevoir un exemplaire de toute publication pour laquelle ce matériel aurait servi de source.

L'exploitation des ces informations n'est pas autorisée à des fins commerciales ou de vente sans le consentement écrit du CAR/PP.

Si vous considérez qu'un point de l'étude peut faire l'objet d'une amélioration ou si vous détectez des imprécisions, nous vous remercions de bien vouloir nous en faire part.

Le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP), dont le siège se trouve à Barcelone – Espagne, a été créé en 1996. Sa mission vise à promouvoir des mécanismes qui mènent à des modèles de consommation et de production durables ainsi qu'à une gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays méditerranéens. Les activités du CAR/PP sont financées par le gouvernement espagnol une fois proposées et approuvées par les parties contractantes de la Convention de Barcelone et par la Commission bilatérale de suivi constituée par des représentants des gouvernements espagnol et catalan.

Étude réalisée en 2009 et publiée en 2011.

Cette publication peut également être téléchargée sur :
www.cprac.org

Si vous souhaitez solliciter des copies de l'étude ou pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contactez le :

Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

Dr Roux, 80
08017 Barcelona (Espagne)
Tél. +34 93 553 87 90 – Fax +34 93 553 87 95
cleanpro@cprac.org
<http://www.cprac.org>

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
1. OBJECTIFS DU RAPPORT ET MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	11
2. RESUME EXECUTIF	13
2.1. CPD DANS L'AGENDA POLITIQUE : TENDANCES ET DEFIS.....	13
2.2. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROBLEMATIQUE SELON L'APPROCHE CPD	14
2.3. CADRE D'ACTION ET PRINCIPAUX PROMOTEURS	15
2.4. FERMETURE DU CYCLE : CRITERES DE DURABILITE DANS LA CHAINE DE VALEUR DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS, RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)	16
2.5. RECAPITULATIF	17
3. CPD DANS L'AGENDA POLITIQUE : TENDANCES ET DEFIS	19
3.1. PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE (UE).....	19
3.2. LES BALKANS	22
3.3. PAYS DU MENA.....	23
4. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROBLEMATIQUE SELON L'APPROCHE DE LA CPD27	
4.1. PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE (UE).....	27
4.1.1. L'industrie.....	27
4.1.2. Changement climatique	28
4.1.3. Ressources naturelles	34
4.1.4. Gestion des déchets	36
4.1.5. Achats publics durables	38
4.2. LES BALKANS	40
4.2.1. L'industrie.....	40
4.2.2. Changement climatique	42
4.2.3. Ressources naturelles	44
4.2.4. Gestion des déchets	45
4.2.5. Achats publics durables	47

4.3.	PAYS DU MENA.....	48
4.3.1.	Industrie.....	48
4.3.2.	Changement climatique.....	49
4.3.3.	Ressources naturelles.....	52
4.3.4.	Gestion des déchets.....	54
4.3.5.	Achats publics durables	55
5.	CADRE D’ACTION ET PRINCIPAUX PROMOTEURS	57
5.1.	PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L’UNION EUROPEENNE (UE).....	57
5.1.1.	Cadre législatif et stratégique.....	57
5.1.2.	Réduction intégrée de la pollution.....	58
5.1.3.	Règlement REACH	60
5.1.4.	Instruments et initiatives volontaires	61
5.1.5.	Principaux acteurs et initiatives	63
5.2.	LES BALKANS	65
5.2.1.	Cadre législatif et stratégique.....	65
5.2.2.	Réduction intégrée de la pollution.....	66
5.2.3.	Instruments et initiatives volontaires	66
5.2.4.	Principaux acteurs et programmes	67
5.3.	PAYS DU MENA.....	68
5.3.1.	Cadre législatif et stratégique.....	68
5.3.2.	Réduction intégrée de la pollution.....	69
5.3.3.	Instruments économiques et initiatives volontaires.....	69
5.3.4.	Principaux acteurs et programmes	70
6.	FERMETURE DU CYCLE : CRITERES DE DURABILITE DANS LA CHAINE DE VALEUR DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS, RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES.....	73
6.1.	PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L’UNION EUROPEENNE (UE).....	73
6.1.1.	Introduction de la RSE dans le contexte régional	73
6.1.2.	Principaux groupes d’intérêt et bonnes pratiques.....	74
6.1.3.	Récapitulatif.....	77
6.2.	LES BALKANS	78
6.2.1.	Introduction de la RSE dans le contexte régional	78
6.2.2.	Principaux groupes d’intérêt et bonnes pratiques.....	78
6.2.3.	Principaux acteurs et initiatives	81
6.2.4.	Récapitulatif.....	82
6.3.	PAYS DU MENA.....	82

6.3.1.	Introduction de la RSE dans le contexte régional.....	82
6.3.2.	Principaux groupes d'intérêt et bonnes pratiques.....	83
6.3.3.	Principaux acteurs et initiatives.....	85
6.3.4.	Récapitulatif	86
ANNEXE I : FICHE RESUME DES PAYS ANALYSES. EUROPE.....		89
	Analyse de la situation dans les pays du PAM : Europe.....	89
	CHYPRE.....	89
	ESPAGNE	98
	FRANCE	116
	GRÈCE.....	131
	ITALIE.....	142
	MALTE.....	162
	SLOVÉNIE.....	171
ANNEXE II : FICHE RESUME DES PAYS ANALYSES. LES BALKANS		183
	Analyse de la situation dans les pays du PAM : les Balkans.....	183
	ALBANIE	183
	BOSNIE-HERZÉGOVINE.....	195
	CROATIE.....	206
	MONTÉNÉGRO	219
ANNEXE III : FICHE RESUME DES PAYS ANALYSES. PAYS DU MENA		229
	Analyse de la situation dans les pays du PAM : pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).....	229
	ÉGYPTE	229
	ISRAËL	244
	LIBAN	256
	MAROC	268
	SYRIE	281
	TUNISIE.....	292
	TURQUIE	307
ANNEXE IV : BIBLIOGRAPHIE		319
	Pays méditerranéens membres de l'Union européenne (UE).....	319
	Les Balkans.....	321
	Pays du MENA.....	322

INTRODUCTION

Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'économie verte peut être appréhendée comme un système économique dominé par la production, l'échange, la distribution, la consommation et l'investissement dans des produits et services qui non seulement respectent, mais aussi améliorent l'environnement.

Par conséquent, le passage à une économie verte exige l'application d'une série de mesures politiques, réglementaires et économiques visant à promouvoir une consommation et une production durables (CPD) qui permettent une augmentation progressive de la demande ainsi que de l'offre de produits et de services qui respectent l'environnement tout en l'améliorant.

L'approche CPD associe des mesures qui ont pour but de réduire les impacts négatifs de la production sur l'environnement (production plus propre, efficacité énergétique, etc.) grâce à l'introduction progressive de mécanismes intégrant la notion de durabilité dans la chaîne de valeurs et dans le cycle consommateur-producteur.

L'implication du secteur privé dans la CPD nécessite, d'une part, un changement d'attitude de la part des entreprises et des industries méditerranéennes qui doivent passer d'une approche réactive à une approche préventive en matière de gestion des produits et des déchets dangereux et, d'autre part, la création des conditions nécessaires à une évolution forcée vers la compétitivité verte. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de promouvoir les mécanismes de production plus propre (PP) en tant que méthodes permettant de réduire la pollution et les émissions, ainsi que la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement.

Au niveau politique, les gouvernements doivent créer des cadres réglementaires et institutionnels appropriés afin d'accélérer et d'encourager l'adoption de ces mécanismes industriels. À cette fin, le concept de prévention et de réduction intégrées de la pollution (*Integrated Pollution Prevention and Control* - IPPC) se révèle un outil efficace grâce auquel les pays peuvent progressivement intégrer les techniques de production plus propre comme conditions obligatoires à l'autorisation d'activités dans les installations industrielles les plus polluantes.

Par ailleurs, ces mesures visant à améliorer les procédés de production industrielle doivent s'accompagner de la mise en place progressive de mécanismes appropriés ayant pour but de favoriser les conditions de marché. Cela permettra aux entreprises d'évoluer vers une approche CPD et d'améliorer la sensibilisation des consommateurs et leur capacité à choisir des produits durables. En ce sens, l'introduction de systèmes d'éco-label joue un rôle clé dans la visibilité des entreprises respectueuses de l'environnement sur le marché, tout en proposant aux consommateurs des informations objectives qui leur permettent d'identifier les produits les moins nocifs pour l'environnement.

Enfin, l'intégration du concept d'achats publics durables (APD) par les administrations publiques et l'adoption de la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les processus de prise de décision des entreprises privées deviennent également des outils indispensables pour intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement des entreprises ainsi que des organisations.

D'après ce concept, la promotion de la CPD et des mécanismes associés sont des facteurs clés de l'économie verte, dans la mesure où ils constituent des déclencheurs de l'augmentation du nombre de produits et services qui respectent et améliorent l'environnement dans le volume total de production et d'emploi.

1. OBJECTIFS DU RAPPORT ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Ce rapport vient s'ajouter à la liste des rapports établis depuis 2001 par le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP), dans le but d'informer périodiquement des progrès réalisés par les pays membres du plan d'action pour la méditerranée (PAM) dans le développement de mesures qui encouragent la réduction de l'impact environnemental associé aux activités industrielles et économiques, en insistant particulièrement sur les initiatives qui incitent au changement vers des modèles de consommation et de production plus durables. Cette nouvelle édition a été conçue en intégrant deux questions identifiées après la finalisation des rapports précédents qui contribuent à en améliorer le contenu : d'une part, l'adoption d'une approche moins descriptive et plus analytique vis-à-vis de la région dans son ensemble, et d'autre part, l'importance croissante des initiatives d'autorégulation des entreprises et de l'influence d'autres organisations de la société civile (OSC), ainsi que des politiques publiques et des instruments émanant des administrations publiques en général.

Ces ajouts sont reflétés dans l'extension thématique de l'étude qui, en même temps que les mesures pour la promotion de la production durable déjà abordées dans les rapports précédents, rassemble les politiques publiques et les initiatives volontaires visant à promouvoir l'achat et la consommation responsables et la responsabilité sociale des entreprises (RSE). De cette manière, les analyses de chaque pays recueillies dans les annexes du rapport, reflètent une nouvelle division thématique, avec une première rubrique consacrée à la production durable, comme dans les éditions précédentes du rapport, et deux nouvelles rubriques (consommation durable et RSE) qui s'occupent des nouveaux domaines cités.

La structure des contenus de ce document est également différente de celle des éditions précédentes, car elle comprend un dossier sur l'ensemble des pays, regroupés comme suit :

- Pays méditerranéens membres de l'Union européenne (UE) : Chypre, Slovaquie, Espagne, France, Grèce, Italie et Malte.
- Pays des Balkans : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Monténégro.
- Pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) : Égypte, Israël, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie.

Le CAR/PP a élaboré ce dossier avec le soutien technique de la Fondation écologie et développement et de NEXOS, avec la collaboration des points focaux nationaux (PFN) du centre, désignés par chacun de pays membres de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et des points focaux de l'Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises (BUSINESSMED), avec laquelle le CAR/PP a un accord de collaboration pour promouvoir l'éco-efficacité et la durabilité des entreprises méditerranéennes.

Lorsque le document était en phase préparatoire, un questionnaire a été envoyé aux points focaux cités plus haut, ainsi qu'aux organisations espagnoles pour la promotion économique actives dans les pays du PAM (chambres de commerce, bureaux commerciaux de l'ICEX dans les ambassades, etc.).

Les renseignements obtenus ¹ ont été complétés par des informations supplémentaires obtenues de rapports et de site Internet officiels appartenant à des ministères et autres institutions nationales, ainsi qu'à diverses organisations et programmes internationaux et régionaux, comme le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le plan d'action pour la Méditerranée (PAM), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUUDI), les délégations communautaires, la Banque mondiale, EuropAid, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale (REC). Des informations sur les principaux réseaux d'entreprises et initiatives internationales pour la promotion de la RSE présentes et actives dans la région ont également été recueillies (Pacte mondial des Nations unies, chapitres nationaux du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, réseau CSR Europe, ASLG (Arab Sustainability Leadership Group), entre autres).

Avant de publier le rapport, les informations concernant les différents pays a été soumise à l'approbation des PFN. Pour les renseignements non confirmés par le PFN, une note en bas de page a été ajoutée au début du chapitre concerné, afin de prévenir le pays concerné. Il faut signaler que bien que cette étude et ses conclusions aient été élaborées à partir de renseignements disponibles dans les sources officielles citées auparavant, elle peut parfois ne pas correspondre à la réalité. Cela est dû au fait que l'information n'est pas toujours suffisamment précise ou que les représentants nationaux n'ont pas pu interpréter l'information apportée de manière différente.

¹ Dans le cas de trois pays du PAM, l'Algérie, la Libye et Monaco, il n'y a eu aucune réponse de la part des points focaux nationaux, raison pour laquelle ils n'ont pas été ajoutés aux annexes du rapport avec une analyse spécifique. Cependant, l'information sur la situation dans ces pays provenant d'autres sources, a bien été prise en compte dans le document de conclusions par région.

2. RESUME EXECUTIF

2.1. CPD DANS L'AGENDA POLITIQUE : TENDANCES ET DEFIS

L'ensemble des pays membres du plan d'action pour la Méditerranée est varié à bien des égards, tant en ce qui concerne le modèle économique que le développement institutionnel et des structures administratives nécessaires pour soutenir le cadre réglementaire et les instruments utilisés dans l'approche CPD. En tout état de cause, que ce soit dans la région que nous avons dénommée Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) que dans les pays appartenant aux Balkans, malgré les différences nationales significatives, on observe une certaine convergence vers les normes européennes, soit pour accéder aux marchés de l'UE, soit pour faciliter l'accès aux aides et au cofinancement communautaire de projets. Dans le cas des pays qui envisagent d'adhérer à l'UE dans un futur proche, cette convergence implique l'existence d'une tentative d'assimilation de l'acquis communautaire, y compris des questions environnementales.

Dans les Balkans, les efforts pour la reconstruction durant la dernière décennie et le désir de faire partie de l'UE à court ou moyen terme, expliquent l'inclusion de nombreux aspects de l'acquis communautaire aux législations de la région. La tendance croissante vers la privatisation et la décentralisation met en relief la nécessité d'atteindre un plus haut degré de compétitivité en vue de favoriser le commerce avec les pays voisins appartenant à l'UE. À ces fins, les différents gouvernements de la zone proposent et élaborent différentes mesures qui déterminent la voie que les entreprises doivent suivre en matière de normes environnementales requises par l'UE, tant du point de vue institutionnel que de celui des marchés.

Dans la région MENA, un des défis les plus importants provient de l'adaptation et la modernisation d'une industrie majoritairement obsolète, inefficace, très intensive du point de vue de la consommation de ressources et d'énergie, et très polluante ; sans pour autant impliquer une atteinte à la principale stratégie pour la croissance économique, basée sur la promotion et la croissance du secteur industriel. L'approche CPD des pays de cette région, à quelque exception près, est donc marquée par la recherche de mécanismes qui facilitent le développement et la croissance industrielle, à partir des nouvelles normes environnementales présentes dans les marchés mondiaux.

Par ailleurs, dans les pays méditerranéens membres de l'UE, la CPD commence à être imbriquée dans les stratégies économiques et de consommation, ainsi que dans les politiques de développement au sens large, dans la mesure où elle constitue l'un des piliers du programme communautaire de Lisbonne. En outre, au sein du PAM, ce sont les membres de l'UE qui démontrent une implantation plus ferme des techniques de production propre et représentent, à leur tour, l'avant-garde en matière d'élaboration d'actions et de cadres régulateurs relatifs à la consommation durable. Toutes leurs stratégies nationales relatives au développement durable visent les objectifs de la CPD et quelques unes d'entre elles établissent des lignes d'action spécifiques.

Dans le cas des politiques relatives à la production propre ainsi qu'au contrôle et à la prévention intégrés de la pollution, on pourrait actuellement parler d'une situation générale d'amélioration, une fois lesdites politiques implantées. Toutefois, si le processus de mise en œuvre souffre encore de lacunes importantes dans certains pays, il semble cependant irréversible et il est prévu que dans les prochaines années, les obstacles et les échecs du système seront surpassés. L'externalisation de l'économie européenne, en revanche, déplace les priorités de la CPD vers le domaine de la consommation, notamment en ce qui concerne les usages finaux de l'énergie et du transport. La mise en place d'un cadre régulateur institutionnel susceptible d'identifier et de promouvoir la consommation durable est indispensable et urgente.

2.2. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROBLEMATIQUE SELON L'APPROCHE CPD

Une caractéristique commune à tous les pays du PAM est l'existence de fortes pressions sur le territoire, en particulier sur les zones côtières et sur les régions où le tourisme est très important. C'est pourquoi, notamment dans certains territoires, des épisodes de surdotation d'infrastructures et de services, outre les pressions urbanistiques, les activités liées à la construction (mines, carrières, production de matériaux de construction, etc.) ont un fort impact sur le sol et l'atmosphère (en raison des émissions de particules en suspension). Par ailleurs, l'eau, ressource généralement rare dans la région méditerranéenne, est soumise à de fortes pressions dues à l'utilisation intensive dans l'industrie, à la consommation intérieure liée à l'approvisionnement en eau en milieu urbain et, dans le cas de l'UE, à son utilisation dans le domaine agricole.

En ce sens, il faut souligner que pour les pays de l'UE, en vertu de la directive-cadre sur l'eau (DCE), un cadre communautaire pour la protection des eaux superficielles continentales, de transition, côtières et souterraines a été établi en vue de prévenir ou de réduire leur pollution, promouvoir leur utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

En outre, certaines des conclusions suivantes décrivent la situation environnementale des pays analysés :

- L'empreinte écologique des pays de l'UE et des Balkans est supérieure à celle qui correspond réellement à leurs ressources, sauf en Albanie. Dans le cas des Balkans, il existe une utilisation inefficace des ressources, en particulier de l'eau et de l'énergie. Quant à la région MENA, l'empreinte écologique est moins importante, mais l'on prévoit également une croissance de la pression sur les ressources naturelles.
- Dans certaines zones, notamment à Chypre et une bonne partie de la région MENA, on observe des épisodes de surexploitation des réserves locales en eau, parfois très proches de la limite.
- Il y a des processus d'eutrophisation des eaux superficielles dans les régions vastes, principalement dans les pays de l'UE, en raison des eaux usées industrielles et urbaines.
- Dans les pays de l'UE la réutilisation des eaux usées traitées connaît une croissance continue, en particulier dans l'agriculture.
- En raison des pluies acides, il y a des épisodes d'affection dans les sols et les eaux des zones proches des grandes concentrations industrielles.
- Dans les Balkans, le volume d'émissions de GES est beaucoup plus faible que dans l'UE. C'est probablement la raison pour laquelle il existe peu de mesures incitatives au développement et au déploiement des énergies renouvelables.
- Une bonne partie des pays de la région MENA est particulièrement vulnérable en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique. Dans la région, les principales sources d'émissions de GES sont le transport et l'intensité énergétique, notamment dans l'industrie.
- La gestion des déchets est une priorité dans tous les pays du bassin méditerranéen. D'une part, les pays qui ont fait des progrès dans la gestion des déchets (principalement les pays de l'UE) devraient accorder la priorité à la prévention et la réduction du volume ainsi que du risque qu'ils constituent. D'autre part, la priorité dans les autres pays étudiés est de garantir des mesures de bonne gestion et l'infrastructure nécessaire pour mener à bien ces mesures.
- Dans les Balkans, les problèmes liés à l'industrie lourde obsolète persistent, tant en ce qui concerne son inefficacité que la gestion des déchets dangereux et des sols pollués, générés après des années de production et un processus de démantèlement de certaines grandes usines, sans mesures de contrôle importantes.
- Les impacts de l'industrie chimique et pétrochimique ainsi que la gestion des déchets et des rejets industriels, restent deux questions prioritaires dans le sud du bassin. Les déversements de déchets, directs ou indirects, dans la mer et dans des décharges illégales sont habituels.

En ce sens, il convient de noter que la prise de conscience sociale à ce sujet est en train de se faire, lentement.

2.3. CADRE D'ACTION ET PRINCIPAUX PROMOTEURS

Dans le cas des politiques relatives à la production propre ainsi qu'au contrôle et à la prévention intégrés de la pollution, on pourrait actuellement parler d'une situation générale d'amélioration, une fois lesdites politiques implantées. Toutefois, si le processus de mise en œuvre souffre encore de lacunes importantes dans certains pays, il semble cependant irréversible et il est prévu que dans les prochaines années, les obstacles et les échecs du système seront surpassés. L'externalisation de l'économie européenne, en revanche, déplace les priorités de la CPD vers le domaine de la consommation, notamment en ce qui concerne les usages finaux de l'énergie et du transport. La mise en place d'un cadre régulateur institutionnel susceptible d'identifier et de promouvoir la consommation durable est indispensable et urgente.

Dans ce contexte européen, on distingue la loi Grenelle en France, qui concerne de nombreux domaines liés au développement durable avec des objectifs très ambitieux. Le Grenelle de l'environnement, une initiative du Président de la République qui s'est tenue en 2007, avait pour objectif de définir les grandes lignes de la politique gouvernementale en matière d'écologie et de développement durable pour les cinq années à venir. Les mesures adoptées à l'issue de ce sommet avaient pour thème central le rôle de la consommation en tant que moteur du développement durable dans le secteur privé et dans une multitude de secteurs, ainsi que de nouveaux règlements concernant le rôle de l'État et des administrations publiques en leur qualité de consommateurs et entrepreneurs, c'est-à-dire la passation de marchés durable. La révision prévue du texte accordera la priorité à des questions telles que l'efficacité énergétique, le bâtiment et le transport.

Dans la région des Balkans, les dernières années ont été fructueuses du point de vue de l'incorporation d'une nouvelle législation environnementale et, dans une moindre mesure, sociale. La tendance à la privatisation encouragée par les États a forcé la création de cadres d'action intégrés dans des ordonnances juridique amples et transparentes. Ce processus a été accompagné d'une certaine occidentalisation des modèles de consommation, en prenant comme guide le paradigme de l'UE.

Dans la région MENA il existe également des situations très différentes en ce qui concerne la CPD. Israël est clairement un cas isolé dans la région, vu son degré de développement et son potentiel économique. En Égypte, des étapes très importantes ont été franchies dans les secteurs public et privé. Au Maroc et en Tunisie, d'importants efforts institutionnels ont été déployés pour la mise en place des énergies renouvelables. Cependant, dans les autres pays faisant partie de cette étude, il existe plusieurs initiatives, mais le chemin pour consolider les questions relatives à la CPD sera plus long.

Enfin, il faut souligner que les instruments de lutte contre le changement climatique et leur transposition dans les différents règlements, sont devenus une forme transversale d'incitation à la durabilité et à la CPD. Dans le cas des pays de l'UE inclus dans l'annexe I de la CCNUCC, les plans nationaux d'affectation sont un outil efficace pour consolider un autre modèle de production plus performant et qui consomme moins de carbone. De la même façon, le marché des droits d'émissions de l'UE (EU ETS) fixe des limites à la quantité de CO₂ que peuvent émettre chaque année quelques 10 500 usines qui produisent près de la moitié des émissions de l'UE.

Il convient également de noter que l'analyse réalisée permet de conclure que le soutien des organismes internationaux et les accords interrégionaux, demeurent le moteur essentiel au développement de la CPD dans les pays du PAM. À cet égard, les centres nationaux de production propre et autres organisations similaires, sont essentiels dans tous les pays pour la formation technique et la sensibilisation.

2.4. FERMETURE DU CYCLE : CRITERES DE DURABILITE DANS LA CHAINE DE VALEUR DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS, RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

L'UE dans son ensemble, et certains des pays de la région méditerranéenne en particulier, sont aujourd'hui un pôle mondial de développement des expériences relatives à la responsabilité sociale des entreprises, auprès des institutions publiques, des marchés et de la société civile. Pourtant, dans certains pays, en particulier les plus petits, on maintient une interprétation dépassée de la RSE, essentiellement liée au mécénat d'entreprise. En général, il n'y a pas de corrélation entre le genre de politiques publiques sur la RSE, plus ou moins interventionnistes, et le développement de la RSE. Cependant, il existe un développement majeur dans les pays ayant connu un certain degré d'implication institutionnelle. Dans ces pays, où la RSE est moins développée, on doit évaluer la capacité des PME locales à adapter à leurs propres caractéristiques les aspects spécifiques des outils mondiaux sur la RSE.

Il est à espérer que les administrations publiques continueront à développer des mesures, comme la redéfinition des règles sur la responsabilisation et la communication des entreprises, la stimulation du marché des investissements socialement responsables à travers une réglementation souple pour les gestionnaires de fonds d'investissement et de retraite, ainsi que l'inclusion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

À leur tour, de nombreuses entreprises qui ont adopté des politiques plus avancées l'ont fait, en partie, en raison de la prévoyance de futures exigences légales dans ce sens, une expectative qui les a amenés à se positionner stratégiquement. Les entreprises les plus avancées dans l'élaboration de ces politiques et outils disposent clairement d'un avantage et certains territoires l'ont ainsi compris lors de la promotion de la RSE dans leur tissu entrepreneurial. Aussi devons-nous mentionner que le champ d'étude a été étendu à l'adoption de modèles de transparence dans les informations relatives aux questions sociales et environnementales, notamment celui proposé par la GRI (Global Reporting Initiative).

Il faut également mentionner le rôle joué par l'investissement socialement responsable (ISR), un segment des marchés financiers qui inclut des considérations de RSE aux décisions d'investissement. Les critères de l'ISR impliquent l'intégration à l'analyse des décisions d'investissement, de l'impact des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise, en plus des critères habituels d'ordre financier (rentabilité, liquidité). Un nombre croissant d'investisseurs a commencé à inclure ces critères dans les décisions d'investissement au cours des dernières années. Le rôle de ces investisseurs est essentiel à l'adoption des meilleures pratiques en matière de RSE de la part des grandes entreprises. La France, l'Italie et l'Espagne, avec différents degrés de développement (et avec le leadership institutionnel français), se sont engagés dans l'ISR.

Les pays des Balkans ont déjà commencé la mise en œuvre de certains aspects de la RSE qui pourront servir ensuite à développer d'autres projets. Cependant, la responsabilité sociale des entreprises se présente non seulement comme un besoin de convergence avec la législation européenne, mais aussi comme une opportunité pour développer un environnement entrepreneurial et social plus durable, plus productif et plus compétitif dans les marchés européens.

Actuellement, il existe plusieurs promoteurs importants de la RSE dans la région, principalement des organisations internationales travaillant en collaboration avec des associations et des ONG locales, ainsi qu'avec des entreprises réceptives.

Dans la région MENA, la RSE est encore assimilée au parrainage, au mécénat d'entreprise et à l'action sociale. En outre, on peut dire, en général, que les aspects les plus marqués par l'échec sont ceux liés à la bonne gouvernance et à la transparence. Les principaux contacts avec les approches les plus récentes de la RSE ont souvent concerné les entreprises de la région qui fournissent des entreprises multinationales. En effet, grâce à ce positionnement initial, la RSE possède un potentiel de progrès important, suivant le modèle des pays de l'UE.

Enfin, il faut signaler le rôle du Pacte mondial des Nations unies, notamment dans la région MENA et dans les Balkans où, dans de nombreux cas, il constitue la seule initiative vraiment active en matière de RSE. Le Pacte mondial a été créé en 1999 comme une initiative volontaire en vertu de laquelle les entreprises s'engagent à aligner leurs stratégies et leurs opérations avec les dix principes universellement acceptés dans quatre domaines : droits de l'homme, normes du travail, environnement et lutte anti-corruption. En raison du nombre de participants – plusieurs milliers dans plus de 100 pays – le Pacte mondial est la plus importante des initiatives en matière de RSE dans le monde. Son activité de promoteur du dialogue entre les différents groupes d'intérêt et sa capacité à générer facilement des partenariats entre les entreprises, la société civile et les administrations publiques, lui confèrent un rôle de leadership dans la région.

2.5. RECAPITULATIF

On peut dire qu'il existe une évolution vers une consommation et une production plus durables dans l'ensemble des pays du PAM.

Néanmoins, il existe encore des différences plus que notables entre le nord, le sud et l'est de la Méditerranée, où les questions relatives à l'inclusion des critères de durabilité dans le modèle de consommation et dans les marchés de produits sont plus en retard que celles relatives à la production propre. Concernant la production propre, l'approche adoptée au cours des dernières années vis-à-vis du contrôle et de la prévention de la pollution, surtout dans la promotion des meilleures techniques disponibles, est toujours en vigueur mais susceptible d'être améliorée. Ces améliorations ont déjà été explorées par les institutions communautaires de l'UE au cours de l'année dernière.

Quant à la consommation durable et la fermeture ultérieure du cycle lié à la RSE et l'extension des critères de durabilité dans la chaîne de valeur, ce n'est que dans les pays les plus avancés qu'on a commencé à établir le cadre institutionnel et réglementaire approprié et, dans certains cas, seulement de manière rudimentaire. L'impact global de la consommation et le déplacement des pressions sur l'environnement et des ressources vers les pays en développement, rendent nécessaire l'intensification de la promotion des meilleures pratiques et de la CPD au niveau international, en facilitant la création d'un marché mondial de biens et de services plus respectueux de l'environnement. En ce sens, des cadres tels que le Processus de Marrakech ou celui de l'Association internationale de coopération pour l'efficacité énergétique, seront toujours une plateforme appropriée pour cette promotion.

Enfin, dans la même ligne, il faut citer la contribution exceptionnelle de l'adaptation de la production aux exigences internationales en matière de lutte contre le changement climatique. D'une part, pour les pays inclus dans l'annexe I de la CCNUCC, qui se sont obligés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autre part, les pays analysés non inclus dans l'annexe I, qui peuvent promouvoir des processus de production propre à travers la mise en œuvre de mécanismes flexibles réglementés par le Protocole de Kyoto.

3. CPD DANS L'AGENDA POLITIQUE : TENDANCES ET DEFIS

3.1. PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE (UE)

La région que nous analysons sous cette dénomination comprend les pays membres de l'Union européenne riverains de la Méditerranéenne, à savoir l'Espagne, la France, l'Italie, la Slovénie, la Grèce, Chypre et Malte.

La situation actuelle dans ces pays est variable, mais avec une nette tendance vers la convergence, marquée dans les pays récemment entrés dans l'UE par l'intégration de l'acquis communautaire concernant les coutumes et les lois, et par l'adaptation à certaines exigences de l'UE dans les domaines social, politique, économique et environnemental.

Depuis le Conseil européen de Lisbonne, la stratégie économique de l'Union est passé en 2010 par la transformation de l'Europe en une économie fondée sur la connaissance plus compétitive et dynamique au niveau mondial. Cette transition stratégique vers une société de l'information et des connaissances, les objectifs ayant été atteints ou pas, est clairement reflétée dans la prépondérance incontestable du secteur des services dans la région, qui utilise les ressources avec moins d'intensité. C'est la raison pour laquelle, outre des changements dans l'industrie au cours des deux dernières décennies, les incidences économiques majeures sur l'environnement viennent aujourd'hui, non pas de l'industrie, mais de la consommation et du transport privé, en tant que grands consommateurs finaux d'énergie au sein de l'UE. Ce modèle d'externalisation de l'économie se répète également dans les adhésions les plus récentes à l'UE.

En principe, les niveaux d'exploitation des ressources ont eu tendance à rester stables aux cours des dernières années, ce qui indique une certaine dissociation entre l'utilisation des ressources et la croissance économique. Toutefois, malgré la restructuration et la modernisation de l'industrie, y compris le succès relatif dans l'application des normes et des règlements sur le contrôle de la pollution et l'accroissement significatif de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, la production et la consommation augmentent, entraînant par la même une hausse de leurs effets sur l'environnement. Autrement dit, l'augmentation de la consommation et de la production neutralise les effets bénéfiques d'une efficacité énergétique et productive plus importante. En ce sens, les taux d'intensité énergétique des pays de cette région varient, mais sans être excessifs : tous, sauf la France, sont au-dessus du taux d'intensité énergétique moyenne de l'UE-15, ce qui constitue une différence claire entre les économies les plus modernes du centre et du Nord de l'UE, en comparaison avec une utilisation de ressources moins efficace chez les nouveaux membres et les pays de l'UE riverains de la mer Méditerranéenne.

Quoi qu'il en soit, tous les pays de l'UE affrontent le défi consistant à rompre le lien entre la croissance économique et les impacts environnementaux dérivés de la consommation, l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets. En outre, la modernisation de l'industrie et la tertiarisation de l'économie impliquent, dans bien des cas, la « délocalisation » des impacts environnementaux les plus importants vers des régions dont les économies sont moins développées, et la globalisation de la pression sur les ressources naturelles. L'impact total sur l'environnement continue de croître dans la région, sans avoir atteint les taux élevés d'efficacité dans l'utilisation des ressources, à l'instar des autres pays de l'UE.

Tous les pays de cette région ont une empreinte écologique plus grande que celle correspondant à leurs ressources, principalement en raison des modèles de consommation. Selon l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), les catégories de consommation qui génèrent les plus

grands impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie, sont celles des aliments et des boissons, du transport urbain et du logement ; de la même manière, le tourisme et le transport aérien apparaissent comme étant des secteurs clés dans un avenir proche.

Tableau des taux d'intensité énergétique

Pays	Intensité énergétique kg éq. pétrole pour 1 000 € PIB
Espagne	222,5
France	185,5
Italie	189,1
Slovénie	238,7
Grèce	240
Malte	292,4
Chypre	261,8
UE-15	187,5
UE-25	204,9

Sources : Institut d'études économique et Eurostat (2004).

Comme il a été signalé dans la quatrième évaluation sur « l'environnement en Europe » de l'AEE, la mondialisation est en train de provoquer un déplacement des pressions sur l'environnement vers les pays en développement et une réimportation des dommages environnementaux par le biais de la pollution transfrontalière et de la commercialisation de produits pollués.

Étant donné l'augmentation régulière de l'incidence de la consommation de la plupart des pays développés sur l'impact global sur l'environnement, la promotion de la CPD dans la région devra passer, dans les années à venir, en plus de la correction et l'amélioration des outils et des normes existantes de production propre, par la promotion de la durabilité dans les marchés de consommation et dans l'utilisation finale des produits. En outre, l'impact global de la consommation oblige à inclure, dans les lignes stratégiques de l'UE relatives à la CPD, la promotion des bonnes pratiques au niveau international et la promotion du marché international des biens et des services respectueux de l'environnement.

Ces questions sont déjà incluses dans l'ordre politique de l'UE sur la CPD. La récente communication de la Commission européenne du mois de juillet 2008 relative au plan d'action sur la consommation et la production durables et une politique industrielle durable consacre un chapitre aux marchés mondiaux des produits durables, en particulier en ce qui concerne les approches sectorielles en matière d'émissions ou d'efficacité énergétique dans les négociations internationales futures sur le changement climatique ; à la promotion de la CPD dans le cadre des Nations unies (processus de Marrakech) et au sein de l'Association internationale de coopération pour l'efficacité énergétique créée récemment ; et à la libéralisation du commerce des biens et des services environnementaux dans les négociations de l'OMC, tout en promouvant l'adoption de normes internationales.

En général, au-delà des différences nationales quant à son application et son développement, la CPD est progressivement intégrée dans les stratégies de politique industrielle et de consommation de l'UE. Le programme communautaire de Lisbonne pour la période 2008-2010 inclut la CPD en tant qu'un de ses axes principaux. Par conséquent, les deux dernières années ont été prolifiques en révisions des politiques existantes et en lancement de nouvelles lignes stratégiques sur la CPD de la part des autorités de l'UE. À la communication sur un plan d'action CPD du mois de juillet 2008 s'ajoutent la nouvelle directive IPPC 2008/1/CE, qui remplace celle de 1996 et son évaluation d'impact correspondante, ainsi que la communication du mois de juillet 2008 sur « Les marchés publics pour un meilleur environnement », qui définit dix secteurs prioritaires pour l'harmonisation des marchés publics verts au sein de l'UE. En parallèle, d'autres règlements clés pour le développement de la CPD sont en

cours de révision, tels ceux visés à l'EMAS ou à l'éco-label, et l'extension de la directive sur la conception écologique.

Quant aux pays méditerranéens membres de l'UE analysés individuellement, le concept de la CPD est de plus en plus habituel dans l'agenda politique depuis la Conférence de Kiev, avec quelques nuances et différences quant au degré. En ce sens, tous les pays de la région ont établi et publié, durant la décennie, leur stratégie nationale sur le développement durable, et plusieurs d'entre eux sont actuellement en train d'examiner ladite stratégie en vue d'une mise à jour. Toutes les stratégies renvoient à la CPD, soit par l'intermédiaire d'un chapitre spécifique, soit en tant que question transversale.

Les domaines d'action énoncés dans ces stratégies nationales en général sont communs aux pays de la région : lutte contre le changement climatique, réduction de la pollution de l'air, réduction et gestion rationnelle des déchets, gestion des ressources hydriques, protection de la biodiversité et des zones d'intérêt naturel particulier. Dans le cas de la Grèce par exemple, les secteurs de l'économie, surtout ceux en rapport avec ces actions, sont l'énergie et l'industrie, le transport, l'agriculture, le tourisme et l'urbanisme. Le tourisme est effectivement l'un des secteurs économiques vitaux pour presque tous les pays de la région méditerranéenne de l'UE : la France, l'Espagne, l'Italie et la Grèce sont des puissances touristiques à l'échelle mondiale. Dans le cas de Malte et de Chypre, le tourisme est l'un des premiers secteurs d'activité. Pour ce qui est de la Grèce, le rapport de 2007 sur la stratégie nationale pour le développement durable informe, dans un chapitre à part, des progrès en matière de CPD. De la même manière, la révision de la stratégie, qui est actuellement en cours d'élaboration, contiendra un chapitre spécifique sur la CPD. À Malte, la CPD est traitée dans un chapitre du projet de sa stratégie nationale du développement durable. Dans le cas de la France, les principes de sa stratégie ont été adoptés en incluant des consultations et un consensus sur les principales lignes d'action a été trouvé, dans une législation ambitieuse sur le développement durable (qui traite exhaustivement de la CPD) ; le Grenelle de l'environnement.

Un autre aspect important des pays de cette région est l'existence d'une législation spécifique sur la production propre, par le biais de la directive IPPC, de l'existence d'une stratégie commune naissante sur les achats publics durables, et de la mise en place de mesures incitatives pour la CPD.

Dans le cas de la directive IPPC, elle devrait entrer pleinement en vigueur le 30 octobre 2007 dans l'ensemble de l'UE : 52 000 installations industrielles à travers l'Europe devraient avoir obtenu ou mis à jour, à cette date, leurs autorisations (autorisations environnementales intégrées) auprès des autorités nationales ou régionales, pour pouvoir commencer ou poursuivre leurs activités. Cependant, fin 2008, 4 000 de ces autorisations n'avaient pas encore été délivrées.

Dans la communication de la Commission européenne du mois de décembre 2007 « Amélioration de la politique sur les émissions industrielles » la Commission reconnaît la nécessité de réviser la législation en vigueur pour assurer la pleine application de la législation sur les émissions industrielles. Elle a notamment proposé de consolider la législation existante en une directive unique sur les émissions industrielles, l'amélioration et la clarification du concept des meilleures techniques disponibles (MTD), le renforcement des mesures d'autorisation, du suivi et du contrôle, et l'extension de application de la directive IPPC relativement à certains secteurs.

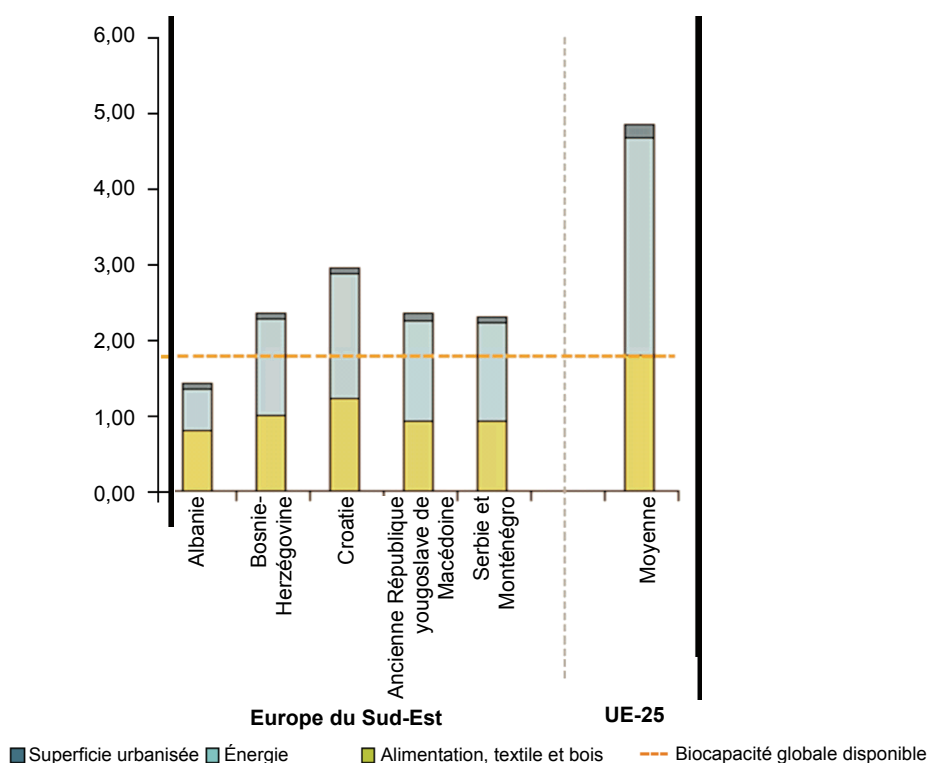
En ce qui concerne la création, révision et/ou réforme des mesures incitatives à la CPD, la communication de la Commission sur la CPD du mois de juillet 2008 montre que, malgré la mise en place par plusieurs pays membres de mesures incitatives (et pratiques des marchés publics et achats verts) pour l'achat de produits selon un bon comportement environnemental, les critères que doivent respecter ces produits diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre, donnant lieu à une fragmentation des mesures incitatives pour les produits en question sur le marché intérieur. De façon à annoncer que la directive sur l'étiquetage établira une base harmonisée pour les marchés publics et les mesures incitatives offertes par l'UE et les pays membres. La Commission s'est prononcée dans le même sens que la communication « Marchés publics pour un environnement meilleur » du mois de juillet 2008 : établissement de normes minimales communes ainsi que de lignes directrices juridiques et opérationnelles afin de faciliter la mise en place de pratiques de passation des marchés publics « verts ».

3.2. LES BALKANS

La région analysée sous la dénomination des Balkans comprend les pays d'Europe du Sud qui ne sont pas riverains de la mer Méditerranéenne, notamment l'Albanie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie.

La restructuration et la modernisation de l'industrie est un chapitre à la fois essentiel et compliqué dans la plupart de ces pays, parce que, dans de nombreux cas, il s'agit d'industries encore très polluantes et dont les niveaux de consommation des ressources sont non durables, qui ont une grande influence sur l'économie et qui nécessitent de grands investissements à crédit. Étant donné la prévalence des industries pétrolières, métallurgiques, chimiques et minières dans la région, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la gestion durable des déchets (notamment ceux qui sont dangereux) deviennent prioritaires.

Empreinte écologique par habitant des pays d'Europe du Sud par rapport à la moyenne de l'UE (hectares/personne)



Source : Global Footprint Network, 2006

Pour ce qui est des ménages, l'accès aux énergies propres et autres ressources de base est encore partiel dans le monde rural, vu que l'utilisation du bois ou du charbon comme source de chaleur est toujours d'actualité. Dans les villes, la consommation d'électricité et d'eau est clairement non durable, en raison du manque de sensibilisation et de mesures incitatives. La production de déchets, notamment des matières plastiques, croît rapidement et la qualité de l'air s'appauvrit de façon spectaculaire, surtout dans les villes, en raison des émissions industrielles, de l'augmentation du nombre de véhicules ou de l'incinération des déchets dans les décharges.

La promotion de la CPD dans la région doit se concentrer sur l'efficacité de la production industrielle, avec une consommation d'énergie et d'autres ressources naturelles inférieure, des mesures incitatives entre autres visant à réorienter la consommation des ménages vers des modèles plus durables et plus respectueux de l'environnement naturel.

L'étape actuelle du développement que traversent les pays de la région offre l'occasion d'étudier cette évolution vers des modèles de développement, alors que les niveaux de consommation irresponsables de l'Europe occidentale n'ont pas encore été atteints.

Les quatre pays de ce groupe se sont positionnés pour le développement durable à travers la signature et la ratification de nombreux accords internationaux, ainsi que l'établissement de stratégies de développement durable qui, dans certains cas, incluent des renvois à la CPD mais sans aucune application pratique. Les mentions relatives à la production propre (PP) sont beaucoup plus courantes, objectif pour lequel des progrès significatifs ont été réalisés, notamment par la création de centres nationaux pour la production propre, l'établissement de limites d'émissions de GES ou l'incorporation de systèmes de prévention et de contrôle.

La Croatie est probablement le pays de ce groupe qui a fait plus de progrès dans le domaine de la promotion de la CPD, tant au niveau institutionnel que législatif, ou dans le monde des affaires et social.

La détermination de tous les pays de la région de s'approcher de l'UE, soit pour y accéder, soit pour obtenir de meilleures conditions commerciales, est un facteur qui contribue à la mise en œuvre de mesures relatives à la CPD. Il reste cependant un long chemin à parcourir, que ce soit dans le domaine de la législation, de la réglementation et de la promotion, ou dans le suivi systématique et le contrôle de l'application des lois et des mesures prises.

3.3. PAYS DU MENA

Ce groupe comprend les pays méditerranéens du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord suivants : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, Israël, le Liban, la Syrie et la Turquie.

Tant le contexte économique et politique que la présence ainsi que la mise en œuvre de la consommation et de la production durables dans cette région varient considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, alors qu'en Israël, en Tunisie ou en Égypte, les établissements sont très impliqués dans la promotion du développement durable, en Libye, cette tendance est encore peu connue et pratiquée. L'environnement politique et économique est certainement un facteur clé dans l'introduction ainsi que dans la promotion du concept de CPD.

Certains des facteurs critiques pour un développement durable dans les pays de cette région sont :

- La tendance manifeste à la hausse de la croissance démographique, ce qui nous mène à prévoir plus de pression sur les ressources naturelles.
- Le rythme rapide d'urbanisation, souvent informelle, en raison de l'exode rural.
- La forte consommation d'énergie, générant ainsi la pollution de l'air.
- La croissance exponentielle du parc automobile et du transport, entraînant des problèmes environnementaux, en particulier dans les villes.
- Les niveaux encore très importants de la pollution industrielle.
- Les niveaux non durables de consommation d'eau et autres ressources naturelles, notamment dans l'industrie, dont les réserves ont été progressivement réduites en prévision d'une pénurie critique dans un futur proche.
- La perte de biodiversité, des sols, de patrimoine culturel, etc., en raison de modèles de développement non durables et la faible sensibilisation à tous les niveaux.
- Les conséquences néfastes des politiques passées de croissance industrielle subventionnée et exempte de responsabilités envers l'environnement.

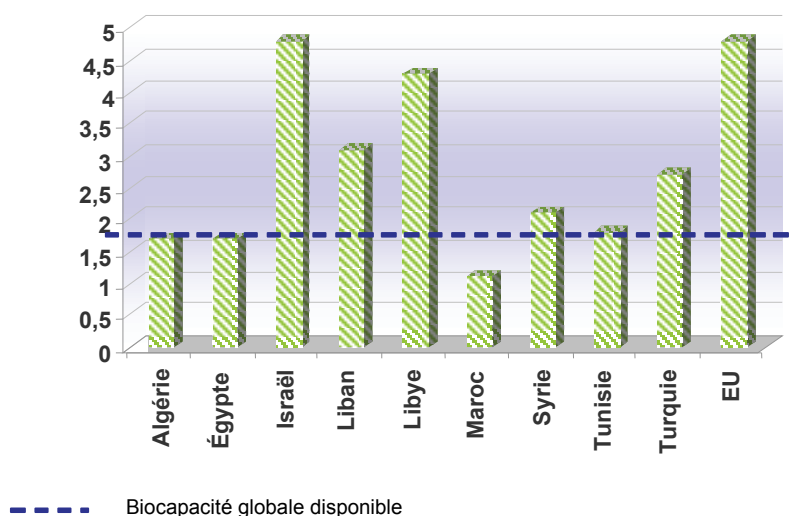
Depuis l'édition précédente du présent rapport ², la plupart des pays du MENA ont fait des progrès dans des domaines tels que la coordination entre les organismes gouvernementaux et les ministères, l'intégration de la société civile dans certains processus de planification stratégique, la formation de spécialistes qualifiés, l'intégration des politiques et des mesures environnementales relatives aux stratégies de développement, etc.

Ainsi, l'introduction du concept de CPD dans presque tous les pays du MENA s'inscrit dans le cadre des initiatives pour la protection de l'environnement et le développement durable.

En général, la promotion et l'acceptation du concept de CPD dans la région, sont marquées par les problèmes décrits et, donc, ont à voir plus avec la production propre qu'avec la consommation durable. En ce sens, il faut prendre en compte que les niveaux de la consommation intérieure dans la plupart des pays de la région, très inférieurs aux niveaux européens, ne peuvent être décrits comme non durables. La promotion de la CD dans la région, par conséquent, n'est pas destinée à réduire les niveaux de consommation dans le cadre domestique, mais de modifier certaines habitudes de consommation actuelles, fondées sur des ressources limitées ou des technologies de consommation inefficaces et à forte consommation.

En fait, la plupart des pays du MENA ont une empreinte écologique ne dépassant pas la biocapacité globale disponible. Aussi, les politiques dans la région visent-elles principalement à générer des richesses dans le pays, à réduire les foyers de pauvreté et à garantir les ressources de base à la population. Afin d'atteindre ces objectifs, les stratégies de développement durable, basées principalement sur des mesures de production propre et plus efficaces, sont plus logiques et assimilables, tant en matière de population et d'industrie que pour les administrations publiques.

Empreinte écologique des pays du MENA



Source : Global Footprint Network (2008-10-29)

Néanmoins, si au niveau local le concept de CPD est mis en œuvre principalement du côté de la production propre, au niveau régional des efforts sont déployés vers une conception plus globale, l'accent étant mis sur la consommation. En 2004, la première réunion d'experts africains sur la CPD, qui s'est tenue à Casablanca, au Maroc, a porté sur quatre domaines d'intervention tels que l'amélioration de l'approvisionnement en eau, l'accès à l'énergie et l'efficacité ainsi que le développement urbain et industriel. Par la suite, lors de la réunion de 2005 au Kenya, des actions ont été proposées suivant ces lignes, l'intégration de projets d'éco-label étant l'une d'entre elles.

² PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

D'autres initiatives similaires auxquelles de nombreux pays de la région MENA ont pris part sont les tables rondes d'experts en CPD de la Ligue des États arabes (2008), le projet pour élaborer une stratégie visant la promotion de la CPD dans le monde arabe, dirigée par le PNUÉ et ROWA, en collaboration avec d'autres organismes locaux ; ou l'Initiative arabe pour le développement durable.

En somme, le concept de CPD est actuellement introduit dans la région, mais surtout orienté vers le domaine de la production. La plupart des pays de la région ont formulé des stratégies de développement durable qui comprennent des dispositions relatives à la production propre, mais la plupart du temps sous forme de recommandation.

Bien que des progrès identifiés au cours de ces années sont importants à plusieurs égards, il n'en reste pas moins que l'impact que les mesures prises ont eu sur les niveaux de la consommation intérieure a été assez limité. Les lois, règles et règlements ont changé de manière significative, quoique avec peu d'application réelle dans les industries et les villes. En dépit des progrès constants dans le domaine de la production propre, on commence à noter qu'ils ne sont pas suffisants. Il est nécessaire d'inclure la demande dans l'analyse, tout en promouvant fermement le concept de consommation durable et en mettant en œuvre des mesures plus efficaces dans l'industrie, l'agriculture, les villes, le tourisme, etc.

Les outils nécessaires à la mise en œuvre effective des mesures de consommation durable sont quasi inexistantes dans la région et les concepts tels l'analyse du cycle de vie (ACV) ou les pratiques d'achats responsables sont quasi symboliques (plus répandus en Israël). Le potentiel dont disposent les États, à travers les dépenses publiques, pour promouvoir le développement durable, est élevé compte tenu de leur pourcentage élevé du PIB dans la plupart des pays de la région.

La volonté politique, l'implication du secteur privé et de la société civile, ainsi que le soutien d'organismes internationaux, sont les leviers nécessaires au développement du concept de CPD dans la région, tout comme les réformes juridiques correspondantes et la formation technique de professionnels en la matière.

Les étapes franchies sont positives et la volonté politique existe, de sorte que la priorité actuelle devrait se concentrer sur le renforcement de ces tendances et l'accroissement de leur impact. Le moment actuel d'incertitude et de crise de l'économie mondiale peut entraver ces processus de développement durable en raison de la perte de marchés et de revenus. L'assistance des organisations internationales et les accords interrégionaux peuvent être les meilleurs alliés pour faire face à cette situation.

4. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROBLEMATIQUE SELON L'APPROCHE DE LA CPD

4.1. PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE (UE)

L'approche de la CPD, contrairement à la vision précédente axée uniquement sur la production propre, implique non seulement plus d'activités purement commerciales ou productives (la consommation des ménages, la consommation publique, etc.) mais intègre également un certain nombre d'acteurs beaucoup plus vaste qui représentent tous les secteurs de la société (entreprises, organismes gouvernementaux, ONG, ménages, etc.). Dans cette perspective, l'analyse de la situation actuelle dans la région méditerranéenne de l'UE, impose une évaluation des différents domaines qui touchent l'environnement : industrie, agriculture, énergie, transports, tourisme, commerce, habitudes domestiques, etc.

Étant donné que les éditions précédentes du présent rapport ont traité des aspects les plus importants relatifs à l'industrie et à la production jusqu'à l'année 2005, une section spécifique pour cette question sera présentée, regroupant le reste des informations dans les chapitres importants tels les changements climatiques (émissions et énergie), ressources naturelles, déchets et marchés publics.

4.1.1. L'industrie

Comme indiqué précédemment, dans l'ensemble de l'UE, la modernisation de l'industrie et la tertiairisation de l'économie impliquent, dans bien des cas, la « délocalisation » des impacts environnementaux majeurs vers des régions dont les économies sont moins développées, et la mondialisation de la pression sur les ressources naturelles. Les marchés de consommation, le transport et le bâtiment sont les principaux points d'attention en termes de CPD dans l'UE ; par ailleurs, les ordures ménagères et les mises en décharge constituent, pour de nombreux pays de la région, un défi égal ou supérieur au traitement des déchets industriels.

Toutefois, l'adaptation de l'industrie à ce que l'on appelle l'éco-efficacité et à la production propre n'a pas été égale dans tous les pays de la région méditerranéenne de l'UE.

Cette diversité est influencée par des facteurs tels que les principaux secteurs industriels de différents pays, la proportion de PME et micro-entreprises dans l'ensemble du pays, ainsi que la capacité de surveillance, de contrôle et d'autorisation des structures administratives des différents pays membres ; capacité influencée par différents facteurs allant de la date d'adhésion plus ou moins récente à l'UE jusqu'à la taille des pays et de leur administration, et le degré de priorité accordé à la CPD dans leurs stratégies nationales. Sont considérés comme indicateurs le niveau d'accomplissement majeur ou mineur dans les pays de la région de la directive IPPC ou la diversité dans la mise en œuvre des systèmes de gestion environnementale conformément aux normes et règlements reconnues (EMAS et ISO), diversité souvent sectorielle, mais surtout géographique.

Le chapitre suivant, relatif au cadre d'action et ses principaux promoteurs, traite plus exhaustivement de l'adaptation de l'industrie dans la région aux nouvelles exigences de prévention ou de lutte contre la pollution après la pleine entrée en vigueur de la directive IPPC, ainsi que l'accueil différent parmi les industries nationales de diverses mesures incitatives, instruments de marché, et mise en œuvre de systèmes de gestion environnementale fondés sur les recommandations et règlements. Ceci inclut la disponibilité de données relatives aux valeurs d'émissions des différentes substances.

4.1.2. Changement climatique

Le volume des émissions atmosphériques de gaz à effet de serre est beaucoup plus élevé dans les pays méditerranéens de l'UE que dans les autres pays étudiés dans le présent rapport. Toutefois, les pays membres de l'UE riverains de la Méditerranée ont signé des engagements internationaux de réduction qui les obligent dans une mesure supérieure aux autres pays du bassin méditerranéen.

La Commission européenne a lancé, en 2000, le programme européen sur le changement climatique (PECC), une initiative qui collabore avec l'industrie, les organismes environnementaux et autres agents pour identifier des mesures rentables susceptibles de réduire les émissions de GES. Une des pierres angulaires des politiques de l'UE pour lutter contre le changement climatique est le commerce des droits d'émissions de l'UE (EU ETS), lancé en 2005. Les gouvernements européens ont fixé des limites sur la quantité de CO₂ que peuvent émettre, chaque année, quelque 10 500 installations (centrales électriques et grandes usines qui génèrent les GES) qui représentent presque la moitié de la production de CO₂ de l'UE.

L'EU ETS prévoit un système de commercialisation qui offre un soutien financier à la réduction des émissions. Les installations qui émettent du CO₂ inférieur à leurs limites peuvent vendre les quotas d'émissions inutilisés à d'autres entreprises qui émettent plus que les quantités qui lui sont assignées. Les entreprises qui dépassent leurs limites d'émissions et qui ne les compensent pas par l'achat des droits devraient payer de lourdes amendes. Le système se charge de réduire les émissions à l'endroit où il est moins coûteux et réduit les coûts globaux.

Le Protocole de Kyoto a créé trois instruments de marché : le commerce des droits d'émission, le mécanisme de développement propre (MDP) et l'application conjointe. Les plans nationaux d'affectation (PNA) 2005-2007 sont la pierre angulaire de la mise en œuvre de ces mécanismes. Les PNA ont été révisés pour la période 2008-2012, lesquels déterminent le volume total des droits à répartir, ainsi que les règles de distribution par secteurs et installations.

D'autres mesures prises par le PECC visent à réduire la consommation de combustibles fossiles dans les transports, à améliorer l'efficacité énergétique des transports, à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables comme l'énergie éolienne, solaire, marémotrice, la biomasse et l'énergie géothermique et à réduire les émissions de méthane des décharges.

Le Protocole de Kyoto est l'outil le plus important pour lutter contre le changement climatique. Le Conseil européen l'a définitivement lancé en Europe en vertu de sa décision 2002/358/CE, relative à l'approbation, au nom de la Communauté européenne, du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'exécution conjointe des engagements qui en découlent. Les pays membres de l'annexe I de la Convention-cadre s'engagent à réduire leurs émissions de GES d'au moins 5 % par rapport à 1990 au cours de la période 2008-2012.

Conformément aux engagements nationaux mis en place après la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, à l'exception de Malte et de Chypre, les autres pays de la région méditerranéenne de l'UE sont membres de l'Annexe I de la CCNUCC.

Tous les pays, y compris ceux qui ne font pas partie de l'Annexe I, ont inclus, au cours des dernières années, ces préoccupations dans leurs stratégies nationales de développement durable et des politiques énergétiques. Les pays membres de l'Annexe I ont également dû établir des plans nationaux d'affectation. Toutefois, entre eux, il y avait eu, pendant les quatre dernières années, des différences significatives en ce qui concerne la progression et la tendance de leurs émissions.

La France occupe ici une position charnière. Les émissions de GES en France sont évaluées à près de 541 Mt éq. CO₂ pour l'année 2006, selon le dernier inventaire du ministère de l'Écologie. Selon ces chiffres, les émissions ont diminué, entre 2005 et 2006, de 13,8 Mt éq. CO₂. De cette réduction, 3,6 Mt éq. CO₂ (27 %) sont liées à la production électrique et 2,5 Mt éq. CO₂ (19 %) sont liées à la combustion dans l'industrie manufacturière. Ces émissions sont inférieures d'environ 4 % au plafond fixé par le Protocole de Kyoto pour la période 2008-2012, à savoir 564 Mt éq. CO₂. La France est un

des rares pays industrialisés dont les émissions sont en dessous de son engagement international en vigueur.

Pour ce qui est de l'Italie, la distance séparant le pays en 2004 des objectifs de Kyoto a été estimée à 95,0 Mt éq. CO₂. Le nouveau plan national d'affectation pour la période 2008-2012 invite le secteur productif à passer de 207 Mt éq. CO₂ en 2008 à 177,4 Mt éq. CO₂ en 2012 (réduction de 14,3 % sur cinq ans, après une augmentation de 12 % au cours des quinze années précédentes), ce qui représente une difficulté majeure pour l'économie tout entière.

En Espagne, les activités énergétiques sont responsables d'environ 80 % des émissions de GES. Les émissions de GES à partir des sources d'énergie ont augmenté de 63 % entre l'année de référence et 2005, mais en 2006, pour la première fois depuis plusieurs années, les données provisoires font état d'une réduction de 4,1 %. L'année 2007 a été marquée par un retour de la tendance à la hausse, avec une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année précédente.

Dans le cas de la Slovaquie, dans les plans d'action environnementale, l'industrie n'est pas parmi les principaux bénéficiaires des activités de réduction significative des émissions de GES, vu que l'industrie est responsable du 8 % des émissions directes de GES. Les principales sources d'émission sont la production d'énergie et la consommation d'énergie dans les différents secteurs de l'économie. En ce sens, l'industrie est principalement responsable proportionnellement à sa part dans la consommation totale d'énergie.

En Grèce, le deuxième programme national sur le changement climatique a été approuvé en 2002 et actualisé en 2007. Le plan national d'affectation (PNA) 2005-2007 inclut 139 installations (y compris les centrales électriques) et des émissions s'élevant à 223,2 Mt éq. CO₂, avec un objectif de réduction de 2,1 %. À la fin de cette première phase de la négociation, les installations ont pleinement accompli le plan, dans la mesure où les émissions étaient inférieures à celles assignées. Le PNA 2008-2012 comprend 140 sites et a un objectif de réduction de 16,7 %. En 2006 un bureau de commerce des émissions de GES a été créé au sein du ministère de l'Environnement, et la responsabilité de gérer le registre national a été confiée au Centre national pour l'environnement et le développement durable. Le fonctionnement du registre est financé par une cotisation annuelle de maintenance versée par les opérateurs du marché.

Malte et Chypre n'ont pas d'objectifs à accomplir dans le cadre du Protocole de Kyoto. Bien qu'ils soient des pays membres de l'UE, ils ne font pas partie de l'Annexe I de la CCNUCC et, par conséquent, n'ont pas établi de limites ou de réductions d'émissions en vertu du Protocole de Kyoto. À cet égard, ils sont des pays potentiels pour accueillir les mécanismes flexibles stipulés dans le protocole. Les entreprises chypriotes et maltaises ne peuvent donc pas utiliser les certificats de réduction d'émissions et d'unités de réduction d'émissions.

Le niveau des émissions de Malte en 2005 était de 54,8 % plus élevé par rapport à celui de l'année de référence, c'est-à-dire 1990. Quoi qu'il en soit, tant pour la taille que pour la population et pour d'autres fonctionnalités comme la dépendance quasi totale des importations d'énergie, il est difficile de les présenter comme un exemple d'une corrélation entre l'absence de mécanismes « solides » et l'augmentation des émissions de GES. Dans les deux pays, le secteur énergétique est la principale source d'émissions (83 % de celles-ci, selon la prévision de Chypre pour l'année 2010).

En ce qui concerne le délai de 2020, partagé par les différents objectifs définis dans les différentes directives européennes et les accords internationaux sur les émissions, l'efficacité énergétique et le changement climatique, l'UE, dans son ensemble, est en train de concevoir une stratégie commune avant la Conférence des parties (CdP) à la CCNUCC, qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009, où un accord international sera ratifié pour réduire les gaz à effet de serre au delà de 2012, année d'expiration de l'actuel protocole de Kyoto. L'UE s'est montrée prête à élever son engagement à réduire les émissions de 20 % à 30 % en 2020, pourvu qu'un accord international ait été atteint à Copenhague.

Émissions atmosphériques

Il a été prouvé que dans le cas de certains pays, un grand pourcentage de leurs émissions provient d'un nombre relativement restreint de grandes installations de combustion.

À cet égard, plusieurs pays de la région ont établi des plans opérationnels pour la réduction et le contrôle des émissions de ces installations, en vertu de la recommandation 2003/47/CE de la Commission, sur les lignes directrices pour aider les pays membres à élaborer des plans nationaux de réduction des émissions en vertu des dispositions de la directive 2001/80/CE relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion. Cette directive avait pour objectif de limiter les émissions de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de particules en suspension des grandes installations de combustion (ceux dont la puissance thermique nominale est égale ou supérieure à 50 MW). En ce sens, la directive n'a pas été directement destinée à contrôler et à limiter les émissions de GES, mais agissait dans le même sens dans la mesure où elle promouvait la production combinée de chaleur et d'électricité (cogénération). En Espagne, ce plan national de réduction a été approuvé en janvier 2008. En Slovénie, (voir encadré) il est entré en vigueur en 2006.

Slovénie : programme opérationnel pour la réduction des émissions atmosphériques des grandes installations de combustion.

Il y a neuf grandes installations de combustion en Slovénie. Sept d'entre elles devront se conformer aux nouvelles limites imposées par un décret relatif aux valeurs limites d'émissions de gaz dans l'atmosphère par les grandes installations de combustion, tandis que les deux autres continueront à travailler selon le modèle précédent pour un temps limité. Le programme opérationnel comprend également des mesures pour atteindre les valeurs établies, réaliser le suivi des émissions et la reddition des comptes. Le programme opérationnel fixe les règles adoptées pour réduire les émissions provenant des centrales électriques, l'un des objectifs principaux dans la prévention de la pollution de l'air dans ce plan. Le programme opérationnel a été approuvé par le Gouvernement en février 2006.

Efficacité énergétique

Comme il a été indiqué précédemment, les taux d'intensité énergétique diffèrent sensiblement dans les pays de la région. Seules la France et l'Italie maintiennent une efficacité au niveau de compétitivité de l'UE-15 (187,5 kg équivalents de pétrole pour chaque 1 000 euros du PIB). Les pays restants dépassent ce chiffre, même si chacun d'eux possède un potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique – qui s'ajoute à la tertiarisation du secteur économique. Cependant, celui-ci coïncide avec des économies nationales, en général, fortement dépendantes de l'approvisionnement énergétique extérieur et d'une période de crise économique qui accentue la nécessité d'une amélioration dans ce domaine. L'ensemble de l'UE dépendait de l'énergie étrangère à 50 % en 2005. Dans le cas de plusieurs pays de la région de la Méditerranée ce pourcentage est largement dépassé. Au-delà de l'industrie, les progrès sont décisifs dans les marchés de la consommation, le transport, l'utilisation énergétique dans les bâtiments et la consommation intérieure. Les politiques sont orientées dans ce sens dans l'ensemble de la région, depuis déjà quelques années.

L'amélioration de l'efficacité énergétique est une priorité des politiques de l'UE. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les bâtiments et le secteur de la construction, deux instruments d'action ont été adoptés pour relever ce défi : la directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments et la directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques. Toutes les deux font référence à l'amélioration de la compétitivité et à la réduction des émissions. Ce secteur est identifié, avec 40 % de la consommation finale d'énergie dans l'UE et 160 millions de bâtiments, cruciale pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 20 % pour l'année 2020.

La consommation d'énergie et les courbes de la demande

La courbe de la demande électrique en Espagne démontre des modes de consommation peu efficaces. Les experts du secteur électrique pensent qu'il est nécessaire [...] d'éliminer les pointes et de remplir les creux pour la rendre le plus stable, prévisible et facile à gérer dans la mesure du possible. Les différents secteurs qui influent sur la courbe quotidienne en sont responsables et leur comportement est assez prévisible. L'industrie a une consommation stable 24 heures sur 24, tandis que le secteur résidentiel et les services sont ceux qui causent les deux pics de la demande vers midi et vers huit heures, respectivement. Si l'on ajoute à ce comportement les augmentations moyennes de la demande d'électricité de 4,7 % au cours des dix dernières années, [...] le résultat est un système électrique surdimensionné. Autrement dit, il est construit pour répondre à ces pics de consommation. Environ 300 heures par an nécessitent environ 6300 MW qui, le reste de l'année ne sont pas opérationnels, selon la régie d'électricité espagnole (REE). Le secteur le plus avancé dans la gestion de la consommation pour la rendre plus facile à gérer est l'industrie, pour laquelle le coût de l'énergie est devenu un élément clé. En Espagne il existe environ 200 entreprises avec des contrats sans interruption, en vertu desquels la REE peut interrompre l'approvisionnement pour répondre à la demande de pointe. En contrepartie, ces sociétés obtiennent un taux plus avantageux de leurs distributeurs. Mais l'élément clé qui stimule la consommation industrielle sont les indices de prix, car l'énergie est 4,5 fois plus chère pendant les heures de pointe que durant la nuit. Le prix est l'élément qui éduque le mieux et les consommateurs domestiques n'ont peut-être pas perçu ces signaux assez clairement.

Source : *Entrelíneas n° 10, octobre-décembre 2008*

Les pays méditerranéens de l'UE sont en train de transposer ces objectifs dans leurs plans stratégiques et dans leurs législations de différentes manières, même s'il y a des ressemblances frappantes en ce qui concerne la consommation électrique destinée à l'éclairage, à l'isolation des bâtiments (avec des aides directes pour l'adaptation des vieux bâtiments, de nouvelles normes de construction et des actions exemplaires dans les bâtiments publics), ainsi que des mesures incitatives et des taxes sur l'efficacité des moteurs des véhicules. En général, la construction et le transport sont des priorités absolues.

Par exemple, la révision du plan d'action en matière d'économie et d'efficacité de l'Espagne 2008-2011 vise une réduction de l'ordre de 11 % de la consommation d'énergie primaire et finale en Espagne pour la période citée. Le plan comprend la distribution d'ampoules basse consommation (55 millions d'unités), la promotion des véhicules électriques, la réduction de la vitesse de 20 % sur les voies d'entrée dans les villes, l'utilisation de l'espace aérien militaire pour réduire la distance des vols civils, les limitations de température dans tous les bâtiments de l'administration publique, etc.

Chypre a également lancé son plan d'action national pour l'efficacité énergétique (approuvé en 2006 et entré en vigueur en janvier 2008) portant établissement de plusieurs objectifs en matière de production et de consommation d'énergie pour améliorer l'environnement :

- Mise en place de mesures incitatives à l'achat de véhicules hybrides, de véhicules équipés d'une propulsion double/flexible et de véhicules électriques.
- Soutien financier pour l'installation d'isolations thermiques dans les maisons des régions dont l'altitude est supérieure à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer.
- Soutien financier pour les investissements dans l'isolation et la conservation de l'énergie dans les bâtiments publics et de services.
- Promotion de l'utilisation des biocarburants grâce à l'application d'un « impôt zéro ».
- Extension de l'utilisation des bus scolaires.
- Approvisionnement des ampoules fluocompactes basse consommation aux consommateurs finaux.
- Campagnes de communication et d'information sur l'économie d'énergie.

- Modification du régime d'aides à travers des aides étatiques pour promouvoir les petites installations de systèmes photovoltaïques, les pompes à chaleur géothermique et les centrales solaires thermiques pour le chauffage et le refroidissement.
- Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne à grande échelle et de systèmes photovoltaïques de concentration d'énergie solaire, de la biomasse et d'installations de biogaz, dans le but de contribuer à l'objectif selon lequel 6 % de la production d'électricité doit provenir de sources renouvelables d'ici 2010.

En Italie, outre la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique sont deux questions environnementales prioritaires dans le programme du nouveau gouvernement. En ce sens, en 2008, les fonctions de l'Agence nationale italienne pour l'efficacité énergétique ont été redéfinies. Parmi ces changements il convient de souligner ce qui suit :

- Conformément à la directive 2006/32/CE, développer les propositions techniques pour la définition des méthodes de mesure et de vérification de l'économie d'énergie, dans le but de vérifier si les indicateurs nationaux sont respectés. Dans ce contexte, la définition des méthodologies spécifiques pour l'application du mécanisme des « certificats blancs », avec une attention particulière au développement de procédures standardisées qui permettent la quantification de l'économie, sans avoir recours à des mesures directes.
- Mettre en œuvre le soutien scientifique et technique et le service-conseil destinés à l'État, aux régions et aux autorités locales, pour élaborer les outils d'application nécessaires à la réalisation des objectifs indicatifs nationaux pour l'économie de l'énergie.
- Assurer l'information aux citoyens, aux entreprises, aux administrations publiques et aux opérateurs économiques sur les différentes manières de conserver l'énergie.

40 % de l'électricité consommée par l'Espagne en mars provenait de sources renouvelables.

Le trente-deuxième Observatoire de l'électricité, récemment publié par le WWF, a souligné que « les deux principales tendances du secteur électrique espagnol persistent : la demande est en baisse et les émissions de CO₂ diminuent ». Les sources d'énergie renouvelables continuent de générer plus de 40 % de l'électricité du pays, tandis que seulement 18 sur 100 kilowatts ont été produits par les centrales nucléaires.

D'après le dernier Observatoire de l'électricité, un rapport publié mensuellement par le WWF avec les chiffres clé de l'énergie électrique en Espagne, les émissions accumulées au cours du premier trimestre 2009 ont baissé de 24,3 % par rapport à la même période de l'année précédente, grâce à « une demande plus faible d'électricité, ajoutée à une contribution plus importante des énergies renouvelables », des sources qui n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Ainsi, « L'Espagne dispose actuellement d'un système de production d'électricité qui cause 60 % moins de CO₂ par kilowatt produit en comparaison avec la moyenne de l'Union européenne », selon Heikki Willstedt, expert en énergie et changement climatique du WWF Espagne. Willstedt a ajouté que « ceci n'est pas le fruit du hasard, mais de l'effort déployé pour développer les énergies renouvelables au cours des douze dernières années. »

Source : www.energias-renovables.com

Énergies renouvelables

À cette forte dépendance énergétique de l'UE s'ajoute l'épuisement des sources d'énergie traditionnelles et le développement insuffisant des sources renouvelables, prévu dans le Livre vert sur l'efficacité énergétique de l'UE publié au mois de juin 2005.

Lors de la réunion du Conseil européen au mois de mars 2007, les pays membres sont parvenus à un accord pour que 20 % de l'énergie consommée en 2020 provienne d'énergies renouvelables. Cet objectif sera obligatoire pour tous les membres, mais on tiendra compte des spécificités de chaque

pays pour y parvenir. L'accord établit une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et l'utilisation d'au moins 10 % de biocarburants d'ici là.

La nouvelle directive sur les énergies renouvelables, adoptée en décembre 2008, transpose les objectifs susmentionnés dans des plans d'action qui concernent plusieurs technologies, dont la bioénergie, l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, la mini-hydroélectrique, l'océanique et l'éolienne. Cette directive reflète la nécessité d'assumer le concept dénommé « triple objectif de 20 % » pour 2020 : une réduction de 20 % des émissions de CO₂, une augmentation de 20 % l'efficacité énergétique et que 20 % de l'énergie de l'UE provienne de sources renouvelable. L'industrie européenne des énergies renouvelables, fortement implantée dans certains pays de la région méditerranéenne, a reçu le document favorablement, tandis qu'au sein des institutions environnementales de la société civile, on critique certains problèmes spécifiques, notamment l'aide aux biocarburants (dont la contribution aux objectifs de réduction des émissions et leur possible caractère inducteur de crises alimentaires suscite de nombreux débats).

Enfin, la directive ne fixe aucune limite à l'origine des biocarburants, selon les réclamations de ces secteurs pour éviter l'emploi des terres utilisées pour cultiver des aliments, mais elle encourage les biocarburants d'autres origines. Elle n'établit pas non plus de pourcentage minimum obligatoire de biocarburants de deuxième génération (produits à partir de sources non-alimentaires) mais elle en encouragera l'utilisation à l'aide d'un système de bonus. En outre, pour qu'ils soient acceptés en tant que tels, ils devront offrir une réduction des émissions d'au moins 35 % par rapport aux carburants fossiles au cours de la première année de la directive, et arriver, au moins, à 50 % en 2017.

La nouvelle directive fixe la date du juin 2010 pour que chaque pays membre dispose d'un plan national d'action qui décrit en détail les méthodes à suivre. La Commission européenne évaluera ces plans et rapports d'activité semestriels que les pays devraient élaborer.

Quant au développement et à l'utilisation actuelle des énergies renouvelables, il existe des différences importantes entre les pays de la région méditerranéenne de l'UE. Bien qu'ils soient tous en train d'élaborer des politiques pour le développement et l'expansion de ces énergies, le succès dans leur application est très inégal.

Dans l'ensemble, l'industrie européenne des énergies renouvelables est puissante, bien que l'importance des différentes technologies varie considérablement. Le Conseil européen des énergies renouvelables (EREC), par exemple, a relevé l'importance du secteur dans le domaine de l'emploi qui est, en Europe, de plus de 400 000 travailleurs et génère une activité annuelle de 40 000 millions d'euros. Selon les responsables de l'EREC, grâce à la nouvelle directive, l'industrie pourrait créer quelque deux millions d'emplois d'ici 2020. L'Association espagnole des producteurs d'énergie renouvelable (APPA), pays dans lequel l'industrie a brillé principalement dans les technologies éoliennes, mais aussi dans la production de biocarburants, a estimé les objectifs de la directive comme étant réalistes et viables.

En Espagne, le plan de promotion des énergies renouvelables (PFER) 2000-2010 est toujours en vigueur ; il fixe des objectifs permettant d'atteindre en 2010, au moins 12 % de participation des énergies renouvelables dans la demande totale de l'énergie primaire (objectif qui devrait être largement dépassé). En 2008, le décret royal 1578/2008 a abrogé le décret royal 436/2004 qui fixait la rétribution des énergies renouvelables dans la production d'électricité, pour stimuler la pénétration de ces technologies avec le plus grand potentiel de développement.

Le lancement des énergies renouvelables en Espagne est lié à une série de mesures incitatives pour la production d'énergie éolienne. Cette source d'énergie à fort potentiel de croissance dans plusieurs pays de la région, a aujourd'hui un coût de production d'électricité beaucoup plus modeste, par rapport à d'autres formes d'énergies renouvelables, telles que l'énergie photovoltaïque ou l'énergie solaire thermique. Cependant, les communautés locales s'y opposent souvent, raison pour laquelle sa mise en œuvre en France et à Chypre a été si pauvre jusqu'à présent.

À Chypre, on a approuvé l'installation de 163 MW de production d'énergie éolienne, à travers un fonds spécial pour l'énergie renouvelable, mais, jusqu'à présent, les installations n'ont pas été réalisées en raison, principalement, de la réaction de la communauté locale.

En France, la production d'énergies renouvelables a atteint 13,2 % de la production d'énergie primaire en 2004, loin de l'objectif initial de 21 % pour l'an 2010. Cet objectif est présenté comme étant difficile à accomplir malgré le nouvel élan donné par la loi Grenelle à ce secteur. La production d'énergie renouvelable a augmenté, mais à un rythme inférieur à la demande. Les énergies éolienne et solaire, par exemple, se développent en effet rapidement, mais par rapport au total elles ne représentent pas grand-chose. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de nouvelles centrales éoliennes est confrontée à une forte opposition des communautés locales.

En Slovénie, il existe un « fonds écologique » géré par le ministère de l'Environnement qui constitue aujourd'hui le principal outil institutionnel pour financer les investissements destinés à des projets environnementaux dans le pays. Sa principale activité est de fournir des prêts à des taux intéressants pour des investissements destinés à des mesures d'efficacité énergétique et pour d'autres projets environnementaux. Ce fonds a accordé des prêts à des entités privées pour investir dans les énergies renouvelables. Cependant, le développement de ces énergies dans le pays demeure largement inexploré.

4.1.3. Ressources naturelles

Une grande partie de la pression exercée par les pays de l'UE sur les ressources naturelles a été « délocalisée » à travers le commerce mondial. Toutefois, il existe encore d'importantes conditions et pressions sur les ressources de base telles que le sol et l'eau.

Le développement du tourisme, industrie leader en croissance dans la région et premier secteur économique dans plusieurs pays, a des implications directes sur l'utilisation des terres, sur la pression exercée dans les zones côtières et sur l'environnement marin, ainsi que sur l'utilisation de l'énergie et de l'eau. La construction liée au développement touristique dans certaines zones constitue la principale demande de certaines industries extractives (carrières) et gourmandes en consommation d'énergie (fabrication du ciment), qui à leur tour ont un fort impact sur le sol et sont émettent, entre autres substances, de nombreuses particules en suspension.

Bien que la situation change constamment, le secteur souffre d'une forte saisonnalité qui a causé une grande pression sur le territoire en raison du surdimensionnement des infrastructures, non inutilisées pendant une grande partie de l'année. Heureusement, l'urbanisation incontrôlée qui a caractérisé le boom du secteur immobilier dans certaines parties de la région semble toucher à sa fin.

Outre cet impact, il existe un autre problème majeur lié au sol qui concerne les décharges et la production de déchets depuis quelques décennies. La gestion des déchets, nous le verrons ci-dessous, est toujours l'une des priorités environnementales de la plupart des Gouvernements de la zone. Dans les États insulaires, l'impact des déchets sur une ressource de base comme le sol, se manifeste par l'incapacité physique à les gérer de manière « traditionnelle ».

Cependant, les émissions de NO_x et de SO₂ dans l'atmosphère, responsables des pluies acides, continuent également de porter atteinte aux sols et aux eaux dans des zones à forte concentration industrielle (par exemple, dans le Nord de l'Italie, en Slovénie, en Grèce ou en France).

Gestion de l'eau

L'eau est, dans toute la région méditerranéenne, une ressource de base rare soumise à des pressions liées à son usage industriel, domestique, urbain et, surtout, agricole. De plus, en raison de la demande croissante du secteur du tourisme, il faut ajouter sa consommation dans le domaine des services, et ce dans toute la région mais surtout dans les zones côtières. À l'échelle européenne, l'industrie consomme 54 % de l'eau, l'agriculture 26 % et l'utilisation domestique 20 %, mais la classification varie sensiblement d'un pays à l'autre. La pression exercée par une demande croissante d'eau a conduit à une surexploitation des stocks locaux qui se rapproche de la limite dans des pays comme Chypre et dans les zones côtières de plusieurs pays de la région méditerranéenne. Ceci a conduit à une prolifération d'usines de dessalement pour l'approvisionnement local dans un nombre

croissant de zones, avec les problèmes environnementaux associés aux déversements dans la mer et à l'utilisation extensive de l'énergie.

Les déversements industriels, agricoles et domestiques ont dégradé la qualité de l'eau dans une grande partie de la région, avec des impacts sur l'environnement et la santé humaine. Quoiqu'il en soit, tous les pays ont enregistré des progrès considérables, tant dans la prévention et la réduction des déversements directs et indirects, grâce à la réussite relative de la directive IPPC, que dans la généralisation de l'épuration des eaux usées domestiques.

En ce qui concerne l'agriculture, en dépit d'une baisse de l'utilisation des pesticides et des engrais, leur concentration persiste dans la plupart des eaux souterraines à cause du délai, souvent très longs, d'infiltration des polluants jusqu'aux nappes phréatiques. En outre, les eaux versées d'origine industrielle ou urbaine ont contribué à élever de manière excessive les niveaux de phosphates ou d'autres composants organiques responsables, dans une grande mesure, de l'eutrophisation des eaux de surface.

Par exemple, en 2008, Chypre a eu un grave problème de pénurie d'eau, au point où les ressources naturelles en eau sont devenues pratiquement inexistantes. La situation a été résolue avec des interruptions d'approvisionnement et il a été nécessaire d'importer de l'eau de Grèce dans des pétroliers. La construction de nouvelles usines de dessalement, qui s'ajouteront aux deux usines existantes, est dans une phase d'appel d'offres. Avec les nouvelles usines, la capacité totale augmentera de 100 000 m³/jour et on s'attend à ce que l'île cesse de dépendre totalement des précipitations.

Quoiqu'il en soit, les dernières années ont été marquées par la mise en œuvre successive, dans la législation nationale, de la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE, qui introduit un cadre communautaire pour la protection et la gestion de l'eau. Cette directive prévoit la définition des eaux européennes et leurs caractéristiques par bassins et démarcations géographiques, ainsi que l'adoption de plans de gestion et de programmes de mesures appropriés pour chaque masse d'eau : les eaux intérieures, les eaux de transition, les eaux du littoral et les eaux souterraines, avec les objectifs suivants :

- La prévention de toute nouvelle détérioration ainsi que la protection et l'amélioration des écosystèmes aquatiques et des écosystèmes terrestres dépendants.
- La promotion de l'utilisation durable de l'eau.
- La protection et l'amélioration du milieu aquatique.
- La réduction de la pollution des eaux souterraines.
- Pallier les effets des inondations et de la sécheresse.
- La participation des intéressés dans la gestion de la ressource.

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle législation, des bonnes pratiques et de la rationalisation croissante de la gestion de l'eau, les mesures liées à la qualité et à l'utilisation de l'eau ont été généralisées. La réutilisation des eaux usées traitées, en particulier à des fins agricoles, est déjà une réalité en croissance dans la plus grande partie de la région.

En Espagne on applique le programme national de la qualité des eaux : assainissement et épuration 2007-2015 (PNCA), qui répond aux nouveaux besoins exigés par la directive-cadre sur l'eau et du programme AGUA (actions pour la gestion et l'exploitation de l'eau) du ministère de l'Environnement. Dans le cadre des objectifs du plan, on a établi la nécessité de protéger la biodiversité et le domaine public hydraulique, le domaine public maritime-terrestre, ainsi que la gestion des domaines publics pour garantir la qualité et le bon état des masses d'eau superficielles, souterraines, côtières et de transition.

En Grèce, c'est la loi 3199/2003 relative à la protection de l'eau et à la gestion durable des ressources en eau qui est en vigueur, ainsi que le décret présidentiel 51/2007, par le biais desquels la directive-cadre sur l'eau est transposée à la législation nationale. Ce nouveau cadre a entraîné une réorientation radicale des capacités administratives en Grèce et a introduit une approche innovatrice et globale en matière de gestion de l'eau, dans laquelle le rôle écologique de la ressource est

explicitement reconnu. L'accent est mis sur la gestion de l'eau à partir des bassins fluviaux, ainsi que la tarification de l'eau afin de refléter les coûts totaux de la gestion. Les principaux objectifs de la nouvelle disposition sont la protection à long terme des ressources en eau, la prévention de la détérioration ainsi que la protection et la restauration des ressources en eau dégradées et les terres humides, la réduction et, dans certains cas, l'élimination graduelle des déversements de polluants, la réduction de la pollution des eaux souterraines et la prévention de sa détérioration, ainsi que l'atténuation des inondations et des sécheresses.

En France, la loi Grenelle (2008) marque des objectifs et des directives claires concernant la gestion de l'eau :

- Obtenir ou conserver, en 2015, un bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau, à la fois continentales et maritimes. Il s'agit particulièrement de doubler la masse d'eau en bon état en 2015, pour atteindre les deux tiers du total.
- Accélération de l'adaptation des stations de traitement aux normes afin d'atteindre un taux d'accomplissement de l'ordre de 98 % en 2010 et 100 % en 2011.
- Développement de la récupération et de la réutilisation des eaux usées et des eaux de pluie, en respectant les limitations sanitaires.
- Lancement d'une action spécifique pour généraliser la détection de fuites dans les réseaux et de programmer les travaux nécessaires.
- Interdiction des phosphates dans les détergents en 2012.

4.1.4. Gestion des déchets

La gestion des déchets, à la fois urbains et industriels, est une question prioritaire dans l'ensemble des stratégies nationales de développement durable dans la région et dans la plupart des programmes gouvernementaux existants. Les impacts de la gestion inadéquate des déchets sont nombreux (sur l'eau, le sol, l'air, sur l'ensemble du territoire, sur la biodiversité et la santé) et, surtout, très onéreux. Leur élimination ou traitement pour leur réutilisation et le recyclage sont, jusqu'à présent, d'autres grands consommateurs de ressources.

L'UE est l'une des régions du monde qui produit le plus de déchets par an et par citoyen. Chaque citoyen de l'UE produit 3,5 tonnes de déchets par an. Quant aux déchets urbains, les derniers chiffres de 2004 indiquent 520 kg par personne et par an, bien que les estimations fassent allusion à 680 kg, soit une croissance de près de 50 % en 25 ans. La région méditerranéenne de l'UE n'échappe pas à cette constatation. Les modèles de consommation et de production montrent, en ce sens, une des formes les plus évidentes de non-durabilité. Le traitement des déchets est donc devenu un enjeu politique de premier ordre, qui, au cours des derniers mois, a atteint une situation d'urgence nationale dans certains pays de la région.

Quoi qu'il en soit, l'industrie de la gestion des déchets industriels et dangereux est hautement spécialisée depuis longtemps et la sophistication dans les efforts pour atténuer ses effets se propage dans la région, avec des résultats relatifs et un succès variable. Le principe de la hiérarchie dans la gestion des déchets s'impose petit à petit, tout comme la conception de programmes de déchets dans l'ordre suivant : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination finale. En ce sens, la réutilisation et le recyclage constituent une industrie spécialisée consolidée dans la région.

Au cours des dernières années, les outils législatifs qui définissent avec un haut degré de spécification technique le type de traitement que devraient recevoir les différents types de déchets, ont proliféré, notamment en ce qui concerne le traitement des déchets dangereux.

Approuvée en 2008, la nouvelle directive-cadre sur les déchets avait pour objectif principal d'atteindre « la société européenne du recyclage ». Pour ce faire, la directive a proposé d'innover en obligeant tous les pays membres à mener des programmes de prévention dans leur planification respective sur les déchets et à introduire une hiérarchie d'actions qui envisagent la mise en décharge comme un

dernier recours. En outre, l'obligation d'intégrer des objectifs quantifiés et des indicateurs pour le contrôle dans les programmes de prévention a été imposée.

La directive précise également les objectifs concrets pour la réutilisation et le recyclage à accomplir en 2020. Dans le cas des déchets municipaux, y compris les déchets domestiques et analogues, ces activités doivent représenter au moins 50 % du total, tandis que pour ceux provenant de la construction et de la démolition, le chiffre s'élève à 70 %. Dans le cas de déchets organiques, on exige la collecte sélective, le traitement et l'établissement de normes d'utilisation spécifiques pour le sous-produit qui en résulte, le compost.

En ce qui concerne l'incinération avec valorisation énergétique des déchets municipaux, celle-ci a sans doute été la question la plus controversée de la nouvelle directive dans la mesure où l'on avance dans la hiérarchie de « l'élimination » vers « la valorisation ». En tous les cas, elle est considérée comme une activité de récupération à condition de respecter un minimum de conditions d'efficacité énergétique.

Le producteur de déchets a davantage de responsabilités sur ceux-ci selon la nouvelle directive. Les pays membres prennent des mesures pour garantir que toute personne ou entité qui développe, fabrique, transforme, traite, vend ou importe des produits d'une manière professionnelle, verra augmenter sa responsabilité en tant que producteurs de déchets.

Les pays membres devront recycler ou réutiliser au moins 50 % des déchets urbains tels que le papier, le plastique et le verre, ainsi que 70 % des déchets non dangereux provenant de la construction et de la démolition. Certains de ces objectifs sont réalistes. Dans le cas de l'Espagne, par exemple, selon les données du ministère, en 2005, 44 % du verre a été recyclé, 69 % du papier, 60 % des métaux, 44 % du bois et 21 % des matières plastiques.

Quels sont le statut actuel, les priorités et les actions immédiates à mettre en œuvre dans la région en matière de gestion des déchets ? Voici quelques exemples représentatifs :

En Slovénie, l'un des principaux problèmes environnementaux du pays est le manque de capacité dans les décharges. Le gouvernement n'a pas encore défini la forme définitive du traitement des déchets urbains. Au niveau local, on est en train d'étudier la possibilité d'utiliser différentes technologies telle que l'incinération des déchets, le traitement par plasma et la production de méthane, la fermentation et la production de combustibles solides. Ainsi, une grande partie des efforts en matière de restauration de l'environnement et d'installation d'usines de traitement des déchets ont été menées à petite échelle, par les gouvernements locaux.

À Malte, dans ses limites évidentes d'espace, la gestion des déchets dangereux est une question prioritaire qui a été jusqu'à présent résolue en les exportant vers les pays possédant une licence pour leur traitement. Au cours des dernières années, cependant, de nouvelles usines de traitement ont commencé à fonctionner ou sont en cours de construction pour le traitement de ce type de déchets.

En Italie, le traitement inadéquat des déchets industriels a constitué un problème majeur. Au cours du printemps 2008, le chef de département de la protection civile italienne a été nommé sous-secrétaire d'État du Conseil des ministres, chargé des questions relatives aux déchets. Les problèmes relatifs à la gestion des déchets constituaient une urgence nationale dans certaines villes au cours de l'année 2008.

En Grèce, il existe actuellement douze systèmes alternatifs de gestion des déchets pour les matériaux d'emballage, les piles et accumulateurs, les lubrifiants, les pneus, les véhicules hors d'usage ainsi que les équipements électriques et électroniques. Dans la plupart des cas, les objectifs fixés ont été atteints même s'il y a eu beaucoup de problèmes au début, pendant la mise en œuvre de la législation existante (tant de la part de l'industrie que des voisins des installations). Aujourd'hui, l'on peut dire que le recyclage est en bonne voie en Grèce : le matériel industriel recyclé est passé de 382 000 tonnes (en 2003) à 700 000 tonnes (en 2007).

En Espagne, le plan national intégré des déchets (PNIR) 2006-2018, approuvé en février 2009, a des implications importantes pour l'industrie. D'ailleurs, au cours des deux années précédant leur

adoption, un dialogue multisectoriel a inclut des propositions de bonnes pratiques de la part d'organisations professionnelles sectorielles. Un des principaux objectifs du PNIR est de généraliser le principe de la responsabilité des producteurs pour tous les déchets, ce qui signifie que le financement de la collecte et la gestion des ressources devra obligatoirement être assumée par qui aura mis le produit sur le marché pour la première fois. Le PNIR s'applique aux déchets urbains et déchets assimilés, les déchets assujettis à une législation spécifique (véhicules hors d'usage, pneus, piles et accumulateurs, déchets des appareils électriques et électroniques, déchets de construction et de démolition, boues d'épuration, etc.), sols pollués, ainsi que certains déchets agricoles et industriels non dangereux qui ne disposent pas d'une législation spécifique.

4.1.5. Achats publics durables

L'achat public durable (APD) consiste à inclure des considérations sociales, éthiques et environnementales dans les différentes étapes de la passation des marchés publics. Les décisions d'achat durable n'implique pas uniquement l'achat du produit ou du service requis pour une utilité concrète, mais doit aussi tenir compte d'autres aspects liés à la méthode et aux conditions de production des matériaux qui les composent, aux conditions de travail des personnes ou aux conséquences directes et indirectes de la production ou la prestation, à court et long termes.

L'achat durable a constitué un domaine de travail pour de nombreuses organisations civiques dans la région, avec un intérêt particulier dans des pays comme l'Italie (voir ci-dessous). Les premières étapes pour sa mise en œuvre au sein des administrations publiques ont eu lieu principalement au niveau local, en collaboration avec ces organisations citoyennes. La transition vers l'inclusion de clauses dans les termes des grands opérateurs des marchés publics (ministères chargés des infrastructures, par exemple) est survenue plus tard, suite à la clarification des éventuelles implications relatives au respect de la libre concurrence.

Mention de l'APD dans la directive 2004/18/CE :

La présente directive est fondée sur la jurisprudence de la Cour de justice, en particulier la jurisprudence relative aux critères d'attribution, qui précise les possibilités pour les pouvoirs adjudicateurs de répondre aux besoins de la collectivité publique concernée, y compris dans les domaines environnemental et/ou social, pour autant que ces critères soient liés à l'objet du marché, ne confèrent pas une liberté de choix illimitée au pouvoir adjudicateur, soient expressément mentionnés et respectent les principes fondamentaux visés au considérant 2.

Ces principes sont les principes du traité : notamment les principes de la libre circulation des marchandises, de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services, ainsi que les principes qui en découlent, comme l'égalité de traitement, la non-discrimination, la reconnaissance mutuelle, la proportionnalité et la transparence.

L'achat public durable est aujourd'hui une force indéniable pour le changement pour promouvoir la consommation et la production durables. Non seulement en raison de l'immense capacité d'achat et de passation de marché des administrations publiques (entre 15 % et 20 % du PIB dans les pays de la région méditerranéenne de l'UE), mais aussi en raison du signal clair des institutions quand ces mesures sont prises après une période d'explication ou de dialogue avec les producteurs ainsi que les entrepreneurs, et grâce au rôle « exemplaire » de l'État invoqué dans plusieurs lois nationales sur l'environnement.

Toutefois, les outils législatifs qui favorisent le recrutement et l'approvisionnement publics durables sont récents, à tel point que tant les normes européennes que les lois nationales ont toujours été invoquées comme des obstacles à la mise en place de clauses sociales et environnementales dans les cahiers de charges des marchés publics.

La clé de l'intégration cohérente de ces conditions dans les marchés publics est la directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services. En plus des projets de loi, il convient de citer la communication

interprétative de la Commission sur la législation communautaire des marchés publics et les possibilités d'intégrer des aspects environnementaux dans les marchés publics et la Communication interprétative de la Commission relative à la législation communautaire en matière de marchés publics et la possibilité d'intégrer des aspects sociaux dans lesdits marchés publics.

La manière dont cette possibilité a été traduite sur le terrain national a eu lieu à travers les organismes centraux des marchés publics, là où ils existent, ou par l'obligation légale de prendre en considération les conditions environnementales et sociales dans les marchés publics. Dans le premier cas, il était habituel que les premières étapes doivent se concentrer sur certains groupes de produits et services, soit en raison de la facilité d'établir des critères dans ces groupes, soit par l'équilibre entre l'impact et le coût de certains produits tels les fournitures de bureau y compris les produits électroniques.

Un cas de l'instrumentation de l'environnement d'une centrale d'achat public est celui de l'Italie. Consip, un organisme public créé par le ministère italien de l'Économie en 1997, a pour mission la mise en œuvre de la rationalisation des dépenses publiques en biens et services par l'utilisation des technologies de l'information et des outils commerciaux innovants. Au début de 2004, Consip avait déjà établi 56 accords-cadres sur plus de 30 catégories de produits avec 130 fournisseurs. Consip s'est établi en tant que centre d'achat pour les ministères et autres organismes gouvernementaux. Dans l'exercice de la coordination et la rationalisation de la dépense, Consip a commencé à introduire des procédures d'achat durables.

Par la suite, Consip a collaboré en fournissant une expertise dans l'élaboration d'un plan d'action national sur l'écologisation des marchés publics, adopté en 2008. Ce plan implique toute une série de décrets contenant la définition des critères écologiques minimaux à inclure dans les procédures de passation des marchés au-dessus et en dessous du seuil communautaire de référence pour les différentes catégories de marchandises définies par la loi de finances 2007 (et en accord avec les objectifs identifiés dans ce plan).

Dans le cas de l'Espagne, il convient de noter deux faits marquant quant à la promotion des achats publics durables. Le premier s'est produit en août 2005, lorsque le ministère du Développement a approuvé les nouveaux termes et conditions administratives applicables à la passation des marchés de travaux. La nouveauté consistait à inclure des clauses par lesquelles on cherchait à réaliser trois types d'objectifs de politique sociale en matière de stabilité dans l'emploi, d'égalité entre les sexes et d'emploi des personnes handicapées. Ces objectifs ont leurs fondements dans la directive 2004/18/CE.

Le deuxième fait est l'approbation de la loi 30/2007, des marchés du secteur public. L'article 101 (Règles pour l'établissement de prescriptions techniques) de ladite loi indique que les spécifications techniques pourraient être définies « en termes de rendement ou d'exigences fonctionnelles, en intégrant à ces dernières – lorsque le contrat affecte ou pourrait affecter l'environnement – une dimension environnementale ». Déjà en 2008, le Conseil des ministres a approuvé le plan de passation de marchés publics verts, qui vise à mettre progressivement en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement dans les marchés publics.

Dans d'autres pays de la région, le cadre juridique pour la passation des marchés publics écologiques est progressivement mis en place. En Grèce, la révision du cadre institutionnel pour la passation des marchés publics durables nécessite la coopération des ministères du Développement, de l'Économie et de l'Environnement. Jusqu'à présent, il n'y a que quelques cas isolés et des projets pilotes lancés par les autorités locales, par exemple les membres du projet l'EcoProcura.

Comme le montre le chapitre suivant, tant l'approvisionnement durable (au-delà des administrations publiques) que d'autres critères de durabilité dans les marchés de produits (éco-label) connaissent un essor important dans des secteurs tel que le tourisme, poussé par des agents comme les organisations civiles, les chambres de commerce et les associations d'entreprises, avec le soutien financier de divers programmes européens.

Objectifs en France (loi Grenelle 2008) en matière d'achats publics respectueux de l'environnement :

- À compter de l'année 2009, les véhicules achetés par l'État émettront moins de 130 g de CO₂ par kilomètre.
- À partir de 2010, le bois sera certifié ou issu de forêts gérées durablement.
- En 2012, la réduction de la consommation de papier et l'utilisation de papier recyclé uniquement ou, à défaut, de papier issus de forêts gérées durablement.
- 15 % des produits de la restauration en 2010 et 20 % en 2012 devront provenir de l'agriculture biologique et, avec des pourcentages identiques, devront être des produits de saison et à faible impact environnemental.

4.2. LES BALKANS

L'approche CPD, contrairement à la version précédente centrée uniquement sur la production propre, implique non seulement davantage d'activités outre celles en rapport avec l'industrie et la production (consommation des ménages, consommation publique, etc.), mais elle inclut également un nombre d'acteurs supérieur qui représentent tous les secteurs de la société (entreprises, organismes publics, ONG, ménages, etc.). Depuis cette perspective, l'analyse de la situation actuelle dans la région des Balkans rend l'évaluation des différents domaines liés à l'environnement nécessaire, comme l'industrie, l'agriculture, l'énergie, le transport, le tourisme, le commerce, les habitudes domestiques, etc.

Étant donné que l'édition précédente de ce rapport ³ a traité les aspects les plus importants de l'industrie et de la production jusqu'à l'année 2005, cette édition consacra une section à ce sujet et le reste des informations seront incluses dans différents grands chapitres, tels que le changement climatique (émissions et énergie), les ressources naturelles, les déchets et les marchés publics.

4.2.1. L'industrie

Les profondes mutations et les restructurations de l'industrie dans les Balkans depuis son effondrement dans les années quatre-vingt-dix, ont entraîné une croissance durable et notable au cours des dernières années, ainsi que la fermeture et le démantèlement des usines et des fabriques les plus polluantes. Toutefois, un bon nombre de ces usines abandonnées continuent de représenter un grand risque pour l'environnement, à cause des déchets qu'elles contiennent mais aussi de l'impact continu dans leur environnement. Un grand nombre des points critiques environnementaux de la région sont précisément ces zones fortement polluantes de l'ancienne activité industrielle, toujours en processus de récupération.

Certains points critiques pertinents en Albanie.

³ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

Points critiques	Activité	Impacts	État actuel
Porto Romano	Fabrication de pesticides	Déchets dangereux	En récupération. 500 tonnes retirées. Construction d'installations spécifiques en cours.
Ville de Laç	Métallurgie et chimie	Déchets dangereux	En cours d'étude.
Région d'Elbasan	Métallurgie et ferrochrome	Déchets dangereux	En cours d'étude.

Source : Point focal du CAR/PP en Albanie.

Dans la région du Sud-est européen, l'industrie lourde a eu une présence significative dans des domaines tels que la production et le raffinage du pétrole, la métallurgie, les mines, ou la fabrication de produits chimiques, et ce en raison de l'héritage soviétique tout comme des ressources existantes. Les secteurs de l'alimentation et les textiles sont aussi très présents dans la région, ajoutant leurs répercussions nuisibles à l'environnement à celles des industries lourdes susmentionnées.

Un autre facteur qui doit être mis en évidence dans la région des Balkans, est l'augmentation considérable des petites et moyennes entreprises à la fois en nombre et en présence commerciale au cours des dernières années. Du point de vue de la CPD, ce phénomène pose des défis plus importants, puisque ce type de société n'est pas équipé ni formé pour entreprendre des changements majeurs d'infrastructure, même si, en étant présente dans tous les marchés et moins contrôlée par les autorités, elle génère de nombreux impacts environnementaux très difficiles à quantifier.

Le problème environnemental produit par l'activité industrielle comprend la pollution atmosphérique due aux émissions, sans parler de la production de déchets et des déchets liquides déversés sans traitement préalable. L'utilisation inefficace des ressources, notamment de l'eau et de l'énergie, la consommation de carburant particulièrement polluants, la gestion inadéquate des déchets toxiques et dangereux ou l'absence de systèmes de gestion de l'environnement sont d'autres aspects importants de ce problème.

Le secteur du bâtiment, en tant que grand consommateur de matières premières et de combustibles fossiles, est également important dans les pays étudiés, entre autres en raison de l'effort de reconstruction entrepris ces dernières années.

Bien que des progrès aient été accomplis récemment en ce sens, l'existence de données sur les émissions industrielles et la consommation de matières premières et autres ressources, est très rare et dans de nombreux cas, peu fiables. De même, malgré les nouvelles lois adoptées concernant les limites d'émission, les taxes de pollution, les systèmes de gestion, les déchets toxiques, etc., leur mise en œuvre est assez pauvre, non seulement à cause de la réticence de l'industrie, mais en raison du manque de ressources tant humaines qu'administratives.

Quoi qu'il en soit, deux considérations peuvent supposer des perspectives positives en ce qui concerne l'amélioration de la réglementation et le contrôle des activités industrielles dans un futur proche. Premièrement, la revendication commune de quatre pays de la région d'adhérer à l'UE, directement ou indirectement, exige l'adoption de mesures et de lois en vigueur dans l'UE, ce qui implique un contrôle beaucoup plus strict de l'activité industrielle. Ensuite, ces efforts sont soutenus par l'UE elle-même à travers divers projets dans des domaines tels l'efficacité énergétique, la gestion des ressources ou l'incorporation de l'énergie propre et renouvelable. En dehors de l'UE, le développement économique des pays des Balkans passe par l'amélioration de sa balance commerciale, en essayant de réduire sa dépendance extérieure sous forme d'importations, et d'augmenter, en même temps, le nombre et la quantité des marchandises exportées. Pour ce faire, et puisque les marchés cibles sont européens et américains, l'industrie des Balkans doit adopter des normes de qualité, d'efficacité et environnementales qui permettent l'entrée de ses produits dans ces marchés restrictifs, et en même temps que sa compétitivité.

Enfin, un autre facteur à souligner et qui a une influence dans la manière dont l'industrie se modernise, est le processus de privatisation généralisée dans la région et qui a des conséquences dans tous les domaines. Mettant de côté les premières étapes de la privatisation, au cours de lesquelles la corruption semble avoir été l'acteur majeur, le nouveau modèle est en train de faciliter l'intégration d'améliorations pour parvenir à un plus grand degré de compétitivité.

4.2.2. Changement climatique

Émissions de gaz à effet de serre

La quantité d'émissions dans l'atmosphère des quatre pays analysés est nettement inférieure à celle que nous pouvons trouver dans l'UE. En ce qui concerne les émissions provenant directement des ménages, c'est à dire, mis à part l'activité industrielle et de production en général, la différence est encore plus grande. Cette quantité est inférieure, principalement en raison d'un pouvoir d'achat plus réduit qui ne permet pas un consumérisme exacerbé. Cependant, il est possible que cette situation soit en train de changer grâce à l'adoption d'habitudes de consommation occidentales. En tout les cas, la situation actuelle par rapport aux émissions dans la région des Balkans est loin d'être optimale, d'autant plus qu'elle est déterminée par plusieurs facteurs :

- La forte augmentation des véhicules à moteurs durant les dernières années. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène, en particulier la précarité du système de transport public, la croissance des revenus des ménages, et l'ouverture vers les marchés occidentaux (véhicules d'occasion). De plus, l'obsolescence d'une grande partie de ces véhicules produit une pollution plus importante en raison de leurs moteurs peu efficaces.
- L'utilisation de combustibles dans les maisons, par les véhicules et l'industrie, qui en plus de leur piètre qualité sont moins efficaces (mauvaise capacité thermique), et donc beaucoup plus polluants.
- Le transport de passagers et de marchandises par voies routières, au détriment de systèmes plus propres comme le train (cause : le manque d'infrastructures et leurs mauvais état, et la grande difficulté à capter des investisseurs).
- La circulation dans les grandes villes, les embouteillages constants, dû en grande partie à la grande croissance du nombre de véhicules, sans que les routes, les normes ou les habitudes soient préparées.
- La consommation efficace de l'énergie (ce qui entraîne un besoin de production en plus grandes quantités) tant de l'industrie que de l'agriculture ou des ménages. Au cours de ces dernières années, le manque de compteurs et d'incitations aux économies s'ajoutent aux habitudes héritées de l'époque soviétique, quand les ressources de base étaient amplement subventionnées, et quand on n'accordait pas d'importance à leur consommation rationnelle.

D'autre part, il faut préciser que les données existantes concernant le niveau des émissions dans ces quatre pays ne sont que relativement fiables, vu qu'il existe des preuves que l'industrie, de nombreuses centrales productrices d'énergie, et presque tous les immeubles manquent de systèmes appropriés de mesure, et qu'ils évitent même de faire le calcul, par peur des paiements qui y sont associés. De plus, on estime qu'entre 15 % et 35 % de l'énergie produite, selon chaque pays, se perd dans les réseaux d'approvisionnement à cause de la précarité des installations.

Parmi les aspects à tenir en compte, l'interdiction de la consommation de combustibles contenant du plomb a été incorporée par les politiques de l'énergie de tous les pays. Nous pouvons donc espérer qu'ils disparaissent prochainement. D'un autre côté, des accords internationaux ont été signés pour protéger la couche d'ozone, ce qui a entraîné des politiques d'interdiction de la production et l'utilisation de substances qui endommagent la couche d'ozone.

En général, comme nous le verrons dans le chapitre 6, les quatre gouvernements ont assumé leur engagement en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, en incorporant des mesures dans les stratégies nationales, les plans d'action et dans la législation en général. Cependant, pour arriver à une application efficace de ces politiques, il faudra un financement important d'un côté, qui

devra être fourni par des institutions externes, tant publiques que privées, et d'un autre côté, un fort pari pour sensibiliser les l'industrie, les PME ainsi que les citoyens en général. Dans ce sens, la collaboration avec les entreprises, les associations d'entreprises et les organisations de la société civile sera essentielle pour articuler et coordonner des mesures efficaces.

Efficacité énergétique

Améliorer l'efficacité énergétique est un objectif que visent tous les pays de la région. Indépendamment des implications environnementales positives que représente la réduction des émissions et de la consommation des ressources naturelles, les économies énergétiques sont un élément clé pour réduire les coûts des produits et les rendre plus compétitifs sur les marchés internationaux et régionaux.

Il existe, dans tous les cas, des éléments régionaux clés à tenir en compte en ce qui concerne l'efficacité énergétique dans les Balkans :

- Les infrastructures pour la production et l'approvisionnement de l'énergie sont souvent en mauvais état, et produisent des pertes dans le « transport de l'énergie » jusqu'à 30 %.
- Environ le tiers de l'énergie consommée dans la région correspond à son utilisation dans les bâtiments résidentiels, publics et commerciaux. Parmi eux, la plus grande consommation est celle du chauffage, de la climatisation, de l'eau chaude, de l'électroménager et de l'éclairage.
- Même si la consommation d'énergie dans le transport est inférieure à celle de l'UE, la tendance croissante et l'obsolescence du parc automobile produisent plus d'inefficacités et de pollution dans la consommation.
- Dans plusieurs pays de la région, la consommation d'électricité pour le chauffage de l'air et de l'eau est très répandue, et produit une consommation d'électricité abondante et peu efficace.
- Comme résultat de l'ancien modèle de politique centralisée, qui offraient beaucoup de subventions, le citoyen moyen a tendance à penser que l'énergie et l'eau sont des ressources gratuites, il manque de sensibilisation environnementale et ne trouve pas d'incitations à l'économie de ces ressources (très souvent, à cause du manque de compteurs, le paiement se fait de manière générale pour tout l'immeuble, et c'est pourquoi il n'y a pas d'incitations à l'économie à moins que ce ne soit pour toute la communauté).
- La consommation énergétique dans l'agriculture, même si elle n'est pas très représentative sur le total (environ 2 %) est très souvent inefficace et polluante, à cause de la consommation de combustibles de mauvaise qualité ainsi que des sources d'énergie peu durables (bois de chauffage, etc.)
- La récente croissance des revenus et des niveaux de vie dans la région influe considérablement sur la prolifération de l'électroménager et autres appareils qui consomment de l'énergie.
- L'architecture et l'état des immeubles possèdent des niveaux d'isolation thermique très peu efficaces qui entraînent des consommations importantes d'énergie pendant les saisons froides.

Tel que cela a déjà été mentionné, tous les gouvernements de la région ont mis en place des mesures qui améliorent l'efficacité énergétique, tant dans l'industrie que dans les ménages, même si il manque très souvent de ressources matérielles et humaines pour mettre en pratique ces mesures et garantir l'acquiescement de celles-ci.

Les pays de cette région pourraient réduire considérablement la consommation en énergie et en eau à partir de l'implémentation de normes plus strictes sur la construction d'immeubles, qui tiennent compte de l'isolation thermique et l'efficacité énergétique.

D'un autre côté, même s'il a déjà été initié, le processus de redéfinition des prix de l'énergie pour les rapprocher au coût réel de celle-ci doit être renforcé, avec les ressources nécessaires, accompagnées de campagnes de sensibilisation destinées aux consommateurs moyens.

Le changement des sources d'énergie utilisées dans les immeubles, tant pour le chauffage que pour chauffer l'eau en faveur des systèmes plus efficaces, ainsi que les projets dirigés vers la cogénération énergétique, pourraient représenter de grandes économies sur l'ensemble de la région.

Jusqu'à présent, les progrès sont plus importants dans le domaine industriel, d'une part comme conséquence de la recherche des entreprises d'une meilleure compétitivité et d'autre part, parce que ce domaine est plus facile à contrôler et sa législation est plus stricte (elle vise une convergence avec celle de l'UE).

Même ainsi, il faut des investissements importants qui permettent de changer les infrastructures, tant dans les immeubles et les centrales industrielles, que dans les stations de production et les systèmes d'approvisionnement. Étant donné la situation économique moyenne des quatre pays, ces investissements devront continuer à être fournis, en grande partie, par des projets internationaux.

Énergies renouvelables

Il existe des différences notables en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables des quatre pays qui forment la région étudiée. Ces différences correspondent, principalement, à des aspects spécifiques de la géographie et des ressources de chaque pays. Ainsi, par exemple, l'Albanie possède un pourcentage très élevé d'énergie hydraulique, comme conséquence de sa géographie, qui lui permet d'obtenir de l'électricité d'une manière assez propre (malgré de nombreuses pertes dans son réseau de distribution).

Un des obstacles principaux du développement des énergies renouvelables, est le prix réduit des énergies conventionnelles qui, très souvent, ne correspond pas au coût de la production réelle, ce qui décourage les investissements, la recherche et le développement.

Néanmoins, il existe en général une claire volonté de progrès des gouvernements de la région. Ils cherchent des sources d'investissement qui permettent de développer de nouvelles installations, spécialement d'énergies hydraulique (la plus courante de nos jours), solaire et éolienne. De part les caractéristiques de chaque pays concernant la prolifération des forêts, la biomasse devient une alternative efficace, en particulier dans le monde rural. D'autres mesures de type législatif, ainsi que des mesures incitatives seront décrites dans le point 6.

La présence de centres de distribution d'énergie dans les quartiers est un autre héritage de la période soviétique, ce qui offre la possibilité de développer des systèmes de cogénération permettant d'obtenir une meilleure performance énergétique.

4.2.3. Ressources naturelles

La principale et la plus importante des ressources naturelles, l'eau, ne constitue pas un problème habituel de pénurie dans la région des Balkans, en grande partie grâce à l'abondance des montagnes, des sources d'eau et des rivières. En revanche, il existe des aspects relatifs à la consommation de cette ressource qui représentent un problème tant du point de vue de la qualité de l'eau que de sa durabilité.

De même que pour le cas de l'énergie, en ce qui concerne la consommation des ménages et industrielle, l'eau est consommée de façon non durable, comme conséquence du manque de sensibilisation des citoyens (la même habitude héritée que celle de l'énergie), les bas prix de la ressource et le fait que ces prix soient inadaptés à la réalité, la consommation incontrôlée des puits illégaux, plus particulièrement dans l'industrie, la consommation intensive des industries et de l'agriculture, et enfin les importantes pertes produites par la précarité des infrastructures, qui dépassent 30 % (en Croatie, en 2006, les pertes étaient estimés à presque 50 %).

L'autre grand problème régional concernant l'eau est celui de sa pollution et des conséquences sur l'accès à l'eau potable pour les citoyens. Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur l'industrie, les déversements et les déchets produits à travers l'industrie ne sont ni traités ni éliminés correctement, et

ils sont très souvent déversés dans les rivières et les cours d'eau. Par ailleurs, les déchets accumulés dans les décharges, sans traitement ni infrastructures convenables, s'infiltrent dans les couches souterraines, atteignent les aquifères naturels et les polluent. Le cas des déchets extrêmement toxiques est particulièrement grave, comme les métaux lourds ou les substances chimiques, très typiques de l'industrie traditionnelle des Balkans.

Ces situations sont critiques dans les zones où se trouvaient des stations industrielles très polluantes. Malgré leur fermeture, elles sont encore en phase de démantèlement et elles contiennent encore de grandes quantités de déchets toxiques, qui polluent le sol et l'eau.

Malgré l'abondance des ressources nécessaires, il existe des époques de l'année où l'approvisionnement régulé de l'eau est insuffisant dans quelques zones rurales de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Dans d'autres cas, la consommation d'eau non traitée dans les champs agricoles pollue tant le sol que les plantations et représente un grave danger pour la santé humaine et animale.

Dans plusieurs villes, les fournisseurs publics ou privés sont en train de faire un effort pour incorporer des systèmes de mesure et des compteurs qui stimulent l'économie, en l'associant à la consommation propre.

Quant au sol, encore une fois, le manque de sensibilisation ajouté au manque de ressources dans les zones les plus paupérisées, a provoqué une consommation extrême des ressources naturelles comme les arbres ou les pâturages. Les niveaux d'élagage dans les quatre pays sont encore clairement excessifs et non durables. Ceux-ci correspondent d'un côté, au besoin en bois comme combustible, et d'un autre côté à l'élargissement des champs de pâturage pour le bétail. Ce bétail est aussi problématique dans quelques régions, en raison de l'absence de mesures de gestion ou de traitement des déchets des fermes et à une intense activité, qui pollue par la suite les aquifères naturels.

Par ailleurs, l'utilisation de pesticides, de fertilisants et de fongicides est encore faible, même si elle est en augmentation. Grâce à cela, il est possible de promouvoir l'agriculture écologique, un marché avec une demande croissante dans l'UE. De plus, la main d'œuvre rurale est toujours abondante et bon marché, et elle pourrait donc devenir une activité à la fois rentable et intéressante du point de vue du développement local.

Le niveau élevé de pollution sur la côte méditerranéenne de ces pays est un autre impact important sur l'environnement lié à la biodiversité et au paysage côtier. En plus des déversements et des déchets solides abandonnés par les grandes industries de la zone, qui sont mentionnés dans le chapitre sur l'industrie, un autre facteur qui devient de plus en plus important, le tourisme, provoque de graves problèmes, tant par la pollution qu'il comporte que par le phénomène d'urbanisation incontrôlée. Malgré l'existence d'initiatives en ce sens et quelques zones d'intérêt spécial déclarées zones protégées, chaque année encore davantage de touristes visitent la région et il n'y a toujours pas une politique claire et stable en ce qui concerne la gestion du tourisme et de ses impacts.

Enfin, d'autres problèmes environnementaux apparaissent dans quelques zones comme celui de la désertification, la salinisation ou l'érosion des sols. Les raisons vont du pâturage intense ou illégal, jusqu'à l'agriculture intensive, en passant par l'utilisation de substances chimiques ou des purins pour fertiliser le sol.

4.2.4. Gestion des déchets

En général, c'est probablement le principal problème environnemental de toute la région. Du point de vue de la consommation et de la production durables, les déchets représentent des impacts négatifs directs sur la pollution de la région, la qualité de l'eau, la santé publique et la biodiversité. De plus, d'une manière indirecte, ils entraînent d'autres problématiques comme l'occupation d'espaces naturels précieux par les décharges illégales ou les émissions de gaz polluants qui proviennent d'incinération illégale de déchets en plein air.

Du point de vue des ressources naturelles, la production de grandes quantités de déchets qui s'éliminent sans recyclage ou réutilisation, représente aussi une plus grande consommation tant d'énergie et d'eau que de matières premières.

En général, la gestion des déchets dans les pays des Balkans est encore précaire en raison de l'existence de nombreuses décharges illégales, l'élimination conforme des déchets dangereux sans traitement et sans les séparer des autres déchets inertes (très souvent, déposés dans des conteneurs des déchets municipaux), la pollution des eaux à cause des décharges (aussi toxiques), ou de par les bas niveaux de recyclage (un peu plus importants en Croatie).

Parmi les décharges légales existantes, le nombre des décharges qui respectent la réglementation de l'UE est très limité. En général, elles sont saturées (de fait, elles sont insuffisantes pour la quantité de déchets produite) et dans certains cas leur emplacement provoque de nouveaux impacts négatifs sur la qualité de l'air ou la pollution des eaux et du sol (lorsqu'elles sont très près des zones habitées, sur des sols très perméables ou des zones côtières).

L'insuffisance des services de ramassage municipaux est un autre facteur aggravant la situation. Ils sont parfois inexistantes dans les zones rurales et ils disposent souvent de très peu de moyens pour trier les déchets par types.

Tel que cela a été expliqué précédemment, la typologie de l'industrie dominante dans cette région représente une grande production de déchets et, plus particulièrement, de déchets dangereux comme des métaux lourds, du pétrole et des substances chimiques. Cette situation fait que la moyenne des déchets par habitant est très élevée dans ces pays, malgré les quantités nettement inférieures des déchets ménagers par rapport à l'UE. Quoi qu'il en soit, la migration croissante des habitants des zones urbaines et rurales, ajoutée à l'augmentation des revenus des ménages et à l'incorporation non durable des modèles de consommation, importés des pays occidentaux, fait craindre une aggravation du problème si des mesures immédiates ne sont pas adoptées à grande échelle.

Comme première mesure, en même temps que la réalisation des travaux de récupération des points critiques, il est nécessaire de mettre en œuvre des systèmes de contrôle et de mesure réalistes et stables, qui fournissent des informations valables sur la réalité du problème. Le peu de chiffres actuellement rapportés par des pays comme la Bosnie-Herzégovine ou l'Albanie, sont un reflet du fait que beaucoup d'industries ne fournissent pas d'informations sur les déchets qu'elles produisent, et encore moins sur les décharges qui les éliminent à travers les cours d'eau.

L'incorporation progressive des technologies et de la production propre pourrait être décisive pour réduire la quantité des déchets produits, mais ce ne serait qu'une solution acceptable si elle est accompagnée d'investissements pour le traitement des déchets dangereux et des systèmes de récupération et de recyclage. Dans les quatre pays analysés, il existe des projets en cours de stations de traitement qui sont consacrés à des cas très graves et il faudrait donc une promotion plus importante, en pariant aussi sur les stations de recyclage.

Du point de vue municipal, le manque de ressources, la faible sensibilisation des citoyens et la législation limitée, représentent des obstacles pour l'implémentation de services de ramassage efficaces. Dans certains pays comme la Bosnie-Herzégovine, la structure administrative complexe et le manque de coordination entre les différentes structures impliquées, déplacent le problème vers la sphère politique. Par ailleurs, presque tous les déchets ramassés vont directement à la décharge, sans qu'il y ait réellement des initiatives pour valoriser les déchets utiles. En ce sens, en plus des fonds nécessaires pour créer des installations de tri et de recyclage, il est important que la population soit plus sensibilisée à l'importance du problème, ce qui pourrait entraîner aussi de meilleurs modèles de consommation.

Depuis quelques années, les gouvernements ont assumé la gestion des déchets comme une priorité, en incorporant des mesures palliatives tant dans les législations que dans les stratégies nationales sur l'environnement et le développement durable. Le besoin de s'adapter aux normes de l'UE pour pouvoir aspirer à y adhérer, est une autre motivation à prendre en compte, tant par l'importance que les gouvernements accordent à ce sujet que par les aides financières et techniques offertes par l'UE.

Les engagements et les accords internationaux signés par les quatre pays dans le domaine des déchets dangereux, la pollution atmosphérique, la protection de la couche d'ozone, etc., pourraient représenter un point de rencontre pour la collaboration régionale par le biais de projets communs, favorisant des synergies et des normes régionales.

Parmi les opportunités présentes, il faut remarquer la grande quantité de déchets organiques sur la totalité des déchets produits, un facteur qui, suite à son processus de tri, pourrait devenir une source d'énergie grâce à son utilisation comme biocombustible ou comme engrais dans l'agriculture.

Quoi qu'il en soit, les mesures actuelles et celles qui sont en cours d'élaboration, seront peu efficaces si leur application n'est pas contrôlée. Pour ce faire, au-delà des lois et des stratégies, il est important de compter sur une institution disposant d'un pouvoir réel, ainsi que sur des ressources humaines, financières et administratives suffisantes. L'organisation des fonctions au niveau municipal, assujetties aux systèmes de durabilité financière tels les tarifs réalistes du service de ramassage et de traitement, et surtout la mise en œuvre de systèmes de contrôle et de suivi, qui permettent de connaître les quantités réellement produites, ainsi que le degré d'application des lois, sont des mesures également indispensables.

Enfin, tant le gouvernement que la société civile doivent poursuivre leurs efforts pour sensibiliser les citoyens et les entreprises, dans le but de créer des groupes de pression qui veillent sur le fonctionnement des processus établis, qui dénoncent les infractions et qui participent aux processus de développement.

4.2.5. Achats publics durables

Le contexte historique et économique particulier de la région, avec sa tradition d'État omniprésent et une transition ultérieure difficile vers le libre échange, donne un sens spécial au concept d'achat public.

En raison de la présence importante de l'État dans l'économie, les achats publics représentaient traditionnellement un pourcentage élevé sur le total. Cependant, le changement du système accompagné de ressources publiques insuffisantes, ont bouleversé cette tendance. En tout état de cause, la législation actuelle de l'achat public est très récente dans tous les pays et, jusqu'à présent, elle a été centrée sur la précision des processus et sur les conditions requises pour participer au soumissionnement. La perception très répandue parmi toutes les couches sociales que la corruption, les pots-de-vin et la fraude étaient très habituels dans l'adjudication des marchés publics, a poussé les gouvernements à travailler fortement sur ces nouvelles législations dans lesquelles les procédés à suivre et les barèmes d'adjudication relèvent du domaine public.

Par ailleurs, encore une fois, les aspirations des pays pour entrer dans l'UE, influent énormément sur l'élaboration des lois, vu qu'ils doivent s'adapter aux normes de cette union. À cet égard, la Croatie est spécialement proche du concept appliqué par l'UE, si bien qu'elle a besoin de renforcer les mécanismes de réclamations et d'audits.

La situation est très différente lorsque l'achat public est élevé au niveau de la durabilité. Il n'existe pas de preuves que les quatre pays aient incorporé de manière officielle des critères de type social ou environnemental dans leurs politiques d'achat public, si bien que certains cas ont montré une considération des aspects environnementaux dans l'attribution des contrats, même si ceci ne s'est pas fait de manière systématique en suivant des critères préétablis.

Le pays qui s'est probablement le plus rapproché du concept d'achat public durable est la Bosnie-Herzégovine, qui dans sa loi de l'achat public (2004), cite parmi les critères à considérer pour attribuer un contrat, les caractéristiques environnementales du produit. Un autre chapitre de la même loi précise que les spécifications techniques d'un produit doivent inclure les caractéristiques relatives à la protection des citoyens ainsi que de l'environnement en termes d'hygiène et de sécurité. En revanche, ces bonnes résolutions ne sont pas confirmées par des systèmes d'évaluation et de classement clair. Pour le moment, elles se trouvent sous la valorisation et la décision du responsable correspondant.

En général, le concept d'achat public durable ne s'applique dans aucun des pays analysés, bien qu'il existe certaines initiatives prometteuses en ce sens, comme celle qui est citée pour la Bosnie-Herzégovine, ou le projet en cours d'amendement de la loi de l'achat public croate, qui pourrait inclure quelques considérations de type social ou environnemental.

4.3. PAYS DU MENA

De même que dans le chapitre précédent concernant la région des Balkans, dans le cas de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le concept de consommation et de production durables est principalement lié à la production. Par conséquent et considérant que les éditions précédentes de ce rapport⁴ étaient centrées sur ce thème, un premier chapitre consacré à l'industrie est inclus. Ensuite, nous évaluerons la situation environnementale des pays qui forment la région, en centrant l'attention sur les principaux domaines affectés ou influencés par les pratiques actuelles de production, comme les habitudes de consommation non durables, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, les domaines les plus significatifs sont le changement climatique, notamment les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les ressources naturelles et l'eau, la gestion des déchets solides et des décharges ainsi que la présence de l'achat public durable.

4.3.1. Industrie

Malgré les différences considérables entre les différents pays de cette vaste région, les dernières deux décennies ont été une période de développement généralisé de l'industrie. Parmi les nombreuses raisons qui expliquent cette tendance, nous pouvons remarquer le besoin des gouvernements de diminuer les importations de biens stratégiques réduisant ainsi leur dépendance vis-à-vis de l'étranger. Par ailleurs, l'industrialisation a permis à beaucoup de ces pays d'augmenter le PIB et le revenu par habitant, de créer des postes de travail, d'exporter vers les marchés internationaux avec la conséquente entrée des devises, etc.

Les bénéfices locaux de l'industrialisation sont visibles dans toute la région, ce qui représente une plus grande disponibilité de biens et de services, une meilleure efficacité et des possibilités de transport, une augmentation des systèmes de communication, etc. Cependant, ces progrès économiques et sociaux sont aussi accompagnés de graves problèmes environnementaux pour la santé humaine, par la détérioration des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que par le changement climatique.

Dans la plupart des pays de la région, le changement du modèle d'une société rurale agricole à une société urbaine et industrielle a entraîné toute une série de déséquilibres économiques et sociaux qui se reflètent dans les indices élevés de chômage, des hauts niveaux de pollution, une urbanisation incontrôlée et de nouvelles usines dangereuses pour la santé (déchets toxiques, qualité de l'air, pollution de l'eau, etc.).

Dans le cas d'Israël, comme exception, la transition a été moins difficile au niveau de l'environnement principalement grâce au soutien économique et au pari institutionnel pour le développement industriel dans le secteur de la haute technologie, qui est beaucoup plus propre que l'industrie lourde ou manufacturière.

D'un autre côté, le type de développement industriel, notamment en ce qui concerne l'industrie lourde, a été marqué en grande partie par les ressources les plus disponibles dans la région tels que les métaux ou les minéraux. Même si certaines de ces ressources ont représenté des bénéfices importants pendant les dernières années pour quelques pays (surtout ceux qui possèdent du pétrole), il est vrai qu'en général ils ont déclenché des graves problèmes de pollution de l'environnement, notamment du sol et de l'eau.

⁴ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

Une des activités industrielles les plus répandues dans toute la région est celle des produits chimiques et pétrochimiques, pour la fabrication d'engrais, de pesticides et de fongicides, etc. Cette industrie en particulier présente une production élevée de déchets toxiques qui, en outre, polluent le sol et l'eau pendant très longtemps.

Les principales industries de transformation regroupent les secteurs agroalimentaire, textile, du tannage, pétrochimiques, des engrais, du ciment et des matériaux de construction, les raffineries de pétrole, les fonderies de métaux, le gaz naturel et la production de l'énergie.

Nombre de ces industries ont été créées pendant les années soixante, soixante-dix, ce qui fait que maintenant elles représentent des problèmes d'obsolescence tant par leurs structures que par leurs technologies, ce qui empire les niveaux de pollution et de détérioration environnementale. De plus, l'importante croissance démographique et économique dans certains cas a produit une grande augmentation de la demande des biens et des services et, par conséquent, du volume de la production. Cette croissance, peu planifiée et peu intéressée par l'impact sur l'environnement a provoqué une consommation accélérée des ressources naturelles de la région, qui dans plusieurs cas, étaient déjà peu abondants (comme l'eau).

Dans plusieurs pays de la région, l'industrie énergétique est une des premières sources de pollution de l'environnement en raison de ses hauts niveaux de consommation d'énergie, qui, dans certains pays, représente 50 % des émissions totales de SO₂. D'un autre côté, il existe toujours un grave problème de production de déchets solides et de décharges de déchets aussi dangereux qu'inertes. Les systèmes de recyclage et de réutilisation sont encore peu communs et pas très efficaces, mais l'Égypte et Israël sont les plus avancés dans la région.

Au cours de ces dernières années, les gouvernements ont renforcé leur législation et leur cadre normatif, ce qui fait que de nombreuses industries créées récemment doivent s'acquiescer des exigences pour avancer vers une meilleure performance environnementale. Dans cette même direction, plusieurs gouvernements de la région ont mis en place des programmes de « relocalisation » des industries, en les éloignant des villes ou de leurs entourages, pour les placer sur des zones spécifiques avec de meilleurs services industriels.

En ce qui concerne le problème du manque de formation des ressources humaines nécessaires pour l'implémentation des technologies propres, les dernières années ont montré un progrès relatif dans ce domaine, en grande partie comme conséquence des projets menés par les centres nationaux de production propre, par des organismes internationaux et des organisations de la société civile.

Les principaux défis qu'affrontera l'industrie du MENA pendant les prochaines années sont principalement liés au commerce international et à la capacité des industries de s'adapter aux normes environnementales les plus strictes des marchés occidentaux. Les processus en cours concernant la privatisation des industries ou l'ouverture vers le commerce international exigent une plus grande compétitivité, qui dans le cas de nombreux pays, était aussi soutenue par les subventions et des prix minimums garantis par l'État. Sans ces avantages, et face à la dure concurrence des industries asiatiques et européennes, les pays de la région du MENA sont obligés d'incorporer des normes et des politiques de production propre et de consommation durable qui leur permettent de faire partie des nouveaux marchés de la mondialisation.

4.3.2. Changement climatique

Dans la région, la consommation des combustibles fossiles représente la plus grande source de gaz à effet de serre (GES). Les prix subventionnés, l'intensité énergétique dans l'industrie et l'explosion de l'augmentation des véhicules de transport expliquent cette situation.

Par ailleurs, d'autres formes de pollution atmosphérique sont encore très fréquentes, comme les émissions de particules dans l'air (habituelles dans les usines de ciment sans filtre en Syrie), les émissions de gaz produits par l'incinération de déchets dans les décharges en plein air (dans beaucoup de pays de la région), ou les émissions produites par les propres ménages avec l'utilisation des générateurs privés d'électricité (comme au Liban).

L'impact du changement climatique dans la région est évalué et traité depuis quelques années, compte tenu des circonstances de vulnérabilité spéciale que représentent les pays analysés. Les indices croissants de désertification, d'érosion et de perte en ressources hydrauliques pourraient s'aggraver, provoquant des périodes de sécheresse, d'inondations et d'épidémies. En tout état de cause, ces prévisions s'ajoutent à l'incertitude généralisée concernant les futures conséquences du changement climatique, ainsi que les effets palliatifs que pourrait avoir un développement durable.

Émissions de gaz à effet de serre

Au-delà des émissions produites par l'industrie, et plus particulièrement l'industrie énergétique, le facteur des émissions de GES plus important et répandu est celui du transport. Les deux dernières décennies ont représenté une explosion du nombre de véhicules en circulation, ainsi que de la construction d'infrastructures routières, et cela pratiquement dans tous les pays analysés.

Cette forte augmentation du parc automobile se rapporte à plusieurs facteurs selon les pays tels que la croissance du pouvoir d'achat, la détérioration du système du transport public, les flux migratoires vers les villes, le développement du commerce local et régional (transport des marchandises, etc.). Cependant, les problèmes produits par ces phénomènes en ce qui concerne la pollution atmosphérique et la diminution de la qualité de l'air sont assez homogènes dans toute la région et répondent plus ou moins aux facteurs suivants :

- Faible efficacité énergétique des véhicules : en raison de leur obsolescence, étant donné qu'ils sont souvent importés de pays occidentaux, après avoir été utilisés pendant de longues années.
- L'insuffisance de réseaux routiers, et une gestion inefficace de la circulation : la forte croissance des véhicules n'a pas été compensée par une augmentation parallèle des infrastructures ou de l'éducation routière, ce qui provoque des embouteillages constants.
- La mauvaise qualité des combustibles : même si dans certains pays des lois à ce sujet ont été développées, d'autres utilisent encore des combustibles à faible rendement thermique, ou avec des substances très polluantes comme le plomb.
- Le manque de sensibilisations et/ou d'incitations : la population n'est toujours pas assez sensibilisée au changement climatique, et ce fait s'ajoute, dans plusieurs pays, aux prix subventionnés qui ne favorisent pas la rigueur dans la consommation de combustibles.

Bien que dans les grandes villes la situation de la qualité de l'air est loin d'être acceptable, presque tous les gouvernements ont lancé des projets et des initiatives sur plusieurs directives d'action. Dans certains cas, comme l'Égypte, le gouvernement a adopté la politique d'incorporation progressive de véhicules qui consomment du gaz naturel, en remplaçant les véhicules traditionnels diesel dans le transport public. Dans d'autres pays, l'utilisation de combustibles contenant du plomb a été interdite, et la consommation de diesel a été limitée.

Les projets qui sont nés du protocole de Kyoto par rapport aux mécanismes de développement propres (MDP) captent de plus en plus d'attention dans la région, et ont fait que les pays adoptent les mesures nécessaires pour pouvoir incorporer ces initiatives.

Un autre facteur de progrès, détecté pendant les dernières années, est l'engagement des gouvernements pour l'élimination des substances qui endommagent la couche d'ozone, dans le cadre du protocole de Montréal. La plupart des pays ont adopté des politiques dans cette direction, et des initiatives sont en phase de développement pour faciliter ce processus industriel. L'application efficace de ces nouvelles mesures est probablement la matière en suspens des gouvernements, qui n'accordent pas assez de ressources pour assurer une application rigoureuse des normes.

En général, l'engagement de l'État concernant le changement et, plus concrètement, la qualité de l'air, s'est accru considérablement pendant les dernières années. Si d'un côté, des lois et des mesures législatives ont été promulguées pour réduire les émissions, d'un autre côté des mesures et des projets ont été mis en place, très souvent avec le soutien d'institutions étrangères. Pratiquement tous les pays ont implémenté de nouveaux systèmes de détection et mesure de la pollution de l'air, comme instrument nécessaire pour prévenir et palier les niveaux excessifs de la pollution. Ces systèmes,

principalement situés dans les villes, servent aussi à construire une plus grande conscience sociale par rapport à la problématique, soutenue par les organisations de la société civile.

Efficacité énergétique

L'Afrique du Nord tout comme le Moyen-Orient sont des régions riches en sources d'énergie, notamment en pétrole et en gaz. C'est probablement pour cette raison que le secteur énergétique de bon nombre de pays du MENA a été un élément clé pour le développement industriel et économique. En plus des bénéfices des devises de l'exportation (des pays avec une balance excédentaire), l'énergie a été le moteur de l'industrie, très souvent grâce à des prix nettement inférieurs à son coût environnemental réel.

Cependant, les dernières années ont été un point d'inflexion, à cause de l'augmentation continue de la demande, ce qui a amené quelques pays, qui étaient habituellement excédentaires, à importer de l'énergie pour s'auto-provisionner (par exemple la Tunisie). D'un autre côté, l'industrie productrice d'électricité de cette région, s'est caractérisée par sa faible efficacité (principalement thermique), alors que le reste de l'industrie est intense au niveau de l'énergie, c'est-à-dire qu'elle en consomme beaucoup.

La croissance notable du transport ainsi que l'utilisation d'appareils électroménagers et électriques exigent de plus en plus de quantité d'énergie, non seulement à cause de l'augmentation démographique, mais aussi par la croissance de l'énergie consommée par habitant (qui même ainsi, est toujours inférieure à celle des pays de l'UE).

Les perspectives de croissance de la population dans la région ainsi que des besoins en énergie s'ajoutent à la problématique présentée, en faisant du secteur énergétique un aspect clé dans le développement des pays.

Au niveau régional, plusieurs mesures ont été adoptées pour affronter ce problème. Dans la plupart des pays, le concept de l'efficacité énergétique devient de plus en plus important, malgré les grandes différences dans son acceptation. Dans certains cas, l'intérêt du gouvernement pour le développement industriel et la captation de capital d'investisseurs a affaibli la force d'application des mesures d'efficacité énergétique. Le manque régulier de l'application des lois et des normes en cours dans ce domaine reflète sans doute des ressources humaines et matérielles insuffisantes, mais aussi une volonté de ne pas créer trop d'obstacles à l'industrie.

Par contre, dans plusieurs cas, les efforts destinés à implémenter des mesures d'efficacité énergétique ont été notables, tant par l'incorporation des règlements, des lois et des systèmes d'autorisation, que par leur diffusion et leur application dans les entreprises, presque toujours, par des centres nationaux de production propre.

Ces mesures, avec une certaine augmentation du degré de sensibilisation des entreprises et le besoin de devenir plus compétitifs sur les marchés mondiaux, ont déclenché quelques progrès dans le secteur industriel. Néanmoins, la consommation du transport et des logements a principalement maintenu sa tendance de croissance, et ne va apparemment pas changer dans un futur proche.

Au niveau local, des avancées intéressantes ont été faites, comme celle de l'élaboration de guides de la construction durable, la mise en place de systèmes d'éco-label énergétique, des campagnes de sensibilisation des citoyens, etc., alors qu'au niveau régional, des plans de collaboration ont été établis, de même que pour des réseaux énergétiques régionaux et des accords commerciaux avec d'autres régions.

Énergies renouvelables

Actuellement, presque toutes les sources d'énergies renouvelables avec un potentiel réel dans la région ne sont toujours pas exploitées, ni en projet pilote. Seul le chauffage de l'eau par l'énergie solaire est clairement généralisé dans tous les pays de la région, probablement par l'investissement nécessaire réduit et sa maintenance presque nulle.

En ce qui concerne le reste des types d'énergies renouvelables, le climat caractéristique de cette région permet d'en appliquer plusieurs avec des rendements raisonnables. Cependant, dans la plupart des pays les essais d'application sont moindres et peu systématisés, au-delà des grandes centrales hydroélectriques et de la consommation de la biomasse. Le Maroc, l'Égypte et la Tunisie, avec leurs grands parcs éoliens et leurs projets de centrales de cycle combiné, sont probablement les pays avec la plus grande trajectoire dans ce champ. Selon des estimations récentes⁵, le Maroc est le pays avec le plus grand pourcentage d'énergies renouvelables, en dehors de l'hydraulique, avec 1,1 %.

La cogénération est une autre possibilité qui a de l'avenir dans la région, mais elle n'est pas exploitée pour le moment, excepté dans quelques projets pilotes concernant le traitement de déchets organiques et, dans le cas de l'Égypte et de la Syrie, dans quelques processus industriels.

Parmi les principaux obstacles à l'implémentation des sources d'énergies renouvelables, nous pouvons citer :

- L'insuffisance de financement propre, ce qui mène souvent à espérer qu'il y ait des projets bénéficiant de financements étrangers. Lorsque ceci se produit, souvent les projets n'ont pas une continuité avec la création de nouvelles installations.
- Le manque de formation technique pour l'installation et le maintien des technologies impliquées. Même si cela est une réalité, elle l'est de moins en moins grâce aux nombreux programmes développés par les centres nationaux de production propre et autres organisations similaires.
- Il existe peu de mesures incitatives en faveur du changement. Les prix des combustibles fossiles, fortement subventionnés, ainsi que les changements technologiques nécessaires, s'ajoutent aux faibles aides institutionnelles (en Israël, il existe des progrès considérables en ce sens), ce qui crée un contexte peu favorable pour ces investissements.

Néanmoins, il y a eu quelques progrès au cours des dernières années, que ce soit dans le domaine de l'efficacité énergétique ou dans celui des énergies plus propres (par exemple, la consommation de gaz naturel au lieu du gasoil en Égypte). Il faut cependant d'avantage de programmes d'aide et de subvention, qui rendent ce genre de projets pour l'investissement privé plus attrayants.

4.3.3. Ressources naturelles

Gestion de l'eau

La ressource la plus précieuse et la plus menacée dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est l'eau douce. Même si le manque d'eau est très différent d'un pays à l'autre (en ce qui concerne la ressource naturelle disponible), l'eau est partout associée à la pollution des décharges et des déchets solides. Dans une grande partie des pays de la région, les ressources d'eau par habitant sont inférieures à 1 000 m³, et à cause de la croissance démographique, en 2025, la moyenne pour le Moyen-Orient est estimée à 667 m³.

De par son orographie et son climat, la région est encline à une distribution irrégulière des pluies, qui s'est intensifiée pendant les dernières années, tout comme les périodes de sécheresse. Il faut ajouter à cette situation, qui est déjà délicate, la problématique des décharges industrielles et ménagères (avec un impact croissant de l'industrie touristique), des déchets solides polluants qui s'infiltrent dans la terre, des particules et d'autres substances volatiles polluantes qui se déposent dans les cours d'eau, etc.

Par rapport à la consommation, la région est caractérisée en général, par un manque considérable de contrôle des ressources hydrauliques, excepté Israël qui dispose d'une politique rigoureuse et assez durable. Les industries de tous ces pays ont habituellement leurs propres puits, desquels ils extraient

⁵ État actuel des énergies renouvelables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, PNUE/ROWA, 2007.

des quantités d'eau inconnues et qui ne sont pas rapportées, et à travers desquels ils peuvent éventuellement rejeter des déchets polluants. La consommation d'eau de l'industrie, faute de données qui la confirment, est probablement très élevée et discrétionnaire.

En ce qui concerne les ménages et les citoyens, la situation est différente. Très souvent, spécialement dans le monde rural, il existe des périodes de sécheresse qui entraînent parfois le besoin de transport de l'eau d'autres endroits pour satisfaire les besoins de base. Cependant, les nombreuses petites entreprises et industries qui se trouvent à l'intérieur des villes, particulièrement celles des secteurs à forte consommation d'eau, utilisent cette ressource de manière peu durable.

Enfin, l'autre grand consommateur d'eau est le secteur agricole. Il a réalisé quelques progrès au cours de ces dernières années même s'ils restent insuffisants, étant donné les modèles non durables d'irrigation appliqués, utilisés pendant des années dans de nombreux pays, à cause des politiques de subventions de l'eau et des produits chimiques comme les engrais ou les pesticides. Dans certains pays, des modèles d'irrigation sont en phase d'expérimentation avec des eaux usées traitées antérieurement, ce qui pourrait alléger considérablement la pression sur cette ressource, si ce modèle est propagé.

Même si tous les gouvernements ont reconnu l'importance et la gravité du manque de cette ressource, les politiques adoptées sont diversifiées. Quelque pays ont pris des mesures plus ou moins directes, en créant des législations rationnelles et strictes dans lesquelles les prix équivalent aux coûts, comme dans le cas de l'Israël, ou en créant une agence spécifique qui mette en place des grands projets d'infrastructures de désalinisation ou de traitement et récupération des décharges, comme dans le cas de la Tunisie. De plus, dans d'autres pays il existe aussi ces types de mesures, avec des stations de traitement à petite échelle.

En tout cas, en plus de l'augmentation des investissements pour la génération et la récupération de l'eau, il est nécessaire de changer complètement l'approche de la demande, surtout dans l'industrie, pour réduire la consommation d'une ressource dont les réserves diminuent d'année en année.

Biodiversité

Au niveau de la Méditerranée, il existe dans toute la région côtière du MENA, des points critiques de pollution qui menacent et détruisent la biodiversité de l'environnement et de la côte. Par ailleurs, l'industrie de la pêche de ces pays a adopté progressivement des modèles non durables, qui menacent et produisent la perte de la faune marine à cause de l'intensité de la pêche. La circulation fréquente des pétroliers et de la marine marchande, ajoutée aux pertes de pétrole, de produits chimiques et d'autres substances polluantes, produisent aussi un impact sur la biodiversité côtière.

Dans les régions intérieures, les fréquentes sécheresses et la mauvaise gestion des ressources, ainsi que l'élagage ou les pâtures intenses empirent la forte dégradation des écosystèmes, l'érosion du sol et la désertification. Cette situation entraîne ainsi des rendements plus faibles de l'agriculture et de l'élevage, ce qui provoque d'avantage de migrations vers les villes, une pauvreté rurale plus importante et moins de ressources pour le développement.

Dans les pays avec des masses forestières comme la Turquie ou le Liban, la perte de végétation et d'arbres suite à des incendies d'origine criminelle et la recherche de terrains, contribue au changement climatique en réduisant les sources naturelles d'absorption du carbone. De plus, cette pratique, ajoutée à l'inefficacité de la gestion de l'eau et à l'utilisation de produits agrochimiques, est responsable de la salinisation, de l'érosion et de la désertification de ces zones.

Les progrès constatés dans ce domaine sont moindres. Bien qu'il existe des projets locaux et internationaux pour la récupération des zones menacées (certains pays ont même augmenté le nombre de zones protégées) les principales sources responsables de la perte de biodiversité et du sol sont encore là. Plusieurs gouvernements de la région ont approuvé des lois et des règlements pour protéger la biodiversité et le patrimoine naturel. Néanmoins, tout comme dans d'autres domaines, l'application de la loi n'est pas effective, probablement à cause d'un manque de sensibilisation au problème auprès des institutions et des personnes impliquées, ainsi que du manque de ressources financières et personnelles possédant la formation nécessaire.

4.3.4. Gestion des déchets

Au cours des dernières années, la société en général s'est sentie de plus en plus concernée par le problème des déchets solides et des déversements dans tous les pays de la région. Les effets, les catégories et les sources de pollution provenant des déchets solides et des déversements, sont les mêmes que ceux décrits dans des éditions précédentes de ce rapport ⁶. Cependant, la législation et son application ont progressé substantiellement.

Comme nous l'avons déjà dit, tous les pays de la région ont plus ou moins de points critiques de pollution produite par les déchets solides et les déversements, très souvent situés sur la côte. L'origine est l'industrie, souvent celle des produits chimiques, du pétrole, des métaux, etc. Parmi les déchets qui sont rejetés directement ou indirectement dans la mer, sans traitement préalable nous pouvons citer : les industriels, ceux qui contiennent des métaux lourds, les produits chimiques, les substances toxiques, les huiles usagées, etc. les déchets agricoles avec des résidus organiques et agrochimiques et les déchets ménagers.

La problématique relative à l'existence des décharges illégales, l'incinération des déchets solides en plein air, les zones rurales et urbaines sans ramassage des déchets, ou le mélange des déchets dangereux avec ceux qui sont inertes, parmi d'autres causes, sont toujours présents dans beaucoup de pays de la région, malgré les progrès généralisés dans quelques domaines. Le service municipal de ramassage a été élargi et renforcé de manière considérable, notamment dans les grandes villes. Il existe de nombreuses disparités entre les pays à cet égard, mais dans tous les cas analysés, il y a eu des progrès dans la gestion municipale tant par sa privatisation que par sa professionnalisation, sa plus large portée, ou par la meilleure gestion des déchets ramassés.

En ce qui concerne le stockage, les progrès sont plus modestes et dépendent du degré d'application des lois récemment développées. En général, il y a toujours beaucoup de déchets informels, sans les mesures nécessaires pour éviter la pollution des couches souterraines, de l'eau et de l'air, qui sont soumis à d'éventuelles incinérations en plein air, et qui occupent des espaces terrestres précieux. Plusieurs pays s'engagent dans des activités consacrées à construire, réhabiliter et récupérer des décharges, mais pour quelques uns, l'envergure du problème leur requière d'avantage d'efforts.

Les stations de traitement des déchets solides se sont aussi agrandies en nombre, en incorporant, dans certains cas, des systèmes de tri, de recyclage et de revalorisation. Néanmoins, en plus du fait qu'ils sont encore peu nombreux, leur efficacité est insuffisante par rapport à leur objectif de récupérer des déchets pour réduire la consommation des ressources naturelles et de l'énergie. Dans certains cas, comme dans les stations qui s'occupent du ramassage des déchets du Grand Caire, en Égypte, le système en général a considérablement progressé et assure le ramassage ainsi que le transfert à des décharges dans une grande partie de la zone urbaine. Le même entrepreneur qui réalise ce service est aussi chargé du traitement et du recyclage des déchets. Selon les estimations reçues, depuis sa mise en place il y a quelques années, seulement 20 % des déchets ont été récupérés, la plupart pour produire des engrais, avec des taxes minimales de recyclage ou de valorisation.

Au niveau législatif, la gestion des déchets a été présente dans toutes les stratégies et les plans d'action proposés par les différents pays, ainsi que dans plusieurs lois et amendements spécifiques.

Nous pouvons citer la Loi de nettoyage et de maintenance israélienne, qui incorpore le concept de l'impôt par tonne, pour les opérateurs des décharges, avec l'objectif de réduire les déchets et de financer leur traitement.

Même si la question des déchets reste un des problèmes environnementaux les plus graves dans de nombreux pays de cette région, de premiers pas sont apparemment été faits depuis quelques années. Aujourd'hui, il faut appliquer les lois développées avec plus de rigueur, continuer à investir dans la récupération des points critiques et la construction d'installations plus durables, et essayer de

⁶ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

sensibiliser la société en général à l'urgence de la problématique. Pour cela, tous les pays auront besoin d'un soutien, surtout financier, ce qui pourrait provoquer un ralentissement des progrès au vu de la situation actuelle.

4.3.5. Achats publics durables

L'achat public durable (APD), compris comme l'incorporation des considérations sociales et environnementales parmi les critères d'octroi d'un achat ou d'un contrat public, n'existe pas dans la région, excepté en Israël. Dans ce pays, l'Administration gouvernementale pour l'achat se charge d'incorporer ces considérations dans les processus d'achat public de quelques produits et services. De même, le ministère des Finances a reçu des instructions pour définir des règlements qui accordent la priorité aux biens et services verts dans la consommation publique.

Dans le reste des pays, la situation est très différente. Jusqu'à quelques années en arrière, en général, les lois de l'achat public n'existaient pas ou bien elles étaient très anciennes. Habituellement, il s'agissait d'aspects plus fonctionnels du processus, et elles n'incorporaient pas d'aspects comme le droit au recours, le droit à l'information, la figure du soumissionnaire professionnel, etc. Durant les dernières années, en réponse aux processus d'ouverture, l'apparition de la société civile, et la relation avec les marchés et les investisseurs étrangers, les lois actuelles d'achat public ont été créées ou modifiées dans plusieurs des pays analysés.

Quelques unes sont plus transparentes et participatives que d'autres, mais aucune n'incorpore des provisions spécifiques pour une plus grande pondération des produits ou des services durables. Ce qui se rapproche le plus, du point de vue de la responsabilité sociale, est le principe qui figure dans quelques unes de ces lois comme celle de la Tunisie ou de l'Égypte, et qui donne la priorité au fournisseur local par rapport au fournisseur étranger jusqu'à +10 % sur le prix.

De toute façon, ce problème fait aussi partie du programme politique de plusieurs gouvernements de la région, et ils commencent donc à faire des pas dans la bonne direction.

5. CADRE D'ACTION ET PRINCIPAUX PROMOTEURS

5.1. PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE (UE)

Contrairement à d'autres pays du bassin méditerranéen, les pays concernés par cette étude, qui sont des pays membres de l'UE s'appuient sur l'acquis communautaire, sur une série de directives obligatoires ainsi que sur plusieurs communications et recommandations d'origine communautaire axés sur différents aspects du domaine de la CPD.

Un des traits caractéristiques des pays de la région méditerranéenne qui sont membres de l'UE, comme nous le verrons par la suite, est qu'ils sont en pleine croissance en ce qui concerne l'importance de la consommation dans le contexte de la CPD. La production propre, l'efficacité énergétique ainsi que la gestion des déchets et des ressources sont acceptées comme étant nécessaires, et sont donc en train de devenir un élément supplémentaire de la licence d'exploitation des entreprises et des organisations. Cependant, les mesures pour une consommation durable sont relativement récentes, malgré les progrès et la diversité des acteurs qui les favorisent. Elles se trouvent donc dans une phase de définition, du moins plus dans une plus grande mesure que les questions relatives à la production qui se trouvent plutôt davantage en phase d'examen que dans un processus de mise en œuvre. Nous avons ici une autre barrière qui devra être défini dans les prochaines années, de même que pour l'approche plus globale de la RSE.

5.1.1. Cadre législatif et stratégique

Comme nous avons pu le voir précédemment, le concept de CPD est de plus en plus habituel dans les programmes politiques de la conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui s'est tenue à Kiev. Au-delà des différences nationales dans son implémentation et son développement, la CPD est déjà un élément considérable des stratégies de la politique industrielle et la consommation de l'UE. De fait, le programme communautaire de Lisbonne pour 2008-2010 a inclus la CPD comme un de ses principaux axes.

De même, tous les pays de la région membres de l'UE ont établi et publié leur stratégie nationale pour le développement durable au cours de la dernière décennie. Une bonne partie d'entre eux sont actuellement en train de la réviser dans le but de l'actualiser. Toutes ces stratégies font mention à la CPD. Les différences se trouvent seulement dans le degré de l'attention accordée au concept ou bien dans un chapitre spécifique, comme un sujet transversal ou, quelques fois avec des directives d'actions spécifiques, ou bien simplement comme des buts souhaités. Les futures révisions de ces stratégies nationales seront, sans doute, plus homogènes, vu que pendant la décennie qui a témoigné des publications, les règles de jeu ont commencé à changer et quelques approches de la CPD, plus spécialement celle relatives à la consommation, ont commencé à devenir un élément central des communiqués et des annonces des législations spécifiques.

Durant cette période, il faut souligner la définition d'une communication de la Commission européenne sur un plan d'action de la CPD, en juillet 2008, la directive 2008/1/CE ou directive IPPC, qui remplace l'antérieure de 1996, et son évaluation d'impact correspondante, ainsi que le communiqué de juillet 2008 sur « Le marché public pour un meilleur environnement », qui détermine dix secteurs prioritaires pour l'harmonisation du marché public vert dans l'UE. De même, d'autres règlements clés pour la CPD sont en phase de révision, comme ceux relatifs au système EMAS ou à l'éco-label, et l'extension de la directive au design écologique.

Dans les chapitres suivants, nous présenterons les conséquences pratiques des nouveautés législatives, ainsi que les principaux éléments et acteurs qui déterminent le développement de la CPD actuelle dans les pays membres de l'UE.

5.1.2. Réduction intégrée de la pollution

Dans l'ensemble de l'UE, les grandes installations industrielles sont responsables de la plupart des émissions de gaz dans l'atmosphère, des principaux polluants (83 % du SO₂, 34 % du NO_x, 43 % des particules en suspension et 55 % des composés organiques volatils). De plus, elles produisent d'autres impacts importants sur l'environnement, à cause des rejets dans l'eau et dans le sol, la production de déchets et la consommation d'énergie.

En ce sens, les pays méditerranéens de l'UE disposent d'un cadre commun de référence depuis 1996, qui concerne la prévention et la réduction intégrées de la pollution : la directive IPPC. En janvier 2008, la modification du système a été adoptée par le biais de la directive 2008/1/CE. L'objectif de ce nouveau modèle est de réunir les modifications successives de la directive dans un seul instrument, pour offrir une plus grande rationalité et clarté, sans changer aucune des dispositions fondamentales.

Selon le principe de durabilité, dans l'implémentation de la directive, chaque État a la capacité de décision sur la méthode d'attribution des autorisations (les autorisations environnementales intégrées, AEI), la définition des meilleures techniques disponibles (MTD) avec leurs références, dans le cas où elles existent, les adaptations par secteur des BREF, les normes sur lesquelles sont basées et définies les valeurs limites des émissions (VLE), et les méthodes d'inspection pour le contrôle et l'accomplissement des conditions environnementales établies dans les autorisations. De même, l'établissement de mesures de CPD (production propre, efficacité énergétique, systèmes de gestion, etc.) dépend des pays membres. Ces mesures sont une condition préalable pour l'obtention des autorisations et l'établissement de sanctions pour les infractions.

Dans le cas des autorisations environnementales intégrées, il existe une forme d'intervention administrative qui, pour les installations concernées, remplace l'ensemble des autorisations environnementales qui existaient déjà et elle établit des conditions environnementales pour le fonctionnement des complexes industriels. Chaque pays établit les mécanismes de demande et les organismes (nationaux ou régionaux) responsables de l'attribution de ces autorisations.

Ainsi, en Italie par exemple, un observatoire a été créé pour l'application intégrale de la directive IPPC au sein du ministère de l'Environnement (IMELS). Il s'agit d'un organisme de surveillance pour garantir l'application des normes relatives à la prévention et la réduction intégrées de la pollution. Les fonctions de cet organisme de contrôle sont les suivantes :

- Présentation, acquisition, évaluation et participation du public en ce qui concerne la demande d'autorisations environnementales intégrées, dont l'attribution est sous la responsabilité de l'État.
- La distribution des documents parmi les participants de la Conférence de services pour mener une enquête et un contrôle des autorisations environnementales intégrées qui sont sous la responsabilité de l'État.
- L'acquittement des obligations concernant la communication de l'information (entre les administrations régionales et l'IMELS).

L'observatoire opère à travers une base de données et un site Internet (disponible fin 2009) pour l'échange d'informations entre les autorités compétentes, les industries et le public, pour promouvoir une application plus efficace de la législation en vigueur, y compris une plus grande connaissance des meilleures techniques disponibles et leur évolution future. En ce qui concerne les exigences des autorisations, l'adoption de mesures liées à la production propre, l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources naturelles constituent une condition requise pour obtenir l'autorisation. De plus, si les installations industrielles ont un certificat EMAS, l'autorisation est durable jusqu'à huit ans (au lieu de cinq).

Comme exemple d'une autre méthode d'application nous pouvons citer le cas de la Grèce. Dans ce pays, la directive IPPC a été adoptée par le biais d'un système d'autorisation environnementale qui existait déjà. La base des autorisations est la loi de protection de l'environnement de 1998, et une décision ministérielle de 2003, qui déterminent le processus d'élaboration des évaluations des impacts environnementaux et des exigences variables, suivant le potentiel polluant. Pour définir les MTD, la Grèce s'est basée sur les BREF mais avec une importante influence locale. En 1999, le ministère de l'Environnement a réalisé un ensemble d'études par secteurs qui recueillent des informations concernant l'industrie grecque et les technologies ainsi que les meilleures techniques disponibles pour chaque secteur industriel concerné. Par rapport aux VLE, ils n'ont pas été définis dans l'application du modèle IPPC en Grèce. Pour satisfaire les exigences du processus d'autorisation, les limites établies sont utilisées pour d'autres normatives, comme celle des grandes installations de combustion, d'incinération ou un décret présidentiel de 1981 sur le fonctionnement des industries (décret n° 1180). Dans le cas de la Grèce, il faut aussi préciser que le service d'inspection a été récemment renforcé. De fait, la difficulté ajoutée à l'application de la directive IPPC dans les pays les plus petits a été la structure relativement complexe qu'exige la mise en place du système.

En ce qui concerne la transparence, l'accès à l'information et les conditions établies dans la directive IPPC, en 2007, le registre européen des rejets et transferts de polluants (E-PRTR) a remplacé l'ancien registre européen des émissions de polluants (EPER), depuis que le règlement (CE) n° 2006/166 relatif à l'établissement de ce registre a été adopté en janvier 2006. Le règlement E-PRTR a pour but la promotion de l'accès du public à l'information environnementale par le biais de l'établissement de directives politiques et en facilitant la participation du public au processus de prise des décisions concernant l'environnement. L'E-PRTR contient de l'information spécifique sur les émissions atmosphériques, les décharges dans l'eau et le sol, ainsi que sur les transferts de déchets en dehors de l'emplacement du complexe industriel, et la présence de polluants dans les eaux usées à traiter. Fin 2008, les registres nationaux des émissions établis ou adaptés au règlement E-PRTR, ne comptaient pas encore les données correspondantes à l'activité de 2007, la première année de l'application des nouveaux critères d'information des nouveaux contenus dans le règlement et la première aussi où l'application de la directive IPPC devrait être reflétée.

Application du règlement E-PRTR : le registre français des émissions polluantes.

Le registre français des émissions polluantes a pour but de faciliter l'accès du public à l'information concernant l'environnement par rapport aux émissions dans l'eau, l'air et le sol ainsi que la production et le traitement des déchets dangereux et non dangereux, tant des installations industrielles que d'élevage.

Le registre inclut les données déclarées par les entreprises. L'obligation de déclarer les responsables des installations industrielles a été fixée (polluants spécifiques et leurs limites de déclaration) dans l'ordonnance du 31 janvier 2008 relative à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation préfectorale (réf. : DEV0773558A). Le recueil des ces données permet à la France de répondre aux exigences du règlement européen E-PRTR (règlement (CE) n° 2006/166).

Le registre concerne 91 polluants répandus dans l'eau, 85 substances émises dans l'air (notamment des substances toxiques et cancérigènes), 67 polluants émis dans le sol, et 400 catégories de déchets. En cas d'anomalie, les entreprises ont la possibilité d'informer le service d'inspection des installations classées dont elles dépendent, et d'effectuer une demande de modification de leurs données publiées. Ces données sont utilisées par l'Administration dans plusieurs de ses actions pour la réduction de la pollution, qui sont établies annuellement par les services d'inspection des installations classées.

Il faut souligner que l'application de la directive IPPC devient particulièrement complexe et difficile. De fait, début 2008, comme supplément de la nouvelle directive, un document de travail des services de la Commission européenne a été publié et incorpore une analyse des principaux problèmes qui sont apparus pendant les dernières années dans l'application de la directive IPPC.

Ce document montre que l'approche intégrée basée sur les MTD est une base solide pour le développement de futures législations communautaires concernant les émissions, mais aussi qu'il existe une série de différences qui rendent difficile la pleine exploitation des MTD, le contrôle de leur application, et n'évitent pas les charges administratives non nécessaires.

Cette série de difficultés est reliée aux dispositions imprécises relatives aux MTD et à la variabilité des conditions incluses par les autorités compétentes (nationales ou régionales) en ce qui concerne l'attribution des autorisations. La signalisation de ces difficultés est un clair rappel à l'ordre pour les pays membres.

Le rapport signale également que cette imprécision (de même que pour l'acquittement et la révision des autorisations) cause de grandes divergences entre les pays, dénature le marché interne et ne fournit aucune mesure incitative pour la rénovation.

Nous pouvons trouver une autre difficulté dans le fait que la législation est complexe et parfois incohérente, avec des duplications et des inadaptations dans certaines exigences, ce qui cause des charges administratives non nécessaires (cette difficulté a été en partie résolue grâce à la réforme de plusieurs dispositions qui forment la nouvelle directive). C'est pour cela, qu'une simplification de l'attribution des autorisations est recommandée. Le document préconise également une révision du champ d'application de la directive IPPC, en incluant de nouveaux secteurs et les installations de combustion à partir de 20 MW (50 MW actuellement). Enfin, il recommande d'étudier la possibilité de permettre l'utilisation d'instruments basés sur le marché, comme une alternative à l'attribution d'autorisations basées sur les MTD, c'est à dire, un éventuel régime commercial des droits d'émissions de NO_x et SO₂.

5.1.3. Règlement REACH

Le cadre défini pour le système IPPC est complété par la production et l'utilisation de substances toxiques et dangereuses avec le règlement REACH, en vigueur depuis 2007.

Le règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. Le règlement REACH a plusieurs aspects positifs, cependant, le principe de précaution a été incorporé avec la mise en place d'un cadre visant à remplacer certaines des substances chimiques les plus dangereuses (comme les substances toxiques persistantes et bio-accumulables, et les substances très toxiques et très persistantes) si jamais il existait des alternatives viables plus sûres sur le marché.

Ledit règlement oblige les entreprises qui veulent produire et importer des substances chimiques au sein de l'UE, à démontrer que celles-ci sont sûres. Jusqu'à présent, les administrations publiques avaient l'obligation de déclarer les substances dangereuses commercialisées, et de les interdire ou limiter leur utilisation dans le cas où elles représentaient un danger sérieux pour la santé ou pour l'environnement. Dorénavant, ce seront les producteurs de substances chimiques qui seront obligés de justifier leur sécurité. Les entreprises doivent enregistrer toutes les substances chimiques qu'elles produisent ou importent dans des quantités supérieures à 1 tm/an (environ 30 000 substances), en fournissant des informations de base. Le registre des substances chimiques produites ou importées dans des quantités supérieures à 10 tm/an (12 500 substances) doit être accompagné d'un rapport de sécurité chimique (RSC) qui comprend des évaluations des risques sur la santé et sur l'environnement, selon les différentes utilisations prévues de la substance chimique (scénarios d'exposition) et les niveaux maximum d'exposition ou les niveaux sans effet obtenu. Les pays membres de l'UE et l'Agence européenne des produits chimiques sont responsables d'examiner les évaluations.

Ces obligations représentent une amélioration de l'information déjà existante sur les substances chimiques car, avant, les entreprises ne devaient informer que sur la commercialisation de nouvelles substances, mais pouvaient continuer à fabriquer et à importer plus de 100 000 substances déjà présentes sur le marché, sans avoir à fournir la moindre information sur leurs caractéristiques.

Il faut aussi tenir compte du fait que le règlement REACH oblige les entreprises à répondre, dans un délai de 45 jours, aux demandes d'information des consommateurs concernant la composition d'un produit spécifique et son contenu en « substances extrêmement préoccupantes ». L'Agence européenne des produits chimiques devrait publier la première liste des substances extrêmement préoccupantes en 2009. Tous ceux qui achètent un produit sur le marché de l'UE pourront contacter les distributeurs ainsi que les fabricants, et demander des renseignements sur le contenu en substances chimiques des produits de consommation qui figurent dans cette liste.

5.1.4. Instruments et initiatives volontaires

Il y a lieu de souligner le succès modéré de l'éco-label européen dans les pays de la région au cours des dernières années, notamment concernant certains groupes de produits et services ainsi que dans des secteurs spécifiques comme le tourisme (où des programmes européens, tel que le programme LIFE, et la collaboration entre les pays membres ont été déterminants pour sa mise en œuvre).

Nous pouvons citer comme exemple un réseau de complexes touristiques qui disposent actuellement de l'éco-label et reçoivent le soutien de la Commission européenne, établis en Grèce, à Chypre et à Malte. En même temps, quelques unes de ces étiquettes dans les services touristiques ont été obtenues suite au développement du programme « Malte et les systèmes de gestion environnementale » (M&EMS), cofinancé aussi par l'UE et géré par l'autorité normative de Malte (organisme membre de l'ISO dans le pays)

L'éco-label est finalement un instrument volontaire important pour le rapprochement à la CPD des fournisseurs de biens et de services, au-delà des normes obligatoires qui concernent généralement un nombre limité de secteurs industriels. En matière de nombre de producteurs, de produits et de services enregistrés dans la région, la France et l'Italie sont le deuxième et le troisième pays de l'UE, par rapport au nombre de produits certifiés avec l'éco-label européen.

Dans le cas de l'Italie, entre 1998 et 2008, un total de 250 licences d'éco-label ont été envoyées, avec 3 822 produits et services étiquetés. La tendance est positive tant pour les licences que pour les produits et les services. La croissance la plus importante a été enregistrée dans le secteur du tourisme. Cette croissance a été favorisée, entre autres, par le développement des compétences professionnelles et les connaissances techniques à travers la participation à l'EMAS et l'éco-label au niveau local, dans le but de fournir une formation de base aux professionnels qualifiés (conseillers de l'environnement, conseillers de l'éco-label).

Pour mieux comprendre cette croissance, il faut tenir compte des critères environnementaux inclus dans les appels d'offres des administrations publiques, tout en accordant des points supplémentaires aux entreprises qui ont des produits certifiés. Cela a entraîné un accroissement considérable de l'intérêt des entreprises vis-à-vis de cet instrument. Cette mesure incitative a donné de bons résultats, notamment pour des groupes de produits comme les détergents, les textiles ou le papier.

Dans le cas de la Grèce, l'éco-label européen a été accordé, jusqu'à présent à 131 produits de 21 entreprises, et à deux installations touristiques. Le nombre total d'étiquettes accordées à des produits d'entreprises grecques, fait que le pays est en 4^e position au niveau de l'UE. Pendant les années 2006-2007, l'éco-label européen a été particulièrement mis en avant dans l'industrie textile et les installations hôtelières.

En ce qui concerne les systèmes de gestion environnementale de certificats assujettis aux normes et aux règlements (règlement EMAS, ISO 14001), il existe une certaine disparité entre les différents pays Méditerranéens de l'UE, en ce qui concerne le nombre d'entreprises et d'organisations enregistrées et certifiées.

Premièrement, il faut rappeler que par rapport à des installations industrielles spécifiques, dans certains pays, le fait d'avoir une industrie enregistrée à l'EMAS facilite l'obtention et/ou la durée des autorisations exigées par la directive IPPC. En ce sens, il existe une base légale dans le fait que les certificats des systèmes de gestion environnementale impliquent l'adoption de mesures liées à la production propre, à l'efficacité énergétique et à l'utilisation efficace des ressources naturelles.

Organisations enregistrées à l'EMAS.		
Pays	Organisations	Installations
Chypre	4	4
Slovénie	2	6
Espagne	1 060	1 284
France	12	12
Grèce	62	462
Italie	965	1 355
Malte	1	1

Source : Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Au-delà de l'importance des mesures incitatives, malgré le nombre limité d'installations assujetties à la directive IPPC, les inégalités dans l'application du règlement EMAS sont justifiées par des raisons telles que les dates plus ou moins récentes d'adhésion à l'UE, en plus de la taille moyenne des entreprises des différents pays. À Chypre et à Malte, ce sont surtout les PME et les micro-entreprises qui ont souvent des difficultés au niveau de l'organisation et du financement pour mettre en place les systèmes de gestion.

Dans le cas de la France, où le manque de registres EMAS attire notre attention, nous constatons que les normes ISO bénéficient de plus de succès. En effet, le nombre de certificats ISO 14001 augmente (2 607 entreprises en 2005).

Enfin, il faut signaler l'exemple de Chypre où, malgré la taille limitée de ses entreprises, il existe quatre installations enregistrées. Au cours des dernières années, de nombreux séminaires ont été organisés, pour faire connaître de registre EMAS. En 2007 une subvention a été annoncée comme mesure incitative pour les différentes organisations qui avaient décidé de participer au système EMAS. Chypre est un des pays participants au projet EMAS Easy, financé par la Commission européenne (par le biais de la direction générale de l'environnement), auquel participent six autres pays membres du sud de l'Europe. EMAS Easy a pour principal objectif de former de conseillers pour l'exécution d'un EMAS simplifié, une méthodologie spécialement adaptée aux PME.

Outre les systèmes présentés, il existe de nombreuses aides, crédits, subventions et financements spécifiques pour plusieurs produits et services, dans les pays de la région, tant pour la vente que pour l'importation. Ces aides proviennent d'une politique publique de CPD. Celles-ci vont de l'élimination des taxes sur des produits spécifiques comme les petites cylindrées, les voitures électriques et/ou les voitures à faibles émissions, jusqu'au financement des installations domestiques à énergies renouvelables.

L'encadré ci-dessous montre des exemples de quelques aides mise en place à Chypre pour la promotion de l'utilisation durable de l'énergie dans le transport.

Chypre : mesures adaptées pour la promotion de l'utilisation durable de l'énergie dans le transport.

- Réduction d'impôts de 15 % sur l'importation de véhicules de taille petite et moyenne.
- Réduction d'impôts de 15 % sur l'importation de véhicules avec des émissions de CO₂ inférieures à 150 g/km, et taxe de 10 % sur les véhicules avec des émissions supérieures à 275 g/km.
- Suppression de l'impôt d'importation et d'immatriculation des voitures électriques et 50 % de réduction pour les voitures hybrides.
- Mesures incitatives pour retirer les véhicules qui ont plus de quinze ans.
- Subventions pour l'achat de véhicules électriques jusqu'à 400 CYP.
- Subventions pour l'achat de véhicules à faibles émissions de CO₂ (en dessous de 120 g/km) jusqu'à 400 CYP.

5.1.5. Principaux acteurs et initiatives

Tous les pays de la région méditerranéenne de l'UE ont renforcé dans leurs structures administratives les départements relatifs à la production et à la consommation durable qui, normalement, se trouvent dans les ministères de l'Environnement. Les sujets concernant le développement de la CPD sont généralement inclus parmi les compétences de ces ministères, si bien qu'il existe des aspects qui exigent des actions interdépartementales ou qui appartiennent à la compétence de différents ministères, comme dans le cas des achats et des marchés publics, qui sont parfois gérés par les ministères des Finances ou de l'Économie.

Tel que cela a déjà été constaté, en ce qui concerne le cadre législatif, une bonne partie des activités des administrations compétentes sont reliées à l'exécution des directives européennes en matière d'environnement, la production et la consommation implémentées dans les législations nationales même si, parfois, comme dans le cas de la France avec la loi Grenelle, elles sont aussi responsables de l'adoption et de l'implémentation des politiques spécifiques concernant ce sujet.

Il faut signaler que le rôle des institutions européennes ne s'arrête pas à l'établissement des directives et des règlements. La Commission européenne a souvent cofinancé de nombreuses activités et projets dans le champ de la CPD. Nous pouvons souligner ici le programme LIFE en tant que cofinancier de plusieurs projets transnationaux dans la région, qui sont décrits dans l'analyse spécifique de chaque pays recueilli dans les annexes du rapport. À titre d'exemple, le projet Éco-textile a pu compter sur le cofinancement du programme LIFE. Ce projet a été développé entre 2003 et 2006 en Grèce, et il vise à promouvoir du système de l'éco-label dans l'industrie textile grecque.

Dans de nombreux cas, les questions concernant la CPD qui sont du ressort des ministères de l'Environnement sont gérées dans la pratique par des agences publiques administrées avec une certaine indépendance ou qui opèrent comme des entités autonomes et/ou indépendantes. Dans le cas de l'Italie, par exemple, il existe deux agences qui illustrent cette situation, en plus de la collaboration interdépartementale relative au développement de la CPD. D'un côté, l'Institut supérieur pour la protection et la recherche scientifique pour l'environnement (ISPRA) est le principal agent gouvernemental dans la promotion de la CPD, étant donné qu'il a pour objectif de développer des activités techniques et scientifiques pour la protection de l'environnement national, les ressources hydrauliques et la défense du sol. En même temps, la Consip, une agence publique créée au sein du ministère de l'Économie en 1997, a comme mission d'appliquer le programme de rationnement des dépenses publiques sur les biens et services. Le développement du plan italien pour le marché public durable exige sa participation pour le mener à terme.

En France, une grande partie des sujets reliés à la CPD sont traités par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). L'agence est gérée sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, étant donné que ce dernier

reçoit les compétences en R&D&i, essentielles dans l'innovation environnementale appliquée à l'industrie.

Ces agences établissent de plus en plus d'alliances avec différents acteurs, publics ou privés. L'ADEME, par exemple, a adopté une politique explicite d'alliances, qui inclue le cofinancement de politiques et de projets pour la collaboration avec des entreprises, des associations professionnelles, des administrations locales, des organisations écologistes et des consommateurs ainsi qu'avec d'autres organismes publics qui travaillent dans le champ de la recherche et de l'éducation.

Dans le cas de Malte, une agence similaire qui dépend du ministère de Ressources et des Affaires Rurales, de l'Autorité de l'Environnement et de la Planification de Malte (MEPA), est responsable d'implémenter et de développer les régulations de l'environnement dans le pays. Dans la MEPA, l'unité de contrôle et de prévention de la pollution est l'organisme qui conserve les fonctions de régulation et d'inspection exigées pour s'acquitter de la culture communautaire en matière d'environnement, y compris l'acquittement de la directive IPPC. De plus, l'agence MEPA a participé au plan interdépartemental pour élaborer un plan national d'action sur les marchés publics verts, en collaboration avec le département des marchés publics, avec un groupe de travail intégré aussi dans l'autorité normative de Malte, le ministère de Ressources et des Affaires Rurales et le ministère des Finances.

Les organisations de la société civile sont elles aussi un acteur clé et essentiel pour la mise en place d'une grande partie des améliorations environnementales, que ce soit au niveau de la sensibilisation, de la dénonciation et de l'activisme ou, plus récemment, par le biais de la collaboration, de la formation et de la diffusion des bonnes pratiques et de projets démonstratifs. En général, de nombreuses activités relatives à la CPD, mises en place par des institutions publiques, proviennent d'activités antérieures d'organisations citoyennes, qui avaient commencé par collaborer avec les administrations locales.

Il existe aussi des initiatives où collaborent différents organismes multilatéraux et de nombreuses entités de la société civile et institutions. Le réseau youthXchange (YXC) est un exemple à souligner par sa présence dans quatre pays de la région. Ce programme a été élaboré par le PNUD et l'UNESCO « pour aider les enseignants et les personnes à comprendre et à communiquer dans des styles de vie durables ». Ce programme vise à rapprocher les jeunes des sujets concernant la CPD, en accordant un intérêt particulier à la consommation durable. Dans la région méditerranéenne de l'UE, YXC a développé des programmes et des projets avec la collaboration d'organisations de l'Italie, de la Slovénie, de la Grèce et de l'Espagne.

Dans le contexte des systèmes de gestion et ses règlements de développement, il faut remarquer le rôle des agences normatives, représentantes nationales de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Leur rôle a été essentiel pour la diffusion des normes de qualité et de l'environnement, tant des processus que des produits, dans tout le continent. Ces agences sont un clair interlocuteur de référence pour la normalisation et la généralisation des bonnes pratiques dans l'activité industrielle. Dans le cas des pays les plus petits de la région, elles représentent un des principaux acteurs promoteurs des systèmes de gestion environnementale et de l'éco-label européen. Par exemple, l'autorité normative de Malte (représentation de l'ISO dans le pays) a joué un rôle essentiel dans la promotion de l'éco-label européen, qui a bénéficié d'une acceptation remarquable dans une des principales industries du pays : le tourisme.

Toujours dans le domaine de l'entreprise, il faut également citer des réseaux d'entreprises spécifiques qui travaillent dans le domaine de la durabilité, comme le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD de son sigle anglais) et ses bureaux nationaux (présents dans une bonne partie des pays qui font l'objet de l'étude) des fondations d'entreprises ou l'ensemble des chapitres nationaux du réseau CSR Europe (présents dans tous les pays du groupe).

Leurs activités les plus importantes sont présentées en détail dans les analyses spécifiques de chaque pays recueillies dans les annexes de ce document. Cependant, il faut également souligner leur rôle important dans la diffusion des bonnes pratiques et dans des programmes de benchmarking auprès des entreprises associées. En même temps, ces réseaux agissent, en quelque sorte comme des groupes de réflexion et des lobbies. Leurs entreprises associées, étant donné qu'elles réussissent

dans l'implémentation de la CPD et de la RSE, bénéficient de certains avantages de compétitivité, qui deviennent plus importants si les administrations publiques établissent de nouvelles conditions en ce sens. Les associations d'entreprises du domaine des énergies renouvelables sont également devenues un acteur clé, notamment dans les pays de la région où les incitations et les aides établies par les gouvernements sont considérables. Il faut espérer que ce secteur d'entreprises soit renforcé aussi dans l'ensemble de la région, étant donné qu'il reçoit l'influence des stratégies nationales concernant l'énergie et le développement durable.

5.2. LES BALKANS

Le champ d'action de l'approche CPD dans lequel il y a eu le plus de progrès durant les dernières années dans la région des Balkans, est probablement l'établissement d'un cadre régulateur de référence. Presque tous les pays ont élaboré des stratégies nationales de développement durable, des plans d'action pour l'environnement, des lois sur l'énergie, l'eau et la gestion des déchets, ainsi que toute une série de décrets qui légifèrent sur l'utilisation des substances nocives pour la couche d'ozone ou l'interdiction d'importer des déchets dangereux.

De plus, des projets spécifiques ainsi que des systèmes de financement ont été mis en place, et des agences spécialisées et indépendantes du gouvernement central ont été créées.

À un autre niveau, des instruments économiques facilitant l'investissement ont été mis à disposition. Des pas importants ont été faits pour l'application de la directive IPPC relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, ainsi que pour réguler l'obtention de permis d'activité et, de manière générale, des initiatives volontaires ont été encouragées, comme celle de l'évaluation de l'impact environnemental, l'éco-label ou les campagnes de sensibilisation.

Il faut croire que la convergence avec l'UE continuera de stimuler ce labour législatif et régulateur, et que de nouvelles contributions seront faites dans les prochaines années.

5.2.1. Cadre législatif et stratégique

Les quatre pays qui forment la région analysée ont approuvé, au cours des dernières années, chacun des cadres comme référence pour l'application de politiques environnementales.

- **Croatie** : Stratégie nationale pour le développement durable, le seul pays qui cite de manière explicite la CPD comme un élément clé pour le développement.
- **Monténégro** : Stratégie nationale pour le développement durable (2007), avec des mentions à plusieurs reprises au développement de la production propre.
- **Bosnie-Herzégovine** : Stratégie pour la protection de l'environnement (2008), avec une mention à la production propre comme objectif général.
- **Albanie** : Stratégie nationale pour le développement et l'intégration 2007-2013, avec des références à la production et la technologie propres.

En outre, de nombreuses lois et réglementations ont été adoptées dans le cadre de questions spécifiques comme la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, etc., en accord avec l'adoption des normes européennes. En ce sens, la Croatie est peut-être le pays qui a le plus avancé en la matière, avec des lois qui régulent le conditionnement et l'emballage afin de réduire les déchets (en accord avec la directive européenne), ou qui incluent des observations relatives à l'éco-label.

Le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine, d'un autre côté, ont respectivement créé la Commission nationale pour le développement durable et la Commission nationale directrice pour l'environnement et le développement durable, comme organismes chargés de promouvoir et d'effectuer le suivi de ces stratégies nationales.

Parmi les principales faiblesses dans ce domaine, nous pouvons constater que les normes choisies sont très souvent irréalistes et irréalisables par les entreprises (ce qui les rend inefficaces), que la législation n'est pas accompagnée par les mesures nécessaires à son application, qu'il n'existe pas d'instruments économiques suffisants pour favoriser les investissements nécessaires exigés, des superpositions entre les législations et les attributions des différentes administrations, et en résumé, peu de priorité pour l'application de ces lois, ce qui reflète l'insuffisante importance qu'on attache encore au problème environnemental.

Les thèmes les plus abordés et avec le plus de ressources pour leurs applications sont ceux qui peuvent s'associer à des bénéfices économique immédiats, comme par exemple l'efficacité énergétique qui, dans le cas des énergies renouvelables, permettra dans certains cas, de réduire la dépendance énergétique extérieures.

La Croatie a incorporé le concept de cycle de vie des bâtiments en termes de consommation énergétique. Le programme élaboré à pour objectif de réduire la demande énergétique des immeubles, de leur création à leur usage, en passant par toutes les phases intermédiaires. Dans ce pays on applique aussi l'éco-label énergétique pour les appareils électroménagers, qui est conforme à la directive européenne relative à l'étiquetage énergétique.

Les combustibles contenant du plomb sont en voie de disparition, grâce aux conventions signées dans les quatre pays, et dans certains cas, ils considèrent déjà la possibilité d'adopter des mesures pour réguler les émissions des voitures et les normes de qualité des combustibles.

Même si de nombreuses institutions affirment avoir mis en place des mesures pour le recyclage et la prévention des déchets, il n'existe pas réellement des mesures systématiques, et seule la Croatie a établi des objectifs spécifiques dans ce sens.

5.2.2. Réduction intégrée de la pollution

Les quatre pays faisant l'objet de cette étude ont travaillé sur la mise au point de systèmes d'obtention d'autorisations environnementales nécessaires pour réaliser des activités industrielles. Bien qu'ils aient tous adopté le concept IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution), son niveau de développement et d'application est différent dans chacun des pays.

Dans certains cas, les processus d'obtention d'autorisations et d'incorporation de la directive IPPC montrent quelques déficiences, notamment lorsqu'il s'agit de les adapter à la réalité de chaque pays. Ainsi, par exemple, dans certains cas le système d'autorisation est le même pour toutes les industries, indépendamment de leur potentiel de pollution ; les limites établies sont difficiles à respecter ; très souvent, la responsabilité qui correspond à chaque administration et la coordination entre elles, n'est pas très claire, ou bien il y a des aspects qui ne sont pas pris en compte, comme les impacts sur la biodiversité et le sol.

5.2.3. Instruments et initiatives volontaires

Les instruments économiques les plus répandus reposent sur une approche répressive, avec des taxes de pollution, et des amendes en cas de non-exécution. Bien que ces taxes soient en vigueur depuis longtemps et que leur montant ait été revu plusieurs fois, elles sont encore très basses et ne sont donc pas très dissuasives pour les entreprises. Quoi qu'il en soit, tous les pays sont en train d'étudier de nouvelles mesures, des taxes et des pénalisations basées sur le principe du pollueur-payeur.

Récemment, les aides sous forme d'allocations, prêts ou crédits bancaires ont commencé à devenir de plus en plus habituels, comme méthodes pour stimuler les investissements dans les technologies propres. De plus, la Croatie a créé le fonds pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique, chargé de subventionner et d'aider les projets dans ces domaines, plus particulièrement en ce qui concerne la gestion des ressources.

Quant aux certificats internationalement reconnus comme ISO ou EMAS, ils en sont toujours à la première phase d'incorporation. Le nombre d'entreprises certifiées avec l'ISO 9001 de qualité ou l'ISO 14001 de l'environnement est encore très réduit, et correspond surtout aux multinationales ou aux entreprises à caractère exportateur prédominant. Quelques institutions sont en train de promouvoir le système EMAS, toujours dans la direction de la convergence avec l'UE, mais jusqu'à présent, son application dans la région n'est que symbolique.

D'autres initiatives comme l'éco-étiquetage ou les labels environnementaux, commencent à être très présents, et plusieurs gouvernements développent des stratégies dans ce domaine. En Croatie, par contre, il existe un modèle d'éco-étiquetage depuis 1994, qui n'a pas cessé de se développer, et qui depuis juin 2008 inclut aussi les services. En effet, il existe un projet d'incorporation d'hôtels, restaurants et d'autres agents du secteur touristiques pour l'année 2009.

5.2.4. Principaux acteurs et programmes

Tous les pays de la région ont approuvé et envisagé la création de centres nationaux pour la promotion de la production propre. Cependant, ni le Monténégro ni l'Albanie ne les ont encore mis en place, bien qu'ils aient fait toutes les démarches politiques nécessaires. Ces centres, beaucoup plus axés sur la production durable que sur la consommation, offrent des services aux entreprises (notamment petites et moyennes), dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la gestion des déchets, des systèmes de gestion environnementale, de la formation technique, etc. Malgré ces efforts, pour le moment, leur impact sur le secteur des entreprises est encore faible, dû en partie à leurs ressources limitées. Dans certains cas, les centres sont en train d'élargir leur approche ou leur champ d'action en incorporant le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans leurs objectifs et services. Le centre national de production propre en Croatie, par exemple, avec la collaboration de l'ONUDI, a mis en place un projet de promotion qui vise à appliquer la RSE dans l'industrie du pays.

En général, le rôle de ces centres est essentiel pour les PME, car avec leurs dimensions réduites et leurs activités limitées, elles ne peuvent pas accéder facilement aux marchés des nouvelles technologies durables, aux prêts ou aux programmes de formation dans le domaine de l'environnement. C'est pourquoi ces centres nationaux pour la production propre offrent de l'aide au niveau de la formation et de l'aide économique et technique, une aide que les PME ne pourraient avoir par aucun autre moyen.

D'autres projets pertinents sont mis en pratique par les agences ou institutions créées dans ce but, par les gouvernements, et il existe de nombreuses initiatives de formation, ainsi que d'aide technique ou d'innovation. En Albanie, l'Agence nationale pour l'énergie a développé des projets innovants de cogénération pour le plus grand hôpital du pays et un des campus de l'Université de Tirana.

Au-delà des initiatives nationales ainsi que des agences et institutions créées par le secteur public, les autres acteurs ayant un rôle important dans le domaine de la CPD dans cette région, sont les organisations internationales qui collaborent avec des organisations locales pour la mise en place de projets.

Les Nations unies, par exemple, à travers des programmes différents comme le PNUD, le PNUE ou l'ONUDI, sont aussi très présentes dans les initiatives de la région en ce qui concerne la CPD. En Albanie, le PNUD en collaboration avec le gouvernement albanais, a créé un fonds pour élaborer des politiques et un cadre d'action dans le domaine de l'énergie solaire pour réchauffer l'eau. Au Monténégro, l'Agence de coopération italienne participe et soutient un projet qui a pour but d'incorporer des mécanismes de développement propre, ainsi que des systèmes de contrôle de la qualité de l'air dans la zone du lac Skadar.

En ce qui concerne les organisations de la société civile, celles issues des mouvements environnementaux se sont activement impliquées dans la promotion de la consommation et de la production durables, surtout à travers des campagnes de sensibilisation, des ateliers démonstratifs ou des projets de formation destinés aux PME et à d'autres organisations ayant un impact environnemental. Nous pouvons citer, par exemple le Centre régional de l'environnement pour

l'Europe centrale et orientale (CRE), présent dans tous les pays de la région, ainsi que dans d'autres pays voisins tels que la Hongrie, la Roumanie ou la Turquie, et qui en plus d'organiser des événements et des activités comme celle décrites plus haut, réalise des études régionales et décerne des prix à la meilleure activité environnementale. Nous pouvons également citer, parmi tant d'autres, l'ONG Gener21 en Bosnie, qui a des projets liés à l'efficacité énergétique des bâtiments, ou Eko Revija en Croatie, dont les initiatives de sensibilisation sont nombreuses.

Par ailleurs, il existe aussi des organisations d'entreprises qui se sont jointes à la promotion de la production propre, et en général elles ont une approche plus pratique dans leurs projets. En Croatie, par exemple, nous pouvons citer la Commission d'entreprises croates pour le développement durable (CBCSD), qui représente l'organisation mondiale WBCSD et qui est très active depuis des années, ainsi que l'Association d'entreprises Croates, qui a organisé des ateliers et des tables rondes portant sur de sujets comme la gestion des déchets, l'économie et le changement climatique, ou encore l'application de la directive IPPC. Au Monténégro, la Fédération d'entrepreneurs monténégrins est également très impliquée, surtout en ce qui concerne les études de viabilité réalisés dans différentes matières.

Dans certains cas, ce sont les entreprises mêmes qui encouragent des projets visant à améliorer la gestion environnementale, surtout parmi les multinationales qui disposent déjà de protocoles et de systèmes plus développés. En Bosnie-Herzégovine, par exemple, une entreprise bosniaque-allemande a pour objectif de créer une station de production de chaleur à partir de l'énergie géothermique pour l'approvisionnement en chauffage d'un ensemble d'immeubles de la banlieue de Sarajevo.

5.3. PAYS DU MENA

La région MENA a connu de grands changements politiques et économiques au cours de la dernière décennie, avec beaucoup de points communs entre les pays qui la composent, indépendamment de leurs grandes différences à tous les niveaux. Ces changements, marqués par la généralisation des politiques d'ouverture internationale, comme conséquence de la globalisation, ont rendu nécessaires la réforme et l'élargissement du cadre juridique et législatif dans beaucoup d'aspects. Les accords internationaux souscrits et la nécessité d'être compétitifs au niveau international, ont mené les États à établir des lois et des normes qui favorisent la convergence avec les normes européennes ainsi que la croissance économique.

C'est dans ce contexte que l'on commence à définir le cadre législatif et stratégique en vigueur concernant l'environnement et le développement durable. L'approche de la CPD est encore dans sa première phase de développement.

5.3.1. Cadre législatif et stratégique

En général, les principales lois, stratégies nationales, plans ou programmes nationaux qui établissent les lignes directrices du développement dans les différents pays de la région, n'incluent pas le concept de CPD, sauf dans quelques cas exceptionnels comme la nouvelle stratégie nationale de développement durable en Égypte (2008), dans laquelle l'approche de la CPD est incluse dans certaines des onze priorités définies, telles que le développement industriel et urbain, la gestion des déchets solides, le transport et l'efficacité énergétique.

En général, le cadre normatif concernant des questions comme la gestion de l'eau ou des déchets solides, les mécanismes de production propre ou l'efficacité énergétique, est formée par quelques lois spécifiques assez récentes, comme la loi de l'eau en Tunisie, ou la loi pour l'air propre en Israël. Même s'il est vrai que quelques stratégies et lois nationales pour la protection de l'environnement, comme celles de la Syrie ou de l'Algérie, citent le développement durable et même la production propre, elles le font de façon très générale.

D'un côté, les lois, les plans d'action et les programmes ont constitué une preuve positive de la volonté publique d'avancer vers la durabilité. Cependant, différents facteurs entravent souvent leur mise en œuvre effective.

- Insuffisance de la diffusion d'informations concernant les nouveaux règlements.
- Manque de ressources humaines qualifiées.
- Manque de ressources financières et administratives.
- Conflit d'intérêts face aux irrégularités.
- Manque d'incitations de la part des acteurs concernés par les lois.

En tout état de cause, la culture législative concernant la durabilité, la production et la consommation augmente d'année en année. Les réunions et les tables rondes auxquelles de nombreux pays de la région participent pourraient déboucher sur de nouveaux accords et donc sur plus d'engagement des gouvernements.

5.3.2. Réduction intégrée de la pollution

En général, le système des autorisations des pays de la région s'est développé de façon très similaire. Tous impliquent la présentation d'un rapport d'activité, qui montre si le règlement est respecté ou non.

Récemment, beaucoup de ces pays ont introduit des changements dans leurs systèmes d'autorisation, en exigeant parmi leurs conditions requises, la réalisation d'évaluations de l'impact environnemental. Certains pays, comme l'Égypte, se réservent même le droit d'exiger l'adoption de mesures spécifiques de production propre ou d'efficacité énergétique dans quelques secteurs en particulier.

En Algérie, en plus de l'éventuelle étude sur l'impact environnemental, des actions sont menées pour évaluer les possibles dommages sur la santé, sur l'environnement, sur le patrimoine, etc. en se réservant le droit de réaliser des audits, et on inclut même une considération sur la promotion et l'utilisation de technologies propres.

L'adoption d'une approche pour la prévention et la réduction intégrées de la pollution similaire au modèle européen ne semble pas faire partie des projets immédiats de la plupart des gouvernements de la région. Israël l'a déjà mis en place pour les grandes industries, et la Turquie devrait se préparer à faire de même, ce pays ayant déjà réalisé au moins un projet pilote.

5.3.3. Instruments économiques et initiatives volontaires

Ce chapitre n'inclut pas de grands changements. Les amendes, les sanctions, ainsi que la suspension temporaire ou même permanente de l'activité, sont des mesures répressives appliquées par les différentes administrations des pays de la région, même si elles le sont de façon peu rigoureuse. Encore une fois, la volonté partagée par tous les gouvernements de ne pas entraver les activités qui représentent une croissance économique, affaiblit l'application des sanctions économiques.

Cependant, sans aucune crainte de sanctions, l'industriel n'a pas d'incitations suffisantes pour faire des investissements en conformité avec la loi.

Les mesures incitatives qui ont eu un léger effet positif, se retrouvent dans les prêts à taux réduit et les petites subventions. Pour ce qui est du coût des investissements nécessaires et du type d'aides disponibles, si la loi n'est pas rigoureusement respectée, ces mesures incitatives ne sont pas attractives elles non plus.

La région compte avec une petite gamme d'instruments volontaires, limités à la mise en place du système de gestion de l'environnement (SGE) et, dans certains pays, à la promotion de l'éco-label.

Les SGE prédominants, malgré leur nombre réduit dans toute l'industrie de la région, suivent la norme ISO 14001. Indépendamment des mesures incitatives propres des entreprises orientées vers l'exportation, plusieurs organisations encouragent et facilitent l'implémentation de la norme parmi les entreprises dans plusieurs pays.

Quant à l'éco-label, nous pouvons surtout souligner les systèmes adoptés en Égypte dans le secteur textile, en Israël avec l'étiquette verte et en Tunisie avec l'éco-label tunisien. Même s'ils ne bénéficient pas encore de beaucoup d'acceptation et de reconnaissance, le fait qu'ils disposent du soutien institutionnel et international laisse penser qu'il y aura probablement d'autres initiatives similaires.

5.3.4. Principaux acteurs et programmes

Dans tous les pays analysés, les entités les plus actives dans le domaine de la promotion de la consommation et de la production durables, sont celles qui dépendent ou qui sont associées au secteur public. Dans la plupart des cas, le ministère de l'Environnement correspondant, est responsable de mettre en place les initiatives sur la gestion des déchets, le traitement d'eaux, les rationnements dans la consommation énergétique, etc. Dans de nombreux cas, les gouvernements ont créé des agences spécialisées qui, même si elles dépendent du ministère, disposent d'un peu plus de liberté et de capacité d'action pour développer les programmes en cours.

Les organisations les plus impliquées localement et régionalement sont sans nul doute les centres et institutions nationaux dédiés à la promotion de la production propre qui existent dans presque tous les pays de la région. Ces organisations ont été et sont toujours responsables d'apporter aux entreprises et, dans une moindre mesure, aux administrations publiques et aux organisations sociales, les connaissances sur les techniques de production propre, les mécanismes de développement propre, les mesures d'efficacité énergétique, etc.

Leurs projets et activités sont innombrables dans l'ensemble de la région, et sont basés sur trois lignes d'action principales :

- La formation technique sur la production propre, pour former des spécialistes et des techniciens capables d'implémenter ce type de mesures.
- Les projets démonstratifs, réalisés habituellement dans les entreprises, et qui ont pour but de mettre en place des technologies ou des protocoles d'action plus propres.
- Les campagnes de sensibilisation, au niveau industriel tout comme dans les organisations de la société civile.

En plus de ces activités, ils offrent également un service de conseil aux administrations publiques, et dans certains pays, participent aux processus d'élaboration et de mise en pratique de nouvelles législations ou dispositions environnementales.

Au-delà de ces centres, dans beaucoup de pays de la région, quelques organisations de la société civile s'impliquent dans la promotion et la production propre, soit comme une partie de leur objectif institutionnel, soit comme moyen nécessaire pour atteindre un objectif plus important ou le développement durable.

Le nombre et les activités de ces organisations, n'a cessé de croître au cours des dernières années, en partie grâce à une plus grande disponibilité d'information et grâce aussi aux partenariats établis avec les gouvernements, les entreprises et les organisations internationales. Certaines de ces organisations ont joué un rôle important, que ce soit dans la définition des politiques environnementales, ou dans le suivi de leur exécution et les dénonciations d'infractions.

Comme il a été dit précédemment, une grande partie des initiatives de promotion de la production propre et de la consommation durables est basée sur l'aide financière et technique des institutions internationales. Les pays étant si nombreux et ayant des liens d'amitié avec les autres pays de la région, les acteurs internationaux identifiés sont très nombreux.

Les principaux promoteurs institutionnels internationaux sont, d'une part, les Nations unies à travers ses programmes environnementaux (PNUE ou PAM), de développement (PNUD), ou de développement industriel (ONUDI), et la Banque mondiale avec des initiatives comme le METAP (programme d'assistance technique pour l'environnement en Méditerranée) ; et d'autre part l'UE, avec des programmes comme LIFE ou MEDA. Cependant, d'autres institutions comme les agences de coopération de certains pays (l'Italie, la France et l'Allemagne), participent aussi à des programmes bilatéraux pertinents. Des réseaux régionaux ont parfois été créés avec des pays européens, comme dans le cas du Maghreb et la France, qui d'une certaine manière se sont eux aussi impliqués dans la promotion du concept de CPD.

Quoi qu'il en soit, compte tenu de la situation actuelle de plusieurs pays, ainsi que de l'insuffisance des ressources disponibles, il faudra plus de projets financés au niveau international pour ne pas interrompre la tendance positive de ces dernières années.

6. FERMETURE DU CYCLE : CRITERES DE DURABILITE DANS LA CHAINE DE VALEUR DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS, RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

6.1. PAYS MEDITERRANEENS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE (UE)

6.1.1. Introduction de la RSE dans le contexte régional

Le modèle de responsabilité sociale des entreprises (RSE) n'est pas homogène dans les différents pays de la région méditerranéenne de l'UE, soit dans la façon d'envisager l'approche de la RSE, soit dans son degré de développement.

En principe, les pays de ce groupe bénéficient d'un contexte favorable au développement de la RSE, car ils ont joui d'une stabilité institutionnelle, de démocraties solides au sein du modèle social de l'UE, de registres relativement bas dans les indices de perception de la corruption (mais avec des différences encore importantes entre certains pays) et d'une période de prospérité économique qui, d'une certaine manière, a facilité l'investissement de ressources dans la recherche et la mise en place de nouveaux modèles de gouvernance de l'entreprise. La crise financière actuelle sera, sans doute, cruciale pour le renforcement de ces pratiques.

Aujourd'hui, les pratiques de la RSE les plus répandues dans les pays méditerranéens de l'UE ont, dans leur ensemble, un aspect avancé par rapport au reste du bassin méditerranéen et le reste du monde en général, bien que les pratiques les plus avancées sont toujours minoritaires. Les approches orientées vers le mécénat et l'action sociale ont été perfectionnées au fur et à mesure que la RSE était intégrée à la gestion globale des entreprises et à leurs stratégies.

Le succès principal dans le développement de la RSE dans ces pays, est lié à l'adoption, même pas formelle, des principes de la RSE dans une partie croissante des grandes entreprises. De même, de par sa compréhension, la RSE s'étend dans toute la chaîne de valeur de l'activité d'une entreprise, vers les clients et les fournisseurs, et pas seulement au niveau interne, productif ou de relations proches. Cette approche est encore loin d'atteindre l'énorme quantité de PME de la région, mais ce qui est encourageant c'est le nombre croissant de ces entreprises qui avancent dans la direction de cette approche, non seulement par le biais de l'adhésion à des politiques formelles, mais aussi à travers l'innovation sociale et environnementale dans les biens et les services qu'elles offrent.

Enfin, la transparence constitue elle aussi un élément qui caractérise le progrès des pratiques dans les pays méditerranéens de l'UE. Le fait que la Global Reporting Initiative (GRI) soit en train de devenir un standard pour la communication d'entreprise en est un indice. L'utilisation de cette initiative de communication, à caractère volontaire et formulée par plusieurs parties, n'a cessé de croître pendant la dernière décennie.

Cette acceptation a donné une légitimité aux entreprises pour définir les critères de la RSE, qu'ils soient basiques ou excellents.

En général, dans le développement des pratiques de la RSE dans la région méditerranéenne de l'UE, une ligne clairement tracée sépare les petits pays des grands. Ces derniers disposent de suffisamment de masse critique dans les grandes entreprises qui, pendant les dernières années, ont

commencé à mettre en place des politiques de RSE, pour des raisons de prestige ainsi que de concurrence. En même temps, les grandes entreprises cotées dans les marchés financiers internationaux, ont été plus assujetties à l'examen public, des marchés ainsi que des organisations de la société civile. Dans les pays méditerranéens de l'UE les plus petits, les entreprises n'ont pas souffert ce genre de pressions, surtout pour des raisons de proportions.

Par ailleurs, dans beaucoup de cas, les PME rencontrent des difficultés simplement pour s'adapter aux exigences législatives relatives à l'environnement.

6.1.2. Principaux groupes d'intérêt et bonnes pratiques

La RSE, qui est dans une phase avancée, au-delà des actions de mécénat ou opportunistes, est développée dans des contextes qui réunissent les caractéristiques suivantes :

- La participation des entreprises à des associations et à des réseaux nationaux et internationaux, pour la promotion de la RSE. Cette participation implique normalement, en plus du dialogue avec d'autres acteurs et la transmission de bonnes pratiques, l'adoption de politiques formelles et leur transfert aux systèmes de gestion.
- L'adoption de modèles de transparence d'information concernant les domaines sociaux et environnementaux, notamment, celui proposé par le Global Reporting Initiative. Dans le cas des grandes entreprises cotées, l'adoption de ce modèle implique l'élargissement du champ des obligations et leurs rapports annuels aux actionnaires ; un élargissement qui couvre les domaines sur lesquels il faut présenter des rapports ainsi que le public auquel ils sont dirigés, s'étendant à tous ses groupes d'intérêt (employés, clients, fournisseurs, communautés locales, etc.). Il existe aussi des modèles de communication adaptés aux PME.
- Le rôle des investissements socialement responsables (ISR). Les critères de l'ISR impliquent l'incorporation, dans l'analyse de la prise de décisions d'investissement, de l'impact de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise, en plus des critères financiers habituels (rentabilité, liquidité). Un nombre croissant d'investisseurs a commencé à inclure ces critères dans leurs décisions d'investissements, pendant ces dernières années. Le rôle de ces investisseurs est décisif pour l'adoption de bonnes pratiques de RSE dans les grandes entreprises.

Administrations publiques

Le rôle des gouvernements des pays méditerranéens de l'UE dans la promotion des trois conditions citées ci-dessus, a été diversifié que ce soit dans la promotion d'un ou de plusieurs de ces facteurs, comme dans son rôle dans la relation avec chacun d'eux, qui vont de la facilitation du dialogue jusqu'à la mise en place de nouvelles exigences pour des entreprises déterminées, en passant par le rôle d'« État exemplaire », la participation aux alliances publiques-privées ou la création d'aides et de mesures incitatives.

Dans le premier cas, relatif à la formalisation de politiques et à l'adhésion aux initiatives, aucun gouvernement des pays méditerranéens de l'UE n'a atteint des mesures dures ou d'impositions, à savoir, l'obligation légale d'établir des systèmes spécifiques de gestion et/ou politique, dans les entreprises. Par contre, l'établissement récent des clauses sociales et environnementales dans le marché public de quelques pays, comme l'Espagne, est en train d'encourager la formalisation de la RSE dans les entreprises, en tant qu'élément qui aide à justifier l'exécution de ces nouvelles conditions.

Les gouvernements des pays membres de l'OCDE disposent aussi de la possibilité d'obliger les entreprises qui aspirent à recevoir des types spécifiques d'aides à l'exportation – les assurances de crédits à l'exportation, à titre d'exemple – soit à prendre en considération les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, soit d'adhérer à ceux-ci. Jusqu'à présent, parmi les pays méditerranéens membres de l'UE, seule la France a mis en place des mesures de ce genre au niveau national.

Néanmoins, au niveau régional et déjà en 2001, dans la région italienne de la Toscane, les administrations publiques avaient favorisé des systèmes de gestion concrets, le SA 8000, parmi les entreprises du territoire.

Outre ces mesures de formalisation, le rôle principal des administrations publiques a été d'accepter comme interlocuteurs les principaux réseaux et initiatives, ou d'y participer, à travers différentes agences et organismes. En ce sens, la Commission d'experts en RSE créée par le ministère du Travail et des Affaires Sociales en Espagne en est un exemple. Renforcé, il est devenu le nouveau Conseil d'État pour la RSE (les représentants des initiatives principales y collaborent, comme le Pacte mondial des Nations unies).

Par ailleurs, il faut citer les alliances comme celle créée en Grèce entre CSR Hellas et le ministère de l'Intérieur.

En ce qui concerne l'adoption de modèles de transparence de l'information, la participation gouvernementale a été plus active. En France, depuis l'adoption, en 2001, de l'article 116 de la loi relative aux nouvelles régulations économiques, les entreprises cotées en bourse sont obligées de rendre des comptes annuels sur leur impact au niveau social et environnemental. Les 700 entreprises concernées par cette régulation disposent d'une liberté méthodologique pour accomplir cette obligation, même si le modèle proposé par la Global Reporting Initiative (GRI) offre un guide pour la plupart des cas de ce rapport.

Dans le reste des pays de la région, la publication des rapports GRI, a aussi augmenté de façon considérable, mais avec d'autres promoteurs. Dans certains cas, comme celui du gouvernement régional d'Aragon, en Espagne, des aides à la publication de rapports (et pour l'établissement de systèmes de gestion) ont été établies, dans le cadre de sa politique industrielle.

Concernant le développement de l'investissement socialement responsable (ISR), le rôle des institutions publiques est aussi diversifié. À titre d'exemple, nous citerons certains pays européens comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas, qui ont exigé aux agents des fonds d'investissements et de pensions l'obligation d'informer s'ils tiennent compte de critères éthiques, sociaux et environnementaux dans leurs décisions d'investissements. Cette mesure à caractère malléable a propulsé l'ISR dans ces deux pays.

Dans les pays méditerranéens de l'UE, aucun gouvernement n'a légiféré dans ce sens-là. Dans le cas de la France, comme l'explique en profondeur l'analyse spécifique de ce pays, le principal promoteur de l'ISR dans le pays, a été le fonds de pension de la fonction publique (suite à la modification des normes le régissant pour faciliter la considération des critères sociaux et environnementaux). Au cours de l'année 2007, l'Espagne a annoncé qu'un pourcentage du fonds de réserve de la sécurité sociale serait investi, suivant les critères de RSE, mais la mesure a été proposée sans fixer une date.

Comme nous avons pu le constater, tous les exemples cités correspondent aux pays possédant une plus grande capacité (les plus grands de la région). Cela ne signifie pas pour autant que les autres pays ne réalisent pas d'actions promues par les administrations publiques, mais que les mesures ont été, jusqu'à présent, moins avancées. Dans le cas de Chypre, il faut préciser que le bureau de planification a créé une commission composée par différents groupes d'intérêt, des autorités de l'État et par des associations d'entreprises. Sa mission est de faire le suivi du progrès des politiques de RSE, sur l'ensemble de l'UE, et de promouvoir ce concept parmi les entreprises locales de manière volontaire.

Entreprises et organisations de la société civile

Les trois facteurs cités plus haut, qui illustrent les contextes propices au développement de la RSE, ont été renforcés dans de nombreux cas, avant l'implication gouvernementale, par des segments de marché spécifiques, par la concurrence entre les entreprises, par la collaboration dans des réseaux et par les demandes et pressions provenant de la société civile.

Dans le domaine de la formalisation et de l'adhésion aux initiatives, il convient de citer le Pacte mondial entre les Nations unies et le monde des affaires. La phase opérationnelle du Pacte a été inaugurée le 26 juillet en 2000 au siège de l'ONU à New York. L'objectif de ce Pacte est d'« assurer que le marché global soit ancré dans des valeurs largement partagées et dans des pratiques qui reflètent des besoins sociaux mondiaux et que les peuples du monde entier partagent les bénéfices de la mondialisation ». Ainsi, le Pacte mondial a été créé en tant qu'initiative volontaire, en vertu de laquelle les entreprises s'engagent à aligner leurs stratégies et opérations sur dix principes universellement acceptés dans quatre domaines : droits de l'homme, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption.

En raison du nombre de parties impliquées, plusieurs milliers dans plus de 100 pays, le Pacte mondial est l'initiative de RSE la plus importante du monde. On y retrouve plus de deux milles entreprises de la plupart des pays méditerranéens de l'UE.

En même temps, dans plusieurs de ces pays (en Italie et en Espagne en 2002, en France en 2004, à Chypre en 2006 et en Grèce en 2008) des réseaux nationaux d'entreprises et d'organisations ayant adhéré au Pacte mondial ont été établis. Ils sont chargés de la promotion de ces principes ainsi que de la formation de leurs membres dans le domaine de l'utilisation des instruments de gestion pour le développement des principes.

Il faut aussi ajouter que la quasi totalité des pays dispose d'une antenne nationale de l'organisation patronale européenne CSR Europe. Il s'agit, dans certains cas, de fondations patronales et, dans d'autres cas, d'associations disposant d'un secrétariat stable, chargées de former leurs membres et de diffuser les bonnes pratiques parmi eux, ainsi que de donner une visibilité publique à ces actions. En ce sens, beaucoup d'alliances et d'accords de collaboration entre entreprises et organisations de la société civile sont encouragés par des organisations de ce type.

Impronta Etica en Italie, Fundación Empresa y Sociedad en Espagne, CSR Hellas en Grèce, IMS en France, etc. L'ensemble des organisations les plus représentatives est présenté en détail dans les analyses de chaque pays recueillies en annexes.

Dans le domaine de la transparence des entreprises, la Global Reporting Initiative (GRI) est une initiative multipartite internationale dont le secrétariat permanent se trouve à Amsterdam. Au début de cette décennie, la GRI a publié son premier *Guide pour l'élaboration de rapports de durabilité*, dont l'utilisation n'a cessé d'augmenter dans le monde entier. Certains pays méditerranéens de l'UE se trouvent parmi ceux qui publient le plus de rapports sur la durabilité. Comme nous l'avons déjà dit, seule la France a établi une norme qui oblige certaines entreprises à la publier des informations sociales et environnementales.

L'augmentation de ce type de rapports est donc due, à d'autres causes que l'on peut résumer au besoin de satisfaire de nouvelles demandes de la société, à la forme des groupes d'intérêt des entreprises et d'autres organisations. La satisfaction de nouveaux besoins de la société a affecté, non seulement les grandes entreprises, mais aussi les PME et les organisations de tout type, y compris les agences gouvernementales. Dans certains cas, pour des raisons de prestige ou d'imitation des grandes entreprises leader dans leur secteur, et dans d'autres cas par des exigences directes des clients ; et en général comme une manière de donner aux actions plus de visibilité, des améliorations de l'organisation et ses résultats sociaux et environnementaux.

Dans le cas des grandes entreprises, le développement peut s'expliquer par le besoin de répondre aux demandes d'information sociale et environnementale des marchés financiers. En ce qui concerne l'investissement socialement responsable, sa promotion a de toute évidence été un moteur pour la mise en œuvre de la RSE dans les grandes entreprises cotées (qui à leur tour étendent ces actions à leurs clients et leurs fournisseurs). Tel qu'il a été signalé auparavant, un nombre croissant d'investisseurs a commencé à inclure des critères éthiques, sociaux et environnementaux dans leurs décisions d'investissement au cours des dernières années. Ce fait propre des marchés financiers, s'est ajouté au contrôle des activités d'entreprises de la part de la société civile en général, et plus en particulier, des organisations activistes spécifiques, qui ont découvert une autre voie de répondre aux controverses des entreprises concernant des sujets sociaux et environnementaux.

Le rôle de la société civile a été déterminé par l'établissement et la commercialisation de produits financiers de l'ISR. Les premiers fonds d'investissement de l'ISR (« fonds éthiques » et « fonds verts »), ont été favorisés par plusieurs ONG écologistes, de développement et de défense des droits de l'homme, malgré le fait que ces fonds sont gérés et commercialisés par des gérants traditionnels de fonds. Dans le cas de l'Italie, il est surprenant comment les entités religieuses sont aussi impliquées dans de type de produits financiers.

L'implication ultérieure des syndicats dans la gestion de fonds de pension de l'emploi (voir analyses de la France et l'Espagne, par exemple) a représenté un saut qualitatif dans le développement de l'ISR. Enfin, plusieurs grandes sociétés d'investissements ont choisi d'inclure certains des critères de l'ISR dans leurs politiques générales d'investissement, pour une raison de gestion des risques extra-financiers et pour garantir la rentabilité.

Les différents promoteurs et usagers de l'ISR ont besoin d'un instrument essentiel pour pouvoir l'implémenter : une information fiable. Cette information est recueillie et classée par les agences de *rating* dans le cadre de la RSE. Ces agences classent l'ensemble de l'information que demandent les acteurs de l'ISR, en principe très diversifiée et, d'une certaine manière, elles canalisent les nouvelles demandes sociales vers les entreprises. Les sources d'information sont les entreprises elles-mêmes, les syndicats, les procureurs et les organisations informatives dans les pays tiers. Plusieurs pays méditerranéens de l'UE disposent de ce type d'agences, bien consolidées depuis des années (AIS et Ecología y Desarrollo en Espagne, Vigeo en France, Avanzi-Vigeo en Italie).

Ces nouvelles demandes sont la cause principale de l'augmentation de la publication de rapports de durabilité des grandes entreprises cotées en bourse. Le modèle de GRI, par exemple, couvre presque la totalité des données les plus fréquemment demandées par les investisseurs de l'ISR. Depuis l'année 2008, l'Espagne dispose, par exemple, d'une situation exceptionnelle pour la diffusion de l'ISR, sous forme d'indice boursier de durabilité, dans la bourse de Madrid, qui suit l'exemple d'indices similaires établis à Londres et à New York.

6.1.3. Récapitulatif

En ce qui concerne le rôle des administrations publiques, il faut espérer qu'elles continuent à développer des mesures à leur portée, qui soient déjà appliquées avec succès dans d'autres pays : redéfinition des normes concernant les comptes rendus et les communiqués des entreprises, un stimulus du marché de l'ISR par le biais de normes malléables, pour les gérants de fonds d'investissement et de pensions, et l'incorporation de clauses sociales et environnementales dans le marché public. Tous ces champs ont un énorme potentiel de développement.

En même temps, beaucoup d'entreprises qui ont adopté des politiques plus avancées, ont fait de même, en partie à cause de la prévision de futures exigences légales dans ce sens, prévisions qui les ont menées à prendre une position stratégique. Dans le reste de l'Europe il existe déjà des normes légales qui régularisent certains aspects de la formalisation de politiques, de la communication des entreprises et de l'incorporation de critères de RSE dans les produits d'investissement. Les entreprises les plus avancées en matière de développement de ces politiques et instruments, ont pris une claire avancée sur les autres, et c'est ainsi que l'ont compris quelques territoires, au moment de promouvoir la RSE dans leur secteur d'entreprises. Cet exemple va sans doute se propager.

Par ailleurs, les instruments liés à la RSE donnent aux organisations de la société civile, une capacité d'atteindre leurs objectifs, d'un côté à travers de nouveaux moyens qui s'ajoutent au traditionnel activisme, et d'un autre côté par le caractère de récepteur passif de fonds. Ces nouveaux instruments offrent des espaces de rencontre et de collaboration pour améliorer des impacts sociaux et environnementaux des entreprises. Les entreprises, elles, disposent dans ces instruments d'un moyen d'accéder à des connaissances très spécialisées dans les domaines sociaux et environnementaux.

Dans les pays les plus petits où la RSE est le moins développée, il est intéressant d'analyser la capacité des PME locales à adapter les aspects spécifiques des instruments globaux de la RSE à leurs propres caractéristiques. Les gouvernements sont responsables, dans le cas où ils décident de ne pas

légiférer, de faciliter l'accès aux principales initiatives internationales et de s'impliquer, en tant qu'acteur supplémentaire, dans leur développement.

6.2. LES BALKANS

6.2.1. Introduction de la RSE dans le contexte régional

En ce qui concerne l'application de la RSE, le contexte historique, social et économique des pays concernés indique les facteurs critiques suivants :

- Des difficultés économiques avec des taux élevés de chômage et d'inflation (améliorés au cours des dernières années), ainsi que des problèmes de corruption et un manque de transparence.
- Héritage de valeurs, de styles d'entreprises, d'attentes sociales, de présence gouvernementale, etc. datant de la période soviétique.
- Objectif d'adhésion à l'UE. La RSE est perçue comme un élément important pour atteindre cet objectif.

Pays	Indice de corruption perçue (2008)	Position au niveau mondial (total 180)
Croatie	4,4	62
Monténégro	3,4	85
Albanie	3,4	85
Bosnie-Herzégovine	3,2	92

Source : *Transparency International*, <http://www.transparency.org>

D'après ce tableau, la perception de la corruption est élevée dans tous les pays. Par ailleurs, l'héritage de l'époque soviétique a des répercussions évidentes sur des pratiques de responsabilité sociale. Par exemple, il est normal de voir des entreprises parrainer et soutenir leurs communautés et s'impliquer activement dans les événements importants.

Enfin, l'engagement de l'UE dans l'intégration de ses pays lorsqu'ils réuniront les conditions nécessaires, est un stimulant évident de l'incorporation de bonnes pratiques, notamment dans les domaines de l'environnement, de la bonne gouvernance et de la transparence.

C'est surtout pour cette dernière raison que les principaux promoteurs de la RSE dans cette région proviennent d'organismes internationaux comme l'UE et l'ONU, qui développent des programmes de formation, de sensibilisation et de bonnes pratiques en collaboration avec les administrations publiques et d'autres organisations d'entreprises et sociales.

6.2.2. Principaux groupes d'intérêt et bonnes pratiques

Administrations publiques

Le rôle des gouvernements dans la promotion de la RSE est assez hétérogène, et il est marqué par trois facteurs :

- Un certain laxisme dans certains secteurs du domaine social et des entreprises, qui considèrent que les garanties de bien-être social, du travail et de l'environnement, sont de la responsabilité de l'État qui doit donc prendre l'initiative.

- Le manque d'expérience et de ressources caractérise ces gouvernements en ce qui concerne la RSE. En effet, il n'existe aucune stratégie dans ce sens, dans aucun des pays analysés.
- La perception généralisée qu'il ne s'agit pas d'une question prioritaire en comparaison à d'autres problèmes plus immédiats, comme le processus de privatisation, le redressement économique (chômage, pauvreté) ou le besoin d'ouverture commerciale à l'international pour améliorer une balance commerciale déficitaire.

Bien que la promotion explicite de la RSE ne soit pas considérée par aucun gouvernement, le processus de convergence avec la législation de l'UE a favorisé la transposition de considérations propres à la RSE dans plusieurs règlements et initiatives :

- En **Croatie**, l'État a développé la RSE un peu plus tôt que dans les autres pays, en raison de sa nomination en 2004 comme candidat officiel pour adhérer à l'UE. La stratégie nationale pour le développement 2006-2013 inclut la RSE comme facteur clé, même si elle n'inclut aucune considération pratique, aucune loi dérivée ni de plans d'action.
- En **Bosnie-Herzégovine**, le ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques, a exprimé son intérêt de gérer la RSE dans son pays.
- En **Albanie**, la stratégie nationale pour le développement et l'intégration concerne certains aspects de la RSE telles que la transparence et la corruption, la défense du consommateur, l'amélioration du contexte des entreprises, etc. Dans ce même esprit, on envisage la création d'un code des bonnes pratiques pour certaines industries et l'agriculture, ainsi que l'adoption de critères environnementaux dans les marchés publics. Malgré ces considérations, la RSE n'est mentionnée à aucun moment.
- Au **Monténégro**, le Conseil pour le développement des petites et moyennes entreprises est une des agences les plus impliquées dans la promotion de la RSE. Cet organisme participe à l'initiative internationale, financée par le gouvernement Allemand : Établissement de la RSE dans l'Europe du Sud-Est (ECSRSE). C'est dans le cadre de cette initiative que le Conseil a décerné le prix à la meilleure entreprise RSE de l'année 2007.

Un aspect important à tenir en compte est la vitesse et l'abondance avec laquelle les lois relatives aux activités économiques, entrepreneuriales et environnementales ont été adoptées. Dans de nombreux cas, les entreprises n'ont eu ni le temps ni les ressources économiques et humaines pour assumer cette nouvelle législation. Lorsque les difficultés pour appliquer les lois en vigueur sont importantes, il n'est pas très réaliste de s'attendre à des actions volontaires allant au-delà de la législation.

Entreprises

Les études réalisées dans la région montrent souvent qu'un grand nombre d'entreprises locales affirment être impliquées dans des aspects de responsabilité sociale. Cette affirmation correspond sans doute à une perspective différente du sens de la RSE qui prédomine dans les Balkans, en comparaison à celle des autres régions. En fait, comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent, les nombreuses lois et réglementations incorporées récemment laisse le peu d'entreprises en mesure de les appliquer penser et affirmer être socialement et écologiquement responsables (même si cela ne suffit pas, une des exigences de la RSE est justement l'accomplissement de la législation).

D'habitude, les grandes sociétés multinationales dont le siège se trouve dans la région et les entreprises exportatrices avec des marchés importants dans l'UE ou aux États-Unis sont les principales promotrices de la RSE au niveau des entreprises. Normalement, les premières incorporent les pratiques qu'elles ont acquises dans d'autres régions, surtout par souci de conserver une cohérence et une homogénéité au sein de l'entreprise, plutôt qu'en raison des pressions locales. Les PME, en revanche, sont encore peu impliquées.

L'intégration de la RSE dans le tissu entrepreneurial des pays balkaniques est très liée au manque de ressources financières, techniques et humaines dont souffrent les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, les connaissances sur la question et les possibilités qu'offrent les initiatives en cours sont également rares et déterminent de manière décisive l'intérêt des entrepreneurs. Ainsi, alors que certains aspects de la RSE sont connus en détail par la société

balkanique (notamment le mécénat et le travail social), d'autres ne sont pas aussi bien compris (la bonne gouvernance, la transparence, etc.).

Le processus d'intégration à l'UE a entraîné l'adoption de tous types de loi dans les domaines des conditions de travail, de la protection de l'environnement ou de la corruption. Cependant, ces lois sont souvent de simples déclarations, dues au manque de réglementation, d'organismes de contrôle et d'instruments pour leur réelle application.

Les grandes lignes selon lesquelles la RSE est comprises et pratiquée dans ces pays, sont classées comme suit :

- **Mécénat** : en tant que contributions volontaires des entreprises à la culture, au sport et à d'autres groupes, ainsi qu'aux événements pertinents, et à l'entourage social de l'entreprise en général. Tel que nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, cette pratique de la RSE est la plus répandue et connue dans la région, et est fortement associée à l'image de marque et aux valeurs de l'entreprise.
- **Environnement** : l'importance accordée localement et globalement pendant les dernières années à la RSE, à l'engagement au niveau international et aux nombreuses lois et stratégies adoptées, ont fait de la gestion environnementale une question incontournable pour les entreprises balkaniques, lesquelles trouvent cependant certaines difficultés à accomplir tous les règlements applicables à cause de certaines carences. Les meilleures pratiques dans ce domaine s'inscrivent dans le recyclage et les économies d'énergie.
- **Développement communautaire** : en tant qu'héritage de la période soviétique, ce concept est assez développé dans les sociétés de l'Europe du Sud-Est, par le biais d'investissements et du soutien du développement local des communautés. Un autre aspect positif est que les investissements mentionnés sont souvent très pratiques et fonctionnels, et qu'ils obtiennent des résultats positifs pour la communauté à très court terme (infrastructures, construction, etc.). De même que pour la culture, ce type de RSE est très associé à la publicité et à la réputation de l'entreprise.
- **Bien-être des employés** : même s'il s'agit d'une pratique beaucoup moins courante que les précédentes, il existe une certaine tendance à soutenir l'employé en créant de meilleures conditions de travail. Quelques entreprises (peu nombreuses) mènent des politiques d'intégration des personnes handicapées ou en situation d'exclusion. Par ailleurs, dans toute la région, et plus particulièrement en Croatie, on retrouve un fort soutien à la formation continue des employés, en les encourageant à prendre des cours, à assister à des séminaires, etc. Cependant, cette mesure est plus liée au manque de personnel qualifié dans le pays qu'à l'intériorisation de la RSE.

Organisations de la société civile

Malgré sa récente apparition, il existe dans les Balkans un courant social en croissance sous forme d'associations, de fondations et autres types d'organisations, avec des objectifs et des activités très diversifiés. Parmi ces jeunes ONG, on retrouve beaucoup d'associations de travailleurs dans des domaines liés à la RSE, comme l'environnement (le sujet le plus répandu), les droits de l'homme, l'intégration sociale, etc. Néanmoins, en général la promotion de la RSE est très faible, et elle existe seulement en ce qui concerne les principaux objectifs cités précédemment. Pour ce qui est des organisations dont l'objectif stratégique est la promotion des pratiques de RSE, elles sont très peu nombreuses et dépendent fortement du financement des institutions et des donateurs étrangers (prédominants dans l'UE).

En ce qui concerne le type d'organisations présentes dans la région et qui incluent la promotion de la RSE dans leurs activités de manière considérable, nous pouvons les classer dans trois grands groupes :

- Celles qui ont une fonction de surveillance et de dénonciation : en petit nombre et à la présence réduite, ces organisations centrent leur action dans le suivi de l'activité des entreprises, des gouvernements et d'autres acteurs pertinents, en détectant et dénonçant les

mauvaises pratiques ou irrégularités. Elles sont très peu nombreuses et la plupart sont des ONG internationales.

- Des organisations plus courantes mais encore peu nombreuses, qui centrent leurs objectifs sur la formation et l'aide à la communauté des entreprises et des administrations publiques. Ce type d'organisations regroupe souvent des entreprises, des professionnels et des experts dans différentes matières concernant la RSE. Leurs fonctions et types d'activités sont proches du consulting, et elles peuvent parfois collaborer au développement d'études liées à la RSE, dont l'intérêt est spécifique à l'entreprise qui finance elle-même le projet.
- Les ONG de développement interviennent dans la promotion de la RSE d'une manière plus transversale ou indirecte, dans la défense des droits de l'homme, la lutte contre la discrimination de genre, pour des conditions de travail dignes, etc. Bien que ces aspects fassent effectivement partie de la RSE, très souvent les organisations elles-mêmes n'en sont pas conscientes, c'est pourquoi elles ne communiquent pas ce concept à leurs interlocuteurs (entreprises, administrations publiques, autres groupes sociaux, etc.)

Dans la région, l'Albanie est le pays qui a le moins d'OSC à caractère général ou consacrées à la RSE, alors que la Croatie est celle qui en possède le plus. En Bosnie-Herzégovine, il est possible de trouver davantage d'ONG consacrées au développement social et à la défense des droits de l'homme, à cause de la grande dévastation provoquée par la guerre et à sa situation politique encore fragile aujourd'hui. Au Monténégro, des programmes et des projets de développement de la RSE se mettent en place, comme le Centre pour le développement des organisations non gouvernementales, qui peut être considéré comme l'organisation de la société civile la plus impliquée dans la diffusion de la RSE dans le pays. Dans le cas de la Croatie, il est surprenant de constater le nombre et les activités des ONG patronales, c'est-à-dire créées par et pour les entreprises qui sont intéressées par l'incorporation de la RSE.

Enfin, nous pouvons constater qu'il existe d'autres représentants de la société civile impliqués d'une certaine façon dans la RSE, comme les institutions académiques (universités, instituts, etc.), les syndicats ou les médias. Alors que les premières sont centrées dans un domaine plus théorique et de recherche, les deuxièmes sont axées principalement sur les conditions de travail. Il existe un petit segment spécialisé parmi les moyens de communication, qui favorise les pratiques responsables, à travers des études, des articles d'experts, des exemples de bonnes pratiques, etc. Par contre, ces moyens de communication disposent à peine de moyens et leur public est restreint, c'est pourquoi nous ne pouvons les trouver que dans les bulletins et webzines, ou dans la presse économique spécialisée.

6.2.3. Principaux acteurs et initiatives

Comme il a été mentionné auparavant, les promoteurs de la RSE les plus importants de la région balkanique sont surtout les organisations internationales de l'ONU et de l'UE, ou des agences de coopération de certains pays développés.

Même si l'UE n'a aucun programme spécifique dans la région, beaucoup de pays qui la composent participent et financent des projets bilatéraux de promotion de la RSE.

L'acteur le plus connu est probablement le PNUD, en tant que promoteur du Pacte mondial des Nations unies. Si le premier a été pionnier au sein de plusieurs pays dans la promotion d'initiatives et de projets orientés vers la mise en œuvre de pratiques de RSE, le Pacte mondial est devenu un des acteurs les plus actifs et efficaces dans la promotion des pratiques de la RSE, pour les entreprises, et à une plus petite échelle, pour les administrations publiques. Alors que le PNUD adoptait la RSE comme l'une des cinq matières prioritaires de sa Stratégie pour le secteur privé en 2007, le Pacte mondial inaugurerait ses sièges permanents en Croatie et en Bosnie, tout en participant dans les autres pays à partir des bureaux du PNUD. Les deux institutions ont développé de nombreuses initiatives de formation, de bonnes pratiques, de détection, etc.

Il existe également un autre programme important, notamment en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, qui est financé par le gouvernement allemand et l'organisation internationale

allemande InWent, avec la coopération de partenaires locaux, et qui est en place depuis l'année 2007. Ce programme vise la sensibilisation sur la RSE, l'obtention des engagements et des activités en la matière, la promotion des projets communs entre les entreprises et les ONG locales, ainsi que la promotion de meilleures pratiques au sein des entreprises.

L'ONUDI est également présente dans le développement du programme Développement de la RSE en Europe centrale et orientale qui inclut la Bosnie-Herzégovine. Parmi ses objectifs, semblables à ceux d'autres organismes cités précédemment, l'ONUDI vise la création d'un réseau régional de RSE en Europe centrale et orientale, orienté vers l'amélioration de la compétitivité et l'accès aux marchés internationaux.

La société financière internationale (SFI), l'Organisation internationale du travail ou l'USAID nord-américain, sont d'autres institutions internationales présentes dans la région, par le biais de programmes de promotion de la RSE.

6.2.4. Récapitulatif

La région des Balkans se trouve dans une situation très particulière, dû au processus de transition politique et économique dans lequel elle se trouve actuellement, ainsi qu'à l'aspiration commune à tous les pays qui composent la région de faire partie de l'UE. Pour cela, la Responsabilité sociale des entreprises représente non seulement un besoin de convergence avec la législation de l'UE, mais aussi une occasion de développer un contexte social et d'entreprises plus durable et productif, tout en étant compétitif sur les marchés européens.

Actuellement, certains aspects de la RSE tels que la culture, le développement communautaire, la protection de l'environnement ou certaines considérations envers les employés, sont déjà connus et mis en pratique, et ils pourraient servir de plateforme pour approfondir d'autres domaines. En ce qui concerne les domaines les plus critiques, nous pouvons citer le manque de transparence, la perception généralisée de la corruption et en général, le faible intérêt que suscitent les bonnes pratiques dans la gouvernance d'entreprise.

De nos jours, il existe plusieurs promoteurs importants de RSE dans la région, en particulier les organismes internationaux qui collaborent avec des associations et des ONG locales, ainsi qu'avec des entreprises réceptives. Il faudra probablement une plus ample implication des gouvernements, toujours accompagnée des moyens nécessaires pour que les mesures adoptées soient réellement appliquées, ainsi que pour favoriser les initiatives volontaires, du domaine social et des entreprises. Même si l'idée semble très intéressante, la possibilité de mettre en place une coordination régionale, avec des normes et des politiques communes de RSE, ce qui serait très avantageux au niveau compétitif, paraît peu probable pour le moment.

6.3. PAYS DU MENA

6.3.1. Introduction de la RSE dans le contexte régional

Le contexte général est marqué par une trajectoire historique et culturelle complexe qui caractérise les pays de ce groupe. Ils présentent des réalités très différentes et sont souvent soumis à de forts processus de changements ou de tensions. Cette diversité se reflète dans ce que le propre concept de RSE représente dans chaque contexte et dans la façon dont il s'applique, ainsi que dans les différentes phases de développement où il se trouve. Il est plus ou moins présent dans tous les pays, ou il a commencé, dans la plupart des cas, avec des actions de mécénat externes aux entreprises, ou par l'orientation des entreprises vers les fournisseurs locaux.

En général, dans la région, le débat sur le caractère volontaire de la RSE, étant au-delà de ce qu'exige la loi, paraît peu approprié alors que les États ont à peine la capacité de contrôler l'application de la loi. Dans beaucoup de cas cette application légale supposerait déjà un clair progrès dans la mise en place de la responsabilité sociale des entreprises.

Dans l'analyse globale, le cas d'Israël mérite une attention particulière car la capacité de l'État ainsi que la structure de la société civile offrent des exemples particuliers d'application de la RSE, ce qui permet d'espérer un progrès encore plus important à l'avenir.

La pratique de la RSE la plus répandue dans la région est sans doute le mécénat des entreprises, probablement pour plusieurs raisons, parmi lesquelles les aspects culturels et le manque de moyens de l'État pour faciliter l'accès aux services de base à certains groupes, ce qui permet aux entreprises d'obtenir une légitimité d'action au sein de leurs communautés.

L'énorme pourcentage de PME et d'entreprises familiales par rapport à l'ensemble des entreprises de la région, oblige à tenir compte de leur taille, de leur dimension et de leurs particularités, au moment de prévoir une plus ample diffusion des pratiques de RSE, même si dans un véritable projet il faudrait d'abord que cela devienne une exigence des consommateurs locaux, et non seulement des entreprises multinationales envers leurs fournisseurs et exportateurs.

6.3.2. Principaux groupes d'intérêt et bonnes pratiques

Le rôle des gouvernements dans la promotion de la RSE est assez hétérogène, et il est caractérisé par le manque de capacité pour assurer l'acquittement législatif ainsi que par les rares ressources pour faire parvenir les services de base à toutes les couches sociales, ce qui renforce la possibilité de créer des alliances publiques-privées. Comme nous avons pu le voir, Israël représente un cas particulier⁷.

Nous pouvons identifier ci-dessous quelques exemples d'initiatives gouvernementales :

- En **Égypte**, le gouvernement a légèrement travaillé à la promotion de la RSE, que ce soit au niveau interne de l'administration même (par exemple avec l'Unité de transparence du ministère de l'Investissement pour lutter contre la corruption) ou au niveau international (c'est le premier pays arabe et le premier pays africain à avoir signé la Déclaration de l'OCDE et les Décisions sur l'investissement international et les entreprises multinationales) mais il a encore un long chemin à parcourir.
- La **Tunisie** a démarré une stratégie générale pour le développement durable, basée sur les principes de la promotion sociale et de l'équité, dans un contexte protégé et sain très lié à l'environnement, mais avec des liens importants avec la RSE.
- Au **Liban**, le gouvernement n'est pas très impliqué pour le moment, en laissant la gestion entre les mains des entreprises. Cependant, le pays passe par un processus d'intégration dans l'économie mondiale, à travers l'Accord d'association avec l'UE, en rejoignant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en participant au GAFTA. La promotion de la responsabilité sociale des entreprises doit faire partie intégrante de ce processus de réforme.
- Au **Maroc**, dans le but de promouvoir le label CGEM de responsabilité sociale, l'administration des douanes et des impôts indirects, et la Direction générale des impôts, se sont associées à la Confédération qui fait la promotion de ce label.
- **Israël** est l'un des pays de la région qui a le plus de capacité gouvernementale pour contrôler l'application législative. Les efforts consacrés à l'utilisation efficace des ressources, réalisés par le ministère de l'Environnement, et l'importante sensibilisation sociale concernant la durabilité de l'environnement, sont des tremplins pour faire progresser la RSE.
- En **Libye**, la National Authority for Industrial Zones et l'Environment General Authority sont des acteurs à prendre en compte, même si la RSE n'apparaît pas dans leurs programmes ou leurs objectifs.

⁷ Pour de plus amples informations, voir la fiche correspondante à l'analyse individuelle, Annexe III.

- En **Algérie**, il n'y a pas de travail direct sur la RSE dans l'administration, même si leurs efforts des dernières années concernant des aspects environnementaux et de production propre peuvent servir de base pour inclure la durabilité à l'ordre du jour.
- En **Syrie**, à travers la Commission de planification de l'État et avec la collaboration du PNUD, le gouvernement est en train de mettre en place un projet de quatre ans, visant à renforcer le rôle de la société civile dans la RSE à partir des partenariats entre les OSC et les entreprises.
- En **Turquie**, le gouvernement, en collaboration avec des organisations comme le PNUD, s'implique dans des programmes de promotion de la RSE, comme la création de partenariats entre le gouvernement et les OSC, le soutien à la participation de groupes d'intérêt pour l'élaboration de stratégies nationales, et la promotion de références pour les entreprises, comme l'indice boursier ISE 30 Index (Bourse d'Istanbul).

Entreprises

Les grandes questions concernées par l'application de la RSE dans ces pays sont principalement basées sur deux aspects :

- **Mécénat** : cette caractéristique est celle qui a le plus marqué la région. Elle est à l'origine de la plupart des pratiques de la RSE. Cependant, elle est encore dans une phase primaire de mécénat sans liens avec la stratégie de l'entreprise, répondant normalement à des volontés particulières, c'est pourquoi elle a encore un long chemin à parcourir.
- **Environnement** : étant donné la situation environnementale dans beaucoup de pays, causée soit par le manque de ressource (comme l'eau dans certains cas), soit par la concentration des populations en processus d'urbanisation peu contrôlée, les aspects environnementaux peuvent offrir la possibilité de travailler dans d'autres domaines grâce à la sensibilisation. Comme dans d'autres aspects de la RSE, les fournisseurs des entreprises multinationales sont ceux qui travaillent le plus sur tous ces aspects.
- De manière ponctuelle, des questions relatives aux droits de l'homme et aux relations de travail sont traitées dans les pays à fort caractère exportateur et dans des secteurs concrets, comme par exemple le secteur textile, mais ceci ne s'applique pas globalement.

Dans l'analyse par pays, plus détaillée, nous pouvons constater qu'il existe des initiatives pouvant se reproduire d'un pays à l'autre, une fois que les applications réelles et les bénéfices sont évalués. À titre d'exemple, nous pouvons citer le label CGEM concernant la responsabilité sociale de la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM), établi en 2006, ou bien The Corporate Social Responsibility Index (2005) de MAALA ou KAYEMA en Israël.

Organisations de la société civile

En général, la société civile n'est pas un acteur avec une présence significative dans la promotion de la RSE, sauf dans le cas d'Israël et bientôt de la Jordanie, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie.

À titre d'exemple, même si la vision de l'exposé initial est fortement anglo-saxonne, nous pouvons souligner l'organisation Maala-Business for Social Responsibility en Israël, fondée en 1998. Cette organisation s'est inspirée de l'organisation américaine Business for Social Responsibility (BSR). Plus de 110 entreprises du pays sont membres de l'organisation, ce qui représente 23 % de l'emploi et 48 % du PIB, et ce qui lui confère le leadership dans le domaine de la RSE en Israël.

Voici quelques-unes des principales activités de l'organisation :

- The Corporate Social Responsibility Index (2005).
- The Israeli CSR Management Guidelines.
- The Corporate Social Responsibility Management Course.
- La conférence annuelle Business and Society.

La table suivante résume le niveau d'intensité du travail de la RSE des différents acteurs et le nombre d'entreprises incorporées à l'initiative du Pacte mondial, comme des indices de l'incorporation de la RSE⁸.

	Administrations publiques et législation	Entreprises	Société et ONG	International (UE / Entreprises / NU)	Participants au Pacte mondial
Égypte	A-B-C	A-B		A-B	21
Israël	A-B	A-B-C	A-B-C	A-B-C	11
Jordanie	-	A	A	A	25
Liban	-	A	-	A	2
Libye	-	-	-	A	0
Maroc	A-B	A-B-C	A	A-B	16
Tunisie	A	A	A	A	18
Turquie	A-B-C	A-B	A	A-B-C	166

Les renseignements concernant les participants sont issus du site Internet officiel du Global Compact. Sont incluses non seulement les entreprises mais aussi les ONG, et d'autres entités telles que des associations d'entreprises et des villes qui y ont adhéré.

A : Niveau de base

B : Niveau intermédiaire

C : Niveau avancé

6.3.3. Principaux acteurs et initiatives

Les promoteurs les plus importants de la RSE dans la région sont surtout les organisations internationales de l'ONU (Pacte mondial, PNUD), l'UE ou encore les agences de coopération de certains pays développés.

Les entreprises multinationales sont un moteur important pour leurs filiales et leurs fournisseurs. Elles font du transfert de RSE à la chaîne d'approvisionnement, un instrument de travail important pour l'avenir, à travers l'achat responsable.

⁸ Basé sur Ararat, Melsa. *Corporate Social Responsibility Across Middle East and North Africa*. World Bank Working Paper. Avril 2006, avec des contributions des auteurs. Pour en savoir plus, voir la fiche correspondante à l'analyse individuelle des pays, Annexe III.

Au niveau régional il existe au moins deux initiatives pouvant avoir une influence dans la région et sur lesquelles il faut s'appuyer :

- National Investment Reform Agendas (NIRA), incluent des mesures concrètes pour renforcer l'investissement dans des aspects environnementaux et citent le rôle de la RSE dans ce domaine, soutenues par l'OCDE.
- Institute for Corporate Governance (HAWKAMA), créé en 2006 à Dubaï pour soutenir les progrès en matière de gouvernance d'entreprise dans la région du MENA.

Même s'ils peuvent offrir une vision globale de la région, leur capacité reste faible dans beaucoup de pays, et d'autres acteurs jouent un rôle plus significatif dans la promotion et le développement de la RSE.

6.3.4. Récapitulatif


En matière de RSE, le potentiel de progrès est très important. Même s'il y a de grandes différences au niveau des applications, celles-ci peuvent commencer à évoluer à partir du mécénat vers d'autres aspects de la RSE, à condition qu'il y ait un fort engagement de la part des gouvernements locaux. Nous pouvons voir ci-dessous certains aspects liés à la RSE pouvant être améliorés dans la région :

- Améliorer la pratique de la RSE selon des exemples internationaux et les bonnes pratiques entre entreprises, en utilisant les entreprises multinationales comme moteurs de la RSE en ce qui concerne leur chaîne d'approvisionnement.
- Introduire et appliquer des codes de conduite (généraux et/ou sectoriels et de bonne gouvernance) et progresser dans le contrôle de la corruption.
- Améliorer l'application de la loi et son suivi de la par des organismes public.
- Favoriser la participation des femmes dans le monde des affaires et de la politique.
- Une plus ample diffusion parmi les entreprises des campagnes internationales ou des projets comme le Pacte mondial du PNUD.
- Faciliter l'information sur le comportement des entreprises et leur participation aux campagnes des ONG internationales concernant la durabilité et la RSE.
- Favoriser les alliances publiques-privées pour les objectifs de développement ou d'autres aspects couverts par la RSE, y compris le travail des Universités et des écoles d'entreprises.
- Établissement d'un classement ou, selon le cas, d'indices de durabilité en bourse.

ANNEXES

ANNEXE I : FICHE RESUME DES PAYS ANALYSES. EUROPE

Analyse de la situation dans les pays du PAM : Europe.

 <p>CHYPRE</p>	POPULATION : 722 000
	SUPERFICIE : 9 251 km ²

1. INTRODUCTION

Chypre fait partie des pays à revenus élevés, avec un revenu par habitant de 19 676 € en 2007. Le taux moyen de croissance annuelle durant les trois dernières années a presque atteint les 4 %, alors que le taux d'inflation a été de 3,4 % et le taux de chômage de 3,1 %. En mai 2005, Chypre a adhéré au mécanisme de taux de change européen II (MCE II), ce qui a amené le pays à entrer dans la zone euro en janvier 2008. La politique économique dépend de la version révisée du programme de gouvernance, qui établit des objectifs fiscaux ambitieux mais réalistes, et la promotion de réformes structurelles dans un large éventail de secteurs à travers l'application de la stratégie de Lisbonne. La zone de la République de Chypre, sous le contrôle du gouvernement, a une économie de marché dominée par le secteur des services, qui représente 78 % du PIB. Le tourisme, les services financiers et les produits de base, sont les secteurs les plus importants. Les taux irréguliers de croissance de la dernière décennie traduisent la dépendance économique du tourisme, qui fluctue selon les conditions économiques de l'Europe occidentale. Cependant, depuis 2000, l'économie de la zone, sous le contrôle du gouvernement, a progressé à un rythme bien supérieur à la moyenne européenne. Chypre a rejoint le mécanisme de taux de change européen II en mai 2005 et a adopté l'euro comme monnaie nationale en janvier 2008. L'application d'un programme d'austérité durant les années précédentes, a permis d'atteindre un excédent de 1,2 % en 2008. Cette prospérité a été mise à l'épreuve en 2009 en raison de la baisse du tourisme due à l'actuelle crise financière mondiale. Le manque d'eau est l'une des questions environnementales clés ; un problème constant, bien que des nouvelles usines de dessalement aient été ajoutées à celles déjà existantes au cours de la dernière année.

Données économiques			
PIB	23,18 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	3,6 % (est. 2008)
PIB par habitant	29 200 \$ (est. 2008)	PIB par secteur	Agriculture : 2,6 % Industrie : 20,5 % Services : 78,3 % (est. 2008)
Population active par secteur	Agriculture : 8,5 % Industrie : 20,5 % Services : 71 % (est. 2006)	Taux de chômage	3,8 % (est. 2008)

Dettes publiques	49 % du PIB (est. 2008)	Taux d'inflation	5,1 % (est. 2008)
Exportations	1,53 milliard de \$ (est. 2008)	Exportations par partenaires commerciaux	Grèce 21,1 %, Royaume-Uni 14,3 %, Allemagne 6,6 %, (2007)
Importations	8,69 milliards de \$ (est. 2008)	Importations par partenaires commerciaux	Grèce 17,7 %, Italie 10,2 %, Royaume-Uni 9,6 %, Allemagne 9,4 %, Israël 6,5 %, France 5,4 %, Chine 5,3 %, Pays-Bas 4,1 % (2007)
Principales industries	Tourisme, fabrication d'aliments et boissons, ciment et plâtre, réparation de navires, textile, chimie légère, métal, bois, papier, pierre, argile	Production d'électricité	4,2 milliards de kWh (est. 2007)
Consommation d'électricité	4,15 milliards de kWh (est. 2006)	Exportations d'électricité	0 kWh (2007)
Importations d'électricité	0 kWh (2007)	Production de pétrole	0 baril/jour (2006)
Importations de pétrole	55 970 barils/jour (2005)	Consommation de pétrole	57 830 barils/jour (2006)
Production de gaz naturel	0 m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	ND

Source : *www.cia.gov, The World Factbook.*

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Comme nous l'avons déjà dit, l'activité économique chypriote dépend, en grande partie, du tourisme. Les principales industries sont également liées au développement du secteur touristique, de la construction, des carrières et de l'industrie minière. Donc, en ce qui concerne l'importance de l'impact environnemental, il faut souligner les points suivants :

- Le PIB du secteur de la construction a augmenté de façon significative ces trois dernières années, atteignant en 2007 un taux de croissance de 7,4 %. Il ne faut pas oublier que ce secteur avait enregistré des taux de croissance négatifs il y a quelques années (-1,2 % en 2000). Cette croissance est due à l'essor du tourisme et à l'importance de la construction massive de logements sur l'île, ce qui augmente la pression sur les ressources naturelles.
- Le secteur de l'industrie d'extraction a aussi augmenté considérablement au cours de ces trois dernières années, étant donné la demande croissante de matériaux de construction. Cette croissance contribue à l'épuisement de la richesse géologique et à l'augmentation des impacts environnementaux, comme le bruit et la poussière qui touchent les communautés voisines des exploitations minières et des carrières.
- Le gouvernement a approuvé le développement de quatorze nouveaux terrains de golf, avec leurs complexes urbanistiques correspondants, ce qui va non seulement augmenter la pression sur les ressources hydriques de l'île, mais aussi porter préjudice à divers écosystèmes et à l'équilibre des usages agricoles du sol.
- Le développement rapide du tourisme a des implications directes dans les différentes utilisations du sol, dans la pression exercée sur les zones côtières et l'environnement marin, ainsi que dans les utilisations de l'énergie et de l'eau.



Les principaux problèmes environnementaux à Chypre sont les altérations de la côte, les activités minières et la gestion des eaux usées urbaines. La lixiviation du nitrogène due à l'intensité de l'activité agricole et l'utilisation excessive d'engrais posent toujours des problèmes dans les Baies de Liopetri et d'Ayia Napa. Dans la Baie de Vasilikos, une centrale électrique, les activités d'aquaculture et en particulier les activités minières, ont fait augmenter le niveau de pollution dans la zone.

Par conséquent, les centrales électriques, les mines et les carrières ont besoin d'une attention spéciale, ainsi que d'un certain nombre de territoires classés, hautement protégés étant donné leur emplacement naturel si unique et la menace que les activités de développement représentent.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES - ÉNERGIE

En ce qui concerne le changement climatique, Chypre ne fait pas partie de l'Annexe B du Protocole de Kyoto et, pour la première période d'application (2008-2012), elle n'a pas d'engagement quantifié. Indépendamment de cela, Chypre partage les préoccupations et les inquiétudes sur les conséquences du changement climatique et a adopté des mesures pour promouvoir l'énergie propre.

La présence de Chypre dans la deuxième partie des engagements du Protocole de Kyoto, à partir de 2012, sera inévitable. L'application d'un plan stratégique pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la période 2010-2020, oblige Chypre à négocier des objectifs réalistes pour remplir les conditions de la deuxième période. D'après les scénarios prévus, il faut s'attendre à une augmentation importante des émissions de gaz à effet de serre à Chypre pendant la période 2000-2020. Plus concrètement :

- La progression totale des émissions par rapport à celles de 1990 (en tonnes de CO₂ équivalente) est de 111 % pour 2010 et de 187 % pour 2020.
- Le secteur énergétique est la principale source d'émissions, soit 74 % du total en 1990 et, d'après l'évolution prévue, ce secteur sera responsable de 83 % des émissions en 2010 et de 88 % en 2020.
- Les émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs augmenteront par rapport aux données de 1990, à un rythme annuel de 3,4 % pour les émissions de CO₂ jusqu'en 2020, de 2,8 % pour celles de NO₂ et de 1,2 % pour celles de NH₄.
- On s'attend à ce que les émissions diminuent de 4 % dans les secteurs industriels et des déchets, et de 4 % dans l'agriculture.

2.2. Promouvoir la production propre

RÉDUCTION INTÉGRÉE DE LA POLLUTION

La directive IPPC a été transposée dans la législation chypriote en 2003. À Chypre, près de 120 installations ont besoin d'une autorisation conformément à la directive IPPC. Dans ce sens, entre août 2006 et avril 2007, le service de l'environnement du ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement a sous-traité une étude du niveau d'accomplissement des installations assujetties à des autorisations IPPC (à l'exception des émissions atmosphériques) dans différents secteurs : céramiques, abattoirs, métal, production d'énergie et traitement des déchets.

En octobre 2007, 88 % des autorisations ont été accordées.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En ce qui concerne l'efficacité dans la production d'énergie, une série d'initiatives ont été planifiées :

- Le Centre d'énergie de Vasilikos (VEC). Il est prévu que le VEC commence à fonctionner en 2013. Cette centrale inclura un double système de production/distribution. Elle sera composée d'un terminal pour l'importation, le stockage et la regazéification du gaz naturel liquéfié (GNL) ainsi que d'un second terminal pour l'importation et le stockage de produits pétroliers. L'ouverture du VEC permettra pour la première fois l'importation de gaz naturel sous forme de GNL sur l'île, ce qui contribuera à produire de l'énergie plus efficace et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Le programme d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Le Programme, mis en application depuis 2004, établit des mesures incitatives sous forme d'assistance opérationnelle et d'investissements dans le domaine de la conservation de l'énergie et dans la promotion de l'utilisation postérieure de sources d'énergie renouvelables. Ce programme est financé par l'intermédiaire d'un fonds spécial, dont les revenus sont obtenus par une taxe de 0,22 euros/KWh sur la facture de consommation d'électricité. Des nouveautés ont été introduites au développement de ce Programme au cours des trois dernières années. Début 2006, suite au premier rapport de la Commission européenne sur la stratégie de Lisbonne et à l'augmentation incessante du prix du pétrole, des mesures additionnelles ont été adoptées pour rendre le programme plus efficace et plus flexible :
 - Les procédures à appliquer ont été simplifiées, tout comme les mécanismes d'évaluation.
 - Des nouvelles zones d'investissement susceptibles de recourir aux subventions ont été incluses, et le montant des subventions a été augmenté.
 - La planification intégrée de grandes installations d'énergies renouvelables a été prise en compte.
 - L'Autorité électrique de Chypre doit acheter en priorité l'électricité provenant de producteurs indépendants.
 - Le Programme a acquis une double orientation pour ce qui a trait aux investissements : personnes individuelles et organismes à but non lucratif d'un côté, entreprises et autres entités juridiques de l'autre.

Ces mesures ont rendu le Programme très populaire, comme le démontrent les 28 000 demandes enregistrées dans la période 2004-2008, dont 15 423 ont été approuvées et payées en juillet 2008.

- Fonds spécial pour les énergies renouvelables. Ce fonds a approuvé l'installation de 163 MW d'énergie éolienne, mais ces installations n'ont pas encore été mises en place, principalement en raison des réactions de la communauté locale. Le coût de l'énergie éolienne est très inférieur aux autres formes d'énergies renouvelables, comme le photovoltaïque. L'objectif pour 2010 est d'atteindre une capacité totale d'environ 837 MW, suffisante pour couvrir 6 % de la production totale d'électricité au moyen d'énergies renouvelables.

- Fonds structurels européens. Les fonds structurels serviront à installer des systèmes photovoltaïques dans les écoles, les bâtiments gouvernementaux et les campements militaires (avec un budget de 4,5 millions d'euros). Les bâtiments gouvernementaux fonctionnent également en partie à l'énergie solaire thermique (avec un budget de 1 million d'euros).
- Plan national d'action sur la biomasse. Le plan national d'action sur la biomasse de Chypre, développé en 2008, couvre les trois axes principaux du plan d'action européen : biomasse pour la production d'électricité, biomasse pour le chauffage et la réfrigération ainsi que pour l'usage des biocarburants dans le transport. Les objectifs pour la production d'électricité ont déjà été identifiés. En ce qui concerne le transport, il s'agit d'atteindre 10 % de biocarburants en 2020. Il existe déjà quatre unités de cogénération par biomasse. On estime qu'en 2010, on produira 60 GWh/an, ce qui permettra de se rapprocher de l'objectif selon lequel 1,2 % de la consommation nationale d'électricité devrait provenir de la biomasse.

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

L'adoption progressive de la consommation et de la production durables devrait aboutir à un marché plus écologique, à travers une convergence de consommateurs plus conscients qui orienteraient les entreprises vers une production plus durable des biens, des services et des technologies.

Pour les administrations publiques, le principal défi réside dans le fait de promouvoir la durabilité à l'aide d'instruments de marché conçus à long terme, à travers des mesures incitatives techniques et financières, au-delà des instruments législatifs

À Chypre, outre les difficultés habituelles, il faut tenir compte d'autres considérations relatives à la généralisation des instruments de marché pour promouvoir la production propre et la consommation durable. En premier lieu, la taille des entreprises, puisque 99 % d'entre elles sont des PME, surtout des micro-entreprises. La taille réduite du marché intérieur complique les économies d'échelle. En ce qui concerne la R&D&I, la petite taille de l'industrie favorise davantage les importations que les investissements en technologie. Cela complique l'adoption d'instruments volontaires.

D'un autre côté, après l'entrée dans l'Union européenne en 2004, les entreprises chypriotes ont été largement informées sur le patrimoine communautaire et les nouvelles conditions et règles correspondantes, mais l'adoption volontaire d'outils et de systèmes environnementaux n'a pas bénéficié d'une grande acceptation.

Pour ces raisons, dans le cas de Chypre, intensifier le dialogue entre le secteur public et le secteur privé devient essentiel pour le succès des actions. Le rôle de l'État, dans ce cas, est de récompenser les actions et les mouvements qui favorisent la production propre.

Dans cette optique, le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme a mis en marche un programme de subventions pour la protection de l'environnement en évitant la pollution industrielle, appliquée depuis 2004. Le système propose une aide à l'investissement pour l'installation de systèmes de contrôle de la pollution dans les secteurs minier et des carrières, l'industrie manufacturière, l'entretien des véhicules, l'emballage, le traitement des déchets et du recyclage, le lavage ou le nettoyage à sec des textiles et pour la conservation des ressources naturelles. Le ministère acceptera les demandes d'aide financière jusqu'à fin 2009.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

Au cours de ces deux dernières années, de nombreux séminaires ont eu lieu sur l'île pour faire connaître l'EMAS (EU Eco-Management and Audit Scheme). Une subvention a été annoncée en 2007 pour encourager les différentes organisations souhaitant participer au système EMAS.

Chypre est parmi les pays qui participent au projet EMAS Easy, financé par la DG Environnement de l'UE, auquel participent six autres pays membres du sud de l'Europe. L'objectif principal du projet est de former des consultants pour l'exécution d'un EMAS simplifié, une méthodologie spécialement adaptée aux PME. Cinq entreprises sont actuellement enregistrées dans le système EMAS.

3. CONSOMMATION DURABLE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Chypre est une île dont le réseau électrique est réduit et isolé, sans interconnexions ni sources d'énergie autochtones, à l'exception d'une modeste contribution d'énergie solaire. Le pays dépend donc entièrement des importations d'énergie. Avant l'entrée de Chypre dans l'UE en 2004, il n'existait aucune politique ou règlement relatifs à l'efficacité énergétique.

La répartition de la consommation énergétique dans l'île est la suivante : 20 % correspond à l'usage domestique, 14 % au secteur des services, 52 % au transport, 11 % à l'industrie et 3 % à l'agriculture. De plus, la consommation d'électricité a augmenté environ un 80 % entre 1995 et 2005, principalement dans les secteurs domestique et tertiaire. L'indicateur pour l'industrie montre des améliorations dans l'efficacité énergétique pendant la même période. La moyenne annuelle de consommation électrique a augmentée un 7,5 % dans l'ensemble du pays.

Par conséquent, le plus grand potentiel pour économiser de l'énergie se trouve dans l'usage domestique, la construction et le transport. La capacité d'économie du secteur industriel est inférieure. En ce qui concerne le transport, il faut souligner que Chypre n'a pas d'infrastructure ferroviaire, le système de transport public est peu développé et, de plus, son utilisation a fortement diminué au cours des dernières années.

Dans le cadre du plan national d'action pour l'efficacité énergétique (approuvé en 2006 et qui est entré en vigueur en janvier 2008) plusieurs objectifs ont été définis pour améliorer la production et la consommation d'énergie du point de vue environnemental. Le plan a été conçu en vertu des obligations prévues par la directive 2006/32/CE, dont l'objectif est d'arriver à économiser 20 % de la consommation totale d'énergie d'ici 2020.

Parmi les objectifs du plan d'action de Chypre, nous pouvons citer les suivants :

- Augmenter la participation des sources d'énergie renouvelables de 2,1 % en 2005 à 4,2 % de la consommation totale d'énergie en 2010 (selon les nouvelles méthodes de calcul, la participation des sources d'énergie renouvelables pour 2005 correspondait à 2,1 % de la consommation finale d'énergie. Selon les méthodes précédentes de calcul estimatif, ce résultat était de 4,7 %. Selon les nouveaux calculs, l'objectif précédent de 9 % a été révisé à 4,2 %).
- Augmenter la production électrique provenant de sources renouvelables d'énergie de 0,03 % en 2006 à 6 % de la consommation totale d'électricité pour 2010.
- Réduire la consommation annuelle d'énergie de 60 000 tonnes équivalent pétrole jusqu'à 2010.
- Atteindre l'objectif obligatoire consistant à utiliser 10 % de biocarburants dans les transports en 2020.

Il existe actuellement un programme de cinq ans (plan d'action), mis en place pour la période 2006-2010, qui encourage l'économie d'énergie dans les secteurs public et privé. Le programme inclut les mesures suivantes :

- Établir des mesures incitatives pour l'achat de véhicules hybrides, de véhicules à double carburateur/polycarburant (appelé *flex fuel*) et de véhicules électriques.
- Soutenir financièrement l'installation d'isolation thermique dans les foyers des régions situées à plus de 600 mètres d'altitude.
- Soutenir financièrement les investissements pour l'isolation et la conservation de l'énergie dans les bâtiments publics et de services.
- Promouvoir l'usage des biocarburants par l'intermédiaire d'un « impôt zéro » sur les biocarburants.
- Promouvoir l'utilisation des bus scolaires.

- Fournir des ampoules fluocompactes basse consommation aux consommateurs finaux.
- Réaliser des campagnes de communication et d'information sur l'économie d'énergie.
- Mettre en place un nouveau régime de subventions de l'état pour la promotion de petites installations de systèmes photovoltaïques, de pompes à chaleur géothermique et d'installations d'énergie solaire thermique pour le chauffage et la réfrigération.
- Générer de l'électricité à grande échelle à partir de l'énergie éolienne et photovoltaïque, de systèmes de concentration d'énergie solaire, de biomasse et d'installations de biogaz, dans le but de contribuer à l'objectif des 6 % de production électrique à partir de sources renouvelables en 2010.

TRANSPORT

Les mesures adoptées pour la promotion de l'usage durable de l'énergie dans le transport sont les suivantes :

- Réduction du 15 % de l'impôt sur l'importation de véhicules moyens et petits.
- Réduction du 15 % des impôts sur les automobiles qui émettent moins de 150 g/km de CO₂ et application d'une taxe sur les véhicules aux émissions de CO₂ supérieures à 275 g/km.
- Élimination de l'impôt à l'importation et à l'immatriculation des voitures électriques et 50 % de réduction pour les voitures hybrides.
- Des primes à la casse pour des véhicules de plus de quinze ans.
- Les impôts à l'importation de véhicules seront reversés aux transports publics de l'île.
- Octroyer des subventions allant jusqu'à 1 166 euros pour les véhicules hybrides.
- Octroyer des subventions allant jusqu'à 1 166 euros pour les véhicules à double carburateur/polycarburant.
- Octroyer des subventions allant jusqu'à 660 euros pour l'achat de véhicules électriques.
- Octroyer des subventions allant jusqu'à 660 euros pour l'achat de véhicules à faible émission de CO₂ (en dessous de 120 g/km).

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets reste une question prioritaire à Chypre. De nouvelles décharges sont actuellement en construction dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets. Suite à l'application dans l'île du règlement relatif à la responsabilité du fabricant sur les déchets de ses produits, l'entreprise Green Dot a été créée pour s'occuper du ramassage sélectif des emballages. Affiliée à ProEuropa, elle est financée par les fabricants.

RESSOURCES NATURELLES

En 2008, Chypre a souffert d'une grave pénurie d'eau, au point que les ressources naturelles ont pratiquement disparu. L'île a dû faire face à la situation par des mesures de coupure du service et a dû importer de l'eau de Grèce dans des navires-citernes. Aujourd'hui, la construction de nouvelles usines de désalinisation se trouve en phase de soumissionnement. Les nouvelles usines, qui viendront s'ajouter aux deux déjà existantes, apporteront une capacité supplémentaire de 100 000 m³/jour ; aussi, l'île ne dépendra-t-elle plus des précipitations.

De plus, un code de bon usage a été préparé contenant des informations sur l'usage de l'eau recyclée pour l'agriculture. L'objectif principal est centré sur la diffusion de l'usage de l'eau recyclée qui provient des usines de traitement de déchets, principalement pour l'agriculture, qui consomme actuellement 70 % du total des ressources hydriques du pays.

ÉCO-LABEL

La promotion de l'étiquette écologique européenne *éco-label* a été réalisée à travers des campagnes d'information spécialement destinées aux groupes de produits auxquels l'industrie s'intéresse, à savoir : les logements touristiques, les matelas, les peintures et vernis, les produits de nettoyage, les savons et les shampooings. Quatre entreprises ont obtenu l'étiquette écologique : l'une appartenant au groupe des peintures et des vernis, une autre du groupe des produits de nettoyage pour vitres, et deux faisant partie du groupe des logements touristiques.

3.1. Achats publics durables

Le plan d'action d'achat vert pour Chypre a été décidé pour la période 2007-2009, et il est entré en vigueur en mars 2007. Le budget global de ce Plan est d'environ 2,2 millions d'euros. Il est coordonné par le ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Les principaux secteurs et les objectifs du Plan concernent les groupes de produits suivants : Équipements et fournitures de bureau, équipement et produits électriques, produits d'entretien et d'hygiène, économie d'eau, nouvelles constructions et restauration de bâtiments, alimentation et voitures, et moteurs à combustion interne.

Des mesures environnementales sont proposées pour chacun de ces secteurs. Elles incluent l'économie d'énergie (par exemple par la conception bioclimatique des bâtiments et l'usage des systèmes d'économie d'énergie) des moyens pour réduire les émissions en général et celles des centrales énergétiques en particulier, l'achat de véhicules à faibles émissions de dioxyde de carbone, l'utilisation de matériel recyclé et recyclable, le recyclage des équipements obsolètes et du papier usagé, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement, etc.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

L'autorité chargée de la promotion de la responsabilité sociale des entreprises est le bureau de planification (*Planning Bureau*). Il existe un comité composé des différents groupes d'intérêt, de représentants de l'État et d'associations d'entreprises. Sa mission est de suivre l'évolution des politiques en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans l'ensemble de l'UE, mais aussi de promouvoir le concept de façon volontaire parmi les entreprises locales.

Entre 2006 et 2007, le PNUD, dans le cadre de son plan d'action pour la coopération et la confiance à Chypre, a mené à terme le projet « The Global Compact Cyprus Survey », en coopération avec la Chambre de commerce et d'industrie de Chypre. Ce projet consistait en une étude des communautés d'entreprises gréco-chypriotes et turco-chypriotes de l'île, dans le but d'examiner leurs comportements en référence aux principes 7,8 et 9 du Pacte mondial des Nations unies (principes environnementaux).

- Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer le principe de précaution pour les problèmes liés à l'environnement.
- Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Cette enquête a servi non seulement à examiner les comportements en ce qui concerne la responsabilité environnementale, mais aussi à stimuler le secteur économique pour qu'il ouvre la voie à la coopération entre les deux communautés.

Le projet a été l'un des premiers exercices à Chypre pour évaluer globalement l'impact environnemental des activités des entreprises dans les deux communautés chypriotes et la clé pour démontrer les liens entre ces pratiques et leur effet sur l'île dans son ensemble. Cette initiative a rendu les gens plus conscients et l'application des principes de responsabilité sociale des entreprises

s'est étendue dans l'île. Le rapport de cette enquête a été présenté dans le cadre de la conférence annuelle du Forum chypriote des parties prenantes dans l'environnement (Cyprus Environmental Stakeholder Forum - www.cyef.net).


En ce qui concerne le partenariat contre la corruption (PACI) établi au sein du Forum économique mondial et dont les principes de lutte contre la corruption ont été adoptés par des dizaines d'entreprises du monde entier. Il faut noter qu'aucune entreprise ou institution chypriote n'en fait partie. Les conditions volontaires établies par le PACI en font actuellement l'un des indicateurs les plus fiables sur l'implantation de pratiques de RSE dans une entreprise et, par extension, dans un cadre territorial.

Enfin, il faut signaler que l'une des plus grandes entreprises de l'île, la Banque de Chypre, fait partie du réseau grec pour la promotion de la RSE, CSR Hellas.

En conclusion, le rapprochement de l'entreprise chypriote à la RSE est récent et limité, principalement pour une question d'échelle : 99 % des entreprises du pays étant des PME. L'implication du bureau de planification et des Chambres de commerce peut contribuer à la généralisation de la connaissance des principales initiatives internationales dans le tissu économique de l'île et ainsi consolider ce premier contact avec la RSE. L'importance du tourisme pour l'économie de l'île est aussi une opportunité pour généraliser les bonnes pratiques dans le secteur, étant donné que les services touristiques s'adressent surtout aux pays de l'Europe du Nord, où un segment important de la demande y est sensibilisé.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Questionnaire présenté par le point focal national chypriote du CAR/PP.
- Plan d'action pour l'efficacité énergétique, Chypre, 2008.
- Bureau de planification de la République de Chypre, www.planning.gov.cy
- Éco-label européen pour les services d'hébergement touristiques en Grèce, à Chypre et à Malte, Bruxelles, 2008.
- Réseau turco-chypriote du Pacte mondial des Nations unies, www.tcungc.org/
- Action pour la coopération et la confiance à Chypre, PNUD, www.undp-act.org

 ESPAGNE	POPULATION : 46 060 000
	SUPERFICIE : 504,782 km ²

1. INTRODUCTION

L'économie espagnole a connu une croissance soutenue entre 1994 et 2008, puis elle est entrée en récession au troisième trimestre de l'année 2008. Soutenu par une économie de marché mixte, son PIB par habitant est très proche de celui des plus grandes économies d'Europe occidentale. L'actuel gouvernement a fait des progrès dans la réalisation de réformes structurelles fondamentales. L'économie a été très touchée, notamment durant le deuxième mandat de Zapatero initié en avril 2008, par l'éclatement de la bulle immobilière et du boom de la construction qui a été à l'origine d'une grande partie de la croissance économique entre 2001 et 2007.

La crise financière mondiale a exacerbé la crise économique en Espagne. En 2008, la croissance du PIB était de l'ordre de 1,3 %, très en deçà des 3 % que le pays a connu entre 1997 et 2007. Le système bancaire espagnol est considéré comme solide, en partie grâce à une supervision conservatrice. En outre, aucune intervention à grande échelle de la part du gouvernement n'a été nécessaire, comme cela a été le cas dans d'autres pays européens au cours de l'année 2008. Après avoir connu un succès considérable depuis le milieu des années 90, le taux de chômage ayant baissé jusqu'à 8 % en 2007, l'Espagne a souffert d'une importante hausse du chômage au cours des derniers mois, celui-ci ayant atteint 13 % à la fin de l'année 2008.

Données économiques			
PIB	1 683 milliards de \$ (est. 2008)	Taux de croissance du PIB	1,3 % (est. 2008)
PIB par habitant	36 500 \$ (est. 2008)	PIB par secteur	Agriculture : 3,6 % Industrie : 28,9 % Services : 67,5 % (est. 2008)
Population active par secteur	Agriculture : 4 % Industrie : 26,4 % Services : 69,5 % (est. 2008)	Taux de chômage	13,9 % (est. 2008)
Dettes publiques	37,5 % du PIB (2008)	Taux d'inflation	1,4 % (est. 2008)
Exportations	292,8 milliards de \$ (est. 2008)	Exportations par partenaires commerciaux	France 18,8 %, Allemagne 10,8 %, Portugal 8,6 %, Italie 8,5 %, Royaume-Uni 7,6 %, États-Unis 4,2 % (2007)
Importations	444,9 milliards de \$ (est. 2008)	Importations par partenaires commerciaux	Allemagne 15,7 %, France 12,7 %, Italie 8,4 %, Chine 5,8 %, Royaume-Uni 4,8 %, Pays-Bas 4,6 % (2007)

Principales industries	Textiles, aliments et boissons, métaux et fabrication des métaux, produits chimiques, construction navale, automobile, machinerie, tourisme, produits en argile réfractaires, chaussures, produits pharmaceutiques, équipements médicaux	Production d'électricité	294,3 milliards de kWh (est. 2008)
Consommation d'électricité	276,1 milliards de kWh (est. 2008)	Exportations d'électricité	14,52 milliards de kWh (est. 2007)
Importations d'électricité	8,77 milliards de kWh (est. 2007)	Production de pétrole	29 000 barils/jour (est. 2007)
Importations de pétrole	1,78 million de barils/jour (2005)	Consommation de pétrole	1,61 million de barils/jour (est. 2007)
Production de gaz naturel	13 millions de m ³	Consommation de gaz naturel	34,43 milliards de m ³ (est. 2007)

Source : *www.cia.gov, The World Factbook.*

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

En ce qui concerne le revenu par habitant, la forte croissance économique a rapproché l'Espagne de la moyenne européenne, mais elle a aussi entraîné une plus grande pression sur l'environnement.

Les principaux indicateurs nous révèlent un appauvrissement de la qualité de l'air dans les villes et une augmentation de la production des déchets, liés à la croissance économique des dernières années.

Deux secteurs, celui des transports et celui du tourisme, exercent de fortes pressions en matière de pollution et de conservation des ressources naturelles. Une autre particularité du secteur touristique est sa forte concentration géographique et saisonnière dans les zones côtières pendant l'été. Celle-ci a provoqué un surdimensionnement des infrastructures responsable de l'altération du territoire.



Quant à l'énergie électrique, les émissions de gaz à effet de serre ont été multipliées à cause de la demande croissante, approvisionnée en partie à travers des centrales thermiques. Par ailleurs, les énergies renouvelables connaissent une forte croissance dans la production électrique, puisque leur contribution représente plus de 20 % du total. Au cours des dernières années, les énergies renouvelables ont parfois représenté un tiers de la production totale, l'énergie éolienne étant celle qui s'est le plus développée, avec un rebond important de l'énergie solaire photovoltaïque pendant les deux dernières années.

Le rôle des entreprises dans la R&D&i du domaine de l'énergie et du changement climatique a été, quant à lui, caractérisé par une faible participation du secteur privé et une politique de l'innovation en efficacité énergétique limitée.

POINTS D'ATTENTION PARTICULIÈRE

D'après le ministère espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin (MARM), les questions liées à l'activité industrielle méritant une attention particulière en Espagne sont semblables à celles d'autres pays européens. C'est-à-dire, le changement climatique, l'efficacité énergétique et la prévention des déchets.

Compte tenu de l'incidence sectorielle et géographique des principaux problèmes de pollution atmosphérique et des déchets, les pôles industriels sont un agent déterminant, bien que l'on n'ait pas détecté de nouveaux points critiques importants par rapport aux éditions précédentes du rapport. Les principaux problèmes dus aux déchets industriels sont concentrés dans la zone côtière de Huelva et de Cadix (baie d'Algésiras), dans le fleuve Cinca (Aragon), dans le dernier tronçon de l'Èbre et dans une partie de la côte catalane et du Pays basque. En ce qui concerne les sols, 41,4 % de leur pollution est due à la production industrielle, 15,2 % aux déchets et au traitement des déchets urbains et 14,1 % aux déchets d'hydrocarbures.

Pour ce qui est des émissions industrielles polluantes, il existe en Espagne plus de six mille installations industrielles inscrites au registre des rejets et transferts de polluants (PRTR), dont plus de 90 % sont soumises à la directive IPPC. Selon le registre PRTR-Espagne, le pourcentage approximatif des industries, classées par activité, est le suivant :

- Les exploitations d'élevage et l'industrie agroalimentaire représentent un peu plus de 50 %.
- Les industries minérales (ciment, briques, céramiques, etc.), environ 12,30 %.
- La production et la transformation de métaux 633, 10,71 %.

- L'industrie chimique, 8 %.
- La gestion des déchets, entre 7 et 8 %.
- Les installations de combustion, moins de 3 %.
- Les industries du papier et du carton, moins de 2 %.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES - ÉNERGIE

En ce qui concerne les émissions atmosphériques, il faut souligner deux objectifs présents dans la stratégie espagnole de développement durable : l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones urbaines et la réduction des émissions de GES à travers la production d'énergies renouvelables, afin que ces dernières aient un plus grand poids dans le mix énergétique.

En Espagne, les activités énergétiques sont responsables d'environ 80 % des émissions de GES. La croissance de ces émissions d'origine énergétique a été de 63 % entre l'année de base et 2005, mais en 2006, pour la première fois depuis de nombreuses années, les données provisionnelles ont indiqué une réduction de l'ordre de 4,1 %. Une diminution due à l'impact des politiques adoptées en matière environnementale pour la réduction de la consommation, mais aussi à des conditions climatiques favorables, à l'augmentation de la production hydroélectrique qui s'en est suivi et à la forte hausse des prix internationaux du pétrole et du gaz.

Dans le secteur industriel, la cogénération – une des formules les plus efficaces pour augmenter l'efficacité des processus de production – a réduit sa participation au mix énergétique pendant la période 2004-2006, comme conséquence de l'augmentation du prix du gaz, qui a détérioré la rentabilité économique de ces installations.

Le Gouvernement espagnol soutient l'engagement de l'UE visant à réduire les émissions de 20 % d'ici l'année 2020. Il a aussi comme objectif de limiter la croissance des émissions à 15 % durant la période du Protocole de Kyoto et par rapport à l'année de base.

Quoi qu'il en soit, les émissions de GES ont été plus élevées de 52 % en 2007 par rapport à 1990, année de base du Protocole de Kyoto. Selon une étude du syndicat espagnol Comisiones Obreras, publiée en novembre 2008, 120 installations industrielles ont produit à elles seules 36 % des gaz à effet de serre émis en Espagne en 2007, dont 15,7 % provenaient des installations thermoélectriques à charbon. Les industries liées à la construction, comme celles du ciment, de la chaux et des briques, sont elles aussi responsables d'un pourcentage significatif. Pendant la période durant laquelle ces augmentations ont été enregistrées, l'électricité générée par les énergies renouvelables a connu une augmentation moyenne de 4 % par an.

L'application des mécanismes flexibles créés par le Protocole de Kyoto, par le biais desquels a été créé le commerce des droits d'émission, optimise en Espagne le plan national d'affectation des quotas (PNAQ) 2005-2007, pièce maîtresse pour la mise en œuvre de ces mécanismes. Le plan, consolidé par le PNAQ 2008-2012, détermine le montant total des émissions devant être réparties ainsi que les règles pour une distribution par secteur d'activité et par installations obligatoires. Le système du commerce des droits d'émission a rendu possible une réduction temporaire des émissions dans les secteurs qui y sont soumis.

Le nouveau PNAQ 2008-2012 réduit les droits d'émission des entreprises jusqu'à 152 659 millions de tonnes par an, par rapport aux 182 175 millions de tonnes par an de la période 2005-2007. La répartition des efforts de réduction du premier plan est maintenue dans les secteurs, qu'ils soient couverts ou pas par la directive 2003/87/CE. En ce qui concerne le secteur de la production d'électricité, on prend comme référence le facteur d'émission de la meilleure technologie disponible pour chacune des technologies de production, réajusté au moyen d'un facteur de correction. Ce critère nous mène à une attribution de droits d'émission de 54,053 millions de tonnes par an en moyenne, un chiffre considérablement inférieur à celui attribué pour la période 2005-2007 (85,4 millions de tonnes par an), aux émissions qui avaient été prévues pour cette période et même aux émissions réelles du secteur durant l'année de base.

Au cours d'une consultation publique à laquelle il avait été soumis pendant l'été 2006, le Plan 2008-2012 avait suscité 113 observations, dont 65 provenaient de titulaires des installations, 25 d'associations industrielles, 7 d'autres associations (ONG, associations de consommateurs, voisins), 13 d'administrations publiques et 3 de particuliers.

Les organisations écologistes ont dénoncé la possibilité d'accumuler des droits d'émission de la première phase (2005-2007) et de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008-2012).

Il faut souligner que, simultanément, une nouvelle loi sur la qualité de l'air et la protection de l'atmosphère a été approuvée en 2007, en remplacement d'une loi datant de 1972. Pour la première fois dans la réglementation espagnole, cette loi considère le CO₂ comme un polluant atmosphérique, ce qui implique un système de contrôle et de suivi plus stricts.

2.2. Promotion de la production propre

La principale nouveauté par rapport aux éditions précédentes du rapport réside dans le fait que toute la R&D&i en matière d'environnement et de durabilité est gérée à partir d'un nouveau centre de coordination : le ministère de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin, créé après le début de la dernière législature en avril 2008.

Par ailleurs, et dans le cadre des attributions de ce ministère, le nouveau registre des rejets et des transferts de polluants (PRTR-Espagne) a été créé en 2008 pour remplacer le précédent registre EPER-Espagne, en vertu du règlement (CE) n° 166/2006, transposé dans l'ordre juridique interne conformément au décret royal 508/2007 du 20 avril, établissant le contrôle de la diffusion d'informations sur les émissions du règlement E-PRTR et sur les autorisations environnementales intégrées. Jusqu'alors, EPER-Espagne était, depuis 2002, la source d'informations sur les émissions dans l'atmosphère et dans l'eau de substances ou de polluants générés par les installations industrielles incluses dans le domaine d'application de la loi 16/2002 qui appliquait la directive IPPC.

La directive IPPC a été transférée à la législation espagnole par la loi 16/2002 et a été développée de manière réglementaire par le décret royal 509/2007 et le décret royal 508/2007. D'après la législation, toutes les installations qui rejettent des polluants dans l'atmosphère ou déversent des déchets dans l'eau ou le sol devront être inscrites dans un registre créé dans ce but et disposer d'une autorisation environnementale intégrée (AEI) qui fixe les valeurs limites d'émission pour chaque activité. La détermination de ces valeurs limite d'émission (VLE) en fonction des caractéristiques environnementales locales et des meilleures techniques disponibles par secteur d'activité, sont du ressort des communautés autonomes espagnoles.

D'après la directive, la date limite d'application était le 30 octobre 2007, mais l'Espagne a établi une nouvelle limite fixée en avril 2008. Quoi qu'il en soit, ces deux délais ayant expiré, des retards ont été cumulés au cours des dernières années, que ce soit dans la présentation de l'information comme dans l'octroi des autorisations sous forme d'AEI. Parmi les éventuelles raisons, il y a le manque de ressources humaines et techniques des administrations publiques et la qualité insuffisante des documents techniques présentés dans les demandes d'octroi d'AEI.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les progrès législatifs au cours de trois dernières années en matière de qualité de l'air touchent directement l'industrie.

En novembre 2007, la loi 34/2007 sur la qualité de l'air et la protection de l'atmosphère a été approuvée. Son objectif est d'améliorer le niveau de protection des personnes et de l'environnement face à la pollution atmosphérique. Pour cela, elle aborde la gestion de la qualité de l'air et la protection de l'atmosphère à la lumière des principes de précaution et d'action préventive, de correction de la pollution à la source et de l'application du principe du pollueur-payeur. La loi a introduit une série de d'obligations et contrôles relatifs aux émissions rejetées dans l'atmosphère :

- Avec la participation des communautés autonomes, le gouvernement pourra établir des valeurs limites d'émission pour les polluants et pour les activités pouvant éventuellement polluer l'atmosphère.
- Des obligations spécifiques pourront être établies pour la fabrication, l'importation, l'acquisition intracommunautaire, le transport, la distribution, la mise sur le marché ou l'utilisation et la gestion durant son cycle de vie des produits pouvant participer à la pollution atmosphérique.
- Les administrations publiques, dans leur domaine de compétence, veilleront à ce que soient adoptées les mesures nécessaires et les pratiques adéquates pour chacune des activités et des installations, contribuant à éviter ou à réduire la pollution atmosphérique, en appliquant, dans la mesure du possible, les meilleures techniques disponibles et en utilisant les combustibles les moins polluants.

Dans le même sens, la stratégie espagnole pour la qualité de l'air, approuvée en février 2007, met en place les lignes de travail nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité communautaires, ainsi que pour respecter les obligations de l'Espagne à l'horizon 2010, en particulier au sujet des plafonds nationaux d'émissions et la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les progrès législatifs en matière d'efficacité énergétique des trois dernières années ont directement touché l'industrie.

D'après les objectifs du plan de développement des énergies renouvelables (PDER) 2000-2010, toujours en vigueur, la participation des énergies renouvelables à la demande totale d'énergie primaire devraient atteindre au moins 12 % en 2010.

En 2007, le décret royal 463/2004 régissant la rétribution des énergies renouvelables utilisées dans la production d'énergie électrique, a été revu pour encourager la pénétration des technologies ayant un grand potentiel de développement.

Ces nouveautés législatives s'inscrivent dans le cadre des actions prévues à moyen terme par la stratégie espagnole de développement durable et qui peuvent être synthétisées comme suit :

- Maintenir les aides aux technologies renouvelables si elles sont nécessaires à leur développement.
- Favoriser les petites installations photovoltaïques intégrées dans les bâtiments, en simplifiant les conditions d'accès au réseau et les démarches administratives pour l'obtention de subventions ainsi que les demandes de permis de connexion.
- Augmenter les exploitations hydrauliques en réhabilitant les mini-centrales fermées, en améliorant les existantes et en installant des turbines dans les barrages qui n'en possèdent pas.
- Offrir davantage de sécurité économique pour renforcer les investissements dans les énergies renouvelables et la cogénération.

GESTION DES DÉCHETS

Les implications du plan national intégré pour la gestion des déchets 2006-2018 (PNIR) approuvé en février 2009, sont importantes pour l'industrie. En effet, au cours d'un dialogue multisectoriel qui s'est développé pendant les deux années précédant sa ratification, certaines organisations professionnelles sectorielles telles que l'ASPAPPEL (regroupant l'industrie du papier en Espagne) ont présenté des propositions de bonnes pratiques.

L'un des principaux objectifs du PNIR est de généraliser le principe de responsabilité du producteur en ce qui concerne la production et la gestion de tous les déchets. Cela signifie que le financement de

la collecte et la gestion de tout produit susceptible d'être géré en tant que déchet devront être assumés par celui qui l'aura mis sur le marché. Le but du PNIR est donc d'assurer une gestion environnementale correcte, en appliquant le principe de responsabilité du producteur et en fixant des objectifs quantitatifs de valorisation et de recyclage. Les caractéristiques et les objectifs de ce Plan sont traités plus largement dans le chapitre sur la consommation durable.

Outre le PNIR, il convient de souligner l'existence du décret royal 9/2005 relatif aux sols pollués (qui n'a pas été cité dans l'édition précédente de ce rapport), ainsi que le décret royal 208/2005 sur les appareils électriques et électroniques et la gestion de leurs déchets, le décret royal 679/2006 portant sur la gestion des huiles industrielles usagées et le décret royal 1619/2005 régissant la gestion des pneus hors d'usage. Dans ce sens, il faut préciser que selon le PNIR, en trois ans seulement, le taux relatif au recyclage de pneus hors d'usage est passé de 14 % en 2004 à près de 43 % en 2007. Ce qui signifie que l'on est passé de 42 500 tonnes à 146 259 tonnes recyclées il y a deux ans.

Enfin, le VI^e plan pour la gestion des déchets radioactifs a été approuvé en juin 2006. Ce Plan réunit les principaux aspects de la gestion des déchets radioactifs, ainsi que les actions qui devront être menées à bien dans les années à venir, notamment la mise en place d'un entrepôt de stockage temporaire centralisé pour les combustibles usagés et les déchets à haute activité produits en Espagne, ou encore le démantèlement des centrales nucléaires ayant atteint leur durée de vie.

DÉVERSEMENTS

L'ancien ministère de l'Environnement, en collaboration avec les communautés autonomes, a élaboré un plan national pour la qualité des eaux : assainissement et épuration 2007-2015 (l'actuel ministère de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin sera chargé de sa gestion). Ce plan a pour but de donner une réponse aux objectifs non atteints par le Plan précédent, tout comme aux nouvelles nécessités envisagées par la directive-cadre sur l'eau (DCE) et par le programme AGUA (actions pour la gestion et l'utilisation de l'eau) du ministère.

Parmi les objectifs du Plan, il y a la nécessité de protéger la biodiversité et le domaine public hydraulique, ainsi que le domaine maritime terrestre en tant que territoire, pour assurer la qualité et le bon état des masses d'eau superficielles, souterraines, de transition et côtières.

Le décret royal 907/2007 transpose la directive-cadre 2000/60/CE portant sur la planification hydrologique, dont l'objectif général est de maintenir en bon état et de protéger le domaine public hydraulique et les eaux. Ce règlement inclut des mesures de contrôle sur les déversements ponctuels et autres activités ayant une incidence sur l'état des eaux, ainsi que des actions et des mesures visant à réduire et prévenir la pollution. Plus concrètement, il établit, entre autres, la nécessité d'une autorisation pour les déversements ponctuels d'eaux résiduelles et l'adoption de mesures pour éviter ou contrôler l'entrée de polluants provenant de sources diffuses.

Par ailleurs, l'Espagne a ratifié en 2004 la Convention de Stockholm, dont le principal objectif est de limiter la pollution par les polluants organiques persistants (POP). En respect de cet engagement, l'Espagne a élaboré le plan national pour la mise en application de la Convention de Stockholm et du règlement (CE) n° 850/2004 sur les composés organiques persistants, approuvé définitivement en février 2007.

Ce Plan inclut des lignes d'action stratégiques déterminantes pour l'industrie :

- Détermination du commerce, de l'utilisation et du stockage des polluants organiques persistants.
- Programme pour la substitution des polluants organiques persistants.
- Gestion et élimination des déchets contenant des polluants organiques persistants.
- Programme de surveillance.
- Limiter les émissions non intentionnelles, en employant les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales.

ACCORDS VOLONTAIRES

En ce qui concerne les accords signés avec l'industrie de manière volontaire, en plus de ceux cités dans les éditions précédentes, on énumère les suivants :

D'un côté, l'engagement de progrès, une initiative volontaire de l'industrie chimique espagnole pour améliorer la protection de l'environnement et la santé. Selon les données fournies par cette industrie, la charge polluante de l'ensemble de ses déversements a été réduite de 84 % entre 1993 et 2005. En ce qui concerne le phosphore et les métaux lourds, elle a connu une baisse de 99 %, et dans le cas de l'azote, une diminution de 82 %.

Il faut aussi souligner l'accord volontaire pour la protection environnementale et le contrôle des émissions du secteur des chloro-alcalins. L'Association espagnole des producteurs de chlore (ANE) et les entreprises qui la composent ont renouvelé en 2006 l'accord original de 1999 signé avec le ministère de l'Environnement et cinq communautés autonomes, pour la période 2006-2011. Cet accord engage l'industrie du chlore à entreprendre des actions destinées à poursuivre la diminution des émissions de mercure.

Le sous-secteur de la chimie fine pharmaceutique, représenté par AFAQUIM, maintient une convention de collaboration avec le ministère de l'Environnement de la Catalogne pour la réduction des émissions atmosphériques. Les efforts sont concentrés dans la réduction des émissions à charge organique et des particules en suspension.

L'industrie du tourisme est elle aussi concernée, avec la signature d'un vaste accord au long parcours, incitant à aborder l'industrie du tourisme en Espagne d'une manière nouvelle et stratégique, bien que le leadership revienne initialement au ministère de l'Industrie, de l'Énergie et du Tourisme. Tel que cela a été mentionné au début, le secteur touristique est géographiquement concentré dans les zones côtières et saisonnièrement dans la période estivale. Cette double concentration est source de fortes pressions sur le territoire, puisqu'elle requiert des infrastructures énergétiques et de transport surdimensionnées par rapport au territoire, ainsi que de pressions sur les ressources naturelles, principalement sur les ressources hydriques.

C'est pour faire face à de telles questions que le plan pour le tourisme espagnol à l'horizon 2020 a été approuvé. À la tête de cette initiative se trouve le Conseil espagnol du tourisme, qui dépend du ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce, fruit du travail conjoint à trois niveaux : administration publique, privé et société civile, dans le but de garantir la durabilité, que ce soit dans les destinations et les produits actuels où dans les nouveaux projets touristiques. Toutes les agences publiques et privées du secteur sont représentées dans les groupes de travail, ainsi que la Fédération des agences de voyage et la Confédération des hôtels et des logements touristiques.

Le premier objectif du plan est de revaloriser le système touristique espagnol en vue de la durabilité, en renforçant la qualité et l'efficacité en fonction de la capacité de chaque charge environnementale. Pour y parvenir, le premier défi rencontré est l'amélioration de la rentabilité en élargissant la zone d'impact économique et social du tourisme grâce à l'extension géographique et saisonnière, et en développant des modèles de commerce durables dans leur usage des ressources environnantes tout en contribuant à l'intégration sociale (371 000 immigrants recrutés représentant 17,9 % des immigrants ayant un emploi en Espagne).

3. CONSOMMATION DURABLE

Cela fait longtemps que la consommation durable se développe en Espagne, surtout grâce au travail d'organisations de la société civile qui ont contribué à donner une forme et une voix à un segment du marché encore petit mais croissant.

Cependant, l'inclusion de critères de durabilité (environnementaux, sociaux et éthiques) de la part des organisations de consommateurs majoritaires est plus récente, notamment la Fédération des consommateurs en action (FACUA) qui a adopté ce discours. Quant au secteur public et aux

entreprises, leur incorporation à ces pratiques est survenue plus tard, surtout après la généralisation des initiatives pour la responsabilité sociale des entreprises.

Il y a plusieurs nouveautés législatives concernant cette question, au sujet de la gestion efficace et durable de l'énergie et des ressources naturelles. C'est le cas aussi pour le rôle des administrations publiques en tant qu'acheteurs et en tant qu'entrepreneurs, une capacité de marché qui représente en Espagne 16 % du PIB. Il semble y avoir enfin une tendance vers un « État exemplaire », source d'inspiration en matière de politiques d'achats publics pour les autres pays de l'UE.

Il est également important de rappeler que c'est en 2007 qu'a été approuvée la stratégie espagnole pour le développement durable, qui inclut divers objectifs concernant la consommation et la production durables, proposant des actions concrètes visant à atteindre le modèle défini par la stratégie :

- Augmenter l'économie et l'efficacité de l'usage des ressources dans tous les secteurs.
- Prévenir la pollution, réduire la production de déchets et favoriser la réutilisation ainsi que le recyclage des déchets générés.
- Améliorer la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines.
- Optimiser énergétiquement et environnementalement les besoins de mobilité des personnes et le flux de marchandises.
- Revaloriser le système touristique en vue de la durabilité.
- Réduire les émissions de GES en encourageant le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les moyens de transport et dans la construction, ainsi que l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification des secteurs économiques.
- Assurer la durabilité environnementale et la qualité des ressources hydriques, en garantissant l'approvisionnement de la population ainsi que l'usage productif et durable de cette ressource.
- Mettre un frein à la perte de la biodiversité et du patrimoine naturel, à travers la conservation, la restauration et une gestion adéquate, compatible avec une production de ressources naturelles durables du point de vue de l'environnement.
- Promouvoir un développement territorial et urbain durable et équilibré, en stimulant surtout le développement durable en milieu rural.

Enfin, il est important de souligner la publication d'une vaste étude de marché intitulée *Consommation responsable et développement durable : qu'en pensent les espagnols ?* réalisée par le Club de l'excellence en matière de durabilité, une organisation professionnelle, en collaboration avec Nielsen et le ministère du Travail. Cette étude, publiée en 2008, est la première du domaine en Espagne à s'adresser de l'entreprise vers l'entreprise et vers le consommateur final.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Entre 1990 et 2005, la consommation d'énergie en Espagne a connu une croissance de l'ordre de 72 %, croissance à laquelle tous les secteurs de l'économie ont participé, notamment ceux de la construction et du transport. Cette participation du secteur de la construction a eu comme conséquence que, dès 2004 et suite à une longue période de stabilité, l'intensité énergétique industrielle connaisse une hausse importante. Concrètement, le secteur des minéraux non métalliques (ciment, verre et céramique) absorbe plus de 21 % du total de la consommation énergétique du secteur industriel, mais ne représente que 5 % de la valeur ajoutée brute (VAB).

Dans le secteur des services, entre 1990 et 2005, l'intensité énergétique a enregistré une croissance moyenne annuelle de 2 %. Par ailleurs, dans le secteur résidentiel, la croissance interannuelle de la consommation d'énergie par foyer a été de l'ordre de 5,2 % en raison de l'amélioration des équipements. Dans le secteur public, la consommation concerne en premier lieu l'éclairage public et l'épuration des eaux.

Le transport consomme environ 38 % du total de l'énergie nationale, 15 % dans le cas du tourisme. L'intensité énergétique du secteur a été touchée par la demande de mobilité croissante, malgré les améliorations en matière d'efficacité apportées aux moteurs. En ce qui concerne le transport de marchandises, environ 85 % se fait par la route. Environ 70 % des déplacements réalisés par la route sont relativement courts : moins de 150 km. Le transport ferroviaire ne représente que 4 %, contre 8 % en moyenne dans l'UE. Pour ce qui est de la mobilité des personnes, le principal moyen de transport reste le véhicule particulier. Les récents développements urbanistiques, qui petit à petit adoptent un modèle de ville dispersée avec une faible densité dans la périphérie des zones métropolitaines, ont eu comme conséquence l'augmentation de l'utilisation des véhicules particuliers. Étant donné qu'en Espagne le système économique et social entretient une consommation intensive du transport, et la tendance est à la hausse, ce secteur est prioritaire dans la prise de mesures visant à en améliorer l'efficacité.

Les mesures dans le domaine énergétique sont orientées vers la réduction de la consommation d'énergie primaire, en appliquant de nouvelles technologies et en encourageant les économies. Un paquet de mesures est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la stratégie d'économie et d'efficacité énergétique en Espagne 2004-2012 (E4). L'E4 a été élaborée par l'Institut pour la diversification et l'économie de l'énergie (IDAE).

À partir de l'E4, le ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce a mis en place un plan d'action 2005-2007 et un nouveau plan d'action 2008-2012 a été approuvé, tous deux destinés à concrétiser les actions à mener dans chaque secteur, avec le détail des objectifs, des délais et des responsabilités.

Le plan d'action 2008-2012 est nécessaire à l'accomplissement du plan national d'affectation des droits d'émission de GES 2008-2012, et il inclut des objectifs plus ambitieux que le plan précédent. Ainsi, il prévoit que le taux de croissance interannuel moyen de la consommation d'énergie primaire soit de 1,07 %, ce qui représente une grande économie d'énergie par rapport au point de départ, qui prévoyait des taux de croissance de plus de 3 % pour la même période. Si les objectifs des deux plans étaient atteints, cela signifierait une économie énergétique de près de 100 millions de tonnes équivalent pétrole, et on éviterait l'émission de 270,6 millions de tonne équivalent CO₂.

GESTION DES DÉCHETS

Le plan national intégré pour la gestion des déchets (PNIR) 2008-2015 a été approuvé en février 2009. Ce plan établit que la politique en matière de déchets doit être basée sur l'application des principes suivants :

- Promouvoir une gestion adéquate de l'ensemble des déchets, diminuer leur production et encourager l'utilisation des meilleures pratiques pour leur gestion.
- Établir les priorités des options de gestion : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique et élimination.
- Que tous les agents impliqués, des administrations publiques (communautés autonomes et mairies incluses) aux agents économiques et sociaux, en passant par les consommateurs et les usagers, assument leur part de responsabilité en ce qui concerne les déchets.
- Disposer d'infrastructures suffisantes pour garantir une gestion des déchets correcte et, dans la mesure du possible, près de l'endroit où ils ont été produits.

Le PNIR est valable pour les déchets domestiques comme pour les déchets dits inertes ou pour les déchets soumis à une législation spécifique (véhicules hors d'usage, pneus hors d'usage, piles et accumulateurs, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets de démolition et de construction, boues d'épuration, etc.), pour les sols pollués et pour certains déchets agricoles et industriels non dangereux et non soumis à une législation spécifique.

De plus, le Plan inclut la stratégie pour la réduction des déversements de déchets biodégradables, dont la priorité est de réduire la quantité de déchets biodégradables éliminés dans les décharges, en se concentrant particulièrement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le PNIR constitue la principale initiative pour encourager la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets, en incitant à utiliser ce genre de matériaux. Par exemple, il rend leur utilisation obligatoire dans certaines constructions civiles, où les administrations publiques achètent prioritairement certains objets fabriqués avec des matériaux recyclés.

L'un des principaux objectifs du PNIR est de généraliser le principe de responsabilité du producteur pour tous les déchets, ce qui signifie que le financement de la collecte et la gestion de tout produit susceptible d'être géré en tant que déchet devront être assumés par celui qui l'aura mis sur le marché.

RESSOURCES NATURELLES

En Espagne, parmi les ressources naturelles exposées à la surexploitation et à un épuisement potentiel, se trouvent les ressources hydriques, la biodiversité, particulièrement la surface forestière et, en dernier lieu, le territoire.

Une croissance urbaine forte est source d'importantes externalités. En effet, la construction de bâtiments est la principale cause de dommages écologiques dus à la consommation énergétique. De plus, ce domaine d'activité constitue l'un des premiers consommateurs de sol, de matériaux, d'eau et d'énergie, et un générateur de GES et de grandes quantités de déchets.

L'un des objectifs de la stratégie espagnole pour le développement durable est « d'assurer la durabilité environnementale et la qualité de la ressource hydrique, en garantissant l'approvisionnement de la population et l'utilisation productive et durable de cette ressource par le biais de la directive-cadre sur l'eau (DCE). »

La consommation domestique de l'eau, la forte pression du tourisme sur la demande pendant les périodes saisonnières, les pressions démographiques et la multiplication des résidences secondaires sont en effet aggravées par une consommation pas toujours efficace, dû au manque de conscience citoyenne et au prix réduit de l'eau en moyenne.

Dans ce sens, le gouvernement central, en collaboration avec les communautés autonomes, a approuvé le plan national pour la qualité des eaux : assainissement et épuration 2007-2015.

Ce Plan fixe les objectifs liés à la gestion efficace des sources urbaines d'approvisionnement et propose des actions destinées à améliorer le rendement hydraulique des systèmes, à réaliser des réseaux doubles de distribution d'eau, à limiter la plantation d'espèces végétales nécessitant de grandes quantités d'eau et à encourager la réutilisation des eaux recyclées, en particulier dans les domaines des sports et loisirs. Le fait d'encourager l'usage des eaux recyclées (dans l'agriculture, pour l'arrosage des parcs et des jardins, dans les terrains de golf, pour les flux environnementaux, etc.) constitue une ligne stratégique pour un usage durable de l'eau.

Pour ce qui est du prix de l'eau, jusqu'à ce jour les instruments encourageant un usage rationnel et durable de cette ressource n'étaient pas nombreux. La nouvelle politique des prix propose ainsi de récupérer les coûts des investissements hydrauliques et de promouvoir le principe du pollueur-payeur.

Pour assurer l'approvisionnement, la nouvelle loi 8/2007 relative au sol oblige l'obtention pour les nouveaux développements urbains, de rapports établis par les confédérations hydrographiques sur la disponibilité des ressources permettant de satisfaire de nouvelles demandes et sur la protection du domaine hydraulique public.

Il existe également un plan de « tolérance zéro à l'égard des déversements », dont l'objectif stratégique est qu'aucun effluent municipal de plus de 2 000 habitants ou équivalent, n'atteigne le cours d'un fleuve ou la mer sans avoir été épuré. Pour intensifier cette action, un plan de choc a été mis en œuvre au cours du dernier semestre 2005 et du premier semestre 2006. Ce plan consiste à mettre à la disposition des confédérations hydrographiques des moyens humains, matériels et techniques pour accélérer la révision des autorisations de déversement de manière ordonnée, en assignant des priorités en fonction de la dangerosité du déversement et de son volume.

3.1. Achats publics durables

Concernant le rôle de l'administration publique en tant que grand consommateur final, des initiatives pour promouvoir l'achat public vert, le recyclage et la réutilisation de matériaux sont en train de se développer. Les décisions d'achat durable ne consistent pas uniquement à l'achat d'un produit ou service nécessaire à un usage concret, il faut aussi tenir compte d'autres aspects concernant la méthode et les conditions de production, les matériaux qui les composent, les conditions de travail des personnes ou les conséquences directes ou indirectes que la production ou la prestation impliquent à court et à long terme.

En Espagne, le premier élan significatif dans ce sens a été donné en août 2005, lorsque le ministère du Développement a approuvé les cahiers des charges des clauses administratives particulières applicables aux contrats d'exécution des travaux publics. La nouveauté résidait dans l'inclusion de clauses visant trois objectifs de politique sociale : stabilité dans l'emploi, égalité des sexes et emploi des personnes handicapées. Ces objectifs étaient fondés sur la directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

L'approbation des cahiers des charges a été le point culminant d'un processus initié par la mise en place d'un groupe de travail au sein du ministère, auquel ont été invités à participer toutes les directions générales investisseuses du ministère, les organismes publics dépendants (ADIF, RENFE, FEVE, AENA, SEITT), ainsi que le Barreau de l'État, l'intervention générale de l'Administration de l'État et le secrétariat général technique.

Dans le cas du ministère, un système de clauses que l'entreprise adjudicatrice doit respecter et faire à son tour respecter par les entreprises qu'elle sous-traite a été mis en place. Avec ces clauses, l'adjudicataire s'engage à atteindre un certain quota de contrats de travail fixe, d'employés femmes et de personnes handicapées lors de l'exécution du contrat. Avant de fixer le seuil minimum pour le respect des conditions d'exécution, les chiffres relatifs à l'emploi du secteur de la construction ont été analysés afin de connaître les dimensions des conditions sociales actuelles et d'instaurer des seuils réalistes pouvant être atteints de façon immédiate.

La loi 30/2007 relative aux contrats du secteur public a supposé la transposition de la directive 2004/18/CE dans l'ordre juridique espagnol. La norme établit, entre autres mesures, des règles pour la mise en place de prescriptions techniques qui indiquent les spécificités techniques pouvant être définies « en termes de rendement ou d'exigences fonctionnelles, en incorporant à ces dernières, lorsque l'objet du contrat porte ou peut porter préjudice à l'environnement, la prise en compte des caractéristiques environnementales ». On pourra donc incorporer des prescriptions techniques nécessitant certains critères d'efficacité énergétique, des étiquettes environnementales ou encore des produits ou des processus concrets de production qui garantissent le respect de l'environnement. La principale conclusion de cette Loi, et c'est ainsi que l'a interprété l'industrie, est que, à conditions égales, les circonstances sociales ou environnementales d'une entreprise feront pencher la balance du côté d'un adjudicataire de travaux publics.

En janvier 2008, en vertu de l'ordonnance 116/2008, l'Espagne a approuvé le plan vert pour la passation des marchés publics qui devrait permettre d'implanter progressivement dans les contrats des TP, des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de l'Administration générale de l'État, de ses organismes publics et des établissements de gestion de la sécurité sociale. Auparavant, en mai 2006, le Conseil des ministres avait créé la Commission interministérielle pour l'incorporation de critères environnementaux dans la passation des marchés publics. Son but était d'élaborer un plan pour articuler la connexion entre la passation des marchés publics et l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement. Un objectif exprimé dans cette disposition. Le plan établit divers objectifs à atteindre concernant huit groupes de produits et services différents : construction et maintenance, transport, énergie, équipements de bureau, papier et publications, mobilier, nettoyage et organisation événementielle.

Le domaine régional a lui aussi connu des initiatives importantes de la part des administrations publiques. Par exemple, le Gouvernement d'Aragon a développé une série de spécifications exécutées principalement par le service du régime intérieur pour minimiser les impacts sur

l'environnement provoqués par sa propre activité. Ces spécifications tiennent compte de critères de durabilité, que ce soit dans la location de services comme dans l'acquisition de matériel. L'action inclut un catalogue de produits et de fournisseurs d'Aragon pour les achats verts.

Enfin, concernant les administrations locales, il est important de citer les administrations publiques associées à la campagne *Procura+* pour la promotion de l'introduction de critères de durabilité dans les achats des administrations publiques de toute l'Europe. Les mairies de Barcelone et de Badalona ainsi que le Conseil de la province de Barcelone, outre l'Agence des déchets de la Catalogne.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La responsabilité sociale des entreprises en tant que paradigme pour la stratégie et la pratique patronale, a fait l'objet d'analyses et de débats tout au long de cette décennie et dans une grande partie de la planète, sans que l'on ait abouti à une normalisation internationale, au-delà d'une série de principes généraux universellement acceptés. Par rapport à d'autres pays développés, les entreprises espagnoles abordent ce débat relativement tard, mais les forums institutionnels ou d'entreprise et les clubs d'échange de bonnes pratiques ont rapidement acquis la masse critique suffisante, en atteignant des chiffres au dessus de la moyenne de l'UE.

Depuis que la question de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a commencé à être abordée dans les forums et les médias espagnols à la fin des années 90, le tissu organisé de la société civile et plusieurs organisations et associations d'entreprises ont multiplié les initiatives. Les pionniers de ces initiatives en 1999, sont l'école des affaires IESE et la Fondation Entorno, avec l'élaboration d'un Code de Gouvernance de l'Entreprise Durable à laquelle ont participé de nombreuses entreprises et ONG.

Après une période de confusion et de tapage médiatique au sujet du développement de la RSE en Espagne, qui a nourri la méfiance et le scepticisme de certains secteurs, on constate la consolidation de certains des principes moteurs de cette facette de la durabilité dans les activités des entreprises. Le marché de l'investissement socialement responsable (ISR) commence à connaître une timide évolution après une décennie de stagnation. Les principales initiatives internationales en matière de RSE jouissent de nombreuses adhésions de la part des entreprises espagnoles. De plus, ces engagements poussent les entreprises à mieux informer sur leurs politiques de RSE et les résultats atteints.

Les administrations publiques commencent aussi à assumer leur rôle suite à une législature tendant au rapprochement. De leur côté, les syndicats tout comme les organisations environnementales, ont commencé à utiliser ces politiques patronales comme outil de négociation ou pour exiger des responsabilités dans les domaines social et environnemental. Il faut donc espérer que le développement de ce mouvement sera égal à celui des autres pays de l'UE.

4.1. Promoteurs et projets

Parmi les initiatives mises en place actuellement en Espagne, voici quelques-unes des plus marquantes :

INITIATIVES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

À la fin de l'année 2008, le gouvernement a mis en place le Conseil d'État pour la RSE dont l'objectif est de constituer un forum de débat multilatéral sur la responsabilité sociale des entreprises. En tant qu'organe consultatif, son rôle est de proposer au gouvernement des initiatives de développement. Le conseil a une constitution quadripartite et paritaire, et chaque groupe est composé de 14 membres. Le premier regroupe les organisations patronales, le second réunit les syndicats, le troisième, les organisations sociales et les experts académiques, et le quatrième, les représentants des administrations publiques.

Mais le Conseil d'État pour la RSE n'est pas une initiative spontanée. Depuis 2005, il y a eu plusieurs initiatives pour favoriser l'implantation de la responsabilité sociale des entreprises. Les travaux ont été orientés suivant l'exemple de l'UE, en mettant en place différentes voies d'interaction avec les acteurs de la société, les entreprises et l'État lui-même incorporent des critères de RSE dans leur gestion. Ces voies d'interaction ont été concrétisées avec la création d'une sous-commission parlementaire, un forum d'experts en RSE au sein du ministère du Travail durant la législature et une table ronde pour le dialogue social, qui ont précédé le Conseil d'État pour la RSE.

En 2003, deux projets avaient déjà été soumis à l'approbation du Congrès des députés concernant l'incorporation de critères de RSE aux politiques d'investissement de fonds de placements et de fonds de pensions, parallèlement à d'autres mesures semblables dans d'autres pays européens tels que le Royaume-Uni, la France ou les Pays-Bas. Aucune suite n'a été donnée à ces propositions et aucune mesure semblable n'a été prise au cours des législatures suivantes, comme par exemple une réglementation pour la publication de mémoires de durabilité dans la lignée de la réglementation française.

Donc, au-delà des mesures relatives à l'information, l'éducation et la table ronde, le rôle de l'État a été de réunir et de catalyser les connaissances ainsi que les initiatives existantes, pour les mettre le plus souvent sous la houlette des entreprises les plus innovantes et de la société civile elles-mêmes. Jusqu'à ce jour, les mesures les plus concrètes de la part des administrations publiques ont été inspirées par la loi sur les contrats publics et par la possibilité d'y inclure des clauses relatives aux achats publics durables.

La sous-commission pour la RSE créée au sein du Congrès des députés en 2005, a joui de la participation de plus de quarante experts et représentants d'entreprises ainsi que d'organisations de la société civile, qui ont partagé leurs connaissances, leurs expériences et leurs propositions. Un livre blanc sur la RSE a d'ailleurs été publié en Espagne, avec de nombreuses idées sur les politiques publiques en matière de RSE qui pourront orienter les propositions du nouveau Conseil d'État pour la RSE.

Au niveau régional, le rôle des administrations publiques a été semblable à celui de l'administration générale de l'État. Il faut cependant souligner deux initiatives datant de l'année 2004 : d'une part, le Conseil régional de Biscaye a conçu un réseau nommé *Xertatu* pour promouvoir la RSE parmi les PME de la région, avec des journées de formation et la mise en place d'un secrétariat permanent pour soutenir le réseau. D'autre part, le Gouvernement d'Aragon a inclus dans sa politique industrielle une série d'aides et de subventions pour l'élaboration de politiques officielles et d'outils de communication sur la RSE dans les entreprises aragonaises.

Pour finir, il faut souligner l'intérêt croissant pour cette matière de la part de différents organismes publics des Communautés autonomes, qui depuis longtemps travaillent en soutenant les entreprises sur les questions relatives à l'environnement ou en se faisant charge de l'agenda relatif à la durabilité et au territoire. C'est le cas par exemple de la société publique basque de gestion environnementale IHOBE, dans la communauté autonome du Pays basque ou du centre des ressources environnementales de Navarre (CRANA) dans la communauté forale de Navarre.

RÉSEAU ESPAGNOL DU PACTE MONDIAL, GLOBAL COMPACT

Le réseau espagnol du Pacte mondial est l'organisme à travers lequel le Pacte mondial opère en Espagne. Le Pacte mondial est présent en Espagne depuis 2002 et c'est en 2004 que le réseau a été constitué officiellement. Il compte aujourd'hui 676 adhérents. En plus, le réseau espagnol collabore avec l'UN Global Compact dans la promotion, en Espagne, de différentes initiatives mondiales concernant les 10 objectifs du Millénaire. Notamment la protection de l'environnement, l'utilisation durable de l'eau, les principes d'éducation responsable et les principes d'investissement socialement responsable.

Parmi les activités des derniers mois du réseau Espagnol, il faudrait souligner la publication de son Guide de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, rédigé grâce à la participation de plusieurs partenaires du Réseau. Le principal objectif de cette publication est d'aider les entreprises à gérer leur chaîne d'approvisionnement de manière plus responsable, afin d'obtenir un bénéfice durable et d'éliminer les risques dans tous les domaines et activités de leur commerce. Le guide

propose un système d'évaluation des risques sur la base des caractéristiques de l'entreprise et de ses fournisseurs. Ces risques seront plus élevés en fonction du pays où il opère, du chiffre total de produits ou services qu'il fournit et du type d'approvisionnement. Grâce au guide, les entreprises peuvent établir des mécanismes de correction et améliorer la relation avec leurs fournisseurs, en encourageant des relations commerciales à long terme qui renforcent la confiance entre les deux parties.

CLUB DE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Le club de l'excellence en matière de durabilité naît au début de la décennie comme une association d'entreprises composée d'un groupe de grandes entreprises qui misent sur une croissance durable du point de vue économique, social et environnemental et dont l'objectif est de devenir un forum de dialogue avec les groupes d'intérêt, une plateforme de benchmarking en développement durable et de transmission de bonnes pratiques à l'ensemble des entreprises espagnoles.

Parmi les objectifs du Club de l'excellence en matière de durabilité, il y a l'organisation d'événements autour du thème de la responsabilité sociale des entreprises, le partage des expériences en matière de responsabilité sociale des entreprises, la mise en place d'alliances avec des fondations et des écoles d'affaires, la réalisation de publications sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises, la création de prix et de reconnaissances publiques des efforts importants réalisés en faveur du développement durable, la réalisation de formations en matière de responsabilité sociale des entreprises et le développement de projets avec des entreprises et des institutions publiques.

Parmi ses activités les plus récentes, il faut souligner la publication, début 2009, de son catalogue de bonnes pratiques sur la responsabilité sociale des entreprises. Ce catalogue comprend plusieurs exemples de l'application concrète des bonnes pratiques dans différents domaines de la RSE : action sociale ; compétitivité et de innovation responsable de produits et de services ; dialogue avec les groupes d'intérêt ; gestion du talent et conciliation ; gouvernance et politiques anticorruption ; égalité des opportunités ; préservation et amélioration de l'environnement et volontariat d'entreprise.

Le catalogue n'est pas uniquement destiné aux entreprises membres du club. Il inclut également les bonnes pratiques destinées aux PME. Parmi ces dernières se trouve l'entreprise Javierre, une PME du domaine de la construction qui est actuellement la seule en Espagne à avoir signé le PACI, un partenariat anticorruption du Forum économique mondial qui rassemble les obligations et les engagements les plus importants en la matière pour les entreprises adhérentes.

FORUM DE RÉPUTATION DES ENTREPRISES

Le forum de réputation des entreprises (FRC) a été créé en 2002 par quatre grandes entreprises espagnoles. Il a ensuite été élargi mais il fonctionne encore comme un « club » relativement restreint. Comme son nom l'indique, cette association donne priorité à la réputation et non à la RSE. L'intérêt que le FRC porte à la réputation vient de l'idée que celle-ci a un impact important sur la valorisation des entreprises qui l'intègrent et ses groupes d'intérêt. Cependant, depuis sa fondation, ce forum a parrainé et réalisé ses propres études en matière de RSE, en plus d'être composé d'un petit nombre d'entreprises qui avaient déjà officialisé des politiques de RSE.

Le Forum est composé des sociétés Agbar, BBVA, Repsol, Telefónica, Abertis, Ferrovial, Gas Natural, Iberdrola, RENFE, Iberia et Metro Madrid. Les activités du FRC sont surtout orientées vers la gestion stratégique de la RSE et ses conséquences pour les risques de réputation, plutôt qu'à des aspects concrets et des procédures. C'est ce que reflètent les objectifs poursuivis par le FRC :

- Partager les recherches et diffuser les connaissances sur la réputation des entreprises : être un référent dans le domaine de la réputation des entreprises en Espagne.
- Analyser différentes méthodologies de gestion de la réputation et faciliter son éventuelle implantation dans les entreprises qui le composent.

- Analyser l'influence et la relation entre les principales variables ayant une influence sur la réputation des entreprises : éthique, bonne gouvernance, responsabilité sociale, qualité.
- Évaluer des méthodes d'identification et de valorisation des intangibles.
- Devenir l'un des principaux interlocuteurs des investisseurs qui évaluent la responsabilité dans leurs critères d'investissement.

Sur l'importance du dernier objectif relatif aux relations avec les investisseurs, veuillez trouver plus bas les informations relatives à l'importance de l'investissement socialement responsable (ISR) en tant que moteur de la RSE parmi les grandes entreprises espagnoles. Avec la mise en place de cet objectif, le FRC veut renforcer et simplifier la réponse de ses entreprises associées à la demande croissante d'information sociale et environnementale provenant des marchés financiers.

FORÉTICA : CSR MARKETPLACE

Forética (forum pour l'évaluation de la gestion éthique) est une association d'entreprises et de professionnels de la RSE, dont la mission est de développer la culture de la gestion éthique et la responsabilité sociale en dotant les organisations des connaissances et des outils nécessaires au développement d'un modèle d'affaire durable.

Dans ce sens, au début de l'année 2000, Forética a développé sa norme d'entreprise SGE 21, avec la participation de nombreux professionnels et groupes d'intérêt. Il s'agit d'un système de gestion de la RSE qui permet d'obtenir une certification de manière volontaire.

Une des activités les plus remarquables de Forética est son CSR Marketplace. Il s'agit d'un forum annuel d'échange et de présentation des initiatives pionnières dans le domaine de la gestion éthique et la responsabilité sociale au niveau national. Il s'agit d'une initiative encadrée par le Réseau CSR Europe dont Forética est le représentant en Espagne.

OBSERVATOIRE ORSE

L'observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) est un collectif social créé en 2004 par plusieurs organisations qui travaillaient déjà de manière indépendante dans l'étude et le développement de la responsabilité sociale. Il est actuellement composé de 15 organisations, parmi lesquelles Caritas, la Confédération espagnole des consommateurs et usagers (CECU), le syndicat espagnol Comisiones Obreras, la Croix Rouge espagnole, Économistes sans frontières et Greenpeace.

Depuis qu'il a été fondé, l'Observatoire publie un rapport annuel « La RSC en las memorias del IBEX 35 » (L'ORSE dans les mémoires de l'IBEX 35), qui inclut l'analyse de l'information que les entreprises de l'IBEX 35 apportent lors de l'Assemblée générale des actionnaires, en y joignant des données provenant d'autres sources. Ces rapports évaluent des aspects liés à la gestion, au gouvernement, à la gouvernance d'entreprise ainsi qu'aux impacts sociaux et environnementaux des opérations des entreprises de l'IBEX 35. La dernière édition a été présentée en janvier 2009 et met en exergue les différences entre l'information fournie par les actionnaires et potentiels investisseurs et celle adressée à d'autres groupes d'intérêt. Il existe de grands décalages entre l'information économique, l'information sociale et l'information environnementale.

Cette dernière édition a surtout été centrée sur les indicateurs économiques ayant un grand impact social, notamment ceux liés à la fiscalité, aux salaires et à la présence des entreprises dans les paradis fiscaux. Selon le dossier, une seule des entreprises de l'IBEX 35 parmi celles qui opèrent dans plus de deux pays, fournit une information ventilée sur le paiement d'impôts et les subventions publiques reçues et seulement deux entreprises présentent des informations ventilées sur les dépenses des salaires par pays. De la même manière, la transparence dans l'utilisation des paradis fiscaux est très limitée. Dans ce sens, on ne peut pas connaître l'impact réel de ces activités puisqu'on connaît à peine l'exercice de ses activités et opérations.

En matière d'environnement, il ressort que seulement 11 entreprises informent de la manière dont est gérée la RSE dans la chaîne de fournisseurs. De la même manière, seulement sept entreprises (20 % de l'indice de référence) informent correctement sur les impacts environnementaux significatifs de leurs principaux produits et services.

4.2. Investissement socialement responsable

Au cours des dernières années, de plus en plus d'investisseurs ont commencé à inclure des critères sociaux dans leurs décisions d'investissements. La manière habituelle d'accéder à l'information requise par ces critères est d'avoir recours aux produits des agences d'analyses de RSE. Ces agences recueillent et ordonnent les informations émises par les entreprises cotées dans les marchés financiers sur les questions sociales et environnementales. L'information est complétée par des données provenant d'autres sources (ministère public, ONG dans des pays tiers, etc.).

Aujourd'hui, plusieurs de ces agences sont entièrement établies en Espagne. Parmi elles se trouvent la Fondation ECODES qui, depuis 1999, exerce son rôle de fournisseur d'analyses pour l'agence britannique EIRIS, une des plus grandes du monde.

Les premiers fonds d'investissement à inclure des critères de RSE sont apparus en Espagne en 1999. Ils étaient connus sous le nom de « fonds éthiques » ou « fonds verts ». Plusieurs organisations de la société civile ont participé à leur formation et leur gestion a été prise en charge par des institutions financières conventionnelles. Quant aux caractéristiques, aux critères appliqués, aux actifs gérés et à la rentabilité de ces produits financiers, l'école des affaires ESADE publie depuis 2001 un rapport annuel sur la situation de l'ISR en Espagne.

Pendant les deux dernières années, deux événements marquants liés à l'évolution de la RSE ont eu lieu dans les marchés financiers en Espagne, tous deux pendant le printemps 2008 : le lancement de « l'indice de durabilité » FTSE4GOOD IBEX à la Bourse de Madrid et l'incorporation de critères d'ISR dans les fonds de retraite des deux plus grandes banques du pays.

L'INDICE FTSE4GOOD IBEX

Des produits tels que les indices de durabilité ont représenté un point d'inflexion dans le développement de l'investissement socialement responsable, dans les plus grands marchés financiers du monde.

Le nouveau FTSE4GOOD IBEX a fait son entrée dans la Bourse de Madrid en avril 2008. Premier indice de durabilité qui fonctionne en tant que tel sur le marché espagnol, il est composé d'entreprises cotées dans l'IBEX35 et dans le FTSE Spain All Cap Index qui répondent aux critères d'inclusion de l'indice FTSE4GOOD IBEX.

FTSE4GOOD IBEX est né d'un accord entre le groupe FTSE, la Bourse et les marchés espagnols. L'indice est une adaptation au marché financier espagnol de la famille des indices FTSE4GOOD, qui opèrent depuis des années dans la Bourse de Londres. Pour qu'une entreprise puisse devenir un composant de ces indices, elle doit répondre à une série de critères sociaux et environnementaux plus exigeants que les normes légales en vigueur.

Comme on s'y attendait, l'importance du nouvel indice a donné plus de visibilité à cette modalité d'investissement en Espagne, avec le lancement ultérieur de fonds et autres produits liés à cet indice comme référence. De la même manière, l'intérêt que manifestent les entreprises cotées espagnoles désireuses d'intégrer un indice comme celui-ci, est devenu une importante source de motivation pour l'amélioration des pratiques d'entreprise.

Les critères de FTSE4GOOD se développent à partir d'un processus de consultation multisectorielle, avec différents agents, parmi lesquels des ONG, des organismes gouvernementaux, des consultants, des académiciens, la communauté des investisseurs et le secteur patronal, et sont approuvés par un comité d'experts indépendants. La Fondation ECODES réalise l'analyse du respect des critères

d'inclusion dans l'indice selon la méthodologie EIRIS (Ethical Investment Research Service). Ce sont le FTE et son Comité d'experts qui décident de qui répond effectivement aux critères et de qui fera partie de leurs indices, à travers l'analyse et l'application des critères propres au groupe FTSE. 27 entreprises ont été sélectionnées sur un total de 82 entreprises à forte et faible capitalisation.

FONDS DE RETRAITE

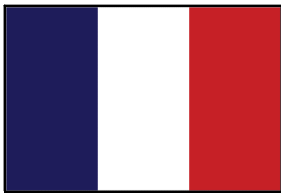
Dans certains pays européens, les gouvernements ont encouragé l'inclusion de critères de RSE dans la gestion de fonds d'investissement et, plus concrètement, dans la gestion de fonds de retraite. Ces incitations ont contribué à faire croître et à consolider l'ISR, l'un des plus grands promoteurs de RSE du continent.

Dans le cas de l'Espagne, ce fait ne s'est pas produit. Cependant, en février 2008, lorsque la BBVA (Banco Bilbao Vizcaya Argentaria), l'un des plus grands organismes financiers du pays, a annoncé qu'elle-même gérerait le fonds de retraites de ses employés selon des critères de RSE, elle a contribué à faire augmenter les chiffres de l'ISR en Espagne. Cette mesure a été adoptée par la commission de contrôle de la BBVA fonds de retraite, dans laquelle sont représentés les syndicats CCOO, UGT, Confederación de Cuadros et CGT, et elle a été promue par le département RSE de la banque et le gestionnaire Gestion de prévision et des pensions (GPP). GPP a été le premier gestionnaire espagnol à rejoindre les principes pour l'investissement responsable (PRI) proposés par les Nations unies. Ces principes d'investissement ont pour objectif d'incorporer des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance dans l'analyse des investissements et les processus de prise de décisions.

Le fonds de retraite de la BBVA est un des plus grands programmes de retraite en Espagne, avec un patrimoine de 2,1 milliards d'euros et plus de 41 000 participants. Quelques semaines plus tard, le fonds équivalent de l'autre plus grande banque du pays, SCH (Santander Central Hispano), a pris des mesures semblables.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Josep M. Lozano, Laura Albareda, Tamyko Ysa, Heike Roscher, *Governments and corporate social responsibility*, Barcelone, 2005.
- Observatoire sur les ORSE, La RSC en las memorias del IBEX 35, 2007, Madrid, 2009.
- Ground rules for the management of the FTSE4GOOD IBEX Index, FTSE, Londres, 2008.
- Aspectos sociales de la IPPC. La participación de los trabajadores, ISTAS-CCOO, Madrid, 2008.
- Rapport biennuel de la Convention de Barcelone. Protocole pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution due aux activités terrestres, Ministère de l'Environnement et su Milieu Rural et Marin, Madrid, 2009.
- Stratégie espagnole pour le développement durable, Madrid, Conseil des ministres du 23 novembre 2007.
- Stratégie espagnole pour le développement durable, Madrid, Espagne, 2007.
- Société publique de gestion environnementale du Gouvernement basque, www.ihobe.net.
- Achats publics durables dans des organismes locaux, CRANA, Pampelune, 2008.
- Réseau espagnol du Pacte mondial des Nations unies, www.pactomundial.org/index.asp.
- Fondation Entorno, www.fundacionentorno.org.
- Fondation ECODES, www.ecodes.org.

 FRANCE ⁹	POPULATION : 60 876 136
	SUPERFICIE : 675 417 km ²

1. INTRODUCTION

La France est la cinquième puissance économique mondiale derrière les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et la Chine. L'année 2008 a été marquée par un ralentissement de l'activité et le PIB progresse seulement de 0,4 % contre 2,3 % en 2007 et 2,2 % en 2006.

Données économiques			
PIB	2 443,5 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	0,4 %
PIB par habitant	38 107 \$	PIB par secteur	Agriculture : 2,2 % Industrie : 20,3 % Services : 77,4 %
Population active par secteur	Agriculture : 3,8 % Industrie : 23,3 % Services : 71,8 %	Taux de chômage	7,6 %
Dette publique	67 % du PIB (est. 2008)	Taux d'inflation	2,8 %
Exportations	646 milliards de \$	Exportations par partenaires commerciaux	Allemagne 12 %, Espagne 7 %, Italie 7 %, Royaume-Uni 6 %, Belgique 6 %, États-Unis 5 %, Chine 2 %
Importations	706,4 milliards de \$	Importations par partenaires commerciaux	Allemagne 14 %, Belgique 7 %, Italie 7 %, Espagne 6 %, Royaume-Uni 4 %, États-Unis 5 %, Chine 6 %
Principales industries	Machines, produits chimiques, automobile, métallurgie, avions, appareils électroniques, textiles, industrie alimentaire, tourisme	Production d'électricité	549,1 milliards de kWh (est. 2007)
Consommation d'électricité	494 milliards de kWh	Exportations d'électricité	58,7 milliards de kWh
Importations d'électricité	10,7 milliards de kWh (2007)	Production de pétrole	71 400 barils/jour (2007)

⁹ Les informations contenues dans ce chapitre n'ont pas été confirmées par le point focal national pour la production plus propre en France.

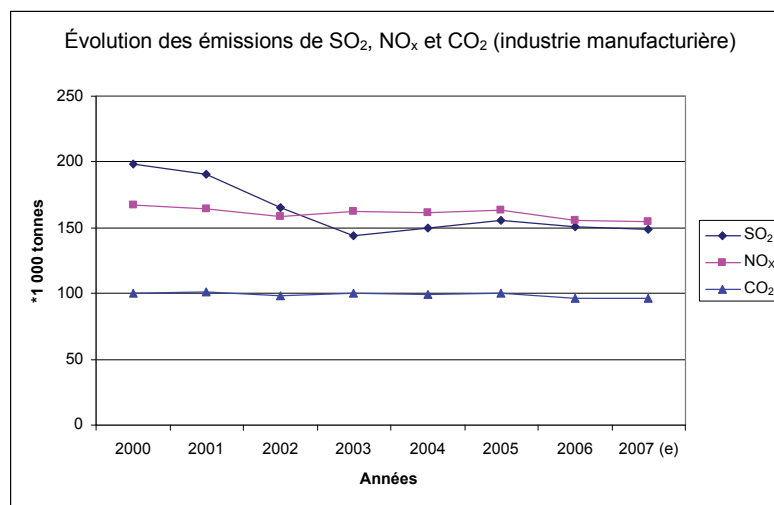
Importations de pétrole	2,46 millions de barils/jour (2005)	Consommation de pétrole	1,95 million de barils/jour (2007)
Production de gaz naturel	953 millions de m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	42,69 milliards de m ³ (est. 2007)

Source : INSEE, EUROSTAT (données converties en dollars (USD), année de référence 2008).

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Entre les années 2000 et 2007, les émissions de SO₂, NO_x et CO₂ dans l'industrie française ont été réduites de 21,5 %, de 7,2 % et de 4 %, respectivement (voir graphique).



Le contrôle des risques sur l'environnement passe aussi par une tendance positive. Le nombre d'accidents industriels et technologiques pour tous les secteurs d'activités est passé de 1 852 en 2000 à 1 209 en 2007.

Le nombre de certifications ISO 14001 (2 607 entreprises en 2005) continue à augmenter, mais à un rythme inférieur par rapport à celui des pays voisins. La France se place en neuvième position dans l'UE, derrière l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, entre autres. Dans le cas des entreprises affiliées à l'EMAS, leur nombre a diminué depuis l'édition précédente du rapport¹⁰. Des vingt installations certifiées en 2005, on est passé à douze fin 2008, très loin des résultats de certains pays comme l'Espagne (1 254), l'Italie (1 329) ou la Grèce (462).

¹⁰ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.



En France, la production d'électricité est principalement issue de l'énergie nucléaire. C'est ainsi que la production annuelle de déchets radioactifs par habitant atteint 1 kg par habitant, et le pays détient un stock d'1 million de mètres cubes de déchets radioactifs. La nouvelle loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs prévoit un stockage réversible dans des couches géologiques profondes.

La consommation d'énergies renouvelables a atteint 10,5 % de la consommation totale d'énergie en 2006. La production d'énergies renouvelables a augmenté, mais à un rythme inférieur à la demande. Parmi elles, l'énergie éolienne et l'énergie solaire se développent rapidement mais leurs pourcentages sur le total restent encore marginaux. Dans la majorité des cas, l'implantation de nouvelles installations éoliennes rencontre une forte opposition de la part des collectivités locales.

En ce qui concerne d'autres préoccupations et risques environnementaux, nous trouvons ceux relatifs aux émissions de composés organiques volatils (COV). L'inspection relative aux limites d'émissions de COV figure parmi les actions prioritaires du ministère de l'Écologie pour l'exercice 2009, dans le chapitre « Risques chroniques ». Par exemple, plus de la moitié (sur un total de 2 500 installations) des industries de traitement et nettoyage de surfaces avec des dissolvants chlorés ne respectent pas les limites, y compris l'émission de dissolvants particulièrement toxiques, comme le trichloréthylène.

ÉNERGIE - ÉMISSIONS DE GES

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la France sont estimées à près de 531 millions de tonnes équivalentes CO₂ (Mt éq. CO₂) pour l'année 2007, d'après le dernier inventaire du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Selon ces chiffres, les émissions de GES ont baissé en France entre les années 1990 et 2007 de 5,6 %. Cette réduction de 13,8 Mt éq. CO₂ a été obtenue par le développement des actions suivantes avec ces résultats :

- 4 Mt éq. CO₂, soit 30 % de la réduction des émissions, est lié au chauffage dans le secteur résidentiel et tertiaire grâce aux efforts en matière d'économie d'énergie, ainsi qu'aux conditions météorologiques plus clémentes en 2006 qu'en 2005.
- 3,6 Mt éq. CO₂, soit 27 % de la réduction, est lié à la production d'électricité. La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables a fortement progressé entre 2005 et 2006 (croissance de 9,2 %), grâce à une pluviométrie plus favorable pour la production hydroélectrique.
- 2,5 Mt éq. CO₂, soit 19 % de la réduction des émissions, est lié à la combustion dans l'industrie manufacturière.
- 1,5 Mt éq. CO₂, soit 11,5 % de la réduction des émissions, est issu du secteur agricole.

Ces émissions sont inférieures de près de 4 % au maximum fixé par le Protocole de Kyoto pour la période 2008-2012, c'est-à-dire 564 Mt éq. CO₂. La France est l'un des rares pays industrialisés dont les émissions se situent en dessous de leur engagement international.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a développé une méthodologie pour calculer les émissions de CO₂ des entreprises et des collectivités qui permet de définir des plans d'action pour réduire les émissions de GES, ainsi que les coûts qui s'y rattachent. L'adoption de cette méthodologie est volontaire mais, dans la plupart des cas, elle débouche sur l'adoption de mesures concrètes de la part de l'intéressé. Les résultats de leur application pendant ces dernières années sont les suivants :

- Depuis 2004, plus de 2 000 entités françaises ont mesuré leurs émissions de GES par l'intermédiaire de cet outil, tant dans le secteur privé (Grands Vignobles en Méditerranée, Champagne, Laurent Perrier, TF1, des banques comme la caisse régionale du Crédit Agricole, Val de France, etc.) que dans le secteur public (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ministère de la Défense, Assemblée Nationale, des Conseils régionaux comme celui de l'Hérault ou des Hauts-de-Seine, des Mairies, des Universités comme celle de Paris Dauphine). Néanmoins, 95 % des bilans carbone[®] ont été réalisés par des entreprises.
- En 2007, 220 bilans ont été réalisés, en 2008, le chiffre a atteint 1 200 (1 000 entreprises, 130 collectivités, 60 administrations et 10 entités d'un autre type). Au cours de l'année 2009 et selon les prévisions de l'ADEME, les applications devraient largement dépasser les chiffres de 2008 (après un démarrage peu réussi, son usage s'est rapidement généralisé).

L'ADEME a développé un système de subventions pour l'application de ces diagnostics d'émissions de GES qui peuvent être octroyées, après étude des dossiers, à des entreprises, associations ou administrations publiques. La subvention s'inscrit dans un dispositif classique de soutien financier de l'ADEME. Pour les entreprises, le montant de l'aide apportée peut s'élever à 50 % du coût de la prestation, limité à 15 000 euros. Pour les collectivités locales, le montant de l'aide apportée peut atteindre jusqu'à 50 % du coût de la prestation, limité à 30 000 euros.

Une nouvelle disposition prévue dans la future loi Grenelle II, en attente d'approbation (adoption prévue en 2009) estime le caractère obligatoire des bilans d'émissions de GES à partir de 2011 pour les entreprises, administrations publiques et collectivités. Cette disposition serait appliquée aux entreprises de plus de 500 salariés, les administrations publiques de plus de 250 personnes à leur charge et les collectivités territoriales de plus de 50 000 personnes. Ces bilans devraient être réalisés tous les cinq ans.

Cependant, ce dispositif serait moins complet que le bilan carbone[®] actuel de l'ADEME et, pour le moment, l'instrument qui deviendrait obligatoire n'a pas été défini. Dans ce sens, on pourrait se limiter à un bilan des émissions directes de GES et ne pas prendre en considération toutes les émissions directes et indirectes comme dans le bilan carbone[®] de l'ADEME. De plus, si on établissait le caractère obligatoire, les entreprises ne pourraient plus profiter des aides financières actuelles de l'ADEME et cela pourrait limiter leur disposition à implanter des mesures d'amélioration.

Tableau : exemple de bilan carbone du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (juillet 2008)

Bilan carbone du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (juillet 2008)

Conformément aux exigences de l'exemplarité de l'État, réaffirmées dans le Grenelle de l'environnement, et à la mise en marche de l'inclusion du développement durable dans les politiques publiques, le ministre a décidé d'engager les services du ministère de l'Agriculture dans la voie de la réduction des émissions de GES. Ainsi, le bilan carbone de l'administration centrale du ministère (6 bâtiments à Paris et un à Toulouse) a été mené à bien.

Le total des émissions causées par l'ensemble des activités du ministère s'élève à 3 000 t éq. CO₂, lesquels sont générés :

- par les transports (53 % des émissions) ;

- par la consommation d'énergie (17 %) ;
- par l'usage des matériels et services (papier, approvisionnements, alimentation, maintenance) (16 %) ;
- par l'usage des équipements, matériel informatique essentiellement (13 %).

Ceci représente en terme moyen annuel pour chacun des 2 317 employés, près de 1,3 t éq. CO₂. En comparaison, un citoyen français moyen émet chaque année 2,2 t éq. CO₂, entre sa vie privée et son activité professionnelle.

Par conséquent, un plan d'action a été adapté dans chacun de ces 7 bâtiments et hiérarchisé selon les impacts techniques et financiers, puis échelonné dans le temps, afin de réduire les émissions de GES de 22 % à l'horizon 2012.

Ces résolutions incluent l'installation de moyens de communication modernes tels que la vidéoconférence, la réalisation d'un bilan thermique du siège du ministère ou l'élargissement de l'offre de produits biologiques ou de locaux dans les restaurants du ministère.

Ce bilan carbone s'étendra à l'ensemble des services décentralisés du ministère, dans les départements et les régions, ce qui inclue à près de 9 700 salariés dans 218 bâtiments, mais aussi aux établissements publics locaux d'enseignement agricole, avec presque 14 000 salariés dans 225 exploitations agricoles.

2.2. Promotion de la production propre

RÉDUCTION INTÉGRÉE DE LA POLLUTION

La législation française dispose depuis plusieurs décennies d'un système qui est, en quelque sorte, un précédent aux normes et aux directives actuelles en ce qui concerne les autorisations et les limitations des émissions en rapport à la réduction intégrée de la pollution. Il s'agit des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Une ICPE est une installation dont l'exploitation est gérée par n'importe quelle personne ou entité, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité des résidents, pour leur sécurité ou la santé publique, pour la protection de la nature et de l'environnement et pour la conservation des sites et monuments, qui définit des procédures dans le but de diminuer au maximum les risques émanant de ces installations. Ayant été largement actualisé en 1976 et en 2000, le système d'ICPE fonctionne depuis 1917. Il existe 600 000 installations agricoles et industrielles qui peuvent être incluses potentiellement dans le système. Le nombre d'installations a baissé pendant ces deux dernières décennies, passant de 42 000 dans les années quatre-vingt-dix à 39 000 actuellement.

En 2004, des établissements ICPE, 6 014 installations répondaient aux obligations décrites dans la directive IPPC contre 5 489 installations en 2001.

REGISTRE FRANÇAIS DES ÉMISSIONS POLLUANTES

Le registre français des émissions polluantes a pour objet de faciliter l'accès du public à l'information en matière d'environnement en ce qui concerne les rejets dans l'eau et dans le sol, les émissions dans l'atmosphère, ainsi que la production et le traitement des déchets dangereux et non dangereux, tant dans des installations industrielles que dans l'élevage.

Le registre est constitué par des données déclarées annuellement par les entreprises. L'obligation à déclarer de la part des responsables des installations industrielles a été fixée (polluants spécifiques et leurs seuils de déclaration) en vertu de l'ordonnance du 31 janvier 2008 relative à la déclaration

annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation préfectorale (réf. : DEVP0773558A). La collecte de ces données permet à la France de répondre aux exigences du règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants.

Le registre se réfère à 91 polluants pour les rejets dans l'eau, 85 substances pour les émissions atmosphériques (en particulier des substances toxiques et cancérigènes), 67 polluants pour les dépôts dans le sol et 400 catégories de déchets. Ces données sont utilisées par les administrations publiques dans leurs diverses actions pour réduire la pollution, lesquelles sont établies annuellement avec les services d'inspection des installations classées.

Les données permettent aussi de réaliser les synthèses nationales sur la qualité de l'air, de justifier le respect des engagements internationaux du pays, d'exécuter les directives européennes et d'alimenter le registre national de CO₂ créé avec la transposition de la directive 2003/87/CE qui établit un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne.

ADMINISTRATION PUBLIQUE POUR LES RISQUES INDUSTRIELS

La politique française de prévention des risques majeurs inclut un long chapitre en matière de risques industriels, avec une attention particulière pour tout ce qui est relatif à la sécurité des processus industriels, le maniement de matériels et la pollution. La responsabilité sur la gestion adéquate de ces risques est répartie entre différentes agences publiques, qui font des recherches et travaillent en collaboration avec l'industrie, les collectivités locales et d'autres groupes d'intérêt. Parmi ces agences, il convient de mentionner les suivantes :

- **BARPI** : Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles. Ce service est rattaché au ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Le bureau garantit la consolidation de toute l'information relative à la pollution et aux accidents qui ont lieu en France.
- **DRIRE** : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. La fonction de ce service de l'État est de surveiller, au nom des préfetures, les installations industrielles assujetties à la régulation IPPC et Seveso.
- **IRMA** : Institut de risques majeurs. Association qui travaille sur l'information et la prévention de risques sur la population, dans les départements de Rhône-Alpes et l'Isère.
- **SPPPI** : Secrétariat permanent pour la prévention de la pollution industrielle. Dans les zones où la concentration industrielle le justifie, sont créés ces secrétariats qui comptent avec la participation de tous les acteurs (politiques, fonctionnaires, entrepreneurs, experts, associations de protection de la nature) pour définir les lignes directrices pour la politique locale de prévention de la pollution industrielle.

3. CONSOMMATION DURABLE

Les progrès sur ce terrain sont nombreux, en passant par la promotion de l'agriculture biologique, l'achat public vert, les bâtiments à faible consommation d'énergie, etc. Une grande partie de ces avancées sont concrétisées dans la loi Grenelle.

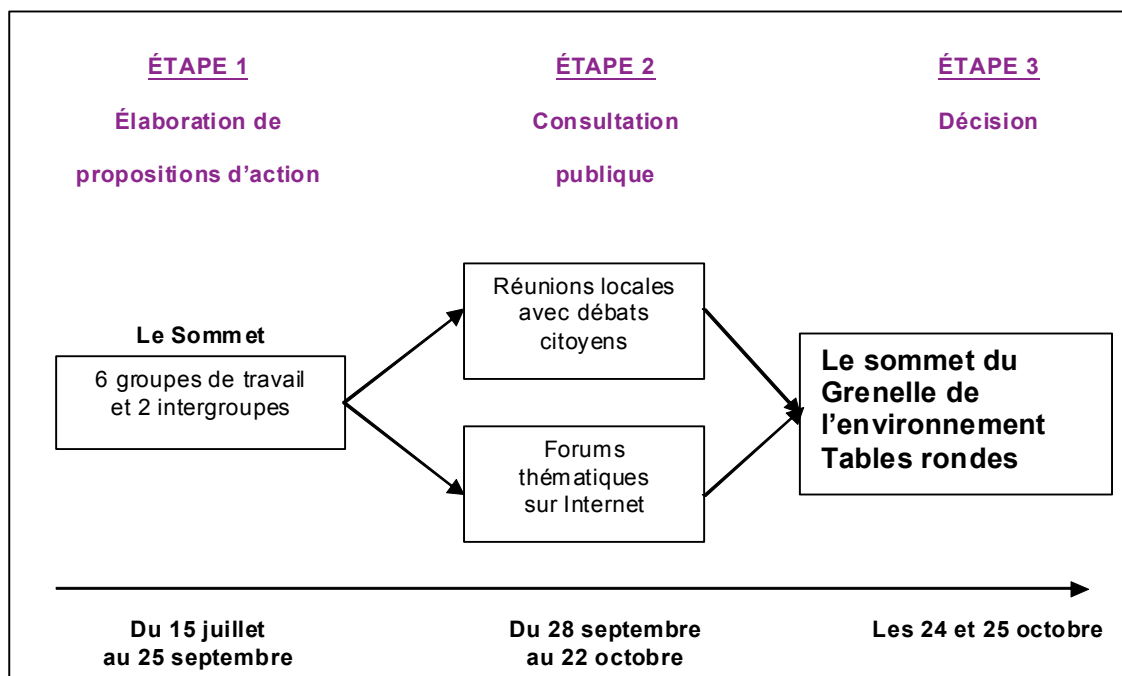
3.1. Grenelle de l'environnement

Le sommet du Grenelle de l'environnement (2007), à l'initiative du Président de la République Française, avait pour objectif de définir les grandes orientations de la politique gouvernementale en matière d'écologie et de développement durable pour les cinq prochaines années.

Le projet est ambitieux et offre une vision globale des implications économiques du développement durable. Sa portée touche l'industrie, la production propre et l'inclusion des principes du développement durable dans l'activité d'entreprise au travers de la responsabilité sociale. Mais, fondamentalement, les réflexions générées par le Grenelle et les mesures adoptées ultérieurement

ont comme axe central le rôle de la consommation comme moteur du développement durable, dans le cadre privé, et dans de nombreux secteurs, y compris aussi de nouveaux règlements en ce qui concerne le rôle de l'État et des administrations publiques en tant que consommateurs et entrepreneurs, c'est-à-dire l'achat public durable.

Tableau : Description des étapes du Grenelle de l'environnement.



Le processus d'élaboration du Grenelle a réuni pour la première fois autour d'une même table l'ensemble des représentants de la société civile et du service public, formant ainsi cinq participants : État, syndicats, patronat, ONG et collectivités locales, avec pour vocation de représenter tous les acteurs du développement durable.

Six groupes de travail ont été définis et se sont réunis pendant trois mois dans le but de proposer des actions concrètes à exécuter, tant sur le plan national que sur le plan européen ou international. Les groupes de travail étaient composés de 40 membres des cinq collèges déjà cités. Les groupes de travail étaient :

- Lutte contre le changement climatique et maîtrise de la demande d'énergie.
- Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.
- Instauration d'un environnement respectueux de la santé.
- Adoption de modes de production et de consommation durables.
- Construction d'une démocratie écologique.
- Promotion de modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.

Les propositions élaborées ont été soumises à la consultation de différents publics au cours du mois d'octobre 2007. À la fin de ces consultations, quatre tables rondes ont été organisées. Les conclusions de ces discussions ont été reçues par le Président de la République Française le 25 octobre 2007. À partir de ces discussions, et jusqu'à la fin de l'année 2007, trente comités opérationnels se sont réunis dans l'intention de transformer les orientations et les objectifs en programmes opérationnels. Enfin, le 21 octobre 2008, la loi Grenelle I a été adoptée. Ci-dessous, sont détaillés les principaux points de celle-ci, ordonnés par thème :

Habitat/urbanisme :

- Priorité à l'isolation et à la rénovation thermique des bâtiments (400 000 rénovations par an à partir de 2013).
- La norme de construction de bâtiments basse consommation (consommation inférieure à 50 kWh par mètre carré et par an) sera appliquée pour toutes les constructions fin 2012 et, de manière anticipée, à partir de la fin 2010 pour les bâtiments publics et de services.
- Pour les bâtiments existants, l'objectif de réduction de la consommation d'énergie est d'atteindre 38 % avant 2020.
- Accélération des programmes de constructions écologiques.
- Lutte contre l'extension urbanistique.
- Constitution d'une trame verte et bleue pour stopper la perte de biodiversité.

Transport :

- Priorité au développement des transports publics ainsi qu'au fret ferroviaire et maritime (« autoroutes de la mer » vers l'Espagne, l'Italie et le Portugal) pour accroître la part de marché du transport hors des routes terrestres et aériennes, de 14 % actuel à 25 % en 2022.
- Programmation de 16 milliards d'euros pour la réalisation de 2 000 km de nouvelles lignes ferroviaires de grande vitesse avant 2020.
- Pour l'horizon 2020, les objectifs proposés pour le transport aérien sont une réduction de 50 % de la consommation de carburant par passager et kilomètre, ainsi que des émissions de dioxyde de carbone, une réduction de 80 % des émissions d'oxydes d'azote et une réduction de 50 % du bruit perçu.

Agriculture :

- Développement de l'agriculture biologique, qui devra atteindre 6 % en 2012 et 20 % en 2020, soutenue plus particulièrement par le doublement du crédit en faveur de l'agriculture biologique.
- Certification environnementale des exploitations agricoles afin que la moitié des exploitations soient amplement engagées en 2012.
- Retrait en 2010 des 40 substances les plus préoccupantes présentes dans les produits phytosanitaires.
- Plan d'urgence pour une expertise indépendante qui concerne la toxicité des pesticides sur les abeilles.
- Priorité à l'agriculture biologique dans le périmètre du captage de l'eau potable.

Énergie :

- Objectif renforcé pour les énergies renouvelables (23 % contre 20 % des prévisions précédentes pour 2020)
- Élaboration de plans régionaux sur les énergies renouvelables.
- Précisions du cadre réglementaire du secteur éolien pour définir des zones prioritaires pour la construction de parcs éoliens.
- Les biocarburants produits en France sont soumis à des critères d'efficacité énergétique et environnementale (impact sur les sols et les ressources hydriques)
- Priorité aux biocarburants de deuxième et troisième génération.
- Les nouveaux projets de centrales thermiques à charbon devront être équipés avec des systèmes de captage du CO₂.

- Étiquetage énergétique étendu à tous les appareils électroménagers de grande consommation.
- Interdiction de la vente d'ampoules incandescentes à partir de 2011.

Écotaxes :

- Examen de l'adoption d'une taxe climat/énergie pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES.
- Examen d'un modèle écologique du transport routier pour les véhicules poids lourds en dehors des autoroutes à partir de 2011.

Eau :

- Atteindre ou conserver en 2015 l'état écologique satisfaisant pour l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que de mer. Il s'agit en particulier de doubler la quantité de masses d'eau en bon état en 2015, pour atteindre les deux tiers du total.
- Accélération de l'adéquation des normes d'épuration afin d'atteindre un indice de conformité de 98 % en 2010 et de 100 % en 2012.
- Développement de la récupération et de la réutilisation des eaux pluviales et des eaux usées, en respectant les limitations sanitaires.
- Lancement d'une action spécifique pour généraliser la détection de fuites dans les réseaux et une programmation des travaux nécessaires.
- Interdiction des phosphates dans les détergents en 2012.

Déchets :

- Réduction de 5 kg par habitant et par an, et diminution de 15 % de la quantité des déchets incinérés et stockés pour 2012.
- Augmenter la proportion des déchets organiques recyclés de 24 % dans l'actualité à 35 % en 2012 et 45 % en 2015.

Prévention des risques pour l'environnement et la santé :

- Mieux connaître les substances aux effets nocifs et en réduire l'usage.
- Contrôler la qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur dans les bâtiments.
- Lutter contre le bruit et les émissions excessives de lumière artificielle.
- Prévenir les risques majeurs, émergents, technologiques et nanotechnologiques.
- Surveillance de la pollution électromagnétique des réseaux de radiotéléphonie.

État exemplaire :

L'État doit, comme toute collectivité publique, tenir compte, dans la prise de décisions, des conséquences sur l'environnement.

- L'État prendra les mesures nécessaires pour que les projets de loi soient présentés avec une étude des impacts, pour chacune des dispositions législatives en projet, économiques et sociales comme environnementales.
- Achats publics respectueux de l'environnement :
 - À partir de 2009, les véhicules achetés par l'État, émettront moins de 130 g de CO₂ par kilomètre.

- A partir de 2010, le bois sera certifié ou extrait de forêts gérées de manière durable.
- En 2012, la réduction des consommations de papier et usage exclusif de papier recyclé sera effective, ou à défaut, en provenance de forêts gérées de manière durable.
- 15 % des produits de la restauration en 2010 et 20 % en 2012 devra provenir de l'agriculture biologique et, dans des pourcentages identiques, ces produits devront être des produits de saison et des produits avec un impact environnemental faible.
- Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre :
 - Réaliser des diagnostics pour tous les bâtiments administratifs (2009).
 - Programme d'amélioration des bâtiments de l'État, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique de 20 % en 2015.

Autres mesures :

- 20 000 hectares de zones humides seront acquis par les collectivités publiques pour leur préservation.
- Appui de la France au projet de protection de l'Arctique.
- Suppression de la charge de la preuve en matière d'atteinte à l'environnement. Ceci signifie que le respect de l'environnement devra être prioritaire dans toute action publique à moins qu'il ne soit apporté la preuve qu'il est impossible de porter préjudice à l'environnement sans dépasser un coût raisonnable.

À la date de clôture de ce rapport (février 2009), il y a lieu de citer une série d'actions qui, prévues dans la loi Grenelle I, ont été menées à bien :

- Lancement du programme des autoroutes de la mer avec l'Espagne.
- Lancement des prêts éco-logement pour rénover les logements du parc social.
- Éco-prêts à intérêt zéro pour améliorer l'efficacité des logements construits avant le 1^{er} janvier 1990 et destinés à un usage de résidences habituelles.
- Lancement du Grenelle de la Mer, avec une procédure similaire au Grenelle de l'environnement et qui devra donner comme résultat avant l'été 2009 un programme avec des objectifs, des engagements et des mesures concrètes et quantifiables, en recueillant l'accord le plus large possible des participants, en vue d'une validation pour un comité interministériel de la mer. Les objectifs du Grenelle de la mer sont les suivants :
 - Meilleure connaissance de la mer et de son état.
 - Consolider les activités maritimes et littorales qui sont essentielles à l'économie.
 - Assurer l'espace de la France dans le monde (la zone exclusive française avec plus de 11 millions de km² est la deuxième du monde) et assumer sa responsabilité en ce qui concerne la planète.

Après l'élaboration de la première phase du Grenelle, un nouveau texte prévoit une série de mesures qui ont pour but d'atteindre les engagements pris dans la loi. La centaine d'articles qui la composent veulent générer les moyens juridiques, économiques et réglementaires pour atteindre les objectifs fixés par la loi Grenelle I.

Le texte sera dirigé en priorité tant au secteur des transports qu'au code d'urbanisme, au code de l'environnement et de la santé, avec des prévisions pour les domaines suivants :

- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Transport alternatif au transport routier.
- Énergie et climat.
- Biodiversité et protection des espaces naturels.

- Risque, santé et déchets.

La procédure pour l'élaboration des objectifs de la loi Grenelle I et son adoption postérieure par l'Assemblée nationale (526 votes pour et 4 votes contre) démontrent un large consensus entre les différents représentants de la société civile, des administrations publiques et des pouvoirs politiques.

Cependant, une partie de la procédure approuvée est un texte d'engagement. C'est la raison pour laquelle la majeure partie des organisations écologistes impliquées, bien qu'elles reconnaissent et donnent de la valeur à ces avancées, insistent sur leurs limitations (par exemple, dans l'augmentation du seuil pour les bilans carbone dans les entreprises de 250 à 500 salariés) et les éventuelles contradictions et conflits des mesures de la loi Grenelle avec le nouveau plan de 2009 pour réactiver l'économie. Ce plan est constitué par les lois de finances pour 2009 et par le projet de loi de simplification administrative (qui, par exemple, assouplit les conditions d'autorisation pour de nouvelles installations classées pour la protection environnementale).

Ces organisations craignent que les textes adoptés récemment et ceux qui viendront dans le contexte actuel, ne soient insuffisants pour « peindre en vert » le plan de relance économique et qu'ils ne permettent pas de résoudre efficacement la double crise écologique et économique.

3.2. Le dispositif « bonus-malus écologique »

Il faut souligner le nouveau dispositif pour réduire les émissions de CO₂ du secteur du transport ainsi que les résultats obtenus. En 2008, le dispositif de « bonus-malus écologique » pour les véhicules a été créé dans le but de promouvoir l'achat de voitures moins polluantes (imposition d'une taxe aux voitures les plus polluantes et subvention aux voitures les moins polluantes). À ce dispositif s'est rajouté un complément appelé « super bonus » pour éliminer les voitures de plus de 15 ans d'ancienneté.

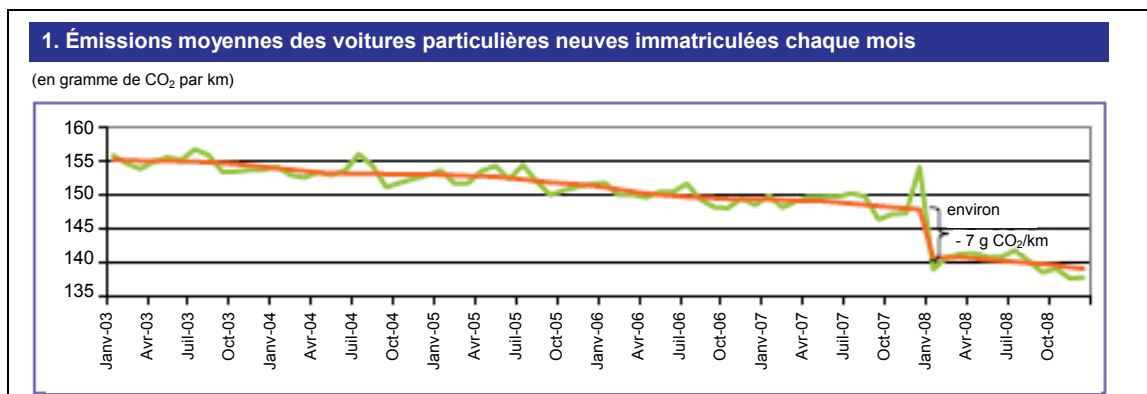
D'après le service de l'observatoire et des statistiques, un an après le lancement du dispositif bonus-malus, les émissions des voitures neuves ont baissé de 9 g CO₂ par km et par véhicule, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de l'engagement volontaire européen fixé en 1999 à ne pas dépasser les 140 g CO₂ par km et par véhicule pour l'année 2008.

La mise à exécution de ce système a favorisé une augmentation importante de véhicules peu polluants, ce qui amplifiait une tendance déjà observée ces dernières années, renforcée par l'augmentation des carburants en 2007 et 2008.

Le rythme annuel de réduction de l'ordre de 1 % entre janvier 2003 et novembre 2007, s'est accéléré à 1,4 % entre février et décembre 2008.

En 2008, sur un total de 2 050 283 nouvelles immatriculations, 917 000 ont bénéficié de la subvention (émissions inférieures à 130 g CO₂/km) et 287 000 nouvelles immatriculations de voitures qui émettent plus de 160 g CO₂/km ont été pénalisées.

Tableau : évolution mensuelle des émissions de CO₂/km des voitures neuves immatriculées en France.



Source : SoeS, Fichier central des automobiles

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Le développement de la nouvelle optique des entreprises sur la responsabilité sociale en France va de paire avec celui des pays voisins. Certaines politiques publiques ont joué un rôle particulier en la matière, tel qu'on le verra plus loin, comme c'est le cas du Royaume-Uni ou des Pays-Bas, deux pays européens dans lesquels la RSE a le plus avancé. Bien que le cas de la France se différencie du modèle anglo-saxon, plus orienté vers des régulations souples, l'intérêt qui existait déjà dans le pays de la part d'investisseurs déterminés et d'organisations de la société civile, comme le rôle joué par les syndicats, en tant qu'observateurs de l'activité patronale que dans leur facette de parties dans la gouvernance des grands fonds de pensions, a réussi à faire implanter des politiques de RSE dans un pourcentage important des grandes entreprises françaises.

Les présentes pages représentent les trois principaux moteurs de développement de la RSE en France :

- La participation des entreprises dans des réseaux et associations pour la promotion de la RSE, soit nationaux soit internationaux.
- L'adoption de modèles de transparence de l'information en matière sociale et environnementale, plus particulièrement celui proposé par la Global Reporting Initiative, renforcée à partir d'une régulation de 2001.
- Le rôle joué par l'investissement socialement responsable (ISR), segment des marchés financiers qui incorpore des considérations de RSE à leurs décisions d'investissement. Il a vécu en France un essor important grâce à la participation des fonds de pensions dans cette philosophie d'investissement.

4.1. Promoteurs et projets

IMS-ENTREPRENDRE POUR LA CITÉ

Le réseau européen CSR Europe, dont le siège est à Bruxelles et qui compte des associés dans la majeure partie de l'UE, est un des promoteurs les plus importants du *benchmarking* en RSE dans le cadre européen. L'un de ses associés est l'organisation française IMS-Entreprendre pour la Cité (Institut du mécénat de solidarité).

Parmi ses objectifs explicites on trouve la contribution au développement socioéconomique, le développement de nouveaux modèles commerciaux pour la base de la pyramide, la création de nouveaux produits et services financiers et l'aide aux entrepreneurs sociaux dans les pays en développement.

En France, l'IMS, par l'intermédiaire de son réseau de plus de 200 entreprises de multiples secteurs, est l'un des espaces auxquels les entreprises peuvent s'affilier pour créer des réseaux et participer à des événements et à des ateliers. Par l'exploration de nouveaux thèmes, comme la diversité, la gestion durable dans la chaîne des fournisseurs, la commercialisation, ou la relation entre résultats économiques et diversité dans l'entreprise, l'IMS organise des « laboratoires d'idées » pour chacune de ces questions. Par exemple, le laboratoire de la RSE sur l'incorporation de la diversité dans l'entreprise, qui a été fourni par l'IMS associé à L'Oréal depuis début 2007, a défini des besoins à ce sujet et cette activité s'est poursuivie en créant des réseaux au niveau européen.

En décembre 2008, l'IMS a présenté un événement en collaboration avec l'AFD (Agence française de développement), sous le nom « Investir dans le Développement » comme partie de l'agenda officiel de la présidence française de l'Union européenne. L'événement a réuni des centaines d'experts d'entreprises internationales, ONG, donateurs, institutions publiques et académies dans le but de souligner les nouvelles tendances de l'investissement d'entreprise dans le développement et élargir les associations possibles entre les acteurs privés, les acteurs publics et les ONG.

OBSERVATOIRE ORSE

L'ORSE est un réseau français dédié à la recherche et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de l'investissement socialement responsable. Fondé en juin 2000, l'ORSE est une organisation à but non lucratif, qui travaille avec un groupe de participants divers composé par des entreprises, des syndicats, des organisations professionnelles, des académies et des organisations non gouvernementales.

L'ORSE est la seule organisation que constitue un groupe de réflexion qui réunit un groupe étendu de différents acteurs, tous engagés dans le développement de l'ISR et la RSE. Parmi ses objectifs figurent les suivants :

- Modérer un réseau d'agents qui agissent dans le cadre de la RSE.
- Développer des outils et des instruments pour aider ses membres à créer et à appliquer des politiques de RSE.
- Promouvoir l'échange d'expériences entre les membres et l'identification et diffusion des meilleures pratiques existantes en France et en Europe.
- Promouvoir la réflexion, plus particulièrement à travers des groupes de travail d'entreprises, représentants, experts, académiciens, syndicalistes et organisations non gouvernementales.

Avec près de 100 membres, l'ORSE propose une gamme de services qui incluent ce qui suit :

- Participation à des groupes de travail, conférences et autres événements avec des experts nationaux et internationaux.
- Base de données à usage exclusif des membres (www.orse-info.org) avec information en relation avec la responsabilité sociale des entreprises, les documents de référence inclus.
- Actes des principaux événements et séminaires en relation avec le sujet, élaboration de bulletins mensuels, une revue de presse et un site Internet public bilingue (www.orse.org).
- Promotion de trois clubs, un pour les administrateurs de la RSE, un autre pour les membres du secteur des services financiers et un troisième pour les achats.

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le réseau français du Pacte mondial s'est établi en 2004, et s'est constitué formellement en association en mai 2005, sous le nom de Forum des amis du Pacte mondial en France. Durant ces années, le Pacte a reçu 577 assignations en France, en majeure partie des PME, ce qui en a fait le pays avec le plus grand nombre d'entreprises membres de ce réseau mondial. Le Pacte mondial est une initiative volontaire, dans laquelle les entreprises s'engagent à aligner leurs stratégies et opérations avec dix principes universellement acceptés dans quatre domaines thématiques : droits de l'homme, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Étant donné le nombre de ses participants, plusieurs milliers dans plus de 100 pays, le Pacte mondial est la plus grande initiative de RSE au monde.

MODÈLES DE TRANSPARENCE

Depuis l'adoption en 2001 de la loi relatives aux nouvelles régulations économiques (loi 2001/420) et de son décret d'application (2002/221), les entreprises cotées en Bourse ont l'obligation de rendre compte annuellement de leurs impacts sociaux et environnementaux (article 116 de la loi). Cette obligation va au-delà des recommandations appliquées dans d'autres pays, qui suivent, eux, une logique volontariste.

En tout état de cause, les quelques 700 entreprises touchées par la régulation disposent d'une liberté de méthode pour respecter cette obligation, bien que le modèle proposé par la Global Reporting Initiative oriente dans une bonne partie des cas la remise des comptes. De plus, pour renforcer

l'objectivité des rapports, depuis 2001 ont été mis en place des audits spécialisés qui établissent des méthodes et vérifient les données.

En 2005, 90 % des entreprises du CAC 40 (indice de référence de la Bourse de Paris) respectaient les dispositions légales en la matière et 53 % d'entre elles disposaient d'une vérification indépendante. Les entreprises cotées plus petites n'appliquent pas la loi ou l'appliquent de façon déficiente. Au-delà de la limitation légale, la détermination d'objectifs stratégiquement validés peut être une source de productivité économique, d'efficacité sociale et de compatibilité environnementale.

Par exemple, un rapport sur l'application de la loi dans le secteur de la communication (Le secteur des moyens de communication face à leur responsabilité environnementale : Quels instruments pertinents au-delà de la loi sur les nouvelles régulations économiques ?, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, 2008) précise que, sur 57 sociétés cotées du secteur, seulement 32 d'entre elles ont publié un rapport de RSE en 2005 et 2006, et uniquement 13 prennent en compte leur impact environnemental. Cependant, la norme permet actuellement l'intégration des préoccupations sociales et environnementales dans la gestion des entreprises cotées et elle joue un rôle de catalyseur et de dynamiseur.

En tout cas, et contrairement à la réussite qu'a vu l'affiliation française au Pacte mondial des Nations unies, cela contraste avec le fait que seules 21 entreprises françaises figurent sur la liste des rapporteurs de la Global Reporting Initiative, loin derrière les données auxquelles sont arrivés d'autres pays dans lesquels il n'existe pas une régulation similaire à celle de la France.

4.2. Investissement socialement responsable

Les critères d'investissement socialement responsable impliquent l'incorporation, dans l'analyse de la prise de décisions en matière d'investissement, de l'impact des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise, en plus des critères habituels de type financier (rentabilité, liquidité, etc.). Un nombre croissant d'investisseurs a commencé à inclure ces critères dans leurs décisions durant ces dernières années. Le rôle de ces investisseurs est déterminant pour l'adoption de bonnes pratiques en RSE de la part des grandes entreprises. La forme habituelle d'accéder à l'information requise par ces critères est de recourir aux produits des agences d'analyses sur la RSE.

L'ISR a été introduit en France en 2000. De nos jours, toutes les grandes banques françaises et les compagnies d'assurances ont un fournisseur d'analyses en ISR. En 2008, l'ISR incluait trois catégories de clients, les investisseurs (principalement les fonds de pensions), les plans d'épargne des travailleurs (avec un engagement fort des syndicats) et les clients individuels (banque de détail). D'autre part, l'ISR est un thème de négociation dans les entreprises entre les directions des ressources humaines, les salariés et les syndicats.

Comme dans d'autres pays européens et d'Amérique du Nord, en France, c'est un fonds de pensions qui a été le principal promoteur des pratiques d'ISR.

L'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) fonctionne depuis janvier 2005 et est administré de façon paritaire, ce qui signifie que des représentants des grands syndicats de l'administration publique participent à son conseil d'administration. C'est le premier investisseur institutionnel français qui, progressivement, met à exécution l'objectif de placer l'ensemble de ses actifs sous la gestion de l'ISR. C'est dans ce but qu'une charte ISR a été adoptée en mars 2006. Elle définit ses cinq axes de valeurs :

- État de droit et droits de l'homme
- Progrès social
- Démocratie sociale
- Environnement
- Bonne gouvernance et transparence

Cette charte oriente, fin 2008, 75 % de ses investissements. Aux paramètres financiers traditionnels, le fonds a rajouté deux critères de choix sur la dette publique des États :

- Le degré de respect des grandes conventions internationales, en particulier celle qui concerne le droit du travail.
- La position qu'occupent les pays dans le classement annuel de l'ONG Transparency International sur la corruption.

Ces critères l'ont conduit initialement à augmenter la pondération des États scandinaves et à réduire la pondération de certains états du sud de l'Europe comme l'Italie, le Portugal ou la Grèce.


L'ERAFP a sélectionné les administrateurs BNP PAM, IDEAM et Robecco comme les agences devant gérer sa politique d'ISR. Ces entités doivent administrer le fonds ISR français le plus important, qui devrait atteindre 1,2 milliards d'euros dans les quatre prochaines années.

L'ERAFP n'est pas un cas unique. Le FRR (Fonds de réserve des retraites) a choisi en 2006 les sociétés de gestion suivantes : AGF AM, Dexia AM, Morley Fund Management, Sarasin Expertise AM, ainsi que Pictet AM, pour administrer 600 millions d'euros selon des critères d'ISR.

La même année, l'organisme de retraite AGIRC ARRCO a développé une expérience pilote, en investissant 100 millions d'euros sous des critères de responsabilité sociale. Pour cela, il a sélectionné cinq sociétés de gestion pour mener à bien sa nouvelle politique : BNP PAM, Groupama AM, IDEAM, Dexia AM et Sarasin Expertise AM.

5. BIBLIOGRAPHIE

- EUROSTAT, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>
- INSEE, <http://www.insee.fr/fr/default.asp>
- Thèmes d'actions nationales de l'inspection des installations classées et de la sécurité industrielle pour l'année 2009, Paris, 2009.
- Questionnaire remis par le point focal national français du CAR/PP.
- Portail européen de l'énergie, <http://www.energy.eu/#renewable>
- Émission Bilan carbone : présentation des résultats, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, France, 2008.
- Document récapitulatif des tables rondes tenues à l'Hôtel de Roquelaure les 24, 25 et 26 octobre 2007.
- Étude d'impact du projet de loi programme du Grenelle de l'environnement, Assemblée nationale, France, 2008.
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, www.ademe.fr.
- Grenelle de l'environnement, www.legrenelle-environnement.fr.
- SD 21000, guide AFNOR.
- Charte de la diversité dans l'entreprise 2050, Institut Montaigne.

 GRÈCE	POPULATION : 10 722 816
	SUPERFICIE : 131 940 km ²

1. INTRODUCTION

L'économie grecque a augmenté de presque 4 % par an entre 2003 et 2007, en partie grâce aux dépenses d'infrastructure liées aux Jeux olympiques 2004, qui se sont déroulés à Athènes, et également à une disponibilité accrue de crédit, ce qui a maintenu des niveaux record de dépenses des consommateurs. Mais la croissance a baissé jusqu'à 2,8 % en 2008, suite à la crise financière mondiale, ainsi qu'au durcissement des conditions de crédit.

La Grèce n'a pas rempli les conditions de déficit budgétaire consistant à ne pas dépasser 3 % du PIB, tel qu'il est spécifié dans le Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne, entre 2001 et 2006. Cependant, plus tard, le pays a respecté ces critères en 2007-2008. La dette publique, l'inflation et le chômage sont au-dessus de la moyenne de la zone euro, mais sont en baisse. Le gouvernement grec continue à lutter pour réduire les dépenses publiques, en réduisant la taille du secteur public et en réformant les systèmes du travail et de retraite, face à une fréquente et fervente opposition des puissants syndicats travaillistes du pays et du grand public. En Grèce, l'économie reste un problème politique intérieur important et, tandis que le gouvernement a eu du succès dans l'amélioration de la croissance économique et la réduction du déficit budgétaire, Athènes est confrontée à des défis à long terme dans ses efforts pour continuer ses réformes économiques, en particulier les réformes et la privatisation de la sécurité sociale.

Données économiques			
PIB	351,3 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	2,8 % (est. 2008)
PIB par habitant	32 800 \$ (est. 2008)	PIB par secteur	Agriculture : 3,5 % Industrie : 23,4 % Services : 73,1 % (est. 2008)
Population active par secteur	Agriculture : 12,4 % Industrie : 22,4 % Services : 65,1 % (est. 2008)	Taux de chômage	8 % (est. 2008)
Dette publique	90,1 % du PIB (est. 2008)	Taux d'inflation	4,4 % (est. 2008)
Exportations	27,4 milliards de \$ (est. 2008)	Exportations par partenaires commerciaux	Allemagne 11,6 %, Italie 10,8 %, Chypre 6,6 %, Bulgarie 6,5 %, Royaume-Uni 5,5 %, Roumanie 4,5 %, France 4,2 %, États-Unis 4,2 % (2007)
Importations	82,28 milliards de \$ (est. 2008)	Importations par partenaires commerciaux	Allemagne 12,9 %, Italie 11,7 %, Russie 5,6 %, France 5,6 %, Chine 5 %, Pays-Bas 5 % (2007)

Principales industries	Tourisme, alimentation et traitement du tabac, textiles, produits chimiques, produits métalliques, activité minière, pétrole, transport maritime	Production d'électricité	59,33 milliards de kWh (est. 2007)
Consommation d'électricité	55,97 milliards de kWh (est. 2006)	Exportations d'électricité	1,962 milliards de kWh (est. 2008)
Importations d'électricité	5,89 milliards de kWh (est. 2007)	Production de pétrole	4 265 barils/jour (est. 2007)
Importations de pétrole	557 200 barils/jour (2005)	Consommation de pétrole	441 400 barils/jour (est. 2007)
Production de gaz naturel	24 millions de m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	4,07 milliards de m ³ (est. 2007)

Source : *www.cia.gov, The World Factbook.*

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

La Stratégie nationale grecque pour le développement durable date de l'année 2002. En l'absence de la révision officielle de la stratégie, étant actuellement en cours d'élaboration, les principales priorités contenues dans le document servent de référence valable pour identifier les progrès réalisés dans les principales questions. Les principaux secteurs d'action ont été la lutte contre le changement climatique, la réduction de la pollution atmosphérique, la réduction et la gestion rationnelle des déchets, la gestion des ressources en eau, la protection de la biodiversité et des zones naturelles d'intérêt particulier. Les secteurs de l'économie qui y sont particulièrement liés sont l'énergie et l'industrie, le transport, l'agriculture, le tourisme et la l'aménagement du territoire.

Bien que la consommation et la production durables soient une des questions principales incorporées à la Stratégie nationale pour le développement durable, il n'y avait pas de chapitre spécifique traitant de celle-ci ; elle a plutôt été traitée comme un sujet transversal. Cependant, dans le rapport sur la stratégie de 2007, un chapitre séparé rend compte des progrès réalisés à cet égard. En outre, la révision de la stratégie, actuellement en cours d'élaboration, inclura un chapitre spécifique sur la consommation et la production durables.

Les secteurs du pays qui continuent à exiger une attention particulière sont les mêmes que dans la précédente édition du rapport ¹¹, qui mettait l'accent sur le Golfe de Salonique et l'Attique, le secteur d'Athènes en raison de la pollution industrielle et urbaine. En ce qui concerne le rejet de substances toxiques, des progrès ont été réalisés dans le Golfe Saronique, où la station d'épuration de Psyttalie est opérationnelle, ainsi qu'une usine de traitement des boues.

¹¹ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.



Les problèmes de pollution atmosphérique les plus importants se trouvent autour des grands centres urbains et dans les sites d'extraction de lignite.

Dans quelques zones industrielles, on peut également rencontrer des problèmes de pollution atmosphérique. Le cadre stratégique national indique que l'effort devrait se centrer sur les polluants les plus dangereux (les particules, le benzène, l'ozone). La pollution acoustique représente encore un problème, avec des conséquences importantes sur l'industrie touristique.

En ce qui concerne les déchets industriels, l'industrie grecque s'était montrée réticente au début à l'égard des systèmes collectifs de ramassage et de la gestion des déchets, mais aujourd'hui, à travers des programmes de formation, les systèmes fonctionnent avec des résultats relativement positifs. Plusieurs unités industrielles (de toutes les tailles) ont été financées et construites, dans le but d'absorber et d'utiliser des matériaux recyclés.

Le cadre stratégique national de référence 2007-2013 indique qu'il y a encore un important déficit en relation avec le traitement et l'élimination des déchets industriels et des déchets dangereux. Le problème est plus grave dans des zones abandonnées où il y avait eu une activité industrielle. Les sources principales de déchets industriels et de déchets dangereux sont les installations telles les usines chimiques, les raffineries, les usines de ciment et les usines d'engrais. Les types de déchets sont la boue provenant du traitement des eaux usées et de la pâte à filtrer. Jusqu'ici, en Grèce, il n'y a pas eu assez d'installations ou de dépôts adéquats et les méthodes principales d'élimination ont été, jusqu'à très récemment, le stockage provisoire et l'exportation.

Quant aux partenariats publics-privés et aux accords volontaires, les agents consultés en Grèce pensent que la coopération la plus importante dans ce domaine pourrait être nécessaire. Cependant, on considère que des améliorations potentielles exigent une diffusion d'informations considérable en ce qui concerne la production propre, tant dans l'industrie que parmi le grand public, pour une application meilleure et plus efficace de la législation actuelle, ce qui devrait impliquer une motivation suffisante pour le secteur privé.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Le deuxième programme national sur le changement climatique a été approuvé en 2002 et mis à jour en 2007. La Grèce participe au système d'échange de quotas d'émission de CO₂ de l'Union européenne (SCEQE), qui est opérationnel depuis 2005. Le plan national d'affectation (PNA) 2005-

2007 inclut 139 installations (y compris les installations d'énergie) et 223,2 Mt éq. CO₂ avec pour objectif, une réduction de 2,1 %.

À la fin de cette première étape de négociation, les installations ont totalement exécuté le plan – si bien que les émissions étaient inférieures aux quotas assignés. Le PNA 2008-2012, qui inclut 140 installations avec l'objectif d'une réduction de 16,7 %, a été approuvé par la Commission européenne et est déjà opérationnel. Un bureau d'échange des droits d'émissions de gaz à effet de serre a été mis en place en 2006 au sein du ministère de l'Environnement, pour s'occuper de l'enregistrement national auprès du Centre national pour l'environnement et le développement durable. Un impôt annuel d'entretien, payé par les opérateurs, financera le fonctionnement du registre.

2.2. Promotion de la production propre

Aujourd'hui, en Grèce, on accorde des subventions et des aides pour les projets de production propre uniquement aux sociétés qui ont mis en œuvre et qui ont certifié un système de gestion environnementale EMAS ou ISO 14001 ou qui ont des produits certifiés avec un éco-label. Le ministère du Développement accorde cette aide à travers le programme opérationnel « Compétitivité ».

RÉDUCTION INTÉGRÉE DE POLLUTION

La Grèce a choisi l'application de la directive IPPC à travers un système d'autorisations environnementales intégrées. Conformément à la législation Grecque, les autorisations sont exigées pour toutes les installations industrielles, avec des conditions variables selon le potentiel de pollution. Les autorisations sont basées sur la protection de la loi environnementale de 1986, également amendée par la loi 3010/2002 et par un décret ministériel (2003), qui établit le cadre d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE). Pour obtenir une autorisation de travail du ministère du Développement, l'EIE a tout d'abord besoin d'être approuvé par le ministère de l'Environnement, ou par les autorités régionales, qui doivent établir que l'installation industrielle est conforme aux conditions environnementales.

Pour la définition des meilleures techniques disponibles (MTD), la Grèce s'est basée sur le *BREF*, mais avec une influence locale importante. En 1999, le ministère de l'Environnement a élaboré sept études sectorielles, qui ont présenté les informations essentielles concernant les particularités de l'industrie Grecque et ont décrit les technologies existantes, ainsi que les meilleures techniques disponibles pour chacune des industries en question.

Les valeurs limites d'émissions (VLE) n'ont pas été définies dans l'application de la directive IPPC. Afin de remplir les conditions du processus d'autorisation, les limites établies dans d'autres directives ont été utilisées – celles des grandes installations de combustion, d'incinération, ou un décret présidentiel de 1981 (le décret 1180) sur le fonctionnement des industries. La surveillance IPPC vérifie si les conditions environnementales avec lesquelles l'installation a obtenu son autorisation sont respectées. Le non-accomplissement des conditions peut donner lieu à différentes pénalités, y compris la fermeture de l'installation. L'inspection environnementale a récemment augmenté le nombre de ses employés pour améliorer l'application des règlements actuels.

Environ 650 installations industrielles en Grèce dépendent de l'application de la directive IPPC. Bon nombre de ces établissements sont concentrés près d'Athènes et de Salonique. Plus de la moitié d'entre eux appartiennent à l'industrie alimentaire.

Après un développement significatif pendant les dernières années, l'industrie chimique a atteint un bon niveau de conformité environnementale, grâce au développement technologique. La majorité des installations de pâte à papier sont soumises à la directive IPPC. En général, elles adoptent les meilleures techniques possibles juste après leur entrée sur le marché.

Seulement une installation de tannage de cuirs et de peaux est soumise à la directive IPPC. Le reste des sociétés du secteur, principalement des petites entreprises familiales, n'utilise ni les meilleures

techniques disponibles, ni la technologie la plus moderne pour prévenir la pollution, surtout en raison de leur incapacité à fournir l'investissement nécessaire.

Quant à l'industrie textile, qui est l'un des principaux secteurs industriels en Grèce (15 % du PIB), la tendance est à l'augmentation de la taille des installations et à l'adoption de plus en plus fréquente de nouvelles technologies.

Quant aux minéraux non ferreux, les installations de production de ciment sont bien équipées pour l'utilisation de meilleures techniques disponibles, tandis que les installations de four à chaux sont en retard par rapport à une bonne pratique environnementale et peu d'entre elles sont équipées des éléments nécessaires pour maintenir les niveaux d'émission. Concernant les installations pour la fabrication de produits céramiques utilisant des fours, seulement certaines des grandes installations sont préparées pour contrôler les émissions.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

Pendant les dernières années, il y a eu une importante augmentation du nombre d'organisations homologuées, enregistrées avec EMAS. En 2001 il n'y avait qu'une organisation enregistrée, dix au mois de janvier 2004 et 51 en janvier 2007. Les derniers chiffres indiquaient 62 organisations et 462 installations enregistrées avec EMAS. Cependant, la participation grecque reste encore limitée.

Les organisations enregistrées appartiennent à des secteurs d'affaires différents, principalement du secteur des services. En outre, de nouvelles sociétés de services environnementaux ont été enregistrées et le secteur public a commencé à s'y intéresser. La cérémonie européenne annuelle de remise des prix EMAS a eu lieu à Athènes en 2006, la même année durant laquelle la Grèce a été reconnue par la Commission européenne comme le pays de l'Union européenne avec l'augmentation d'enregistrements EMAS la plus importante.

En attendant, les sociétés de tous les secteurs (industrie, services, commerce et tourisme) ont reçu une aide financière pour la mise en œuvre et l'homologation du système de gestion environnementale. L'intérêt croissant est constaté à travers les 180 sociétés incluses dans la dernière partie du programme de « Compétitivité » du ministère du Développement.

De plus, une loi de 2005 (la loi 3325) exige que les sociétés de la région d'Attique établissent et exécutent EMAS ou le certificat ISO 14001 avant 2010, si leur fonctionnement suppose des effets importants sur l'environnement.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La récente loi 3734/2009 établit l'unification de la procédure de concession de licences pour la cogénération, l'économie de l'énergie primaire et éviter toute autre sorte de gaspillage d'énergie dans les centrales électriques qui utilisent des combustibles fossiles ou des dérivés du pétrole ou du gaz naturel, à travers la production combinée de chaleur et d'électricité.

La loi spécifie également les technologies de cogénération ainsi que leur efficacité, et inclut des mesures incitatives tels le prix d'énergie absorbée ou la priorité de connexion aux centrales électriques de cogénération. La loi espère promouvoir l'investissement dans l'économie d'énergie, à travers la cogénération et le recyclage de chaleur utile, en contribuant ainsi à la durabilité de ces installations.

GESTION DES DÉCHETS

En Grèce il existe douze systèmes alternatifs de gestion des déchets opérationnels pour les boîtes et les emballages, les batteries et les accumulateurs, les huiles, les pneus usagés, les véhicules hors d'usage ainsi que l'équipement électrique et électronique. Dans la plupart des cas, les objectifs prévus ont été atteints, bien qu'il y ait eu, dans un premier temps, beaucoup de problèmes dans l'application

de la législation actuelle (tant par les industries que par les voisins des installations). Nous pouvons garantir que le modèle de gestion basé sur le recyclage a été établi adéquatement en Grèce.

En termes quantitatifs, les matériaux industriels recyclés ont augmentés, passant de 382 000 tonnes en 2003, à 700 000 en 2007. La nouvelle législation sur la gestion de déchets dangereux a été approuvée en 2006 et a imposé des conditions plus strictes aux fabricants, en établissant un cadre de référence pour les permis et les autorisations.

Concernant d'autres nouveautés législatives liées à la gestion des déchets industriels, on devrait remarquer que le décret présidentiel sur la gestion alternative des batteries et des accumulateurs a été modifié conformément à la directive 2006/66/CE.

GESTION DE L'EAU

En décembre 2003, un nouveau cadre législatif et institutionnel est entré en vigueur en Grèce : la loi 3199/2003 sur la protection de l'eau et la gestion durable des ressources en eau et le décret présidentiel 51/2007, en vertu desquels la directive-cadre sur l'eau a été transposée dans la législation nationale.

Ce nouveau cadre implique une réorientation radicale des capacités administratives grecques et a présenté une approche nouvelle et globale à la gestion de l'eau, en reconnaissant explicitement la fonction écologique de la ressource.

L'accent est mis sur la gestion de l'eau en fonction des bassins hydrographiques, ainsi que des tarifs de l'eau, afin qu'elles reflètent le coût réel et total des ressources. Les principaux objectifs des nouveaux règlements sont la protection à long terme des ressources, la prévention de la détérioration, la protection et la restauration des ressources et des zones marécageuses dégradées, la réduction et dans certains cas, l'élimination progressive de déchets polluants, la réduction de la pollution des eaux souterraines et la prévention contre une nouvelle détérioration, ainsi que l'élimination des inondations et de la sécheresse.

La loi 3199/2003 incorpore aussi le principe du pollueur-payeur et l'objectif de maintien ou de la réalisation d'un bon état écologique de toutes les ressources en eau, à travers le contrôle de la pollution. Elle présente également de nouvelles approches de la protection de la qualité de l'eau, ainsi que la coopération transnationale pour la protection des lacs transfrontaliers et des cours d'eau.

La nouvelle législation pour la protection et la gestion durable des ressources en eau de la Grèce fournit l'identification détaillée de treize directions régionales des eaux, qui ont la responsabilité d'organiser et de coordonner les politiques liées à l'eau et les activités spécifiques des programmes et des plans d'action en rapport avec l'eau, avec des mesures spécifiques pour les régions hydrographiques du pays. Elles sont responsables de l'application de la directive-cadre sur l'eau dans les régions hydrographiques, sous les auspices de l'Agence centrale de l'eau, une autorité gouvernementale avec la responsabilité générale d'établir une politique nationale de l'eau. La nouvelle législation prend aussi en considération les options les plus efficaces pour la création de mécanismes de coordination légaux pour la désignation et la gestion des bassins fluviaux qui dépassent les frontières de leur juridiction.

3. CONSOMMATION DURABLE

La Stratégie nationale pour le développement durable sert de cadre pour les différentes activités touchant à la consommation durable. Quelques accords interministériels sont inclus dans ce cadre – par exemple, le ministère de l'Environnement et le ministère du Développement collaborent aussi bien dans le soutien du système EMAS que de l'éco-label.

Concernant d'autres questions traitées dans ce chapitre (efficacité énergétique, consommation et déchets urbains), le cadre stratégique national 2007-2013 rapporte que, durant la dernière décennie, l'accent a été mis sur la création d'infrastructures pour le transport et l'élimination des déchets urbains

et, en particulier, sur la création de décharges et d'installations de gestion. Il n'a pas été possible d'établir un système intégré d'élimination des déchets pour le traitement des déchets urbains. Le retard de la planification régionale dans le traitement des déchets a principalement été dû au manque d'acceptation sociale quant à l'emplacement des infrastructures nécessaires. Pour ce qui est du traitement des eaux usées urbaines, il y a un déficit dans les usines de traitement et, plus particulièrement, dans les systèmes d'assainissement et d'évacuation. Il est néanmoins important de souligner que des progrès significatifs ont été réalisés au cours des dernières années.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Grèce a incorporé à son code légal les règlements de l'UE concernant l'efficacité énergétique et l'étiquetage des appareils électriques.

L'efficacité énergétique a été promu dans le secteur public par une décision commune impliquant cinq ministères. Cette initiative inclut l'action concernant la compensation de l'énergie dans les installations électriques : toutes les constructions publiques sont obligées d'être connectées au réseau de gaz naturel (en substituant le gazole par le gaz naturel dans le but de chauffer, pour réduire les émissions de GES) ; la substitution de toutes les lampes incandescentes par des lampes fluorescentes basse consommation et la maintenance préventive des installations de climatisation au moins une fois par an.

La décision ministérielle conjointe, publiée en mai 2008, codifie et unifie toutes les dispositions relatives à l'efficacité énergétique et présente un nouveau calendrier pour leur application. En outre, elle établit des règles essentielles pour l'efficacité énergétique dans les marchés publics et les règlements se rapportant à l'utilisation d'énergie dans toutes les constructions publiques.

La loi 3661/2008, laquelle harmonise la directive 2002/91/CE, réglemente les conditions minimales pour l'efficacité énergétique dans les nouvelles constructions et celles de grandes dimensions, les travaux de rénovations importants dans les bâtiments existants, l'inspection périodique des chaudières et des systèmes de climatisation et l'écran du registre de certificat de performance énergétique à un endroit visible dans les bâtiments publics.

ÉCO-LABEL

Le ministère du Développement est responsable du cadre institutionnel qui réglemente les marchés publics. Ce ministère accorde aussi une aide financière aux PME intéressées par l'obtention de certificats de label écologique et en relation avec le troisième plan d'aide communautaire.

Jusqu'ici, l'étiquette écologique, éco-label, a été appliquée à 131 produits de 21 entreprises, ainsi qu'à deux installations de services (hôtels). Le nombre total de labels accordés aux produits provenant de entreprises grecques place le pays en quatrième position par rapport aux pays membres de l'UE. Durant les années 2006 et 2007, le label écologique européen a particulièrement été promu dans l'industrie textile et les installations hôtelières. Deux des initiatives pertinentes sont mises en évidence ci-dessous :

PROJET ECO-TEXTILE

Le projet, développé entre 2003 et 2006, était destiné à la promotion du système de label écologique dans l'industrie textile Grecque et était cofinancé par le programme environnemental LIFE. Il a été élaboré par l'Association grecque de l'industrie de la mode, en collaboration avec un consultant et une organisation de consommateurs.

Au cours du projet, trois ateliers d'information ont été réalisés, couvrant toute la zone géographique de la Grèce. En outre, de nombreux articles d'information ont été publiés, 300 acteurs clés du marché – préparés à promouvoir le label écologique pendant deux séminaires de formation – ont été mobilisés et un matériel divers a été produit et largement distribué. Le principal résultat de ces activités a été l'augmentation, de 1,2 % à 30 %, de la connaissance du label écologique européen parmi les consommateurs grecs.

Quatre projets pilotes ont été menés à terme dans des entreprises textiles, qui incluaient la préparation de dossiers d'application pour l'étiquette et l'élaboration d'un manuel pour une bonne utilisation et pour la concession du label écologique. Et enfin, un bureau d'éco-consultation a été mis en place dans les locaux de l'Association grecque pour l'industrie de la mode, pour mettre à disposition l'information et l'assistance technique nécessaire aux entreprises intéressées par l'obtention du certificat de l'étiquette écologique.

PROJET GREEN DRACHMA II

L'objectif de ce projet était de développer les conditions nécessaires pour le tourisme durable dans la région de Chalkidiki. Le projet, financé par le programme environnemental LIFE, a appliqué une série d'actions innovantes, ainsi qu'une campagne pour renforcer la conscience publique et l'application pilote de l'éco-label européen dans le logement touristique.

Plus spécifiquement, environ 25 propriétaires et directeurs d'hôtel ont suivi un séminaire de formation de deux jours (en octobre 2005) concernant les conditions, les critères et les détails de la procédure du label écologique. Tous les participants ont reçu une copie du guide de qualification pertinent, préparé par l'équipe du projet.

Cinq hôtels, parmi les vingt qui ont montré de l'intérêt, ont été choisis et ont bénéficié d'une assistance supplémentaire. Des audits ont été réalisés pour évaluer la performance et la gestion des hôtels conformément aux critères et aux conditions du label écologique. Des rapports environnementaux analytiques ont été rédigés pour chaque hôtel et un plan d'action détaillé a été proposé à chacun d'entre eux pour décider des étapes nécessaires pour accomplir les conditions et les critères du label écologique.

Le site du projet offre des informations supplémentaires sur d'autres activités qui ont été réalisées, y compris les achats, la promotion de produits locaux, une conférence internationale sur le tourisme durable et un prix environnemental. Quant aux achats écologiques, il convient de noter l'élaboration d'un catalogue de fournisseurs de trois secteurs différents qui respectent l'environnement.

3.1. Achats publics durables

Le cadre légal pour la passation des marchés publics durables est progressivement établi. La révision du cadre institutionnel pour les marchés publics verts exige la coopération du ministère du Développement, du ministère de l'Économie et du ministère de l'Environnement. Jusqu'ici, il y a seulement eu quelques cas isolés et des projets pilotes élaborés par des autorités locales – par exemple, comme participants au projet d'EcoProcura.

D'autre part, 23 municipalités grecques sont membres du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI). Le réseau ICLEI a notamment participé à un projet du programme environnemental LIFE, achevé en 2006, coordonné par le conseil municipal de Leicester, appelé le projet LEAP.

Le projet LEAP (systèmes locaux de gestion et d'achat environnemental) était un projet qui a cherché à développer une action plus systématique et plus efficace pour l'achat écologique par les autorités locales. Trois municipalités grecques se trouvaient parmi les onze participants au projet : Holargos, Amaroussion et Kallithea-Rhodes. Les deux objectifs principaux du projet étaient les suivants :

- Examiner la façon d'améliorer la gestion et de mener à bien l'achat écologique en intégrant des systèmes de gestion environnementale.
- Développer des méthodes pratiques pour obtenir des avantages environnementaux et financiers à travers l'acquisition commune.

L'une des études effectuées par les municipalités grecques pendant le projet portait sur l'acquisition conjointe de papier recyclé en Grèce ; dans ce cas, ils ont inclus d'autres municipalités et les sociétés qui ne faisaient pas partie du projet LEAP. Le principal résultat du projet a été un « kit d'outils » pour

l'intégration de l'achat écologique dans la gestion des autorités locales et d'autres organismes, ainsi que l'analyse de la législation concernant les marchés publics en Europe. Ce kit d'outils est désormais disponible pour les organismes intéressés, accompagné d'études de cas. Les étapes pour intégrer les achats écologiques à la gestion sont présentées comme suit :

- Outil A - Politique d'achat écologique.
- Outil B - Intégration de l'achat écologique dans le système de gestion environnementale.
- Outil C - Obstacles devant l'efficacité des achats verts.
- Outil D - Modèles d'achat conjointe.
- Outil E - Cahier des charges type.
- Outil F - Conditions environnementales dans les achats.
- Outil G - Information sur le cahier des charges, les produits, etc.
- Outil H - Promotion d'un marché vert.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

L'approche de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est relativement récente en Grèce, en ce qui concerne le grand public. De plus, l'administration publique grecque n'a détecté aucune initiative pour la promotion de la RSE pendant ces dernières années. Les initiatives internationales concernant la transparence de la durabilité ne semblent pas avoir beaucoup de succès parmi les sociétés grecques. Par exemple, seulement quatre sociétés ont publié leurs rapports conformément au modèle de la Global Reporting Initiative. Cependant, depuis le début de cette décennie, le pays dispose d'une organisation entrepreneuriale consacrée exclusivement à la promotion de la RSE, appelé CSR Hellas.

L'année 2008 a marqué un tournant quant à cette question, avec l'intégration officielle de deux initiatives internationales pour la promotion de la RSE et pour l'intégration du développement durable dans l'activité des sociétés en Grèce – le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD).

Enfin, les résultats d'une enquête réalisée à l'initiative des institutions financières sur l'environnement du programme des Nations unies pour l'environnement, ont été présentés. Cette étude souligne que le faible développement de la RSE dans le secteur financier grec est en partie dû à une absence d'examen approfondi et de pression de la part de la population civile. Peut-être que cette conclusion pourrait être étendue à la RSE dans l'activité industrielle et commerciale dans son ensemble, dans ce cas, il est évident qu'il y a de la place pour des améliorations et pour la participation des différents groupes intéressés par l'intégration d'une meilleure pratique dans les sociétés grecques.

4.1. Promoteurs et projets

En ce qui concerne la promotion de la RSE, il convient de mentionner les questions suivantes :

- Le Conseil grec des entreprises pour le développement durable (WBCSD). La Fédération des industries grecques a officiellement lancé un nouveau chapitre national dans le WBCSD en novembre 2008 – le Conseil du commerce grec pour le développement durable.
- CSR Hellas. Un groupe de sociétés à grande échelle a rendu public ses activités de RSE pendant quelque temps, sous le titre de CSR Hellas, agissant comme point de soutien pour les sociétés intéressées par la RSE. Aujourd'hui CSR Hellas est le membre national du réseau européen connu comme CSR Europe et compte 113 sociétés ainsi que huit organismes d'affaires parmi ses membres. Les objectifs de CSR Hellas sont d'augmenter la conscience publique dans la communauté des affaires et les salariés pour la promotion de la cohésion sociale en Grèce, la centralisation et la diffusion des ressources pour l'accomplissement de la cohésion sociale, le développement de la communication et des mécanismes de coordination

entre les membres des sociétés pour une action commune ou l'échange de meilleures pratiques, le dialogue public sur les idées et les suggestions que les gouvernements et d'autres institutions pourraient adopter à l'avenir.

En mai 2007, CSR Hellas, en collaboration avec la Fédération grecque des industries, a organisé le premier atelier de RSE en Grèce.

- Le Pacte mondial des Nations unies en Grèce. Le Pacte mondial a été officiellement présenté en Grèce en mai 2008. À présent, il compte 73 participants grecs et presque tous ont fourni un compte-rendu d'avancement par rapport à l'initiative, ce qui indique qu'ils ne sont pas simplement des signataires. La plupart des participants sont des sociétés privées et presque la moitié d'entre elles sont des PME. Il y a également des institutions publiques (des chambres de commerce), des universités et des organisations à but non lucratif ainsi que des institutions religieuses.

4.2. Investissement socialement responsable

L'investissement socialement responsable (ISR) n'est pas très développé en Grèce, bien que les premières étapes aient déjà été franchies. La Banque nationale grecque a lancé un fonds éthique en 2003, cependant, le marché pour ces produits financiers est presque inexistant à présent dans le pays.


Au début de l'année 2007, sous les auspices du Bureau des institutions financières du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE IF), un congrès a eu lieu sur la durabilité et la RSE dans le secteur bancaire et le secteur de l'assurance en Grèce. Pendant l'événement, auquel plus de 50 représentants du secteur ont participé, une enquête réalisée l'année précédente a été présentée, concernant le rôle des institutions financières dans le développement social et environnemental, avec les conclusions suivantes :

- Le secteur financier grec reconnaît la grande importance des questions de développement durable, mais semble limiter son action à la gestion environnementale interne et, dans certains cas, en offrant des produits financiers écologiques. La durabilité n'a pas été incorporée aux aspects clés du commerce, qui sont les prêts et l'investissement. La conscience environnementale n'a pas mené à de réelles occasions d'affaires.
- Les institutions financières internationales ne sont pas aussi strictes dans l'exécution des politiques de durabilité dans leurs filiales grecques qu'elles ne le sont dans leurs sièges d'exploitation. Les institutions locales semblent être beaucoup plus avancées que les filiales d'institutions internationales, même lorsque celles-ci ont le potentiel pour être pionnières dans le domaine de l'organisation financière durable sur le marché financier grec.
- Les groupes intéressés par les questions environnementales, que ce soit des organisations privées, publiques, ou non gouvernementales, ne sont pas bien informés de l'impact environnemental indirect du secteur financier. Contrairement à d'autres pays de l'Union européenne, la société civile grecque et, en particulier, les organisations non gouvernementales, n'exercent pas d'examen approfondi ou de surveillance quant à la durabilité des opérations financières ; et ils ne font pas pression non plus sur les institutions financières pour incorporer et améliorer la gestion environnementale dans leurs principaux secteurs d'affaires.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Cadre de référence stratégique national 2007 - 2013, Athènes, Grèce, 2006.
- Kostas Batos, *The implementation of IPPC in Greece*, Athènes, Grèce, 2006.
- Questionnaire présenté par le CAR/PP, Point focal national grec.
- Panagiotis Karlis, *Examples and experiences for best practices in inspections of IPPC installations in Greece*, Belgrade, Serbie, 2007.

- *The European Ecolabel for tourist accommodation services in Greece, Cyprus, Malta*, Bruxelles, 2008.
- Projet Eco-textile, www.eco-textile.gr.
- Projet Green Drachma II, www.greendrachma.gr/index.php?l=en.
- CSR Hellas, www.csrhellas.org

 <p>ITALIE</p>	POPULATION : 58 145 321
	SUPERFICIE : 301 230 km ²

1. INTRODUCTION ¹²

L'économie italienne s'est récupérée significativement en 2006. La croissance est restée bien au-dessus du taux potentiel, ce qui a aussi impliqué un déficit public extrêmement bas. Le moteur principal a été la forte demande extérieure et un processus d'ajustement évident parmi les exportateurs italiens, ce qui leur a permis de bénéficier de conditions externes positives.

Cependant, la structure de l'export italien a une forte tendance vers une production qui ne requiert qu'un bas niveau de qualification. Le processus de désindustrialisation n'a pas déclenché un décollage dans le secteur des services. Ceci est dû à la croissance de la productivité totale des facteurs. Le défi principal de la politique consiste à élever le capital humain et la compétition des marchés en vue de stimuler l'offre et la demande d'innovation ainsi que de compétences, dynamisant ainsi l'économie. Bien que la création d'emplois ait été le point positif principal de l'économie, elle doit faire mieux afin de rééquilibrer la protection d'emplois en vue de réduire la dualité du marché.

Données économiques			
PIB	1 801 milliards de \$ (est. 2008)	Taux de croissance du PIB	0 % (est. 2008)
PIB par habitant	31 000 \$ (est. 2008)	PIB par secteur	Agriculture : 2 % Industrie : 26,7 % Services : 71,3 % (est. 2008)
Population active par secteur	Agriculture : 4,2 % Industrie : 30,7 % Services : 65,1 % (2005)	Taux de chômage	6,8 % (est. 2008)
Dette publique	103,7 % du PIB	Taux d'inflation	3,6 % (est. 2008)
Exportations	566,1 milliards de \$ (est. 2008)	Exportations par partenaires commerciaux	Allemagne 12,9 %, France 11,4 %, Espagne 7,4 %, États-Unis 6,8 %, Royaume-Uni 5,8 % (2007)
Exportations par produits	Produits d'ingénierie, textiles, machine industrielles, voitures, moyens de transport, produits chimiques, produits alimentaires,	Importations par produits	Produits d'ingénierie, produits chimiques, moyens de transport, produits énergétiques, minéraux et métaux non-ferreux, textiles, produits

¹² Sources : *Economic Survey of Italy 2007*, OCDE et *The World Factbook* (veuillez consulter les références à la fin de ce chapitre).

	boissons et tabac, minéraux et métaux non-ferreux		alimentaires, boissons et tabac
Importations	566,8 milliards de \$ (est. 2008)	Importations par partenaires commerciaux	Allemagne 16,9 %, France 9 %, Chine 5,9 %, Pays-Bas 5,5 %, Belgique 4,3 %, Espagne 4,2 % (2007)
Principales industries	Tourisme, machines, fer et acier, produits chimiques, traitement des produits alimentaires, textiles, voitures, vêtements, chaussures, céramiques	Production d'électricité	292,1 milliards de kWh (est. 2007)
Consommation d'électricité	316,3 milliards de kWh (est. 2006)	Exportation d'électricité	1,916 milliards de kWh (est. 2007)
Importation d'électricité	34,56 milliards de kWh (est. 2007)	Production de pétrole	166 600 baril/jour (est. 2007)
Importation de pétrole	2,223 millions de barils/jour (2005)	Consommation de pétrole	1,702 millions de baril/jour (est. 2007)
Production de gaz naturel	9,706 milliards de m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	84,89 milliards de m ³ (est. 2007)

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*.

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Des usines industrielles à haut risque d'accidents se concentrent dans un certain nombre d'endroits de la géographie italienne. Ils sont mentionnés ci-dessous selon des données rassemblées par Institut national pour la protection et de recherche sur l'environnement (ISPRA), avec l'accord du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mer (MATTM).

Les régions ayant un taux élevé de concentration d'usines à haut risque d'accidents sont la Lombardie, l'Émilie-Romagne, la Vénétie et le Piémont. Les usines se concentrent principalement dans des villes telles Turin, Milan, Bergame, Brescia et Ravenne, en plus de Rome et Naples.



D'une importance notoire parmi les quatre municipalités ayant des établissements à risques d'accidents majeurs (RAM) ou plus on trouve Venise, Ravenne, Rome et Naples.

Ce classement des établissements (RAM) est dû à l'application en Italie du décret législatif n° 238 du 21/09/2005, portant application de la directive 2003/105/CE.

Les principaux types d'établissements à risques d'accidents majeurs sont les usines de produits chimiques et pétrochimiques ainsi que les dépôts de GPL (approximativement 50 %). La première catégorie est essentiellement concentrée dans les régions du nord, tandis que la deuxième est répandue dans le sud.

En plus des établissements RAM, la gestion des déchets et le changement climatique constituent également des priorités dans l'agenda politique en vue de déconnecter le développement industriel de la dégradation de l'environnement en Italie. En ce qui concerne la production et la gestion des déchets, la désignation durant le printemps 2008 du Chef du département de la protection civile italienne en qualité de sous-secrétaire d'État auprès du Conseil des ministres, responsable des problèmes liés aux déchets, reflète clairement la priorité accordée à la question, notamment en raison de la situation d'urgence déclarée à la région de Campanie.

En ce qui concerne le changement climatique, en décembre 2006, le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mer (MATTM) a approuvé le plan national d'affectation (PNA) des quotas de CO₂ pour la période 2008-2012. La résolution finale relative aux affectations a été approuvée au mois de février 2008. Les PNA reflètent clairement les difficultés que l'Italie devra affronter pour accomplir ses obligations internationales relatives aux émissions des gaz à effet de serre (GES). Le préface du PNA stipule que « la résolution relative à la ratification du Protocole de Kyoto exige que l'Italie réduise ses émissions de gaz à effet de serre de 6,5 %, en comparaison avec les niveaux d'émission des années 90, ce qui veut dire que les émissions au cours de la période 2008-2012 ne pourront pas dépasser 485,7 Mt éq. CO₂/an. Le contrôle national du niveau d'émissions de gaz à effet de serre en 2006 montre qu'en 2004 le volume d'émissions de gaz à effet de serre (580,7 Mt éq. CO₂) a augmenté de 11,8 %, en comparaison avec 1990 (519,5 Mt éq. CO₂). Ainsi, la

distance qui sépare le pays, tel qu'il a été en 2004, de la réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto est estimée à 95,0 Mt éq. CO₂ ».

Par conséquent, le PNA exige que le secteur productif réduise ses émissions de CO₂ de 207 millions de tonnes en 2008 à 177,4 millions de tonnes en 2012 (soit une réduction de 14,3 % en cinq ans seulement, suite à une augmentation de 12 % durant les quinze années précédentes), ce qui causera de sérieuses difficultés pour l'ensemble de l'économie du pays.

Par ailleurs, des changements considérables dans la distribution des affectations ont eu lieu par rapport au plan précédent (2005-2007). Notamment, le deuxième plan réduit les droits d'émission principalement « pour les secteurs moins exposés à la concurrence internationale ». Par conséquent, le secteur de l'énergie sera le premier à assumer la responsabilité de l'accomplissement des engagements internationaux de l'Italie. Ainsi, ce secteur devra réduire ses émissions de 130 millions de tonnes à 100,7 millions de tonnes, soit une réduction de 30 %.

2.2. Promotion de la production plus propre

CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

Observations générales

La stratégie d'action environnementale pour le développement durable en Italie, approuvée par le Comité interministériel pour la planification économique, le 2 août 2002, est considérée comme un document cadre qui fournit un guide global servant à encourager les administrations publiques à atteindre des objectifs dans quatre domaines clés :

- Changement climatique et pollution atmosphérique.
- Nature et biodiversité.
- Vie urbaine et qualité environnementale.
- Utilisation durable des ressources hydriques et gestion des déchets.

Chacun de ces domaines inclut plusieurs actions de mise en œuvre à partir d'obligations contractées par l'Italie, dans le cadre de conventions ou d'accords environnementaux multilatéraux et régionaux.

Le MATTM est en train d'élaborer une stratégie nationale de consommation et de production durables à travers le travail de plusieurs Comités de gestion et de groupes spécifiques de travail, lesquels ont publié, le 20 septembre 2008, un document qui inclut « la Contribution à la rédaction d'une stratégie nationale de consommation et de production durables ». Actuellement, le MATTM a entamé une consultation interne et externe relative à ce document qui sera utilisé pour la révision de la nouvelle stratégie nationale italienne de consommation et de production durables (CPD), qui inclura ce concept en tant que thème principal. Cette nouvelle stratégie sera en accord avec les politiques incluses dans la stratégie de développement durable renouvelée de l'UE adoptée par le Conseil européen au mois de juin 2006.

En ce qui concerne le cadre juridique, les principales lois mentionnées ci-dessous, relatives à la production propre et à d'autres domaines similaires, ont été promulguées en Italie depuis 2005 :

- Décret législatif du 30 mai 2008, n° 115 : Mise en application de la directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques et abrogeant la directive 93/76/CEE du Conseil ; mesures incitatives gouvernementales et certification pour la construction durable. *Gazzetta Ufficiale* (Journal officiel) n° 154 du 3 juillet 2008.
- Décret législatif du 6 novembre 2007, n° 201 : Mise en application de la directive 2005/32/CE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux

produits consommateurs d'énergie. *Gazzetta Ufficiale* n° 261 du 9 novembre 2007 - Suppl. ordinaire n° 228.

- Décret législatif du 29 décembre 2006, n° 311 : Dispositions correctives et d'intégration relatives au décret législatif 19/8/2005, n° 192 : Mise en application de la directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments. *Gazzetta Ufficiale* n° 26 du 1^{er} février 2007-Suppl. ordinaire n° 26.
- Décret législatif du 30 mai 2008, n° 116 : Mise en application de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE. *Gazzetta Ufficiale* n° 155 du 4 juillet 2008.
- Décret législatif 11 juillet 2007, n° 94 : Mise en application de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE (oxygène dissout). *Gazzetta Ufficiale* n° 163 du 16 juillet 2007.
- Décret législatif 30 mai 2008, n° 117 : Mise en application de la directive 2006/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive et modifiant la directive 2004/35/CE - Déclaration du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. *Gazzetta Ufficiale* n° 157 du 7 juillet 2008.
- Décret législatif du 26 juin 2008, n° 120 : Dispositions corrective et d'intégration relative au décret législatif du mois d'août 2007, n° 152, mise en application de la directive 2004/107/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant. *Gazzetta Ufficiale* n° 162 du 12 juillet 2008.
- Décret législatif du 14 février 2008, n° 33 : Décret législatif correctif du 27 mars 2006, n° 161, mise en application de la directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE. *Gazzetta Ufficiale* n° 53 du 3 mars 2008.
- Décret législatif du 9 novembre 2007, n° 205 : Mise en application de la directive 2005/33/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2005 modifiant la directive 1999/32/CE. *Gazzetta Ufficiale* n° 261 du 9 novembre 2007 - Suppl. ordinaire n° 228.
- Décret législatif du 6 novembre 2007, n° 202 : Mise en application de la directive 2005/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la pollution causée par les navires et à l'introduction de sanctions en cas d'infractions. *Gazzetta Ufficiale* n° 261 du 9 novembre 2007 - Suppl. ordinaire n° 228.
- Décret du 25 octobre 2007 du ministère des Transports : Mise en application de la directive 2005/78/CE de la Commission du 14 novembre 2005 mettant en œuvre la directive 2005/55/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures à prendre contre les émissions de gaz polluants et de particules polluantes provenant des moteurs à allumage par compression destinés à la propulsion des véhicules et les émissions de gaz polluants provenant des moteurs à allumage commandé fonctionnant au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié et destinés à la propulsion des véhicules. *Gazzetta Ufficiale* n° 27 du 1^{er} février 2008 - Suppl. ordinaire n° 28.
- Décret du 25 septembre 2007 du ministère des Transports : Mise en application de la directive 2006/40/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les émissions provenant des systèmes de climatisation des véhicules à moteur et modifiant la directive 70/156/CEE. *Gazzetta Ufficiale* n° 282 du 4 décembre 2007.
- Décret du 2 mars 2006 du ministère des Transports : Mise en application de la directive 2004/26/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004, modifiant de la directive 97/68/CE sur le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluantes provenant des moteurs à combustion

interne destinés aux engins mobiles non routiers. *Gazzetta Ufficiale* n° 43 du 21 février 2007 - Suppl. ordinaire n° 47.

- Décret législatif du 21 septembre 2005, n° 238, relatif à la mise en application de la directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2003 modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Les principaux problèmes qui se posent souvent lors de l'application et la mise en œuvre des règlements sont principalement liés à l'attribution de compétence aux institutions concernées et aux acteurs législatifs. Toutefois, cette situation s'améliore progressivement à travers la mise en œuvre de lois cadres établissant des principes directeur et de coordination destinés aux institutions chargées de la production de règlements exécutifs (par exemple : dispositions régionales à la suite de la promulgation d'une loi nationale).

Un instrument qui joue un rôle stratégique dans la coordination du cadre réglementaire de l'Italie vis-à-vis de la participation du pays dans les politiques européenne – y compris celles relatives à la protection de l'environnement – est le Comité interministériel des affaires communautaires européennes (CIACE). Le CIACE a été établi conformément à la loi n° 11 du 4 février 2005, portant application aux dispositions générales applicables à la participation de l'Italie dans le processus législatif de l'Union européenne et dans les procédures pour l'accomplissement des obligations de la Communauté. Basé sur l'expérience des autres États membres, le Comité vise à mettre en œuvre une analyse approfondie des questions en rapport avec la participation de l'Italie dans l'Union européenne. Le Comité est chargé de la coordination des ministères concernés suivant les points à l'ordre du jour. En outre, les régions, les provinces autonomes et les autorités locales peuvent prendre part aux activités du CIACE. Ce dernier est divisé en plusieurs sections, la première étant fondée sur l'environnement et l'énergie.

Changement climatique

En ce qui concerne le changement climatique et l'efficacité énergétique, des progrès ont été faits grâce à l'approbation du décret législatif du 30 mai 2008, n° 115, relatif à la consommation de l'énergie et à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, lequel vise à mettre en place les indicateurs, les mécanismes, les mesures incitatives ainsi que les conditions institutionnelles et juridiques nécessaires pour éliminer les obstacles et les anomalies actuelles du marché qui entravent une utilisation efficace de l'énergie. Il vise également la création de conditions favorables au développement et à la promotion des services du marché de l'énergie et d'autres mesures susceptible de permettre l'amélioration de l'efficacité énergétique chez le consommateur final. Le décret introduit également des changements dans la description des fonctions de l'Agence nationale pour l'efficacité énergétique. Parmi les nouvelles responsabilités de l'Agence, les suivantes méritent une attention spéciale :

- En application de la directive 2006/32/CE, le développement des propositions techniques relatives aux méthodes de mesure et de vérification de l'économie d'énergie conformément aux directives nationales. Des méthodes spécifiques visant l'application du mécanisme dit « certificat blancs » sont également définies dans ce contexte, avec une attention spéciale à l'élaboration de procédures normalisées qui permettront l'évaluation de l'économie sans avoir recours à la mesure directe.
- Assistance technique et scientifique et prestation d'un service d'évaluation à faveur de l'État, des régions et des autorités locales en vue de développer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux d'économie d'énergie.
- Fourniture d'informations au grand public, aux entreprises, aux administrations publiques et aux opérateurs financiers sur les différentes manières d'économiser l'énergie.

Prévention et réduction intégrées de la pollution (IPPC)

On prévoit que la création de l'Observatoire de l'IPPC au sein du MATTM, conformément au décret législatif relatif à l'approbation totale de la directive IPPC en Italie (décret législatif n° 59 du 18 février

2005), contribuera à une mise en œuvre efficace de la directive en Italie. L'Observatoire est un organe de contrôle dont le but est de garantir une application plus efficace des règles relatives à la prévention et à la réduction de la pollution. Ses fonctions sont les suivantes :

- Présentation, acquisition, évaluation et participation publique en rapport avec l'application des autorisations environnementales intégrées, dont la concession relève de la compétence de l'État.
- Circulation de documents parmi les participants de la Conférence du service en vue de réaliser une enquête et un contrôle des autorisations environnementales intégrées sous la responsabilité de l'État.
- Accomplissement des obligations relatives à la communication de l'information (entre le MATTM et les administrations régionales).

L'Observatoire fonctionne à travers une base de données et un site Internet (qui sera opérationnel vers la fin 2009) pour l'échange des informations parmi les autorités compétentes, les industries et le public, afin de promouvoir une application plus efficace de la directive, y compris l'accès à des connaissances sur les meilleures techniques disponibles et les progrès futurs.

De même, le décret susmentionné encourage l'adoption de mesures liées à la production plus propre puisqu'il prolonge la validité des autorisations jusqu'à huit ans pour les usines inscrites au registre EMAS (au lieu de l'autorisation de 5 ans prévue pour le reste des usines).

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

En raison des préoccupations croissantes concernant la consommation non durable de l'énergie en tant qu'une des causes principales du changement climatique, plusieurs instruments économiques et financiers ont focalisé la promotion de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables de la part des entreprises italiennes. La loi des finances de 2007 a lancé le programme Industria 2015, promu par le ministère du Développement économique dont le but est d'augmenter la compétitivité des entreprises nationales, par exemple dans les marchés de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. À ces fins, le Programme prévoit de nouveaux instruments tels les projets d'innovation industrielle (Progetti di Innovazione Industriale - PII).

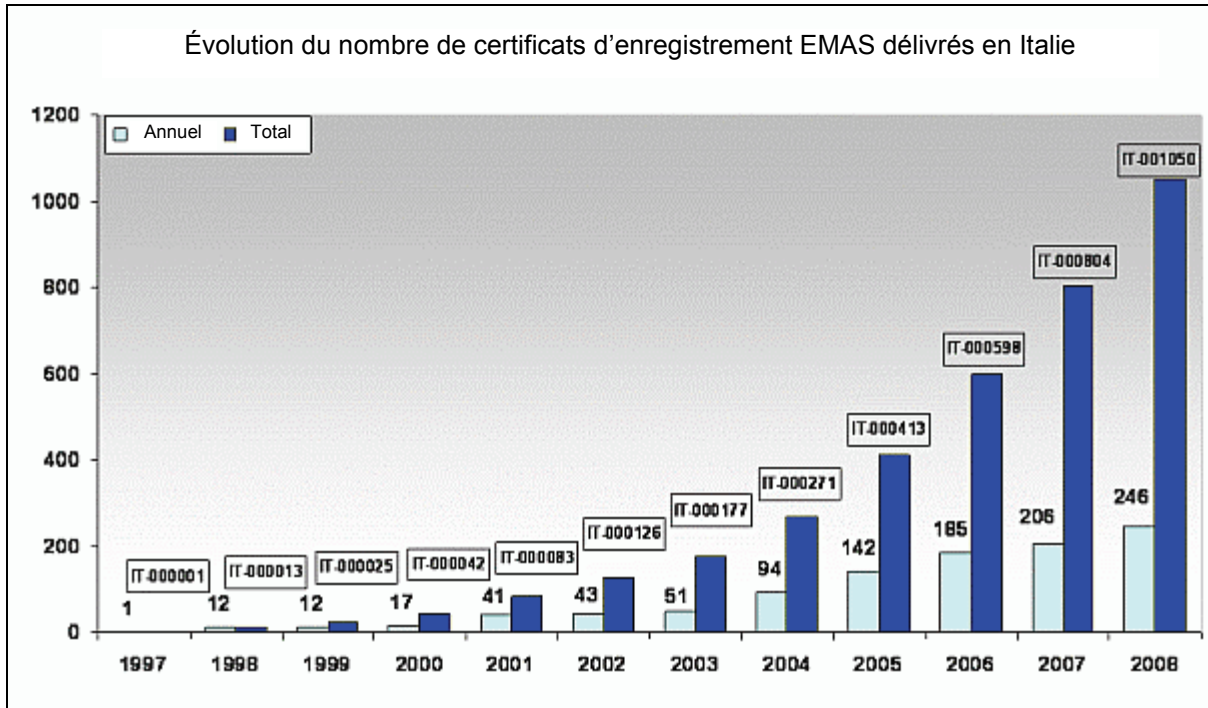
Le premier appel d'offre lancé le 5 mars 2008 concernait l'efficacité énergétique. Il servira à financer 30 projets dans les domaines de l'énergie photovoltaïque, la bioénergie, l'énergie éolienne, les matériaux de construction à haute efficacité et les technologies industrielles avancées. Le montant total des aides est de 200 millions d'euros, 54 % desquels est accordé aux PME.

Par ailleurs, le décret interministériel du 18 novembre 2008 (promulgué par le ministère du Développement économique en accord avec le MATTM) sur la mise en œuvre de la loi des finances de 2008, a introduit de nouvelles aides en faveur de l'énergie produite par des usines qui utilisent des énergies renouvelables. Le montant total des aides est de 10 millions d'euros.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

En Italie une importance croissante est accordée à l'amélioration de la qualité environnementale des commerces, des organisations et des produits. Les sources de référence primaires pour cet objectif sont l'EMAS européen et les règlements relatifs à l'éco-label, en plus des normes internationales de la série ISO 14000.

Depuis 1997 (l'année d'entrée en vigueur de l'EMAS et des règlements d'étiquetage écologique en Italie) jusqu'à présent, la pénétration des deux règlements n'a cessé d'augmenter et a enregistré une importante croissance annuelle (voir chiffres ci-dessous)



Source : <http://www.apat.gov.it/certificazioni/site/it-IT/EMAS/Statistiche>.

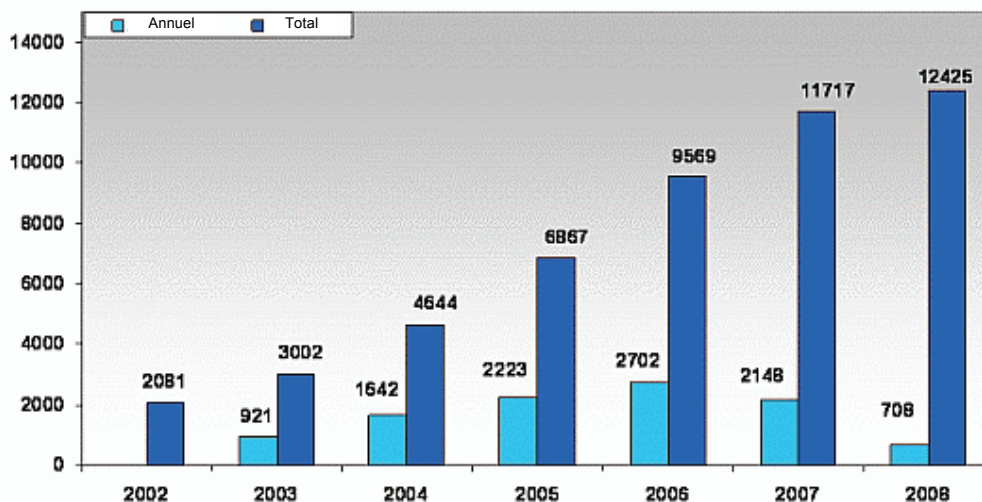
En Europe, l'Italie occupe la troisième position en matière d'EMAS, précédée par l'Allemagne, tandis que l'Espagne occupe la première position, suivie de la France et du Danemark, en matière d'éco-étiquetage.

Les régions les plus avancées (le centre et le nord de l'Italie) quant au nombre d'organisations enregistrées auprès de l'EMAS sont : l'Émilie-Romagne, la Toscane, la Lombardie, le Piémont et la Vénétie, tandis que la Campanie occupe la sixième place, montrant ainsi une attention toute particulière dans le sud de l'Italie. Le plus grand nombre de licences relatives à l'éco-label est enregistré à Trentin-Haut-Adige, suivie de la Toscane, de l'Émilie-Romagne, du Piémont et de la Lombardie.

Parmi les autres facteurs la croissance de l'EMAS et de l'éco-étiquetage a été favorisée par le développement des compétences professionnelles et du savoir-faire à travers les écoles locales d'EMAS et de l'éco-étiquetage, dont l'objectif consiste à dispenser une formation aux experts qui agiront en tant qu'auditeurs et conseillers environnementaux d'EMAS et conseillers en éco-étiquetage, et créer des partenariats avec le monde universitaire en vue d'établir des programmes de maîtrise spécifiques de formation avancée.

Enfin, le nombre d'installations certifiées par la norme ISO 14001 a augmenté jusqu'à atteindre 12 425 entreprises en 2008 (voir graphique ci-dessous). Cette information nous indique clairement que la présence des systèmes de gestion de l'environnement se généralise.

Évolution du nombre de certifications ISO 14001 délivrées en Italie



Source : <http://www.apat.gov.it/certificazioni/site/it-IT/EMAS/Statistiche>.

3. CONSOMMATION DURABLE

L'Italie se caractérise par une longue tradition de promotion de l'achat à travers des initiatives de commerce équitable et d'achats écologiques développées par des organisations de la société civile. Progressivement, ces pratiques se sont également répandues dans un bon nombre d'administrations locales. En ce qui concerne les marchés et la passation de marchés publics, le progrès est plus récent, comme il sera expliqué plus tard.

Par ailleurs, au cours des dernières années quelques progrès ont été réalisés, tant au niveau du cadre réglementaire qu'au niveau des programmes de collaboration publique/privée, en vue de promouvoir les autres aspects de la consommation durable domestique et industrielle, en rapport avec l'efficacité énergétique, le recyclage, la diffusion de l'étiquette écologique et l'utilisation adéquate des ressources naturelles.

INSTRUMENTS NORMATIFS

Pendant les trois dernières années – et au-delà des normes liées aux marchés publics et à la passation des marchés publics, lesquels seront traités plus loin dans ce rapport – il y a eu plusieurs modifications de la législation en matière de consommation durable, notamment en ce qui concerne l'impact de la consommation de l'énergie. Parmi ces modifications, les plus importantes sont les suivantes :

- Décret 21/9/2005 du ministère du Développement économique : Mise en œuvre de la directive 2003/66/CE de la Commission du 3 juillet 2003 modifiant la directive 94/2/CE portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des réfrigérateurs, des congélateurs et des appareils combinés électriques. *Gazzetta Ufficiale* n° 229 du 1^{er} octobre 2005.
- Décret législatif du 2 février 2007, n° 26 : Mise en œuvre de la directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité. *Gazzetta Ufficiale* n° 68 du 22 mars 2007 - Suppl. ordinaire n° 77.
- Décret législatif n° 115/2008 relatif à la mise en application de la directive 2006/32/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques et abrogeant la directive 93/76/CEE du Conseil.

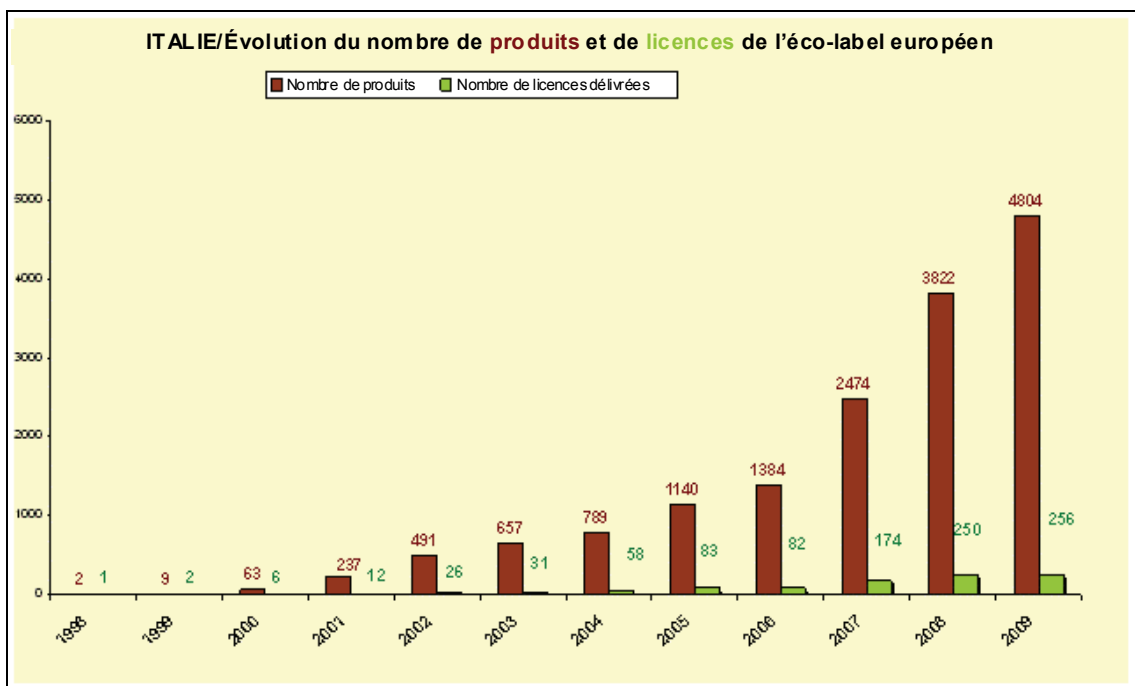
INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

La loi de finances de 2008 a accordé des déductions fiscales aux groupements d'achats solidaires (GAS). Ces groupements, qui encourageaient la consommation des produits saisonniers, contribuent à la réduction de l'impact environnemental causé par le transport à longue distance d'aliments provenant d'autres pays.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

Le nombre d'entreprises qui garantissent la qualité environnementale de leurs produits et services à travers l'utilisation de l'éco-étiquette a augmenté en Italie au cours des dernières années.

Depuis 1997, année d'entrée en vigueur de l'EMAS et des règlements d'éco-étiquetage en Italie jusqu'à présent, la pénétration des deux règlements n'a cessé d'augmenter et a enregistré une importante croissance annuelle (voir chiffres ci-dessous).



Source : <http://www.apat.gov.it/certificazionil>.

En 2008, un total de 250 licences éco-label ont été concédées pour un total de 3 822 produits et services étiquetés. La plus grande croissance a été enregistrée dans le secteur du tourisme.

Il existe un facteur crucial qui explique cette croissance de produits éco-étiquetés. Le fait que des critères environnementaux aient été graduellement inclus dans les processus de soumissionnement des administrations publiques et que des points aient été accordés aux entreprises dont les produits sont certifiés, a suscité un grand intérêt pour l'éco-étiquetage au sein des entreprises. Une démonstration concrète de cette situation est fournie par l'augmentation du nombre de produits certifiés et des licences relatives à des groupes de produits tels les détergents, les textiles et le papier. Cependant, comme il a été mentionné auparavant, la plus grande augmentation au cours de l'année dernière a eu lieu dans le secteur du logement touristique, où un effort de promotion de grande envergure dans tout le territoire – en plus des mesures incitatives offertes par un certain nombre d'administrations locales – a stimulé la demande de participation dans le plan d'étiquetage de l'UE, multipliant par trois le nombre des licences concédées.

MARCHÉS PUBLICS ÉCOLOGIQUES

Le Plan national d'action pour des achats publics durables (dénommé ci-après PNAAPD) a récemment été approuvé par le décret interministériel n° 135 du 11 avril 2008.

Le PNAAPD a été élaboré par le MATTM avec la collaboration de Consip (dont la tâche est expliquée ci-dessous), en accord avec le ministère du Développement économique et du ministère de l'Économie et des Finances. Selon PNAAPD, le MATTM publiera une série de décret qui définissent les critères minimaux à inclure dans les procédures relatives aux marchés publics pour les catégories de bien identifiés dans la loi de finances de 2007. En même temps que l'identification des conditions environnementales minimales pour chaque catégorie, les décrets établiront également des grandes lignes méthodologiques spécifiques et des secteurs cibles.

Le PNAAPD trace la stratégie pour la diffusion des achats publics durables (APD), les catégories de marchandises, les objectifs environnementaux de référence à atteindre, tant qualitatifs que quantitatifs, et les aspects généraux méthodologiques. Par conséquent, l'objectif du PNAAPD est de promouvoir la diffusion des APD parmi les organes publics et de faciliter les conditions nécessaires afin que les APD puissent exploiter tout leur potentiel en tant qu'instrument pour améliorer l'environnement.

De même, et suivant les directives établies par la Commission européenne, les APD envisagent d'entreprendre les actions suivantes :

- implication des intervenants dans les APD au niveau national ;
- diffusion du savoir sur les APD parmi les autorités gouvernementales et autres organes publics à travers la fourniture de l'information et de la formation ;
- définition des directives méthodologiques relatives aux processus des marchés publics et les critères environnementaux à inclure dans le cahier des charges, pour les produits, services et travaux identifiés comme des priorités, selon l'impact environnemental et le volume des dépenses ;
- définition des objectifs nationaux à atteindre et leur redéfinition tous les trois ans ;
- suivi périodique de la dissémination des APD et analyse des bénéfices environnementaux obtenus.

Par ailleurs, le PNAAPD a demandé aux régions italiennes et aux organismes locaux d'inclure les APD dans leurs règlements régionaux et sectoriels et dans leurs évaluations :

- la possibilité de canaliser les incitations financières fournies par le cadre légal actuel en vue de renforcer les contrats des marchés publics avec des critères de durabilité ;
- l'introduction des critères environnementaux dans le processus de rationalisation de l'approvisionnement en biens, services et travaux au sein de leurs propres organes administratives sous le « système de réseautage » entre Consip et les agences régionales d'approvisionnement centralisées (mentionnées dans la loi de finances de 2007, loi 296/2006) ;

Les provinces et les administrations locales sont priées de respecter la teneur du Plan d'action national à travers la promotion des plans d'efficacité énergétique dans les établissements scolaires et par l'inclusion des critères environnementaux minimaux identifiés par le PNAAPD dans leurs procédures de passation de marchés. De même, les administrations locales inscrites auprès de l'EMAS ou de l'ISO 14001 ou celles intervenant au processus de l'Agenda 21 sont particulièrement priées d'aligner leur politiques et programmes avec les objectifs établis par le PNAAPD.

En plus des règlements spécifiques relatifs aux APD qui seront préparées conformément au PNAAPD, il convient de mentionner les règlements existants suivants :

- L'approbation préliminaire du Codice Unico degli Appalti par le Conseil des ministres, relatif à la mise en œuvre de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars

2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

- La loi de finances de 2006 a mis l'accent sur la nécessité de rationaliser les dépenses publiques, ce qui devra être atteint à travers l'application obligatoire de Consip.

Consip, l'agence publique créée par le ministère de l'Économie en 1997, est chargée de mettre en œuvre le Programme de rationalisation des dépenses publiques relatives aux biens et services, à travers l'utilisation de technologies informatiques et d'outils d'achat innovateurs.

La loi 191/2004, disposition exceptionnelle visant la réduction des dépenses publiques, stipule que toutes les administrations publiques (à l'exception des municipalités dont la population est inférieure à 1 000 habitants) doivent prendre en considération Consip dans leurs achats ou doivent, au moins, appliquer les paramètres de qualité/prix définis dans les accords relatifs à Consip. Au début de l'année 2004, Consip a signé 56 accords-cadres relatifs à plus de 30 catégories de produits de plus de 130 fournisseurs. Ce nombre est en croissance continue. Consip est déjà devenue le centre d'achat par excellence pour les ministères et autres administrations publiques.

En plus de son travail de coordination et de rationalisation des dépenses publiques, Consip a déjà commencé à introduire des procédures pour les marchés publics écologiques. De même, au niveau régional, des « centres d'achats » similaires au Consip se trouvent en phase de création.

4. PROMOTEURS ET PROJETS

Le MATTM et l'ISPRA sont les acteurs principaux de la CPD en Italie. Ces institutions réalisent une tâche coordonnée concernant la Directive IPPC, l'inscription auprès de l'EMAS, le certificat écologique, la minimisation des déchets et le recyclage, la qualité de l'eau et le cycle de l'eau, les risques industriels, la qualité de l'air et les émissions atmosphériques.

Il convient de mettre l'accent sur les partenariats récents signés par le MATTM avec des intervenants correspondants :

- Accord avec COOP ITALIA (Coopérative de clients GDO - Grand Magasin) sur la promotion de modèles de consommation et de production durables.
- Accord avec l'administration de la région de Frioul-Vénétie julienne, la province de Pordenone, CCIAA, ASDI, Unione degli industriali di Pordenone, Consorzio tra imprese COMAD, CGIL, CISL, UIL (syndicats) et le Consortium du mobilier de Livenza pour l'adoption d'une étiquette environnementale dans le secteur du mobilier de Pordenone.
- Accord avec la province de Matera pour la promotion de l'application des outils de certification environnementale dans le secteur touristique.
- Accord avec la section italienne de l'ISES (société internationale de l'énergie solaire) au mois d'octobre 2008, la campagne de sensibilisation Città Solari (villes solaires) en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire. La campagne a expliqué les énergies renouvelables et les méthodes d'économie de l'énergie applicables aux villes et aux résidences.

En ce qui concerne la mise en œuvre des projets de CPD, depuis 1999 l'Italie a bénéficié du cofinancement du programme LIFE et a exécuté plusieurs projets en rapport avec la CPD. Les domaines spécifiques couverts par ces projets sont : la gestion des déchets et le recyclage, les technologies propres, les systèmes de production respectueux de l'environnement, éco-étiquetage et marchés publics écologiques (APD).

Voici une liste de quelques-uns des projets LIFE les plus récents liés à des thèmes de CPD :

Technologies propres :

- Minimisation de l'impact du recyclage du verre et la production des conteneurs de verre. LIFE06 ENV/IT/000332.

- Nouveau système ESD (eco-sustainable drawing) respectueux de l'environnement pour traiter les tiges de fil d'acier / sous-produits. LIFE04 ENV/IT/000598
- Nouveau système Eco Spray. LIFE04 ENV/IT/000414
- Nouvelle technologie propre pour la décoration de tous types de surfaces céramiques, plates ou texturées. LIFE04 ENV/IT/000589
- PNEUMA : un générateur d'énergie pneumatique inintermittible. LIFE04 ENV/IT/000595
- Micro-coupe éco-durable à l'aide d'ultrasons. LIFE06 ENV/IT/000254
- Démontrer les technologies innovantes qui améliorent de façon significative la performance environnementale des roulements. LIFE06 ENV/NL/000176

Bâtiments durables :

- Soleil et vent. LIFE04 ENV/IT/000594

Éco-label et APD :

- La Semaine de la Fleur européenne, campagne sur l'éco-label de l'UE. LIFE03 ENV/DK/000052
- Promotion de l'éco-label européen pour les chaussures. LIFE02 ENV/E/000241
- Hôtels durables dans les îles et la région méditerranéennes - Un projet de démonstration à l'île de Corse, en Sardaigne. LIFE04 ENV/FR/000340
- Projet de démonstration pour la déclaration environnementale du produit : les fleurs de Terlizzi et l'éco-label local. LIFE04 ENV/IT/000480
- GPPnet Network of Green Public Procurement LIFE02 ENV/IT/000023.

Parmi les projets ci-dessus, l'accent sera mis sur le GPPnet Network of Green Public Procurement. Ce projet a été choisi en tant qu'un des 21 meilleurs projets de LIFE-Environnement en 2005-2006. Le projet GPPnet, mis en œuvre de 2002 à 2004, a fait participer la province de Crémone et 13 municipalités de la région de Lombardie et a créé un réseau GPP visant à promouvoir les APD au sein des administrations publiques italiennes, en les encourageant à intégrer des considérations environnementales dans leurs décisions et leurs processus de passation de marchés. Durant le développement du projet, un ensemble de règles a été introduit pour les achats de produits munis d'étiquettes écologiques, d'appareils électroménagers permettant des économies d'énergie et d'eau, de produits recyclés ou de contrats commerciaux avec des fournisseurs certifiés. Les administrations publiques impliquées ont cherché à améliorer leur propre performance environnementale et à influencer sur le comportement d'autres organisations. Après la finalisation du financement de LIFE, la province de Crémone a continué ses activités d'APD (voir explication ci-dessous).

Enfin et non des moindres, plusieurs prix ont été créés par les institutions publiques et privées pour promouvoir des modèles de consommation et de production durables. Dans ce sens, le prix Ecohitech Award, le Premio Cinque Vele et le Premio Nazionale Comune Riutilizzatore ont déjà été mentionnés dans l'édition précédente du présent rapport¹³. Outre ces initiatives, les suivantes sont également dignes d'être mentionnées :

- Premio all'innovazione Amica Dell'ambiente (Prix de l'innovation respectueuse de l'environnement)

Depuis 2001, ce prix est décerné une fois par an aux entreprises qui utilisent des technologies, des procédés, des services et des systèmes de gestion innovants qui apportent des

¹³ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

améliorations remarquables. Ce prix vise à créer un contexte de recherche propice et un échange d'innovations. Les trois thèmes de la dernière édition (2008) étaient les suivants : innovation respectueuse du climat, maison bas carbone (vers un bâtiment à zéro émission) et produits efficaces pour une passation de marchés écologiques. Ce prix est organisé sous le patronage de la Commission européenne et du MATTM, et est promu par Legambiente, la région de Lombardie, l'Université polytechnique de Milan en collaboration avec l'Agence régionale pour la protection de l'environnement (ARPA) de Lombardie, CONAI, la Fondation Eni Enrico Mattei, l'Institut de la gestion verte et le Kyoto Club.

- Le Premio Comuni Ricicloni (Prix des municipalités les plus recyclantes)

Depuis 1994, cette initiative est promue par Legambiente et sponsorisée par le MATTM pour récompenser les municipalités qui ont enregistré les meilleurs résultats dans le domaine du recyclage des déchets municipaux, en particulier à travers les meilleurs systèmes intégrés de gestion des déchets, mais aussi pour l'acquisition des biens et services qui augmentent la valeur des matériaux récupérés du tri sélectif.

- Oscar dell'imballaggio (Oscar à l'emballage)

Ce prix entre dans le cadre du projet Penser au futur, mis au point par CONAI (Consortium national d'emballage) et promu par l'Université polytechnique de Milan sous le patronage de CONAI et de l'Institut italien de l'emballage. Chaque année, le prix est décerné aux meilleurs produits respectueux de l'environnement dans les industries italiennes. Il vise la diffusion, parmi les industries italiennes, du concept de développement durable et l'amélioration de l'engagement de ces industries envers la prévention des déchets.

- Premio Consumo Sostenibile (Prix à la consommation durable)

Depuis 2004, La Fondation des consommateurs et utilisateurs (Fondazione ICU) promeut ce prix décerné aux thèses de fin d'études sur des questions en rapport avec la consommation durable tels que l'économie des matériaux et les mesures contre le gaspillage, les bénéfices des énergies renouvelables et les outils économiques vers une consommation plus durable.

- Premio Compraverde per la Pubblica Amministrazione Sostenibile (Prix achats verts pour les administrations publiques durables)

Ce jeune prix a été créé en 2008 dans le cadre du Forum international des achats verts et constitue une reconnaissance aux organes publiques qui réalisent la passation de marchés verts ou qui mettent en œuvre des activités spécifiques et des procédures de passation de marchés verts en tant qu'exemple des critères écologiques dans la passation de marchés. Ce prix est promu par le département de Crémone, l'Association italienne pour l'Agenda 21 local, la région de Lombardie et des groupes privés tels que le Groupe Ecosistemi-SDI et Adescoop-Agenzia dell'Economia Sociale s.c., sous le patronage du bureau italien du Parlement européen, le MATTM et le ministère italien de l'Éducation, des Universités et de la Recherche.

- Prix Eni 2009 (Premio Protezione Dell' Ambiente)

Ce prix remplace le Prix Italgas dont la dernière édition était la 19^e, organisée en 2006. Depuis 2007, ENI (multinationale pétrolière et de gaz italienne ; la plus grande entreprise industrielle du pays) décerne ce prix chaque année en vue d'encourager une meilleure utilisation des ressources énergétiques, promouvoir la recherche et ajouter une valeur aux nouvelles générations de chercheurs italiens et étrangers. Ce prix, organisée sous le haut patronage du Président de la République, souligne la priorité accordée par ENI à la recherche scientifique et aux thèmes liés à la durabilité, avec une attention particulière à l'énergie durable.

Au niveau international, l'Italie soutient fermement le Processus de Marrakech du PNUE pour la promotion de la CPD. Au cours de la 14^e session de l'ONU sur le développement durable (mai 2006), le MATTM ont lancé un groupe de travail thématique sur l'éducation pour une consommation durable (ECD). L'objectif du groupe de travail est de réaliser des progrès dans l'introduction des questions relatives à la consommation et la production durables dans les programmes académiques officiels et établir un pont avec l'éducation non officielle, afin de soutenir le Processus de Marrakech à travers les initiatives, activités et projets pilotes dans ce secteur au niveau régional et national. Au cours de sa 1^{re} réunion internationale tenue à Gênes, en Italie, au mois d'avril 2007, le groupe de travail a élaboré un plan de travail biennal qui définit les activités et les objectifs à réaliser durant la période 2007-2009.

Le groupe de travail italien ECD, en coopération avec le PNUE, l'UNESCO et le réseau pour des consommateurs citoyens, a rédigé un document intitulé *Ici et Maintenant! L'éducation à la consommation durable* qui définit les grandes lignes et les recommandations relatives à l'intégration de l'ECD dans les processus d'apprentissage officiels. Le document vise l'implication des décideurs politiques, les formateurs et les professeurs dans l'intégration de l'ECD dans les processus d'apprentissage officiels et a été partagé avec les intervenants et les décideurs politiques nationaux pertinents. Les grandes lignes ont été aussi présentées dans le cadre de forums internationaux et régionaux, et seront soumises pour approbation à la 4^e assemblée du Comité directeur de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe sur la stratégie de l'ECD.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, il convient de mentionner le Programme bilatéral égypto-italien de coopération sur l'environnement, signé entre le ministère des Affaires environnementales de la République arabe d'Égypte et le MATTM. Dans le cadre de ce programme, ISPRA a mis en œuvre le projet Annuaire de renforcement des capacités et des données environnementales afin de renforcer les capacités de l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales (EEAA) dans le domaine de l'éducation et de la formation environnementales.

Parmi les ateliers organisés sur les différents thèmes environnementaux dans le cadre du projet, ISPRA a organisé l'Atelier sur les meilleures techniques disponibles (MTD) au mois de mars 2007, concernant l'application de la directive 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution et les documents de référence sur les MTD (BREF), dans les secteurs suivants : industries du ciment, fonderie et métallurgie, industrie des engrais, industries des peintures et des plastiques ainsi que leur recyclage.

5. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

En Italie, contrairement à ce qui s'est passé aux pays voisins, les premiers pas vers le développement de la responsabilité sociale, au sens moderne, ont été caractérisés par une importante participation, dans les premières initiatives, des associations d'entreprises et coopératives, plutôt que des industries à grande échelle.

Une particularité des entreprises italiennes en comparaison avec le reste de l'UE est leur taille. En Italie, la moyenne est de 3,9 employés par entreprise (tant dans les entreprises industrielles que celles des services) alors que dans l'UE-15 elle est de 6 employés par entreprise. Dans les secteurs industriels, les entreprises ayant plus de 250 employés en Italie représentent seulement 19,7 % du total des entreprises, contre 34 % dans l'UE-15. Ce nombre considérable de PME donne lieu à – et fait partie – de nombreux réseaux locaux basés sur les relations informelles, dont les résultats sont difficiles de mesurer, tel qu'il a été précisé dans les approches modernes de la RSE (l'initiative mondiale de reddition des comptes).

En somme, la structure commerciale italienne est prédominée par les PME et, historiquement, le mouvement coopératif a toujours été très important. Si nous ajoutons à ceci l'importance des administrations locales, il devient clair que la situation actuelle de la RSE en Italie a évolué, dans une grande mesure, vers le soutien de la légalisation des activités commerciales dans un environnement géographique proche, tout en accordant une importance particulière aux questions sociales.

L'importance du mouvement coopératif, ainsi que l'influence des congrégations religieuses, a largement contribué à la définition de la RSE en Italie, principalement du côté de la demande, représentée par un segment du marché financier, à travers l'investissement socialement responsable (ISR). L'influence de ces deux groupes a été propice à un développement plus important et plus rapide de l'ISR en Italie que dans les autres pays de l'UE.

5.1. Promoteurs et projets

Voici une vue d'ensemble de la RSE en Italie, montrée à travers les initiatives offertes par le secteur commercial, les administrations publiques, les institutions académiques et la société civile :

- **Impronta Etica :**

Fondée en 2001, Impronta Etica est une association à but non lucratif composée d'entreprises, services publics et organisations du secteur public dont l'objectif est d'encourager les entreprises à mettre en œuvre des politiques de RSE, à développer des bonnes pratiques et à mettre en place les outils et les procédures. En plus de Sodalitas, l'organisation est une des deux membres italiens du réseau européen CSR Europe.

En 2003 l'Association a publié son *Manifeste RSE*, qui regroupe tous les aspects clés de la RSE, selon les critères d'Impronta Etica. Un de ces aspects est l'accent mis sur la participation de groupes d'intérêt, puisque sans dialogue et confiance entre les entreprises et leurs groupes d'intérêts, on ne peut même pas parler de RSE. Impronta Etica maintient également le rôle modèle que l'administration publique peut jouer dans la promotion des politiques de la RSE parmi les acteurs du secteur privé. Impronta Etica accorde une importance spéciale aux administrations locales, en particulier à celles d'entre elles qui ont appliqué le programme de l'Agenda 21 en vue d'équilibrer le compte social et environnemental, tel que stipulé dans la Charte d'Aalborg.

- **Sodalitas :**

En plus de l'Impronta Etica, Sodalitas est un des deux membres italiens du réseau CSR Europe. Fondée en 1995, Sodalitas est supportée par Assolombarda (membre de Confindustria, l'Association d'entrepreneurs italiens) et vise à établir un pont entre le secteur des affaires et la société civile, à travers la promotion de la culture du développement durable et la cohésion sociale, en renforçant la création de partenariats entre les entreprises et les ONG, en vue de résoudre les problèmes de la société. Dans ce cadre, elle offre des services de conseil aux organisations de la société civile, en vue d'aider à celles-ci à améliorer l'efficacité et la qualité de leurs programmes d'assistance. Elle offre également des programmes d'assistance aux entreprises lors de la configuration de la RSE et de leurs initiatives dans l'investissement communautaire. Sodalitas fournit à ses membres les services clés suivants :

- Le suivi et la le contrôle de l'évolution de la RSE en Italie et en Europe, la publication d'une revue mensuelle, et la mise à jour de sa base de données des meilleurs exemples.
- Le forum pour l'échange d'idées et expériences à travers le *Centro per los Sviluppo della RSE* (Centre pour le développement de la RSE.)
- Évaluation comparative des systèmes (benchmarking).
- Ateliers interactifs sur les principales pratiques et outils de la RSE.
- Prix social Sodalitas.

Depuis 2002, le prix social Sodalitas est accordé aux entreprises qui sont activement impliquées dans les questions sociales en sept catégories : le meilleur programme de responsabilité sociale destiné à la valorisation des ressources humains, la meilleure initiative, la meilleure mise en œuvre de programme de partenariat communautaire, la meilleure campagne de marketing social, la meilleure initiative de responsabilité sociale mise en œuvre par les PME, le prix au produit ou service social innovateur, socialement, écologiquement ou financièrement responsable, le prix à la meilleure initiative de responsabilité sociale émanant d'un organisme local ou une institution publique ou éducative.

Le Pacte mondial des Nations unies en Italie. En 2002, commençant par les activités de coordination de l'organisation *Cittadinanzattiva*, avec le support du Pacte mondial à New York et de l'Organisation internationale du travail (OIT), il est devenu possible d'établir le premier réseau du Pacte mondial en Italie. Cette initiative a attiré un bon nombre d'universités, entreprises et institutions : la Chambre de commerce de Milan, le CISL, Fondaco, la Fondation pour la citoyenneté active, la Fondazione Eni Enrico Mattei, le groupe Frascati pour la responsabilité sociale des entreprises et ses sociétés membres, IEFÉ-Université Bocconi, la région de Toscane.

Au cours de l'année 2006, le réseau italien a voulu revitaliser son rôle afin qu'il soit plus important dans la promotion et la diffusion de la RSE au sein des entreprises italiennes. Le 14 septembre 2006, Le Comité exécutif, au cours d'une réunion qui s'est tenue au siège de l'OIT à Rome, a approuvé la concession du Secrétariat technique du réseau Italien à Fondaco-Fondation pour la citoyenneté active.

Le réseau Italien du Pacte mondial compte parmi ses intervenants quelque deux cent participants, 70 % desquels sont des entreprises. Les activités sont principalement dirigées à l'éducation et l'organisation d'événements visant la diffusion des bonnes pratiques.

Unioncamere (l'Association italienne des Chambre de commerce) : Unioncamere est activement impliquée dans la diffusion de la culture de RSE en Italie, en vertu d'un accord signé en 2003 avec le ministère du Travail. Unioncamere a ouvert 44 bureaux locaux pour la RSE dont l'objectif est de fournir information et assistance aux entreprises (les PME en particulier) intéressées par la mise en œuvre des principes de la RSE. Unioncamere se charge également d'élaborer des études sur la RSE et mettre une base de données des bonnes pratiques de la RSE à la disposition des intéressés.

Responsabilité sociale des entreprises et projet d'engagement social : Ce projet a été lancé par le ministère du Travail et du Bien-être italien en 2002. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Diffuser la RSE, le développement durable et les approches des meilleures pratiques ;
- Garantir aux citoyens un engagement social effectif de la part des entreprises ;
- Soutenir les PME lors du développement des politiques et des stratégies de RSE ;
- Établir un ensemble d'indicateurs standards (déclaration sociale) faciles et flexibles ;
- Diffuser l'utilisation des indicateurs susmentionnés ;
- Promouvoir l'échange d'expériences entre les pays en vue d'identifier les meilleures pratiques au niveau international ;
- Promouvoir l'intervention active des sociétés privées dans les initiatives sociales suivant une logique moderne d'intégration public-privé.

Les intervenants nationaux impliqués dans le projet sont des entreprises, le ministère du Travail italien et le Forum RSE. Les éléments du système sont : la déclaration sociale et l'ensemble d'indicateurs ; la procédure d'audit de la déclaration sociale ; système de facilitation (exemple : impôts) ; mécanismes pour la persuasion morale. Quelques-uns des indicateurs identifiés dans le cadre du programme de RSE ont un rapport étroit avec l'environnement : consommation d'énergie, matériaux et émissions (énergie, eau, matières premières, émissions, effluents hydriques, déchets) et la relation entre la stratégie environnementale et la communauté (locale).

- **SA 8000 Standard :**

SA 8000 STANDARD est une norme internationale pour améliorer les conditions de travail, disponible uniquement à travers les organisations indépendantes accréditées par l'Agence d'accréditation de la responsabilité sociale (SAAS). Selon la SAAS, l'Italie possède 795 usines titulaires du certificat SA 8000.

En 2001, l'administration de la région de la Toscane est la première au monde à avoir fait un pas en ce qui concerne la promotion de la RSE de la part de l'administration publique, à travers le lancement de son projet dénommé Fabbrica Ethica (Fabrique éthique). La région a décidé d'entamer un processus de coopération avec les entreprises locales visant la promotion du certificat SA 8000 pour la région. Grâce à cette initiative, la Fabrique éthique a été choisie parmi 300 projets européens et a obtenu le Prix européen de l'entreprise dans la catégorie Esprit d'entreprise responsable, pour son engagement dans la promotion de la RSE au niveau régional, avec des subventions de 3,5 millions d'euros, conduisant à un investissement de près de 7 millions d'euros, une loi régionale spécifique et un prix national aux entreprises certifiées

socialement. En Toscane il existe actuellement 219 entreprises certifiées SA 8000, la plus grande concentration dans le monde entier.

- **EconomEtica :**

EconomEtica est un centre interuniversitaire pour l'éthique économique et la responsabilité sociale des entreprises, situé à l'Université Bicocca de Milan et connecté à son département d'économie. Il s'agit d'une forme stable et organisée de coopération parmi plus de 20 universités italiennes. Le centre se charge de l'éducation académique, de la recherche de base et appliquée et de la diffusion d'idées pour le développement et la mise en œuvre de modèles opérationnels ainsi que des instruments utiles pour l'amélioration éthique des entreprises, organisations et institutions économiques. EconomEtica n'est pas un réseau virtuel, ni un accord inter-universités. C'est un centre de recherche doté d'une structure opérative à laquelle appartiennent d'éminents érudits et de jeunes chercheurs. Son conseil d'administration, le comité scientifique et les équipes de travail sont constitués de professeurs et de chercheurs issus de plusieurs universités italiennes qui ont été impliqués, pendant plusieurs années, dans la recherche relative à des thèmes en rapport avec l'éthique économique et la RSE. Les activités d'EconomEtica englobent les domaines suivants :

- Inclusion des cours d'éthique économique et de RSE dans les programmes académiques ;
- Promotion des projets de recherche de base et appliquée au niveau national et international ;
- Diffusion du savoir et promotion de la mise en œuvre des systèmes et des outils de gestion la RSE au sein des entreprises, des organisations publiques et privées et des institutions ;

- **Premio Anima per la Crescita di una Coscienza Etica (Prix Anima pour la sensibilisation éthique) :**

Anima est une organisation à but non lucratif créée en 2001 et promue par l'Union des industriels et des entreprises de Rome. Depuis 2002, elle remet ce prix pour récompenser le monde des arts et de la culture dans les catégories cinéma, journalisme, littérature, musique et théâtre. Le prix est concède aux professionnels qui œuvrent pour diffuser la RSE et les cultures de développement durable parmi le public en général. Le prix est organisé sous le haut patronage du Président de la République Italienne et le Maire de la ville de Rome.

Finalement, une liste d'entreprises nationales et d'institutions qui ont mis en œuvre un programme de responsabilité sociale d'entreprise en Italie figure ci-dessous :

- ATC (société de transport public de la municipalité de Boulogne)
- CAMST (une des entreprises italiennes les plus importantes dans le secteur des traiteurs)
- CONAD (société de distribution)
- COOP Adriatica (société de distribution)
- COOPFOND (fonds mutuel pour les coopératives)
- GRANAROLO (entreprise de restauration)
- SCS AZIONINNOVA (services professionnels de conseil sur la RSE)
- ABB Italie (technologies de puissance et d'automatisation ayant un faible impact environnemental)
- Accor Services
- ALCOA Italia (producteur d'aluminium primaire)
- Plusieurs banques italiennes (Banca Popolare di Milano, Groupe BNL, Intesa Sanpaolo, UBI Banca, Groupe Unicredit)
- TNT

- Telecom Italia
- Ferrovie dello Stato
- Pirelli
- Nestlé Italia
- SMEG
- L'Oréal
- Kraft
- Indesit
- ItalCementi
- Ideal-Standard
- Mondadori
- ENEL
- Coca Cola Italia
- DHL
- GAS Natural Italia

5.2. Investissement socialement responsable

Les critères de l'investissement socialement responsable (ISR) incorporent, dans l'analyse du processus de prise de décisions relatives à l'investissement, l'impact des facteurs de directives environnementales, sociales et d'entreprise, ainsi que les critères usuels de type financier (rendement, flux de trésorerie).

Une agence italienne, Avanzi SRI Research (fusionnée avec la société française VIGEO), a été le pionnier européen à réaliser ce genre d'analyses. Avanzi offre conseil et informations sur l'investissement socialement responsable, contribuant ainsi à la diffusion de la culture de RSE. L'organisation a également rendu des services de recherche et consultation à un large public constitué de banques et institutions financières en général, fonds de pensions, fondations et organisation non-gouvernementales. Entre 2001 et 2006, Avanzi a rassemblé des données sur le total des actifs manipulés par tous les fonds socialement responsables en Europe. Dans ces études comparatives une différence considérable dans ce genre d'investissement entre le Royaume-Uni et l'Europe continentale est montrée à travers les années. Cependant, ces produits d'investissement, même si ils n'atteignent pas le niveau britannique, ils sont assez enracinés en Italie.

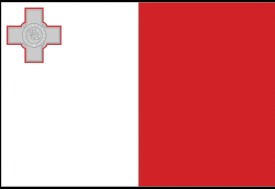
Un autre promoteur de l'ISR en Italie est le Forum per la Finanza Sostenibile (Forum pour les finances durables) qui est le partenaire italien du réseau européen des forums d'investissement social, Eurosif. Le forum est une organisation à but non lucratif dont la mission consiste à « promouvoir la culture de responsabilité sociale dans les pratiques d'investissement financier en Italie ».

Il cherche, à travers la diffusion de l'information et du savoir, à développer des propositions innovatrices dirigées à financer les gérants, les usagers des services financiers, la formulation des politiques et le renforcement de la compétitivité des professionnels du monde des affaires, ainsi que la promotion du dialogue entre les différents groupes d'intérêt.

6. BIBLIOGRAPHIE

- *Economic Survey of Italy 2007*, OCDE : http://www.oecd.org/document/55/0,3343,en_2649_33733_38680631_1_1_1_1,00.html
- *The World Factbook* : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/it.html#top>

- Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mer (MATTM) : <http://www.dsa.minambiente.it/gpp/page.asp?id=75>
- Autorisation environnementale intégrée (AEI): <http://aia.minambiente.it/intro.aspx>
- Département pour la politique communautaire. Conseil des ministres : <http://www.politichecomunitarie.it/attivita/?c=ciace>
- Questionnaire soumis par le CAR/PP au point focal national italien
- Industria 2015 : <http://www.industria2015.ipi.it/index.php?id=2>
- Dossier : *Nuove opportunità per l'energia rinnovabile*. Ministero dello Sviluppo Economico : http://www.sviluppoeconomico.gov.it/primopiano/dettaglio_primopiano.php?sezione=primopiano&tema_dir=tema2&id_primopiano=105
- Liste des organisations enregistrées EMAS : <http://www.apat.gov.it/certificazioni/site/it-IT/EMAS/Statistiche>
- *Environmental Data Yearbook*, 2008, Italie : http://www.apat.gov.it/site/en-GB/APAT/Publications/Environmental_Data_Yearbook/
- *Education for Sustainable Consumption*, Groupe de travail de Marrakech : http://esa.un.org/marrakechprocess/pdf/MTF_on_Education_for_SC.pdf
- *Città solari: campagna di sensibilizzazione sull'energia pulita e le sue applicazioni*: http://www.governo.it/GovernoInforma/Dossier/citta_solari/
- *Acquisti Verdi della Pubblica Amministrazione*: <http://www.dsa.minambiente.it/gpp/page.asp?id=78>
- *Contributi per la costruzione di una strategia italiana per il consumo e la produzione sostenibili*, document publié par le MATTM - Secrétariat général pour la protection de l'environnement, 20 septembre 2008 : <http://www.dsa.minambiente.it/gpp/file/Documento%20SCP%2020%20settembre.doc>
- Premio all'innovazione Amica Dell'ambiente : <http://www.premioinnovazione.legambiente.org>
- Premio Comuni Ricicloni: <http://ecosportello.org/ssezione.php?sid=13&ssid=24>
- Oscar dell'imballaggio : http://www.istitutoimballaggio.it/29/oscar_dell_imballaggio/breve_storia.php
- Premio Consumo Sostenibile : <http://www.fondazioneicu.org/premio.html>
- Premio Compraverde per la Pubblica Amministrazione Sostenibile : <http://www.forumcompraverde.it/premio.html>
- Eni Award 2009 : www.eniaward.net
- Sodalitas : <http://www.sodalitas.it/>
- Unioncamere (Association des Chambres de commerce italiennes) : <http://www.csr.unioncamere.it/>
- SA 8000 STANDARD : http://www.saasaccreditation.org/facilities_by_country.htm
- Fabrica Ethica : <http://www2.fabricaethica.it/>
- EconomEtica : <http://www.econometica.it/>
- Premio Anima per la Crescita di una Coscienza Etica : <http://www.animaroma.it/web/index.asp?id=12>

 <p>MALTE</p>	POPULATION : 403 532
	SUPERFICIE : 315,6 km ²

1. INTRODUCTION

Vers le milieu des années 80, Malte s'est transformée en un point de transfert de marchandises, un centre financier, et une destination touristique. Malte est devenue membre de l'Union européenne en mai 2004 et a commencé à utiliser l'euro comme monnaie en 2008.

Malte ne produit environ que 20 % de ses besoins alimentaires, elle a un approvisionnement limité en eau douce et possède peu de sources d'énergie propres. La situation géographique de Malte entre l'Europe et l'Afrique suscite un flux d'immigration illégale. L'industrie de services financiers s'est développée ces dernières années, mais elle n'est pas complètement modernisée. L'économie dépend du commerce extérieur, de la fabrication (industrie électronique et produits pharmaceutiques, en particulier) et du tourisme, secteurs qui ont été touchés négativement par la crise économique mondiale. En 2009, le Gouvernement de Malte, s'attaquera à la réduction des dépenses publiques, qui ont atteint en 2008 près de 4,1 % du PIB, se situant au-delà du chiffre maximum de la zone euro, soit 3 %.

Données économiques			
PIB	9,801 milliards de \$ (est. 2008)	Taux de croissance du PIB	3 % (est. 2008)
PIB par habitant	24 200 \$ (est. 2008)	PIB par secteur	Agriculture : 1,4 % Industrie : 18 % Services : 80,6 % (est. 2008)
Population active par secteur	Agriculture : 2,3 % Industrie : 29,6 % Services : 68 % (est. 2005)	Taux de chômage	6,4 % (est. 2007)
Dette publique	ND	Taux d'inflation	4,4 % (est. 2008)
Exportations	3,491 milliards de \$ (est. 2008)	Exportations par partenaires commerciaux	Singapour 14,4 %, Allemagne 13,7 %, France 12,6 %, Royaume-Uni 10 %, Hong Kong 6,1 %, Japon 4,9 %, Italie 4 % (2007)
Importations	4,963 milliards de \$ (est. 2008)	Importations par partenaires commerciaux	Italie 26 %, Royaume-Uni 15 %, France 9,5 %, Allemagne 8,8 %, Singapour 5,2 % (2007)
Principales industries	Tourisme, électronique, construction et réparation navale, alimentation et boissons, produits pharmaceutiques,	Production d'électricité	2,14 milliards de kWh (est. 2007)

	chaussures, vêtements, tabac		
Consommation d'électricité	1,85 milliard de kWh (est. 2007)	Exportations d'électricité	0 kWh
Importations d'électricité	0 kWh (2007)	Production de pétrole	0 baril/jour (2007)
Importations de pétrole	18 910 barils/jour (2005)	Consommation de pétrole	18 600 barils/jour (2006)
Production de gaz naturel	0 m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	0 m ³ (est. 2007)

Source : *www.cia.gov, The World Factbook.*

2. PRODUCTION PROPRE

La consommation et la production durables sont traitées dans un sous-alinéa du projet maltais de la stratégie nationale du développement durable. Mais, à l'inverse des autres chapitres de la stratégie, il n'y a eu aucun succès, aucune activité et innovation, seulement des lignes d'actions futures qui se résument dans les points suivants :

- Promouvoir des modalités de consommation et production qui font des économies dans l'usage des ressources non renouvelables, réduire au minimum les déchets et la pollution, et donner suffisamment de temps à la régénération des ressources renouvelables.
- Promouvoir l'efficacité écologique et essayer d'augmenter la productivité dans l'usage des ressources.
- Maintenir le niveau des importations dans les limites de l'économie et de la capacité d'exportation.
- Encourager suffisamment l'épargne et l'investissement économique pour maintenir le capital social des générations futures.
- Agir sur les produits contaminants qui peuvent être remplacés par d'autres plus respectueux de l'environnement.
- Réviser le système de passation de marchés publics, afin de mettre l'accent sur la question de la durabilité des produits et services acquis par le Gouvernement.



2.1. Industrie et environnement

L'une des préoccupations principales environnementales concerne la construction et l'exploitation de carrières, activités fréquemment liées aux dommages environnementaux et aux pratiques non durables sur l'île. Ces exploitations tendent à produire une grande quantité de déchets inertes et créent une pollution acoustique. Elles génèrent aussi une grande quantité de poussière et de particules en suspension, avec des impacts négatifs sur la santé, l'environnement et le paysage. La majorité des entrepreneurs dans la construction sont des PME, et jusqu'à présent, il a été difficile d'implanter de bonnes pratiques. En ce qui concerne l'exploitation de carrières, depuis 2009, elle a baissé de 1,2 % et en 2007, elles occupaient 2,3 km (soit 0,76 % de la superficie de la masse continentale de Malte). La Commission européenne a averti les autorités locales en 2008 au sujet des émissions dans l'atmosphère de particules en suspension, très élevées dans certaines zones comme Lija.

Un autre point d'attention est la gestion des déchets dangereux, qui dans une bonne mesure, ont été exportés vers des pays ayant une licence pour leur traitement. Ces dernières années cependant, des usines de traitement ont commencé à opérer dans l'île ou de nouvelles sont en construction. Dans la ville de Marsa, on trouve déjà en service une nouvelle usine pour la gestion de flux déterminés de déchets polluants.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

La principale source de pollution atmosphérique, outre le problème mentionné ci-dessus, est liée à la production d'électricité et au transport. Au cours de ces dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté en raison de la demande croissante en électricité ainsi que de l'augmentation de l'achat de voitures privées. Cette situation génère une pollution atmosphérique au plomb, au soufre, à l'oxyde d'azote et aux composés organiques volatils y compris au benzène. La pollution à l'ozone produite par les zones industrielles a ponctuellement été détectée dans les pays voisins.

Les décharges ont également représenté une source de pollution atmosphérique pendant de nombreuses années. La réhabilitation actuelle des anciennes décharges devrait résoudre certains des impacts négatifs associés à ces anciennes pratiques.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Malte n'a pas d'objectif spécifique pour respecter le Protocole de Kyoto. Bien qu'elle soit un pays membre de l'UE, elle ne fait pas partie de l'annexe I de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et, par conséquent, elle n'est pas touchée par ce qui est établi quant à limitation ou la réduction des émissions en vertu du Protocole de Kyoto. Dans ce sens, c'est un pays potentiellement susceptible d'être récepteur de projets de mécanismes de développement propre (MDP). C'est pourquoi les entreprises de Malte ne peuvent pas utiliser des certificats de réduction d'émissions et des unités de réduction d'émissions. Quoi qu'il en soit, le niveau des émissions à Malte en 2007 avait baissé de 49 % par rapport à l'année de référence, 2005.

L'aviation a été incluse dans le système européen d'échange de quotas d'émissions (EU ETS).

GESTION DES DÉCHETS

Les déchets de construction et de démolition, c'est-à-dire la réutilisation et le recyclage des décombres peuvent être une ressource mais, jusqu'à présent, ils ne sont pas comptabilisés comme sous-produit. Ces décombres contribuent substantiellement au grand problème de gestion des déchets. La stratégie nationale du développement durable fait une réflexion sur la nécessité de générer des incitations à recycler la pierre et à décourager l'usage de matériaux de construction neufs.

D'autre part, la gestion des déchets dangereux est toujours et encore un problème environnemental. Le pays a manqué d'installations spécialisées dans la destruction ou le traitement de la plupart des

flux de déchets dangereux. Ces dernières années, de grands efforts ont été déployés pour exporter ce type de déchets vers des installations adéquates à l'étranger, avec des coûts très élevés.

Comme il était déjà signalé dans l'édition précédente du rapport ¹⁴, il s'est produit une réorganisation de la gestion des déchets par la création d'une nouvelle entreprise semi-publique, WasteServ Malta Ltd. Cette entreprise est responsable de l'organisation, l'administration et l'opération des systèmes intégrés de gestion des déchets, y compris les opérations de minimisation, collecte, transport, tri, réutilisation, recyclage, traitement et élimination des déchets urbains, industriels et dangereux.

Parmi les diverses installations qui sont en cours de planification et de préparation, il faut souligner :

- Une structure pour l'élimination des déchets non dangereux générés dans les îles maltaises.
- Une décharge pour l'élimination des déchets dangereux et une installation de traitement de déchets dangereux pour le stockage qui réalisera les activités suivantes :
 - Réception des déchets dangereux.
 - Classification des déchets dangereux.
 - Tri et stockage des déchets.
 - Traitement de certains flux de déchets.
 - Élimination de déchets dans les décharges.
 - Transfert de déchets dangereux à d'autres pays européens pour les traiter.
- Déchetteries.
- Zones d'enlèvement des ordures. Vers 2008, il existait déjà quelques 300 points destinés à recevoir les déchets municipaux.

2.2. Promotion de la production propre

En guise d'introduction, il faut signaler que les difficultés détectées pour le développement de la production propre à Malte ont à voir avec le court laps de temps qui est passé pour pouvoir assimiler l'héritage environnementale communautaire de la part des structures administratives du pays, à quoi s'ajoute la petite taille des entreprises industrielles, ce qui rend difficile l'adéquation aux nouvelles exigences législatives.

RÉDUCTION INTÉGRÉE DE LA POLLUTION

L'Autorité pour l'environnement et la planification de Malte (AEPM) est l'agence dépendante du ministère des Ressources et Affaires rurales (MRRA) qui l'aide à la mise en œuvre et développement des régulations environnementales. À l'intérieur de l'AEPM, l'Unité de contrôle et prévention de la pollution est l'organisme qui maintient les fonctions de régulation et inspection requises pour respecter la rigueur communautaire en matière d'environnement. Comme il était signalé dans l'édition précédente du rapport, bonne partie des tâches de cette unité ont un lien avec la construction des structures et des systèmes administratifs nécessaires à l'application de la législation de l'UE.

Le modèle IPPC a été mis en œuvre par les normes de base pour l'intégration des autorisations. *Intégré* signifie que les autorisations doivent prendre en compte tout le rendement environnemental d'une installation industrielle : émissions dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le sol, la production de déchets, l'usage de matières premières, l'efficacité énergétique, le bruit, la prévention des accidents, la gestion de risques, etc. Ceci aide à identifier les manières de réduire la pollution générée par les installations industrielles.

¹⁴ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

Toutes les installations incluses dans l'Annexe I de la directive IPPC doivent obtenir une autorisation ou un permis de l'Autorité pour l'environnement et la planification de Malte pour pouvoir exercer. Au cours de l'année 2007, a eu lieu le processus de concession de licences industrielles (et pour les activités agricoles intensives), conformément à la directive IPPC. Ce processus incluait un large programme de formation pour l'AEPM, aidé par des fonds de l'UE, avec diverses actions :

- Séminaires de spécialisation à Malte
- Inspections *in situ* d'une gamme représentative d'installations prévues pour la délivrance d'autorisation à Malte.
- Visites sur le terrain par l'équipe de l'AEPM d'une série d'installations possédant les autorisations IPPC en Irlande.
- Réunions de l'équipe de l'AEPM avec le personnel de son homologue dans l'application de la législation en Irlande.
- Aide dans la compilation de conditions pour les autorisations IPPC.

Ce programme de spécialisation a été complété par la préparation et la remise de notes d'orientation, pas à pas, pour l'inspection à Malte de centrales électriques, installations industrielles et installations d'élevage intensif. À l'origine, ont été prioritaires les actions sur le secteur de l'énergie et de l'industrie chimique.

À Malte, un peu plus de douze installations requièrent une autorisation. Sur son site Internet, l'AEPM dispose d'une carte interactive avec accès direct à l'ensemble des installations, dans le cadre de ses obligations d'accès à l'information.

Cependant, Malte se situe parmi les neuf pays de l'UE contre lesquels la Commission européenne a lancé début 2009 une action pour n'avoir pas délivré de nouvelles autorisations ou actualisé celles déjà existantes pour des installations industrielles. Les autorisations devraient avoir été délivrées avant le 30 octobre 2007, en application de la directive IPPC. Les moyens de communication locaux ont informé qu'au moins une des principales sources de pollution industrielle à Malte, la centrale d'énergie électrique de Marsa, n'a pas encore d'autorisation. L'AEPM a signalé que cette autorisation est en procédure de consultation publique.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

Il n'a été détecté aucune nouveauté quant à l'édition précédente du rapport¹⁵ en ce qui concerne l'adoption de la part de l'industrie d'instruments volontaires comme les systèmes de gestion EMAS ou ISO 14001, malgré les efforts de l'Autorité de normalisation de Malte (MSA).

Fin 2008, une seule et unique installation industrielle à Malte avait reçu le certificat en accord avec le règlement EMAS. Quant aux éco-audits et l'implantation de systèmes de gestion environnementale différents d'EMAS, certaines entreprises ont commencé à les réaliser après l'installation dans l'île de consultants spécialisés comme *Moody International*, UKAS, etc. De plus, dans l'île cinq entreprises ont reçu la distinction du certificat ISO 14001.

Quant aux concours qui récompensent la production propre dans l'industrie, il faut citer les prix biannuels que concède le *Cleaner Technology Center* au Prix environnement à l'industrie, dans les catégories gestion, conservation et à l'initiative environnementale dans les PME. Les prix sont concédés depuis 2001 et tout au long de la décennie, il est devenu un concours prestigieux.

¹⁵ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

3. CONSOMMATION DURABLE

Au-delà des questions directement liées aux marchés de produits comme les éco-étiquettes et les achats verts, à Malte, il faut souligner d'autres questions relatives à la durabilité de la consommation, comme l'efficacité énergétique et l'usage de ressources, en plus de la gestion des déchets urbains. Il est significatif que ces aspects occupent une place particulière dans la stratégie nationale du développement durable.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les énergies renouvelables ne sont pas très étendues à Malte bien que leur application locale de façon pratique pourrait être pratique et immédiate. La production d'électricité par plaques photovoltaïques est actuellement limitée à un petit nombre d'applications spécialisées. L'usage de l'énergie photovoltaïque, dans la pratique, est déterminé par des facteurs économiques (coût des panneaux et équipements associés).

Depuis 2005, le gouvernement a établi une série de mesures d'aide à la production électrique par des énergies renouvelables. Certaines d'entre elles sont des incitations financières sous forme de subventions au coût d'investissement des installations photovoltaïques et des micro-systèmes de génération éolique pour usages domestiques. Il a été établi aussi l'achat de l'excédent d'énergie de systèmes photovoltaïques à petite échelle à des tarifs établis par l'entreprise énergétique Enemalta. De plus, il existe des subventions pour l'achat de chauffe-eau thermiques solaires domestiques.

Le gouvernement aide aussi à l'usage de combustibles alternatifs. Il a introduit des incitations financières pour promouvoir les biocombustibles, laissant exempt d'impôts spéciaux le contenu de biomasse dans le biodiesel. Ce combustible produit à Malte est issu de déchets d'huile de cuisine, raison pour laquelle des programmes de ramassage de déchets ont été établis.

GESTION DE L'EAU

À Malte, l'eau est une ressource de base rare, qui est exposé à de fortes pressions d'utilisation. Les problèmes de manque de disponibilité ont été abordés principalement en investissant largement dans des usines de désalinisation, avec un coût élevé en énergie.

La qualité et l'intégrité des masses d'eau souterraines se trouvent actuellement en situation de risque en raison de l'exploitation excessive (y compris l'extraction sans contrôle), qui conduit à une augmentation de la salinité et de la pollution par des nitrates et autres polluants. Comme donnée positive, la Corporation de services de l'eau a intensifié ses efforts de conservation de l'eau et de réduction de pertes tout au long du réseau de distribution (entre 2004 et 2007, elles ont baissé de 42 %).

De nouvelles usines pour le traitement des eaux usées sont en construction. De fait, deux usines sur trois dont la construction est prévue, ont été déjà commanditées.

GESTION DE DÉCHETS

Il y a eu aussi des progrès dans l'incinération des déchets, y compris des déchets dangereux. Les incinérateurs obsolètes ont été fermés et une nouvelle installation a été construite, compatible avec la législation européenne sur l'incinération, dans l'abattoir principal.

Comme on a commenté avant, il existe d'autres initiatives récentes en relation avec l'agence mi-publique mi-privée de gestion des déchets WasteServ Malta Ltd., en ce qui concerne la gestion des déchets urbains et inertes. En premier lieu, il a été construit une gare de transfert provisoire pour les déchets générés sur l'île de Gozo.

En second lieu, l'amélioration de l'usine de traitement de déchets « Sant Antnin » à Marsascala, est en projet et a pour objectif de traiter une fraction des déchets urbains produits à Malte et à Gozo, en

vue de leur recyclage et la récupération de la plus grande quantité possible de déchets et, par conséquent, de réduire la quantité de déchets gérés dans les décharges. Ce projet est composé des éléments suivants :

- Une installation de recyclage de matériaux avec une capacité maximale de 36 000 tonnes par an capable de traiter le verre, le papier, les métaux et plastiques en provenance du ramassage du tri sélectif domestique.
- Une usine de traitement mécanique de déchets domestiques non triés où ils seront reçus et triés.
- Une usine de processus de traitement séparé des déchets biodégradables collectés par un procédé de biométhanisation et d'une capacité de traitement de 35 000 tonnes par an.

ÉCO-LABEL

L'Autorité de normalisation de Malte (MSA) a eu un plus grand succès dans la promotion des certificats écologiques de services et produits que dans celle des systèmes de gestion environnementale. C'est le cas de l'étiquette écologique européenne éco-label qui a joui d'une remarquable acceptation dans l'une des principales industries du pays, le tourisme.

En premier lieu, il faut signaler qu'en mai 2006, s'est tenue à Malte une conférence internationale sur le tourisme durable, qui portait une attention particulière aux îles et aux petits États, organisée par l'Institut des îles et des petits États, dont le siège est à Malte. Sur cette scène, ont été traités les impacts environnementaux du tourisme mais aussi les avantages compétitifs pour les petits pays dans leur capacité d'attirer la demande d'un tourisme durable.

À ce jour, avec le soutien de la Commission européenne, il existe un réseau de centres touristiques qui disposent de l'étiquette écologique et qui sont promus conjointement à Chypre, Grèce et Malte. Quelques-unes de ces étiquettes en services touristiques ont été obtenues suite au développement du programme Malte et les systèmes de gestion environnementale (M & EMS), cofinancé par l'UE et géré par la MSA. L'outil volontaire que nous pourrions appeler « de notre verger » (le schéma d'éco-labels) est aussi opérationnel : 13 hôtels ont reçu le certificat. L'une des plages les plus populaires a reçu de même l'étiquette du drapeau bleu.

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Pendant cette dernière décennie, l'incidence des thèmes d'environnement et de questions en relation avec l'environnement a considérablement augmenté dans divers plans d'études. L'éducation environnementale est incluse au niveau primaire. Un plan nommé Eko-Scola, qui englobe 76 écoles qui totalisent à leur tour 30 000 élèves, est en voie de création. Dans le secondaire, les questions reliées au développement durable sont aussi incluses dans les matières comme, par exemple, l'économie domestique. Des thèmes transversaux, comme l'éducation pour la citoyenneté démocratique et l'éducation des droits de l'homme, exposent aussi aux élèves les différentes dimensions du développement durable.

L'Université de Malte propose aussi différents cours en rapport avec l'environnement dans différentes facultés. Ainsi, elle propose un diplôme en sciences environnementales. Le pas suivant dans le développement de ce domaine sera une proposition de premier niveau en sciences de l'environnement. Pour ce qui est des Masters, l'Université de Malte propose un cours de gestion de ressources durables pour l'environnement, conjointement avec l'Université James Madison aux États-Unis. En 2004, le Centre pour l'éducation environnementale et la recherche (CEER) a été constitué comme résultat d'un accord entre l'Université et le Gouvernement.

3.1. Achats publics durables

Malte a mis en marche un brouillon du Plan national d'action sur achats publics verts (PNAAPD). Ce plan a été élaboré tout au long de l'année 2006 et il est actuellement en phase de révision. Le

PNAAPD est un plan triennal renouvelable qui établit les premiers pas nécessaires à Malte, sur la base d'une compréhension de la situation actuelle et une analyse des meilleures pratiques des programmes d'action nationaux d'autres pays membres de l'UE. Il est prévu qu'une révision de celui-ci soit prête pour son application à partir de janvier 2010.

Le département des contrats est l'organisme responsable de la passation de marchés publics centralisée, telle qu'il est défini dans les termes des réglementations sur les contrats publics de 2005, et dans le règlement pour garantir le respect des directives européenne pour les entités qui sont sous sa responsabilité. Son rôle dans la passation de marchés publics durable est essentiel pour s'assurer que les principes et les actions sont pratiques et viables dans le cadre juridique. Le département des contrats dépend du ministère des Finances, de l'Économie et de l'Investissement. La responsabilité de l'application du plan revient principalement à l'AEPM et au DOC.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Le 19 mars, Malte célèbre le jour de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette information pourrait porter à croire que les standards modernes de responsabilité sociale sont totalement implantés dans les entreprises et institutions de l'île. Cependant, aucune entreprise maltaise ne figure parmi les milliers de communicants qui, dans le monde suivent le modèle de la Global Reporting Initiative, et aucune entreprise de l'île n'a signé les principes du Pacte mondial des Nations unies non plus. Seule l'Association des entrepreneurs fait figurer sur son site Internet les liens des dix principes, sous forme de conseil pour ses membres.

La Chambre de commerce et d'entreprise de Malte a contribué aussi à la diffusion de l'optique moderne de la RSE, en faisant connaître de bonnes pratiques et initiatives par l'organisation de séminaires, depuis plusieurs années déjà.

En tout cas, cette situation n'a rien d'extraordinaire puisque l'immense majorité des compagnies de l'île sont de petites entreprises et qu'il existe encore des difficultés pour implanter effectivement des standards et des systèmes de gestion environnementale qui ont été habituellement une étape préalable à l'adoption de politiques de RSE. Le fait qu'il n'y ait que quelques grandes entreprises cotées en bourse, lesquelles sont sensibles aux demandes de la durabilité de la part d'un segment en croissance des marchés financiers, et que le pays ne faisait pas encore partie de l'UE lorsque la Commission européenne a publié son *Livre Vert sur la RSE* en 2001, aide aussi à expliquer la situation actuelle.


Cependant, l'intérêt montré par les établissements hôteliers, et l'industrie touristique en général envers l'étiquette écologique européenne, principalement pour satisfaire la demande touristique du nord de l'Europe, peut supposer une porte d'entrée pour des optiques plus sophistiquées de la RSE, (car les instruments qui ont été implantés exigent non seulement des mesures de gestion interne mais un respect de toute la chaîne de valeur des établissements). De fait, l'Autorité touristique de Malte a déjà célébré en 2007, dans son bureau de Londres, une journée pour étudier les implications de la RSE dans l'industrie touristique de l'île, spécialement pour ce qui se réfère aux exigences du tourisme hors saison et de l'augmentation des exigences sociales et environnementales dans l'organisation de voyages de stimulation et comme siège de congrès.

Quant au jour de la RSE en 2009, les grands acteurs ont été en majeure partie des filiales maltaises de grandes entreprises multinationales comme Deloitte et HSCB Bank, qui ont consacré la journée à donner publicité à leurs activités de patronage et d'action sociale, ce qui signifie concéder une valeur très limitée aux actions de responsabilité sociale d'entreprise.

Enfin, il faut souligner que le brouillon de la stratégie nationale du développement durable inclut un sous-chapitre sur responsabilité sociale, néanmoins, il fait allusion au composant éthique du développement durable plus dans une dimension individuelle que d'entreprise.

5. BIBLIOGRAPHIE

- *A sustainable development strategy for the Maltese islands 2006 -2016*, troisième avant-projet, Malte, 2006.
- *Green Public Procurement Action Plan for Malta*, avant-projet, Malte, 2006.
- Questionnaire envoyé par le point focal national du CAR/PP de Malte.
- *Of Hazardous Waste From Malta – A Notifier’s Perspective*, Malte, 2007.
- Andrea Karl Brincat & Daniela Grech, *Waste Management in Malta, An Overview*, Porto, 2007.
- *Sustainability Indicators - Malta Observatory*, Islands and Small States Institute, Malte, 2004.
- *The European Ecolabel for tourist accommodation services in Greece, Cyprus, Malta*, Bruxelles, 2008.

 SLOVÉNIE	POPULATION : 2 007 711
	SUPERFICIE : 20 253 km ²

1. INTRODUCTION

Le 1^{er} janvier 2007, la Slovaquie est devenue le premier pays à adopter l'euro depuis l'élargissement de l'Union européenne en 2004. Ce pays est un modèle de stabilité et de succès économique dans la région. Le PIB par habitant de la Slovaquie est le plus important de l'Europe centrale. Le pays dispose d'excellentes infrastructures, une main-d'œuvre qualifiée et une position stratégique, entre les Balkans et l'Europe occidentale. Les privatisations ont été retardées depuis 2002 et le contrôle de l'économie de la part de l'État est parmi les plus importants de l'UE. Les réformes structurelles réalisées pour renforcer le milieu des affaires ont facilité une plus grande participation étrangère dans l'économie de la Slovaquie et ont contribué à réduire le chômage. En mars 2004, la Slovaquie est devenue le premier pays en transition à occuper une position d'emprunteur des partenaires donateurs de la Banque mondiale. En décembre 2007, la Slovaquie a été invitée à entamer le processus d'accès pour faire partie de l'OCDE. Malgré son succès économique, l'investissement étranger en Slovaquie est inférieur à la moyenne de la région et les taxes sont encore relativement hautes. La main-d'œuvre est souvent considérée comme étant inflexible et l'industrie perd des ventes en comparaison avec la Chine, l'Inde et d'autres pays.

Données économiques			
PIB	51,78 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	4,5 % (est. 2008)
PIB par habitant	30 800 \$ (est. 2008)	PIB par secteur	Agriculture : 2,2 % Industrie : 34,2 % Services : 63,6 %
Population active	920 000 (est. 2008)	Taux de chômage	6,7 % (est. 2008)
Dettes publiques	22 % du PIB (est. 2008)	Taux d'inflation	6 % (est. 2008)
Exportations	34,27 milliards de \$ (est. 2008)	Exportations par partenaires commerciaux	Allemagne 18,7 %, Italie 12,5 %, Croatie 8 %, Autriche 7,5 %, France 5,9 %, Russie 4,4 % (2007)
Importations	38,12 milliards de \$ (est. 2008)	Importations par partenaires commerciaux	Allemagne 18,1 %, Italie 17,1 %, Autriche 11,7 %, France 5 %, Croatie 4,6 % (2007)
Principales industries	Fonderie de zinc et de plomb, produits électroniques (y compris les militaires), camions, automobiles, matériel électrique, produits en bois, textiles, produits chimiques, outils de machines	Production d'électricité	14,13 millions de kWh (est. 2007)

Consommation d'électricité	13,4 milliards de kWh (est. 2006)	Exportations d'électricité	5,89 milliards de kWh (est. 2007)
Importations d'électricité	6,14 milliards de kWh (est. 2007)	Production de pétrole	5 barils/jour (est. 2007)
Importations de pétrole	59 110 barils/jour (2005)	Consommation de pétrole	54 310 barils/jour (est. 2006)
Production de gaz naturel	4 millions de m ³ (est. 2006)	Consommation de gaz naturel	1,105 milliard de m ³ (est. 2006)

Source : *www.cia.gov, The World Factbook.*

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

En ce qui concerne les éditions précédentes du rapport sur la production propre en Méditerranée, et selon l'information fournie par le point focal du CAR/PP du pays, nous n'avons détecté aucun changement d'organisation important ni aucun lancement de nouvelles initiatives dans le secteur privé par de nouveaux agents en Slovénie.

Dans certaines zones du pays, l'activité industrielle cause tout un ensemble de problèmes environnementaux. Il faut surtout mentionner le problème de la pollution de la rivière Save, dû aux déchets industriels, la pollution des eaux de la petite côte slovène à cause des métaux lourds et des substances chimiques, ainsi que la détérioration des forêts près de Koper causée par la pollution de l'air et les pluies acides provenant des zones industrielles de la ville.



Comme il a été mentionné dans l'édition précédente de ce rapport ¹⁶, le traitement des déchets dangereux représente toujours un problème en Slovénie.

¹⁶ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

En 2007, 97 680 tonnes de déchets dangereux ont été produites, 0,4 % de plus qu'en 2006. Sur le total des déchets dangereux – en plus de ceux produits en 2007 – 72 373 tonnes (70 %) ont été confiées à d'autres agents (8 % de plus qu'en 2006) pour être soit récupérées ou éliminées et 9 782 tonnes (10 %) ont été exportées (57 % de plus qu'en 2006). Le reste des déchets dangereux, 21 082 tonnes (20 %) vont être récupérées ou stockées temporairement dans le pays par les industries, de façon individualisée (26 % de plus qu'en 2006) pour leur élimination.

Les principaux polluants de l'air de la Slovénie sont supérieurs aux valeurs limites nationales. Les principales sources des émissions sont la production et la consommation d'énergie dans les différents secteurs économiques. La contribution de l'industrie est relativement faible et elle est principalement basée sur les émissions de métaux lourds.

Pendant les dernières années, il y eu une baisse de consommation industrielle des ressources naturelles. En 2007, l'industrie slovène a consommé 70 milliards de mètres cubes d'eau, ce qui représente une diminution de 8,9 % durant l'année 2006. En ce qui concerne la pollution et le rejet des eaux, les principaux points critiques de la pollution de l'eau, notamment ceux du bassin du Danube, sont causés par l'agriculture ou le traitement des déchets réalisés dans la municipalité.

2.2. Promotion de la production propre

La structure de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) du ministère de l'Environnement n'a pas beaucoup changé par rapport aux éditions précédentes de ce rapport. Il n'y a eu aucun changement important dans les institutions publiques en ce qui concerne les activités relatives aux mécanismes de production propre.

L'EPA coordonne les analyses des experts et les tâches réglementaires et administratives dans le domaine de l'environnement au niveau national. Parmi d'autres actions, le ministère de l'Environnement gère de nombreux type d'autorisations, y compris les IPPC.

Actuellement, il existe 105 entreprises qui suivent le système des autorisations IPPC, d'un groupe potentiel de 180. Dans ce contexte, les mesures de production propre sont nécessaires pour obtenir les autorisations. Les entreprises doivent décrire leurs actions de production propre, de réduction des déchets ainsi que de la réduction, du recyclage et de la réutilisation des matières de production.

Parmi les organisations de la société civile qui ont contribué à la promotion de la production propre en Slovénie, il faut mentionner le bureau du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale (REC). Ce centre a été créé en 1993 et il se charge de diffuser ses activités et ses connaissances, notamment dans le secteur industriel et dans la création de partenariats public-privé.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les initiatives suivantes sont importantes en ce qui concerne les émissions atmosphériques :

- **Programme opérationnel de réduction des émissions atmosphériques des grandes installations de combustion (ministère de l'Environnement).**

Ce programme opérationnel inclut un nouveau classement des principales installations de combustion, en accord avec la Commission européenne. Il existe neuf principales installations de combustion en Slovénie, dont sept suivront les nouvelles limites fixées par le décret, pendant que les deux autres continueront leur activité pendant un temps limité. Ce programme inclut aussi des mesures pour atteindre les objectifs fixés afin de mener un contrôle des émissions et des responsabilités des polluants. Le programme établit les normes opérationnelles approuvées dans le but de réduire les émissions des centrales thermiques, ce qui représente un objectif principal dans la prévention de la pollution de ce plan. Ce programme a été approuvé par le gouvernement en février 2006. Le gouvernement slovène prévoit aussi la possibilité de construire une nouvelle centrale thermique.

- **Programme opérationnel de réduction des gaz à effet de serre (ministère de l'Environnement)**

Le programme opérationnel de réduction des gaz à effet de serre inclut des changements dans le recueil et la mise à jour des prévisions des émissions dans les différents secteurs. Les mesures déjà existantes ont été étendues à d'autres mécanismes flexibles du protocole de Kyoto (projets d'implémentation commune et mécanismes de développement propre). Ce programme a été soumis à la phase de débat public en 2006.

- **Échange de quotas d'émissions**

L'Agence de protection de l'environnement a créé le registre d'échange de quotas d'émissions le 28 novembre 2005. Le système s'applique aux opérateurs d'installations ainsi qu'aux entreprises privées et à d'autres institutions. Le registre contient 98 comptes rendus d'opérateurs d'installations et 7 d'entreprises privées et d'autres institutions. Pendant la première année d'activité, plus de 100 opérations d'échange d'émissions ont été réalisées.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans ce chapitre nous devons citer un aspect important : l'approbation du Programme énergétique national de la Slovénie d'avril 2004. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, ce plan établit les objectifs suivants pour l'année 2010 :

- Accroître l'efficacité de l'utilisation finale de l'énergie dans l'industrie, les services et le transport de 10 % en 2010, par rapport à l'année 2004.
- Accroître l'efficacité de l'utilisation finale de l'énergie dans les immeubles (excepté dans l'industrie) de 10 % en 2010, par rapport à l'année 2004.
- Accroître l'efficacité de l'utilisation finale de l'énergie dans le secteur public de 15 % en 2010, par rapport à l'année 2004.
- Doubler la part de marché de l'électricité provenant de la cogénération : de 800 GWh en 2000 à 1 600 GWh en 2010.

L'ancienne Agence pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, AURE (actuellement appelée Agence pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et des sources d'énergies renouvelables) du ministère de l'Environnement, est responsable de l'exécution des programmes nationaux d'efficacité énergétique dans différents secteurs, dont plusieurs sont actuellement en cours. Le développement de ces programmes a reçu le soutien de l'Union européenne dans le cadre du programme PHARE.

De plus, de nombreux programmes d'efficacité énergétique bénéficient du soutien de l'Eco Fondo, le fonds écologique de la République de Slovénie. Il s'agit d'un fonds public, qui a succédé au Fonds de développement écologique et qui est aujourd'hui l'institution principale des financements destinés aux projets environnementaux du pays. Son activité principale est de faciliter des prêts ou des conditions avantageuses pour les investissements dans des mesures d'efficacité énergétique et d'autres projets environnementaux. Le ministère de l'Environnement est chargé de la gestion de ce fonds. La quantité des prêts pour l'investissement destinés aux entreprises a augmenté de 3,2 fois par rapport à l'année 2003, alors que ceux pour les personnes physiques a diminué 84 %. Ainsi, nous pouvons constater que ce fonds suit progressivement une claire tendance vers l'industrie.

Nous devons aussi ajouter aux multiples projets financés par l'Eco Fondo, que nous avons mentionné dans les éditions précédentes du rapport ¹⁷, l'octroi d'un prêt très important de la Banque européenne d'investissement, en octobre 2007. L'Eco Fondo a attribué 30 millions d'euros de ce prêt, pour les différents projets de réduction de la pollution de l'eau et de l'air. Ce prêt-cadre, centré sur l'efficacité

¹⁷ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

énergétique, l'eau ou les eaux usées et les énergies renouvelables, vient en aide aux municipalités, aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux ménages.

GESTION DES DÉCHETS

Le manque de capacité de gestion des déchets dans les installations d'élimination est le principal problème du pays. Le gouvernement n'a pas encore établi les mesures de traitement national des déchets. Au niveau local, le pays étudie la possibilité d'implémenter plusieurs technologies telles que l'incinération des déchets, le traitement plasma, la fermentation des solides, le compostage grâce à la récupération d'énergie et la production de combustibles solides.

Le secteur industriel est obligé d'établir un registre de la production des déchets dangereux et de leur gestion. D'autres déchets industriels sont éliminés dans les décharges. Ainsi, de nombreux efforts de restauration de l'environnement et d'installation de stations de traitement des déchets ont été réalisés à petite échelle, et dans la plupart des cas par les administrations locales.

Dans ce contexte, il est important de signaler le programme suivant :

- **Programme opérationnel des installations électroniques et électriques pour la période 2006-2008 (ministère de l'Environnement)**

Son objectif principal est d'établir une gestion rationnelle, au niveau environnemental, des installations électroniques et électriques, ainsi qu'un système efficace de collecte, de stockage et de traitement sélectifs avant le processus de traitement. Ce programme vise aussi le traitement rationnel, ainsi que l'énergie renouvelable, le recyclage et l'utilisation après l'élimination finale des déchets. Ce programme a été approuvé par le gouvernement en février 2006.

3. CONSOMMATION DURABLE

Jusqu'à présent, la Slovénie ne dispose d'aucune politique globale concernant la consommation durable. Les autorités publiques ont commencé très récemment, à considérer la possibilité d'incorporer le critère de la durabilité dans le marché public.

À cet égard, nous devons tenir compte du fait que la normalisation des critères de durabilité dans la consommation privée est renforcée à grande échelle, grâce à son influence sur la demande et à l'exemple du secteur public ainsi que dans l'offre, grâce à la pression du pouvoir d'achat du gouvernement sur la production.

Au cours de ces dernières années, de nombreuses organisations de la société civile se sont mobilisées pour promouvoir la consommation durable et lancer des initiatives de démonstration.

À la fin de ce rapport vous trouverez les initiatives les plus représentatives, ainsi que l'annonce du gouvernement slovène de son plan d'action de marché public vert pour la période 2009-2011. Quelques-unes de ces organisations contribuent à la diffusion et à l'implémentation du plan mentionné ci-dessus.

Actuellement, ces initiatives sont développées à très petite échelle, mais elles représentent un moteur indispensable de changement vers des tendances de consommation plus durables, notamment si nous tenons compte du fait que la plupart des problèmes environnementaux du pays sont causés par la consommation intérieure.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2004, la Slovénie a consommé 302 TEP (tonnes équivalent pétrole) d'énergie primaire par unité de PIB, exprimées en euros constants de 2000. L'intensité de la consommation d'énergie primaire durant la période 1995-1999 a considérablement diminué, et pendant les années suivantes la tendance à la

baisse s'est accentuée. La diminution de cette intensité est le résultat d'une meilleure efficacité énergétique, du changement du type de combustible et les changements de la structure de la valeur ajoutée (plus grande proportion des services qui consomment de l'énergie de façon moins intense que les activités de manufacture). Les hauts niveaux de consommation finale d'énergie ont été réduits depuis 1997. Cette diminution, selon l'Institut statistique de la Slovénie, a été particulièrement intense pendant la première moitié de 2008 et le début de 2009, jusqu'à atteindre 4 % de baisse dans la consommation finale d'énergie par rapport à l'année précédente.

La cessation de l'extraction de charbon est prévue pour l'année 2009. Le lignite est uniquement utilisé dans la centrale thermique de Šoštanj. La consommation d'énergie primaire en 2003 a atteint 6 731 000 de TEP, la plus grande partie étant composée des combustibles liquides (35 %), suivi du charbon, de l'énergie nucléaire et du gaz naturel. Pendant les années 1990-2003, la consommation d'énergie primaire a augmenté de 17 % à cause d'accroissement de la consommation de combustibles liquides. La consommation de gaz naturel et d'énergie nucléaire a aussi augmenté pendant cette même période. La consommation finale d'énergie a augmenté de 4 817 000 en 2003, ce qui représente 22 % de plus par rapport à 1990.

Le plus grand consommateur d'énergie finale est le secteur de la consommation (ménages et services), suivi du secteur du transport et de l'industrie. En 2004, 37 % de l'énergie électrique était produit par les centrales thermiques, 36 % par la centrale nucléaire de Krsko et 27 % par des centrales hydroélectriques. Les exportations nettes représentaient 5 % de la production d'énergie électrique.

Le transport routier des cargaisons, qui diminuait depuis l'indépendance du pays en 1996, a commencé à augmenter. En 2003, il a atteint 29 % de plus par rapport à 1990. Étant donnée sa position dans les carrefours de la circulation routière européenne, la Slovénie est exposée à une circulation intense du transport de transit, en plus de sa circulation intérieure. En Slovénie, presque un tiers de toutes les émissions de GES produites par les véhicules lourds du transport de transit.

L'amélioration des conditions sociopolitiques et l'élargissement de l'UE vers les régions de l'Est et des Balkans, produisent plus d'augmentations au niveau du transport de transit dans les Balkans. Par conséquent, la déviation des principaux transports routiers vers le réseau ferroviaire est une priorité.

Grâce à l'amendement de la loi sur l'énergie de 2004, la Slovénie a incorporé toutes les nouvelles directives de régularisation des marchés intérieurs de l'UE (2003/54/CE et 2003/55/CE) dans le système juridique du pays, ce qui signifie que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché a été ouvert à tous les clients, excepté les clients nationaux. Quoi qu'il en soit, l'État mène encore un certain contrôle sur les prix de l'énergie (appliqué aux combustibles liquides et au chauffage), mais celui-ci diminue progressivement.

D'un autre côté, les impôts spéciaux sur les combustibles représentent une source importante du fonds budgétaire, approximativement 4,3 % des recettes. Durant la période 2004-2005, les impôts spéciaux sur les combustibles pour les véhicules qui consomment du super 95 ou du gasoil, ont augmenté à une vitesse supérieure aux prix internationaux des combustibles. Ce n'est qu'après l'adhésion de la Slovénie au MTC II et postérieurement à l'euro, que le gouvernement a inversé cette tendance comme une mesure pour limiter l'inflation.

GESTION DES DÉCHETS

Depuis 2006, de nombreuses mesures ont été adoptées en ce qui concerne les déchets biodégradables, afin de satisfaire les exigences du programme opérationnel sur l'élimination des déchets.

Ces mesures incluent les installations de collecte pour la gestion des déchets, dans plusieurs municipalités de la Slovénie. En ce sens, la plupart des municipalités appliquent le système de tri sélectif des déchets au début du processus et ont construit des infrastructures adaptées. Tous ces projets ont principalement été financés grâce aux taxes environnementales et aux budgets municipaux.

En plus des installations locales, des centres régionaux de gestion des déchets ont été construits à Bukovzlak Savinjsko pour la région, à Puconci Pomurje, à Dolenjsko, à Korosko et à Zasavje. Tous ces centres sont financés par des fonds provenant des taxes environnementales et des impôts, des fonds de l'UE, ainsi que des budgets de l'État et du gouvernement local. De plus, l'installation d'un centre régional de gestion des déchets pour la région de Gorenjska Kraska Obalno et de Primorsko est promue par la coopération institutionnelle.

De nombreux décrets pour l'implémentation des directives européennes ont été approuvés. En ce qui concerne l'élimination des déchets, un décret a aussi été approuvé dans le but de réduire les déchets biodégradables et les traiter correctement. De plus, pour la gestion des emballages et des déchets des emballages, un décret qui détermine les normes de production et de transport ainsi que les normes de la conséquente utilisation des emballages et des déchets des emballages, a été approuvé. Le décret sur la gestion des déchets provenant des appareils électroniques et électriques est un autre instrument de régularisation. Cette législation établit le principe qui oblige les producteurs ou les vendeurs à s'assurer que le produit et les déchets de son utilisation soient traités tout au long de leur cycle de vie, de telle façon à éviter les conséquences sur l'environnement.

De plus, des instruments réglementaires ont été approuvés pour la gestion des déchets des produits phytosanitaires et des médicaments à usage domestique et vétérinaire.

En 2006, le système de gestion des pneumatiques usagés a été modifié dans le but d'inclure une taxe environnementale sur la pollution causée par leur utilisation. Selon cette modification, les propriétaires des pneus usagés ne paient pas pour leur élimination ou leur recyclage. Cependant, un impôt environnemental a été créé et s'applique sur l'achat de nouveaux pneus.

Le système appelé « exact system » pour les véhicules moteur a été introduit en décembre 2005. Selon ce système, le dernier propriétaire d'un véhicule peut se débarrasser de sa voiture sans frais et dans des centres de collecte spéciaux. Néanmoins, le traitement des ferrailles de ce véhicule est payé grâce à une taxe environnementale sur la vente de nouveaux véhicules.

Pour la première fois en 2006, des fonds (626 000 euros) ont été destinés à la restauration environnementale des sols pollués par le plomb dans la vallée haute de Mežica. Cette action est essentielle, c'est pourquoi la suppression des vieilles décharges de déchets devient un but fondamental, selon le Plan national d'action pour l'environnement. Ces projets incluent les mesures suivantes dans les plans régionaux de gestion des déchets : l'achèvement de l'aménagement de la décharge d'asphalte à Pesnica, à Studenci et à Bohova, la régularisation des décharges des déchets dangereux à Metava, et l'adaptation des décharges des déchets ménagers fermées en 2008.

GESTION DE L'EAU

De nombreuses grandes stations d'épuration ont commencé leur activité en 2006, y compris celles de Bled, Saleska dolina, Radovljica, Slovenj Gradec, ainsi que beaucoup d'autres de taille plus réduite.

Toutes ces grandes stations d'épuration ont une capacité nominale de 2,2 millions de m³. Elles se chargent de traiter tant les eaux usées d'origine domestique des petits villages que celles provenant des nombreuses grandes installations industrielles. En ce qui concerne les déversements des eaux usées domestiques, les municipalités ont la capacité (et l'obligation) de traiter correctement ces eaux usées.

Au cours de ces dernières années, l'Agence de protection de l'environnement a commencé à développer un système de contrôle intégré des conditions de l'eau en Slovénie. Il s'agit d'un système de contrôle des masses d'eau, créé en accord avec les exigences de la directive-cadre sur l'eau de l'UE. Le projet accorde la priorité au suivi de la situation écologique des eaux superficielles ainsi que le contrôle de la quantité de substances chimiques et l'état des nappes phréatiques. Ce système établit aussi un mécanisme de contrôle, de prévision, d'alarme et d'alerte rapide pour les inondations, selon le guide d'évaluation et de contrôle des inondations. L'investissement représente une somme totale de 25 millions d'euros. Selon le plan, ce projet doit être réalisé pendant la période 2007-2013.

En 2004 et 2005, selon une nouvelle méthodologie, un rapport sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques a été réalisé en Slovénie. L'évaluation de l'état des masses d'eau a été menée en accord avec les exigences de la directive-cadre sur l'eau. Ce rapport contient aussi des données sur la qualité de l'eau des robinets, ce qui permet d'obtenir une évaluation plus exhaustive de l'état des nappes phréatiques. Ce système identifie aussi les zones à risque d'inondation dans le but de réduire ces risques qui peuvent représenter une menace pour la population, l'environnement, les activités économiques et le patrimoine culturel.

Plusieurs instruments de planification de l'aménagement du paysage et du territoire ont été conçus. Ceux-ci incluent des investissements considérables pour la construction d'infrastructures hydrauliques qui renforce la sécurité contre les inondations :

- Régulation du flux d'eau de la rivière Dravinja entre Stogovci et Koritno ; décret de juillet 2008. Début de la construction en 2009.
- Garantie de la sécurité contre les inondations dans le sud-ouest de Ljubljana ; décret de décembre 2007. Début de la construction en 2009.
- Garantie de la sécurité contre les inondations dans la vallée basse de Savinjska ; décret de juillet 2008. Début de la construction en 2010.
- Régulation du flux d'eau de la rivière Savinja afin de garantir la sécurité urbaine des zones entre Locica ob Savinji et Lemus ; décret de juillet 2008. La construction devrait commencer en 2010.

Enfin, il est important de citer le Programme d'approvisionnement en eau (ministère de l'Environnement). Ce programme opérationnel est un des documents clés pour atteindre les objectifs concernant l'approvisionnement en eau potable que contient le Plan national d'action pour l'environnement. Ce plan implique toute une série d'améliorations, y compris la modernisation des systèmes d'approvisionnement en eau afin de réduire les pertes d'eau et améliorer la gestion ainsi que la construction du réseau d'aqueducs, dans les régions où cette solution est rationnelle du point de vue économique. Le programme opérationnel a été approuvé par le gouvernement en août 2006.

RESSOURCES NATURELLES

I Dans ce chapitre, il faut souligner que le Programme d'aménagement côtier (CAMP) qui fait partie du Plan d'action pour la Méditerranée et dirigé par le PAP/CAR¹⁸, un domaine d'action centré sur l'aménagement durable de la région côtière de la Slovénie, inclut la protection de l'environnement dans la planification du développement. Ce programme est développé dans le but de promouvoir des changements sur le territoire jusqu'à 2015.

Le point de départ du programme, initié en 2001, a été l'identification des principaux problèmes environnementaux dans la région côtière. Les problèmes les plus importants sont associés au traitement et au drainage incomplets des infrastructures des eaux usées, la gestion des déchets solides, la gestion des zones protégées au niveau local, la gestion des ressources en eau douce, la planification de l'aménagement du territoire et le contrôle du développement, le transport maritime, la pollution des eaux côtières et au manque de systèmes appropriés de données et d'information.

L'Agence de développement régional du Sud de Primorska agit comme unité locale de gestion du CAMP. Cet organisme couvre huit municipalités, dont trois se trouvent sur la côte. La région de ces municipalités correspond au bassin de réception de l'Adriatique en Slovénie et offre un cadre idéal pour l'aménagement intégré des zones côtières et des bassins fluviaux.

Dans le cadre du CAMP, les deux types de projets suivants ont été implémentés : de type individuel, relatif à l'activité spécifique et de type horizontal, dont les fonctions consistent à relier toutes les activités à un processus intégré. Les projets individuels sont les suivants :

¹⁸ Programme d'actions prioritaires /Centre d'activités régionales (<http://www.pap-thecoastcentre.org/>)

- Planification de l'aménagement du territoire du Sud de Primorska
- Liste détaillée des accords sur le territoire côtier
- Gestion des zones protégées
- Stratégie régionale pour le développement durable du tourisme
- Programme régional pour l'environnement et la protection des ressources en eau
- Plan des zones sensibles de la côte slovène

Les projets horizontaux sont les suivants :

- Système d'analyse et prospection de la durabilité
- Système régional d'information territoriale
- Programme de participation publique, formation et promotion

L'objectif du CAMP est principalement basé sur la planification de l'aménagement du paysage et du territoire. Le projet principal de ce programme est la préparation d'un plan d'aménagement du territoire pour le Sud de Primorska. Ce plan est structuré comme un document stratégique d'aménagement du territoire, qui aura des effets sur les caractéristiques du futur développement dans le territoire de la région. Le programme accorde une attention spéciale à l'aménagement du territoire pour un accord sur la zone côtière, la gestion des zones protégées et la protection des ressources en eau. Plusieurs méthodologies et instruments pour l'aménagement du territoire sont implémentés dans le cadre du projet. Parmi d'autres méthodes, nous pouvons citer : l'évaluation stratégique des effets sur l'environnement, les scénarios d'aménagement et une évaluation de la capacité de résistance environnementale de la zone côtière au développement touristique, et un aspect important tel que participation publique ainsi que la promotion du projet parmi les citoyens.

Le résultat principal du CAMP a été l'identification d'un projet de développement régional pour la période 2007-2013, qui a été présenté pendant l'été 2007.

PROMOTEURS ET PROJETS

L'éducation environnementale se trouve à tous les niveaux, tant dans l'enseignement primaire que secondaire. Au niveau de l'enseignement supérieur, la matière « environnement » est intégrée dans les cursus concernés par ce sujet, et dans les programmes centrés sur les problèmes de l'environnement. Les approches interdisciplinaires ont aussi été incorporées au programme scolaire (santé et écologie, gestion et écologie).

Le niveau de sensibilisation et l'information fournie aux citoyens sont en croissance. Ceci est le résultat des nombreuses publications et événements consacrés à des problèmes tels que le changement climatique, les changements des styles de vie, l'utilisation de l'énergie renouvelable et la diminution du potentiel de la consommation d'énergie.

Pendant les dernières années, les services de conseil sur l'environnement (foires commerciales, ateliers, séminaires, conférences, présentations, sites Internet) ont aussi été développés. De même, plusieurs organisations non-gouvernementales sont très actives dans ce domaine. Néanmoins, il faut plus d'activités dans ce champ, notamment celles qui visent à atteindre un rôle plus actif et une approche plus complète du gouvernement dans ce domaine. Le programme « La Slovénie réduit les émissions de CO₂ », développé par le ministère de l'Environnement en collaboration avec l'Ambassade britannique et le British Council, et qui a été exécuté pendant la période 2006-2007 est à mentionner. Cette initiative a présenté les faits prouvés du changement climatique, les bonnes pratiques pour sa prévention, la réduction et l'adaptation. En même temps, ce programme a été nécessaire pour lancer le plus grand nombre possible de petites actions destinées à réduire les émissions de CO₂.

Les activités sont spécialement centrées sur ces domaines, où elles ont un plus grand potentiel d'action et de changement des tendances croissantes des émissions, plus particulièrement auprès des décisionnaires.

ACHATS PUBLICS DURABLES

Les achats du gouvernement représentent 10 % du PIB. Pour le moment, il n'existe aucune législation spécifique concernant le marché public vert, mais cette possibilité est apparue depuis décembre 2006. L'implémentation de la directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, ainsi que de la directive 2004/17/CE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux, représentent le cadre d'incorporation de critères de durabilité dans les achats public.

En décembre 2006 la loi relative au marché public est entrée en vigueur et elle a été ajustée à la législation européenne. Pour la première fois, les critères de l'énergie et de l'environnement sont cités explicitement, non pas comme une obligation mais comme une possibilité dans les procédures recommandés pour les contrats publics. La législation introduit des termes tels que *la protection de l'environnement, les caractéristiques environnementales* et d'autres aspects similaires. Ces critères peuvent être inclus dans les appels d'offres et pris en considération lors de l'évaluation de l'offre la plus viable au niveau économique.

L'application de ces critères dépendra surtout de la formation des décisionnaires. Actuellement, le Bureau gouvernemental pour le développement et des affaires européennes prépare un plan d'action sur le marché public vert, ce qui contribuera sans doute à explorer le potentiel de la législation relative au marché public. Ce plan devrait être implémenté en 2009 étant donné qu'il a été conçu pour la période 2009-2011.

Avant l'implication gouvernementale dans les achats durables, la société civile travaillait déjà dans ce domaine. L'ouverture du premier magasin de commerce équitable dans la capitale slovène en 2004 ou bien l'implémentation d'actions spécifiques grâce à des projets de démonstration, sont des exemples de ce travail.

Étant donné l'importance de ces activités, nous devons mentionner le bureau slovène du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale (REC). Ce centre mène actuellement un projet sur le marché public durable en Slovénie.

En février 2009, et grâce à la Fondation slovène pour le développement durable Umanotera, un séminaire sur les opportunités du marché public vert a été réalisé et a reçu une participation internationale. La présentation de l'expérience italienne d'Altromercato Consortium dans ce séminaire a été particulièrement intéressante. De même, le Plan d'action pour le marché public vert a été annoncé et l'expérience slovène dans l'achat d'aliments bio provenant des fermes bio pour les cantines scolaires a été présentée.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La première conférence dirigée aux entreprises slovènes, sous le titre explicite de *RSE en Slovénie*, a eu lieu à Ljubljana en 2004. Cet événement a été organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la Slovénie et la Commission européenne.

Depuis, de nombreuses entreprises slovènes ont établi des politiques officielles de RSE et la publication de rapports réguliers sur la durabilité ou la responsabilité sociale, et quelques-unes d'entre elles depuis plusieurs années. Nous pouvons trouver les exemples les plus importants de l'adaptation à la tendance actuelle de RSE, dans les entreprises de manufactures destinées principalement à l'exportation (par exemples les appareils électroménagers, BSH et Gorenje Group), dans les entreprises de services, qui sont habituellement considérées comme la cause d'un effet négatif important sur l'environnement et qui sont soumises à des règlements stricts (Petrol, entreprise slovène

d'énergie), ou bien dans les entreprises financières pour lesquelles la politique de RSE joue un rôle supplémentaire, étant donné qu'elle leur apporte une cohérence à la culture d'entreprise du groupe (Istrabenz). En tout état de cause, l'internationalisation des activités des entreprises ou bien leurs cotisations en bourse sont des aspects décisifs pour les entreprises slovènes au moment de tracer les politiques et les systèmes de gestion.

Cependant, malgré les grands efforts de quelques entreprises slovènes pour mesurer et classer leurs effets sur l'environnement, aucune d'entre elles n'a introduit l'information sur la RSE de l'entreprise dans la base de données de la Global Reporting Initiative, la référence mondiale pour la réalisation des rapports sur la durabilité.

Le Pacte mondial des Nations unies, qui est une autre référence de RSE, inclut un chapitre pour la Slovénie depuis 2007. L'école de commerce IEDC-Bled a présenté l'initiative pendant l'été 2007, qui dépend de l'adhésion initiale de 16 entreprises : Adria Mobil, Elektronček, Esotech, Gorenje, HERMES SofLab, l'école IEDC-Bled, MIP, Petrol, Perutnina Ptuj, Riko, Sava Group, Salonit Anhovo, Trimo Trebnje, Vibacom et Wine Cellar « Goriška Brda ».

Le réseau du Pacte mondial en Slovénie maintient une activité régulière et profite de cette école de commerce pour établir son siège opérationnel. L'objectif principal du réseau est « d'aider les entreprises slovènes à profiter des opportunités stratégiques qu'offre la durabilité et les pratiques socialement responsables, et augmenter ainsi la compétitivité générale de l'économie slovène ». Au début de l'année 2009, quarante entreprises et organisations signeront les dix principes du Pacte mondial en Slovénie. Environ la moitié de ces entreprises sont de PME et de nombreuses ONG (principalement des centres de recherche).

Par ailleurs, pendant les cinq dernières années, des études sur la RSE dans le pays ont été réalisées dans le milieu universitaire. Parallèlement à cette recherche universitaire, des agences de conseil, qui ont contribué à la promotion et à la connaissance de la RSE parmi les entreprises et les institutions du pays, se sont développées. En ce sens, d'autres activités telles que l'approche sur le concept de RSE de l'Association slovène des relations publiques et des prix RSE de la presse des affaires se retrouvent dans ce cadre.

Au niveau régional, il est important de souligner un projet mené par la Chambre de commerce et d'industrie de Maribor en 2006, grâce au financement de la Commission européenne, pour la promotion de la RSE et l'échange des bonnes pratiques avec les PME de la région.

En conclusion, nous pouvons dire que l'émergence des activités concernant la RSE et le transfert conséquent aux initiatives internationales les plus importantes dans ce domaine, sont visibles en Slovénie, notamment suite à son adhésion à l'UE, en 2004. Malgré ce retard relatif, cinq ans plus tard, le pays a montré une claire croissance des connaissances et des activités concernant les politiques de RSE, dans plusieurs institutions comme les écoles, les chambres de commerce et quelques entreprises. Le défi du futur proche peut être la diffusion de ces pratiques dans le tissu des entreprises du pays, surtout si les autorités locales prennent en charge cette tâche et développent leurs propres bonnes pratiques dans le marché public et la publication de l'information sur la durabilité.


5. BIBLIOGRAPHIE

- *Some Programs for Reduction of Environmental Pollution in Slovenia*, Viktor Gridlc, Slovénie, 2006.
- *The World Factbook* : www.cia.gov
- *Development Report 2008*, UMAR, Ljubljana, 2008.
- Questionnaire réalisé par le Point focal national du CAR/PP en Slovénie
- *Slovenia's Development Strategy*, UMAR, Ljubljana, 2005.
- Rapport sur la responsabilité sociale 2008, Gorenje Group, www.gorenjegroup.com/en/social_responsibility

- Rapport sur la durabilité, Istrabenz :
www.istrabenz.si/eng/sustainabledevelopment/sustainablereport.
- Rapports annuels, Petrol : www.petrol.si/en/index.php?sv_path=216,220.
- Pacte mondial en Slovénie, www.ungc-slovenia.si/eng.
- Institut pour le développement de la responsabilité sociale des entreprises (Institute for the development of corporate social responsibility - IRDO), www.irdo.si
- Chambre de commerce et d'industrie de Maribor, www.gzs.si
- GreenLabels, www.greenlabelspurchase.net/en-procurement-standards-slovenia.html.
- Umanotera, www.umanotera.org
- Institut statistique de la Slovénie, www.stat.si/eng/tema_okolje_energetika.asp

ANNEXE II : FICHE RESUME DES PAYS ANALYSES. LES BALKANS

Analyse de la situation dans les pays du PAM : les Balkans.

 ALBANIE ¹⁹	POPULATION : 3 619 778
	SUPERFICIE : 28 748 km ²

1. Introduction

En tant que candidat potentiel à l'Union européenne, l'Albanie possède une économie en croissance, bien que le pays soit encore, à ce jour, l'un des pays les plus pauvres du continent, avec une importante économie informelle, ainsi qu'une structure énergétique et de transports inadéquate. La croissance économique du pays au cours de ces dernières années a avoisiné les 5 % annuels, l'inflation quant à elle est faible et stable. Le gouvernement a pris des mesures pour lutter contre la criminalité et, récemment, il a adopté un train de réformes fiscales dans le but de réduire l'importante économie parallèle et d'attirer les investissements étrangers. L'économie bénéficie d'envois de fonds annuels depuis l'étranger, qui représentent jusqu'à 15 % du PIB, principalement d'albanais résidant en Grèce et en Italie, ce qui aide à réduire le déficit commercial croissant. Le secteur agricole, qui offre du travail à la moitié de la population active mais qui ne représente qu'un cinquième du PIB, repose principalement sur de petites exploitations familiales destinées à l'auto-consommation, en raison du manque d'équipements modernes, de droits à la propriété clairs et de l'abondance de petites exploitations inefficaces. Les coupures d'électricité dues à la dépendance hydroélectrique et à une infrastructure obsolète, contribuent également à un environnement commercial peu attractif et à la rareté des investissements étrangers.

La nouvelle centrale thermique près de Vlora a contribué à la diversification de la capacité électrique du pays et les plans d'amélioration des lignes de transmission électriques de l'Albanie avec le Monténégro et le Kosovo aideront à réduire les coupures d'électricité. Par ailleurs, grâce au financement de l'UE, le gouvernement albanais entreprend des mesures d'amélioration du réseau routier et des voies ferrées qui ont traditionnellement été l'un des obstacles majeurs à la croissance économique durable. Durant ces dernières années, la plupart des usines industrielles de l'État, héritées de l'époque socialiste et avec des technologies obsolètes, entraînant des impacts négatifs sur l'environnement, ont été fermées.

¹⁹ Les informations contenues dans ce chapitre n'ont pas été confirmées par le point focal national du CAR/PP en Albanie.

Données économiques			
PIB par habitant	6 400 \$ (est. 2008)	Taux de croissance du PIB	6 % (est. 2008)
PIB par secteur (est. 2008)	Agriculture : 20,6 % Industrie : 19,9 % Services : 59,5 %	Population active par secteur (est. 2006)	Agriculture : 58 % Industrie : 15 % Services : 27 %
Taux de chômage (est. 2008)	12,5 % taux officiel (il pourrait dépasser les 30 % en raison de l'économie de subsistance)	Revenus des ménages	10 % les plus bas : 3,4 % 10 % les plus élevés : 24,4 % (2004)
Dette publique (2008)	51,2 % du PIB	Taux d'inflation	4 % (est. 2008)
Exportations par produits	Textiles et chaussures, asphalte, métaux, brut de pétrole, légumes, fruits, tabac	Exportations par partenaires commerciaux (2007)	Italie 72 %, Grèce 8,8 %, Chine 2,7 %
Importations par produits	Machinerie et équipements, textiles, produits chimiques et préparations	Importations par partenaires commerciaux (2007)	Italie 27,6 %, Grèce 14,8 %, Turquie 7,4 %, Chine 6,8 %, Allemagne 5,6 %, Suisse 5 %, Russie 4,2 %
Industrie - énergie			
Principales industries	Alimentaires, textiles et de la chaussure, du bois, pétrolières, du ciment, chimiques, minières, des métaux lourds, hydroélectriques		
Production d'électricité	2,89 milliards de kWh (est. 2007)	Production d'électricité	2,89 milliards de kWh (est. 2007)
Exportations d'électricité	0 kWh (est. 2007)	Exportations d'électricité	0 kWh (est. 2007)
Production de pétrole	6 425 barils /jour (2007)	Production de pétrole	6 425 barils /jour (2007)
Production de gaz naturel	30 millions de m ³ (2006)	Production de gaz naturel	30 millions de m ³ (2006)

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*.

2. Production propre

2.1. Industrie et environnement

L'industrie albanaise est principalement composée de PME dans des secteurs comme l'alimentation, la confection, les tanneries, le tourisme et les services. Cependant, le nombre d'entreprises dans d'autres secteurs tels le secteur laitier, la production d'huile d'olive ou le secteur de la viande, a augmenté au cours des dernières années.

L'industrie chimique a également considérablement augmentée, s'orientant principalement vers la production de peintures, de détergents et de produits chimiques organiques et inorganiques. Le secteur de la construction a également subi une forte hausse récemment et par conséquent, les risques et les impacts environnementaux aussi.

Les principaux problèmes de pollution se concentrent au niveau du littoral en raison des réserves accumulées de produits chimiques obsolètes, les déversements d'eaux usées non traitées et de déchets solides, ainsi que la pollution atmosphérique produite par le transport dans les villes principales. Les déversements d'eaux usées municipales non traitées, de lixiviats provenant de l'extraction et du traitement du pétrole, l'érosion des plages et la construction illégale sur les côtes, sont observés dans des endroits tels que Vlora, Porto-Romano, la baie de Durrës, la baie de Saranda, le lac de Kune-Vaini, le delta du Drini, la province de Fieri, le lac de Karabasta et la plage de Divjaka.

La plupart des sources de pollution se situent dans les provinces de Durrës et de Vlora. Le développement industriel actuel donne lieu à différents types d'impacts environnementaux qui s'ajoutent aux points critiques identifiés dans l'édition précédente du présent rapport²⁰. Ces impacts représentent toujours de graves menaces pour l'environnement.



Depuis 2005, environ 500 tonnes de produits chimiques dangereux ont été collectés de l'ancien point critique Porto-Romano, qui abrite une usine de pesticides fermée. Par conséquent, ce lieu n'est plus un point critique. De la même manière, l'on construit actuellement une usine de collecte de tous les déchets dangereux et matériaux de l'ancienne usine de pesticides.

²⁰ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

Néanmoins, il existe encore des zones critiques héritées de l'industrie du passé et classées comme points critiques nécessitant une réhabilitation. Les principales sont : l'ancienne usine chimique et métallurgique de la ville de Laç, les usines métallurgiques d'Elbasan, l'usine de ferrochrome de Bradashesh, près d'Elbasan, l'usine de piles près de Berat, la société Albafilm à Tirana et l'ancienne usine de traitement de plastiques (PVC, polyéthylène, etc.) à Lushnje.

La population s'est installée dans certaines de ces zones c'est pourquoi, aujourd'hui, l'on craint de graves risques pour leur santé, en particulier chez les enfants et les personnes âgées.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Bien que des améliorations aient été constatées ces dernières années à partir des innovations technologiques, les émissions de CO₂, CO, SO₂ et NO_x continuent d'être très élevées, dépassant les limites sanitaires. Outre les points critiques mentionnés, d'autres usines de l'industrie de la construction, de l'extraction et du raffinage de pétrole causent actuellement des problèmes de pollution identiques, y compris l'émission de H₂S.

Les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées dans la plupart des centres urbains. Le niveau de particules et d'émissions provenant des véhicules dépassent les normes établies tant par la législation nationale que par l'europpéenne. La pollution atmosphérique est la cause prévisible de l'augmentation du nombre de cas de maladies cardiovasculaires et respiratoires.

GESTION DES DÉCHETS

L'Albanie n'a pas de politique spécifique pour les déchets industriels et dangereux et, en même temps, elle nécessite une politique pour la manipulation et l'utilisation des agents chimiques. Cependant, le cadre juridique existe dans la loi n° 9108, dont l'objectif est de faciliter la gestion de substances chimiques et dérivés afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Une loi pour la gestion des déchets solides a été approuvée en 2003 et d'autres lois dérivées de celle-ci sont en cours d'élaboration. Quant à la gestion des déchets dangereux, il existe un projet pour créer les infrastructures d'élimination appropriées (une étude de l'impact environnemental pour la sélection de l'emplacement est en cours).

Certains endroits particulièrement pertinents par rapport aux déchets déposés ou à leur production sont les suivants :

- Les terrains pollués par le mercure à Lora, en raison des déchets produits par l'ancienne usine de PVC démantelée.
- La décharge de Sharra à Tirana, en raison des émissions toxiques qui émanent de celle-ci et de la pollution des eaux environnantes.
- La production de déchets dangereux et les sols pollués sur le champ pétrolier de Patos-Marinzaet et à la raffinerie de Ballsh (il existe plusieurs projets financés par l'UE et le PNUE/PNUD afin de remédier à cette situation).

Un autre problème lié aux déchets découle des décharges industrielles où des scories provenant des métaux lourds qui sont déposées et susceptibles de polluer les eaux superficielles. Certaines de ces décharges se trouvent à proximité des usines d'enrichissement de Pogradec, Rubik, Laç et Elbasan.

Comme pour le cas des déchets dangereux, il existe des projets en cours, majoritairement financés par l'UE, qui ont différents objectifs d'amélioration de la gestion des déchets.

Dans l'édition précédente du présent rapport ²¹, l'on soulignait l'urgence et l'importance de résoudre le problème des activités d'extraction et de raffinage de pétrole, qui déversent de grandes quantités d'eaux usées avec un traitement insuffisant, voire inexistant dans la rivière Gjanica. Aucune information indiquant que le problème a été résolu n'a été trouvée. Par ailleurs, plusieurs entreprises des secteurs de la tannerie, de l'alimentation et de la production de détergents déversent leurs déchets liquides dans le cours des rivières sans traitements préalables ou avec un processus de décantation insuffisant. Dans la zone de Tirana, ces pratiques polluent la rivière Ishem.

Le secteur touristique est un autre agent polluant à souligner, en raison de ses déchets et de l'élimination des déchets de manière non contrôlée, sans traitements préalables et, souvent, dans des environnements protégés.

POLLUTION ACOUSTIQUE

Le bruit est identifié comme un problème de santé publique. Dans les grandes villes, des études générales sont réalisées par l'Institut de la santé publique, en collaboration avec le ministère de l'Environnement. Durant ces dernières années, certaines mesures d'insonorisation ont été appliquées à des institutions et des immeubles de logements.

Malgré cela, le bruit reste un problème habituel, provenant du transport, des activités de construction, de l'industrie et de quelques activités ludiques comme les discothèques. Jusqu'à présent, il n'y a pas de normes indiquant les niveaux tolérables de bruit dans les rues ou les bâtiments résidentiels.

2.2. Promotion de la production propre

STRATÉGIE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INTÉGRATION

Les principaux objectifs de la Stratégie nationale pour le développement et l'intégration 2007-2013, récemment adoptée, consistent à intégrer l'Albanie à l'UE et à l'OTAN, à travers la consolidation du processus démocratique et le renforcement de l'appareil législatif. En ce qui concerne l'environnement, les priorités principales sont les suivantes :

- L'adoption de normes légales de l'UE.
- Le renforcement de la législation environnementale dans le pays, à partir de la promotion des Agences régionales de l'environnement et des inspections, des améliorations dans le système des autorisations, etc.
- Les investissements dans la protection environnementale Dans le but d'atteindre les critères de l'UE durant les vingt prochaines années, le traitement des eaux usées, la collecte et le recyclage des déchets, la réhabilitation de sols pollués, l'amélioration technologique dans le secteur de l'industrie, etc. Pour cela, le gouvernement établira un fond garantissant le financement des projets.

D'autres améliorations environnementales proposées dans la Stratégie nationale pour le développement et l'intégration sont les suivantes :

- En ce qui concerne la qualité de l'air : utilisation des normes de l'UE pour tout ce qui concerne les combustibles et la mesure des émissions des véhicules à partir de la fin 2008.
- Réduction des émissions dans les grandes installations industrielles en 2009, ainsi que l'introduction du système d'autorisations IPPC, également en 2009.
- Introduction d'un code de bonnes pratiques pour l'industrie de la construction en 2008 et de conditions de gestion environnementale pour les contrats publics à partir de 2010.

²¹ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

- Quant à la gestion des déchets, l'élimination sûre de 75 % des déchets dangereux en 2009, ainsi que l'utilisation de décharges ayant une technologie adéquate pour, au moins, 50 % des déchets solides en 2010.
- Dans le domaine du traitement des eaux usées, assurer le service urbain d'assainissement de l'eau à 75 % en 2010 et 85 % en 2014, et un traitement approprié de l'eau d'au moins 25 % en 2010 et 50 % en 2014.
- En ce qui concerne les eaux superficielles, la réduction de la consommation d'eau de sources non urbaines, y compris les unités de traitement industrielles et agricoles, à travers le développement des autorisations, une augmentation des inspections et une application plus rigoureuse de la loi.

Dans la Stratégie nationale pour le développement et l'intégration il n'y a aucune référence à la consommation et à la production durables ou à la production propre. Malgré cela, les priorités stratégiques et les politiques orientées vers la protection du consommateur y sont incluses, même si elles ont peu de rapport avec les sujets environnementaux.

Le gouvernement albanais a approuvé le Plan national pour l'harmonisation avec l'UE, avec un délai d'action allant jusqu'à 2014, ce qui représente une nouvelle occasion d'incorporer des mesures de protection environnementale en production propre et éco-efficacité.

Par ailleurs, au cours de cette décennie, le gouvernement a développé différentes stratégies d'amélioration dans des domaines comme la gestion des côtes, de l'eau, de l'énergie, de la pollution maritime, etc., dont l'objectif est de servir de fondement pour les plans d'action futurs.

RÉDUCTION INTÉGRÉE DE LA POLLUTION

Il est prévu qu'au cours de l'année 2009, le gouvernement adopte le modèle défini par la Directive IPPC pour la réduction de la pollution et que celle-ci fasse partie des conditions nécessaires pour l'obtention d'autorisations environnementales intégrées. La transposition complète de la directive est prévue pour la fin 2010, en vertu d'une nouvelle loi élaborée dans le cadre du projet CARDS – Implémentation du plan national environnemental pour le rapprochement de la législation. Cette loi transposera également les conditions du registre européen des rejets et transferts de polluants (PRTR) (règlement (CE) n° 166/2006), et les conditions nécessaires à l'établissement d'un questionnaire concernant la mise en œuvre de la directive IPPC (décision 2006/194/CE).

Il est important de souligner que les amendements de mai 2008 à la loi de protection de l'environnement ont déjà inclus le concept d'autorisations environnementales intégrées, ainsi qu'un article faisant référence à la directive IPPC, bien qu'il n'ait pas été appliqué de manière effective. Les autorités environnementales concède des autorisations pour des activités soumises à une étude d'impact environnemental, dans lesquelles sont prévues des clauses conditionnées par différents facteurs critiques (émissions, eau, sol, etc.). Malgré cela, et en dépit de ces efforts, les autorisations pour les activités industrielles n'ont pas encore été totalement intégrées.

L'Inspection de l'environnement, en tant qu'organisme pour l'exécution et le renforcement des clauses conditionnelles des autorisations environnementales, a développé l'inventaire des petites et moyennes entreprises, en excluant les activités liées aux champs.

La législation actuelle donne une période de 5 ans pour que les usines développent des systèmes efficaces dans le traitement de la pollution de manière à s'ajuster aux normes de l'UE. Pour les nouvelles entreprises productives, l'exécution des normes mentionnées est une condition obligatoire pour l'obtention du permis d'activité.

D'un point de vue économique, des mesures incitatives ont été favorisées, telle que l'exemption de paiement de l'autorisation environnementale (environ 600 €) pour les entreprises ayant incorporé des mesures pour la protection de l'environnement, la concession de prêts à faibles taux intérêts ou d'aides directes. En revanche, les impôts et les amendes liés à l'activité environnementale ont été renforcés.

D'autres mesures, tels que les mécanismes de participation publique pendant la conception et la mise en application de la supervision de programmes environnementaux (par exemple le mécanisme de développement propre n° 994 du 2 juillet 2008), ou la transposition des règlements de l'UE concernant le contrôle des accidents de risque majeur liés aux substances dangereuses, sont pensées pour être appliquées dans un futur immédiat.

Depuis 2005, l'utilisation de pesticides obéit à différentes conditions qui vont de l'interdiction de certains d'entre eux jusqu'à la nécessité d'obtenir des permis spéciaux pour l'importation et/ou l'utilisation pour d'autres.

Afin d'assurer l'exécution de la norme de protection environnementale, depuis 2005, le système des inspecteurs environnementaux, ainsi que l'implication d'autres ministères, ont été renforcés.

Malgré cela, le problème principal relatif à la législation environnementale est encore l'application réelle inefficace de celle-ci, ainsi que le manque d'un cadre régulateur général auquel se conformer.

En ce qui concerne les autres instruments ou outils volontaires pour la promotion de la production propre, comme les labels écologiques ou les prix, etc., aucune référence significative n'a été trouvée.

PROMOTEURS ET PROJETS

Des démarches ont été réalisées afin d'établir un Centre de production propre en Albanie avec le soutien de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres agences de coopération internationale. Ainsi, le centre devrait être opérationnel dans un futur proche. Dans ce sens, une délégation de l'ONUDI s'est récemment rendue en Albanie pour offrir son assistance concernant le projet. Le centre aura pour objectif la promotion et la coordination d'activités relatives à la production propre en Albanie.

En général, une meilleure coordination entre les acteurs (administrations, ONG, entreprises, etc.) est nécessaire pour améliorer la promotion de la production propre, ainsi que pour commencer à considérer une approche de la consommation et de la production durables, à travers l'inclusion de thèmes de consommation.

L'on peut distinguer les projets suivants :

- Le programme de gestion et de nettoyage pour les zones côtières intégrées, avec le soutien de la Banque mondiale et à qui l'on doit les progrès mentionnés auparavant, dans l'ancien point critique de Porto-Romano.
- Le projet du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui depuis 2004, cherche l'implantation d'un plan national pour l'élimination des POP. Cela permettra à l'Albanie de ratifier la Convention de Stockholm.
- Le ministère de l'Environnement, en collaboration avec l'ONUDI, développe actuellement un projet qui est destiné à arrêter de produire des substances qui endommagent la couche d'ozone.

Au cours de ces dernières années, plusieurs types de séminaires et de réunions orientés vers les différents aspects de la production propre (impacts, législation, technologie, etc.) ont été réalisés. Ils ont été organisés par diverses organisations publiques et privées. Parmi celles-ci, il convient de distinguer le bureau, en Albanie, du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale (REC).

3. CONSOMMATION DURABLE

Durant les 15 dernières années, l'Albanie est passée par différentes périodes de crise qui ont déterminé, en grande partie, la situation actuelle par rapport à la relation des citoyens et des organismes avec l'environnement. L'ancien modèle économique centralisé a engendré un mode de vie et des règles de conduite dans lesquels, dans beaucoup de cas, les citoyens n'étaient pas

directement responsables ou conscients des coûts et des impacts de leur consommation. Ainsi, des services tels que l'électricité, l'eau ou la collecte des déchets étaient assumés par l'État sans aucune intervention des citoyens.

Le changement ultérieur vers un modèle de libre marché, avec la privatisation de certains services qui en résulte et l'avènement d'un nouveau mode de vie davantage lié à la surconsommation, a favorisé les déséquilibres latents qui ont commencé à se manifester sous différentes formes. La crise financière de la fin des années 90 n'a fait qu'exacerber ces déséquilibres qui se sont transformés en de graves problèmes d'approvisionnement, de santé, de pollution, etc.

Dans ce contexte, en Albanie, une série d'habitudes de consommation non durables a surgi et est reflétée dans le modèle de consommation énergétique, dans la gestion des déchets et dans la gestion des ressources naturelles.

Bien qu'il n'existe pas de politique publique spécifique relative à la consommation durable ou à l'achat public vert (aucune mention n'est faite de la Stratégie nationale pour le développement et l'intégration), il existe plusieurs initiatives dans les domaines exposés, promues tant à partir d'instances publiques que privées.

En ce qui concerne les consommateurs, il existe un désir croissant de protéger l'environnement et de résoudre les problèmes liés à la gestion des déchets. Malgré cela, les habitudes de consommation d'énergie ou d'eau héritées du passé sont encore fréquentes.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le secteur énergétique en Albanie se distingue par la forte présence et la grande dépendance à l'énergie hydroélectrique. Cependant, les infrastructures, dans de nombreux cas, sont responsables d'une perte considérable de rendement, ce qui entraîne, à certaines occasions, des coupures d'approvisionnement ou une instabilité des réseaux (l'on estime pouvoir perdre jusqu'à 30 % de l'énergie produite).

Il existe un seul opérateur d'électricité, la compagnie nationale KESH qui, après une brève période, durant laquelle elle a tenté, sans succès, un certain degré de privatisation, a toujours été dirigée par l'État. Pour cette raison, le gouvernement, à travers le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Énergie ainsi que l'Agence nationale de l'énergie, parie depuis quelques années, sur la modernisation des infrastructures et sur l'incorporation de nouvelles sources d'énergie renouvelables.

Un autre acteur important dans ce domaine est le Centre d'efficacité énergétique (EEC), initiative qui a démarré à partir de la collaboration entre l'État et la Commission européenne dans le cadre du programme Synergy et qui est actuellement un organisme totalement indépendant.

Au cours de ces dernières années, il s'agissait d'homogénéiser, de dynamiser et de réglementer le marché de l'électricité pour lequel différentes initiatives ont été mises en marche. De même, des institutions chargées de réaliser un suivi des différents projets ont été créées.

L'un des avantages que présente le secteur énergétique en Albanie est son grand potentiel d'économies de la consommation, ainsi que de la production énergétique à partir de sources renouvelables. Le potentiel d'économies est déterminé par la précarité des installations existantes et par le niveau élevé de pertes actuelles. Les investissements prévus par le gouvernement, parfois avec le soutien d'institutions supranationales ou d'autres pays de la région, pourraient atteindre des économies estimées à plus de 20 % avant 2015. Ces mesures ne consistent pas seulement à moderniser les infrastructures obsolètes, mais aussi à mettre en place d'autres initiatives telles que l'amélioration de la technologie dans l'industrie et l'agriculture, la réduction des consommations liées au transport, une mécanisation plus importante, etc.

Bien sûr, cette réduction de la consommation énergétique se traduira également par une réduction du volume des émissions de gaz à effet de serre, objectif étant assumé à partir de la signature du Protocole de Kyoto.

Quant à la production d'énergie à partir de sources renouvelables, les principales possibilités du pays sont les suivantes :

- **Énergie hydroélectrique**

L'on estime que l'Albanie exploite seulement 35 % de son potentiel, principalement en raison des installations peu efficaces, d'une mauvaise gestion, de la dispersion des opérateurs et d'un manque de coordination. Par ailleurs, il existe des projets pour ouvrir de nouvelles centrales, modernes et présentant une production beaucoup plus élevée.

- **Biomasse**

Avec un secteur de l'agriculture et de l'élevage bien implanté à travers tout le pays et un territoire riche en forêts, le potentiel des biocombustibles est manifeste, bien qu'il soit difficile de faire une estimation par manque de données récentes quant à l'inventaire des forêts et des déchets provenant de l'agriculture.

- **Énergie géothermique**

En raison de son climat méditerranéen, l'Albanie présente un potentiel important lié à l'énergie solaire photovoltaïque. Malgré cela, il existe peu d'exploitations destinées principalement à la production d'énergie solaire thermique, bien qu'à ce jour, leur impact soit très réduit.

- **Énergie solaire**

En raison de son climat méditerranéen, l'Albanie présente un potentiel important lié à l'énergie solaire photovoltaïque. Malgré cela, il existe peu d'exploitations destinées principalement à la production d'énergie solaire thermique, bien qu'à ce jour, leur impact soit très réduit.

- **Énergie éolienne**

Il s'agit d'une technologie rarement utilisée dans le pays, bien que des lieux propices à ce type de technologie aient été détectés.

Le gouvernement a mis l'accent sur le développement d'énergies renouvelables en tant que priorité au sein de sa stratégie nationale énergétique, en mettant en marche différentes initiatives et projets destinés à la construction de nouvelles stations hydroélectriques, des installations solaires et éoliennes, etc.

Par ailleurs, des accords internationaux ont été signés, tels que, par exemple, celui de l'étude et de la promotion de mécanismes de développement propre (MDP), en collaboration avec le gouvernement italien, qui englobe différents cadres au sein de la consommation durable et qui a pour objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

GESTION DES DÉCHETS

Durant les 15 dernières années, la gestion des déchets est devenue un sérieux problème, en particulier à cause de la forte augmentation de la population urbaine et de la production de déchets qui en résulte. Bien que, traditionnellement, le volume de déchets produit était de 0,7 kg/jour, actuellement, il est probable que le volume ait atteint 1 kg/jour.

Le système d'élimination le plus répandu est celui des décharges, dont beaucoup sont illégales et non contrôlées et, dans presque tous les cas, elles manquent de systèmes de traitement et d'infrastructures adéquates. Par ailleurs, alors que dans les villes il y a des services de collecte des ordures, publics ou privés, dans les zones rurales, ils sont rares ; pour cette raison, l'élimination des déchets dans ces zones est encore précaire et sans réglementation.

Il existe un manque de réglementation en ce qui concerne la réutilisation, le recyclage ou la consommation responsable. Les efforts de l'administration sont, pour le moment, destinés à améliorer les systèmes de collecte et d'élimination, en traitant prioritairement les déchets dangereux, y compris les déchets hospitaliers. Actuellement, ce type de déchets ne reçoit pas la gestion adéquate et

seulement dans certains cas, ils sont incinérés avec un traitement préalable, dans la plupart des cas en tant que déchets inertes. Dans ce sens, il existe certains projets pilotes qui doivent servir de base à de futures actions.

RESSOURCES NATURELLES

Le territoire albanais est composé de zones littorales et montagneuses, avec des ressources naturelles abondantes, telles que l'eau ou le bois. La mauvaise gestion de ces ressources ou son inexistence a, cependant, engendré des situations non durables comme la disparition de forêts, la pollution d'aquifères ou l'appauvrissement du sol. La coupe, par exemple, n'est pas contrôlée efficacement par l'État central ou les administrations locales, d'où la coupe furtive et la surexploitation. Dans les zones rurales, il est habituel d'utiliser du bois pour chauffer les chambres ou pour cuisiner, ce qui ne fait qu'accélérer une déforestation déjà sévère.

Quant à l'eau, l'élimination non contrôlée a des conséquences sur la pollution des rivières et des aquifères, avec l'impact sur la flore et la faune qui en découle. Il y a également un manque de conscience en ce qui concerne la consommation des ressources, amplifiée par le manque d'indicateurs chiffrés et d'autres questions.

Aujourd'hui, il n'existe pas de prise de conscience suffisante par rapport à cette pratique, malgré les efforts que les ONG, en particulier, fournissent pour sensibiliser les citoyens.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) est relativement nouveau en Albanie et, dans plusieurs cas, il est confondu avec les activités de parrainage ou d'œuvre sociale. Certaines institutions internationales font des efforts pour introduire des aspects de base de la RSE. Le développement économique et des entreprises se trouve encore dans une phase précoce et pour cette raison, il serait intéressant de relier ce développement aux pratiques éthiques et durables.

De la même manière que pour la problématique environnementale, les zones économiques et sociales sont également loin d'être dans une situation optimale. Les années de transition et la crise financière ont eu une forte répercussion sur l'économie, favorisant des niveaux élevés de corruption, d'insécurité et de précarité du travail, ainsi que le manque de rigueur dans l'application de la législation. Au niveau régional, le cadre législatif albanais est l'un des plus complets et avancés en ce qui concerne les sujets liés à la RSE, bien qu'il soit très en retard du point de vue de l'application du concept.

En ce qui concerne le cadre social et le cadre du travail, le pays a ratifié la Convention 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant le travail des enfants, pratique relativement répandue à travers le pays, en particulier dans le milieu rural. Bien qu'un cadre régulateur existe, aujourd'hui, le travail des enfants représente encore un problème en Albanie. Quant aux conditions de travail, la législation vise certaines suppositions de protection par rapport à la maternité, à la sécurité sociale et à la santé du travail, mais malheureusement, avec peu de rigueur dans son application. Néanmoins, la législation demande une couverture plus importante des conditions de travail dans le pays. Bien que la situation se soit améliorée au cours des dernières années, il existe encore un niveau élevé de trafic de personnes (essentiellement des femmes et des enfants), servant dans la plupart des cas de porte d'entrée vers l'Union européenne. Bien que le gouvernement ait pris des mesures, la défense des droits de l'homme est encore insuffisante dans le pays.

En 2003, l'Institut albanais pour la recherche et les alternatives de développement (IDRA), a conduit un projet pionnier appelé Introduction à l'éthique des affaires dans les universités d'Albanie. Le résultat indiquait que la perception majoritaire des étudiants était que les entreprises ne s'ajustent à aucun principe éthique et que la connaissance de la RSE est très limitée.

L'un des obstacles les plus importants pour l'implantation de la RSE dans le domaine économique est, sans aucun doute, le niveau de corruption élevé. L'Albanie occupe la 105^e place sur les 179 pays du

monde, quant au degré de transparence. À la différence des pays de son entourage, la législation n'oblige pas les institutions publiques à informer de leur gestion financière. Évidemment, cela rend plus difficile la transparence de la gestion des entreprises privées.

Le Pacte mondial des Nations unies, l'Initiative ECSRSE (Établissement de responsabilité sociale des entreprises dans le sud-est de l'Europe) ou le projet de normes internationales et de réglementations techniques en Europe du Sud développé par l'IFC²² (Institution de la Banque mondiale), sont quelques-unes des initiatives internationales qui sont actuellement mises en application en Albanie pour la promotion de la RSE.

D'autres initiatives au niveau local, plus spécifiques quant à leur thématique, ont été développées par des ONG, dans la plupart des cas avec le soutien d'organismes de développement. Un exemple serait le projet développé en 2007 pour reconnaître et récompenser les meilleures pratiques de responsabilité sociale, auquel ont participé plus de 70 entreprises.


Depuis 2002, la revue albanaise *Monitor Magazine* publie des articles relatifs à la RSE et sa mise en application, à caractère éducatif très net, en introduisant des concepts comme les certifications ou la qualité. Un autre facteur d'entrée de la RSE est celui des entreprises multinationales opérant dans le pays et qui y ramènent les engagements et les modèles de gestion incorporés dans d'autres pays plus développés en matière de RSE. À titre d'exemple, la multinationale française Vodafone, établie en Albanie, a créé une fondation locale dont la mission est de détecter les nécessités de la communauté pour financer les améliorations dans sa qualité de vie, à partir de l'innovation technologique, éducative, sanitaire et environnementale. En raison du type d'activité de l'entreprise, la fondation donne la priorité aux impacts environnementaux à travers l'installation de panneaux solaires, le recyclage du papier et de téléphones portables, etc. D'autres entreprises qui se distinguent pour être des pionnières en matière de pratique de RSE sont la Banque Raiffeisen, Pespa Alumil, Bankers Petroleum, Floryhen et la National Commercial Bank, entre autres.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Stratégie nationale pour le développement et l'intégration 2007-2013, mars 2008.
- Conseil dur le potentiel des projets dans les domaines des sources d'énergie renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la gestion des forêts, dans le cadre du mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto en République d'Albanie, Département d'investigation environnementale et de développement, ministère de l'Environnement et du Territoire, Italie, 2007.
- Promotion des projets de mécanismes de développement propre grâce à un accord de coopération bilatéral entre l'Italie et la République d'Albanie, octobre 2007, Rome - Tirana.
- Questionnaire envoyé par le point focal national du CAR/PP en Albanie.
- Analyse stratégique environnementale de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo et de la Macédoine, Scandiaconsult Natura AB et Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale, juillet 2000.
- *Donordialogue*, n° 12, publication mensuelle électronique, novembre 2007.
- Conseil sur l'impact environnemental du projet de gestion intégrée de l'écosystème dans le lac Skadar/Shkodra, rapport final, ministère du Tourisme et de l'Environnement du Monténégro, et ministère de l'Environnement, des Forêts et de l'Administration de l'eau d'Albanie, mai 2007.
- *Consommation et production durables en Europe du Sud Est et en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale*, publication de l'Agence européenne pour l'environnement, 2007.
- Étude de base sur la responsabilité sociale des entreprises dans les Balkans occidentaux, PNUD, 2008.

²² Société financière internationale (IFC - International Finance Corporation), Groupe de la banque mondiale.

- Enquête sur les rapports de responsabilité sociale des entreprises (RSE) réalisée sur le plus grand nombre d'entreprises enregistrées en Europe centrale de l'Est (CEE), Programme EWMI/PFS, mai 2004, Budapest, Hongrie.
- *L'environnement en Europe: quatrième évaluation*, publication de l'Agence européenne pour l'environnement, 2007.

 BOSNIE-HERZÉGOVINE	POPULATION : 4 590 310
	SUPERFICIE : 51 129 km ²

1. INTRODUCTION ²³

La Bosnie-Herzégovine est devenue un membre à part entière de l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE) en septembre 2007. Au cours des dernières années, l'activité économique est restée forte malgré le ralentissement de la mise en œuvre des réformes. À la suite des réformes précédentes, de la hausse des prix des métaux, et des conditions extérieures en général favorables, la croissance du PIB a augmenté d'environ 6 % en 2006 et a même connue une accélération de 6,8 % en 2007. L'inflation est restée contenue, malgré l'introduction de la TVA en janvier 2006, et la caisse d'émission fonctionne correctement. La croissance des exportations de la Bosnie-Herzégovine, ces dernières années, a été remarquable, dépassant celle de tous les autres pays de la région des Balkans. À l'instar de la croissance économique, l'éducation et la santé montrent une amélioration continue. Ainsi, à en juger par le développement humain, la Bosnie-Herzégovine est sur la bonne voie. En termes généraux, elle se trouve parmi les pays avec le plus haut niveau de développement humain dans le monde. Ces dernières années la pauvreté a diminué mais elle constitue encore un motif de préoccupation. À cet égard, le taux de pauvreté est passé de 18 % en 2004 à 14 %. Toutefois, 20 % de la population est menacée par la pauvreté en cas de chute soudaine des revenus. De même, l'exclusion sociale est encore un problème urgent puisqu'elle cause des fractures sociales et l'augmentation générale des inégalités dans les revenus ainsi que dans les résultats de l'éducation et de la santé. Plus de 50 % de la population est probablement exclu de la société en quelque sorte.

Données économiques			
PIB (est. 2008)	30,49 milliards de \$ (sans l'économie informelle) ²⁴	PIB par secteur (est. 2006)	Agriculture : 10,2 % Industrie : 23,9 % Services : 66 %
Taux de croissance du PIB	5,6 % (est. 2008)	PIB par habitant	6 600 \$ (est. 2008)
Population active	1,2 million (2007)	Taux de chômage	29 % (est. 2007)
Revenu des ménages (2001)	10 % les plus bas : 3,9 % 10 % les plus élevés : 21,4 %	Dettes publiques (est. 2008)	40 % du PIB
Taux d'inflation	8% (est. 2008)	Indice de Gini	56,2 (2007)

²³ Sources : Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le PNUD, Le Groupe de la Banque mondiale, *The World Factbook* (voir les références à la fin de ce chapitre)

²⁴ La Bosnie-Herzégovine dispose d'un secteur informel important qui peut représenter 50 % du PIB officiel.

Production agricole	Blé, maïs, fruits, légumes, bétail	Principales industries	Acier, charbon, minerais de fer, plomb, zinc, manganèse, bauxite, assemblage de véhicules, raffinage de pétrole, appareils électriques
Production d'électricité (est. 2006)	12,84 milliards de kWh	Consommation d'électricité (est. 2006)	8,501 milliards de kWh
Exportations d'électricité (est. 2006)	5,123 milliards de kWh	Importations d'électricité (est. 2006)	3,015 milliards de kWh
Production de pétrole	0 baril/jour (est. 2007)	Consommation de pétrole	27 590 barils/jour (est. 2006)
Production de gaz naturel	0 m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	400 millions de m ³ (est. 2006)
Exportations (est. 2008)	5,092 milliards de \$	Importations	11,94 milliards de \$ (est. 2008)
Exportations par produits	Métaux, habillements, produits ligneux	Importations par produits	Machines et équipements, produits chimiques, carburants, denrées alimentaires
Exportations par partenaires commerciaux (2007)	Croatie 21 %, Slovaquie 16,5 %, Italie 16 %, Allemagne 13,3 %, Autriche 9,6 %, Hongrie 5,7 %	Importations par partenaires commerciaux (2006)	Croatie 24,7 %, Slovaquie 13,3 %, Allemagne 13,1 %, Italie 10,4 %, Autriche 7 %, Turquie 6,5 %, Hongrie 5,4 %

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*.

2. PRODUCTION PLUS PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Tout au long de ces dernières années, plusieurs stratégies visant à développer la structure industrielle dans des secteurs clés de la Bosnie-Herzégovine ont été mises en œuvre (c'est le cas de la transformation du bois et des aliments, le textile, le cuir et les chaussures, le traitement des métaux, le tourisme, l'énergie, TIC, etc.). Toutefois, les principaux problèmes posés par l'industrie continuent à être la pollution atmosphérique et la gestion des déchets, surtout des plus dangereux.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Selon le rapport sur l'état de l'environnement préparé pour la Stratégie fédérale pour la protection de l'environnement 2008-2018, les principales causes de la pollution excessive de l'air dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine sont les suivantes :

- La pollution industrielle (forte puissance énergétique et métallurgique), la forte consommation énergétique du secteur industriel et le mauvais entretien des usines.

- Les grandes pertes de chaleur dans le secteur résidentiel.
- La structure inadéquate des foyers dans les ménages (les cuisinières et les chaudières de petite capacité ont été faites, en général, conformément aux licences de l'Europe occidentale qui ne permettent pas une combustion efficace et à faible pollution du charbon local).
- Le transport et la circulation.
- La combustion ou l'incinération incontrôlée des déchets.

L'entreprise sidérurgique Zenica, auparavant considérée comme un point critique en raison de ses émissions atmosphériques, connaît actuellement un processus de restructuration technologique, même si l'on ne connaît pas encore quel sera son niveau d'émissions atmosphériques dans le futur.

Les industries de production de papier et de ciment sont aussi des sources majeures de pollution atmosphérique à cause de la grande quantité d'agents chimiques intervenant dans le processus de production (hydrocarbures, composants sulfuriques, etc.) et de l'émission de particules solides.

GESTION DES DÉCHETS

La Fédération de Bosnie-Herzégovine produit 270 kg de déchets par habitant et par an. À cause de l'absence d'un processus de tri des déchets municipaux, ceux-ci contiennent aussi des déchets industriels et médicaux, entre autres. Seulement 40 % de la totalité des déchets collectés sont déposés dans des décharges municipales. Le pays dispose de 54 décharges de ce type. 36 % du total des déchets générés ne sont pas gérés par les entreprises des services publics. La situation est encore plus grave dans les agglomérations urbaines où les services de collecte des déchets sont inexistantes, c'est pourquoi il est raisonnable de s'attendre à un grand nombre de décharges illégales, non contrôlées.



Heureusement, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre de décharges régionales. La décharge régionale de Zenica, dont la construction est déjà terminée, et la décharge régionale de Banja Luka, où la reconstruction de l'ancienne décharge pour en faire une décharge sanitaire moderne est bien en cours, sont de bons exemples. À Bijeljina, l'emplacement de la décharge a été déjà décidé, sa construction a commencé et elle devrait être terminée d'ici la fin de 2009. Quant aux autres régions, l'emplacement des décharges n'a pas encore été choisi.

Le secteur industriel dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine génère environ 2 millions de tonnes de déchets par an, dont au moins 0,5 % sont des déchets dangereux. Environ seulement 10 % de ces déchets sont gérés de manière adéquate, alors que les 90 % restants sont éliminés de manière inadéquate dans des sols non protégés, à l'intérieur ou à l'extérieur des emplacements des

installations industrielles, et l'incinération s'effectue dans des sites ouverts, ou même jetés directement dans les cours d'eau.

Les industries et les installations qui produisent la plus grande quantité de déchets industriels sont les centrales thermiques (Kakanj, Tuzla), les mines, l'industrie métallurgique, l'industrie de transformation des métaux et l'industrie du cuir.

L'on estime qu'au moins 170 hectares de sols non protégés dans la région de la Fédération de Bosnie-Herzégovine sont couverts de déchets industriels mal éliminés, en particulier des scories et des cendres provenant de grandes chaudières.

En général, les données fiables sur les quantités et les catégories des déchets produits par les installations industrielles ne sont pas disponibles. L'on s'attend à ce que davantage d'informations soient disponibles après que toutes les installations industrielles existantes présentent des demandes d'approbation des projets de conformité, à savoir, les demandes d'autorisations environnementales, conformément à la loi sur la protection de l'environnement.

En ce qui concerne les déchets médicaux, il n'y a pas eu de grands changements. La production totale de déchets médicaux de la Fédération de Bosnie-Herzégovine s'élève à 2,2 kg par habitant et par an. Environ 50 % de ces déchets sont des déchets médicaux dangereux, et la production totale de déchets provenant d'institutions vétérinaires est de 20 tonnes par an. Les déchets des établissements sanitaires et vétérinaires sont généralement collectés sans avoir été triés à la source, et ils sont souvent mélangés avec des déchets municipaux. 18 % des déchets des établissements de santé et 12 % des déchets des établissements vétérinaires de la Fédération de Bosnie-Herzégovine sont éliminés dans des décharges sanitaires, tandis que 0,5 % des déchets sont encapsulés et/ou exportés pour être éliminés en toute sécurité, alors que le reste de ces déchets sont mal éliminés, généralement avec les déchets municipaux. Seuls deux établissements médicaux et deux établissements vétérinaires de la Fédération de Bosnie-Herzégovine disposent d'équipements pour la destruction sans danger des déchets médicaux. Aucune réglementation relative à la gestion des déchets des établissements de santé n'a été promulguée, puisque seulement un canton suit les lignes directrices pour la gestion des déchets médicaux, mais elles ne sont pas encore pleinement appliquées. Conformément à la loi sur les déchets, les réglementations suivantes doivent être adoptées en coopération avec le ministère de la Santé :

- Réglementation sur les activités de gestion des déchets et les tâches concernant les déchets cliniques.
- Réglementation sur les activités de gestion des déchets et les tâches concernant les médicaments humains.
- Réglementation des exigences de la santé publique sur les différentes activités et opérations de gestion des déchets.

Toutefois, ces réglementations n'ont pas encore été promulguées

RESSOURCES NATURELLES

Bien que la Bosnie-Herzégovine ne souffre pas de la pénurie d'eau potable, les infrastructures, ainsi que les systèmes d'épuration des eaux, font défaut. Ceci est dû, en grande partie, à la guerre dévastatrice. Par ailleurs, la pollution industrielle et urbaine, l'utilisation excessive des pesticides, l'exploitation intensive des forêts, le mauvais entretien des infrastructures et le traitement insuffisant produisent de tels niveaux de pollution de l'eau que, dans de nombreux cas, la qualité de l'eau ne permet pas son utilisation comme eau potable.

L'usage que l'on fait des sols montre que l'aménagement du territoire est inadapté et que la gestion des ressources disponibles n'est pas rationnelle. Très souvent, la perte de terres agricoles est causée par la construction incontrôlée de zones urbaines ou industrielles, par l'exploitation intensive des mines de minéraux, ou par une forte érosion due à la déforestation. D'autres zones perdent leur potentiel agricole à cause de la pollution par un haut niveau d'acide, ou à cause de la grande quantité de mines antipersonnel enfouies dans les champs pendant la guerre.

Le bois des forêts a été utilisé, et est toujours utilisé, comme une source d'énergie ainsi que pour les travaux de construction. Par conséquent, une grande quantité d'arbres a été abattue, ce qui a résulté en une déforestation rapide.

2.2. Promotion de la production propre

CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

Au cours des dernières années, des décisions ont été prises concernant l'adoption de mesures visant la promotion de la production plus propre. La loi sur la protection de l'environnement et le Plan d'action national pour l'environnement sont des signes de la volonté des institutions officielles de soutenir la production plus propre, ainsi que l'eau, les ressources et l'efficacité énergétique. Cette tendance est également renforcée par les engagements pris conformément aux conventions internationales et par la participation à des programmes internationaux, notamment ceux visant la prévention du changement climatique.

Néanmoins, les mesures du gouvernement pour adopter une approche intégrée de la consommation et de la production durables font toujours défaut. Dans ce sens, les instruments économiques actuels sont insuffisants pour mettre en œuvre à grande échelle les concepts et les externalités environnementales qui ne sont toujours pas inclus dans les analyses financières. Le prix de la consommation des ressources, telles que l'eau et l'énergie, n'est toujours pas calculé sur la base des coûts réels. D'autre part, il n'y a pas une action coordonnée entre la politique de recherche et d'éducation et la politique environnementale pour soutenir la production durable.

Toutefois, la Stratégie pour la protection environnementale qui a récemment été adoptée (octobre 2008) a reconnu ces problèmes et a adopté un ensemble d'activités concrètes plurisectorielles pour soutenir fermement la production et la consommation durables. Malheureusement, la stratégie n'inclue pas les défis environnementaux liés à la politique actuelle de commerce extérieur et les changements des modèles de consommation.

La Stratégie prévoit plusieurs mesures, telles que l'étude de l'impact environnemental dans les différentes régions du pays ou la mise en œuvre d'initiatives qui couvrent plusieurs aspects problématiques (par exemple la réduction et le contrôle des déchets, l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, etc.). Les prochaines années seront d'une importance capitale pour déterminer si le plan conçu par le gouvernement sera mis en pratique ou s'il restera simplement une déclaration d'intentions.

En ce qui concerne le cadre réglementaire, la situation n'a pas beaucoup progressée depuis le dernier rapport de 2006²⁵. Une grande partie des lois et des règlements qui auraient dû être promulgués, n'ont pas encore été promulgués. De même, les lois en vigueur n'ont pas été harmonisées avec les réglementations et normes de l'Union européenne. Cette harmonisation est nécessaire et doit être effectué dès que possible, tant par l'actualisation des lois en vigueur comme par l'adoption de nouveaux textes.

D'autre part, beaucoup d'entreprises n'ont pas encore pris des mesures pour obtenir des autorisations environnementales, ce qui signifie qu'il y a encore un long chemin à parcourir dans la promotion et la mise en œuvre stricte des mesures visant à contrôler et prévenir la pollution générée par les activités industrielles.

Les instruments économiques en Bosnie-Herzégovine n'ont pas encore été suffisamment développés, et ils ne favorisent pas la mise en œuvre des principes du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur. De même, les instruments existants ne facilitent pas la réduction de la pollution ou la mise en œuvre des principes tels que la prévention de la pollution ou le recyclage et la réutilisation. En ce sens, le

²⁵ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

pays a un manque de taxes environnementales ou de mécanismes financiers visant à faciliter aux entreprises l'introduction de la CPD.

PROMOTEURS ET PROJETS

Le Centre pour le développement écologiquement durable est l'acteur le plus important dans la promotion de la CPD en Bosnie-Herzégovine.

La raison d'être du Centre est de contribuer au développement durable grâce à des campagnes visant à sensibiliser le public, développer les ressources humaines, et s'impliquer dans l'éducation environnementale.

Parmi ses activités les plus importantes se trouvent la promotion de la production plus propre dans les entreprises industrielles et parmi les décideurs, le développement de projets liés à la directive IPPC, et les programmes éducatifs pour les employés, les ONG et les médias.

Quelques-unes des initiatives qui ont récemment été développées, avec le soutien de l'UE, sont les différentes campagnes de démonstration sur les méthodes de la production plus propre, ou le projet sur la gestion durable dans la zone protégée de Vrelo Bstone (« Printemps de Bosnie », un parc de la périphérie de Sarajevo), parmi d'autres.

En plus du Centre pour le développement écologiquement durable, le bureau du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC) en Bosnie-Herzégovine et le CENER 21 sont de nouveaux agents qui doivent être remarqués. Le bureau du REC a réalisé des projets visant à promouvoir le dialogue entre les différents acteurs impliqués en matière d'environnement (par exemple le gouvernement, les organisations scientifiques de recherche, des entreprises, des ONG, les médias). Le programme Entreprise et environnement, est une importante initiative de cette organisation pour soutenir les entreprises de l'Europe centrale et de l'Est dans l'amélioration de leur gestion environnementale.

Le Centre pour l'énergie, l'environnement et les ressources, CENER 21, est une ONG indépendante fondée en 2005 par des experts en génie mécanique, qui a une claire orientation vers les domaines de l'énergie, des ressources et de la protection de l'environnement. Parmi ses objectifs figurent la création d'un cadre législatif pour le secteur de l'énergie, la création d'une stratégie pour son développement, l'augmentation de l'efficacité dans des secteurs tels que l'énergie, l'industrie, la consommation d'eau, les transports, l'application des énergies renouvelables, et d'autres actions et initiatives à ce sujet.

L'accroissement positif du nombre d'agents qui ont pour objet la promotion de la CPD n'a pas encore été complété par une action appropriée et coordonnée entre eux.

Les principaux projets qui ont été récemment développés, soit par les organismes mentionnés, soit par d'autres agents concernés, afin de promouvoir la CPD sont les suivants :

Production plus propre dans l'industrie alimentaire :

Ce projet a été mis en œuvre par le Centre pour le développement écologiquement durable afin d'informer et d'encourager les représentants de l'industrie alimentaire à la mise en œuvre des mesures de prévention de la pollution grâce à une production plus propre, des concepts de la directive IPPC, des MTD et des systèmes de gestion environnementale (par exemple l'ISO 14000). Le projet a été mis en œuvre avec le soutien financier du projet régional du Danube du PNUD/FEM, grâce au programme de subventions du REC. Les groupes cibles du projet ont été les Chambres de commerce de Banja Luka, Doboj et des régions de Bijeljina, qui représentent les industries alimentaires et les ONG de ces trois régions.

Les principales activités du projet ont inclus l'organisation de trois sessions d'une journée pour la formation (une pour chaque région), et la préparation d'une brochure qui décrit les principaux impacts environnementaux de l'industrie alimentaire, ainsi que les MTD et les techniques de production plus

propre les plus nécessaires, incluant les études de cas. La brochure a été utilisée comme document de travail au cours des activités de formation, et elle a été distribuée dans les chambres de commerce.

Renforcement des capacités et prévention et réduction intégrées de la pollution en Bosnie-Herzégovine (IPPC-Bosnie-Herzégovine)

Ce projet a été mis en œuvre par le réseau de l'Institut d'hydro-ingénierie de Sarajevo, de 2006 à 2008. Le projet visait à renforcer la mise en œuvre des autorisations environnementales intégrées (AEI), l'analogue de la directive IPPC en Bosnie, en renforçant les capacités de tous les acteurs impliqués sur les exigences et les procédures d'AEI et le développement des MTD conçues spécialement pour les secteurs industriels concernés.

Le projet comprenait une série de tâches complémentaires visant à contribuer pleinement à la réalisation des objectifs du projet, à savoir :

- Comparer les démarches de délivrance des autorisations environnementales en Bosnie-Herzégovine et celles de l'UE, visant à évaluer les différences du concept et de la mise en œuvre entre les autorisations environnementales en Bosnie-Herzégovine et celles dans le cadre de l'IPPC de l'UE.
- Soutenir l'élaboration et la mise en place du registre de pollueurs.
- Évaluer le niveau environnemental et technologique du secteur de l'alimentation et des boissons, incluant une série de contrôles pour la cartographie de la production et des technologies environnementales du secteur de l'alimentation et des boissons ainsi que de ses sous-secteurs.
- Renforcer les connaissances des intervenants nationaux clés sur l'usage des AEI et des MTD, comprenant l'organisation et la prestation d'activités de formation dans les régions choisies.
- Développer des MTD (article 71 de la loi sur la protection de l'environnement) pour le secteur de l'alimentation et des boissons, y compris le lancement et le soutien d'un processus participatif pour le développement des MTD dans le secteur de l'alimentation et des boissons et de ses sous-secteurs, basé sur les MTD de l'UE, mais adapté aux conditions réelles en Bosnie-Herzégovine.
- Procéder à une démonstration de l'utilisation des MTD dans le processus des AEI : études de cas sur la délivrance des autorisations environnementales intégrées, comprenant une formation sur le nouveau cadre des AEI.
- Diffuser les informations, comprenant une série d'actes de communication qui font partie d'une campagne de diffusion intégrée.

Le projet a été soutenu par un partenariat d'entreprises privées, y compris HEIS et Exergia (une société grecque de conseil en matière d'environnement), en étroite collaboration avec les ministères de l'Environnement des deux entités de Bosnie-Herzégovine et le programme LIFE - Pays tiers 2005 de l'Union européenne.

Ingénierie financière pour des projets d'efficacité énergétique en Bosnie-Herzégovine; renforcement des capacités et programme de développement du projet :

Ce projet a été mis en œuvre par le CENER 21, au cours des années 2007-2008. L'objectif principal était de renforcer les capacités et les compétences permettant ainsi aux entreprises et organisations en Bosnie-Herzégovine de se développer, obtenir un financement, mettre en œuvre et entretenir des projets d'efficacité énergétique et contribuer ainsi au développement durable. Les résultats du programme ont été des plans d'affaires pour des projets concrets sur l'efficacité énergétique.

Audits énergétiques des bâtiments en Bosnie-Herzégovine; renforcement des capacités, méthodes et outils :

Ce projet a également été mis en œuvre par le CENER 21, entre juin et décembre 2008. L'objectif du projet était d'accroître la sensibilisation des différents intervenants sur le potentiel d'efficacité énergétique dans le secteur de la construction en Bosnie-Herzégovine, et d'accroître les capacités et

les compétences des experts locaux dans le développement, le financement et l'exécution de projets d'efficacité énergétique. L'objectif était aussi de fournir un soutien technique aux autorités administratives afin d'harmoniser les législations, réglementations et normes nationales sur l'efficacité énergétique avec les normes de l'UE, et de renforcer la formation universitaire dans le domaine.

Le projet comprend cinq éléments principaux :

- Adaptation des méthodes et outils d'audits énergétiques des bâtiments de l'ENSI (Energy Saving International AS) à la BiH.
- Formation de formateurs qui appliquent les méthodes ENSI.
- Augmenter la formation des spécialistes locaux et l'éducation des étudiants universitaires.
- Prise de conscience au moyen de séminaires d'information / de diffusion.
- Lignes directrices et conseils pour les autorités en matière d'harmonisation européenne des législations, réglementations et normes (relatives à l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction).

Développement et amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique :

Ce projet a été mis en œuvre par le Centre régional d'éducation et d'information pour le développement durable dans le Sud-Est de l'Europe (*Regional Education and Information Centre for Sustainable Development in South-East Europe REIC*), dans la période 2007-2008.

Les objectifs généraux du projet sont les suivants :

- Apporter un soutien au secteur des petites et moyennes entreprises grâce à l'augmentation de la qualité, de la quantité et de la disponibilité des infrastructures commerciales.
- Contribuer au développement régional par l'augmentation de la compétitivité des petites et moyennes entreprises.
- Contribuer au développement de la politique environnementale et l'intégrer dans les autres politiques des secteurs.

Les bénéficiaires du projet sont les suivants :

- Entreprises de design.
- Sociétés du domaine de la construction.
- Producteurs de matériaux de construction.
- D'autres entreprises menant des activités relatives à l'industrie de la construction.

3. CONSOMMATION DURABLE

Les principaux défis relatifs à la consommation de ressources en Bosnie-Herzégovine sont la faible efficacité énergétique, les grandes pertes d'eau, l'exploitation démesurée des ressources naturelles et la production excessive de déchets. L'on s'attend à ce que la nouvelle Stratégie pour la protection de l'environnement, mentionnée précédemment, réponde à ces défis car elle soutient fermement la consommation et la production durables.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, l'utilisation du charbon comme principale source d'énergie pour le chauffage comporte des problèmes à tous les niveaux dans la mesure où il présente un faible pouvoir calorifique et qu'il est incompatible avec les normes de l'UE. L'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par la combustion du charbon est largement supérieure à celle qui pourrait être atteinte si des sources d'énergie plus propres étaient utilisées.

D'autre part, ce pays est un grand consommateur d'énergie, si nous prenons en compte sa consommation d'énergie par rapport à son PIB, ou le revenu par habitant. L'absence de contrôle ou de rationalisation des systèmes de cogénération s'ajoute à d'autres facteurs qui sont communs dans de nombreux pays des Balkans (par exemple les habitudes acquises sous le régime communiste, le manque de compteurs, des prix surréalistes, etc.). La nouvelle loi sur l'énergie électrique vise à aborder ces défis. De même, tel qu'il a été mentionné plus haut, des agents sont chargés de promouvoir activement l'efficacité énergétique dans le pays.

En plus de la génération ainsi que de la gestion de l'énergie et des déchets (dont les principaux défis liés ont déjà été mentionnés), la consommation d'eau est également une question cruciale qu'il faut résoudre pour parvenir au développement durable en Bosnie-Herzégovine. Bien qu'il ne soit pas une ressource rare dans le pays, près de la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable en raison de l'inefficacité des infrastructures et des systèmes de purification de l'eau et d'approvisionnement. De même, la précarité de l'infrastructure existante, ainsi que l'absence de réglementations et de normes de consommation pour l'ensemble du pays, se traduit parfois par un approvisionnement en eau insuffisant pendant la saison d'été. D'autre part, les infiltrations de lixiviats provenant des décharges incontrôlées polluent les rivières et les aquifères, dont certains ont d'excellentes propriétés minérales qui pourraient être utilisées correctement. En outre, les problèmes liés à la consommation d'eau non durable s'expliquent aussi par l'érosion et la déforestation des sols, les inondations, ou des politiques qui soutiennent des prix trop bas, ce qui décourage d'entreprendre les investissements nécessaires sur les infrastructures.

D'autres défis liés à l'utilisation des ressources naturelles sont l'utilisation de terres potentiellement fertiles telles que les décharges de déchets illégales et non contrôlées, l'acidification des terres à cause de la pollution ou les glissements de terrain provoqués par l'érosion.

En ce qui concerne les outils pour intégrer la consommation durable dans la politique d'achat du gouvernement, il convient de souligner qu'aucune initiative sur les marchés publics « verts » n'a pas été entreprise. La Bosnie-Herzégovine en est encore à veiller à ce que le système de passation des marchés publics soit correctement mis en œuvre dans tout le pays. À cet égard, les pouvoirs adjudicateurs n'ont pas les capacités administratives suffisantes et ils n'ont pas assez de connaissances sur la législation des marchés publics. Tout cela mène à des effets négatifs sur l'application correcte et le respect du droit. De même, la sensibilisation du public et la responsabilité au sujet des dépenses publiques doivent être encore consolidés. En résumé, les préparatifs de la Bosnie-Herzégovine pour consolider le domaine des marchés publics ont commencé, mais il faut encore faire des efforts, puisque tous ces aspects sont une condition préalable à la mise en œuvre d'une politique d'achats publics verts.

Enfin et surtout, le concept de consommation durable compris en tant que modèle de vie est à peine diffusé ou développé en Bosnie-Herzégovine. En quelque sorte, ceci est dû au fait que le niveau de consommation de la population est relativement faible par rapport aux pays alentours. En ce sens, la dernière guerre a entraîné une chute du revenu par habitant de la population, qui est encore bien inférieur à celui de ses voisins.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en Bosnie-Herzégovine est un phénomène très récent dans ce pays, et seul un petit nombre de projets ont été développés.

L'ONUDI et le Pacte mondial ont été les premiers et principaux acteurs institutionnels à avoir développé des initiatives en matière de RSE dans le pays. En 2004, l'ONUDI a réalisé une étude pour informer sur le faible niveau de prise de conscience sur la RSE dans le pays, en particulier parmi les entreprises commerciales. D'autres organisations internationales, qui ont travaillé en Bosnie-Herzégovine pour aider le pays à se récupérer de l'après-guerre, ont aussi contribué à commencer la diffusion des pratiques de responsabilité sociale, grâce à leur travail dans le domaine de la protection des droits de l'homme, des droits des minorités, et de la protection de l'environnement. Par exemple, le Comité international de secours et le Centre de promotion de la société civile a lancé, en 2004 et en

2005 respectivement, des initiatives ayant pour objectif de répandre le concept de RSE dans les entreprises et d'autres groupes intéressés, au moyen de débats, conférences, tables rondes, etc.

Le rôle de l'administration publique est encore très limité, même si quelques signes d'intérêt ont été manifestés. Un exemple en est l'action du ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques, qui a désigné une personne pour représenter le gouvernement en matière de RSE en ce qui concerne les études ou les initiatives présentées par des tiers.

Il est intéressant de mentionner, en plus des initiatives qui sont actuellement lancés par des institutions internationales, l'initiative de l'ONUDI pour le développement de la RSE dans les pays de l'Europe centrale et orientale (REC), dont l'objectif principal est de stimuler la prise de conscience sur le concept de RSE et les opportunités qu'elle offre, ainsi que de créer un réseau d'associations institutionnelles, publiques et privées, pour encourager les pratiques de RSE et fournir un soutien particulier aux PME. D'autre part, le Pacte mondial a établi un bureau permanent en Bosnie-Herzégovine qui s'occupe de mener des activités de sensibilisation et de suivi, de travailler dans le domaine des bonnes pratiques, de fournir une assistance technique aux entreprises, et de publier des documents d'orientation de soutien, parmi d'autres initiatives.

Certaines ONG ont commencé à aborder la RSE sous des différents angles et avec des priorités différentes. L'exemple le plus représentatif est la Fondation Mozaik, dont la mission principale est la promotion de la RSE parmi les cadres supérieurs des entreprises, et elle organise chaque année un prix pour les entreprises ayant démontré le plus haut niveau de responsabilité sociale.


La Faculté d'économie de l'Université de Sarajevo a intégré la RSE dans son plan d'études, conformément à l'offre d'études dans les domaines de l'environnement et l'écologie industrielle.

En ce qui concerne le secteur privé, les principales sociétés qui soutiennent la RSE sont les multinationales et quelques grandes entreprises nationales, qui ont intégré les principes et les pratiques de la RSE dans leurs activités. Un exemple local en est l'entreprise Bosnalijek, une grande société pharmaceutique en Bosnie-Herzégovine qui, en mars 2008, a effectué une enquête de satisfaction parmi ses employés pour les encourager à contribuer, avec leurs propositions, à l'amélioration des mesures préventives et correctives de l'entreprise. Cette entreprise encourage également l'éducation de ses employés et contribue à l'investissement dans les cours de formation spécialisée. Bosnalijek a aussi entrepris un programme de subventions grâce auquel plus de 70 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en 2007-2008.

5. BIBLIOGRAPHIE

- *Strategy for Bosnia and Herzegovina*, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), septembre 2007.
- *National Human Development Report 2007. Social Inclusion in Bosnia and Herzegovina*, PNUD.
- Groupe de la Banque mondiale : Bosnie-Herzégovine: <http://www.worldbank.org/ba>
- The World Factbook : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/bk.html>
- Plan d'action national pour l'environnement, Bosnie-Herzégovine, mars 2003.
- Rapport annuel de la Bosnie-Herzégovine, PNUD, 2005-2007.
- Questionnaire présenté par le point focal national du CAR/PP en Bosnie-Herzégovine.
- *Strategic environmental analysis of Albania, Bosnia & Herzegovina, Kosovo and Macedonia*, Scandiaconsult Natura AB et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC), juillet 2000.
- *Baseline Study on Corporate Social Responsibility Practices in the Western Balkans*, PNUD, 2008.
- *Consommation et production durables en Europe du Sud Est et en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie*, Agence européenne pour l'environnement, 2007.

- *Background paper of Regional workshop on Sustainable Consumption and Production and Education for Sustainable Development: Challenge for 21st Century*. 2005, Zagreb, Croatie.
- Document de référence de la sixième Conférence ministérielle « Environnement pour l'Europe », octobre 2007, Belgrade, Serbie.
- *Survey of Reporting on Corporate Social Responsibility (CSR) by the Largest Listed Companies in Eight Central and Eastern European (CEE) Countries*, Programme du EWMI/PFS, Budapest, Hongrie, mai 2004.
- *Quatrième rapport sur l'état de l'environnement*, Agence européenne de l'environnement, 2007.
- RENCO - Regional Environmental Cohesion: *towards SEE strategy for Urban Sustainable Development*.
- *Rapport de progrès sur la Bosnie-Herzégovine 2008 (BOSNIA AND HERZEGOVINA 2008 PROGRESS REPORT, {COM(2008) 674}*, Commission européenne, 5 novembre 2008.
- *Bosnia and Herzegovina: Poverty and Sustainable Consumption. Contribution to the First Mediterranean Roundtable on Sustainable Consumption and Production and Resource Efficiency*. Sanda Midžić Kurtagić. Centre pour le développement écologiquement durable (Centar za okolišno održivi razvoj).

 CROATIE	POPULATION : 4 550 273
	SUPERFICIE : 56 540 km ²

1. INTRODUCTION ²⁶

La Croatie est pays candidat à l'Union européenne depuis juin 2004. Dès qu'il a entamé les négociations pour l'adhésion à l'UE, ce pays a toujours satisfait les critères politiques. Dans ce sens, les priorités du partenariat pour l'adhésion ont été amplement abordées ; la préparation de la Croatie pour réunir les critères de l'UE a suivi son cours et le pays a atteint un bon niveau d'alignement avec la réglementation de l'UE dans de nombreux secteurs. Des progrès ont été effectués dans plusieurs domaines, notamment dans l'alignement de la législation, mais aussi dans le développement de la capacité administrative. Il reste cependant des efforts à fournir, surtout pour renforcer davantage les structures administratives et augmenter la capacité nécessaire à la future application des acquis. Concernant les critères économiques, la Croatie dispose d'une économie de marché fonctionnelle. Ce pays est capable de faire face aux pressions de la concurrence et aux forces du marché au sein de l'UE, tout en poursuivant avec détermination son programme de réformes pour réduire sa faiblesse structurelle.

Données économiques			
PIB	73 milliards de \$ (est. 2008)	PIB par secteur (est. 2008)	Agriculture : 7 % Industrie : 31,6 % Services : 61,4 %
Taux de croissance du PIB	4,8 % (est. 2008)	PIB par habitant	16 900 \$ (est. 2008)
Population active	1,78 million (2008)	Population active par secteur (2008)	Agriculture : 5 % Industrie : 31,3 % Services : 63,6 %
Taux de chômage	14,8 % (est. 2008)	Indice de Gini	29 (2008)
Revenu des ménages (est. 2003)	10 % les plus bas : 3,4 % 10 % les plus élevés : 24,5 %	Dette extérieure	53,30 milliards de \$ (est. 31 déc. 2008)
Dette publique	48,9 % du PIB (2008)	Taux d'inflation	6,3 % (est. 2008)
Produits de l'agriculture	Blé, maïs, betteraves à sucre, graines de tournesol, orge, luzerne, trèfle, olives, agrumes, raisins, soja, pommes de terre, bétail, produits laitiers		
Principales industries	Chimique et plastique, machines-outils, produits métalliques, électronique, fer, aluminium, papier, bois, matériaux de construction, textiles, pétrole et raffinage du pétrole, alimentation et boissons, tourisme		

²⁶ Sources : Commission européenne / Élargissement, The World Factbook, Groupe de la Banque mondiale (voir références dans le chapitre Bibliographie)

Production d'électricité	12,25 milliards de kWh (2007)	Consommation d'électricité	18,61 milliards de kWh (2007)
Exportations d'électricité	1,451 milliards de kWh (2007)	Importations d'électricité	7,511 milliards de kWh (2007)
Production de pétrole	17 580 barils/jour (est. 2007)	Consommation de pétrole	101 200 barils/jour (est. 2007)
Exportations de pétrole	43 750 barils/jour (2007)	Exportations de pétrole	122 100 barils/jour (2007)
Production de gaz naturel	2,892 milliards de m ³ (2007)	Consommation de gaz naturel	3,300 milliards de m ³ (2007)
Exportations de gaz naturel	751,7 millions de m ³ (2007)	Importations de gaz naturel	1,055 milliards de m ³ (2007)
Exportations	12,36 milliards de \$ (2008)	Importations	25,84 milliards de \$ (2008)
Exportations par produits	Matériel de transport, machines, textiles, produits chimiques, produits alimentaires, combustibles	Importations par produits	Machines, matériel de transport et électriques, produits chimiques, combustibles et lubrifiants, produits alimentaires
Exportations par partenaires commerciaux (2007)	Italie 19,3 %, Bosnie-Herzégovine 13,9 %, Allemagne 10,2 %, Slovénie 8,4 %, Autriche 6,2 %	Importations par partenaires commerciaux (2007)	Italie 16,1 %, Allemagne 14,4 %, Russie 10,1 %, Chine 6,2 %, Slovénie 6 %, Autriche 5,3 %

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

En tant que candidate à l'Union européenne, la Croatie se trouve dans un processus d'alignement de sa législation avec l'acquis communautaire en matière d'environnement. Les domaines les plus inquiétants pour les industries sont les émissions de gaz à effet de serre, l'inclusion au système européen d'échange de quotas d'émission (EU-ETS), la prochaine mise en place du modèle défini par la directive, ainsi que d'autres mesures législatives perçues comme un obstacle en raison de leur application difficile et de leur coût élevé. Les problèmes de compétitivité des industries ayant une grande consommation d'énergie font aussi partie de cette problématique. En ce qui concerne le domaine de la qualité de l'air, la Croatie est divisée en zones et agglomérations – zones urbaines et industrielles: Zagreb, Sisak, Kutina, Rijeka, Osijek et Split. D'après le classement de la qualité de l'air, elles appartiennent à la catégorie I, en raison de la présence de dioxyde sulfurique, de monoxyde de carbone et d'émissions de benzène. L'industrie pétrolière à Sisak et Rijeka, ainsi que l'industrie pétrochimique de Kutina, pourraient être responsables d'une pollution de l'air excessive par des substances spécifiques telles que H₂S, NH₃, SO₂ et PM.



En vue de l'élaboration de l'actuelle stratégie de gestion des déchets, des zones à haut risque ont été identifiées ; c'est-à-dire les zones représentant un quelconque risque pour l'environnement ou pour la santé humaine et ce, suite à de longues périodes de mauvaise gestion des déchets.

Neuf zones d'action prioritaires ont été identifiées : Botovo (rejet d'hydrocarbures) TE Plomin I (dépôt de scories), l'ancienne usine de Coca-Cola à Bakar, la zone de Sovjak, la décharge publique dans la baie de Kaštela, la zone de Mravinačka kava (Asbestos), Lemić Brdo, près de Karlovac, et l'industrie de l'aluminium à Obrovac. La Fondation pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique (EPEEF) a investi 162 millions de HRK pour leur récupération, entre 2005 et 2008. Certaines des opérations de récupération ont déjà commencé, alors que d'autres devraient le faire prochainement.

Bien que leur état ne soit pas aussi critique que celui des zones citées dans le paragraphe précédent, l'usine de Borovo à Vukovar, la centrale de rejet d'hydrocarbures de TVIK, l'accumulation de goudron à Salbunara dans l'île de Biševo ou l'usine d'électrodes à Šibenik sont également importants pour l'EPEEF.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES - CHANGEMENT CLIMATIQUE

En mai 2008, le Gouvernement croate a adopté le Plan national pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'air en Croatie 2008-2011, ainsi que le Plan d'action pour la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). En outre, le pays vient de présenter un inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour 2008 et 2009 au secrétariat de la CCNUCC.

Par conséquent, l'enquête menée auprès des représentants des entreprises en vue de la mise en place d'un plan d'action a mis en évidence la nécessité de définir un engagement de réduction et une réglementation pour le développement durable et la protection de l'environnement, tant que les règles du jeu seront justes et équitables au niveau international. Quoiqu'il en soit, tous les efforts et mesures émanant du gouvernement sont clairement destinées à ne pas dépasser le quota maximum d'émissions établi par le Protocole de Kyoto et adopté par l'UE.

Les secteurs de l'énergie et du transport ont connu une réduction significative de leurs émissions de gaz à effet de serre, surtout grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'application de taxes spécifiques et d'impôts sur les émissions et les véhicules à moteur.

Le Programme opérationnel pour la protection de l'environnement 2007-2009 (EPOP) est un instrument important lors de la préparation à l'adhésion à l'UE. Le programme tient compte de trois domaines clés devant être améliorés : la qualité de l'air, la gestion de l'eau et la gestion du déversement des déchets.

En ce qui concerne la pollution atmosphérique industrielle, plusieurs mesures ont été prises au cours des dernières années. Elles ont également été prises en compte lors des précédentes éditions du

rapport. De nos jours, la principale source de pollution atmosphérique est la production d'électricité à usage industriel (cinq centrales thermiques et trois industries de raffinage).

Parmi les projets réussis, il convient de citer l'installation, aux environs de la centrale thermique Plomin II, de la première usine de désulfuration à haut rendement, ou encore le projet phare 2006 pour le développement d'un système de gestion de déchets dangereux, qui inclut l'identification et la gestion des points critiques en Croatie.

D'autre part, il convient également de signaler que les propriétaires et les usagers des grandes installations de combustion ou des turbines à gaz, ont été obligés de soumettre un programme spécial de réduction des émissions atmosphériques polluantes au ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Construction, avant fin 2007, afin d'adapter les émissions à la législation en vigueur. D'autres programmes de réduction dans le même secteur sont actuellement en cours de préparation.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique est l'un des grands défis du gouvernement, et malgré la réticence de certains secteurs industriels, il bénéficie du soutien de la société civile. Les aides financières et technologiques pour progresser dans ce domaine sont nombreuses, ainsi que les programmes éducatifs ainsi que les campagnes de diffusion et de sensibilisation.

Parmi les priorités du gouvernement se trouve aussi le développement des sources d'énergie renouvelable, considérant les besoins actuels et futurs en matière d'importation énergétique, tout comme le potentiel relatif du pays de développement des sources d'énergie alternatives (notamment éolienne, photovoltaïque et biomasse).

2.2. Promotion de la production propre

Tel que nous l'avons déjà mentionné, la Croatie est en train de négocier son adhésion à l'UE et de nombreuses institutions publiques travaillent sur la conception et l'élaboration de différents documents stratégiques. Dans ce sens, la stratégie nationale pour le développement durable, actuellement en plein processus de mise en œuvre, a inclus la consommation et la production durables parmi ses 8 facteurs clés.

La stratégie de gestion de l'eau a été approuvée en 2008, et la publication de la stratégie pour l'énergie, valable jusqu'en 2020, est prévue pour bientôt. Ces documents sont axés sur l'utilisation efficace des ressources.

La stratégie pour la gestion des déchets est une autre initiative importante adoptée en 2005, qui tient compte de questions telles que la production propre et l'éco-étiquetage. Cette stratégie inclut en plus un plan d'action qui couvre la période comprise entre 2007 et 2015.

Les instruments volontaires incluent un éco-label national – qui existe déjà – ou la possibilité d'obtenir un certificat EMAS ou ISO 14001 et, depuis juin 2008, une nouvelle législation pour l'éco-étiquetage applicable aux services. Il est prévu que les hôtels et autres établissements similaires puissent présenter leur candidature pour l'obtention de ce label, dont les critères seront définis après consultation des principaux groupes d'intérêt. Les résultats seront publiés au cours de l'année 2009.

Dans le domaine industriel, la législation approuvée au cours des dernières années rejoint la nouvelle application de la Convention 162 de l'OIT concernant l'Asbestos, y compris les efforts réalisés pour rénover l'usine de Salonit.

Parmi les nombreuses lois, amendements et décrets relatifs à la protection de l'environnement, la réduction des déchets, la pollution de l'air, etc. approuvés depuis l'édition précédente de ce rapport, la loi sur la protection de l'environnement de 2007 est probablement la plus importante. Cette loi fournit un cadre général à toutes les procédures industrielles environnementales, telles que l'efficacité

énergétique, la gestion des systèmes environnementaux, l'utilisation rationnelle des ressources, etc., ainsi qu'aux procédures pour l'obtention des autorisations et autres conditions légales.

D'autres lois, comme la nouvelle loi sur l'eau, sont encore en cours d'élaboration, bien qu'il soit prévu que cette dernière possède le même système de protection que les lois sur l'énergie et les émissions, afin de créer une unique politique de protection, de contrôle et de prévention de la pollution industrielle. D'autre part, nous ne pouvons pas oublier les exigences de l'EMAS, qui ont déjà été mises en place dans le pays.

En somme, au cours des dernières années, de nombreuses règles concernant les aspects les plus pertinents de la production propre ont été mises en œuvre (atmosphère, déchets, eau, énergie, santé, etc.). Il s'agissait non seulement d'outils juridiques, mais aussi de stratégies, lois, règlements, etc. Ce processus a toujours été un objectif lié à la transposition de la législation de l'Union européenne en droit interne (et par conséquent, la trajectoire dans ce domaine est clairement définie pour le présent et pour l'avenir).

Parmi les principaux problèmes ou obstacles à la correcte application de la législation, il y a le manque de ressources humaines et financières permettant une mise en œuvre adéquate des mesures, surtout lorsqu'il y a besoin d'un investissement initial important. À cet égard, la participation accrue et la formation spécifique du secteur privé et des organisations de la société civile permettront d'atteindre un haut degré de sensibilisation à la production propre (et il sera donc plus facile d'obtenir et d'employer les ressources).

En réponse à cette situation, la Croatie a adopté un plan national centré sur la création d'outils administratifs et de ressources humaines, nécessaires aux institutions chargées d'établir un dialogue avec les représentants de la société civile, pour contribuer à leur participation au processus de planification.

Pour ce qui est du secteur industriel, le processus d'adaptation des infrastructures et des systèmes actuels aux nouvelles normes sera un facteur clé. On en tient d'ailleurs compte lors de la planification des nouveaux projets.

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

I Dans le cadre de la réduction intégrée de la pollution, des mécanismes internes liés à la directive IPPC ont été utilisés, encore une fois pour coïncider avec l'UE.

En prenant en compte les mesures incitatives et les instruments économiques, la Fondation pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique (EPEEF) favorise la consommation et la production durables par l'octroi de crédits et la compensation des taux d'intérêt des crédits bancaires déjà accordés.

De la même manière, la Banque croate pour la reconstruction et le développement propose des prêts « spéciaux » en plus des garanties et des compensations directes citées plus haut. Le Programme pour financer la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et les ressources renouvelables, dont le but est d'améliorer la gestion des déchets, la production propre, la biodiversité, l'efficacité énergétique etc., est un exemple de ces prêts « spéciaux ».

Cette institution possède d'autres programmes consacrés aussi à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelable. Les institutions publiques, nationales, régionales et locales, ainsi que les entreprises et les travailleurs indépendants, ont accès à ces programmes dans la mesure où ils respectent la législation en vigueur.

PROMOTEURS ET PROJETS

Les promoteurs les plus importants sont les suivants :

- Ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Construction, surtout en raison de ses travaux de planification, de législation et de représentation.
- Centre croate pour la production propre (présenté de manière détaillée dans les précédentes éditions de ce rapport). Il s'agit du principal agent impliqué dans la promotion de la production propre, avec des activités concernant l'efficacité énergétique et la réduction des déchets. Ce centre est responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets spécifiques cofinancés par des ministères et d'autres fondations nationales et internationales. Il a également initié un projet avec l'ONUDI pour la mise en place d'un Centre régional pour la responsabilité sociale des entreprises.
- Auparavant, le rôle de l'Agence croate pour l'environnement était exclusivement celui d'informer, mais aujourd'hui cette agence a une grande responsabilité grâce à la loi de protection de l'environnement, qui a favorisé certains aspects liés au règlement EMAS. L'Agence travaille en coordination avec l'Agence croate d'accréditation, responsable des audits.
- En plus de fournir des opportunités de financement, l'EPEEF a conçu un système à trois voies avec des établissements de crédit et des entreprises, qui assume le paiement des taux d'intérêt du marché aux établissements de crédit dans le cas d'investissements dans des projets de protection de l'environnement ou d'efficacité énergétique. Par conséquent, outre les projets créés, des promoteurs ont vu le jour.
- L'Association des managers et entrepreneurs croates a organisé plusieurs ateliers et tables rondes sur la consommation et la production durables, la gestion des déchets, le changement climatique et économique, la directive IPPC, la chaîne d'approvisionnement et la consommation durable, etc. en coopération avec des ministères et autres institutions croates, afin d'augmenter la sensibilisation au sein du secteur de l'entreprise.

D'autres organisations organisent des activités sur la production propre et la croissance durable, comme le Comité d'entreprise croate pour le développement durable, ou encore le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC) présents dans plusieurs pays de la région.

3. CONSOMMATION DURABLE

Tout comme la production durable, la consommation durable a été définie par le Gouvernement croate comme l'un des huit défis clés pour l'avenir. Plusieurs mesures différentes sont envisagées dans l'agriculture bio et l'élevage, la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'incitation aux achats verts, la gestion efficace des déchets, l'encouragement du tourisme vert et les mesures financières destinées à réduire la consommation de ressources.

Durant la sixième Conférence ministérielle intitulé « Un environnement pour l'Europe », qui s'est déroulée à Belgrade en 2007, la Croatie a diffusé le document *Towards a sustainable consumption and production in the Southeast of Europe* (Vers une consommation et une production durables dans le Sud-Est de l'Europe) qui reflète sa volonté de progresser dans ce domaine et de travailler pour la compréhension mutuelle et la coopération entre les pays du Sud-Est de l'Europe et de l'Asie centrale.

Les stratégies nationales montrent que pour l'administration publique, les quatre principaux domaines à améliorer sont : la pollution atmosphérique, la gestion de l'eau, le déversement des déchets et la gestion des déchets. Ces questions seront traitées du point de vue de la consommation durable.

Outre ces problèmes dérivés d'un réseau de gestion des déchets inefficace qui ne couvre pas la totalité du pays, et des pratiques de consommation non durables héritées d'un ancien modèle, une des principales causes de pollution est le tourisme et sa croissance rapide au cours des dernières années. Le tourisme croate s'est beaucoup développé sur le littoral et les îles (95 %). La pollution maritime est générée par le transport de marchandises, les activités portuaires et touristiques, ainsi que par les travaux de réparation et les chantiers navals.

Depuis que les usines industrielles extrêmement polluantes ne sont plus situées sur la côte ou qu'elles ont arrêté leur production au cours des dernières années, la principale cause de pollution atmosphérique dans ce domaine provient du transport et de la circulation. La pollution atmosphérique due au rejet de déchets solides est particulièrement importante durant l'été comme conséquence directe de l'activité touristique, surtout dans les petites villes ne possédant pas les infrastructures nécessaires. Ce problème sera résolu grâce à la construction de plusieurs centres locaux de gestion des déchets qui seront opérationnels en 2018.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Bien que le secteur industriel ait connu de grands progrès grâce à la ratification de différents protocoles internationaux et l'application de la législation qui restreint les émissions de certaines usines et manufactures industrielles, l'application de ces initiatives à l'ensemble de la population et les informations destinées aux clients, ne sont qu'à leurs débuts.

Pour le moment, aucun système intégré pour la surveillance et l'analyse de la qualité de l'air n'a été entièrement développé. Un dispositif national de suivi de la qualité de l'air sera installé fin 2010. Néanmoins, certains progrès ont déjà été faits ; différentes institutions ont coordonné un échange de données relatives à la mesure des niveaux de pollution. Au-delà de la modernisation des technologies les plus agressives envers le climat, les investissements publics sont nécessaires pour promouvoir un fort développement et une expansion des nouvelles technologies, telles que l'efficacité énergétique.

La loi sur la protection de l'air a été modifiée en fonction de la législation de l'UE, en même temps que l'adoption du Plan national pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'air 2008-2011. Le but de ce plan est de créer des objectifs et des mesures pour chaque secteur d'influence, en incluant les priorités, les délais prévus et les organismes concernés, afin de protéger et améliorer de façon permanente la qualité de l'air dans l'ensemble du territoire croate.

D'autre part, ce plan accorde la priorité aux projets visant la réduction des émissions polluantes dangereuses pour la santé humaine, des projets ayant en plus un développement à court terme, disposant d'un financement engagé et de ressources humaines et administratives. Les initiatives ayant des effets complémentaires dans d'autres domaines, tels que la protection des eaux et des terres, sont également prioritaires.

Selon la législation, si un domaine enregistre des taux élevés de pollution, l'autorité correspondante – municipale ou régionale – est obligée d'établir un plan d'action pour réduire et revenir graduellement aux niveaux maximum autorisés. Si la pollution est générée par la population, la municipalité s'occupera de mettre en place et de financer un plan d'action. Si l'unique ou le principal agent polluant venait à être identifié, il serait responsable du paiement et de la gestion du plan.

Quant à l'utilisation des énergies renouvelables, l'énergie hydrique est la source dominante, suivie de la biomasse (déchets provenant du bois), de l'énergie géothermique et, en dernier lieu, des énergies solaire et éolienne.

GESTION DES DÉCHETS

La stratégie pour la gestion des déchets de 2005 a été la base pour la préparation du Plan de gestion des déchets 2007-2015. Des innovations ont été introduites concernant les déchets de la construction, l'enfouissement des déchets par catégories et conditions, ainsi que la gestion du traitement des boues destinées à l'agriculture. Certaines des mesures introduites par les nouveaux règlements et directives (toujours à la recherche de convergence avec l'UE) ont permis de réduire de 50 % à 30 % la proportion de pneus – de la quantité totale de pneus recueillis – pouvant être utilisés pour produire de l'énergie. Elles ont également permis de suggérer l'application d'avantages économiques ou de pénalités, selon la quantité de déchets produits, et beaucoup de décharges, surtout illégales, ont été fermées ou reconstruites.

On estime que vers la fin du plan, en 2025, le service local de ramassage des ordures couvrira toute la population, le volume de déchets recyclés ou traités aura augmenté de manière significative et

l'élimination de déchets non traités aura été réduite. Même si cela n'a pas été reconnu explicitement, l'impact de la gestion des déchets sur le changement climatique est un objectif indirect stratégique, car le concept de gestion globale contribue à la réduction des émissions de méthane des décharges.

En général, s'agissant de la production de déchets et de son impact sur l'environnement, la plupart des efforts déployés concernent le domaine législatif, tout ce qui a trait à la promotion et à l'éducation ayant été pris en charge par les organisations de la société civile.

GESTION DE L'EAU - DÉCHARGES

La stratégie nationale de gestion de l'eau a été adoptée en 2008. De nombreux programmes relatifs à la gestion de l'eau sont déjà en cours, ou en cours de développement, pour contrôler la consommation d'eau (eau en général et eau potable).

Les principaux objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- Fournir suffisamment d'eau potable de bonne qualité à la population.
- Fournir les quantités nécessaires d'eau de qualité adéquate destinée à des fins économiques diverses.
- Protéger les personnes et les biens contre les risques d'inondations et autres effets néfastes de l'eau.
- Obtenir un bon état des eaux et le préserver afin de protéger les écosystèmes aquatiques et ceux dépendant de l'eau.

Le fait que les gouvernements locaux, les entreprises publiques et les entreprises de services publics décident de manière indépendante ce que les entreprises devront payer pour la gestion des eaux est un problème pour ces dernières. Par exemple, à Zagreb, le prix de l'eau a été modifié seize fois au cours des trois dernières années.

Pour le moment, les entreprises payent le volume d'eau utilisé, sans tenir compte de la qualité du service ou de la quantité d'eau purifiée utilisée. Le système tarifaire a donc besoin d'un changement qui tienne compte de ces aspects.

En ce qui concerne les eaux usées et leur évacuation, la stratégie nationale propose les objectifs suivants :

- Construire des usines de traitement dans des zones ayant déjà un système d'égouts.
- Étendre le système d'égouts et élever le niveau de traitement dans les zones déjà dotées d'un système d'approvisionnement en eau.
- Réparer les systèmes d'égouts existants pour prévenir les risques de pollution de l'eau potable à cause d'un problème de perméabilité.
- Augmenter l'efficacité et la fiabilité du système d'approvisionnement en eau potable et du système des égouts en appliquant le principe du pollueur-payeur.

RESSOURCES NATURELLES

Des progrès ont été faits en matière de protection de la nature. La loi de protection des animaux et le développement du registre des biens naturels protégés sont les principales avancées législatives grâce auxquelles 6 % du territoire est aujourd'hui protégé. Néanmoins, les objectifs définis par le réseau Natura 2000 n'ont pas encore été atteints et la capacité administrative dans ce domaine est encore très limitée, particulièrement au niveau local.

3.1. Promoteurs et projets

À la suite du positionnement de la loi de protection de l'environnement, le ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Construction, a incorporé de nouvelles considérations et références à l'éco-étiquetage. L'intérêt manifesté par le secteur hôtelier a été reflété dans l'expansion du secteur des services, en particulier des services touristiques. Les exigences de base pour l'application du système d'éco-étiquetage de l'Union européenne, ainsi que les nouveaux critères et groupes de produits répondant le mieux aux nouvelles technologies et au développement durable, ont aussi été considérés.

Le label de qualité est une autre des initiatives menées dans ce domaine. Celui-ci inclut également d'autres aspects environnementaux relatifs à la gestion de l'énergie, les éco-écoles, l'éco-tourisme, etc.

Durant l'année 2009, le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche devait commencer à préparer le Plan national pour l'agriculture écologique. La loi déjà existante dans ce domaine, ajuste la législation croate à l'UE, ce qui touche non seulement le commerce, mais aussi l'étiquetage, les certifications et les inspections.

Dans le domaine public, la Fondation pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique a démontré qu'elle pouvait être un grand promoteur d'initiatives pour la consommation durable, en offrant des financements tels les prêts, les subventions, les collaborations, etc. En effet, l'EPEEF octroie des fonds non remboursables aux entreprises et aux individus prêts à accepter des inspections énergétiques dans leurs installations.

À ce jour, l'EPEEF a cofinancé 119 projets relatifs à l'efficacité énergétique. Ces projets aspirent, d'une part, à régler la situation actuelle des infrastructures croates et de l'approvisionnement énergétique, et, d'autre part, à montrer qu'il est possible d'améliorer l'efficacité pour garantir une croissance durable.

Cette institution organise aussi des activités éducatives et promotionnelles à travers sa publication *Eko revija*, avec des articles, des prospectus, etc. sur l'utilisation efficace de l'énergie, les ressources naturelles et la vie sauvage.

Le ministère de l'Économie, du Travail et de l'Entrepreneuriat, en collaboration avec le PNUE, a également lancé un projet en 2005, pour une durée de 4 ans, dans le but de promouvoir l'application de technologies et de procédés efficaces en Croatie. Le projet a été adressé au secteur des services et aux ménages, avec comme principal objectif de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Cofinancé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et autres institutions croates, ce projet concerne 40 % des consommations du pays.

Deux activités pilotes pour améliorer l'efficacité énergétique ont été lancées à Sisak en 2006 : « Une maison rangée » et « Gestion systématique de l'énergie dans les villes et les comtés ».

La société civile regroupe plusieurs associations avec des intérêts différents : environnement, développement, questions sociales, protection des consommateurs, etc. Elles organisent toutes des activités éducatives et de sensibilisation, souvent directement ou indirectement liées à la promotion d'une consommation plus durable.

Il est important de mentionner un projet développé à Zagreb en 2005 qui a accueilli l'Atelier sur la consommation et la production durables et l'éducation pour le développement durable, organisé par le ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Construction, en collaboration avec le Centre croate de production propre et le PNUE. Des représentants de presque tous les pays de la région, du Royaume-Uni, d'Ukraine et du PNUE, se sont réunis pour souligner l'importance de la consommation et de la production durables, ainsi que de l'éducation, pour l'avenir de l'Europe et du monde, et aussi pour promouvoir le dialogue entre les gouvernements, la société civile, les entreprises et le secteur de l'éducation dans le Sud-Est de l'Europe. Le ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Construction a aussi organisé,

au mois de mai 2009, le premier d'une longue liste d'ateliers, pour la rédaction de plans destinés à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans la République de Croatie.

3.2. Achats publics durables

Les administrations publiques sont conscientes du fait que les achats publics doivent encourager les mesures pour le développement durable. La loi sur les achats publics a été adoptée en octobre 2007 (en vigueur depuis janvier 2008). La nouvelle législation croate est en harmonie avec l'acquis communautaire dans le domaine des achats publics. La stratégie pour le développement du système des achats publics dans la République de Croatie et le plan d'action pour sa mise en œuvre ont été adoptés par le Gouvernement croate en juin 2008. Le Gouvernement a aussi adopté le programme de formation et d'enseignement technique pour les besoins du système de passation des marchés publics, dont l'implantation à tous les niveaux est sous la juridiction de la direction des marchés publics au ministère de l'Économie, du Travail et de l'Entrepreneuriat.

Pour conclure, le projet d'adjonction de critères de durabilité aux achats est en cours, mais il faudra continuer à y travailler.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Les initiatives pour diffuser le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE), notamment dans le secteur des affaires, ont commencé dès juin 2004, lorsque la Croatie a obtenu le statut officiel de candidate à l'UE.

L'ouverture du bureau local du Pacte mondial des Nations unies en 2007 a été le couronnement de la tâche de diffusion menée par le PNUÉ en tant que partenaire collaborateur et promoteur de différents organismes locaux. Depuis, le bureau du Pacte mondial des Nations unies est devenu un exemple national, tout comme d'autres représentants locaux impliqués dans la promotion et l'expansion des pratiques de RSE.

La première Conférence nationale sur la RSE, Agenda 2005, s'est tenue au mois de décembre 2004. Elle a attiré l'attention et la participation d'académiciens, de représentants d'institutions, d'entreprises et d'associations entrepreneuriales, d'organisations internationales et de la société civile. Depuis, de nombreux projets et initiatives de RSE ont suivi, notamment des initiatives dans les domaines de l'éducation et de l'information encouragées par différents représentants sociaux, telles que les associations entrepreneuriales, les ONG ou les organisations internationales.

Au cours des dernières années, de nombreuses compagnies ont publié leurs rapports sur la durabilité et sur la responsabilité sociale, sur leurs réalisations en matière de protection environnementale et concernant des questions sociales. La méthodologie pour la mise en œuvre de la RSE au niveau des entreprises est basée sur l'approche du triple bilan. Elle combine l'application d'outils dans trois domaines essentiels : le domaine de la productivité, social et environnemental.

Les bonnes pratiques sont relativement fréquentes parmi les entreprises croates lorsqu'il s'agit de la protection de l'environnement (en particulier dans l'industrie), des ressources humaines, de la satisfaction des clients et des relations avec la communauté. Nous pensons que l'importance que les entreprises croates accordent à l'environnement, aux clients et à la communauté, est due à des raisons d'image, de visibilité et de réputation. En ce qui concerne la rareté des ressources humaines, il y a une motivation d'ordre plus pratique qui vient du manque de main-d'œuvre spécialisée. Elles sont donc limitées par la nécessité de travailler sur la formation continue et le recyclage du personnel professionnel.

Les pratiques de RSE relatives au gouvernement d'entreprise, à la gestion des risques, à la planification des stratégies, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à l'investissement socialement responsable, doivent être davantage développées.

PROMOTEURS ET PROJETS

Même si la RSE a déjà été mentionnée dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement 2006-2013, de nos jours il n'existe pas de stratégie particulière pour la responsabilité sociale (bien qu'il y ait quelques précédents légaux de RSE concernant la privatisation, la protection de l'environnement et même les dons).

Concernant le classement des entreprises selon leur degré de mise en œuvre de la RSE, les grandes entreprises ayant des actionnaires étrangers et les entreprises liées au secteur public et orientées vers les marchés étrangers, sont celles qui font preuve de plus de motivation et d'un plus fort engagement pour faire le suivi et diffuser les pratiques de responsabilité sociale.

Enfin, la RSE est relativement présente dans le réseau industriel croate et elle jouit d'un potentiel ainsi que d'une certaine prédisposition qui la mèneront à relever de nouveaux défis dans les prochaines années. Ces politiques et initiatives visant l'adhésion à l'Union européenne, peuvent inciter à stimuler le réseau industriel et favoriser un changement d'attitude envers les aspects les moins développés.

Il convient de citer les initiatives et les représentants suivants :


- Le ministère de l'Économie, du Travail et de l'Entrepreneuriat a collaboré avec différents organisations locales et internationales – en particulier avec le PNUE – dans le développement de différents projets, tels que le projet pour la responsabilité sociale des entreprises et la qualité du milieu de travail en Croatie (2004 -2007) ou la suppression des barrières à l'efficacité énergétique (2005 - 2010).
- Le travail réalisé par d'autres institutions liées à la RSE et dépendant du ministère de l'Économie, du Travail et de l'Entrepreneuriat, tels que le service de protection du client, l'Institut croate de normalisation (chargé des certifications ISO 9000 et ISO 14001) ou le Bureau pour le partenariat social.
- Le ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Construction, la Fondation pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique et la Banque croate pour la reconstruction et le développement.
- N'oublions pas le rôle de promoteurs de la RSE de certaines organisations internationales. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUE) est essentiel par sa présence continue depuis 2004. À travers différents programmes, il a soutenu et contribué à la construction d'un environnement favorable à la RSE, en parrainant des associations entre entreprises qui ont contribué à stimuler l'amélioration des normes, le développement durable et les investissements dans les zones les moins développées du pays. Autres initiatives : les séminaires et conférences comptant avec la présence d'experts dans divers domaines, la promotion du tourisme durable dans la rivière de Gacka et la création d'un bureau local du Pacte mondial.
- Les initiatives du Pacte mondial pour encourager les entreprises et autres organisations à adopter ses 10 principes, est devenu un exemple en Croatie, et c'est probablement cette organisation qui se trouve à la tête de la promotion de la RSE dans le pays.
- Dans le domaine des affaires, de nombreuses organisations travaillent dans la promotion de la RSE. Il est important de citer le Conseil croate des affaires pour le développement durable, composé d'un nombre significatif d'entreprises du pays et qui représente le Conseil mondial des affaires pour un développement durable (WBCSD) au niveau local.
- La Chambre de commerce croate est profondément impliquée dans la RSE en raison de l'intérêt manifesté par les entreprises liées à cette chambre. En collaboration avec le Conseil croate des affaires pour le développement durable, elle a favorisé l'indicateur de la RSE et du développement durable entrepreneurial. Ce projet inclut une méthodologie spécifique soutenue par l'organisation britannique Companies in Community, et tente de soutenir les vainqueurs du plus prestigieux des prix décernés dans le domaine des affaires en Croatie, le *Zlatna kuna* (Martre d'or).

- D'autres organisations commerciales liées à la RSE sont l'Association croate de managers, ou l'Association des managers et entrepreneurs croates, dont les activités ont pour but de favoriser le débat entre institutions.
- Le Centre croate pour la production propre que nous avons déjà cité, offre un service subventionné de consultations en matière de RSE depuis 2004, avec plusieurs projets : Développement de la RSE en Croatie ; Responsabilité sociale des entreprises par la mise en œuvre de la production propre ; Responsabilité sociale des entreprises à travers la mise en œuvre de la production propre dans une sélection d'entreprises de l'industrie de transformation (Labud Ltd., Badel Ltd., Kutrilin Ltd.) et Développement du réseau régional de RSE pour les PME, 2008 - 2010. Autres organisations dans ce domaine : l'Association de management consultant et la Société croate pour la qualité.
- Il existe aussi quelques ONG qui encouragent la RSE en complément de leurs principaux objectifs, notamment la défense et la protection de l'environnement. Nous ne pouvons pas oublier le travail de *Zelena akcija* (Action verte) ou d'*Eko-Kvarner*. Les organisations de la société civile consacrées au développement de la coopération entre différents secteurs, qui déclarent le non-respect de la part d'autres représentants et évitent les mauvaises pratiques, sont moins nombreuses et moins constantes dans leurs activités.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Plan d'action national pour l'environnement (PANE), Croatie.
- Commission européenne / Élargissement : http://ec.europa.eu/enlargement/candidate-countries/croatia/relation/index_fr.htm
- Groupe de la Banque mondiale, Croatie : www.worldbank.org/hr
- CIA, The World Factbook : <http://www.cia.gov>
- *Accelerating CSR practices in the new EU member states and candidate countries as a vehicle for harmonization, competitiveness, and social cohesion in the EU - Croatia National Report*, PNUD, Zagreb, mai 2007.
- *Promoting Corporate Social Responsibility and Quality Workplace Project*, rapport de fin de projet, PNUD, Croatie, août 2004 - juillet 2007.
- *Projections of greenhouse gas emissions*, ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et la Construction, Zagreb, novembre 2004.
- *Environmental Operational Programme 2007-2009*, République de Croatie, septembre 2007.
- *Second, Third and Fourth National Communication of the Republic of Croatia under the United Nations Framework Convention on Climate Change*, ministère de la Protection de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et la Construction, Zagreb, novembre 2006.
- Questionnaire fourni par le point focal national croate du CAR/PP.
- *Consommation et productions durables dans l'Europe Orientale et du Sud-Est, le Caucase et l'Asie Centrale*, Agence européenne pour l'Environnement, 2007.
- Centre pour le développement durable et l'environnement : <http://www.coor.ba/eng/stream.php?kat=21>
- Document informatif concernant l'atelier régional sur la consommation et la production durables et l'éducation au développement durable : *Un défi pour le XXI^e siècle*, Zagreb, Croatie, 2005.
- Document informatif sur la sixième Conférence ministérielle : *Un environnement pour l'Europe*, Belgrade, Serbie, octobre 2007.
- Enquête sur les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par les plus grandes entreprises cotées en bourse dans huit pays de l'Europe centrale et orientale (PECO), Programme EWMI/PFS, Budapest, Hongrie, mai 2004.

- *L'Environnement en Europe - Quatrième évaluation*, Agence européenne pour l'Environnement, 2007.
- *Regional Environmental Cohesion: towards SEE strategy for Urban Sustainable Development: RENCO*, Europe du Sud-Est (2007-2008) et Serbie (2008-2009).

 MONTÉNÉGR0 ²⁷	POPULATION : 678 177
	SUPERFICIE : 13 812 km ²

1. INTRODUCTION

Suite à la dissolution de l'union entre le Monténégro et la Serbie en 2006, le Monténégro a rejoint plusieurs institutions économiques comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

En janvier 2007, le Monténégro rejoint la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et à présent le pays souhaite devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce. Un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne a été déjà signé, c'est le premier pas vers une adhésion complète, d'ailleurs déjà sollicitée.

Chômage et inégalité dans le développement régional sont les problèmes au niveau politique et économique. Le Monténégro a privatisé sa complexe production d'aluminium – industrie prédominante – ainsi que la plupart de son secteur financier, et a commencé à attirer l'investissement de capital étranger dans l'industrie du tourisme.

Données économiques			
PIB (est. 2008)	7,16 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	7,5 % (est. 2008)
PIB par habitant	10 600 \$ (est. 2008)	Population active	259 100 (2004)
Population active par secteur (est. 2004)	Agriculture : 2 % Industrie : 30 % Services : 68 %	PIB par secteur (est. 2004)	Agriculture : ND Industrie : ND Services : ND
Taux de chômage	14,7 % (est. 2007)	Dettes publiques	38 % du PIB (2006)
Taux d'inflation	3,4 % (2007)	Dettes extérieures (2006)	650 millions de \$
Produits de l'agriculture	Grain, tabac, pommes de terre, agrumes, olives, raisin, poisson et ovins	Principales industries	Acier, aluminium, élaboration de produits de ferme, tourisme, biens de consommation
Production d'électricité	2,86 milliards de kWh (est. 2005)	Consommation d'électricité	18,6 millions de kWh (2005)
Exportation d'électricité	0 kWh (2005)	Importation d'électricité	0 kWh (2005)
Production de Pétrole	0 baril/jour (est. 2007)	Consommation de Pétrole	450 barils/jour (2004)

²⁷ L'information donnée dans ce chapitre n'a pas été confirmée par le point focal national du CAR/PP du Monténégro.

Exportation de pétrole	314 barils/jour (2005)	Importation de pétrole	6 093 barils/jour (05)
Exportations (2003)	171,3 millions de \$	Importations (2003)	601,7 millions de \$

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*.

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

L'industrie du Monténégro est formée par un petit group de grandes entreprises dédiées à la production d'acier, de fer, de bière, de papier, de détergents, etc. La plus importante, par son étendue, est l'industrie de l'aluminium, représentée par l'entreprise KAP à Podgorica. Cette entreprise est à l'origine de la plupart des exportations du Monténégro et, avec l'usine d'acier Niksic, elles consomment presque 50 % de la production totale d'électricité du pays.

Hormis ces grandes industries, de nombreuses PME proches des centres urbains ont connu une croissance rapide dans les dernières années, en réponse à la stratégie du gouvernement pour soutenir des petites ou moyennes entreprises privées modernes et renforcer la dynamique des exportations du pays.



Les principaux problèmes environnementaux de l'industrie du Monténégro sont dus à une technologie et des équipements obsolètes et inefficaces, ainsi qu'à un secteur dominé par une poignée d'entreprises avec un poids considérable dans l'économie, qui consomment pour la plupart une grande quantité d'énergie.

À cet égard, les priorités du gouvernement, tel qu'on a vu dans sa stratégie nationale pour un développement durable, consistent à appliquer de façon efficace la directive IPPC de l'UE, ainsi qu'à renforcer les instruments économiques basés sur le principe du pollueur-payeur. Le pays est aussi en train de considérer des mesures visant à encourager des technologies plus propres, l'efficacité énergétique dans l'industrie et une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Depuis la publication précédente de ce rapport²⁸, il n'y a pas eu de grands changements dans les points les plus importants et les zones les plus sensibles. Le gouvernement a commencé plusieurs projets dans l'intention de résoudre les graves problèmes de pollution et de déchets accumulés, mais ils sont encore en cours de développement.

La centrale d'énergie thermique à Pljevlja continue d'être une des sources principales de pollution dans le pays, en plus de l'entreprise KAP ou les mines de Mojkovac. Le sud du pays, autour du lac Skadar se trouve également sous une grande pression environnementale en raison des déchets industriels et urbains dans les régions de Bar, Ulcinj ou Podgorica (siège de KAP).

Parmi les différentes initiatives menées à terme, l'accent sera mis sur les tâches de réhabilitation et nettoyage dans les mines de plomb et zinc à Mojkovac, ainsi que sur la construction d'une centrale de traitement des déchets.

En ce qui concerne la région du lac Skadar, un projet pour la restauration locale, le nettoyage et le développement a été lancé en coordination avec le gouvernement albanais, dans le but de résoudre les problèmes de pollution actuels et l'usage intensif de ressources naturelles dans la région, avec la création d'un écosystème protégé.

Certaines des mesures adoptées sont appliquées à travers la privatisation d'entreprises publiques, à condition d'établir des systèmes de gestion environnementale, d'efficacité énergétique ou de traitement des déchets, entre autres.

Dans le secteur de services, la plupart des problèmes sont dus à un développement touristique et à une urbanisation incontrôlés, au déversement de déchets dans des décharges publiques sauvages et des déversements dans la mer, à la destruction des ressources naturelles, etc. Les problèmes sont significatifs, notamment dans la région de Kotor, laquelle a connu une croissance touristique démesurée au cours des dernières années.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES - ÉNERGIE

Les principaux pollueurs du pays (les grandes industries) travaillent sans filtres efficaces ou sans systèmes de réduction d'émissions ; ils ne mesurent pas non plus leurs émissions. Bien que la plupart des régions urbaines du Monténégro soient au-dessous des niveaux maximums recommandés pour la concentration de la pollution de l'air, les limites d'émissions – en gaz de fluorite ou SO₂ – sont largement dépassées dans certaines régions telles que Podgorica, Niksic et Pljevlja.

En tout état de cause, la technologie utilisée dans la plupart des industries du Monténégro est caractérisée par de hauts niveaux d'émission et de production de déchets. Un des obstacles à l'apaisement de cette situation est qu'il n'existe ni de législation appropriée, ni de systèmes de mesure des émissions.

Parmi les initiatives envisagées par le gouvernement, il convient de souligner la réduction de l'usage de combustibles fossiles et de leur niveaux de soufre, l'introduction et exécution efficace de la directive IPPC mentionnée auparavant et une poursuite des lignes de crédit qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, on considère comme prioritaire la création des conditions nécessaires pour mener à terme les projets de mécanismes de développement propre, conformément au Protocole de Kyoto.

²⁸ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

GESTION DES DÉCHETS

En ce qui concerne la production de déchets et leur traitement, la situation au Monténégro est loin d'être positive. Comme nous l'avons déjà dit, l'industrie du pays est très polluante, et malgré cela, il n'existe pas de mécanismes de prévention et de contrôle des déchets, de tri à la source, de recyclage ou d'application de traitements adéquats, en particulier pour les déchets dangereux.

En plus des points critiques mentionnés ci-dessus, plusieurs autres régions ne possèdent aucun système de ramassage des déchets. Cette situation a conduit à de nombreuses entreprises à déverser les déchets dans des décharges publiques, et même à les garder dans leurs propres dépôts, créant de graves problèmes liés à l'hygiène et à la sécurité.

Bien que le gouvernement traite cette question de manière exhaustive dans sa stratégie pour le développement durable, les projets initiaux se centrent sur les points les plus critiques, laissant pour plus tard une restructuration globale du problème.

D'une part, les eaux usées industrielles et domestiques sont versées dans des espaces naturels sans presque aucun traitement. D'autre part, les eaux usées industrielles versées dans le système des eaux usées public ne reçoivent pas non plus de traitement, et par conséquent elles polluent l'ensemble du système. Le gouvernement a donc, en priorité, l'intention de construire et de réparer le système d'eaux usées, d'améliorer les stations de pompage et de construire des centrales de traitement pour l'industrie. L'objectif est de verser la plupart des déchets industriels dans le système des eaux usées public après un traitement adéquat.

RESSOURCES NATURELLES

Les plus grands consommateurs d'eau dans l'industrie sont les usines d'aluminium et d'acier, ainsi que la centrale d'énergie thermique à Pljevlja, avec presque le 75 % du total de la consommation industrielle. Plus de la moitié de cette eau vient des sources souterraines. La consommation agricole, en revanche, représente seulement 10 % du total.

En ce qui concerne la qualité du sol, quelques activités industrielles, tels que l'extraction, les mines, le traitement du métal ou l'élaboration de briques et de carrelage polluent et détruisent le sol, en créant une dégradation permanente.

Les priorités du gouvernement mettent l'accent sur la protection des ressources et commencent à mettre en place un suivi rigoureux des activités industrielles, l'exigence de certificats – comme le label FSC pour le bois – et la recherche d'alternatives pour une production plus propre, et un usage moins intensif des ressources.

TOURISME

Cette activité économique mérite un chapitre spécifique, car elle constitue une grande contradiction pour le pays. D'un côté, sa croissance rapide au cours des dernières années est bienvenue et encouragée par le gouvernement, lequel la considère comme une source de revenus extérieurs très profitable pour tout le pays, mais d'un autre côté cette croissance a des conséquences négatives sur l'environnement.

Décharges illégales et sauvages, déversements de déchets dans la mer, pollution dû au transport maritime et construction incontrôlée sont en train de détruire les ressources naturelles, le littoral, etc., altérant ainsi l'équilibre entre les écosystèmes et la biodiversité dans les régions de la côte.

Pour y remédier, le gouvernement envisage d'introduire une stratégie nationale pour la gestion intégrale des régions de la côte, ainsi que de mettre en place des mesures qui permettraient de réduire la pollution du littoral et de la mer.

2.2. Promotion de la production propre

STRATÉGIES NATIONALES

Depuis 2006, le Monténégro a voté par référendum sa séparation de la Serbie, les institutions ont fait un grand effort pour mettre en œuvre et planifier des stratégies permettant de développer le pays, ce qui favorise, par la même, son entrée du pays dans l'Union européenne.

Par conséquent, leurs différentes propositions et décisions ministérielles ont été profondément inspirées par les directives européennes, en adoptant leurs standards comme objectifs à moyen et long terme.

En ce qui concerne la production propre, le concept apparaît plusieurs fois dans la stratégie nationale pour le développement durable, adoptée en 2007, à partir des principes et des recommandations de la déclaration de Rio et de l'Agenda 21, ainsi que le Plan de Johannesburg. Par ailleurs, cette stratégie a été harmonisée avec la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), et son principe de base est que « la durabilité doit se fonder sur l'interdépendance de ses trois piliers: le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement, ainsi que sur une meilleure gouvernance. »

En ce sens, une série de mesures, comme par exemple l'internalisation des frais environnementaux (exemple du principe du pollueur-payeur), la mise en œuvre de systèmes environnementaux, une application plus stricte de la loi, la mise en œuvre de la loi relative à l'étude de l'impact environnemental, ou une loi pour la directive IPPC, ont été proposées.

Des activités visant à élaborer un programme pour une production plus propre au Monténégro continuent à être réalisées, y compris la création d'un Centre national pour la production propre, approuvé il y a quelques années mais qui n'a pas encore été lancé.

D'autres mesures ont été envisagées, notamment l'adoption d'une stratégie nationale pour la gestion intégrée des zones côtières en vue de lancer un plan national visant à éliminer les substances nuisibles pour la couche d'ozone – y compris les CFC – ou le renforcement de l'Agence de protection de l'environnement.

PROMOTEURS ET PROJETS

Plusieurs types de projets sont organisés avec la collaboration d'agents internationaux comme le projet déjà mentionné du lac Skadar, ou celui qui prévoit la création d'un système de surveillance de la qualité de l'air au Monténégro avec le soutien de l'Italie. Au niveau local, des petites entreprises dépendent du soutien gouvernemental – à travers sa politique de renforcement et d'aide incluse dans sa stratégie de développement des PME au Monténégro – laquelle favorise des mesures de production propre comme l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, ou la rationalisation de la consommation des ressources naturelles.

Cependant, il n'y a pas de présence de la société civile dans le domaine de la production propre, à l'exception de quelques projets modestes visant à sensibiliser et à encourager une gestion responsable des ressources et des déchets. Il convient de souligner le travail de la Fédération des employeurs du Monténégro (FEM), laquelle collabore activement pour atteindre les objectifs mentionnés avec des études de faisabilité et des contacts avec les différents réseaux et acteurs internationaux.

3. CONSOMMATION DURABLE

Le concept de consommation durable n'apparaît pas dans les stratégies nationales de manière spécifique, comme celle pour le développement durable de 2007. Cependant, il apparaît de manière implicite dans d'autres actions et mesures envisagées par le gouvernement, en particulier dans les

chapitres qui traitent de l'énergie, de la gestion des déchets et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

En ce qui concerne l'achat responsable, soit par des organismes gouvernementaux soit par des entreprises privées, il ne semble pas y avoir de politique approuvée, bien que dans certains cas des aspects sociaux ou environnementaux sont considérés dans les contrats publics.

Quant à la société civile, très peu d'organisations considèrent la consommation durable comme une priorité, même si elles incluent parfois des pratiques de consommation responsable dans leurs campagnes environnementales. Le siège du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale (REC) au Monténégro se remarque par l'approche qu'il a de ces thèmes ainsi que par son travail de sensibilisation et de formation qu'il a mené auprès des citoyens et des autres organisations de la société civile.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique limitée devient évidente lorsqu'on compare la proportion d'intensité d'énergie de 0,13 kg éq. p./€ de l'Union européenne, avec 0,432 kg éq. p./€ du Monténégro, c'est-à-dire trois fois supérieure. Les facteurs suivants sont parmi les raisons principales de ce manque d'efficacité : équipements et installations vétustes, le manque d'une technologie appropriée, ou le système obsolète et irrationnel de fixation des prix.

Comme dans d'autres pays des Balkans, les habitants ont très peu d'expérience dans la gestion responsable des ressources, en raison de certains facteurs, tels que la centralisation des ressources dans le passé, l'absence de compteurs et le manque de connaissances ou de sensibilisation à l'égard de la protection de l'environnement et la de lutte contre le changement climatique.

Le gouvernement est préoccupé, notamment au sujet du problème de l'énergie, parce qu'un tiers de la consommation dépend de l'énergie importée d'autres pays, et les perspectives futures en ce sens ne sont pas très bonnes.

Les objectifs principaux de la stratégie nationale et politique énergétique incluent une rationalisation de la consommation de l'énergie – le but du pays est d'atteindre une réduction de la consommation de 10 % en 2010, par rapport à 2005 – la réduction de la dépendance envers l'étranger en développant les sources d'énergie renouvelable et en garantissant les réserves pour l'ensemble du pays, en particulier pour les communautés les moins privilégiées.

Pour ce faire, le gouvernement envisage de créer une agence ou une institution centrale indépendante, responsable de la supervision et de l'exécution de la production et des mesures d'efficacité énergétique grâce à des sources renouvelables, ainsi qu'une série d'instruments économiques et des campagnes de sensibilisation pour encourager une utilisation rationnelle de la part des citoyens, la réhabilitation des réseaux électriques dans les bâtiments et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.

En ce qui concerne le dernier point, des efforts sont faits pour promouvoir les centrales hydroélectriques, ainsi que l'énergie éolienne. Pour ce faire, la recherche et l'évaluation des terrains adéquats est déjà en cours.

Enfin, le gouvernement encouragera un système de contrôle et d'audit de la consommation énergétique, basé sur le système EUROSTAT.

GESTION DES DÉCHETS

Malgré les lois passées depuis 2004 en matière de gestion des déchets et de déversement urbain, ces points constituent toujours le problème majeur dans le pays. D'une part, le manque de rigueur dans l'exécution de la législation actuelle – dû dans la plupart des cas au manque de fonds – et d'autre part, la croissance de centres urbains et de sites touristiques, sont les principales causes de problèmes qui sont encore sans solution.

On estime qu'au moins 50 % des déchets urbains solides finissent dans des décharges illégales ou non contrôlés, sans tri préalable ni traitement. Dans les régions côtières, beaucoup de déchets solides et liquides sont déversés dans la mer, sans aucun traitement préalable.

Le gouvernement inclut constamment le problème de la gestion des déchets dans ses différentes politiques et stratégies, en avançant une série de mesures déjà initiées ou envisagées pour les prochaines années. Il a notamment l'intention de réhabiliter et d'étendre les réseaux d'égouts sur l'ensemble du littoral, en créant des réseaux de drainage dans les points les plus critiques, en soutenant les entreprises de gestion des déchets et en construisant des décharges adaptées.

Des politiques différentes mettent l'accent sur l'importance de trier les déchets solides, dans le but d'un recyclage ou d'une réutilisation postérieure. À cet effet, un projet expérimental a été mené dans les municipalités, avec la collaboration du ministère du Tourisme et de la Protection de l'environnement, ce qui aidera à réduire les déchets et à augmenter le taux de recyclage.

Un centre de recyclage est actuellement en construction à Podgorica. Les travaux sont presque terminés et il sera lancé très prochainement.

Dans cette région, d'autres projets communs ou soutenus par des institutions internationales comme l'ONUDI ou la KFW Bank, dans le cadre de la coopération financière allemande, peuvent aussi être mentionnés.

RESSOURCES NATURELLES

Au Monténégro, la consommation de la ressource la plus essentielle, l'eau potable, est exceptionnellement élevée (presque le double de celle de l'UE). Quoiqu'il n'y ait pas de pénurie d'eau, la raison de la consommation excessive est le gaspillage généralisé et les nombreuses fuites dans le réseau de distribution.

Cette dernière raison est due aux mauvaises habitudes adoptées dans le passé et à la politique de bas-prix irréaliste et dépassée, ce qui, avec le manque de compteurs, encourage une consommation irresponsable.

Par ailleurs, un approvisionnement sûr et permanent n'existe pas dans tout le pays. L'interruption de l'approvisionnement en eau ou la pénurie d'eau sont très courantes dans les régions rurales et sur le littoral pendant l'été.

En ce qui concerne les autres ressources naturelles ayant un rapport avec la consommation humaine, certains problèmes liés à la protection des forêts en raison de l'abattage excessif, du manque de respect pour la biodiversité dans les régions de la côte et de l'indifférence envers la dégradation des sols et des fleuves ont été détectés.

Comme dans d'autres cas, le gouvernement envisage, dans le cadre des stratégies nationales, plusieurs mesures d'économie et d'efficacité en matière de consommation d'eau et de protection de l'environnement, y compris la construction d'infrastructures adaptées, l'exécution de systèmes de contrôle et le lancement de campagnes de sensibilisation.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) est très récent au Monténégro, et les premières études en la matière ont été réalisées au cours des dernières années. Comme dans d'autres pays de la région, les études montrent que la plupart des entreprises et institutions avaient associé la RSE avec donations, travaux sociaux, etc., avec une connaissance erronée du concept actuel. Cependant, dans d'autres cas, elle était sans doute associée à des pratiques comme par exemple la transparence ou l'éthique en affaires, mais sans inclure la protection de l'environnement ou la considération de groupes d'intérêts dans la prise de décisions.

À part quelques séminaires et tables rondes pour l'introduction de la RSE dans le pays, le premier projet important, encore en fonctionnement, a été promu en 2007 dans toute la région des Balkans par plusieurs organisations de développement international. Ce projet, élaboré au niveau local par la Direction de développement des petites ou moyennes entreprises, inclut l'établissement d'un centre de ressources, publications régulières, organisation des activités pour présenter la RSE et la création d'un prix décerné aux entreprises socialement responsables.

La plateforme du Pacte mondial des Nations unies travaille activement, directement ou indirectement, à travers les différentes organisations des Nations unies, dans toute la région. Dans le cas du Monténégro, par exemple, le bureau du PNUD a réalisé des études, conférences et débats, en vue d'encourager un rapprochement entre les différents groupes d'intérêts.

Malgré l'inexistence d'une clause spécifique sur la responsabilité sociale des entreprises, les stratégies approuvées récemment par le gouvernement incluent des plans et mesures imprégnées de l'esprit de RSE. Par conséquent, il y a notamment des références constantes au besoin des entreprises de protéger l'environnement, en mentionnant spécifiquement le besoin de distribution de revenus dans le pays, en mettant l'accent sur la transparence et le respect pour les droits de l'homme, etc. Même le processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement durable inclut des signes clairs à l'égard de la RSE, à travers le processus participatif qui souhaite inclure toutes les parties prenantes dans leur conception et leur définition.

D'après leurs différents points de vue, les ministres de l'Environnement et des Finances intègrent des mesures d'entreprise avec une tendance évidente vers une RSE, comme l'introduction des émissions et des systèmes de mesure de la pollution dans les entreprises de production, ou la création d'une agence anti-corruption.

Néanmoins, jusqu'à présent, il n'existe aucun établissement d'enseignement ayant inclus la RSE dans leur programme.

Au niveau législatif, beaucoup de lois approuvées au cours des dernières années sont en rapport avec les principes de responsabilité sociale dans les sections de transparence et d'anti-corruption, de la défense des droits de l'homme, des conditions de travail, etc.

Parmi les organisations de la société civile, il convient de souligner le Centre pour le développement des ONG (CRNVO), que certains considèrent comme étant le fer de lance de l'introduction de la RSE au Monténégro et qui a développé différents projets visant à promouvoir ce concept, ainsi que des études avec des entreprises, publiques en général, la presse, et la société civile. Soulignons le travail développé en 2005 par l'ONG MOST, qui a créé une coalition de plus de 25 organisations de la société civile pour protester contre la construction d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Drina, parce qu'elles la considéraient peu durable et dangereuse du point de vue environnemental.

Au niveau des entreprises, quelques-unes se sont distinguées au niveau local pour leur pratique innovantes en termes de RSE, telles que la Banque commerciale du Monténégro (CKB), Montenegrin Telecom, Prva Banka Crn Gore ou Pro Monte, l'opérateur de téléphonie mobile le plus important du pays.

Un exemple de la compréhension de la RSE de la part des entreprises au Monténégro sont les actions de l'initiative Pro Monte, laquelle est en train de se construire une image de responsabilité sociale grâce à ses activités en tant que sponsor. Financer des festivals et des foires, sponsorisant des activités sportives, ou soutenant des centres qui luttent contre la drogue, sont des initiatives encouragées par ces entreprises. Ces activités sont plus proches du bien-être social que de la RSE, bien que dans beaucoup des cas elles pourraient être un premier pas vers des actions plus spécifiques.


5. BIBLIOGRAPHIE

- Stratégie nationale de développement durable du Monténégro, ministère du Tourisme et du Développement de Monténégro, janvier 2007.

- Politique économique du Monténégro pour 2008, Gouvernement du Monténégro, décembre 2007.
- Rapport sur les progrès du Monténégro dans le cadre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
- Questionnaire présenté par le point focal national du CAR/PP au Monténégro.
- *Consommation et production durables en Europe du Sud-Est et en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale*, Agence européenne pour l'environnement, 2007.
- Point de départ pour l'étude de base au sujet des pratiques de responsabilité sociale des entreprises dans l'ouest des Balkans, PNUD, 2008.
- Documents de référence de l'atelier régional sur la consommation et la Production durables ainsi que sur l'éducation pour un développement durable : défi du XXI^e siècle, Zagreb, Croatie, 2005.
- Documents de référence pour la sixième Conférence ministérielle : *L'environnement en Europe*, Belgrade, Serbie, octobre 2007.
- Enquête du rapport sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par les plus grands entreprises cotés dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, programme EWMI/PFS, Budapest, Hongrie, mai 2004.
- *L'environnement en Europe - Quatrième évaluation*, Agence européenne pour l'environnement, 2007.
- Cohésion régionale environnementale : vers une stratégie de l'Europe du Sud-Est pour une durabilité urbaine, RENCO-SEE (2007-2008) et Serbie (2008-2009).

ANNEXE III : FICHE RESUME DES PAYS ANALYSES. PAYS DU MENA

Analyse de la situation dans les pays du PAM : pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

 ÉGYPTE	POPULATION : 81 713 517
	SUPERFICIE : 1 001 450 km ²

1. INTRODUCTION

Situé au nord-est du continent africain, l'Égypte est traversée par la vallée fertile du Nil, où se déroule la plus grande partie de l'activité économique du pays. Les derniers gouvernements égyptiens ont entrepris une ouverture économique constante, basée sur des réformes destinées à encourager les investissements étrangers et la croissance du PIB. En 2005, le gouvernement a réduit les impôts, a limité les subventions à l'énergie et a privatisé plusieurs entreprises. Depuis lors, le PIB a connu une augmentation annuelle de 7 %.

Données économiques			
PIB (est. 2008)	452,5 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	7 % (est. 2008)
PIB par habitant	5 500 \$ (est. 2008)	Population active	24,72 millions (est. 2008)
PIB par secteur (est. 2008)	Agriculture : 13,4 % Industrie : 37,6 % Services : 48,9 %	Population active par secteur (est. 2001)	Agriculture : 32 % Industrie : 17 % Services : 51 %
Taux de chômage	8,7 % (est. 2008)	Dettes publiques	84,7 % du PIB (est. 2008)
Revenu des ménages (2000)	10 % les plus bas : 3,7 % 10 % les plus élevés : 29,5 %	Taux d'inflation	18 % (est. 2008)
Produits agricoles	Coton, riz, céréales, blé, haricots, fruits, légumes, ovins, caprins, bovins		
Principales Industries	Textiles, alimentation, tourisme, produits chimiques et pharmaceutiques, hydrocarbures, construction, cimenteries, métallurgie, éclairage		
Production d'électricité	109,1 milliards de kWh (2006)	Consommation d'électricité	96,2 milliards de kWh (2006)
Exportations d'électricité	557 millions de kWh (est. 2006)	Importations d'électricité	208 millions de kWh (est. 2006)

Production de pétrole	664 000 barils/jour (est. 2007)	Consommation de pétrole	652 700 barils/jour (est. 2006)
Exportations de pétrole	204 700 barils/jour (est. 2005)	Importations de pétrole	140 000 barils/jour (est. 2005)
Production de gaz naturel	47,5 milliards de m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	31,8 milliards de m ³ (est. 2007)
Exportations	33,36 milliards de \$ (est. 2008)	Importations	56,43 milliards de \$ (est. 2008)
Exportations par produits	Pétrole et dérivés, coton, textiles, métaux, produits chimiques,		
Importations par produits	Machines et équipements, alimentation, produits chimiques, dérivés du bois combustibles		
Exportations par partenaires commerciaux	États-Unis 9,7 %, Italie 9,5 %, Espagne 7,6 %, Syrie 5,5 %, Arabie Saoudite, Royaume-Uni 4,2 % (2007)		
Importations par partenaires commerciaux	États-Unis 11,7 %, Chine 9,7 %, Italie 6,4 %, Allemagne 6,3 %, Arabie Saoudite 4,7 %, Russie 4,3 % (2007)		

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*.

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Le développement industriel a été un élément clé en Égypte durant les 50 dernières années, en raison du développement des activités liées à la construction pendant cette période. En outre, le gouvernement concède à l'industrie un rôle important dans la politique nationale de développement. Cependant, l'urgence d'atteindre des niveaux compétitifs dans l'industrie sans une planification industrielle préalable a entraîné une détérioration des ressources naturelles, l'augmentation de la perte des matières premières, la consommation excessive de certaines ressources et la pollution de l'eau, de l'atmosphère et du sol. Par conséquent, l'on peut dire que, dans certains territoires, l'Égypte a pâti de la pollution industrielle pendant une longue période, ce qui a eu des effets négatifs sur la société et sur l'économie nationale.

L'industrie égyptienne est fondamentalement constituée d'entreprises du secteur minier (extraction de pétrole, de gaz naturel et de divers minéraux) et de fabricants appartenant à des secteurs tels que l'industrie alimentaire, les textiles, la métallurgie, la construction ou la céramique.

Le type et le volume de contaminants émis par l'industrie varient considérablement d'un secteur à l'autre en fonction de certains aspects, tels le type d'activités, l'obsolescence des technologies, la productivité, le niveau technologique, etc. L'édition précédente du présent rapport²⁹ offrait des informations détaillées sur l'industrie égyptienne, relatives aux différents types d'industries et à leur impact environnemental. Ainsi, en partant de ce point de vue, on citera les domaines ayant subi des changements majeurs.

²⁹ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.



Parmi les industries qui ont le plus grand impact en raison des émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol, l'industrie du ciment constitue toujours un foyer d'émissions, particulièrement sous forme de poussière et de particules en suspensions, affectant la santé publique et l'environnement.

Les grandes industries pétrochimiques, extractives et métallurgiques créent des risques environnementaux en raison du type d'émissions et de déchets qu'elles génèrent. Toutefois, il est possible que l'impact des nombreuses petites et moyennes entreprises soit plus important, surtout dans le Grand Caire, où, selon les estimations, vit près du 25 % de la population.

Les zones les plus préoccupantes en raison de la pollution accumulée, comme il a été mentionné dans les précédents rapports, notamment la côte d'Alexandrie, les baies de Mex et d'Abou-Qir ainsi que le lac Mariout, constituent encore des points critiques.

En ce qui concerne la côte d'Alexandrie et le Grand Caire, des projets spécifiques ont été approuvés en vue de réduire la pollution à travers le développement de technologies plus propres et l'introduction de systèmes de prévention et d'alerte contre la pollution. Les principaux bénéficiaires de ces projets sont les petites et moyennes entreprises. Actuellement, ces projets sont dans l'attente d'un financement.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Il convient de noter que, depuis 1999, il y a eu de graves cas de pollution atmosphérique (nuage noir) en automne, en raison de la combinaison de grandes quantités de polluants et de particules en suspension dans l'air du Grand Caire, et d'un phénomène météorologique connu sous le nom d'inversion thermique d'automne. Il va sans dire que ces épisodes représentent des risques pour la santé et pour l'environnement.

L'Agence égyptienne des affaires environnementales a créé un projet pour le contrôle systématique des émissions atmosphériques, dans l'espoir d'implémenter des mesures correctives en Égypte, dans ce domaine et dans d'autres. Les données recueillies durant les premières années de contrôle, ont commencé par révéler des augmentations alarmantes d'émissions de gaz et, par la suite, une tendance à la baisse ou à la stabilité à partir de 2006, grâce à certaines mesures correctives. Au début de l'année 2007, il y a eu une baisse du nombre d'infractions des limites établies, bien que ce nombre reste encore élevé.

Au cours de ces dernières années et jusqu'en 2008, après une première étape d'augmentation suivie d'une autre de diminution, la quantité d'émissions atmosphériques industrielles a maintenu un certain équilibre, bien que les niveaux soient généralement excessifs. Les niveaux de SO₂ ou de particules en suspension, par exemple, ont dépassé de loin les limites établies, alors que ceux de NO₂ et des fumées n'ont dépassé les limites que dans des endroits spécifiques. Les données les plus positives concernent la réduction des niveaux de plomb observés dans le Grand Caire grâce à la délocalisation de presque toutes les fonderies de plomb hors des zones résidentielles et au nettoyage du sol pollué de cinq sites de fonderies.

Les petites et moyennes entreprises qui ont le plus d'impact sur la pollution appartiennent aux secteurs de la céramique, des fourneaux, de la fonderie, de la briqueterie, des carrières et des piqueurs des mines. Le ministère d'État chargé des affaires environnementales déploie des efforts pour résoudre le problème à l'aide d'un Plan d'urgence, en vue de réduire les émissions dans ces secteurs à court terme et d'un plan à long terme, centré sur la délocalisation et le développement de ces activités, avec le soutien financier nécessaire pour leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, et prenant les fonderies comme exemple, des démarches ont été entreprises en vue d'obtenir des fonds pour délocaliser ces industries vers des zones où la législation environnementale est respectée, comme le quartier industriel de Safa, prévu à cet effet (actuellement, ces industries se trouvent dans des blocs résidentiels dans l'ensemble de la région du Grand Caire).

Dans le cas des briqueteries, les mesures adoptées pour les aider à accomplir la législation en vigueur relative à la pollution atmosphérique, impliquent le développement de projets technologiques permettant à ces industries de passer au gaz naturel, leur source d'énergie dépendant actuellement surtout des combustibles fossiles. Ces projets prévoient le recours à l'atomisation pour minimiser les émissions.

D'autre part, le ministère d'État chargé des affaires environnementales a présenté un plan visant l'augmentation de l'efficacité énergétique dans l'industrie, en définissant les actions à adopter et en investissant dans les domaines suivants :

- Éclairage.
- Climatisation et ventilation.
- Isolation de cheminées et brûleurs.
- Formateurs pour superviser les travaux.
- Amélioration de l'efficacité des systèmes d'incinération à travers la cogénération.

Il faut signaler que la production d'énergie est l'un des moteurs de l'industrie égyptienne. Au cours des dernières décennies, ce secteur s'est énormément développé, avec un taux de croissance de production électrique de plus de 7 % par an. Au cours des dernières années, l'utilisation des combustibles fossiles s'est réduite au profit du gaz naturel.

GESTION DES DÉCHETS

Un autre facteur d'impact dans l'industrie est le déversement de déchets polluants dans les fleuves et autres sources aquatiques, pour la plupart des affluents du Nil. Le ministère d'État chargé des affaires environnementales est en train de développer des activités palliatives pour faire face à ce problème, grâce à des mesures allant de la clôture ou l'interruption de l'activité de certaines industries, à l'imposition d'amendes, en passant par la construction d'infrastructures de gestion des déchets.

Dans d'autres cas, on tente de trouver des systèmes de financement et de soutien technologique pour aider les entreprises à réduire leur production de déchets.

Au cours des dernières années, des mesures de suivi et de contrôle et des actions visant la réduction des déchets industriels, ont été adoptées dans les zones suivantes :

- Dans le Nil, la décharge de déchets provenant de 91 usines a été interrompue à travers l'application d'outils législatifs existants ou le blocage des canaux d'évacuation.
- Dans la région du lac Manzala, des mesures similaires ont été adoptées en vue d'éviter la décharge de déchets industriels.
- Dans la région du lac Borollos, où des déchets industriels, agricoles et sanitaires sont générés.
- Dans la région du lac Mariout.

2.2. Promotion de la production propre

INSTRUMENTS NORMATIFS

Au niveau de la stratégie nationale, les détails des normes adoptées préalablement à la publication de l'édition précédente du présent rapport³⁰, se trouvent dans ce document. Les principales lignes stratégiques en rapport avec l'environnement et la production plus propre, sont recueillies dans la Stratégie nationale pour la production propre (2004) et dans le Plan d'action national pour l'environnement (2002).

La première stratégie citée ci-dessus, a été complétée par le Plan pour une production propre, qui comprend des mesures touchant des domaines, tels la protection de la couche d'ozone, la gestion des déchets toxiques, la mise en place de mécanismes pour une production plus propre ou l'efficacité énergétique.

Ce contexte a été complété par la Stratégie nationale municipale pour les déchets solides et divers programmes destinés aux entreprises publiques, aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux nouvelles villes industrielles.

Élaborée pour la première fois en 2005, la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) a été approuvée en 2008. La stratégie du développement durable identifie et présente onze domaines prioritaires, selon la décision des groupes d'intérêt impliqués et tenant compte des aspects économique, social, institutionnel et environnemental. Quant au développement industriel, la gestion des déchets, la planification urbaine, le transport et l'efficacité énergétique, le document inclut le concept de consommation et de production durables (CPD) parmi les secteurs prioritaires.

En ce qui concerne les lois et règlements gouvernementaux, il convient de mentionner la mise à jour de la loi n° 4 de 1994, par l'introduction de changements dans le système d'obtention d'autorisations environnementales relatives aux déchets et aux émissions. Les autorisations, qui requièrent une évaluation environnementale pour les nouvelles installations, peuvent être assujetties à l'adoption de mesures relatives à la production plus propre ou à l'efficacité énergétique, surtout dans le domaine des technologies propres.

Pour ce qui est des accords internationaux, depuis la ratification du Protocole de Kyoto en date du 12 janvier 2005, aucun nouvel instrument n'a été signé

Pour conclure, il convient de signaler que, malgré les efforts législatifs et normatifs, l'application réelle et rigoureuse de la législation environnementale de la part du secteur productif constitue, actuellement, le défi majeur.

Comme c'est le cas dans plusieurs pays de la région, cette circonstance est due à deux facteurs principaux : l'absence d'une sensibilisation et d'une formation spécifique, d'une part, et la disponibilité insuffisante de ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du suivi et du contrôle des

³⁰ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

activités industrielles polluantes, d'autre part. En ce sens, le programme de contrôle cité plus haut, mis en place en 2005, représente un pas en avant, tant vers l'application correcte des normes, que vers l'identification des besoins et des erreurs de formulation.

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES - VOLONTAIRES

En ce qui concerne les outils financiers utilisés dans la promotion de la production plus propre, on a surtout recours aux prêts à des conditions favorables et aux subventions pour promouvoir ou récompenser les bonnes pratiques. D'autre part, en guise de mesures de dissuasion et en vue de sanctionner les infractions, des amendes et pénalités, voire des retraits de permis pour exercer l'activité sont mis en place.

À titre d'exemple, les petites et moyennes entreprises ont accès à des prêts à des conditions favorables à travers la Fédération des industries égyptiennes (FIE), concédés par le Bureau de conformité environnementale pour le développement durable, dans le but de promouvoir des projets de production plus propre et d'efficacité énergétique.

Les deux étapes du Projet égyptien de réduction de la pollution (EPAP I et EPAP II) et le Projet de l'industrie des secteurs privé et public (PPSI), illustrent la prévention dans les petites, moyennes et grandes industries.

Les principaux objectifs du projet EPAP II consistent à aider l'industrie égyptienne à respecter la réglementation environnementale et à améliorer son rendement environnemental. Le projet EPAP II est cofinancé par la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, la Banque japonaise pour la coopération internationale et l'Agence française de développement, ainsi qu'à l'aide de subventions de la Commission européenne, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat et les gouvernements de Finlande et d'Égypte.

Les objectifs du projet EPAP II sont les suivants :

- Fournir des crédits avantageux en vue de soutenir des projets de réduction de la pollution industrielle dans les établissements industriels, tant dans le secteur public que privé.
- Développer des mécanismes financiers, techniques et institutionnels pour la réduction de la pollution et la diminution de la charge polluante dans des points chauds sélectionnés, en vue d'améliorer les conditions environnementales locales.
- Introduire des approches de gestion environnementale appropriées, améliorer la qualité des activités d'inspection, développer la capacité technique des institutions environnementales et des banques participantes et améliorer l'information publique, la sensibilisation et les activités liées aux questions environnementales en Égypte, notamment dans le Grand Caire et à Alexandrie.

Le projet de l'industrie des secteurs privé et public (PPSI) est un autre projet géré par l'Agence égyptienne des affaires environnementales et financé dans le cadre de l'accord de coopération financière allemande entre l'Allemagne et l'Égypte. Ses principaux objectifs consistent à aider l'industrie égyptienne (petites, moyennes et grandes entreprises) à accomplir les lois et règlements environnementaux et à améliorer leur rendement environnemental en général.

Les objectifs du projet PPSI sont les suivants :

- Accorder des subventions pour promouvoir les projets de réduction de la pollution industrielle dans les installations industrielles des secteurs public et privé, des petites et moyennes entreprises et de services commerciaux spécifiques.
- Développer des mécanismes financiers, techniques et institutionnels pour la réduction de la pollution et la diminution de la charge polluante dans certains points chauds en Égypte, en particulier dans les départements du Delta et de la Haute-Égypte, en vue d'améliorer les conditions environnementales locales.

- Introduire des approches de gestion environnementale appropriées, améliorer la qualité des activités d'inspection, développer la capacité technique des institutions environnementales, sensibiliser le public et entreprendre des actions relatives aux questions industrielles environnementales en Égypte, en particulier dans les départements du Delta et de la Haute-Égypte.

Quant aux instruments volontaires, un bon nombre de sociétés égyptiennes ont adopté des critères d'éco-label au cours des dernières années. Dans le secteur textile, par exemple, le label Oeko Tex 100 % est de plus en plus populaire (en ce qui concerne le coton et autres fibres utilisées dans l'industrie textile). D'autres producteurs sont en train d'introduire dans leurs exploitations, des paramètres propres à l'agriculture bio ou à l'approche de l'efficacité énergétique. Quoi qu'il en soit, ce type de normes volontaires sont surtout employées par les entreprises qui maintiennent des relations avec d'autres pays.

En grande partie pour la même raison, le nombre d'entreprises disposant d'un système de gestion ou d'un certificat environnemental tels que ISO 14001 ou OAS 8000, est en train d'augmenter.

Plusieurs institutions et organisations civiles décernent des prix aux compagnies qui réalisent des activités environnementales notoires. Le Bureau de conformité environnementale pour le développement durable, par exemple, organise une cérémonie annuelle de remise de prix aux entreprises ayant réussi à appliquer des alternatives de production plus propre et d'efficacité énergétique.

Par ailleurs, des études remarquables sont publiées dans la presse spécialisée dans l'industrie et dans l'environnement.

PROMOTEURS ET PROJETS

En ce qui concerne les promoteurs de la production plus propre, les agents sont essentiellement les mêmes que ceux de l'édition précédente :

- L'Agence égyptienne des affaires environnementales, en particulier à travers son unité industrielle et le ministère d'État chargé des affaires environnementales.
- Le Bureau de conformité environnementale pour le développement durable ECO-SD, de la Fédération des industries égyptiennes.
- Le Centre national égyptien pour la production propre, qui prête actuellement une assistance technique à l'industrie dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, la production plus propre, l'évaluation du risque chimique, l'évaluation des déchets, etc., a également acquis un rôle important dans la promotion et l'application de certificats et de normes, tels ISO, HACCP, et prête également un service d'assistance dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.
- Le Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDARE), notamment par le biais de l'Association des entreprises pour la préservation de l'environnement, grâce à son soutien et à sa formation.

La plupart des projets inclus dans l'édition précédente³¹ ont été poursuivis au cours des années incluses dans cette étude. Par exemple, le projet égyptien pour la réduction de la pollution - Deuxième phase 2007-2012 (EPAP II), fonctionne toujours. Le projet a été lancé en 2007, suite à une phase de conception et de financement entreprise en 2005. Les objectifs proposés sont les suivants :

- Réduire la pollution industrielle et éviter d'autres épisodes de pollution grave.

³¹ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

- Développer des mécanismes durables qui permettent la mise en œuvre de projets pour réduire la pollution, augmenter le niveau d'accomplissement des législations en vigueur et aider l'industrie égyptienne à adapter sa projection aux conditions requises pour l'exportation.
- Promotion de projets pour une production plus propre.

Il existe un autre projet de l'Agence égyptienne des affaires environnementales, malgré le manque de preuves de sa mise en œuvre ; il s'agit du programme de gestion intégrée de l'installation environnementale dans la zone du lac Mariout (une zone incluse au chapitre sur les points critiques).

Dans la même ligne, les projets mentionnés dans l'édition précédente, relatifs à l'évacuation et à l'élimination des déchets solides dans la zone du Grand Caire, continuent d'être réalisés. Un autre projet relatif aux déchets agricoles concerne la réutilisation de la paille provenant de la culture du riz (un déchet pouvant parfois poser des problèmes en raison de son abondance et de la poussière produite dans l'air) pour produire de l'énergie suivant le processus de production de biométhane.

Il existe d'autres projets dans divers domaines indirectement liés à l'industrie, comme c'est le cas des déchets toxiques, où des efforts importants sont déployés pour l'accomplissement efficace de la législation en vigueur.

3. CONSOMMATION DURABLE

Le concept de consommation durable est assez bien connu en Égypte, surtout par les principaux groupe d'intérêt, comme les ONG, les institutions universitaires et une grande partie des acteurs qui ont un rapport avec la production plus propre et dans une moindre mesure, par ceux qui ont un rapport avec la protection de l'environnement. En fait, depuis quelques années, elle est présente dans le discours de certaines organisations civiles de référence, comme le CEDARE susmentionné ou le Bureau arabe pour la jeunesse et l'environnement.

Toutefois, le concept n'est pas vraiment présent dans la pratique ou dans la législation applicable même si, comme il a été mentionné dans le chapitre précédent, dans l'élaboration de la Stratégie nationale pour le développement durable, on accorde une certaine importance à l'approche de la CPD dans certaines des onze priorités définies.

Par ailleurs, dans le cadre du programme décennal africain pour la consommation et la production durables, le Caire a été choisi comme exemple d'une mégapole africaine pour la promotion de la consommation et la production durables. Un comité de décision a été créé à travers la coopération des différentes parties impliquées, l'Agence égyptienne des affaires environnementales, le gouvernement du Caire et le Centre national égyptien pour la production propre. Son but est de préparer la documentation du programme de la CPD au Caire en coordination avec le PNUE. Le Centre national égyptien pour la production propre, un des participants à la Table ronde africaine sur la CPD, accueillera la prochaine réunion en 2009. Les principaux défis à relever en ce sens sont les suivants :

- Les barrières à l'information en raison du manque de sensibilisation et d'information, etc.
- Les aspects législatifs, avec l'accent mis sur les faibles politiques et la législation ou les stratégies spécifiques et sur l'absence de coopération entre les groupes d'intérêt.

Parmi les opportunités et les besoins à traiter, il convient de souligner les suivants :

- Sensibiliser sur le sujet.
- Impliquer les groupes d'intérêt.
- Soutenir les nouvelles initiatives et celles déjà mises en œuvre.
- Adapter au contexte local.
- Générer des politiques et une législation spécifiques.
- Créer des conditions de marché appropriées.

Quant au transport, la route est le moyen le plus fréquemment utilisé par un grand nombre de passagers et de marchandises. L'expansion du transport routier au cours des dernières années a provoqué une augmentation considérable du nombre de véhicules. En outre, l'âge moyen des véhicules est relativement élevé, et il convient, par conséquent, d'ajouter au nombre de véhicules en circulation, leur faible efficacité énergétique, leur consommation élevée ainsi que les émissions atmosphériques importantes qu'ils génèrent.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les études réalisées dans le cadre du projet d'amélioration de l'air dans le Grand Caire, révèlent que les sources de pollution par les particules en suspension dans le Grand Caire, dans des conditions normales, sont l'incinération des déchets agricoles, l'industrie et le transport. Dans le dernier cas, les grands et nombreux embouteillages dans plusieurs zones constituent une importante source de pollution atmosphérique.

Dans la majorité des cas, les décharges de déchets ne subissent aucun contrôle et souvent les déchets y sont incinérés, comme c'est le cas à El-Wafaa Wal-Amal, dans le Caire. Cependant, de récentes études montrent que la plus grande source de pollution par les particules en suspension est l'incinération des déchets agricoles, comme la paille provenant de la culture du riz.

En ce qui concerne le transport, le ministère d'État chargé des affaires environnementales continue le projet d'associer le type de licences délivrées aux véhicules, aux niveaux d'émissions enregistrés. À cet effet, les propriétaires des véhicules qui souhaitent circuler sont tenus de se soumettre à un contrôle d'émissions. Vers la fin de 2006, plus de 70 % du total des véhicules égyptiens ont été assujettis à ce programme.

Plusieurs programmes ont été élaborés dans ce domaine afin de promouvoir le changement des sources d'énergie dans le transport public, à travers l'utilisation du gaz naturel au lieu des combustibles fossiles. Entre 2006 et 2007, 50 autobus roulant au gaz naturel ont été mis en circulation dans le réseau du Caire, le but étant d'incorporer 25 unités additionnelles par an. Un programme similaire est en cours d'étude pour substituer les taxis de plus de 35 ans par des véhicules roulant au gaz naturel.

Il existe d'autres projets, axés sur la réduction des émissions, qui considèrent l'interdiction de certains moteurs et technologies, ou la délocalisation des ateliers industriels en dehors de la ville. Toutefois, il existe un nombre significatif de projets dans le domaine du contrôle et de la prévention, basés sur le suivi des émissions, tant dans l'industrie que dans les villes, et de la mise en place d'indicateurs et de protocoles d'action.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'amélioration dans les domaines de l'efficacité énergétique et dans les secteurs de l'industrie, du transport, de l'électricité et du bâtiment, constitue encore un défi au niveau local. Il est entendu que l'application de l'efficacité dans la production et la consommation, y compris la réduction de la demande, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pourrait avoir de nombreux avantages. Selon les termes du ministère d'État chargé des affaires environnementales, « doter ces domaines de technologies efficaces appuierait résolument les efforts visant à élaborer des modèles de production et de consommation durables ».

Le coefficient de l'intensité énergétique en Égypte est assez élevé (0,53) en comparaison avec l'Europe et les pays de l'Afrique du Nord. Ceci est dû à diverses causes, parmi lesquelles la quantité d'énergie consommée et perdue en conséquence des fortes subventions et les bas prix des carburants, ce qui rend nécessaire la sensibilisation pour une meilleure efficacité énergétique.

Hormis les mesures adoptées afin d'améliorer l'utilisation de l'énergie dans l'industrie, l'État a proposé d'autres lignes d'action relatives à la réduction des pertes, la modernisation et la mise en œuvre des centres de distribution d'énergie et la promotion des systèmes de cogénération. Ces actions sont

complétées par d'autres mesures spécifiquement orientées vers les secteurs du transport ou de la construction.

La création, fin 2006, de la Cour suprême de l'énergie, ajoutée à la Stratégie nationale pour le développement durable, a joué un rôle important, donnant un élan à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

L'Agence nationale pour les énergies renouvelables est chargée de promouvoir l'utilisation de ces énergies. Le potentiel des énergies renouvelables en Égypte est très élevé, étant estimé, dans la région du Golfe de Suez, à l'équivalent de la capacité installée dans le pays en 2004. Le réseau actuel des turbines éoliennes fournit 1 % de la demande en énergie (ce pourcentage étant susceptible d'augmenter à 3 % en 2010 grâce à plusieurs projets) qui est complétée par une présence croissante d'installations d'énergie solaire à cycle combiné (également croissante). Dans le même sens, il convient de souligner l'existence de 200 000 chauffe-eaux solaires domestiques.

Dans le cas du développement de l'énergie éolienne, l'Égypte est située à la tête de la région MENA. L'intérêt pour ce sujet a commencé dans les années 70 ; divers types de contrats ont été signés pour explorer les options pour son développement, permettant un certain progrès par rapport au reste de la région. Les études effectuées relatives au potentiel du vent en tant que source d'énergie, ont donné lieu à l'Atlas éolien d'Égypte, qui, en plus de la coopération et du soutien des pays européens leaders du développement dans ce domaine, a contribué à un important développement commercial de cette ressource.

Parmi les projets les plus remarquables dans ces domaines, le label d'efficacité des appareils électriques domestiques revêt une importance particulière, car il permet aux consommateurs de comparer l'efficacité énergétique des appareils domestiques au moment de l'achat. Il existe actuellement trois normes pour les réfrigérateurs, les appareils de climatisation et les machines à laver.

Un autre succès concerne la collecte de fonds pour établir un laboratoire pour la vérification de l'efficacité énergétique, essentielle pour compléter les activités développées, comme l'éco-label, l'établissement de normes ou l'amélioration de l'efficacité énergétique.

GESTION DE L'EAU - RESSOURCES NATURELLES

Le Nil a toujours été, et continue d'être, la principale artère de L'Égypte. C'est la raison pour laquelle l'administration et les pouvoirs publics ont concentré leurs efforts pour le protéger de la pollution directe et améliorer la qualité de ses eaux. Le bassin du Nil a toujours souffert de la pollution, directe et indirecte, provenant des industries et des villes situées le long de son cours. L'absence de systèmes de traitement et le passage des cours d'eau à travers les villes ont conduit au déversement des déchets dans le fleuve. Son utilisation pour l'agriculture a également causé des problèmes de pollution. À son tour, le secteur agricole a souffert du même problème puisque l'utilisation de la ressource polluée est fondamentale pour l'irrigation. La pollution de l'eau en Égypte est un problème complexe en raison de la variété et de l'accumulation de polluants et de la nécessité de forts investissements pour les éliminer.

La diversité d'organismes publics officiels et d'organismes de réglementation chargés de la gestion de l'eau pourrait être l'un des facteurs limitant l'efficacité et le progrès des mesures adoptées. Pour cette raison des mesures de coordination des autorités sont en cours d'étude par le ministère d'État chargé des affaires environnementales.

En ce qui concerne les mesures visant à améliorer de la qualité de l'eau, des efforts sont déployés pour protéger et améliorer l'eau par le biais de l'implantation de douze programmes du ministère d'État chargé des affaires environnementales, notamment :

- Le suivi et le développement des bases de données pour le bassin du Nil.
- La détection et l'interruption des décharges industrielles et domestiques.
- La gestion des déchets transportés à bord des navires.

- Le traitement des déchets agricoles.
- La mise en œuvre des systèmes de gestion des déchets.
- La mise en œuvre de programmes de prévention et d'information et plans d'urgence.
- L'élaboration de mesures pour la recherche et le développement.
- L'augmentation du niveau d'application de la législation en vigueur.

Le ministère a identifié certaines lignes d'action principales pour améliorer la qualité de l'eau, qui consistent à :

- Éviter la décharge de déchets industriels non traités, directs ou filtrés, dans l'ensemble du bassin du Nil.
- Éviter la décharge de déchets domestiques filtrés, en utilisant les eaux usées traitées dans le reboisement.
- Améliorer la qualité des eaux usées agricoles avant qu'elles ne soient pompées dans les canaux.
- Réglementer la situation des nasses de pêche.

D'autres projets sont également développés en vue d'atténuer le problème de la pénurie de l'eau et la désertification, en approvisionnant en eau les communautés du désert privées de cette ressource, à travers des sources permanentes non traditionnelles.

Enfin, il convient de noter que l'activité touristique croissante est en train de générer des pressions environnementales, tant sur l'utilisation des ressources que sur la production de la pollution et des déchets, et constitue une menace pour la biodiversité (notamment le cas des récifs coralliens, menacés par l'exploitation touristique croissante dans les zones de Hurghada, Sharm El-Sheikh et du Golfe d'Aqaba).

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets urbains en Égypte nécessite une approche intégrée pour faire face aux multiples composants, aspects et systèmes existants. Le cadre de gestion établi dans le pays n'offre pas à la population des niveaux acceptables d'hygiène, de sécurité, de santé ou de protection de l'environnement.

Au niveau urbain, l'accumulation élevée de déchets solides dans les blocs résidentiels et leur entourage, montre clairement les lacunes du système de ramassage, dues :

- Au manque d'expérience et de qualification du personnel chargé de la gestion.
- Aux lacunes des systèmes administratif et institutionnel et du manque d'intégration et de coordination entre les groupes d'intérêt.
- Au manque de décharges et d'installations de gestion modernes par rapport à la quantité de déchets existants.
- Au faible niveau de sensibilisation et de la mauvaise pratique dans la gestion des déchets urbains.
- Au maigre budget destiné à l'application et au contrôle de la législation en vigueur.

Parmi les activités en cours pour résoudre les problèmes de gestion des déchets, il convient de souligner les suivantes, fruit de la collaboration entre le ministère d'État chargé des affaires environnementales et d'autres organismes publics et privés :

- L'élimination des points critiques d'accumulation de déchets, en particulier dans le Grand Caire.

- Amélioration de l'efficacité des opérations de ramassage et de transfert des déchets, avec l'incorporation d'équipements technologiques et de contrôle anti-brûlage.
- Amélioration de la gestion des déchets agricoles en collaboration avec l'Organisation arabe pour l'industrialisation, à travers la construction d'usines de traitement et de transformation pour générer le compost, recycler les déchets et produire de l'énergie.

En général, la gestion des déchets inertes et dangereux est l'un des principaux problèmes environnementaux et sanitaires du pays. Le manque d'infrastructures appropriées, l'incinération en plein air de tout genre de déchets, l'absence de séparation des déchets dangereux des autres types de déchets pour leur recyclage éventuel, sont des pratiques répandues et habituelles en Égypte. Les efforts du gouvernement, d'autres organisations et des ONG ont considérablement augmenté ces dernières années, bien qu'il soit encore nécessaire de réaliser des investissements à grande échelle dans les infrastructures et des campagnes de sensibilisation impliquant le public et l'industrie. Des initiatives devant surtout viser l'origine du problème : la production massive de déchets.

3.1. Achats publics durables

En 2007, le rapport de l'organisation Global Integrity, décrivait le contexte de l'achat public en Égypte comme étant « très fort ». L'achat public est couvert et réglementé par la loi n° 89/1998, qui décrit les soumissionnements et les offres. Le projet de loi prévoit les conflits d'intérêts et dispose d'un mécanisme pour contrôler les actifs, les revenus et les dépenses des fonctionnaires chargés de l'achat public. Conformément à cette loi, les gros achats doivent être soumis à des appels d'offres concurrentiels, les offres rejetées ont le droit de remettre en question cette décision devant la Justice et les entreprises impliquées dans des affaires de corruption sont exclues de futurs appels d'offres. Le site consacré aux achats du gouvernement a récemment été créé (en mai 2008, essentiellement en langue arabe) et offre aux entreprises l'accès en ligne, avec un registre de fournisseurs et des informations sur les appels d'offres en cours.

Quant à l'inclusion de critères environnementaux et sociaux dans le processus de sélection des offres, la loi citée au paragraphe précédent n'inclut aucune disposition en ce sens. Il y a certaines considérations relatives à la préférence pour les fournisseurs égyptiens, mais sans trop insister sur la question.

4. Responsabilité sociale des entreprises

En Égypte, l'intérêt pour la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a commencé en 1990. En effet, c'est à travers les premiers mouvements de libéralisation de l'économie que le secteur public a recherché des alliances dans le secteur privé et la société civile. Cela devait permettre d'assurer la viabilité du processus et de traiter les questions concernant la prestation de services publics de base, par le biais d'alliances public-privé, bien que ce terme ne fût pas encore utilisé.

La vision de la RSE n'a pas évolué depuis et continue d'être considérée comme une forme de mécénat externe des entreprises, agissant, dans la majorité des cas, à travers la volonté personnelle de certaines entreprises et non pas comme une revendication de la société égyptienne, en dépit des efforts de certains agents.

Le gouvernement a travaillé en douceur sur la promotion de la RSE, tant au niveau interne de l'administration publique (par exemple, dans l'Unité pour la transparence du ministère de l'Investissement pour lutter contre la corruption) qu'au niveau international (l'Égypte a été le premier pays africain et arabe à signer une déclaration de l'OCDE relative à l'investissement international et aux entreprises multinationales) mais il y a encore un long chemin à parcourir.

Les difficultés pour donner une véritable impulsion à la RSE actuellement identifiées sont les suivantes :

- La faible capacité de l'état pour vérifier la conformité avec la législation en vigueur. Cela rend la RSE (qui devrait être soutenue à ce niveau) difficile de proposer à la majorité des entreprises lorsque celles-ci n'ont pas encore accompli les conditions légales.
- L'absence de demande de la part de la société civile d'un comportement durable de la part des entreprises, au-delà de la considération de la RSE comme le simple mécénat.
- Le niveau de corruption. L'Égypte est l'un des pays de la zone MENA avec les indicateurs de corruption les plus élevés, ce qui représente beaucoup de difficultés lors de la mise en œuvre des éléments de la RSE, tels la transparence et la reddition des comptes.

Les leviers de changement qui devraient être impulsés sont :

- Les intérêts de l'État dans les initiatives publiques-privées pouvant aider l'extension des services aux collectifs les plus défavorisés. Cette question doit être traitée avec précaution, étant donnée le débat relatif à la substitution du secteur public par des initiatives privées.
- Des efforts considérables sont déployés pour attirer des investissements étrangers pouvant servir de levier pour introduire des critères de la RSE de la part des investisseurs, dans la mesure où les multinationales ayant une base en Égypte et les entreprises disposant de fournisseurs égyptiens pourraient étendre l'utilisation des critères de la RSE.
- Le Caire (y compris Gizeh) et l'Alexandrie ont la plus grande concentration de population urbaine et constituent les principaux centres commerciaux et industriels du pays, ce qui pourrait favoriser des actions concentrées d'un grand impact sur la prise de conscience ou la diffusion de la RSE, ou des actions par secteur.
- Le secteur du tourisme pourrait être gravement touché par le changement climatique, ce qui permettrait la mise en œuvre d'actions pour promouvoir la sensibilisation au développement durable (environnemental, économique et social) comme une vision plus ample de la RSE.

Bien que le concept de la RSE implique que la conformité avec les normes juridiques se fasse de manière volontaire, dans le cas présent il serait d'un grand intérêt de renforcer la tâche de l'État en promouvant une prise de conscience quant au respect de la législation, comme un premier pas vers la responsabilité sociale des entreprises. Le deuxième pas consisterait à passer d'une conception purement philanthropique à une vision stratégique de la RSE liée au développement durable de l'entreprise et de la société. Il est nécessaire de tirer parti de l'effort des multinationales pour transférer la RSE à la chaîne locale d'approvisionnement et de canaliser le soutien aux organisations sociales pour consolider ce changement de conception et augmenter le niveau d'exigence envers les entreprises pour qu'elles l'accomplissent. Enfin, il est nécessaire d'introduire la RSE dans les universités et les écoles de commerce. Bien que l'Université du Caire ait montré son intérêt dans des programmes tels que le Pacte mondial, il n'existe aucun cursus adéquat et ce concept n'a pas non plus été incorporé dans les plans d'études.

4.1. Promoteurs et projets

Les initiatives suivantes doivent être soulignées :

- En 2007, un rapport a été publié sous le patronage de Vodafone et du Groupe Mansour (une des rares sociétés à mentionner la RSE dans leur site), intitulé *Business solutions for human development* (Solutions d'affaires pour le développement humain) qui détaille les contributions des commerces et du gouvernement égyptiens aux Objectifs du millénaire pour le développement.
- L'Association des entreprises pour la préservation de l'environnement est membre du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD). Elle a été fondée en 1996 par le CEDARE et réunit des entreprises favorables au développement durable qui pourraient offrir un moyen d'introduire la RSE.
- Le programme des nouvelles villes industrielles. Lié à l'aspect de la concentration de la population et des entreprises, ce programme a été opérationnel depuis 20 ans et vise à concentrer la croissance entrepreneuriale dans des zones spécifiques, évitant leur dispersion

dans les zones urbaines et promouvant une gestion plus efficace des ressources. Bien qu'il n'englobe pas la vision de la RSE, il pourrait être un outil complémentaire important.

- Le Centre égyptien pour les études économiques est une ONG qui se définit comme un laboratoire d'idées indépendant. Il a entrepris une brève étude sur la RSE en Égypte, mais il s'agit principalement d'une compilation d'expériences dans d'autres pays plutôt qu'en Égypte. Il collabore avec le Pacte mondial.
- L'initiative Égypte éducation (EEI) est une alliance publique-privée spécialisée dans l'amélioration du niveau éducatif en Égypte à travers l'utilisation de technologies de l'information et de la communication. Le ministère de la Communication et des Technologies de l'information, le ministère de l'Éducation ainsi que huit membres du Forum mondial de l'économie (Cisco, HP, IBM, Intel, Microsoft, Oracle, CA et Siemens) collaborent avec l'EEI.
- Dans son portail, le ministère de l'Investissement offre la possibilité de soutenir l'objectif pour une éducation universelle des entreprises qui participent aux coûts de construction et d'entretien de 2 200 écoles, alors que le gouvernement assume les salaires et les charges d'exploitation des écoles.
- Le Centre John D. Gerhart pour le mécénat et l'engagement civique, Université américaine du Caire. Malgré sa tendance américaine claire, c'est l'une des rares institutions universitaires dont l'objectif est de promouvoir l'action sociale des entreprises. Il collabore avec la Chambre de commerce américaine en Égypte et dans des actions du PNUE et du Pacte mondial.


Au niveau régional, il existe deux initiatives qui pourraient au moins exercer une certaine influence

- Le programme national de réforme de l'investissement comprend des mesures spécifiques visant le renforcement des investissements en matière d'environnement et mentionne le rôle de la RSE dans ce domaine. Il est soutenu par l'OCDE.
- L'Institut de gouvernance des entreprises (HAWKAMA) a été créé en 2006 à Dubaï pour soutenir les progrès obtenus dans le domaine de la gouvernance des entreprises de la région MENA.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Pollution de l'air, Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA).
- Efficacité énergétique et énergie renouvelable, synthèse des études nationales, Plan Bleu, Égypte, mars 2007.
- *Annual Guide for Environmental Data and Indicators*, EEAA/APAT, 2008.
- Questionnaire présenté par le point focal national égyptien du CAR/PP.
- Plan d'action national pour l'environnement - Égypte 2002/17, décembre 2001.
- Version préliminaire du document : *Sustainable Consumption and Production Programme for Cairo City*, août 2008.
- Table ronde des experts sur la consommation et la production durables dans la région arabe, Ligue des États arabes, mars 2008.
- *Sustainable Consumption and Production in Africa: Second Regional Status Report*, PNUE, 2004-2006.
- *State of Environment in the Arab Region - A progress Report*, PNUE, 2003.
- *The African 10 Year Framework Programme (10YFP) on Sustainable Consumption and Production*.
- *Priority issues in the Mediterranean environment*, PNUE, 2006.
- *Current Status of Renewable Energies in the Middle East – North African Region*, PNUE/ROWA, juin 2007.

- *State of the art of sustainable production in the Mediterranean*, PNUE/PAM, 2006.
- *Sustainable Building & Construction in The Arab Region*, Ligue des États arabes, juin 2005.
- *Industry and Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ROWA/ESCWA/CAMRE, septembre 2001.
- *Integrated Natural Resource Management for Combating Desertification in West Asia*, PNUE/ROWA, décembre 2006.
- *Voluntary Environmental Initiatives for Sustainable Industrial Development: concept and applications*, PNUE/ROWA, mars 2004.
- Document de référence sur la responsabilité sociale des entreprises et la citoyenneté d'entreprise dans le Monde arabe, Le Caire, Égypte, novembre 2007.
- *Strengthening Responsible Corporate Citizenship in the Businesses of the MENA Region*, UJRC, Jordanie, août 2006.
- *Corporate Social Responsibility across Middle East and North Africa*, Melsa Ararat, avril 2006.
- *Energy for Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ROWA.
- *Environment Outlook for the Arab Region*, PNUE/ROWA, 2009.
- *Promoting Sustainable Energy Production and Consumption in the Arab Region*, UN/ESCWA, mars 2008.
- Campagne arabe sur le Climat, Ligue des activistes indépendants, octobre 2007.

 <p>ISRAËL ³²</p>	POPULATION : 7 112 359
	SUPERFICIE : 22 145 km ²

1. INTRODUCTION

Israël se caractérise par une économie de marché avancée au niveau technologique avec une forte présence de l'État. Cette économie repose sur l'importation du pétrole brut, des matières premières et de l'équipement militaire. Malgré les ressources naturelles limitées, Israël a développé ses secteurs agricole et industriel de manière intense pendant les vingt dernières années. À part les grandes quantités d'importations de céréales, le pays est très autosuffisant en produits agricoles. Les diamants taillés, les équipements de haute technologie et la production agricole (fruits et légumes) sont ses principales exportations.

Le PIB d'Israël, suite à un léger recul au début de la décennie, a augmenté d'environ 5 % par an. Néanmoins, en 2008 la croissance s'est stabilisée à 4,2 % (estimation) à cause de la crise mondiale. La politique fiscale du gouvernement, accompagnée des réformes structurelles au cours des dernières années, a favorisé un fort afflux d'investissements étrangers, une augmentation des revenus fiscaux et une croissance de la consommation du secteur privé, ce qui a permis de placer l'économie sur une voie solide de croissance.

Données économiques			
PIB (est. 2008)	205,7 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	4,2 % (est. 2008)
PIB par habitant	28 900 \$ (est. 2008)	Population active	2,95 millions (est. 2008)
PIB par secteur (est. 2008)	Agriculture : 2,7 % Industrie : 31,7 % Services : 65,6 %	Population active par secteur (est. 2008)	Agriculture : 2 % Industrie : 16 % Services : 82 %
Taux de chômage	6,1 % (est. 2008)	Dette publique	75,7 % du PIB (est. 2008)
Revenu des ménages (2007)	10 % les plus bas : 2,6 % 10 % les plus élevés : 24,2 %	Taux d'inflation	4,7 % (est. 2008)
Produits agricoles	Fruits citriques, légumes, coton, bœuf, volaille, produits laitiers		
Principales Industries	Projets de haute technologie (aviation, communications, systèmes de conception assistée par ordinateur, médicaments, produits électroniques, fibre optique), dérivés du papier et du bois, potassium et phosphates, aliments, boissons, tabac, soude caustique, ciment, construction, métaux, produits chimiques, plastiques, diamants taillés, textiles, chaussures		
Production d'électricité	48,7 milliards de kWh (2006)	Consommation d'électricité	44,74 milliards de kWh (2006)

³² L'information de ce chapitre n'a pas été confirmée par le point focal du CAR/PP d'Israël.

Exportations d'électricité	1,844 milliard de kWh (est. 2006)	Importations d'électricité	0 kWh (est. 2007)
Production de pétrole	5 966 barils/jour (est. 2007)	Consommation de pétrole	232 300 barils/jour (est. 2006)
Exportation de pétrole	82 910 barils/jour (est. 2005)	Importation de pétrole	334 300 barils/jour (est. 2005 est.)
Production de gaz naturel	2,35 milliards de m ³ (2006 est.)	Consommation de gaz naturel	2,27 milliards de m ³ (est. 2006)
Exportations	54,16 milliards de \$ (est. 2008)	Importations	62,52 milliards de \$ (est. 2008)
Exportations par produits	Machinerie et équipements, logiciels, diamants taillés, produits agricoles, produits chimiques, textiles et vêtements		
Importations par produits	Matières premières, équipement militaire, matériel d'investissement, diamants non taillés, combustibles, céréales, biens de consommation		
Exportations par partenaires commerciaux	États-Unis 35 %, Belgique 7,5 %, Hong Kong 5,8 % (2007)		
Importations par partenaires commerciaux	États-Unis 13,9 %, Belgique 7,9 %, Allemagne 6,2 %, Chine 6,1 %, Suisse 5,1 %, Royaume-Uni 4,7 %, Italie 4,1 % (2007)		

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*.

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et production propre

Au cours des vingt dernières années, l'économie israélienne est passée d'un modèle basé sur l'agriculture et une petite production technologique à un modèle qui repose sur l'industrie de haute technologie. Ce type d'industrie qui a eu une croissance de 70 % depuis 1965, inclut plus de 12 000 usines industrielles de haute technologie en 2005.



L'industrie des diamants, des produits chimiques et des produits pharmaceutiques sont des secteurs également importants dans le pays étant donné leur impact sur l'économie et sur l'environnement.

Comme nous l'avons souligné dans l'édition précédente de ce rapport ³³, les principales régions concernées d'Israël incluent la région industrielle de Ramat-Hovav (dans le désert du Néguev), une des zones industrielles les plus polluées du pays, et la baie de Haïfa, le port le plus important d'Israël, dont la concentration des activités industrielles s'organise de la manière suivante : une centrale électrique à combustibles lourds (transformés en gaz naturel pour la production d'énergie), la raffinerie de Haïfa, industries pétrochimiques, le port de Haïfa, le stockage, chargement et déchargement des produits chimiques et des combustibles dangereux. Des projets pilotes d'implémentation de la directive IPPC ont été initiés dans les deux régions en 2006 et 2007, respectivement. Les industries ont été obligées de présenter une demande d'autorisation et d'effectuer une analyse de MTD-GAP conformément au BREF, ainsi que d'implémenter les meilleures techniques disponibles.

La région industrielle d'Ashdod est la troisième zone concernée et contient la plus haute concentration des activités industrielles suivantes : une centrale électrique à gaz naturel, la raffinerie d'Ashdod, le port d'Ashdod, les industries chimiques, le stockage, le chargement et le déchargement de produits chimiques et combustibles dangereux, etc.

En ce qui concerne les effets environnementaux associés au secteur des services, l'utilisation de l'oxyde d'éthylène pour la stérilisation dans les hôpitaux, tel qu'il a été mentionné dans l'édition précédente de ce rapport, est toujours une source de pollution environnementale non résolue dans le secteur des soins sanitaires. Néanmoins, les hôpitaux sont actuellement obligés d'installer des mécanismes de prévention des émissions atmosphériques.

³³ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

2.2. Promotion de la production propre

CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

Observations générales

Dans ce chapitre, il convient de souligner l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur la protection de l'environnement en juillet 2008. Cette loi établit clairement le but suivant : « protéger et préserver une bonne qualité de l'environnement et l'améliorer, prévenir les dommages causés à l'environnement ou à la santé publique et rejeter les bénéfices économiques résultant des dommages causés à l'environnement, entre autres, par le biais d'amendes tenant compte du degré des dommages, du bénéfice résultant ou du rendement produit par l'implémentation de procédés nocifs associés aux dommages mentionnés ci-dessus ».

Au cours des dernières années, nous avons pu constater que le principe de pollueur-payeur a évolué vers le principe que la prévention de la pollution est rentable et que le ministère de la Protection de l'environnement centre ses efforts sur la promotion de cette approche proactive dans l'industrie.

Cependant, l'implémentation efficace des réglementations gouvernementales qui favorisent le développement industriel durable affronte toujours des défis tels le manque de ressources humaines et financières nécessaires pour leur implémentation. Dans le but d'affronter cette situation, le ministère de la Protection de l'environnement a fait passer une demande de ressources humaines et budgétaires au ministère des Finances.

Pollution atmosphérique et émission de gaz à effet de serre

Pendant les dernières années, le ministère de la Protection de l'environnement a adopté une politique sur la pollution de l'air basée sur la directive IPPC, destinée aux industries grandes et/ou complexes (l'industrie chimique par exemple), ainsi que le document allemand des normes sur les émissions TA-Luft 2002 pour les petites et moyennes industries.

En 2008 une nouvelle loi sur l'air propre a été approuvée. Cette loi, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2011, apporte un cadre global pour la réduction et la prévention de la pollution de l'air, grâce à l'établissement des responsabilités et des obligations du gouvernement, des autorités locales et du secteur industriel. Le but de cette loi est « d'améliorer la qualité de l'air, de prévenir et de réduire la pollution atmosphérique grâce, entre autres, à l'établissement des interdictions et des obligations suivant le principe préventif, dans le but de protéger la vie, la santé et la qualité de vie humaine et de protéger l'environnement, y compris les ressources naturelles, les écosystèmes et la biodiversité pour la société et les futures générations, tout en tenant compte de leurs besoins ».

La loi globale régit un grand éventail de mesures qui incluent, entre autres :

- l'établissement des valeurs limites d'émissions ;
- les exigences pour la délivrance des autorisations des émissions des plus grandes industries polluantes ;
- la publication des données sur les prévisions et la qualité de l'air ;
- la désignation du ministère de la Protection de l'environnement en tant que responsable de la pollution produite par les véhicules ;
- la formulation d'un plan national pour réduire et prévenir la pollution atmosphérique ;
- l'échantillonnage et le suivi des polluants atmosphériques ;
- les obligations des autorités locales à réduire et à prévenir la pollution de l'air dans le cadre de leur juridiction ;
- le renforcement de la mise en application des législations et des amendes plus sévères.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, une des principales sources d'émissions est le nombre élevé de véhicules en Israël. Le gouvernement a pris une décision qui implique la préparation d'un plan national de réduction de la pollution causée par le secteur du transport. Cette décision concerne plusieurs ministères qui devront adopter de nombreuses mesures. En tant qu'exemple, un système de taxes différenciées pour les véhicules et les combustibles, basé sur la recommandation du Comité interministériel de taxes vertes, sera appliqué en 2009. Le premier rapport du comité fournit des recommandations sur les taxes/impôts différenciés pour les combustibles et les véhicules selon leur rentabilité environnementale (établir un rapport entre le taux des taxes sur les véhicules et sur les combustibles selon leur pollution et leurs dommages à l'environnement). Ces recommandations ont été approuvées par une décision du gouvernement en janvier 2007. Le deuxième rapport, qui traite d'autres applications des taxes sur l'énergie, est en cours de préparation.

Israël analyse actuellement son potentiel de réduction des émissions des gaz à effets de serre dans la période post-Kyoto. Les projets des mécanismes de développement propre (MDP) ont augmenté et 13 projets israéliens sont inscrits aux Nations unies.

Efficacité énergétique

Une proposition du gouvernement sur l'efficacité énergétique a été approuvée en 2008. Cette proposition a pour but d'économiser 20 % sur la consommation d'énergie prévue d'ici 2020. Le programme inclut l'efficacité énergétique comme un moyen de s'attaquer au changement climatique. Parmi les mesures proposées nous pouvons citer : les économies d'énergie dans les structures domestiques et gouvernementales, la construction écologique, un niveau plus élevé de l'efficacité énergétique concernant les appareils électriques, des programmes d'information sur l'utilisation raisonnable de l'électricité et l'établissement d'un fonds pour l'efficacité énergétique.

En conséquence, le ministère des Infrastructures et le ministère de la Protection de l'environnement réalisent un travail considérable dans la promotion d'une meilleure efficacité énergétique des infrastructures commerciales et industrielles. En ce qui concerne les usines industrielles, les plus grandes usines industrielles à combustion sont obligées à réaliser une étude sur l'efficacité énergétique et sur la réduction des pertes énergétiques.

En ce qui concerne le domaine des énergies renouvelables, une décision du gouvernement, qui date de l'année 2008, exige une promotion de la recherche, le développement technologique et la production des énergies renouvelables. Les buts du nouveau plan à implémenter de 2008 à 2012, sont l'augmentation des ventes de l'énergie renouvelable et des investissements dans la recherche et le développement dans ce domaine.

Eaux usées et gestion de l'eau

Une nouvelle autorité israélienne de l'eau a été créée en 2007 et centralise, dans une seule administration, la plupart des responsabilités concernant la gestion de l'eau, qui étaient distribuées sur plusieurs ministères du gouvernement. Cette autorité est responsable de la chaîne complète de la gestion de l'eau qui va de son traitement jusqu'à sa récupération. Elle est aussi chargée de l'établissement des taxes et de la modification du prix de l'eau de manière à l'ajuster à ses coûts d'approvisionnement, et inclut l'aspect de la rareté de cette ressource épuisable. Un des instruments clés de la gestion de la demande, est l'impôt différencié sur l'exploitation pour les producteurs d'eau.

Étant donné la pénurie d'eau croissante au niveau national, l'autorité de l'eau a introduit pendant les dernières années, des nouvelles contraintes concernant l'irrigation ainsi que des prix de l'eau plus élevés pour les secteurs industriel et agricole. De même, des nouvelles propositions de régularisation des normes sur la modernisation et la qualité des effluents, qui sont appropriées pour l'irrigation illimitée et le rejet dans les rivières, ont été formulées et sont en cours d'approbation parlementaire en 2009.

En ce qui concerne les effluents industriels, Israël demande à l'industrie de traitement des eaux de suivre la directive IPPC et les principes de MTD.

Gestion des déchets

L'application des taxes a été une des mesures implémentées afin de réduire la quantité des déchets rejetés dans les décharges. En janvier 2007, le parlement a approuvé un amendement de la loi sur le maintien de la propreté, qui exige au gérant d'une décharge le paiement d'une taxe pour chaque tonne de déchets déposée dans la décharge. Le montant de cette taxe dépend du type de déchets et du type de décharge, et sera implémentée progressivement pendant une période de cinq ans jusqu'en 2011. Cette taxe concerne six catégories de déchets : les déchets solides municipaux, les déchets secs, les déchets résiduels après le tri, les boues des traitements, les boues industrielles stabilisées et les déchets de la construction et de la démolition.

En ce qui concerne le recyclage des déchets, il faut mentionner les progrès considérables du recyclage des déchets produits par la construction et par la démolition.

Contrôle intégré de la pollution

Comme il a été mentionné dans l'édition antérieure de ce rapport, le système des autorisations pour les usines industrielles d'Israël est basé sur une approche similaire à celle de la directive IPPC et en conséquence, plusieurs projets sont en cours d'élaboration. En accord avec cette approche, le gouvernement a récemment décidé d'adopter les principes essentiels de la Directive citée ci-dessus dans le processus des autorisations pour les grandes usines industrielles, qui incluent l'implémentation des MTD, les normes et les modèles environnementaux, les autorisations intégrées et la notification publique.

D'un autre côté, un amendement a été introduit dans la loi des licences d'activité commerciale et industrielle et inclut des améliorations au niveau de la transparence, des conditions environnementales des autorisations et une uniformité dans tous les secteurs.

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Les instruments économiques utilisés en Israël incluent les taxes, les frais et les charges, les systèmes de remboursement de consigne, des subventions environnementales et des déductions fiscales et des systèmes de prêts adaptés, des investissements et des aides. Les amendes, les frais et les taxes servent à pénaliser les organisations qui font un mauvais usage ou polluent les ressources naturelles et à appliquer les coûts d'utilisation à l'utilisateur, alors que les déductions fiscales et les mécanismes d'aide financière servent à inciter l'adoption des activités écologiques et la promotion des programmes de production propre.

En général, les taxes environnementales sont assez équilibrées par rapport aux incitations des investissements environnementaux. En tant qu'exemple nous pouvons citer les taxes sur les décharges destinées à offrir un soutien aux installations de recyclage et aux programmes de réduction des décharges.

L'utilisation des subventions pour promouvoir les objectifs environnementaux est apparue au cours des dernières années. Les subventions servent à offrir des incitations pour le développement de la technologie « propre » et à encourager les pollueurs à changer leurs habitudes. Dans certains cas, les impôts sur les importations sont supprimés sur les installations de contrôle de la pollution et de réduction des déchets. Pendant les dernières années, Israël a commencé à octroyer des aides financières aux entreprises pour la promotion des investissements environnementaux. Les subventions ont été attribuées pour ce type d'investissement aux entreprises laitières, aux stations de récupération des effluents, au transport des déchets solides pour réguler les décharges, à la promotion du recyclage de l'eau et à la réduction des déchets dangereux.

Voici quelques mesures adoptées afin de promouvoir l'investissement en matière de CPD :

- Des évaluations et des critères environnementaux ont été incorporés dans les processus de prise de décisions concernant l'attribution des aides financières aux stations industrielles, conformément à la loi de l'incitation à l'investissement de capital et la loi de l'incitation à la recherche et au développement.

- Des fonds d'investissement vert ont été créés pour l'investissement dans les entreprises de technologie verte.
- Des taxes différenciées sur les véhicules et les combustibles entrent en vigueur en 2009, et sont basées sur les recommandations du Comité interministériel de taxes vertes. Le premier rapport du comité, publié en 2007, contient des recommandations sur les taxes et les impôts différenciés concernant les combustibles et les véhicules selon leur performance environnementale (ajustement des taux des taxes sur les véhicules et sur les combustibles selon leur pollution et les dommages qu'ils causent à l'environnement). Ces recommandations ont été approuvées par une décision gouvernementale en janvier 2007. Le deuxième rapport traitant d'autres applications des taxes sur l'énergie, est en cours de préparation.
- Israël a récemment décrété une loi sur l'air propre qui permet au ministère de la Protection de l'environnement d'appliquer une taxe sur les émissions autorisées.
- Les principales mesures incitatives concernant l'énergie renouvelable sont les primes pour les énergies renouvelables créées par l'Autorité israélienne des services publics et de l'électricité, pour la vente d'énergie renouvelable à la compagnie d'électricité israélienne et son prix de rachat ainsi que les accords sur les autorisations de la production d'énergie solaire thermique. Les primes pour les énergies renouvelables reflètent le coût marginal des émissions des polluants qui ont été évités, grâce aux générateurs d'énergie renouvelable qui remplacent les générateurs à combustible fossile, selon chaque tranche horaire d'utilisation. En juillet 2007, l'autorité des services publics a proposé des mesures incitatives à la production propre d'énergie électrique grâce à la technologie photovoltaïque. Ces mesures offrent aux propriétaires des installations produisant de 15 kilowatts (dans le cas des systèmes résidentiels) à 50 kilowatts (dans le cas des installations commerciales) d'électricité un prix de rachat de l'énergie solaire qui serait vendu au système du réseau électrique.
- Afin de favoriser la promotion de l'efficacité énergétique, le ministère des Infrastructures nationales a commencé à développer le concept des sociétés de services énergétiques (ESCO), en commençant par les usagers d'énergie industriels et commerciaux. Il a initié le processus d'approbation pour les ESCO, il a développé des mécanismes de contrats de performance et consacré des fonds à des microprojets. Le développement du mécanisme ESCO a entraîné des économies d'énergie considérables dans les grands secteurs de l'industrie et du commerce. En même temps, l'Autorité des services publics et de l'électricité a commencé à appliquer des tarifs sur les tranches horaires d'utilisation de l'électricité des consommateurs de plus de 60 000 kilowatts par an. En Israël, les tarifs selon les tranches horaires ont contribué à distribuer la consommation pendant les heures creuses, ce qui permet de réduire les probabilités de coupures d'électricité.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

En 2008, le ministère de la Protection de l'environnement a étendu le label vert à plusieurs nouveaux produits. Ceci a été réalisé avec la collaboration de l'Institut de normalisation d'Israël. L'objectif pour 2009 est d'analyser notamment les produits et les services acquis par le gouvernement.

Il existe des plans pour étendre l'attribution de labels verts aux produits et aux services. À cet égard, un projet pilote préliminaire a été développé et vise à la formulation des critères pour les garages, les centres commerciaux et les hôpitaux.

D'un autre côté, le gouvernement prévoit la réalisation de campagnes de sensibilisation publique pour promouvoir l'achat de produits durables. Il favorise aussi la coopération avec le secteur industriel dans la production de ce type de produits.

En ce qui concerne les certificats volontaires des systèmes de gestion environnementale, l'ISO 14001 est le plus répandu dans le pays et compte plus de 150 entreprises qui disposent actuellement de ce certificat.

PROMOTEURS ET PROJETS

Les aspects concernant la PP et la CPD sont principalement sous la responsabilité du ministère de la Protection de l'environnement, avec la coopération avec d'autres institutions publiques et du ministère des Infrastructures nationales (énergie, eau), du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail, ainsi que l'Association des fabricants d'Israël. Toutes ces institutions sont impliquées dans le travail du Centre israélien de production plus propre. Ses actions sont centrées sur :

- la réduction des déchets solides et dangereux à la source et leur recyclage,
- la réduction des rejets des saumures dans l'environnement provenant des procédés industriels,
- la réduction des déchets dangereux à la source.

Quelques ONG, en collaboration avec le secteur public et privé, sont très impliquées dans la promotion de la PP et de la CPD comme le Heschel Centre for Environmental Learning and Leadership.

Afin de renforcer la coopération et l'action coordonnée entre le gouvernement, le secteur des entreprises et la société civile, un comité national a été créé et inclut les représentants de tous ces agents concernés.

3. CONSOMMATION DURABLE

Le concept de la consommation durable est relativement nouveau en Israël et il est introduit dans le pays par le biais de l'intégration de la CPD dans le cadre politique et stratégique pour le développement durable. Depuis 2007, la CPD a été considérée comme un aspect essentiel pour promouvoir le développement durable en Israël et en 2008 il a été inclut dans les objectifs à long terme du ministère de l'Environnement. En conséquence, comme il a été mentionné ci-dessus, un comité national incluant les représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile a été créé dans le but de diriger et de coordonner les actions concernant la CPD. De même, nous pouvons remarquer qu'il y a une coopération active avec le PNUE, le DAES et le Processus de Marrakech, pour promouvoir la CPD au niveau global. Plus particulièrement, le pays a adhéré au Groupe de travail sur les styles de vie durables en tant que partenaire actif.

De nombreuses activités sont développées en accord avec ce cadre de la CPD :

1. Construction écologique : il existe une norme volontaire pour les immeubles résidentiels et les bureaux, ainsi qu'un travail qui est actuellement en cours pour rendre la norme obligatoire dans la loi sur la construction et l'aménagement.
2. Éducation à la consommation durable (ECD) : l'ECD est considérée un aspect clé pour l'intégration du développement durable dans le système formel d'éducation. Par conséquent, le la guide PNUE youthXchange devrait être traduit et adapté, y compris dans les études de cas locaux.
3. Marché public écologique (MPE) : le gouvernement développe de nombreuses initiatives pour promouvoir le MPE.
4. Transport : nous pouvons mentionner le travail réalisé avec les employeurs pour promouvoir les planifications des déplacements afin de réduire les effets du transport sur l'environnement.

En plus de l'action du gouvernement, la société civile est aussi impliquée de façon active dans la promotion de la CPD. Notamment, nous pouvons citer l'initiative New Horizons du Centre Heschel qui vise à augmenter la sensibilisation à l'importance et aux méthodes durables de production et de consommation de l'énergie parmi les agents gouvernementaux, les médias, la société civile et le secteur des entreprises en Israël.

Marché public écologique

Une initiative récente du gouvernement dans le marché public favorise la promotion de l'utilisation de matériaux recyclés dans tous les ministères et les organismes associés. L'administration gouvernementale du marché public a incorporé des critères environnementaux dans les processus de l'achat public de plusieurs produits et services tels que le papier recyclé et la collecte sélective des déchets de bureaux.

Une autre décision prise par le gouvernement en juillet 2008, fournit des instructions au ministère des Finances pour formuler des règlements qui accordent la priorité aux produits et aux services verts. L'objectif est de favoriser le marché durable et de jouer un rôle de catalyseur de la production de ce type de produits. Ces règlements sont actuellement soumis à un processus de révision et d'approbation du parlement.

En ce sens, le gouvernement a pris une décision en octobre 2008 qui exige aux ministères de la Protection de l'environnement et des Finances de formuler des mécanismes qui permettent une incorporation des requis relatifs à l'utilisation des matériaux alternatifs de construction (recyclés) dans les appels d'offres des contrats du gouvernement.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

En Israël, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a suivi une évolution similaire aux autres pays de l'OCDE, qui ont une industrie diversifiée et un réseau d'entreprises important, ainsi qu'une capacité de l'État de faire appliquer la législation. Suite à une phase de mécénat, influencée par une situation particulière du pays et les efforts du gouvernement pour renforcer la sécurité et son caractère marqué par le nationalisme, la RSE a été développée en Israël de façon plus intense au cours des dix dernières années.

La rareté des ressources et les périodes intermittentes des conflits ont considérablement augmenté l'intérêt gouvernemental et social par le problème de l'utilisation et la gestion des ressources rares comme l'eau. Cet intérêt, accompagné de la présence de grandes entreprises nationales et multinationales (principalement des États-Unis) a favorisé la compréhension du concept de la durabilité.

De même, la société civile israélienne, qui compte plus de 22 000 ONG de tous types, devient un groupe d'intégration efficace des modèles sociaux et environnementaux des entreprises.

Actuellement, la difficulté principale concernant la diffusion du concept de la RSE réside dans la crise économique qui représente un défi important pour la consolidation de la responsabilité sociale, étant donné ses conséquences sur l'économie du pays. Dans certains cas ce problème a entraîné des coupes budgétaires dans les entreprises, spécialement dans le cas des entités bancaires. La crise, selon des études de l'Université de Ben Gurion, pourrait aussi avoir des conséquences sur plus de 4 000 ONG qui pourraient éventuellement cesser leur activité, en détriment de la structure de la société civile du pays.

Nous devons aussi citer un autre défi souligné par quelques experts qui est la tension continue de l'action à court terme, à cause de la situation des conflits permanents qui ne permettent pas de réaliser des plans à long terme, ce qui est un handicap pour l'incorporation stratégique de la RSE.

La présence de plusieurs entreprises multinationales américaines, caractérisées par un fort investissement dans la responsabilité sociale, le classement Maala ou l'indice de Kayema de la RSE, sont les facteurs clés de l'adoption des taux de durabilité par les grandes entreprises. De plus, de même que dans d'autres pays de l'OCDE il y a encore un long chemin à parcourir en ce qui concerne l'incorporation de la RSE dans les PME.

Les mesures ci-dessous indiquent des progrès principaux récents d'Israël en ce qui concerne la RSE dans les secteurs financier et économique, spécialement dans l'aspect environnemental de la RSE :

- Obligation de présenter l'information environnementale à l'autorité de sécurité israélienne, dans le cadre des rapports économiques des entreprises cotées en bourse (en vigueur depuis 2004).
- Incorporation des évaluations et des critères environnementaux dans le processus de prise de décisions pour attribuer de l'aide financière aux stations industrielles, conformément à la loi d'incitation à l'investissement de capital et à la loi d'incitation à la recherche et au développement, toutes deux en vigueur depuis 2006.
- Des directives concernant la création des politiques et des cadres sur la gestion des risques environnementaux, parmi les institutions bancaires, seront bientôt publiées par l'organisme superviseur des banques en Israël.
- Des directives concernant la gestion des risques environnementaux, parmi les institutions financières, seront bientôt publiées comme la suite d'une directive publiée en 2007 par le département des économies, des assurances et des marchés de capitaux du ministère des Finances. La directive est adressée aux fonds de pension et fixe les conditions pour établir des mécanismes de gestion et de surveillance.
- Des critères concernant les facteurs environnementaux dans l'établissement d'un modèle de référence pour les appels d'offre du gouvernement et une révision des moyens pour introduire la gestion des risques environnementaux dans les appels d'offres des infrastructures.
- Incorporation de la gestion du risque environnemental dans l'Autorité gouvernementale des entreprises.
- Mise à jour en 2006 de l'indice Maala de la responsabilité sociale (plus détaillée ci-dessous) qui classe les entreprises incluses dans l'indice Tel Aviv 100 selon quatre domaines : les droits de l'homme et le lieu de travail, l'éthique de l'entreprise, l'implication de la communauté et l'environnement.
- Établissement des fonds d'investissement vert destinés aux investissements dans les entreprises de technologie verte (mentionnées ci-dessus).

De même, le plan du développement durable adopté en mai 2003, établit une base importante d'engagement politique pour que l'administration publique prenne l'initiative de faire des progrès dans des domaines tels que la RSE. Cependant, jusqu'à présent les efforts ont été seulement centrés sur l'aspect environnemental de la RSE, alors qu'il faut les élargir à d'autres domaines de la RSE. À cet égard, la prochaine norme ISO 26000 et la norme israélienne 10000, récemment développée, pourraient déboucher sur une opportunité pour développer d'avantage la RSE et tout ce qu'elle peut englober.

4.1. Promoteurs et projets

Voici quelques-unes des initiatives et des agents les plus importants de la RSE :

- *Maala-Business for Social Responsibility*. Maala est une organisation de coopération à but non lucratif créée en 1998. Sa création a été inspirée par la Business for Social Responsibility (BSR) qui se trouve aux États-Unis, et par un réseau croissant de principales organisations de sociétés citoyennes dans le monde entier. Maala joue un rôle d'avocat, de conseiller, d'éducateur et de promoteur et encourage les sociétés à identifier les opportunités pour impliquer la communauté, en favorisant les pratiques rationnelles au niveau environnemental, la responsabilité sociale et la reddition des comptes. Plus de 100 entreprises du pays sont membres de l'organisation, et représentent 23 % de l'emploi et 48 % du PIB, ce qui signifie qu'elle est en tête dans le domaine de la RSE en Israël. Voici quelques-unes de ces principales activités :
 - Indice de la responsabilité sociale des entreprises.
 - Directives israéliennes de la gestion de la RSE.
 - Formation sur la responsabilité sociale des entreprises.

- Conférence annuelle Business and Society.


L'indice actualisé de Maala est un reflet du progrès dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises en Israël. Le nouvel indice permet aux investisseurs d'investir dans un groupe d'entreprises importantes choisies non seulement pour leur excellent rendement financier mais aussi pour leur gestion et leur performance en ce qui concerne les effets sur l'environnement, leurs employés, la communauté ainsi que leur éthique. Maala offre des informations essentielles aux investisseurs, aux consommateurs, aux employés, aux fournisseurs, etc. L'indice permet aussi aux entreprises qui y participent et à d'autres entreprises de réviser leur performance en tant que modèle de référence pour le reste des entreprises de leur secteur, et d'introduire des instruments ainsi que des méthodes de gestion qui leur permettent d'augmenter leur performance dans le futur.

- Le Pacte mondial. Cette initiative de l'ONU a récemment été lancée en Israël (juillet 2008). Jusqu'à présent, elle a été signée par 7 entreprises.
- Le Forum des entreprises qui recyclent. Ce forum regroupe les entreprises qui recyclent et renforce leur capacité de promouvoir et diffuser un bon modèle de gestion des déchets, notamment des déchets solides (construction, gaz, pneus, etc.). Ce forum a été créé il y a 4 ans et il a entraîné une augmentation de 75 % des déchets recyclés depuis 2005.
- Paths to Sustainability. C'est un groupe de 22 ONG dédiées à l'environnement. Il a pour objectif de promouvoir le développement durable et joue le rôle de détecteur des pratiques gouvernementales non durables.
- Kayema Investment Research and Analysis. C'est une société d'analystes qui publie l'indice de durabilité Kayema (créé en janvier 2007) et qui analysent les 50 entreprises les plus importantes de la bourse de Tel Aviv en accord avec les normes de durabilité.
- Business Ethics Center of Jerusalem (BESR). C'est une mission qui favorise les hauts niveaux d'intégrité économique et d'honnêteté grâce à la sensibilisation de l'enseignement de l'éthique juive.
- Global Reporting Initiative (GRI). Même si jusqu'à présent seulement 7 entreprises ont envoyé des rapports à la GRI, l'initiative pourrait devenir une référence des rapports sur la durabilité. Ceci dépendrait surtout du soutien du gouvernement et des autres entités telles que Maala. Quelques entités de conseil commencent à détecter des opportunités d'affaires grâce aux rapports.
- Institut de normalisation d'Israël. Cet institut est l'organisme officiel de normalisation et d'amélioration de la qualité en Israël depuis les années 70. Il a développé des initiatives telles que le label vert, qui a été incorporé en 1993 et basé sur la norme principale israélienne SI 1738. Cette dernière a été basée sur le règlement (CEE) n° 880/92, et permet de réduire l'impact des produits sur l'environnement. Le fait d'atteindre des aspects de qualité dans les entreprises israéliennes pourrait devenir un point d'entrée intéressant pour la RSE, grâce à la nouvelle certification ISO 26000 ainsi qu'à la norme israélienne 10000, récemment développée.

5. BIBLIOGRAPHIE

- *Natural ongoing desertification in the arid and semi-arid regions of the middle east*, enquête géologique d'Israël, 2002.
- *ISRAEL Environment Bulletin volume 31*, ministère de la Protection de l'environnement d'Israël, octobre 2006.
- Questionnaire réalisé par le point focal national du CAR/PP d'Israël.
- *Sustainable development in different sectors*, ministère de la Protection de l'environnement d'Israël, 2005.
- *Efficacité énergétique et énergie renouvelable : Israël*, étude nationale, Plan Bleu, mars 2007.
- *Sustaining the environment in Israel*, ministère de la Protection de l'environnement d'Israël.

- *National Report for CSD-14/18 Thematic Areas*, ministère de la Protection de l'environnement d'Israël, 2006.
- *The path toward sustainable development in Israel - National Report for CSD-14/18 Thematic Areas*, 2007 et 2008.
- *Plan stratégique pour le développement durable en Israël : décision du gouvernement n° 246*, mai 2003.
- *CR in Israel : Emerging Upward*, Maala-Business for Social Responsibility, mars 2007.
- *Maala – Ten years of reforming Israel's Business Sector*, Maala-Business for Social Responsibility, 2008.
- *Israel's economic engine A.U. event focuses on Israel Biz at 60, édition en ligne du Washington Jewish Week*, mars 2005.
- *Strengthening Responsible Corporate Citizenship in the Business of the MENA Region*, UJRC, Jordanie, août 2006.
- *Corporate Social Responsibility across Middle East and North Africa*, Melsa Ararat, avril 2006.
- *État de la production durable en Méditerranée*, PNUE/ PAM, 2006.
- *Consommation et production durables*, UNECA.
- *Priority issues in the Mediterranean environment*, PNUE, 2006.
- *Current Status of Renewable Energies in the Middle East – North African Region*, PNUE/ROWA, juin 2007.
- *ESCWA Water Development Report 2 : State of water resources in the ESCWA Region*, CESAO, décembre 2007.

 LIBAN ³⁴	POPULATION : 3 971 941
	SUPERFICIE : 10 400 km ²

1. INTRODUCTION

L'économie libanaise est orientée vers les services, avec une croissance importante dans les secteurs de la banque et du tourisme. Depuis le début de cette décennie, le gouvernement a lancé un programme d'austérité pour essayer de contenir cette dette publique élevée qui continue de croître, par des compressions des dépenses, une plus grande rigueur dans le recouvrement des impôts et un travail législatif orienté vers la privatisation d'entreprises publiques. Malgré ces mesures et des aides considérables venues de l'extérieur, la dette a poursuivi son ascension, poussée par les réformes nécessaires et les conséquences du conflit avec Israël, vers le milieu de l'année 2006. Depuis 2008, le retour à la stabilité a permis de récupérer les niveaux d'investissements et du tourisme, tout comme les réformes fiscales et le programme de privatisation.

Données économiques			
PIB (est. 2008)	44,05 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	7 % (est. 2008)
PIB par habitant	11 100 \$ (est. 2008)	Population active	1,10 million (est. 2008)
PIB par secteur (est. 2008)	Agriculture : 5,1 % Industries : 19,1 % Services : 75,8 %	Population active par secteur	Agriculture : ND Industrie : ND Services : ND
Taux de chômage	9,2 % (est. 2007)	Dette publique	163,5 % du PIB (est. 2008)
Revenu des ménages	10 % les plus bas : ND 10 % les plus élevés : ND	Taux d'inflation	10 % (est. 2008)
Produits agricoles	Agrumes, raisin, tomates, pommes, légumes, pommes de terre, olives, tabac, ovins, chèvres		
Principales industries	Banque, tourisme, alimentation, vins, bijoux, ciment, textiles, minéraux et produits chimiques, industrie du meuble et dérivés du bois, raffinage du pétrole brut, transformation du métal		
Production d'électricité	8,764 milliards de kWh (2006)	Consommation d'électricité	8,161 milliards de kWh (2006)
Exportations d'électricité	0 kWh (est. 2007)	Importations d'électricité	929 milliards de kWh (2007)
Production de pétrole	0 baril/jour (est. 2007)	Consommation de pétrole	106 000 barils/jour (est. 2006)
Exportations de pétrole	0 baril/jour (est. 2005)	Importations de pétrole	97 590 barils/jour (est. 2005)
Production de gaz naturel	0 m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	0 m ³ (est. 2007)

³⁴ L'information donnée dans ce chapitre n'a pas été confirmée par le point focal national du CAR/PP du Liban.

Exportations	3,5 milliards de \$ (est. 2008)	Importations	16,1 milliards de \$ (est. 2008)
Exportations par produits	Bijoux, métaux communs, substances chimiques, fruits et légumes, tabac, minéraux pour la construction, machines électriques, fibres textiles, papier		
Importations par produits	Produits du pétrole, automobiles, médicaments, vêtements, viande et bétail, papier, tabac, équipement et machines électriques, substances chimiques		
Exportations par partenaires commerciaux	Syrie 25,2 %, Émirats arabes unis 11,8 %, Suisse 8,2 %, Arabie saoudite 5,6 % (2007)		
Importations par partenaires commerciaux	Syrie 12,1 %, Italie 8,5 %, France 8,3 %, États-Unis 7 %, Chine 5,9 %, Allemagne 5,3 %, Arabie saoudite 4,8 % (2007)		

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*.

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Actuellement, la majorité des émissions liquides, solides et gazeuses générées par des activités industrielles sont évacuées dans l'environnement sans aucun traitement. Le ministre de l'Environnement, reconnaissant la nécessité de protéger ce secteur, travaille à l'implantation de réglementations pour contrôler la pollution, qui soient applicables et effectives.

Au Liban, la majeure partie des industries (82 % environ) sont implantées en dehors des zones industrielles et se fournissent en eau directement de leurs propres puits. La plupart des industries sont des usines de manufacture légère, 90 % desquelles comptent moins de 10 employés. Seules 47 usines emploient plus de 100 personnes et 20 plus de 250.

Les industries localisées à l'extérieur des zones industrielles manquent de services spécifiques de récupération de déchets et de traitement de ceux-ci. Dans de nombreux cas, les déchets industriels sont éliminés comme s'il s'agissait de déchets urbains conventionnels et les rejets industriels terminent dans le réseau des égouts municipaux. La pollution atmosphérique et la pollution acoustique sont un problème pour la population car bon nombre de ces industries sont installées en zones résidentielles.



Parmi les entreprises les plus habituellement installées en zone résidentielle, il faut signaler les garages mécaniques, les chambres de fermentation des fruits, les ébénisteries, les fonderies de verre, les imprimeries et les moulins à huile d'olive. On y trouve également des entreprises de purification et de mise en bouteilles de l'eau.

Dans le pays, il faut prendre en compte trois zones bien délimitées. Le complexe industriel de Chekka, au nord du pays, accueille trois des quatre cimenteries du Liban, ainsi que d'autres usines chimiques. Le niveau de pollution et les déchets dans la zone sont très importants et cela constitue un des points les plus problématiques du pays.

Bien que la fédération des communes d'Al Fayhaa ait mis en marche un système de contrôle de la qualité de l'air, des moyens plus importants sont nécessaires pour pouvoir analyser les impacts à plus grande échelle. Par ailleurs, dans ce complexe, comme dans d'autres zones proches, une concentration excessive de métaux lourds a été détectée. C'est aussi dans cette région du nord du pays que se trouve la source individuelle de pollution par déchets la plus importante du Liban. Il s'agit de l'entreprise Lebanon Chemical Company, dont l'usine chargée de la production de fertilisants déverse dans la mer d'énormes quantités de plâtre sous forme de pâte.

Il faut souligner dans la région du Mont-Liban, les zones industrielles de Dora et Zouk, ainsi que la zone de la vallée de Nahr Ibrahim, qui sont également des zones problématiques pour la pollution et les émissions, s'y trouvant les usines thermiques les plus grandes du pays, ce qui génère des niveaux élevés d'émission de SO_x et NO_x . De par l'activité de ces usines, il résulte que les espaces environnants montrent de hautes concentrations de sulfure et de particules en suspension. D'un autre côté, comme il était mentionné plus haut, une grande quantité de fluides résiduels non traités est déversée dans la mer à partir de ces zones industrielles. Les tanneries et les entreprises chimiques de cette zone supposent un problème de pollution par l'usage de détergents, peintures et autres produits chimiques alors que les usines thermiques en sont un pour les métaux lourds déversés.

Enfin, la région comprise entre Sour et Saïda, qui longe la zone industrielle de Ghazieh où se trouvent de nombreuses tanneries, usines chimiques et abattoirs, et la zone industrielle de Bourj Chemalli, sont aussi des zones à mettre en lumière pour le déversement direct sans aucun traitement préalable.

CONSOMMATION D'EAU

Il n'y a pas d'informations spécifiques sur la consommation industrielle de l'eau, ceci est dû principalement au fait que, en plus de l'eau fournie par le réseau public, beaucoup d'usines utilisent leurs propres puits sans contrôle, desquels ils extraient de l'eau librement et sans frais. Malgré le manque de renseignements, il a été détecté une baisse du niveau de ces puits, probablement due à une extraction excessive de l'eau. On estime que l'industrie est responsable d'environ 10 % à 15 % de la consommation totale d'eau du pays.

Prenant en compte les conditions géographiques et climatiques du pays, au vu des tendances d'expansion de l'industrie, il est nécessaire de mettre en marche des initiatives destinées à une plus grande rationalisation de la consommation d'eau, puisque, dans quelques années, le pays devra affronter, localement, des périodes de pénurie et d'insuffisance dans la disponibilité de cette ressource.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Bien qu'il ait eu des progrès dans le suivi des émissions atmosphériques de la part de l'industrie, il existe peu de données de référence des niveaux et des types de pollution selon les différents segments industriels.

On sait cependant que les secteurs industriels les plus polluants sont l'industrie cimentière (gaz, particules en suspension et poussière), l'industrie des engrais (agents chimiques et toxiques) et les usines de mélange d'asphalte.

GESTION DES DÉCHETS - REJETS

On estime que le Liban génère un peu moins de 200 000 tonnes de déchets industriels par an car on ne connaît pas de statistiques complètes dans ce sens et cette estimation se base sur des questionnaires volontaires présentés à l'industrie (entre autres sources). Cette quantité inclut les déchets dangereux (pesticides et autres produits chimiques, métaux lourds, huiles usagées, résines, peintures et PCB), les déchets inertes, ceux qui proviennent de la construction et de la démolition, ainsi que les déchets organiques provenant de l'agriculture.

Les industries installées sur le littoral ont un lourd impact sur la Méditerranée par le déversement direct des fluides industriels, l'élimination de déchets inertes et dangereux, et l'accumulation de polluants atmosphériques dans la mer. La zone nord, qui accueille les principales cimenteries du pays ainsi que l'industrie chimique, est un foyer important de pollution. La zone de Beyrouth, moins industrialisée, où se trouve un type d'entreprises plus petites et urbaines, a comme principal problème le manque d'installation de traitement des déchets et des rejets dans les petites usines, c'est la raison pour laquelle ces déchets et rejets (parmi ceux qui sont à souligner, une quantité élevée d'huiles usagées provenant des véhicules) finissent par être déversés directement dans le réseau d'assainissement public.

La région du Mont-Liban est responsable de 70 % environ des rejets industriels du pays. Ces rejets proviennent de l'industrie énergétique, celles des teintures, les usines chimiques (pesticides) et plastiques. Il existe aussi des rejets venant des installations sanitaires et des abattoirs.

Au sud, bien que 2 % seulement des rejets industriels soient générés dans cette région, le manque de gestion des déchets est évident et d'autant plus de rejets dans la mer sont générés dans cette zone.

En général, la gestion des déchets industriels est inexistante ou précaire dans la majeure partie des secteurs, ce qui vient s'ajouter au manque d'audits effectifs, d'application du règlement, de contrôle de la situation, comme le manque de qualification et de formation dans le secteur de la production propre.

2.2. Promotion de la production propre

Le Gouvernement du Liban a réalisé certains efforts et a investi des ressources dans l'amélioration du développement environnemental des industries. Au-delà de la législation en vigueur, il a été détecté la nécessité de créer des mécanismes de contrôle et de régulation comme un système de permis, l'établissement de standards et le contrôle systématique des questions d'environnement. De même, on est en train de donner de l'importance aux instruments économiques et volontaires tendant à encourager activement l'application de mécanismes de production propre.

Bien que le ministère de l'Environnement ait mis en place plusieurs projets destinés à réduire la pollution industrielle et à promouvoir la gestion efficace des déchets dangereux, aucune obligation explicite en relation à l'adoption de mesures de production propre n'a été incluse dans la législation en vigueur. Dans ce sens, la majeure partie des mesures officielles pour pallier les impacts négatifs de l'activité industrielle a été instrumentalisée à partir de plusieurs plans d'action :

- Plan national pour la gestion de déchets. Considérée comme un problème prioritaire dans les quatre régions du pays, la construction de 13 usines de traitement des déchets tout au long de la côte a été approuvée. Le Comité de développement et de reconstruction (CDR) est le responsable de la planification et de l'exécution de ces usines, dont quelques-unes, à ce jour, sont déjà en fonctionnement.
- Plan national pour la gestion de déchets solides dans les zones côtières. Bien que les villes de Tripoli et de Beyrouth disposent de systèmes de gestion des déchets, la capacité des décharges est insuffisante pour assumer la production croissante de déchets. De plus, il n'existe aucune mesure incitative pour les industries visant à encourager le recyclage, (ce qui à son tour, suppose un problème pour le secteur du recyclage, qui se plaint d'approvisionnements instables et d'un coût élevé de production). En général, ce plan a servi à mieux évaluer la situation et à convaincre le gouvernement de créer une nouvelle loi de

déchets solides qui inclut des aspects comme le tri des déchets, notamment toxiques ou dangereux, ou leur recyclage.

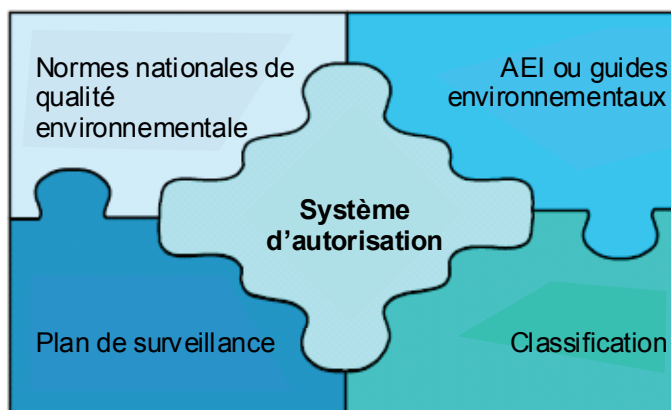
- Plan national pour la gestion des métaux lourds. Aucune preuve n'a été trouvée pour démontrer qu'un projet dans ce sens ait été mis en place, cependant, le ministère de l'Environnement comme d'autres organismes analogues tels que le Centre pour la production propre du Liban sont en train d'étudier les possibilités dans ce domaine.
- Plan national pour le contrôle des organo-halogénés et les polluants organiques persistants (POP). Avec l'appui financier du PNUÉ et du FEM, le Liban est en train de développer un plan pour la gestion des POP. Le plan se compose de plusieurs phases, de l'établissement de l'équipe et processus de coordination jusqu'à la remise complète du plan avec lequel on prétend, d'autre part, aider le pays à respecter la Convention de Stockholm.
- Plan national pour la collecte et traitement des huiles usagées. On estime que le pays génère une quantité annuelle de 10 000 tonnes d'huile usagée. Les industries cimentières, avec la coopération des garages et des ateliers peuvent jouer un rôle important dans la collecte et traitement de l'huile comme combustible, en créant un réseau au niveau national. Les coûts de ce réseau ont été estimés comme inférieurs aux revenus possibles de la vente de l'huile aux usines de traitement.
- Plan national pour la gestion de réductions dans l'usage de substances préjudiciables à la couche d'ozone. Dans le cadre du Protocole de Montréal, le plan se termine en 2009. Son objectif était d'éliminer la consommation de substances en prenant comme point de référence les niveaux de l'année 2003.

Ces stratégies, associées à la législation en vigueur, sont actuellement révisées par le Plan d'action national pour l'environnement, qui semble être en cours d'approbation.

Le modèle existant pour la procédure de concession et d'audit des autorisations environnementales pour l'industrie est en pleine révision à partir d'un projet subventionné par l'UE à travers le programme LIFE. Étant donné l'ampleur de la tâche et prenant en compte les nombreux aspects ainsi que les problèmes réels à considérer, le ministère de l'Environnement a décidé de limiter la portée du projet pendant les premières années. De fait, les institutions perçoivent ce projet comme un outil de gestion pour contenir le problème et proposer certaines directives de fonctionnement aux nouvelles installations.

La stratégie du ministère de l'Environnement pour améliorer le rôle environnemental de quelques usines industrielles inclut un système d'autorisations pour de nouvelles installations et un Plan d'action pour l'application par les entreprises existantes. Ce système d'autorisation implique la réalisation d'études d'évaluation de l'impact environnemental, la définition de directives environnementales pour des établissements spécifiques, l'application du nouveau système de classification pour les usines industrielles et une révision des standards nationaux pour la qualité de l'environnement et le contrôle.

Système d'autorisation pour de nouvelles installations



Source : SPASI project, MoE

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Les instruments économiques englobent deux types d'outils. Ceux de type punitifs avec l'application de sanctions, amendes, arrêt de l'activité, retrait de permis, etc. pensés pour sanctionner le non-respect de la législation.

À l'inverse, nous trouvons des mesures incitatives, qui sont conçues avec l'intention de promouvoir les investissements et les améliorations dans le domaine de la production propre et la protection de l'environnement. Les plus courantes sont les crédits assouplis et les aides financières directes tant du gouvernement et des institutions internationales que des agences ou des institutions en relation.

L'un des objectifs du Centre de modernisation industrielle euro-libanais est d'aider les entreprises dans leurs efforts de modernisation. En plus des aides financières ou techniques, dans certains cas, le Centre peut se charger de la réalisation d'études ou d'évaluations environnementales.

D'autres centres du pays comme le Centre national libanais pour la production propre, peuvent à l'occasion apporter ou favoriser l'obtention de financement pour des projets déterminés.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

Bien que le ministère de l'Environnement affirme qu'il étudie les possibilités concernant l'incorporation d'un système d'éco-étiquetage comme des répertoires d'entreprises qui respectent la législation en vigueur (et disponible sur le site Internet du ministère), rien n'a prouvé que ceci a effectivement été mené à bien. Quoi qu'il en soit, les entreprises multinationales ou celles à caractère nettement exportateur prennent en compte ces possibilités.

La même chose est applicable aux initiatives en rapport avec les certificats volontaires comme peuvent l'être les normes ISO 9001 et ISO 14001, entre autres.

PROMOTEURS ET PROJETS

Parallèlement au ministère de l'Environnement, et d'autres ministères associés comme le ministère de l'Industrie ou le ministère de l'Énergie et de l'Eau, il existe d'autres agences et organismes publics importants :

- Le Comité de développement et de reconstruction (CDR) se présente comme un organisme dynamisant étant donné qu'il modère le Conseil des ministres et, le cas échéant, il peut imposer son autorité à celle des ministères. Il canalise 85 % des fonds pour la reconstruction en provenance de l'extérieur, c'est la raison pour laquelle cet organe a une grande influence sur les Plans d'action nationale, plus particulièrement dans les secteurs des déchets et des rejets.
- Toujours dans le cadre public, les Gouvernements régionaux constituent des corps administratifs-clé, avec pouvoir d'approbation et de veto sur les activités de gestion des déchets dans leur juridiction. Les communes et les communautés de communes, qui répondent à ces gouvernements, ont des compétences en matière de gestion des déchets, d'approvisionnement de base, de certains impôts, etc. Ils sont également responsables du contrôle et des dénonciations des irrégularités ou du non-respect des lois environnementales.
- Parmi les organisations de la société civile, il faut souligner le Conseil national pour la recherche scientifique qui, à partir des fonds dont il dispose, encourage des projets dans le domaine de l'environnement et de la production propre, qui sont exécutés par l'Université libanaise ou ses centres associés. Le rôle de cet organisme, dans des aspects de surveillance, contrôle et analyse des données se référant à la qualité de l'air ou de l'eau, est important étant donné son caractère scientifique et technique.
- L'Association libanaise des industriels (ALIND) regroupe plus de 600 entreprises et apporte une vision industrielle dans les projets qu'elle encourage, recherchant un niveau de développement équilibré dans tout le pays. Dans ce sens, l'ALIND participe et soutient différentes initiatives destinées à améliorer la situation environnementale parce qu'elles

favorisent le développement industriel. L'immense majorité des industries est privée, raison pour laquelle l'ALIND a une forte influence et peut de plus jouer un rôle important dans l'implantation de la production propre.

- Mais sans aucun doute, l'acteur le plus important dans ce domaine est le Centre libanais de la production propre (CLPP). Créé fin 2002, son niveau d'activité et de présence dans l'industrie s'est accru progressivement. Parmi les réussites les plus notables atteintes pendant cette période, il faut souligner la formation de 22 experts nationaux et l'économie associée de la part de l'industrie de plus de 790 000 dollars US. Parmi les principaux objectifs du centre, figurent la qualification des entreprises industrielles pour la conception et la fabrication de produits qui répondent à la demande croissante des consommateurs de produits plus respectueux de l'environnement, l'ouverture de l'accès des produits locaux aux marchés internationaux, par l'encouragement de la croissance économique, l'augmentation de la compétitivité constructive entre les établissements industriels pour améliorer les processus de production, l'aide à l'implantation des systèmes de gestions environnementales (par exemple, la certification ISO 14001) et la réduction des impacts de la production industrielle contraires à l'environnement. En menant à bien ces actions, le CLPP fournit un appui technique aux PME, aux experts, aux donateurs et aux ONG – par des activités pratiques et informatives et des projets – et il apporte également son soutien à des campagnes publiques de prise de conscience institutionnelle. Le champs d'action couverts par le CLPP s'est progressivement étendu aux domaines suivants, associés à la consommation et à la production durables : analyse de cycle de vie, conseil sur l'impact environnemental, audit environnemental, efficacité énergétique, éco-étiquetage, éco-conception, hygiène et sécurité, responsabilité sociale des entreprises et autres thèmes éthiques, sociaux et professionnels. Les activités développées par le CLPP depuis 2005 incluent la collaboration de 19 entreprises des secteurs suivants : mise en conserve d'aliments issus de l'agriculture, élaboration de produits laitiers, production de papier et bristol et recyclage, sous-secteurs du plastique industriel. Ces entreprises ont décidé de rester sujettes aux évaluations d'usine de production propre. Dans une étape suivante, le CLPP abordera aussi les secteurs industriels du textile et de l'impression, étant donné la nécessité urgente d'introduire des processus de production propre.
- D'autres institutions importantes comme l'Association libanaise pour la maîtrise de l'énergie et l'environnement (ALMEE), l'ONG Green Line et la Société libanaise de l'énergie solaire, sont des agents importants qui promeuvent différents secteurs associés à la CPD (l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables par exemple).

3. CONSOMMATION DURABLE

L'optique intégrée de consommation et production durables (CPD) est un concept relativement récent au Liban et il n'est identifié au programme d'aucune institution publique ou privée. Malgré cela, certaines des organisations les plus reliées à la production propre incorporent à leurs activités des critères et des considérations relatives aux niveaux de consommation. De son côté, l'ALMEE recherche l'efficacité énergétique et donc l'économie d'énergie. Dans le cas du CLPP, est soulignée l'économie globale tant au niveau économique comme en émissions, résultat d'une consommation des ressources plus rationnelle.

Au niveau international, Beyrouth a reçu la Première réunion d'experts arabes en consommation durable, qui s'est tenue en septembre 2005 et organisée par les Nations unies par l'intermédiaire du DESA et de l'ESCWA.

Comme dans d'autres pays de la région, les principaux problèmes environnementaux associés à la consommation se présentent sous la forme de la pollution atmosphérique et de la baisse de la qualité de l'air, pollution du sol et des eaux, épuisement des ressources naturelles et perte de la biodiversité. Dans le cas du Liban, les émissions atmosphériques, les rejets et la gestion des déchets supposent un grave problème. Parmi les causes principales de ces problèmes, laissant de côté l'industrie (détaillé au point précédent), se trouvent le transport, le tourisme, l'agriculture, une prise de conscience insuffisante des citoyens et la faible qualité de certaines ressources et des infrastructures.

C'est le transport qui émet le volume d'émissions dans l'atmosphère le plus important. Toutes les villes du pays supportent des embouteillages continus, des augmentations constantes du nombre de véhicules et, dans celles qui disposent de systèmes de contrôle à cet effet, des niveaux de pollution supérieurs aux standards établis.

Dans ce sens, le Liban souffre de la même situation que de nombreux pays proches, en ce qui concerne l'expansion croissante du parc automobile, qui se caractérise par des consommations élevées, une faible efficacité dans la combustion et un fort niveau d'émissions dû, principalement, à son caractère obsolète. Les embouteillages dus à un réseau de rues et routes insuffisant pour le nombre actuel de véhicules et le transport en augmentation de personnes et marchandises par la route avec des véhicules polluants sont d'autres aspects du problème.

La construction récente de quelques voies rapides et voies périphériques des villes ont pu alléger un peu la situation. De la même manière, le changement vers des combustibles sans plomb, et de meilleure qualité, peut aussi signifier des améliorations conséquentes.

Le Plan national pour le contrôle de la pollution de l'air par des véhicules, pour pallier à cette situation, a encouragé des modifications dans certaines lois (comme la loi 341), dans le but de réorganiser le secteur du diesel et de moderniser la flotte du transport public (actuellement très détériorée), par des exemptions sur les impôts d'importation de véhicules.

Un autre facteur qui contribue à la pollution atmosphérique est la présence habituelle de générateurs électriques dans les foyers. Ces générateurs, qui consomment un combustible fossile pour générer de l'électricité, apportent souvent une solution aux baisses de tension fréquentes du réseau électrique (loin de s'arranger, cette tendance paraît se renforcer).

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - ÉNERGIES RENOUVELABLES

Quant au secteur de l'énergie, le Liban est largement déficitaire et importe la quasi-totalité de l'énergie consommée, principalement sous forme de combustibles fossiles. Malgré de grands investissements du gouvernement dans le secteur, la demande continue de dépasser l'offre, ce qui produit des restrictions et des coupures d'électricité. Les pertes à travers le réseau ont été estimées à 56 % (données de 1997), 15 % de ces pertes seraient dues à des causes technologiques alors que les 41 % restantes sont attribuées au vol. En 2001, l'ALMEE informait de pertes atteignant 44 %, dues à des connexions illégales et des pertes techniques. Bien que ces pourcentages aient été réduits, le problème persiste et quelques installations importent l'électricité de la Syrie.

L'efficacité énergétique et les sources d'énergies renouvelables sont donc un facteur fondamental de croissance pour le pays. Le ministère de l'Énergie et de l'Eau, le ministère de l'Environnement et les associations telles que l'ALMEE sont les agents de base de la promotion de cette efficacité énergétique, par l'aide à des organisations pour la coopération internationale et bilatérale comme le PNUD, le PNUE et l'Agence française de développement (AFD). Dans ce sens, certains projets importants sont par exemple le projet du PNUD : *Efficacité énergétique du pays et projet de démonstration d'énergie renouvelable pour le redressement du Liban* (CEDRO II), ou un projet pilote soutenu par l'AFD sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les nouvelles constructions.

Les énergies renouvelables n'ont pas encore une place importante dans le pays. Traditionnellement, elles se présentaient seulement sous la forme d'énergie hydroélectrique, mais même celle-ci, étant donné l'augmentation de la demande, représente une proportion de plus en plus faible du total de l'énergie produite dans le pays (entre 5 % et 10 %). En relation avec l'énergie solaire, l'usage de panneaux photovoltaïques ou d'autres systèmes pour générer de l'électricité est quasi nul, mais l'usage du soleil pour chauffer l'eau est très répandu, notamment dans des bâtiments résidentiels. Depuis quelques années, une extension de ce système, les collecteurs solaires thermiques, a supposé une avancée considérable de grande acceptation dans le pays, due à la plus grande quantité d'énergie qu'ils absorbent.

En général, bien qu'il existe de nombreuses possibilités d'exploiter d'autres sources d'énergies renouvelables comme l'énergie éolienne ou la biomasse, les projets sont en phase d'étude dans leur

majorité et ils nécessitent un apport financier ainsi qu'une régulation des prix subventionnés à la production.

QUALITÉ DE L'EAU

La gestion des rejets dans les aquifères du pays est peu développée et n'est qu'à moitié effective dans la ville de Beyrouth. Dans de nombreuses zones du pays, les rejets domestiques dans les aquifères et les rejets industriels sont directement déversés dans des cours d'eau ou dans la mer. Dans certaines zones, le problème est encore plus préoccupant : Al Abdeh, Tripoli, Enfeh, Chekka et Selaata au nord, et Zouk, Dora et la vallée de Nahr Ibrahim plus au sud. À Beyrouth, la situation est un peu meilleure grâce au fait que plusieurs collecteurs emportent les rejets vers plusieurs usines de traitement situées dans la région administrative du Mont-Liban. Il existe une autre usine de traitement des rejets dans les aquifères à Saida qui dessert la zone urbaine et industrielle (Ghazieh). D'autres projets dans cet axe sont actuellement planifiés. Dans ce sens, plus d'infrastructures sont nécessaires dans la zone côtière pour pallier le problème des rejets domestiques et industriels dans la mer, récemment aggravé par l'augmentation de l'exploitation touristique sur le littoral.

La qualité et la quantité d'eau douce disponible, et dans des conditions de salubrité acceptables, sont fortement affectées par l'insuffisance de gestion des rejets dans les aquifères. Actuellement, le CDR et d'autres institutions mènent à bien des projets dans ce domaine, destinés à garantir de l'eau potable à des villages déterminés, à réparer le réseau de distribution. En tout état de cause, la solution passe obligatoirement par des mesures plus sévères quant aux rejets et à la pollution qu'ils provoquent dans le sol et dans l'eau.

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets, tout au long de ces dernières années, a vu de considérables améliorations quant au système de collecte municipale. Les efforts réalisés dans ce sens ont permis de fixer des systèmes gérés par les entreprises privées. Néanmoins, l'élimination des déchets reste encore un problème puisque, dans la majeure partie des cas, les déchets urbains sont déposés dans des décharges à ciel ouvert sans mesure de contrôle et sans système de traitement ou, quelquefois, avec des systèmes préliminaires. Certaines décharges ont été renforcées au niveau de leur base pour éviter la pollution par infiltration, ou elles ont été réhabilitées partiellement mais, en général, elles restent insuffisantes pour la quantité de déchets générés et totalement non durables si on considère le niveau zéro ou très faible de recyclage et de réutilisation.

À Beyrouth, le système de gestion des déchets urbains a été implanté dans le cadre d'un projet d'urgence du CDR à la fin des années 90. Le plan incluait un contrat qui assumait les services de collecte, traitement, dépôt et nettoyage des rues. Au fil des ans, le système cependant se montre inefficace étant donné la faible proportion obtenue de récupération des déchets. D'après des études réalisées localement, 5 % seulement de ce qui est collecté se recycle, 15 % est destiné à la production du compost et le reste, 80 % environ, est mis en décharges.

En rapport avec ce problème, sont à l'étude des modifications de la législation en vigueur et des projets d'amélioration. À Sour, une installation de recyclage et de compostage qui remplacera la décharge à ciel ouvert existante est en construction. Dans la même ligne, l'ancienne décharge de Normandy, fermée en 1995, devrait être transformée en zone d'usage public et résidentielle, à partir d'un projet de réhabilitation.

3.1. Achats publics durables

La législation en matière d'achat public est largement déphasée et ne respecte pas un grand nombre des mesures minimales pour garantir les procédures justes et transparentes nécessaires. Le gouvernement affirme qu'il travaille sur une réforme pour la modernisation de la réglementation à ce sujet.

En ce qui concerne l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans la décision d'achat institutionnel, on n'a rien trouvé qui prouve que des dispositions avaient été prises dans ce sens, ni que de telles pratiques aient existé.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Dans le Liban d'avant la guerre civile, la pratique de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) se limitait à une sorte d'œuvre sociale ou de développement communautaire. Cependant, pendant la guerre, de nombreuses entreprises ont voulu agir de manière plus responsable pour répondre aux difficultés de gestion. Des communautés et des employés tiraient des bénéfices de ces mesures comme l'approvisionnement électrique depuis les usines, des fonds supplémentaires ou de nouvelles opportunités professionnelles lorsqu'une fabrique fermait. Ces mesures de mécénat, après les élections en 1998, ont pu être amplifiées, donnant lieu à certaines avancées dans le domaine de la RSE. Depuis lors, les pratiques de responsabilité sociale des entreprises ont poursuivi leur extension malgré les graves événements politiques vécus.

Cependant, la RSE est relativement peu présente dans la société. Bien que quelques corporations aient développé des programmes avancés dans ce domaine, l'immense majorité des entreprises connaît à peine le concept.

Une investigation réalisée par l'organisation Association libanaise de transparence, montrait que la petite et moyenne entreprise représentait 98 % du secteur privé du pays. Ce type prédominant d'entreprise dispose de peu de ressources économiques, techniques et institutionnelles pour investir en RSE et implanter des systèmes de bonne gouvernance.

Les grandes corporations sont alors les protagonistes en ce qui concerne la RSE au Liban. Parmi ces pratiques responsables, les plus représentatives s'adressent aux employés, aux clients, à la communauté et à l'environnement.

Les initiatives les plus habituelles sont dans la ligne des donations, de l'aide aux projets de développement, à la construction d'infrastructures (dans le cas de la communauté), à des bourses, à des assurances sanitaires, à la participation à des cours (dans le cas des employés) ou au financement de projets environnementaux. Dans de nombreux cas, ces initiatives sont menées en association avec d'autres entreprises et/ou institutions sociales et ONG.

En tout état de cause, ce type de pratiques, caractéristiques des stades initiaux de la RSE est peu systématique, plutôt arbitraire et très dépendant du caractère, des valeurs ou de la disposition des entrepreneurs. Il est peu fréquent qu'il existe une vision et une stratégie de RSE qui incorporent, de plus, des considérations de bonne gouvernance, de transparence, etc. Par ailleurs, dans de nombreux cas, ces pratiques existantes ne se communiquent pas, perdant alors l'opportunité d'améliorer l'image et la réputation de l'entreprise.

Pour l'instant, le gouvernement ne s'est pas impliqué, bien que soit à l'étude l'élaboration de différentes réglementations et la mise en place de différents projets. Dans ce sens, les campagnes de sensibilisation, la possibilité d'exemption d'impôts et la création et patronage de réseaux de RSE sont quelques-unes des actions que les entreprises considèrent comme prioritaires pour le soutien du gouvernement.

D'autres organisations de la société civile, comme l'Association libanaise de transparence, sont plus impliquées dans le thème de la responsabilité sociale mais elles manquent de moyens pour développer des activités de grande envergure. La divulgation, la formation et la sensibilisation par des séminaires, des publications, des cours, etc. sont les principales formes de promotion de la RSE.

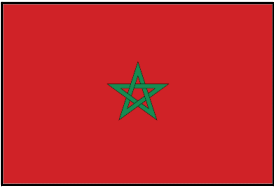
Le Liban passe actuellement par un processus d'intégration dans l'économie mondiale par l'intermédiaire de l'Accord d'association avec l'Union européenne, en s'incorporant dans l'Organisation mondiale du commerce et en participant à la grande zone arabe de libre échange (GZALE). Certains aspects relatifs à la bonne gouvernance d'entreprise et à la transparence comme certaines considérations dans les domaines des conditions de travail, la sécurité et l'environnement ne

faciliteront pas ce processus, rendant plus difficile la croissance économique. En conséquence, l'implantation de mesures dans ce sens, accompagnées de réformes économiques et politiques, sont nécessaires pour éliminer les barrières et les obstacles à l'exportation. La promotion de la RSE doit être partie intégrante de ce processus de réforme.

5. BIBLIOGRAPHIE

- *La Géopolitique de l'eau au Liban*, SMAP Clearing House, 2005.
- Standards thermiques pour les immeubles au Liban, PNUD.
- *Usage de la terre et environnement*, Social Infrastructure CDR, septembre 2007.
- Reconstruction d'urgence, projet de réhabilitation (LOAN 3562-LE) et Déchets solides et projet de gestion de l'environnement (LOAN 3899-LE), Banque mondiale, janvier 2007.
- Questionnaire remis par le point focal national du CP/RAC au Liban.
- Priorités dans les nécessités de constructions de qualifications pour la conservation et l'usage durable de la Biodiversité au Liban, en nous centrant sur un usage durable, *Initiative for Biodiversity Studies in Arid Regions*, Université américaine de Beyrouth, 2005.
- Sommaire du Séminaire régional sur le développement durable et compétitivité dans le secteur agroalimentaire, Beyrouth, décembre 2005.
- Rapport officiel sur les progrès du travail de la direction générale de l'environnement, 1999-2003, ministère de l'Environnement du Liban, 2004.
- Résumé des données essentielles sur la production propre, Centre libanais pour la production propre.
- Association libanaise pour la maîtrise de l'énergie et l'environnement (ALMEE) : <http://www.almee.org/>
- Situation de l'énergie au Liban, Association libanaise pour la maîtrise de l'énergie et l'environnement (ALMEE).
- Programme de gestion de la zone côtière (CAMP), Programme d'actions prioritaires, Liban, 2005.
- Centre libanais pour le projet de conservation de l'énergie en voie de devenir le Centre national de l'économie d'énergie, juin 2007.
- *Climate Change and Water Resources in Lebanon and the Middle East, Journal of Water Resources Planning and Management*, septembre/octobre 2002.
- Rencontre / Table ronde d'experts sur la consommation et la production durables dans la région arabe, Ligue des États arabes, mars 2008.
- État de l'environnement dans la région arabe - Rapport sur les progrès, PNUE 2003.
- Consommation et production durables, UNECA.
- Plan d'action national pour la réduction de la pollution déversée dans la Méditerranée par des sources terrestres, PNUE/PAM, octobre 2005.
- Approvisionnement en eau, services de base, CDR, septembre 2007.
- *2001 SOER : Sommaire et Conclusions*, Observatoire libanais de l'environnement et du développement (LEDO), 2001.
- *2001 SOER : Industrie (section 3)*, Observatoire libanais de l'environnement et du développement (LEDO), 2001.
- *Coût de la dégradation environnementale - Le cas du Liban et de la Tunisie*, Département de l'environnement de la Banque mondiale, juin 2004.
- Article : *A Stakeholder Approach to Corporate Social Responsibility: A Fresh Perspective into Theory and Practice*, publié dans *Journal of Business Ethics*, printemps 2008.

- Article : *A Three Country Comparative Analysis of Managerial CSR perspectives: Insights from Lebanon, Syria and Jordan*, publié dans *Journal of Business Ethics*, printemps 2008.
- Mise en œuvre de la politique de voisinage européen en 2007 : Rapport sur les progrès au Liban, Commission des communautés européennes, avril 2007.
- Responsabilité sociale des entreprises au Liban, The Lebanese Transparency Association, 2005.
- Implication dans la responsabilité sociale des entreprises au Liban, *Business Culture*, octobre-novembre 2003.
- *Corporate social responsibility and the challenge of triple bottom line Integration: insights from the Lebanese context*, publié dans *Int. J. Environment and Sustainable Development*, Vol 5 N°4, 2006.
- Situation et potentialités des technologies d'énergie renouvelable au Liban et dans sa région (Égypte, Jordanie, Palestine, Syrie), Green Line Association, février 2007.
- Centre libanais pour la production propre, ONUDI, 2008.
- *2006 at a glance*, Centre libanais pour la production propre, 2006.
- Rapport annuel 2007, Centre libanais pour la production propre.
- Cadre de programmation africaine de 10 ans (10YFP) sur la production, ESCWA, décembre 2007.
- Industrie et développement durable dans la région arabe, PNUE/ROWA/ESCWA/CAMRE, septembre 2001.
- Gestion intégrale des ressources naturelles pour combattre la désertification en Asie occidentale, PNUE/ROWA, décembre 2006.
- Technologie de pointe dans la production durable en Méditerranée, PNUE/PAM, 2006.
- Édification et construction durables dans la région arabe, Ligue des États arabes, juin 2005.
- Initiatives environnementales volontaires pour le développement durable industriel. développement : concept et applications, PNUE/ROWA, mars 2004.
- Rapport de base sur la responsabilité sociale des entreprises et la citoyenneté d'entreprise dans le monde arabe, Le Caire, Égypte, novembre 2007.
- En renforçant la citoyenneté et la responsabilité sociale dans les affaires commerciales de la région MENA, UJRC, Jordanie, août 2006.
- Responsabilité sociale des entreprises au Moyen-Orient et au Nord de l'Afrique, Melsa Ararat, avril 2006.
- Énergie pour le développement durable dans la région arabe, PNUE/ROWA.
- *Environment Outlook for The Arabian Region* - PNUE/ROWA, 2009.
- En encourageant la production et la consommation d'énergie durable dans la région arabe, UN/ESCWA, mars 2008.
- Campagne climatique arabe, Ligue des activistes indépendants, octobre 2007.
- *Priority issues in the Mediterranean environment*, PNUE, 2006.
- État actuel des énergies renouvelables au Moyen-Orient – Région Nord-africaine, PNUE/ROWA, juin 2007.
- *ESCWA Water Development Report 2: State of water resources in the ESCWA Region*, ESCWA, décembre 2007.

 <p>MAROC ³⁵</p>	POPULATION : 34 343 219
	SUPERFICIE : 446 550 km ²

1. INTRODUCTION

La croissance du PIB du Maroc a atteint 5,3 % en 2008. Cependant, cette croissance a été variable et volatile en raison de sa dépendance envers les résultats du secteur agricole. À titre d'exemple, la réduction importante de la production agricole qui s'est produite en 2007 a provoqué une réduction de la croissance et a imposé l'importation de blé sur le marché international. Les autorités marocaines ont déployés des efforts dans le but d'ouvrir l'économie du pays aux investisseurs internationaux. La proximité du Maroc avec le continent européen a permis à l'économie nationale de bénéficier de nombreuses délocalisations effectuées par les entreprises européennes. Depuis le début de l'année 2000, le Maroc a développé une politique fiscale attrayante en matière d'*offshoring*, au point que l'OCDE a classé le Maroc en 2008 en troisième position dans la progression des emplois créés par secteur, derrière l'Estonie et la Chine.

Données économiques			
PIB (est. 2008)	137,4 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	5,3 % (est. 2008)
PIB par habitant	4 000 \$ (est. 2008)	Population active	11,5 millions (est. 2008)
PIB par secteur (est. 2008)	Agriculture : 14,7 % Industrie : 38,9 % Services : 46,5 %	Population active par secteur (est. 2008)	Agriculture : 44,6 % Industrie 19,8 % Services : 35,5 %
Taux de chômage	2,1 % (est. 2008)	Dette publique	60,2 % du PIB (est. 2008)
Revenu des ménages (1999)	10 % les plus bas : 2,6 % 10 % les plus élevés : 30,9 %	Taux d'inflation	4,6 % (est. 2008)
Produits agricoles	Orge, blé, agrumes, vin, légumes, olive, bétail		
Principales industries	Transformation de la roche de phosphate, alimentation, cuir, textiles, construction, tourisme		
Production d'électricité	21,88 milliards de kWh (2006)	Consommation d'électricité	19,58 milliards de kWh (2006)
Exportations d'électricité	0 kWh (est. 2007)	Importations d'électricité	1,998 milliards de kWh (est. 2006)
Production de pétrole	3 746 barils/jour (est. 2005)	Consommation de pétrole	179 700 barils/jour (est. 2005)

³⁵ Les informations contenues dans ce chapitre n'ont pas été confirmées par le point focal national pour la production plus propre au Maroc.

Exportations de pétrole	24 360 barils/jour (est. 2005)	Importations de pétrole	192 500 barils/jour (est. 2005)
Production de gaz naturel	560 millions de m ³ (est. 2006)	Consommation de gaz naturel	60 millions de m ³ (est. 2006)
Exportations	16 140 millions de \$ (est. 2008)	Importations	34 440 millions de \$ (est. 2008)
Exportations par produits	Vêtements et tissus, composants électriques, produits chimiques inorganiques, transistors, minéraux bruts, fertilisants (y compris les phosphates), dérivés du pétrole, agrumes, fruits, légumes, poisson		
Importations par produits	Pétrole sans raffinage, textile, télécommunication, blé, gaz et électricité, transistors, plastiques		
Exportations par partenaires commerciaux	Espagne 21,2 %, France 19 %, Italie 4,9 %, Royaume-Uni 4,6 %, Inde 4,2 % (2007)		
Importations par partenaires commerciaux	France 16,1 %, Espagne 13,6 %, Chine 7,3 %, Italie 6,7 %, Arabie Saoudite 6,4 %, Allemagne 5,9 %, États-Unis 4,5%, Pays-Bas 4,1 % (2007)		

Source : *www.cia.gov, The World Factbook.*

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Comme il a été déjà mentionné dans l'édition précédente du présent rapport³⁶ et en raison d'une industrialisation ainsi que d'une urbanisation rapides et importantes durant les dernières 20 années, le Maroc affronte des problèmes liés à la gestion de ses ressources naturelles (il est estimé que 92 % du territoire national est menacé par la désertification) et la pollution environnementale.

³⁶ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.



Près de 1 200 entreprises de transformation (un quart des entreprises nationales) contribuent à la pollution industrielle. Ces industries se concentrent dans l'axe côtier de Casablanca Aïn Sebâa-Mohammedia. La ville de Casablanca regroupe, à elle seule, presque la moitié de l'industrie du pays. Enfin, une mise au point sur la construction du port de Tanger-Med en 2004, situé entre la ville de Tanger et l'enclave espagnole de Ceuta, à quelques kilomètres de l'Espagne, semble nécessaire car il devrait constituer un facteur de développement très important. En 2012, ce complexe portuaire devra pouvoir traiter 8 millions de conteneurs devenant, ainsi, le plus grand port d'Afrique en termes de transport de marchandise.

Il faut également souligner les défis du pays à long terme. Le gouvernement compte augmenter le nombre de touristes (en 2007 le Maroc a accueilli un total de 9,7 millions de touristes, soit une croissance de 10 % par rapport à l'année précédente) et améliorer la compétitivité de l'industrie textile.

GESTION DE L'EAU

Pour le Maroc, pays dont le climat est principalement semi-aride et les ressources hydriques limitées, la gestion de l'eau est un thème prioritaire dans la politique nationale environnementale et de développement durable.

L'industrie consomme plus de 1 milliard de mètres cubes d'eau de mer (81 % de la consommation totale), 153 millions de mètres cubes d'eau superficielle (14 %), ainsi que de l'eau potable (4 %) et de l'eau souterraine (1 %). Le flux total des déchets du secteur industriel s'élève à 964 million de mètres cubes, ce qui représente 89 % du volume total de l'eau utilisée.

Ces déchets proviennent principalement des eaux de refroidissement, des eaux de lavage de matières premières et des eaux des processus. Concrètement l'industrie chimique de transformation des phosphates constitue la source la plus importante des déchets liquides (931 millions de mètres cubes). Les entreprises textiles et du cuir génèrent des quantités d'eau relativement basses (10 million de mètres cubes, mais d'un niveau de pollution très élevé (les tanneries produisent des déchets tels que le chrome et le soufre).

Les déchets des industries agroalimentaires sont caractérisés par des charges importantes en matière organique. Quant à elles, les industries mécaniques, métallurgiques et électriques déversent environ 2 millions de mètres cubes d'eau.

Les déchets industriels sont pour la plupart des déchets qui affectent le milieu naturel limitrophe aux unités de production et la mer en est le principal récepteur.

GESTION DES DÉCHETS

La production nationale de déchets industriels est estimée à 974 070 tonnes par an, dont 12,3 % (118 900 tonnes) sont des déchets industriels dangereux. La distribution de ces déchets par région montre que la région du Grand Casablanca produit près de 42 % des déchets industriels et de 47 % des déchets industriels dangereux.

La répartition de la production des déchets industriels par secteur d'activité montre que les industries agroalimentaires, d'une part, et les industries chimiques, d'autre part, produisent respectivement 483 900 et 145 000 tonnes par an, ce qui constitue respectivement 63 % et 20 % du volume total.

La production nationale des déchets hospitaliers est estimée à 11 910 tonnes. Environ 38 % de cette quantité est produite dans les régions du Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour Zaër. Selon le ministère de l'Industrie et du Commerce, le volume d'incinération des déchets est estimé à environ 1 000 tonnes dans la région de Casablanca. Ce volume est plus inférieur au volume nécessaire pour pouvoir traiter les déchets et, par conséquent, une grande partie est déposée dans les décharges.

Selon l'Observatoire national de l'environnement du Maroc, 23 % du total des déchets industriels sont réutilisés dans les procédés de fabrication, ou bien cédés pour être réutilisés ou revalorisés. En ce qui concerne le traitement des déchets industriels, il faut souligner que la quasi-totalité des déchets est déposée dans des décharges illégales.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

En matière de pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre augmentent à un rythme supérieur au taux de croissance démographique : 2,7 % contre une croissance démographique de 1,4 %. Le secteur de la production d'énergie est responsable de 56 % du total des émissions nettes, suivi par l'agriculture (25 %), les procédés industriels (7 %) et les déchets (5 %).

Des 210 000 tonnes d'émissions industrielles de dioxyde de soufre, plus de 90 % proviennent des unités de production de l'acide sulfurique. Cette pollution se concentre principalement dans les villes de Safi et el Jadida.

Le secteur de l'énergie est responsable de 8 % des émissions de NO_x et 16 % des particules en suspension émises.

2.2. Promotion de la production propre

Le Maroc a contribué activement au processus de développement durable en Méditerranée, notamment dans le cadre des activités des centres du plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Dans ce cadre, en 1995 une stratégie nationale de protection environnementale et de développement durable (SNDD) et en 2002 un plan d'action national pour l'environnement (PANE) ont été adoptés.

INSTRUMENTS NORMATIFS

Depuis l'élaboration du dernier rapport³⁷, plusieurs textes législatifs pour la promotion d'une production plus propre ont été adoptés.

- En rapport avec la gestion des déchets, la loi 28-00 relative à la gestion de déchets et leur élimination (publiée au Journal officiel du 7 décembre 2006) a été adoptée. Son principal but est d'établir les bases pour une politique de gestion des déchets à travers la réalisation d'un double objectif :

³⁷ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

- Moderniser les processus de gestion dans le secteur.
- Réduire, autant que possible, les impacts négatifs des déchets sur la santé et l'environnement.

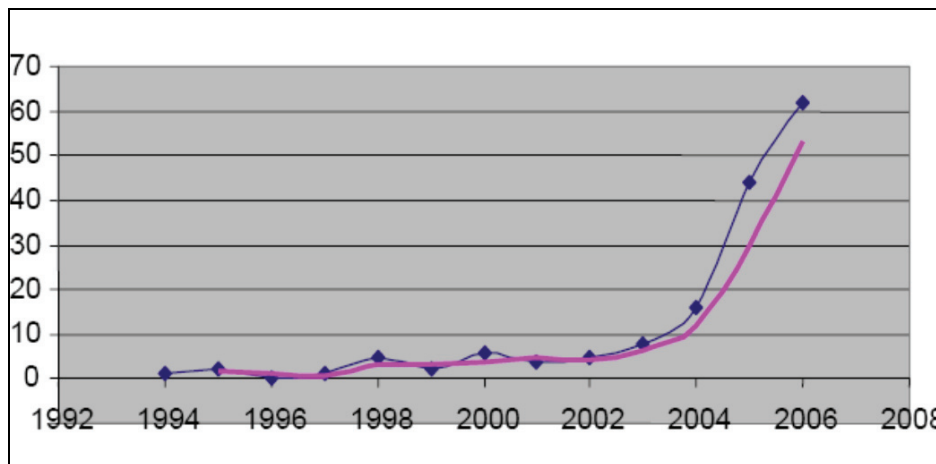
Cette loi devrait également mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'autorisation et de contrôle des déchets.

- En ce qui concerne la gestion des déchets, un premier décret d'application a également été promulgué pour permettre la classification des déchets et établir la liste des déchets dangereux (Journal officiel du 7 août 2008).
- En octobre 2008, et depuis la promulgation en 2003 de la loi relative aux études d'impact sur l'environnement (EIE), de nouveaux décrets d'application ont été adoptés. Il s'agit du décret sur la création des comités régionaux de l'EIE et du décret sur les sondages publics.

Depuis la promulgation de la loi 12/03, le nombre des EIE a augmenté de manière exponentielle (voir graphique ci-dessous). Sur le total des évaluations effectuées, 24 % et 27 % ont respectivement été réalisées dans des installations industrielles et des fabriques d'huile. Ces activités ont été suivies d'études relatives aux projets d'assainissement et aux carrières.

La création des comités régionaux devrait permettre une plus grande agilité lors de l'élaboration des EIE de la part du comité national, de manière à arriver à 180 EIE en 2009. Cependant, en raison du manque de ressources humaines et de la capacité des comités régionaux, cet objectif risque de ne pas être atteint.

Graphique : Évolution du nombre d'EIE.



Source : Évaluation du système des études d'impact sur l'environnement au Maroc - GTZ-PGPE.

- Le 24 janvier 2005, un nouveau décret n° 2-04-553 relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines a été promulgué. En outre, divers arrêtés établissant les valeurs limites pour les déchets industriels ont été pris.

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

L'on peut souligner deux instruments économiques fondamentaux :

- Le fond de dépollution industrielle (FODEP). Comme il a été mentionné dans l'édition précédente de ce rapport ³⁸, le FODEP est un outil économique qui sert à stimuler l'industrie et l'entreprise artisanale en vue de réaliser des investissements de dépollution ou des économies des ressources et d'introduire la dimension environnementale dans ses activités.

Le FODEP concède à l'industrie nationale des subventions qui varient entre 20 % et 40 % du coût de l'investissement nécessaire pour la réalisation du projet de dépollution. La concession de ces subventions est conditionnée à l'accomplissement, entre autres aspects, de la réglementation environnementale. Actuellement, le FODEP a financé plus de 90 projets différents avec un coût d'environ 42 millions d'euros.

- Le fond national de l'environnement. Le fond, stipulé dans la loi n° 11-03 du 12 mai 2003, relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, a été créé en 2007.

Ce fond est essentiellement destiné à financer des projets exemplaires. Ce financement est assuré grâce aux fonds provenant du secteur public, du secteur privé et du recouvrement par le biais de sanctions environnementales.

PROMOTEURS ET PROJETS

Il convient de mentionner les nouveaux locaux administratifs en rapport avec la production propre. Le département de l'Environnement du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement est responsable de la coordination des activités liées à la gestion environnementale et au développement durable. En collaboration avec ce département, il existe d'autres ministères techniques et bureaux qui incluent également des services pour la promotion de la production propre et de la consommation durable. Il s'agit du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies, du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, du ministère de l'Intérieur, du ministère de l'Équipement et du Transport, du ministère de la Santé et du ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

Certains organes spécialisés, tels le Conseil national de l'environnement et le Haut conseil pour l'eau et le climat, affiliés auxdits ministères, jouent un rôle primordial dans la promotion de la production propre et de la consommation durable.

Le Centre marocain de production propre (CMPP), une collaboration publique-privée entre la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie, déjà mentionné dans l'édition précédente du rapport, est l'entité la plus importante en matière de production propre.

Les autres entités privées notoires sont :

- La Confédération générale des entreprises du Maroc (voir section sur RSE).
- Le Centre marocain pour le développement des énergies renouvelables (CDER).
- Le Centre d'information sur l'énergie durable et l'environnement (CIEDE).

En outre, l'on peut mentionner les projets suivants :

- Le programme de gestion et de protection environnementale de la coopération technique allemande au Maroc « GTZ-PGPE », destiné à soutenir la politique environnementale marocaine. Son objectif fondamental consiste à permettre au Maroc de disposer, en 2012, d'un cadre juridique et technique complet qui pourrait être lancé de manière efficace grâce à

³⁸ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

des instruments et des procédures adaptés aux exigences internationales. Actuellement, le PGPE travaille dans les domaines suivants :

- Conseil en matière de politique environnementale pour le compte du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement.
- Développement du Centre national d'élimination des déchets spéciaux (CNEDS).
- Protection de l'environnement industriel à Mohammedia.
- Protection de l'environnement municipal en priorisant l'amélioration de la gestion municipale des déchets (Tanger/région du nord).
- Programme d'assistance technique en Méditerranée (MTAP/METAP). Le programme est principalement centré sur l'augmentation des capacités institutionnelles et techniques, le financement d'études sectorielles et la gestion intégrée de la pollution.
- Le programme méditerranéen des énergies renouvelables (MEDREP). Ce programme, qui compte sur la collaboration italienne, vise le développement d'un système de marché d'énergie renouvelable durable dans la zone de la Méditerranée. Au Maroc, le MEDREP soutient les projets suivants :
 - Développement de mécanismes financiers pour promouvoir le chauffage solaire de l'eau, dans le cadre du programme national pour le captage de l'énergie solaire au Maroc (PROMASOL) et en collaboration avec le Centre marocain pour le développement des énergies renouvelables (CDER).
 - Promotion des énergies renouvelables par le biais de la création du commerce des certificats verts. L'objectif de ce projet est de promouvoir les énergies renouvelables grâce au développement d'un système de « commerce des certificats verts » entre le Maroc et l'Italie qui permettra de créer un milieu favorable, conformément à la loi, qui permet de réglementer le transfert de ces certificats entre les deux pays.
 - Des études sur l'intégration de l'énergie éolienne dans le réseau national électrique. Des études récentes ont confirmé l'existence de régions disposant d'un grand potentiel de développement d'énergie éolienne au Maroc. Il est prévu d'installer de nouveaux parcs éoliens pour produire 600 MW additionnels en 2010.
 - Énergies renouvelables pour l'approvisionnement hydrique. Ce projet consiste à utiliser l'énergie éolienne et solaire dans les stations de dessalement de l'eau et les installations de pompage, dans le but d'approvisionner en eau les zones rurales, tout en considérant la possibilité d'utiliser l'excédent énergétique dans le réseau.
 - Efficacité énergétique dans les hôpitaux publics. L'objectif général est de promouvoir l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les hôpitaux publics du Maroc, tout en réduisant les émissions de carbone.
- Projet relatif à la rationalisation de la consommation de l'eau dans l'industrie marocaine. Le projet est basé sur la réalisation d'audits de consommation de l'eau dans trente entreprises marocaines de différents secteurs et différentes villes considérées comme grandes consommatrices d'eau. Ledit projet consiste à élaborer des projets précis qui permettent la mise en œuvre des solutions au traitement des déchets industriels, ainsi que la préparation de dossiers techniques pour solliciter le financement au FODEP. Ce projet est cofinancé par le ministère des Finances français et le ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles technologies marocain. La mise en œuvre du projet relève de la compétence du Centre marocain de la production propre (CMPP) et de l'entreprise française G2C Environnement.

3. CONSOMMATION DURABLE

GESTION DE L'EAU

La circulation des eaux superficielles est estimée à environ 18 milliards de mètres cubes, tandis que le potentiel exploitable des ressources en eaux souterraines est estimé à quelques 4 milliards de mètres cubes annuels.

Les ressources renouvelables d'eau sont estimées à 29 milliards de mètres cubes annuels, environ 1 000 m³/hab./an. Cependant, les ressources qui pourront être techniquement et économiquement utilisables ne dépassent pas 17,5 milliards de mètres cubes par an, c'est-à-dire 580 m³/hab./an (données de l'année 2004) lesquels seront, selon les prévisions officielles, de 437 m³/hab./an en 2020.

En 2005, 13,4 milliards de mètres cubes ont été récupérés, dont 10 milliards provenaient d'eaux superficielles et environ 3,4 milliards d'eaux souterraines. 90 % de ces ressources ont été utilisées dans l'irrigation et 10 % ont été distribuées entre le secteur industriel et l'approvisionnement en eau potable.

En matière d'assainissement, les indicateurs montrent que la quasi-totalité des villes grandes et moyennes disposent d'un réseau d'assainissement collectif. Selon les données, l'indice de connexion global au réseau d'assainissement est passé de 70 % en 2002 à 91 % en 2005. Toutefois, il y a des différences notables en fonction de la taille des villes et même dans les grandes villes on peut trouver des quartiers qui ne disposent d'aucun réseau d'assainissement. En ce sens, il semblerait que la situation des points auxquels une attention particulière a été accordée dans l'édition précédente du présent rapport³⁹ se soit améliorée.

En 2001, et à l'issu d'un appel d'offres international, les communautés urbaines de Tanger et de Tétouan ont confié la gestion de leurs services de distribution d'eau, d'assainissement et d'électricité à la société Amendis, filiale de Veolia Environnement Maroc. Les objectifs du contrat de concession ont été la construction de stations d'épuration des eaux usées, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures, ainsi que l'augmentation du taux de connexion de la population au réseau d'eau potable et au réseau d'assainissement.

À Tanger, 28 décharges illégales ont été supprimées, des réseaux détériorés ont été réhabilités et le réseau d'assainissement, ainsi que le nombre des quartiers connectés audit réseau ont été étendus. Cependant, la station de traitement, élément clé dans ce projet dont l'ouverture était prévue initialement pour l'année 2006, et ensuite pour l'année 2007, n'est toujours pas opérationnelle.

À Tétouan, il est prévu de terminer, avant 2012, la construction de plus de 35 km de canaux destinés aux eaux usées et industrielles, ainsi que la construction d'une station de traitement et le réseau d'évacuation des déchets.

À Nador et Al Hoceima, l'Office national de l'eau potable (ONEP) gère divers programmes pour résoudre le problème des déchets dans ces zones urbaines, évitant, ainsi, les décharges directes tout en renforçant le développement touristique de la zone.

GESTION DES DÉCHETS

La production nationale de déchets ménagers est estimée à 6 500 000 tonnes par an. 69 % des déchets urbains proviennent du milieu urbain (4 500 000 tonnes), tandis que les déchets ruraux constituent 31 % (environ 2 000 000 tonnes).

³⁹ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

Le pourcentage des déchets urbains recyclés est assez bas et la majeure partie desdits déchets finit par être déposée dans des décharges illégales. Nous détaillons ci-après les données des provinces du littoral de la Méditerranée :

	Province de Tanger	Province de Tétouan	Province d'Al Hoceïma	Province de Nador
Production totale (t/an)	167 189	142 000	37 200	47 450
Pourcentage de déchets ménagers	80 %	> 80 %	> 80 %	> 80 %
Ratio (kg/hab./jour)	0,72	0,82	0,77	0,90
Gestion	Privée à Tanger ville	Publique	Publique	Privée à Nador ville
Taux de ramassage	65 à 85 %	75 % dans les zones urbaines	-	-
Décharge contrôlée	Non	Non	Non	Non
Problème environnemental des décharges actuelles	Pollution hydrique (lixiviation) et atmosphérique (toxicité des gaz de combustion)	Décharge proche aux sources de l'ONEP	Décharge sur la côte	Décharge en zone inondable

Source : Plan d'action national – Plan d'action pour la Méditerranée

INSTRUMENTS NORMATIFS

Depuis l'élaboration de l'édition précédente du présent rapport, plusieurs outils législatifs ont été approuvés en rapport avec la consommation durable :

- Arrêté no 1607-06 du 25 juillet 2006, portant établissement des valeurs minimales et maximales dans les cas des déchets ménagers.
- En matière de pollution atmosphérique, il faut souligner le fait que depuis le mois de janvier 2009, on a commencé à commercialiser, selon la réglementation en vigueur, un nouveau gasoil avec une concentration de soufre égale à 50 ppm au lieu des 350 ppm actuelles.

PROMOTEURS ET PROJETS

- Initiative nationale pour le développement humain. Le programme le plus important dans le cadre de la consommation durable et la production propre est l'initiative nationale pour le développement humain (INDH), lancé par le Roi Mohammed VI au mois de mai 2005. Cette initiative représente un programme de développement qui dispose d'un budget d'environ 10 000 millions de Dirhams (900 millions d'euros) au cours de la période 2006-2010, provenant de l'État, de différentes institutions économiques et de coopération internationale. Ledit programme a pour but de diminuer la pauvreté, l'exclusion sociale et le chômage, ainsi que d'améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines les plus défavorisées.

Budgets de l'INDH

						Crédits en millions de Dh
	2006	2007	2008	2009	2010	Total
- Etat	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	6 000
- Collectivités	300	350	400	450	500	2 000
- Coopération	200	300	400	500	600	2 000
Total	1 500	1 750	2 000	2 250	2 500	10 000

- Programme national des déchets ménagers. La Banque mondiale soutient ce programme lancé par le gouvernement pour réformer le secteur des déchets urbains, dans le but d'assurer un plus grand contrôle, la sécurité et la durabilité du service, ainsi qu'une meilleure réalisation économique, environnementale et sociale dudit service. Cette collaboration s'est concrétisée par la création du plan d'action 2008-2012 du programme national des déchets ménagers (PNDM), élaboré par le ministère de l'Eau et de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur.

Ce plan d'action a pour objectif d'améliorer la gestion des déchets ménagers en matière de ramassage et traitement afin d'atteindre un indice de ramassage supérieur à 90 % et de créer des décharges contrôlées. Il envisage également la fermeture et la réhabilitation de la totalité des décharges illégales existantes, ainsi que l'organisation et le développement du secteur de tri-recyclage-valorisation qui permettra d'atteindre un indice de récupération de déchets générés de 20 %.

Le budget destiné à ces fins est passé de 600 millions de Dirhams en 2003 à 1 500 millions de Dirhams en 2008, avec un coût total qui s'élève à quelques 37 000 millions de Dirhams.

- Approvisionnement et assainissement dans les zones urbaines. En 2005, la Banque mondiale a approuvé un nouveau crédit d'environ 60 millions de dollars pour financer les projets du programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER). Ce programme a été lancé en 1998. Il a pour objectif d'augmenter l'accès des zones rurales à l'approvisionnement en eau potable tout en promouvant une gestion durable des déchets et améliorant les pratiques de propreté.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Au Maroc, le développement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en tant que modèle de gestion est très récent. Toutefois, depuis la Conférence internationale sur les investissements socialement responsables intitulée « *Intégrales de l'investissement* » qui a eu lieu au mois de décembre 2005, à laquelle ont pris part plus de 1 000 personnes et dont l'ouverture a été présidée par Mohammed VI, plusieurs réussites ont été atteintes. Après les premières analyses de la RSE dans certaines entreprises du pays tels la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), Lydex (Groupe suisse d'approvisionnement en eau et électricité), l'Office nationale des chemins de fer (ONCF) et l'Office nationale des pêches, la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM) a défini, en 2006, les critères d'attribution du label CGEM pour la responsabilité sociale.

Ce label se base sur le respect des conditions suivantes :

- Respect des droits de l'homme.
- Amélioration continue des conditions du travail et des relations professionnelles.
- Protection de l'environnement.
- Prévention de la corruption.
- Respect de la compétence.
- Renforcement de la transparence.
- Respect des intérêts des clients et des consommateurs.

- Promotion de la responsabilité sociale des fournisseurs et des sous-traitants.
- Développement de l'engagement social.

Le label CGEM dure trois ans pour les entreprises installées au Maroc, membres de la Confédération, sans discrimination quant à la taille, le secteur ou l'activité. Toute entreprise qui opte pour l'obtention du label doit se soumettre à une évaluation de sa gestion, réalisée par un des organismes experts indépendants accrédités par le CGEM (Bureau Veritas, Optimum Conseil/BPI Group, Vigeo Group, Groupement Diorh/Fidaroc Grant Thornton & Eagle Engineering).

Cette évaluation a pour but de démontrer que la gestion réalisée par l'entreprise qui désire obtenir le label respecte raisonnablement les conditions établies dans la Charte de responsabilité sociale. En pratique, l'entreprise doit apporter des preuves tangibles qui démontrent l'accomplissement de ses obligations sociales. Afin de promouvoir le label CGEM, l'Administration des douanes et les impôts indirects, la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS), le Crédit Agricole du Maroc, le Groupe Banques Populaires, la Banque marocaine pour le commerce et l'industrie ainsi que la Direction générale des impôts ont adhéré à la Confédération.

Les entités concèdent aux entreprises certifiées une série d'avantages et de privilèges tels la fixation de tarifs préférentiels, la simplification des procédures, la flexibilisation des contrôles, une gestion personnalisée et l'engagement pour accélérer le traitement des dossiers.


Liste des entreprises titulaires du label CGEM

Entreprises	Secteur d'activité	Date d'attribution
ERAMEDIC	Importation et distribution d'équipements médicaux	29/10/2007
LAFARGE MAROC Activité Ciments	Fabrication des ciments	29/10/2007
LGMC Industries Corporate et Usine Agadir	Production et exportation des conserves de poisson	29/10/2007
STOKVIS NORD- AFRIQUE	Distribution de matériels techniques : machines d'ouvrages publics, chantiers, matériel agricole, matériel de climatisation et froid industriel, matériel de manutention et de nettoyage, matériel de rayonnage.	29/10/2007
CHANTIERS ET ATELIERS DU MAROC	Réparation navale	29/01/2008
FEED AND FOOD ADDITIVES	Fabrication des premix et additifs pour l'alimentation animale	29/01/2008
GFI MAROC	Secteur des nouvelles technologies et du service	29/01/2008
ILAÏCOM	Téléphonie et transfert d'argent	29/01/2008
LoGimaG	Transport et logistique	29/01/2008
Jet Sakane	Promotion immobilière	05/12/2008
PACK SOUSS	Conditionnement et exportation d'agrumes	05/12/2008
TANGER FREE ZONE	Organisation, développement, gestion et commercialisation de la zone franche de Tanger	05/12/2008

5. BIBLIOGRAPHIE

- Les indicateurs du développement durable du Maroc, Observatoire national de l'environnement du Maroc, janvier 2006.
- *Morocco Summary National Status Report on Sustainable Consumption and Production*, CMPP, mars 2006.
- *Éléments pour un état des lieux de la responsabilité sociale de l'entreprise au Maroc*, Global Compact, janvier 2007.
- Programme de séminaire international *Développement durable, responsabilité sociale des organisations et performances économiques : Bilan, enjeux et perspectives*, Marrakech, novembre 2008.
- *First International Meeting of the Marrakech Task Force on Sustainable Tourism Development Final Report*, Paris, septembre 2006.
- *Évaluation du système des études d'impact sur l'environnement au Maroc*, Programme de gestion et de protection de l'environnement (GTZ-PGPE), mai 2007.
- *Enjeux de l'eau au Maroc*, CGEM Infos n° 2621, février 2008.
- *La coopération financière allemande avec le Royaume du Maroc dans le domaine l'eau et l'assainissement*, Christoph Gabriel Krieger, KfW Maroc, février 2009.
- *Roundtable Meeting of Experts on Sustainable Production and Consumption in the Arab Region*, Ligue des États arabes, mars 2008.
- *Sustainable Consumption and Production in Africa: Second Regional Status Report*, PNUE, 2004-2006.
- *State of Environment in the Arab Region A progress Report*, PNUE, 2003.
- *The African 10 Year Framework Programme (10YFP) on Sustainable Consumption and Production*.
- *State of the art of sustainable production in the Mediterranean*, PNUE/PAM, 2006.
- Bulletin de liaison entre partenaires du Programme de gestion et de protection de l'environnement (PGPE) n° 10-15, juin 2006 - octobre 2007.
- Projet de renforcement de capacités sur les achats publics responsables en Afrique francophone : Étude diagnostique sur les achats publics éco-responsables au Maroc, PNUE/ENDA, août 2006.
- Rapport provisoire : *Renforcement des capacités dans certains pays du METAP pour le coût de dégradation de l'environnement dans les zones côtières*, METAP, décembre 2005.
- *Sustainable Building & Construction in The Arab Region*, Ligue des États arabes, juin 2005.
- *Priority issues in the Mediterranean environment*, PNUE, 2006.
- *Current Status of Renewable Energies in the Middle East – North African Region*, PNUE/ROWA, juin 2007.
- *Industry and Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ROWA/ESCWA/CAMRE, septembre 2001.
- *Integrated Natural Resource Management for Combating Desertification in West Asia*, PNUE/ROWA, décembre 2006.
- *Voluntary Environmental Initiatives for Sustainable Industrial Development: concept and applications*, PNUE/ROWA, mars 2004.
- *Background paper of the Corporate Social Responsibility and Corporate Citizenship in the Arab World*, Caire, Égypte, novembre 2007.
- *Strengthening Responsible Corporate Citizenship in the Businesses of the MENA Region*, UJRC, Jordanie, août 2006.

- *The GEF Strategic Partnership for the Mediterranean Large Marine Ecosystem – Regional Component: Implementation of agreed actions for the protection of the environmental resources of the Mediterranean Sea and its coastal areas*, Identify Priority Actions for Integrated Coastal Management (ICM), avril 2006.
- *Corporate Social Responsibility across Middle East and North Africa*, Melsa Ararat, avril 2006.
- *Energy for Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ROWA.
- *Environment Outlook for the Arab Region*, PNUE/ROWA, 2009.
- *Promoting Sustainable Energy Production and Consumption in the Arab Region*, UN/ESCWA, mars 2008.
- *Arab Climate Campaign*, Ligue des activistes indépendants, octobre 2007.
- Plusieurs documents : *Stratégie nationale, Plan d'action national pour l'environnement* sur <http://www.minenv.gov.ma/> (Secrétariat d'État auprès du ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'eau et de l'environnement).

 SYRIE ⁴⁰	POPULATION : 19 747 586
	SUPERFICIE : 185 180 km ²

1. INTRODUCTION

En 2008, l'économie de la République arabe syrienne a connu une croissance de 2,4 % en termes réels, principalement grâce aux secteurs de l'agriculture et du pétrole, qui représentent presque la moitié du PIB du pays. Damas s'est engagée dans des réformes économiques modestes pendant les dernières années, qui incluaient la réduction des taux d'intérêts des prêts, la création de quelques banques privées, l'augmentation des prix de quelques biens subventionnés (notamment le pétrole et le ciment) et l'établissement de l'indice de marché boursier de Damas prévu pour 2009.

Outre ces mesures, une réforme est en cours de préparation en ce qui concerne la propriété des entreprises et la Banque centrale a reçu l'autorisation d'émettre des obligations pour subventionner la dette publique. Malgré cela, l'économie est essentiellement contrôlée par le gouvernement.

Ce pays affronte plusieurs défis, parmi lesquels nous pouvons citer : la diminution de la production de pétrole brut, les taux élevés de chômage et d'inflation, le déficit budgétaire et la demande croissante de l'approvisionnement en eau causée par l'utilisation intense de l'agriculture, la rapide croissance démographique, l'expansion industrielle et la pollution des ressources.

Données économiques			
PIB (2008)	96,53 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	2,4 % (2008)
PIB par habitant	4 900 \$ (2008)	Population active	5,55 millions (2008)
PIB par secteur (2008)	Agriculture : 22,5 % Industrie : 27,9 % Services : 49,6 %	Population active par secteur (2006)	Agriculture : 19,2 % Industrie : 14,5 % Services : 66,3 %
Taux de chômage	9 % (2008)	Dette publique	41,2 % du PIB (2008)
Revenu des ménages	10 % les plus bas : ND 10 % les plus élevés : ND	Taux d'inflation	14,9 % (2008)
Produits agricoles	Blé, orge, coton, lentilles, pois chiches, olives, betterave, élevage de bovins et ovins, œufs, fermes de volailles, lait		
Principales industries	Pétrole, textiles, alimentation et boissons, phosphates, tabac, minéraux, ciment, huile de graines, assemblage de véhicules		
Production d'électricité	40,5 milliards de kWh (2007)	Consommation d'électricité	39,5 milliards de kWh (2007)
Exportation d'électricité	991 millions de kWh (2007)	Importation d'électricité	1,4 milliards de kWh (2007)

⁴⁰ L'information de ce chapitre n'a pas été confirmée par le point focal du CAR/PP de la Syrie.

Production de pétrole	381 600 barils/jour (2008)	Consommation de pétrole	229 000 barils/jour (2007)
Exportation de pétrole	155 000 barils/jour (2008)	Importation de pétrole	160 000 barils/jour (2007)
Production de gaz naturel	6,5 milliards de m ³ (2008)	Consommation de gaz naturel	4,4 milliards de m ³ (2008)
Exportation de gaz naturel	13,12 milliards de \$ (2008)	Importation de gaz naturel	14,32 milliards de \$ (2008)
Exportations par produits	Pétrole brut, minéraux, produits dérivés du pétrole, fruits et légumes, fibre de coton, textiles, vêtements, chair et bétail, blé		
Importations par produits	Machines et équipement de transport, machinerie électrique, agroalimentaire et bétail, produit de métaux, produits chimiques, plastique, fil et papier		
Exportations par partenaires commerciaux	Iraq 30 %, Liban 10 %, Allemagne 9,7 %, Italie 8 %, Égypte 5,5 %, Arabie saoudite 5,2 %, France 4,9 % (2007)		
Importations par partenaires commerciaux	Arabie saoudite 12 %, Chine 8,7 %, Égypte 6,2 %, Italie 6 %, Émirats arabes unis 5,9 %, Ukraine 4,8 %, Russie 4,8 %, Allemagne 4,7 %, Iran 4,3 % (2007)		

Source : *www.cia.gov, The World Factbook.*

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Les industries syriennes les plus importantes appartiennent aux secteurs suivants : pétrole, textiles, alimentation et boissons, tabac et minéraux (principalement les phosphates). Ainsi, nous pouvons constater que l'activité industrielle de base est assez variée, même si l'État a toujours régulé la plupart de la production dans des secteurs comme celui de l'alimentation, du sucre, des textiles, des produits chimiques, du ciment et autres matériaux de construction. Récemment, grâce aux nouvelles politiques d'État sur la recherche d'une meilleure efficacité et rentabilité de la production, le secteur privé a commencé à travailler dans le secteur industriel. Les mesures incitatives qu'offre l'État permettent d'améliorer la qualité des produits déjà existants et d'accroître le nombre de nouveaux produits qui étaient traditionnellement importés.

Il existe trois secteurs industriels prédominants situés à Damas, Homs et Alep, en accord avec la stratégie de l'État qui consiste à concentrer la plupart de l'activité industrielle dans des zones contrôlées, où il est possible d'appliquer plus facilement des mesures relatives à l'efficacité, à la prévention de la pollution, aux infrastructures, etc.



En ce qui concerne les principaux effets négatifs de l'industrie sur l'environnement, il faut citer : le haut niveau de pollution atmosphérique, le manque de gestion et de traitement des déchets industriels et des déchets dangereux, et de façon indirecte, la dégradation du sol et la perte de la biodiversité (notamment sur le littoral).

Par rapport aux points et aux régions critiques mentionnés dans les éditions précédentes de ce rapport⁴¹, nous n'avons trouvé aucun indice d'amélioration. Il faut donc considérer les points critiques suivants :

- Lattaquié, en raison de la pollution des déchets solides tant sur le littoral qu'en mer qui entraînent la dégradation de la biodiversité.
- Tartous, à cause de la pollution industrielle atmosphérique ou provenant des déchets solides et liquides (pertes de pétrole brut, minéraux lourds, etc.). En accord avec les stratégies politiques de l'État, quelques usines de ciment de cette région ont incorporé des systèmes de filtration, qui ont entraîné une amélioration considérable des niveaux de production.
- Les zones industrielles situées à proximité des villes ayant des usines de ciment sans mesures de prévention de la pollution produite par les émissions atmosphériques.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

L'industrie est le principal responsable de la pollution atmosphérique causée par la combustion de fioul ou par les procédés de production industriels. Les secteurs les plus polluants sont ceux de la production et la raffinerie du pétrole, du ciment et la production d'engrais, les usines d'électricité, les usines de mélange d'asphalte et les carrières (dans plusieurs zones du pays, notamment en périphérie des villes).

Le fait que les industries lourdes hautement polluantes soient situées à proximité des grandes villes du pays, est un des facteurs aggravant la pollution dans les villes. Nous pouvons également trouver le phénomène contraire, par exemple celui des villes qui se sont développée récemment jusqu'à tel point qu'elles ont atteint les zones industrielles ou les zones périphériques mélangées avec les centres industriels. L'utilisation des technologies obsolètes dans plusieurs de ces industries est un autre aspect important, par exemple les chaudières au fioul ou au gasoil contenant des niveaux élevés de soufre et qui produisent des émissions de SO₂.

⁴¹ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

En ce qui concerne la pollution industrielle de la côte, les raffineries de pétrole qui produisent de l'énergie sont les plus agressives pour l'environnement. Encore une fois, les zones de Tartous-Bania et Lattaquié en sont un exemple.

La ratification du Protocole de Kyoto en 2006 par la Syrie engage le pays à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique. Cela implique nécessairement la réduction des émissions atmosphériques, y compris l'implémentation de certaines mesures dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie.

GESTION DES DÉCHETS

Les déchets dangereux produits par les grandes industries sont directement rejetés dans les décharges, et généralement sans aucun traitement préalable. Le reste est versé dans des conteneurs qui sont ensuite ramassés par le service de la municipalité correspondante et transporté vers des décharges. Dans le cas des petites industries, les déchets sont généralement versés dans les conteneurs conçus pour les déchets au niveau municipal.

Dans les régions côtières, les déchets industriels sont souvent mélangés avec les déchets municipaux et domestiques, qui en plus sont versés dans la mer. Dans le cas de l'industrie pétrolière (situées sur la côte), les déchets toxiques, les pertes et les versements accidentels de pétrole brut entraînent aussi de graves conséquences sur la mer et sur la biodiversité du littoral.

2.2. Promotion de la production propre

La Syrie a ratifié la plupart des conventions internationales et régionales les plus pertinentes, à l'exception du Protocole d'urgences de la Convention de Barcelone et les annexes du Protocole des décharges et le Protocole de la pollution provenant des sources et des activités situées à terre. Malgré cela, l'insuffisante régulation et le manque d'application efficace de la loi entravent le respect des accords internationaux.

En ce qui concerne la législation relative à la promotion de la production propre, nous n'avons détecté aucun progrès important depuis l'édition précédente de ce rapport⁴², à l'exception de quelques décrets et lois qui complètent les législations et les stratégies antérieures. Les activités en matière d'environnement concernant la consommation et la production durables sont toujours basées sur :

- La Stratégie nationale de développement durable, créée en 2002, et qui fait référence aux objectifs de la durabilité dans le secteur du transport, de l'agriculture ou des énergies renouvelables, sans mentionner explicitement la production propre ou la consommation durable.
- La Stratégie et le plan d'action national de l'environnement pour la République arabe syrienne adoptée en 2003, et où sont identifiés les principaux problèmes environnementaux du pays ainsi que les priorités à moyen et long terme ainsi que les actions à réaliser.
- Le 10^e Plan quinquennal 2006-2010, qui inclut et transforme en initiatives, en projets et en activités les objectifs identifiés dans les documents cités ci-dessus. Ce plan est essentiellement une extension du Plan quinquennal, étant donné que, récemment, il y a eu beaucoup de nouveautés et qu'elles sont encore en cours d'application.

Cependant, le principal problème d'implémenter la production propre est toujours le manque de ressources humaines et administratives permettant d'appliquer correctement la législation. Bien que des initiatives aient été initiées pour mesurer les émissions, les niveaux des déchets et la gestion de ces déchets, leurs résultats sont peu notables dans l'ensemble de l'industrie syrienne.

⁴² PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

En ce sens, nous pouvons souligner les nombreux instruments et outils créés par le gouvernement au niveau de l'innovation technologique, ou les projets pour réduire les effets sur l'environnement, basés sur des crédits à faible taux d'intérêts et des réductions d'impôts. Ces mesures ont surtout été promues pour les zones industrielles officielles dans le but d'y regrouper la plupart des industries.

RÉDUCTION INTÉGRÉE DE LA POLLUTION

Étant donné le manque de références pour l'implémentation des règlements, similaires au modèle IPPC de l'UE, à la fin de l'année 2005 le Centre de réduction et de prévention de la pollution a été inauguré. Ce projet, soutenu par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations unies (CESAO-ONU), est dirigé par une ONG locale et l'Association syrienne de l'environnement. Le but de ce projet est d'augmenter la sensibilisation de l'industrie aux méthodes de prévention de la pollution, le soutien et les instruments permettant de les implémenter ainsi que la collaboration avec les autorités publiques, dans l'élaboration de la réglementation correspondante.

De même, le ministère de l'Irrigation et le PNUE mènent un projet qui a pour but de réduire les niveaux de pollution industrielle dans le fleuve Oronte, grâce à la mise en place de systèmes de gestion de l'environnement qui suivent les normes internationales. Des projets pilotes ont été conçus pour réduire la consommation en eau, à l'aide de la réutilisation des déchets traités, ce qui réduira le niveau de la pollution d'une raffinerie de pétrole brut, d'une usine d'engrais et d'une usine de sucre. Ces projets devraient permettre l'incorporation de systèmes de gestion de l'environnement qui peuvent par la suite être certifiés par le système ISO-14001.

Le ministère de l'Administration locale et de l'Environnement encourage la réalisation des études des conséquences sur l'environnement pour les nouvelles installations, et des audits relatifs aux effets sur l'environnement, tous les deux ans dans le cas des industries existantes.

PROMOTEURS ET PROJETS

Dans le secteur public, le ministère de l'Administration locale et de l'Environnement ainsi que la Commission générale des affaires environnementales sont les institutions les plus impliquées dans la promotion de la production propre. Dans ce contexte, nous devons mentionner la participation croissante d'autres ministères tels que le ministère de l'Industrie, le ministère de l'Irrigation et le ministère du Logement. De même, quelques chambres de commerce se sont impliquées dans plusieurs programmes, généralement en collaboration avec des organisations appartenant à d'autres domaines.

Le Centre national syrien pour la production propre est un autre agent important dont le but est de promouvoir et de favoriser le développement industriel durable. Il a été créé en 2007 et ses fonctions principales consistent à fournir des conseils ainsi qu'un support technique aux PME, en plus des recherches et de la diffusion des solutions ou des mesures permettant de réduire les problèmes de la pollution industrielle.

Au niveau de la société civile, nous trouvons des ONG dont le travail est centré sur la protection de l'environnement et la promotion des pratiques plus durables, non seulement pour les industries mais aussi pour la société, notamment dans les villes. Dans ce contexte, nous pouvons aussi citer l'Association syrienne de l'environnement et la Société syrienne de protection de l'environnement. Celles-ci développent ensemble des initiatives dans des domaines tels que l'énergie renouvelable, en collaboration avec le bureau du projet Syrenviro (cité dans l'édition précédente de ce rapport).

Quelques organisations internationales comme les Nations unies, l'Union européenne ou des agences pour la coopération internationale sont présentes dans des projets communs pour la protection de l'environnement. En plus des institutions déjà mentionnées dans les éditions précédentes de ce rapport, nous pouvons aussi citer les suivantes :

- L'UE, y compris des exemples comme le programme LIFE qui a mis en place un projet pour promouvoir une planification conjointe du développement local durable, en collaboration avec le Fonds pour le développement rural en Syrie. Un autre exemple de la coopération de l'UE est

le projet pour la gestion intégrée des déchets pour l'industrie de l'huile d'olive en Syrie, au Liban et en Jordanie.

- Le Bureau suisse de coopération, par le biais d'un projet sur les instruments de gestion environnementale pour les PME.
- Le Agence allemande de coopération technique (GTZ), par le biais d'un projet sur la gestion et la planification de l'utilisation des sols.

3. CONSOMMATION DURABLE

L'implémentation du concept de la consommation durable est très récente et elle est généralement peu connue et peu pratiquée. La forte consommation des ressources au cours des dernières années dans le secteur industriel, le secteur agricole et celui du tourisme, ainsi que le développement des centres urbains ont causé une grande détérioration de l'environnement du pays.

Les principaux défis environnementaux de la Syrie englobent la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des déchets, la protection de la biodiversité, l'érosion des sols, et la pollution marine et côtière. De plus, la pollution atmosphérique des villes est devenue un problème important, dû à l'intensification de la circulation. Les émissions de certaines substances excèdent souvent les limites de l'OMS concernant la qualité de l'air (notamment dans les villes très peuplées comme Damas ou Alep).

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

La pollution atmosphérique est causée par la combinaison des facteurs suivants :

- Les émissions produites par les véhicules à moteur, surtout si nous considérons le parc automobile obsolètes et la gestion inefficace de la circulation (embouteillages fréquents).
- Les émissions industrielles (des éléments mentionnées ci-dessus).
- Les émissions des systèmes de chauffage central durant les quatre mois d'hiver.
- L'emplacement irrégulier des immeubles de la ville, ce qui empêche une bonne circulation des courants d'air qui emportent les particules en suspension.
- Les constructions illégales.

Même s'il n'y a pas beaucoup d'actions de contrôle de qualité de l'air (le pays n'a pas de programmes de contrôle systématique de la qualité de l'air ni dans les zones urbaines ni dans les zones industrielles), les résultats disponibles indiquent une détérioration générale de la qualité de l'air dans la plupart des villes du pays. La haute concentration des particules en suspension et des gaz ont des conséquences négatives sur la santé humaine, la flore et l'état des immeubles, notamment les bâtiments qui ont une valeur culturelle et archéologique.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La dépendance au combustible fossile a diminué à l'avantage du gaz naturel. Ce changement a eu des effets positifs sur les émissions de gaz à effet de serre et s'ajoute à l'engagement de ne pas produire de substances nocives pour la couche d'ozone, dans le cadre du Protocole de Montréal. Le système de contrôle des substances qui endommagent la couche d'ozone a récemment été adopté.

Bien que son application soit actuellement symbolique, l'utilisation de l'énergie renouvelable a un grand potentiel, notamment l'énergie solaire et éolienne. L'économie d'énergie due à une utilisation plus rationnelle et à une consommation efficace pourrait devenir considérable. Le tableau suivant montre les estimations du potentiel d'économie d'énergie en Syrie pour l'année 2020, grâce aux progrès de l'efficacité énergétique :

Activité	Pourcentage
Immeubles efficaces au niveau énergétique	2,5 %
Appareils électroménagers efficaces	2 %
Meilleure efficacité du réseau électrique	2 %
Audits de l'électricité	2 %
Total	16 %

Source : Domaine prioritaire d'action 2 : Énergie et changement climatique. Efficacité énergétique et énergie renouvelable. Syrie- étude nationale, 2007, Plan Bleu.

Les énergies renouvelables, présentes à un certain niveau en Syrie, sont les énergies hydroélectriques et la biomasse, mais il y a aussi des projets qui sont actuellement développés au niveau de l'énergie solaire et éolienne. L'engagement de l'État se trouve dans la réglementation sur les normes des labels et de l'efficacité énergétique des appareils électroménagers ou les règlements de l'isolation thermique des immeubles.

L'objectif de la Syrie est d'atteindre 7,5 % des énergies renouvelables dans l'ensemble des quantités d'énergie consommées d'ici 2020, à l'aide des instruments financiers tels que les mesures incitatives et l'assistance.

GESTION DE L'EAU

En Syrie, les ressources en eau potable sont limitées. Néanmoins, avec les années, la consommation d'eau n'a pas diminué à cause d'une amélioration des conditions de vie, de l'aide financière destinée à la construction de nouveaux logements, des prix bas de l'utilisation de l'eau dans l'industrie et de l'intense consommation de l'agriculture.

Si nous considérons les ressources en eau potable du pays et les endroits où elles sont consommées, quelques régions de la Syrie pourraient être exposées à un déficit de ces ressources dans un laps de temps très court. Ceci pourrait causer la détérioration des aquifères naturels et augmenterait le coût et la difficulté d'extraire de l'eau souterraine, ce qui réduirait la qualité de l'eau et menacerait les eaux de source.

Les problèmes de la qualité de l'eau sont principalement dus au système insuffisant des égouts (tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines), aux rejets illégaux de déchets industriels et l'utilisation inappropriée des pesticides et des engrais. En ce sens, l'utilisation des eaux usées polluées pour arroser les cultures pourrait provoquer la propagation de maladies. De nombreuses villes souffrent de ce problème, notamment à cause des décharges domestiques et industrielles non contrôlées. Le gouvernement a mis en place un programme de construction de stations de traitement des déchets industriels et domestiques dans quelques zones urbaines. Par conséquent, quelques régions ont bénéficié de la réduction des niveaux de la pollution, tant des eaux superficielles que des eaux souterraines.

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets est toujours un problème à résoudre, lorsqu'il s'agit de la prévention, de la collecte, de la récupération, du recyclage, du traitement et de l'élimination dans des conditions contrôlées. Même s'il existe des activités de collecte et d'élimination dans quelques zones, les zones urbaines s'étendent rapidement et les actions de gestion dans les banlieues sont particulièrement complexes.

Selon les estimations, la gestion quotidienne des déchets municipaux est d'environ 5 000 tonnes de déchets urbains. Entre 90 % et 100 % des déchets des zones urbaines sont collectés, alors que le

pourcentage des zones rurales représente à peine 60 %. Très souvent, les déchets industriels sont mélangés aux déchets municipaux sans aucun traitement préalable.

La plupart des déchets collectés sont versés dans les décharges des périphéries urbaines sans aucune mesure de contrôle stricte. Même si parfois des mesures de contrôle sont adoptées (recouvrir les déchets avec de la terre), les déchets sont souvent brûlés à l'air libre. Les effets négatifs de ces décharges sont la pollution des sols, des aquifères et de l'atmosphère, et la menace que cela représente pour la santé humaine. En ce qui concerne les déchets des hôpitaux, ils sont mélangés aux déchets domestiques dans presque tout le pays sauf à Damas, qui dispose d'un système de collecte de déchets.

Dans le cas des régions côtières de la Syrie, elles ne représentent que 2 % de la surface du pays, mais elles ont une population de 11 %. Le développement industriel et urbain de la côte a causé de graves problèmes dans l'environnement. Les principales sources de pollution sont les déchets industriels et urbains non traités, les pertes de pétrole brut des raffineries et les décharges de déchets solides.

En ce qui concerne l'utilisation des sols, la désertification et l'érosion représentent deux graves problèmes qui concernent la moitié de la population. Leurs causes peuvent être les facteurs climatiques ou la gestion inefficace des sols et des ressources hydriques. La nature et la biodiversité sont en danger, non seulement en raison des facteurs anthropique mais aussi à cause des facteurs naturels. Les pertes sont particulièrement considérables dans la steppe et dans les bois. En ce sens, quelques territoires ont été déclarées zones protégées.

3.1. Promoteurs et projets

L'objectif stratégique du Plan d'action national de l'environnement est « d'incorporer des aspects environnementaux dans les politiques nationales, dans les programmes et les plans, de protéger les ressources naturelles, la biodiversité, le patrimoine culturel, la santé publique et de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et propres dans le cadre du développement durable ».

Dans ce cadre d'action, l'État a identifié les priorités après avoir évalué et analysé les données disponibles dans le rapport sur l'état de l'environnement en Syrie, à l'aide des comités nationaux. Les différentes mesures adoptées dans le but de trouver des solutions, sont basées sur les objectifs et les principes d'action suivants :

- L'utilisation durable des ressources hydriques.
- L'utilisation durable des ressources terrestres.
- L'amélioration des services et des infrastructures des zones urbaines.
- Le développement durable des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

Durant les dernières années, de nombreux projets, concernant les zones citées ci-dessus, ont été mis en place. Ils incluent très souvent la participation des organisations internationales comme l'Agence allemande de coopération (GTZ) et l'Agence de coopération des Pays-Bas, le PNUD, le JICA (Agence japonaise de coopération internationale), le Fonds arabe pour le développement économique et social, etc.

3.2. Achats publics durables

En Syrie, l'achat public est régulé par la législation depuis 1974 (y compris les amendements), qui établit les règlements spécifiques du marché et de l'achat public. Nous n'avons trouvé aucune clause ou mesure contenant des critères sociaux ou environnementaux concernant l'octroi des contrats publics.

De même, il n'existe aucune mention du concept de marché public vert dans aucun autre document officiel, stratégie nationale, plan d'action, etc.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un nouveau modèle de gestion et de relation entre différents groupes d'intérêts. C'est un concept totalement nouveau en Syrie, mais il commence à y être connu. Les nouvelles politiques gouvernementales qui favorisent un certain niveau de privatisation et d'ouverture des marchés, offrent une bonne occasion d'établir les principes de la RSE, en profitant de ces années d'intense activité commerciale du pays. De même, le gouvernement favorise la participation de la société civile et contribue à l'identification des organisations qui doivent s'impliquer dans le processus de conception et développement de la RSE dans le pays.

Cependant, quelques réformes législatives et des efforts du gouvernement doivent encore être réalisés de façon efficace, pour affronter les défis des problèmes comme le travail des enfants, la discrimination hommes-femmes ou bien la transparence. Ces aspects représentent les conditions de base du développement de la RSE dans le pays.

De même que pour beaucoup d'autres pays, les principaux promoteurs de la RSE sont des organisations internationales, particulièrement le PNUD et le Pacte mondial des Nations unies. Pendant les dernières années, ces institutions se sont chargées d'incorporer des aspects de la RSE dans le programme de quelques ministères et se sont mises en contact avec des entreprises et des ONG.

En ce sens, la plupart des efforts ont été centrés sur le renfort du rôle des ONG, en favorisant le contact avec les entreprises et les organismes publics. Le gouvernement mène un projet de quatre ans destiné à renforcer le rôle de la société civile dans le RSE, grâce à la promotion des partenariats entre les ONG et les entreprises. De même, le projet contribue à diffuser le Pacte mondial en tant qu'initiative de référence pour les entreprises et pour les ONG locales.

Selon l'évaluation générale des risques et des opportunités de la RSE, réalisée par le Pacte mondial, les défis sont les faibles revenus d'un grand pourcentage de la population, l'application insuffisante de la législation concernant le travail, le manque d'instruments qui favorisent la transparence financière et la sensibilisation insuffisante concernant l'environnement. En ce qui concerne les opportunités, les réformes de l'économie, de la politique et de la législation actuelles représentent une bonne occasion pour inclure des aspects de la RSE. De même, l'engagement du secteur public et privé, accompagné de l'aide existante des organisations internationales et des bonnes perspectives d'augmentation des organisations de la société civile et de leur engagement, ont contribué aux bonnes prévisions pour la RSE.


Cependant, la RSE se trouve entre les mains des grandes organisations, des agences internationales et de nombreux ministères et commence à faire ses premiers pas en Syrie. C'est un sujet qui commence à être étudié. Sa sensibilisation et sa dissémination sont encore en projet, mais les prévisions futures sont très optimistes grâce aux progrès liés aux politiques adoptées par le gouvernement ainsi qu'aux accords ou engagements du secteur privé.

5. BIBLIOGRAPHIE

- *Communication sur les progrès réalisés - Pacte mondial*, Rayess Kingdom Group, 2007.
- *Syrie : Document stratégique du pays 2002-2006 & Programme indicatif national 2002-2004*, PARTNARIAT EURO-MED, 2006.
- *Promoting Cross-Sectoral MDG's Based Partnerships*, Réseau du Pacte mondial, Syrie, PNUD, 2008.
- *Enhancing Civic Engagement in CSR through Inclusive Growth based Civic-Private Sector Partnerships*, PNUD, 2008.
- Questionnaire réalisé par le point focal national du CAR/PP de la Syrie.
- *Document de stratégie 2007-2013 & Programme indicatif national 2007-2010*, Commission européenne, 2007.

- *Profil du pays 2002 - Syrie*, Nations unies.
- Plan d'action national pour lutter contre la désertification dans la République arabe syrienne, PNUD, 2002.
- *Rapport syrien de la stratégie nationale pour le développement durable*, Commission technique nationale du développement durable, novembre 2001.
- *Rapport final du pays -Syrie*, Banque mondiale et METAP, août 2004.
- *Projet de gestion des déchets solides - Syrie*, METAP.
- *Deuxième rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMDs) dans la République arabe syrienne 2005*, Nations unies.
- Loi syrienne sur la protection de l'environnement, 2002.
- Gestion de la biodiversité en Syrie - Formation sur la gestion durable des marécages irakiens, Damas, avril 2008.
- *Diversité biologique : rapport national*, PNUD/FEM/ministère de l'Administration locale de Syrie, 1997.
- Stratégie & Plan d'action national de l'environnement pour la République arabe syrienne, ministère de l'Administration locale de Syrie, 2003.
- *Efficacité énergétique et énergie renouvelable : Syrie, Sommaire de l'étude nationale*, Plan Bleu, mars 2007.
- *Troisième rapport national 2006 de la République arabe syrienne*, ministère de l'Administration locale et de l'Environnement de Syrie.
- *Technical Assistance in the Area of Sustainable urban Development*, PNUD/ministère de l'Administration locale et de l'Environnement de Syrie, 2008.
- *Climate Change and Water Resources in Lebanon and the Middle East*, Revue sur la planification et la gestion des ressources en eau, septembre/octobre 2002.
- *Consommation et production durables*, UNECA.
- *Table ronde des experts en consommation et production durables dans la région*, Ligue des États arabes, mars 2008.
- *Rapport sur le progrès de l'état de l'environnement dans la région arabe*, PNUE, 2003.
- *État de la production durable en Méditerranée*, PNUE/PAM, 2006.
- *Sustainable Building & Construction in The Arab Region*, Ligue des États arabes, juin 2005.
- *The African 10 Year Framework Programme (10YFP) on Sustainable Consumption and Production*.
- *Industry and Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ROWA/ESCWA/CAMRE, septembre 2001.
- *Priority issues in the Mediterranean environment*, PNUE, 2006.
- *Current Status of Renewable Energies in the Middle East – North African Region*, PNUE/ROWA, juin 2007.
- *Integrated Natural Resource Management for Combating Desertification in West Asia*, PNUE/ROWA, décembre 2006.
- *Voluntary Environmental Initiatives for Sustainable Industrial Development : concept and applications*, PNUE/ROWA, mars 2004.
- Document de référence *Corporate Social Responsibility and Corporate Citizenship in the Arab World*, Le Caire, Égypte, novembre 2007.

- *Strengthening Responsible Corporate Citizenship in the Businesses of the MENA Region*, UJRC, Jordanie, août 2006.
- *Corporate Social Responsibility across Middle East and North Africa*, Melsa Ararat, avril 2006.
- *Energy for Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ ROWA.
- *Environment Outlook for the Arab Region*, PNUE/ROWA, 2009.
- *Promoting Sustainable Energy Production and Consumption in the Arab Region*, UN/CESAO, mars 2008.
- *Campagne arabe sur le climat*, Ligue des activistes indépendants, octobre 2007.
- *ESCWA Water Development Report 2 : State of water resources in the ESCWA Region*, CESAO, décembre 2007.

 TUNISIE	POPULATION : 10 383,577
	SUPERFICIE : 165 000 km ²

1. INTRODUCTION

L'économie tunisienne est très diversifiée, avec des secteurs forts comme l'agriculture, l'industrie minière, l'énergie, le tourisme et la manufacture. Le contrôle du gouvernement dans le secteur économique, bien que toujours important, a diminué progressivement au cours de la dernière décennie avec l'augmentation de la privatisation, la simplification de la structure des impôts et de certaines approches des instruments de crédit. Les politiques sociales progressistes ont également contribué à améliorer les conditions de vie des citoyens vis à vis des pays de la région. À l'exception de quelques années de sécheresse et de chute du tourisme, qui ont réduit considérablement la croissance (2002), les dernières années ont été caractérisées par une croissance stable avec des chiffres proches de 5 %. La Tunisie est de plus en plus ouverte au commerce extérieur, essentiellement avec les pays membres de l'UE. Le vaste processus de privatisation, la libéralisation de la législation relative aux investissements pour favoriser l'entrée de capitaux étrangers, les améliorations de l'efficacité des institutions publiques et la réduction du déficit commercial, sont quelques uns des défis que le pays doit relever.

Données économiques			
PIB (est. 2008)	83,4 milliards de \$	Taux de croissance du PIB	4,7 % (est. 2008)
PIB par habitant	8 000 \$ (est. 2008)	Population active	3,67 millions (est. 2008)
PIB par secteur (est. 2008)	Agriculture : 10,8 % Industrie : 28,3 % Services : 61 %	Population active par secteur (est. 1995)	Agriculture : 55 % Industrie : 23 % Services : 22 %
Taux de chômage	14% (est. 2008)	Dette publique	53,1 % du PIB (est. 2008)
Revenu des ménages (2000)	10 % les plus bas : 2,3 % 10 % les plus élevés : 31,5 %	Taux d'inflation	5 % (est. 2008)
Produits agricoles	Olives, huile d'olive, céréales, tomates, agrumes, sucre de betterave, dattes, amandes, veau, produits laitiers		
Principales industries	Pétrole, industrie minière (particulièrement phosphate et or), tourisme, textiles, chaussures, boissons		
Production d'électricité	12,65 milliards de kWh (2006)	Consommation d'électricité	10,75 milliards de kWh (2006)
Exportations d'électricité	135 millions de kWh (2006)	Importations d'électricité	145 millions de kWh (est. 2007)
Production de pétrole	86 210 barils/jours (2007 est.)	Consommation de pétrole	91 110 barils/jour (est. 2006)
Exportations de pétrole	73 790 barils/jour (est. 2005)	Importations de pétrole	89 130 barils/jour (est. 2005)

Production de gaz naturel	2,55 milliards de m ³ (est. 2006)	Consommation de gaz naturel	3,85 milliards de m ³ (est. 2006)
Exportations	19,7 milliards de \$ (est. 2008)	Importations	23 milliards de \$ (est. 2008)
Importations par produits	Textiles, machines et équipements, hydrocarbures, produits chimiques		
Exportations par partenaires commerciaux	France 31,3 %, Italie 21 %, Allemagne 8,5 %, Espagne 5,5 % et Libye 5,5 % (2007)		
Importations par partenaires commerciaux	France 23,8 %, Italie 21,9 %, Allemagne 9,7 %, Espagne 5 % et Libye 4,4 % (2007)		
Importations par produits	Textiles, machines et équipements, hydrocarbures, produits chimiques		

Source : *www.cia.gov, The World Factbook.*

2. PRODUCTION PROPRE

2.1. Industrie et environnement

L'activité industrielle tunisienne est très diversifiée et n'a pas cessé de croître tout au long des vingt dernières années. Les activités industrielles les plus significatives, tant par leur volume que par leur impact sur l'environnement sont celles du secteur de l'agroalimentaire, de l'extraction minière, de la transformation du phosphate, de l'industrie de matériaux de construction, de la production énergétique et de l'industrie textile.

Parmi les industries de moindre importance ayant un impact sur l'environnement il y a les tanneries, les petites industries mécaniques et chimiques, etc. En effet, ces petites industries peuvent s'avérer plus difficiles à contrôler et par conséquent, proportionnellement plus polluantes.

L'activité industrielle se développe principalement autour des grandes villes du pays, Tunis, Bizerte, Menzel Bourguiba, Sfax, Gabès, Gafsa et Kasserine, et le long du littoral, où se concentre environ 80 % de la population. En général, on considère que 13 % des industries sont polluantes.

L'ensemble des programmes développés par le gouvernement depuis l'année 1992 (huitième, neuvième, dixième et onzième) ont mis l'accent sur le développement durable, mettant ainsi en œuvre des politiques de reconstruction et de récupération du milieu naturel et des régions fortement endommagés par la pollution industrielle. À long terme, la politique du gouvernement est fondée sur le maintien de la pollution dans les limites fixées.

Ainsi, depuis le huitième plan de développement (1992-1996), les objectifs poursuivis concernant le domaine de l'industrie reposent sur :

- Le traitement de la pollution produite par les pôles industriels.
- La réhabilitation et le renouvellement de l'infrastructure des zones industrielles obsolètes.
- Le développement d'études diagnostiques et d'évaluation de la situation.
- La mise en œuvre de mécanismes économiques et des mesures d'incitations qui aident l'industrie à lutter contre la pollution.

De manière général, le secteur industriel vit une époque de privatisation et d'augmentation de la concurrence qui a entraîné des mesures de mises au point, de reconstruction et de modernisation. La

législation sur l'environnement est appliquée avec rigueur et les principales zones industrielles du pays sont contrôlées.

D'autre part, les relations commerciales croissantes avec l'UE, les normes et autres directives de cette zone, imposent une amélioration de la compétitivité des produits tunisiens, qui intègrent l'aspect environnemental dans la gestion globale de l'entreprise.

Il est particulièrement important de souligner que le gouvernement (sérieusement engagé dans le développement durable) a mis en place des initiatives de récupération dans tous les secteurs industriels importants. Prenant en considération les points critiques mentionnés dans l'édition précédente de ce rapport ⁴³, nous pouvons apprécier les progrès localisés dans ces parties du pays :

- À Gabès, le gouvernement a décidé de transférer les déchets dérivés de la transformation du phosphate, qui étaient auparavant versés dans la mer, vers un emplacement terrestre. Le projet a commencé avec des études et des considérations techniques nécessaires et sa réalisation est prévue pour les deux prochaines années.

- À Sfax, plusieurs mesures pour réduire la pollution ont été adoptées. D'une part, les installations des usines de NPK, fermées depuis les années 90, ont été détruites et récupérées, en installant des systèmes de traitement dans les nouvelles exploitations. De plus, une bonne partie du littoral a été nettoyée et une structure de roches a été construite pour le protéger. D'autre part, les travaux de construction de parcs publics dans cette région ont été entamés, dont certains sur des décharges de déchets de phosphates.

- À Bizerte, la troisième et dernière phase de l'étude sur la pollution du bassin du lac a été atteinte. Des plans d'action se proposent de réduire la pollution ainsi que de gérer la consommation de l'eau.



⁴³ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

À partir de 2004 d'autres études ont été effectuées sur la région, évaluant les différentes sources de pollution, ses causes et ses solutions.

La pollution de Kasserine provient principalement des activités de l'industrie du papier, qui utilisait des substances comme le chlore, la soude caustique, l'acide chlorhydrique ou l'hypochlorite de sodium. La principale source de pollution est due à d'importantes quantités de mercure résiduel produites et déposées dans l'environnement.

Grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le gouvernement a mis en œuvre une étude sur cette situation, dont la première phase vient d'être complétée, et qui vise à évaluer les impacts de la pollution actuelle, ainsi que les solutions les plus viables.

La compagnie des phosphates Gafsa a élaboré un diagnostic de la situation, afin de mesurer l'impact de la boue ayant été produite par les travaux d'enrichissement du phosphate. Cette étude, propose aussi des mesures pour la gestion écologique de la situation. Le projet considère la possibilité d'accumuler les déchets dans des lieux aménagés à cet effet, avec la technologie et la topographie appropriées, ce qui permettrait de récupérer environ 25 % des eaux usées.

D'autre part, la compagnie propose d'intensifier sa consommation de gaz naturel au détriment des combustibles fossiles, en réduisant considérablement l'émission de gaz à effet de serre.

De manière générale, les principaux problèmes de pollution industrielle du pays ont été identifiés et inclus dans des programmes de récupération. Tout au long des dernières années, comme il a été déjà constaté dans l'édition précédente du rapport, la situation ne s'est pas aggravée en termes d'augmentation de la quantité d'industries ou de niveaux de pollution.

2.2. Promotion de la production propre

INSTRUMENTS NORMATIFS

Durant les dernières années, quelques mesures légales et régulatrices se sont incorporées à la réglementation juridique mentionnée dans des éditions antérieures. Parmi ces mesures, il convient de souligner :

- La création de l'Agence nationale pour la gestion des déchets, fixant la mission, l'organisation administrative et financière ainsi que ses modalités.
- Les conditions et les modalités de récupération et d'élimination des accumulateurs et des piles usagées.
- Les conditions et les modalités de la gestion des boues, provenant des usines de traitement des eaux usées pour son utilisation dans le monde agricole.
- La création d'une unité de traitement de déchets dangereux et des centres de réception, de stockage et de transfert.
- Les modalités et le prix de la récupération obligatoire des accumulateurs usés dans les moyens de transport et à des fins industrielles diverses.
- La loi sur la pollution de l'eau de 2007.
- La loi sur la qualité de l'air de 2007.

Indépendamment des possibilités de l'État de faire appliquer la législation en vigueur, le manque d'information des industries relatif à la législation à laquelle elles sont assujetties peut être identifié comme une barrière, ce qui entraîne, parfois, des infractions.

En ce sens, une alliance public-privée (APPE) a été créée, ce qui servira de plateforme à partir de laquelle les problèmes sur l'environnement, la législation applicable, etc., seront commentés et

évalués. Tout au long de ces années, une base de données de la législation sur l'environnement a également été créée et des sessions de formation et d'information dirigées aux industriels ont été organisées.

Il est souhaitable de mettre l'accent sur un projet intitulé « ACAA2 » réalisé par le ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Petites et Moyennes Entreprises, avec l'assistance de l'Union européenne. Un des principaux objectifs de ce projet est la transposition des directives européennes concernant les produits en Tunisie. Deux secteurs sont actuellement visés par ce projet : le secteur des industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre ainsi que le secteur des industries mécaniques et électriques. Deux autres secteurs sont également prévus en deuxième phase : l'agroalimentaire ainsi que le secteur du cuir et des chaussures.

Dans ce cadre, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a réalisé en 2008 une étude portant sur le développement d'un plan d'action pour l'adaptation de l'industrie tunisienne aux normes et exigences environnementales européennes. Les mesures réglementaires dégagées dans le cadre de ce plan d'actions portent sur la révision de certains textes existants, l'élaboration des textes manquants et le lancement d'une réflexion sur l'opportunité d'adoption de nouveaux textes.

Normes tunisiennes en cours de révision :

- NT106.02 - 1989 relative aux rejets polluants dans le milieu récepteur ;
- NT106.03 relative à la réutilisation des eaux usées traitées ;
- NT106.20 relative aux boues résiduaires ;
- NT106.04 relative à l'air ambiant.

La révision porte sur l'ajout de nouveaux paramètres et la réduction des valeurs limites.

Nouvelles normes tunisiennes :

- Dépollution des sols et des eaux souterraines ;
- Loi n°2007-34 du 4 juin 2007 sur la qualité de l'air.

En ce qui concerne le système d'obtention des permis environnementaux pour l'activité industrielle, il n'y a pas eu de changements par rapport à l'édition précédente du rapport⁴⁴, mais il faut souligner l'obligation d'effectuer une évaluation d'impact sur l'environnement comme condition préalable à l'activité industrielle. Quelques normes seulement ont été incorporées au système de permis, sous forme de nouvelles nomenclatures officielles normalisées afin de désigner les établissements dangereux, malsains ou dérangeants.

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Pour ce qui est des instruments économiques, il n'y a pas eu de grands changements depuis le rapport précédent. Outre les crédits flexibles, les subventions et autres avantages financiers, quelques impôts, tel que l'impôt sur l'importation, peuvent ne pas être appliqués ou être réduits dans le cas de l'importation de technologies propres. Spécialement dirigé aux projets de production propre, le fond de dépollution Industrielle (FODEP) continue à fournir des financements à l'industrie, bien qu'il y ait eu des changements quant aux destinataires de l'aide.

Mis à part le FODEP, il convient également de citer le fonds de développement de la compétitivité (FODEC) et les investissements techniques prioritaires (ITP). Ils couvrent à la fois les investissements matériels et immatériels. Les investissements matériels comprennent la modernisation de

⁴⁴ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

l'équipement de production par l'acquisition de technologies propres, des équipements auxiliaires et des laboratoires de contrôle. Les investissements immatériels couvrent les produits de certification, les audits énergétiques, l'assistance technique qualitative de l'environnement, le matériel de laboratoire, l'achat de logiciels, les brevets et la recherche/développement.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

Parmi les instruments volontaires présents en Tunisie relatifs à la promotion de la production propre, le nombre de certifications, comme la norme ISO 14001, continue d'augmenter en grande partie grâce au travail de promotion du Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET).

De même, l'adhésion aux différents labels environnementaux est en train de se populariser, tels l'*Écolabel* européen ou le sceau *Clé Verte*, orienté à l'industrie touristique, ainsi que l'incorporation progressive de systèmes de gestion de l'environnement.

La création du label *Tunisian Ecolabel* par l'État revêt plus d'importance. Cet instrument, conçu pour favoriser la production propre, la concurrence et la compétitivité sur les marchés internationaux, constitue une première au niveau national et régional.



Dans ce même esprit, le programme de modernisation de l'industrie, applicable à partir de 2008, fait parti de l'effort pour rapprocher les normes industrielles de l'UE des entreprises de la Tunisie. Il a pour objectifs de soutenir les PME, le développement de la compétitivité, la diversification du tissu productif, etc.

Enfin, il faut souligner l'initiative visant à reconnaître les bonnes performances des entreprises en matière d'environnement par la remise d'un prix décerné par le Président de la République.

PROMOTEURS ET PROJETS

Aucun changement d'importance n'a eu lieu depuis le précédent rapport en ce qui concerne l'incorporation de nouveaux acteurs dans le domaine de la promotion de la production propre. Le principal représentant public, bien que n'étant pas le seul, est le ministère de l'Environnement et du Développement Durable, dont les activités sont complétées par l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) et la récente Agence nationale pour la gestion des déchets (ANGED).

L'agent spécifiquement consacré à la production propre est le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET), qui est l'équivalent des Centres nationaux de production propre d'autres pays et qui a été exposé en détail dans des éditions précédentes⁴⁵. Le nombre et la variété des activités ainsi que des projets élaborés par cette organisation, qui englobent tous les domaines de la production propre, peuvent être consultés sur leur site Internet.

⁴⁵ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

L'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), également mentionnée précédemment, fournit son soutien aux entreprises, notamment au niveau de l'information relative à la législation, aux subventions, à l'environnement, aux programmes de développement, etc.

Il existe d'autres organisations importantes qui développent des activités dans ce domaine et qui appartiennent tant au secteur public qu'à la société civile.

Parmi les programmes et les projets de PP les plus importants et qui sont en cours d'implémentation, il faut citer les suivants :

- La création du réseau environnemental des associations et des entreprises maghrébines (REME) qui a pour objectif de renforcer la coopération régionale en matière d'environnement touchant notamment les aspects technologiques, l'échange d'informations, la mise à jour des réglementations et la diffusion des bonnes pratiques.
- Le projet de transfert des technologies propres dans la région du Sud de la Méditerranée (MED-TEST), financé par l'ONUDI pour renforcer les capacités nationales dans l'application de l'approche intégrée TEST de l'ONUDI et faciliter le transfert de technologies propres, améliorant les performances environnementales et la productivité des installations industrielles prioritaires.
- Le projet de renforcement du Centre national de production propre en Tunisie (ONUDI-SECO). L'objectif principal du projet est d'améliorer de manière continue la compétitivité économique, la réduction de l'empreinte écologique et le renforcement du développement social des entreprises tunisiennes. Pour atteindre cet objectif, les capacités du Centre national de production propre en Tunisie seront renforcées dans les outils de production propre (PP), les thématiques PP+.
- Les projets d'aménagement des zones industrielles. Le programme de L'Agence foncière industrielle (AFI) pour le dixième plan de développement (2002-2006), se charge de l'aménagement de 18 secteurs industriels dont 7 étaient décrits dans le plan précédent, la programmation de futurs aménagements de 11 autres zones industrielles et la construction de 27 établissements industriels.
- Le programme de réhabilitation des zones industrielles. Ce programme, qui comprend 58 secteurs industriels, est centré sur la récupération des équipements collectifs et sur l'amélioration de l'environnement industriel extérieur. En favorisant le développement durable de ces établissements, ce programme vise la mise au point du tissu industriel.
- Le programme PRONAGDES, visant la gestion des déchets industriels, suit la direction décrite par d'autres rapports.
- Études stratégiques :
 - Sur la production propre :
 - Étude prospective des programmes et des instruments pour la lutte contre la pollution.
 - Étude de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique dans le pays.
 - Étude systématique du secteur de l'emballage en Tunisie.
- Études pilotes et diagnostiques :
 - Inventaire de GES/POP.
 - Études sur les déchets industriels.
 - Étude de réhabilitation de sites pollués en Tunisie.
 - Valorisation des déchets organiques.
 - Projets pilotes de mise au point concernant l'environnement.
 - Installation d'un réseau de contrôle de la qualité de l'air.
 - Traitement commun des déchets industriels.

Au niveau international, il existe plusieurs programmes et accords appartenant au domaine de la production propre ou de la protection de l'environnement, telle que l'alliance avec le Maroc et l'Algérie pour un plan d'urgence destiné à lutter contre la pollution marine accidentelle, ou le programme environnement et énergie (PEE Tunisie), financé par l'UE et dont le commencement est prévu pour début 2009.

3. CONSOMMATION DURABLE

La consommation durable en Tunisie est principalement associée à la production propre et à d'autres formes de protection de l'environnement. Bien que les institutions gouvernementales et celles de la société civile aient activement pris part à des événements internationaux et régionaux, le concept n'est pas encore intégré dans les politiques gouvernementales. Malgré cela, il existe beaucoup d'initiatives et de mesures visant à améliorer et rendre plus rationnels les modèles de consommation, tant des entreprises que des citoyens.

La création du label environnemental tunisien en est un exemple clair, dans la mesure où le pouvoir de décision est accordé au consommateur, qu'il soit institutionnel ou particulier, à partir de l'information du produit que fournit le label.

Quant aux principaux indicateurs de consommation non-durable dans le pays, les secteurs les plus significatifs sont, comme dans presque tous les cas, les émissions de gaz dans l'atmosphère et la qualité de l'air, l'efficacité énergétique, la consommation de l'eau et autres ressources naturelles ainsi que la gestion des déchets.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Outre celles provoquées par l'industrie, les émissions atmosphériques en Tunisie sont dues à des facteurs comme le transport, le tourisme croissant et l'utilisation excessive de combustibles fossiles de basse qualité.

Afin de surveiller la qualité de l'air, l'Agence nationale de protection de l'environnement a mis en place, fin 2006, dix postes fixes de surveillance gérés par un système de contrôle central. Ce réseau national de surveillance de la qualité de l'air dispose aussi d'un laboratoire mobile avec lequel la présence de particules en suspension dans l'air a pu être étudiée, entre autres phénomènes, NO_x, SO₂ et ozone O₃, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

Les résultats obtenus montrent que pendant l'année 2006 des chiffres supérieurs à ceux permis par la réglementation sur l'ozone ont été enregistrés à Ben Arous, à Nahli et dans le sud de Sfax. De même, les limites maximales établies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont aussi été dépassées dans les localités de Radès, de Mourouj et de Sousse. De fait, tous les phénomènes étudiés dépassent les limites maximales permises sauf les résultats sur l'oxyde de soufre. Le dioxyde de soufre est au-dessus de ce que permet l'OMS sur des moyennes d'une heure, ainsi qu'au-dessus de ce qui est permis par la législation tunisienne sur des moyennes de trois et 24 heures, dans la localité de Sfax. En tout cas les particules en suspension dépassent les normes tunisiennes et de l'OMS dans cette même ville, à Bab Saadoun et à Bizerte (tant dans les moyennes annuelles que journalières).

Tenant compte de l'importance du secteur du transport dans ce problème environnemental, un programme national pour l'encouragement de l'utilisation de combustibles propres a été mis en œuvre. D'une part, on prétend réduire le volume des émissions à partir d'une diminution du pourcentage de plomb permis, en passant de 0,50 g/l à 0,15 g/l (le taux de soufre dans le gasoil de 1 % à 0,3 %). D'autre part, un projet pilote est en cours, pour incorporer le gaz naturel comme carburant, avec l'objectif de réduire la pollution de SO₂ dans les villes. La Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) s'est dotée de 7 véhicules à propulsion fonctionnant avec des carburants écologiques et a converti 5 autres au gaz naturel.

D'autres mesures adoptées encouragent l'utilisation du transport public et la modernisation du parc de véhicules qui le compose.

Tout au long de ces dernières années, plusieurs études ont été effectuées dans ce domaine et dans le cadre du changement climatique, et différentes options visant à réduire la consommation d'énergie du pays ont été évaluées. Ce type de consommation est la principale cause des émissions de gaz à effet de serre, suivie par l'industrie et le transport.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 1994, pour la première fois, la Tunisie est devenue déficitaire en énergie. Après seulement quelques années, le solde positif a été récupéré. Cependant, la balance énergétique du pays est toujours négative suite à une demande croissante et à une stagnation de l'offre.

Bien que la Tunisie n'ait pas d'engagements explicites de réduction des gaz à effet de serre, les dix dernières années marquées par une politique énergétique basée sur la rationalisation de son utilisation et le développement des sources alternatives (surtout gaz naturel), ainsi que par un développement centré sur les industries à basse intensité énergétique et une économie orientée vers les services ont entraîné une croissance économique qui n'est pas liée à une plus grande exploitation des ressources et à la production de gaz à effet de serre.

Pour promouvoir l'économie et l'efficacité énergétique, le pays a implanté des mécanismes financiers à travers le fonds national pour l'économie énergétique afin de subventionner fortement des investissements dans les technologies efficaces en énergie et les systèmes d'énergies renouvelables. Le prix du gaz sera subventionné afin d'encourager son utilisation dans tous les secteurs, ce qui aura aussi une incidence sur le prix de l'électricité (étant donné que les plateformes électriques utilisent le gaz comme combustible).

Durant les dernières années, la Tunisie a renforcé son cadre réglementaire par rapport à l'efficacité énergétique, avec la consolidation de la normative régulatrice et expansive, avec la clarification du concept et le renforcement des responsabilités de l'Agence nationale de l'économie énergétique et avec d'avantage d'aide financières aux initiatives dans ce domaine.

Plusieurs projets relatifs à la maîtrise de l'énergie ont été conduits ces dernières années, parmi lesquels on peut citer :

- L'élaboration d'un plan d'actions pour le financement de la maîtrise de l'énergie en Tunisie, projet financé par le PNUD 2005-2008 dont l'objectif est de contribuer à l'émergence d'un marché pour les filières et technologies rentables dans les secteurs économiques consommateurs d'énergie tels que l'industrie, les transports, le logement et l'agriculture.
- Le renforcement des capacités des Task Forces (industries grandes consommatrices d'énergie, IGCE et cogénération) pour la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de l'énergie en Tunisie, projet financé par le PNUD (2005-2008), un état des lieux et une identification des actions d'économie d'énergie ont été effectués dans certains secteurs concernés (briqueteries, céramique et papier, industries mécaniques et électriques, agroalimentaire, chimie, etc.). Des processus d'accompagnement sont actuellement en cours d'exécution pour assister les entreprises dans la mise en place de ces actions d'efficacité énergétique dans leur domaine respectif.

Quant aux énergies renouvelables, elles sont très peu étendues dans le pays, et représentent dans l'ensemble 0,6 % de la production totale d'énergie (2005). En principe, les sources renouvelables proviennent de l'hydro-électricité, de l'énergie éolienne et de l'utilisation d'énergie solaire thermique pour chauffer l'eau.

Ces sources et d'autres jouissent de grandes possibilités dans le pays en raison de leur potentiel géographique et institutionnel. Dans le cas de l'énergie solaire pour chauffer l'eau des résidences et d'autres bâtiments, le gouvernement favorise son installation avec une subvention jusqu'à 20 % sur l'achat des équipements.

Le XI^e plan de développement (2007-2011) vise à faire d'importantes économies d'énergie d'ici 2010, grâce à des objectifs d'amélioration des politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie dans tous les secteurs, ainsi que dans les secteurs technologiques comme la cogénération, l'isolement des

bâtiments, la certification énergétique des appareils électroménagers, pour une illumination plus efficace.

GESTION DE L'EAU

Selon les prévisions effectuées dans le pays, la Tunisie sera un des pays qui se trouvera en situation de pénurie d'eau absolue vers 2025. Évidemment, les conséquences peuvent être dramatiques pour un pays avec une économie en croissance, qui a de plus en plus besoin de ressources hydriques afin de satisfaire la demande, tant celle de leur population que celle des secteurs économiques les plus importants du pays.

Le XI^e plan de développement (2007-2011) prévoit de grands investissements concernant l'environnement et la problématique de l'eau dans le pays. Il y a une réelle volonté d'adopter une attitude proactive face aux problèmes qui apparaîtront dans le futur à la suite de la pénurie d'eau.

La Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE), dépend du ministère de l'Agriculture et des Ressources hydriques et sa mission comprend :

- la production, le traitement et le transport de l'eau ;
- la distribution de l'eau : gestion et maintien du réseau d'eau potable et des installations, outre la gestion des abonnés ;
- le développement d'études, de travaux et de provisions.

D'autre part, l'ONAS est un organisme public à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement durable, doté d'une autonomie financière. Il a été créé comme principal organisme pour la protection de la qualité de l'eau en Tunisie. Sa capacité d'intervention comprend celle de réaliser des études, des projets, l'exploitation et le maintien des réseaux et des travaux de d'entretien, ainsi que d'offrir un support technique. Ses activités sont menées à terme avec des fonds provenant pour la plupart de donations et de prêts d'institutions internationales et de l'État.

Ressources hydriques de la Tunisie et travaux de mobilisation :

RESSOURCES HYDRIQUES	QUANTITÉ (en million de m ³)			POURCENTAGE	TRAVAUX DE MOBILISATION	NOMBRE DE TRAVAUX
	Capacité	Mobilisable	Mobilisée			
Eaux superficielles	2,70	2,50	2,20	88	Grands barrages, barrages et lacs de colline	26 barrages, 190 barrages de colline et 716 lacs de colline
Eaux souterraines	profondes	1,41	1,41	180	Puits profond, et sources naturelles	4 786 de puits profonds(311 artisanaux, 4,47 avec des pompes et 94 de sources naturelles)
	peu profondes	0,745	0,745	117	Puits superficiels	137 709 desquels 128 399 sont équipés avec des pompes
Total	4,885	4,655	4,5	91		

Source : Rapport national sur l'état de l'environnement, ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2006.

Actuellement, il existe quatre stations de dessalement en fonctionnement (avec une capacité de production totale de 64 500 m³/jour). Néanmoins, les prévisions visent un important développement de cette technique durant les prochaines années. À travers un programme de dessalement des eaux, la SONEDE et le ministère de l'Agriculture et des Ressources hydriques projettent d'atteindre une capacité d'environ 500 000 m³ pour l'année 2030.

Comme dans d'autres pays de la région, les décharges sont une importante source de pollution atmosphérique, du sol et de l'eau. Environ 75 % de la population urbaine est reliée au réseau des égouts, alors que ce chiffre n'atteint que 25 % dans le monde rural.

Étant donné le manque habituel d'eau du pays, l'État a fait des efforts pour favoriser le traitement et la réutilisation des eaux usées. Du total des décharges canalisées, une grande partie est traitée pour son utilisation postérieure dans l'agriculture, sur les terrains de golf ou à d'autres fins similaires. La tendance en ce sens, est croissante, avec des investissements plus importants prévus et d'avantage de systèmes de contrôle sur la qualité de l'eau dans ces projets.

Le nombre de stations de traitement a progressivement augmenté et devrait continuer à le faire, considérant les projets du gouvernement inclus dans le XI^e plan de développement dans ce domaine. Il existe une centaine de stations avec plus de 14 000 km de canalisation et 650 stations de pompage. À cela, s'ajoutent les efforts qui ne cessent d'être déployés en matière de production d'énergie par méthanisation des boues, d'accroissement de la participation du secteur privé, d'amélioration du taux de réutilisation des eaux usées traitées pour parvenir à une exploitation maximale de ces eaux qui représentent une ressource alternative non conventionnelle à même de participer, à long terme, à la sécurité hydrique du pays.

Le prochain plan du gouvernement a prévu de mener à terme des projets qui incluent des travaux d'infrastructures pour le traitement des eaux usées, tels que :

- Le renforcement de la capacité de stockage et de traitement des eaux à Sahel et à Sfax.
- La construction de deux stations d'épurations : l'Attar 2 dans l'Ouest de la Tunisie et l'Allef dans le Sud de la Tunisie, dans le cadre de l'obtention d'un financement, de la réalisation et de l'exploitation (clé en main).

GESTION DES DÉCHETS

Le système de gestion des déchets est nettement évolué, à titre d'exemple, plus de 15 décharges contrôlées et centres de transfert y afférents ont été réalisés dans les grandes villes ainsi que dans les régions côtières et touristiques importantes. Un certain nombre de systèmes de gestion ont également été mis en place quant à certains types de déchets spéciaux aptes à la valorisation et au recyclage (déchets plastiques, huiles usagées, déchets de verre, déchets organiques).

Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable, qui a mis en place un système de pilotage, de surveillance et de refinancement de la gestion des déchets dangereux, fait de la Tunisie le premier pays en Afrique du Nord à avoir investi dans toute une gamme d'activités pour la gestion intégrée des déchets dangereux.

La principale nouveauté depuis le rapport précédent est la création de l'Agence nationale pour la gestion des déchets (ANGED), avec les objectifs suivants :

- Prendre part à l'élaboration de programmes nationaux.
- Veiller à l'exécution des projets inscrits dans les plans nationaux.
- Contribuer à soutenir ainsi qu'à coordonner les structures régionales et locales.
- Offrir un support technique aux industries.
- Gérer les systèmes publics des déchets (emballages, matières plastiques, huiles usagées, piles et batteries, etc.)
- Promouvoir les systèmes de récupération, de recyclage et de valorisation des déchets.

- Gérer les processus liés aux déchets dangereux.
- Prendre part à la coopération internationale pour la recherche de financement des projets locaux.

Parmi les activités effectuées, nous pouvons remarquer :

- L'élaboration d'une stratégie nationale de la gestion intégrale et durable des déchets.
- La création de décharges contrôlées et de centres de transfert des déchets.
- Mise en place d'un programme de clôture et de réadaptation des décharges non contrôlées.
- Réalisation et mise en œuvre d'une plateforme de traitement des déchets dangereux.
- Élaboration d'études et de plans pour de nouvelles décharges contrôlées.
- Mise en place et coordination de la gestion des installations de récupération et de valorisation des déchets.

Certaines de ces initiatives font partie du projet ECOLEF, expliqué précédemment.

3.1. Achats publics durables

Les achats publics en Tunisie représentent 18 % du PIB. Il s'agit donc d'un levier important pour le développement durable. Pour l'instant, il n'existe aucun indice de l'incorporation des critères de durabilité dans la législation.

Tout comme dans d'autres pays, la Tunisie recherche un certain avantage local dans les appels d'offres qui, dans le cas de ce pays, se reflète dans l'avantage du fournisseur local sur l'étranger, à partir du moment où son offre n'est pas supérieure à 10 %.

Toutefois, récemment, en tant que vecteur pour les achats publics, des progrès ont été accomplis en matière de développement durable. Selon Adel Hentati, directeur général du ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Tunisie : « *Le processus de réajustement de l'achat public avec les objectifs de développement durable, sera prochainement mis en œuvre en Tunisie. Nous allons évaluer les possibles améliorations, en ce qui concerne la loi sur les achats publics. De même, nous veillerons à ce que les principes de transparence et de non-exclusivité ne soient pas affectés. Nous nous assurerons également que les fournisseurs et importateurs soient présents sur le marché.* »

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en Tunisie est assez nouveau et inconnu malgré sa ressemblance avec l'idée du développement durable, beaucoup plus présent dans le pays. Le seul projet stable et pertinent qui a pu être documenté dans le pays est en effet celui promu par le Pacte mondial des Nations unies.

Ce projet international a été lancé en Tunisie au cours de l'année 2005 et financé par le ministère des Affaires étrangères d'Italie. L'objectif du projet est celui de favoriser la contribution des entreprises au monde du travail et au renforcement de l'aspect social de la globalisation et du développement durable.

La mise en œuvre du projet se fait avec la collaboration d'un bon nombre de ministères reliés aux différents domaines de la RSE, et au niveau social avec l'organisation d'entreprises UTICA et le syndicat UGTT.

Depuis son lancement, au moins 39 entreprises tunisiennes ont adhéré aux principes du Pacte mondial et différentes activités de diffusion et de sensibilisation ont été effectuées, parmi lesquelles nous pouvons remarquer une enquête sur la perception de la RSE parmi un échantillon représentatif d'organisations du pays.

L'analyse de cette enquête par le Pacte mondial a mis en valeur une série de résultats concernant les objectifs prioritaires, les avantages et les obstacles, les besoins et le bon fonctionnement en matière de RSE.

Les objectifs prioritaires de la RSE sont les suivants :

- Le respect des droits des travailleurs (73 %).
- Le respect des consommateurs, de leur santé et de leur sécurité (64 %).
- L'amélioration des conditions de travail (64 %).
- Le respect des droits de l'homme (60 %).
- La protection de l'environnement (60 %).

Les avantages perçus suite à l'adhésion au Pacte mondial sont les suivants :

- L'amélioration de l'image de marque de l'entreprise pour les clients (70 %).
- Le développement de la motivation des travailleurs (60 %).
- L'amélioration de leurs parts de marché (55 %).
- L'appartenance à un réseau d'entreprises socialement responsables (50 %).

Les principaux obstacles au développement de la RSE sont les suivants :

- Le coût des actions sociales (40 %).
- Le manque de conviction des dirigeants (40 %).
- Le manque de la qualification nécessaire pour développer des programmes de RSE (30 %).

Les domaines dans lesquels l'entreprise aurait besoin d'une aide extérieure afin d'améliorer le niveau de RSE sont les suivants :

- Le développement de la capacité de communication au sein de l'entreprise.
- La sensibilisation des employés aux principes de RSE.
- La mise en place d'indicateurs de RSE.

L'enquête a également mis en évidence des exemples de bonnes pratiques au sein de quelques entreprises en matière d'hygiène et de sécurité au travail, de formation professionnelle, de protection de l'environnement et d'actions pour le développement social et culturel.

En ce qui concerne le cadre législatif de la Tunisie comparé à trois des quatre domaines de la RSE repris par le Pacte mondial, les conclusions ont été les suivantes :

- Le pays a créé un cadre institutionnel cohérent pour promouvoir la promotion d'une mentalité respectueuse des droits de l'homme, avec des organismes comme le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le coordinateur général des droits de l'homme et des unités du ministère.
- Plusieurs ministères et institutions sont responsables du suivi des droits fondamentaux du travail ainsi que de la promotion des conditions humaines dignes dans le travail. Ces organismes cherchent à garantir l'intégration sociale et à combattre l'exclusion.
- Au niveau de l'environnement, la Tunisie a initié une stratégie générale pour le développement durable, basée sur les principes de la promotion sociale et de l'équité, dans un environnement protégé et sain. Les différentes institutions responsables de mener à terme cette stratégie, (le ministère de l'Environnement et du Développement Durable, à travers l'ANPE et le CITET), ainsi que les principales initiatives (Ecolabel, ISO 14001, etc.) ont déjà été décrites dans des chapitres précédents.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a adopté des lois et des amendements qui garantissent certains droits et interdictions, comme dans le cas du Code de la protection de l'enfant qui interdit expressément l'exploitation de l'enfant.

En ce qui concerne la bonne gouvernance et la transparence, il n'existe pas de données significatives qui suggèrent des avancées en accord avec la RSE. Les quelques cas où nous pouvons retrouver des mesures concernant ce domaine, sont des entreprises multinationales très influencées par les besoins qu'imposent leurs groupes d'intérêt ou les marchés étrangers.


Quoi qu'il en soit, il est indéniable que la Tunisie est en pleine période de développement et de croissance, et que de nombreux acteurs importants, parmi lesquels le secteur public et la majorité des entreprises, misent sur l'approche du développement durable. Bien qu'il soit probablement tôt pour que la RSE joue un rôle de premier ordre, les concepts inclus dans le développement durable peuvent être la voie vers de nouveaux développements.

5. BIBLIOGRAPHIE

- *Plan Régional et mesures possibles pour la réduction, d'ici à 2010, de 50% de la DBO d'origine industrielle*, PNUE/PAM, 2007.
- *Atelier Tunisian Ecolabel. The Tunisian Experience*, CITET, mai 2008.
- *El sector del medioambiente en Túnez*, ICEX, septembre 2008.
- Questionnaire remis par le point focal national tunisien du CAR/PP.
- *Rapport final: Enquête sur la responsabilité sociale des entreprises en Tunisie*, Social Consult, mai 2005.
- *Rapport national sur l'état de l'environnement 2006*, ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Tunisie, 2006.
- Document de référence de la *Table-ronde sur les achats publics durables dans l'espace francophone*, Tunisie, décembre 2007.
- *Energy Efficiency and Renewable Energies: Tunisia*, résumé d'étude national, Plan Bleu, mars 2007.
- *Roundtable Meeting of Experts on Sustainable Production and Consumption in the Arab Region*, Ligue des États arabes, mars 2008.
- *Sustainable Consumption and Production in Africa: Second Regional Status Report*, PNUE, 2004-2006.
- *Bulletin de liaison entre partenaires du Programme de gestion et de protection de l'environnement (PGPE) N° 10-15*, juin 2006 - octobre 2007.
- *Projet de renforcement de capacités sur les achats publics responsables en Afrique Francophone : Étude diagnostique sur les achats publics éco-responsables au Maroc*, PNUE/ENDA, août 2006.
- *Rapport provisoire : Renforcement des capacités dans certains pays du METAP pour le coût de dégradation de l'environnement dans les zones côtières*, METAP, décembre 2005.
- *State of Environment in the Arab Region A progress Report*, PNUE, 2003.
- *Priority issues in the Mediterranean environment*, PNUE, 2006.
- PNUE/PAM/CAR/PP : *État de la production durable en Méditerranée*. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.
- *Sustainable Building & Construction in The Arab Region*, Ligue des États arabes, juin 2005.
- *Current Status of Renewable Energies in the Middle East – North African Region*, PNUE/ROWA, juin 2007.
- *The African 10 Year Framework Programme (10YFP) on Sustainable Consumption and Production*.
- *The GEF Strategic Partnership for the Mediterranean Large Marine Ecosystem – Regional Component: Implementation of agreed actions for the protection of the environmental resources of*

the Mediterranean Sea and its coastal areas, Identify Priority Actions for Integrated Coastal Management (ICM), avril 2006.

- *Industry and Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ROWA/ESCWA/CAMRE, septembre 2001.
- *Integrated Natural Resource Management for Combating Desertification in West Asia*, PNUE/ROWA, décembre 2006.
- *Voluntary Environmental Initiatives for Sustainable Industrial Development: concept and applications*, PNUE/ROWA, mars 2004.
- Document de référence de la *Corporate Social Responsibility and Corporate Citizenship in the Arab World*, Caire, Égypte, novembre 2007.
- *Strengthening Responsible Corporate Citizenship in the Businesses of the MENA Region*, UJRC, Jordanie, août 2006.
- *Corporate Social Responsibility across Middle East and North Africa*, Melsa Ararat, avril 2006.
- *Energy for Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ROWA.
- *Environment Outlook for the Arab Region*, PNUE/ROWA, 2009.
- *Promoting Sustainable Energy Production and Consumption in the Arab Region*, UN/ESCWA, mars 2008.
- *Arab Climate Campaign*, Ligue des activistes indépendants, octobre 2007.

 TURQUIE ⁴⁶	POPULATION : 71 892 807
	SUPERFICIE : 780 580 km ²

1. INTRODUCTION

En 2005, la Turquie a entamé des négociations pour rejoindre l'Union européenne en tant que membre à part entière, après avoir été un membre associé depuis 1963 et avoir conclu un accord d'union douanière en 1995. Entretemps, elle a continué à tisser de proches relations politiques et économiques avec le monde oriental, en particulier avec les pays du Moyen-Orient, de l'Asie orientale et centrale. L'économie dynamique de la Turquie est un mélange complexe d'industrie moderne et de commerce, en plus d'un secteur agricole traditionnel qui emploie encore 35 % de la population active. Malgré la croissance rapide du secteur privé, l'État a encore un rôle majeur dans l'industrie de base, le secteur bancaire, le transport et les communications. Avec la mise en œuvre de réformes économiques vers la fin des années 90 et le début de l'actuelle décennie, la croissance a remarquablement augmenté, la moyenne de ces dernières années étant de 5 % du PIB (un peu moins en 2008). L'inflation a significativement diminué, bien qu'elle ait récemment augmenté de nouveau : 8,5 % en 2007. Bien que l'économie souffre encore d'une dette extérieure importante et d'une balance commerciale déficitaire, on prévoit que les réformes économiques et politiques prévues dans la cadre de la convergence avec l'UE favoriseront l'investissement direct de capital étranger.

Données économiques			
PIB	930,9 milliards de \$ (est. 2008)	Taux de croissance du PIB	4,5 % (est. 2008)
PIB par habitant	12 900 \$ (est. 2008)	Population active	23,21 millions (est. 2008)
PIB par secteur (est. 2008)	Agriculture : 8,5 % Industrie : 28,6 % Services : 62,9 %	Population active par secteur (2005)	Agriculture : 29,5 % Industrie : 24,7 % Services : 45,8 %
Taux de chômage	7,9 % + 4 % de sous-emploi (est. 2008)	Revenu des ménages (2003)	10 % les plus bas : 2 % 10 % les plus élevés : 34,1 %
Indice de Gini	43,6 (2003)	Dette publique	37,1 % du PIB (est. 2008)
Taux d'inflation	10,2 % (est. 2008)	Dette extérieure	294,3 milliards (2008)
Produits agricoles	Tabac, coton, céréales, olives, betteraves, noix, agrumes, bétail, légumes		
Principales industrie	Textile, alimentaire, automobiles, électronique, mines, acier, pétrolière, construction, bois, papier		
Production d'électricité	181,6 milliards de kWh (est. 2007)	Consommation d'électricité	141,5 milliards de kWh (est. 2006)

⁴⁶ Les informations données dans ce chapitre n'ont pas été confirmées par le point focal national du CAR/PP en Turquie.

Exportation d'électricité	2,576 milliards de kWh (est. 2007)	Importation d'électricité	863 millions de kWh (est. 2007)
Production de pétrole	42 800 barils/jour (est. 2007)	Consommation de pétrole	676 600 barils/jour (est. 2007)
Exportations de pétrole	114 600 barils/jour (2005)	Importations de pétrole	714 100 barils/jour (2005)
Production de gaz naturel	893 millions de m ³ (est. 2007)	Consommation de gaz naturel	36,6 milliards de m ³ (est. 2007)
Exportation de gaz naturel	31 millions de m ³ (est. 2007)	Importation de gaz naturel	35,83 milliards de m ³ (est. 2007)
Exportations	141,8 milliards (est. 2008)	Importations	204,8 milliards (est. 2008)
Exportations par produits	Habillement, alimentation, textiles, équipements de transport, équipements métallique	Importations par produits	Machinerie, produits chimiques non finis, carburant, équipements de transport
Exportations par partenaires commerciaux (2007)	Allemagne 11,2 %, Royaume-Uni 8,1 %, Italie 7 %, France 5,6 %, Russie 4,4 %, Espagne 4,3 %	Importations par partenaires commerciaux (2007)	Russie 13,8 %, Allemagne 10,3 %, Chine 7,8 %, Italie 5,9 %, États-Unis 4,8 %, France 4,6 %
Taux de croissance industrielle	4 % (est. 2008)	Balance commerciale	-51,68 milliards de \$ (est. 2008)

Source : www.cia.gov, *The World Factbook*.

2. PRODUCTION PLUS PROPRE

2.1. Industrie et environnement

Les changements structurels qui ont lieu dans l'économie du pays affectent l'environnement. À titre d'exemple, le rapide développement du secteur de l'énergie en réponse à la demande croissante aura un impact plus ou moins important selon que l'expansion de l'énergie dans le pays soit orientée vers l'énergie nucléaire, vers le gaz naturel, le charbon, ou vers l'efficacité énergétique et les sources renouvelables.

Les sept zones géographiques du pays montrent une disparité importante concernant l'industrialisation. Seule une région, Marmara, comprend presque la moitié des usines industrielles de la Turquie, le reste étant situé le long du littoral. L'impact le plus significatif sur l'environnement provient de l'activité minière, de l'industrie textile, du tannage, de l'industrie alimentaire et de l'élevage intensif de bovins (polluants de la Méditerranée), ainsi que le secteur de l'énergie, de la métallurgie, du ciment, des industries du sucre et de la production d'engrais (polluants atmosphériques).

Bien que plusieurs initiatives aient été mises en place afin de déterminer et d'évaluer les différents points critiques de pollution, il n'y a aucun indice qui démontre que les points critiques mentionnés

dans l'édition précédente de ce rapport⁴⁷ aient subi une amélioration significative. En général, l'on porte plus d'attention à la pollution due au tourisme, des secteurs agricoles et de l'élevage bovin et celle provenant des centres urbains et du transport, en raison de la forte croissance de la construction et de l'augmentation du nombre de véhicules.



En tout état de cause, la baie d'Izmir, la rivière Buyuk Menderes, la baie d'Iskenderum et de Mersin continuent à présenter des problèmes de pollution industrielle, principalement sous forme de déchets, souvent provenant d'effluents contenant des métaux lourds ou des déchets toxiques. En ce qui concerne l'industrie touristique, Bodrum, au sud du pays, souffre d'un développement urbain disproportionné qui entraîne différents problèmes, tels que la quantité incroyable de déchets solides et le déversement, ainsi que la pollution atmosphérique.

Entre les années 2008 et 2011, l'Université technique du Moyen-Orient (METU) et l'Institut universitaire des sciences marines et de technologie Dokuz Eylul (IMST), sous la coordination de l'Institution de recherche scientifique et technologique turque (TUBITAK) et le Centre de recherches de Marmara (MRC), lanceront un projet afin de déterminer les points critiques et les secteurs sensibles du pays et de proposer les stratégies de suivi et de traitement correspondantes.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la situation en Turquie est quelque peu particulière. Malgré son intégration dans la liste de l'Annexe I du Protocole de Kyoto, il existe quelques conditions spécifiques qui différencient ce pays des autres membres de l'Annexe I, officiellement reconnues en 2001, ce qui lui a permis d'entrer et de faire partie de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant en Turquie représentent entre 4 et 5 tonnes équivalent CO₂, bien au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE et de l'Annexe I. Même si elle n'a aucun engagement spécifique pour réduire les émissions, la Turquie a pris, durant ces dernières années, d'importantes initiatives pour le contrôle des émissions et la lutte contre le changement climatique.

Dans ce sens, une législation spécifique a été adoptée en matière d'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ainsi, plusieurs initiatives ont été lancées en vue d'optimiser l'utilisation du potentiel hydroélectrique en Turquie, la promotion de l'efficacité énergétique, l'amélioration de la qualité des carburants, le retrait des véhicules les plus obsolètes et polluants, ainsi qu'une augmentation de l'efficacité énergétique dans l'industrie cimentière et métallurgique (principales source de pollution industrielle du pays).

⁴⁷ PNUE/PAM/CAR/PP : État de la production durable en Méditerranée. N° 165 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2006.

Les émissions industrielles et celles provenant de l'industrie énergétique sont justement responsables de plus de 40 % de la pollution par SO₂. Les automobiles sont encore une source importante d'émission de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures, de particules de NO_x en suspension, en particulier dans les grandes villes. Environ 60 % de la génération d'électricité totale se produit dans des centrales thermiques, dont la moitié utilise le lignite et le charbon avec une teneur élevée en soufre.

L'énergie est souvent utilisée inefficacement par l'industrie et le secteur privé (bâtiments domestiques). Les études indiquent qu'avec une amélioration de l'efficacité, l'industrie pourrait économiser entre 2,7 et 4,8 millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP), avec une amélioration de la qualité de l'air.

Quelques éléments clés pour la réduction de la pollution atmosphérique pourraient être obtenus à travers plus d'informations relatives aux émissions et à la qualité de l'air, en renforçant la législation appropriée et en promouvant plus d'initiatives dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables, l'introduction de carburants et de technologies plus propres (surtout dans la production d'énergie).

Les déchets industriels, qui représentent moins de 1 % du total des déchets produits dans le pays, contiennent des substances hautement toxiques comme le mercure, le plomb, le chrome et le zinc. Le dernier inventaire de déchets engendrés par l'industrie manufacturière a montré que les 4 030 usines sous étude ont déversé 1,145 milliards de m³, dont 760 millions de m³, (deux tiers du total), ont été éliminés sans aucun traitement. Sur la totalité des districts industriels organisés et actifs, moins de la moitié ont mis en œuvre des mesures, dans certains cas, en se connectant au réseau d'assainissement municipal.

Dans cette même étude, il a été indiqué que la quantité de déchets toxiques générés cette année a atteint 1 196 000 tonnes. Sur cette quantité seulement 8 % ont été recyclés, 45 % ont été cédés à des tiers pour une réutilisation et le reste a été éliminé de manière informelle.

2.2. Promotion de la production plus propre

INSTRUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Conformément au 60^e programme gouvernemental de l'année 2008, « les études visant à établir les capacités et les infrastructures exigées pour la mise en œuvre de stratégies de production plus propre seront mises en place sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et des Forêts (MoEF) ».

Selon cet objectif, la Direction générale pour la gestion de l'environnement du MoEF a déjà développé plusieurs actions. Une étude du Plan d'action des eaux usées conformément au Plan de développement national a déjà été réalisée. Le plan d'action mentionné décrit la situation actuelle et identifie des solutions durables en fournissant des bases tant pour la protection de l'environnement que pour le développement industriel. La Direction générale réalise actuellement une étude semblable sur le Plan d'action de gestion de la qualité de l'eau. L'étude met en place une feuille de route pour la prévention de la pollution et la protection des ressources en eau sans entraver le développement industriel.

Depuis l'année 2005, plusieurs règlements ont été approuvés pour améliorer la gestion des déchets, prévenir et contrôler la pollution de l'eau. Certains d'entre eux sont mentionnés ci-dessous :

Règlements liés à gestion des déchets :

- Règlement sur le contrôle des déchets médicaux (22/07/2005 - 25883 JO)
- Règlement sur le contrôle des huiles usagées (30/07/2008 - 26952 JO)
- Règlement sur le contrôle des déchets dangereux (14/03/2005 - 25755 JO)
- Règlement sur le contrôle des huiles végétales (19/04/2005 - 25791 RG)

- Règlement sur le contrôle de pneus usagés (25/11/2006-26357 RG)
- Règlement sur la limitation de l'utilisation de certaines substances nuisibles dans le matériel électrique et électronique (30/05/2008 - 26891 JO)
- Règlement sur le contrôle des polychlorobiphényles et des polychloroterphényles (27/12/2007 - 26739 JO)
- Règlement sur les bases générales de la gestion des déchets (05/07/2008 - 26927 JO)

Règlement sur le contrôle de la pollution par des substances dangereuses dans l'eau et son environnement (26/11/2005 - 26005 JO). Il comprend des principes techniques et administratifs pour ;

- l'identification, la prévention et la réduction progressive de la pollution causée par des substances dangereuses dans l'eau et son environnement ;
- l'identification des substances dangereuses qui causent la pollution dans les eaux de surface, les estuaires et les eaux régionales ;
- le développement de programmes de réduction de la pollution ;
- la réduction et la prévention de la pollution ;
- la préparation d'un inventaire des substances dangereuses déversées dans les eaux ;
- la détermination des normes de déversement et des critères de qualité.

Selon cette réglementation, les industries devront remplir les conditions suivantes :

- Diminuer les déversements de substances particulièrement dangereuses jusqu'au niveau zéro.
- Obtenir des autorisations de rejet si leurs eaux usées sont susceptibles de contenir des substances dangereuses mentionnées dans l'annexe du règlement.
- Lors de la demande d'autorisations de rejet, présenter les documents nécessaires pour l'autorisation, ainsi que les informations sur les matières premières, les produits chimiques et leur utilisation dans le processus, les stations d'épuration ainsi que les rapports sur leur capacité aux Directions provinciales.
- Analyser les eaux usées afin de savoir si elles contiennent l'une des substances incluses dans l'annexe du règlement et présenter leurs résultats à la Direction provinciale.
- Mettre en place des programmes de réduction de la pollution, sur une période donnée, pour la réduction dans les eaux usées de toute substance excédant les normes de rejet déterminées par les normes de qualité environnementale.
- Étudier l'application de technologies de production plus propres dans les programmes de réduction de la pollution, avant la révision de la station d'épuration.

En ce qui concerne le changement climatique, le Gouvernement, à travers diverses organisations et en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), et l'Association des industriels et des hommes d'affaires turcs (TÜSİAD), a entrepris une série de recherches et d'ateliers, avec la participation d'organisations publiques et privées. Le but est de préparer le Plan national turc pour le changement climatique. Dans ce sens, il a annoncé son intention de ratifier le Protocole de Kyoto, tant que les communications correspondantes n'incluent pas de politiques ou d'objectifs spécifiques à cet égard.

D'autres projets soutenus par le PNUD (avec la coordination de plusieurs ministères) incluent la préparation d'initiatives volontaires pour créer des marchés du carbone, des projets pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'industrie, des bâtiments et des appareils électroménagers ainsi que des projets pour améliorer l'accès à l'eau potable.

Malgré les progrès réalisés avec le septième plan quinquennal (1997-2001), tel que le Plan d'action national pour l'environnement (PANE), le huitième plan (2001-2005) reconnaît comme l'un des principaux déficits le fait que la politique environnementale n'a pas été incluse dans les plans

économiques et sociaux précédents. Le huitième plan aspire à « garantir le développement économique et social à travers la protection de la santé publique, de l'équilibre environnemental et culturel, ainsi que les valeurs esthétiques et historiques ». Dans ce sens, certaines directives sont définies pour se focaliser sur les éléments clés pour la promotion de l'environnement :

- Réviser les secteurs prioritaires du PANE avec toutes les parties intéressées.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de production plus propre conformément à la connaissance de l'UE et à d'autres engagements internationaux en Turquie.
- Intégrer une politique environnementale à la politique économique et sociale à l'aide d'instruments financiers de contrôle, de promotion, de coordination, etc.
- Améliorer les systèmes de gestion environnementale et les institutions directement ou indirectement impliquées.
- Garantir l'accès aux données et aux informations environnementales et de développement, en améliorant l'infrastructure et le suivi, les indicateurs et les systèmes d'évaluation.
- Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et la minimisation des risques environnementaux.

PRÉVENTION ET RÉDUCTION INTÉGRÉES DE LA POLLUTION

Bien que, pour l'instant, la Turquie n'ait pas appliqué de modèle défini pour la directive IPPC, le Gouvernement a conscience de son importance et agit pour appliquer le système à la gestion environnementale. Dans ce cadre, le concept des meilleures techniques disponibles (MTD) dans l'industrie a commencé à porter ses fruits et continue à être développé par ce secteur.

Le système d'autorisations pour le contrôle de la pollution atmosphérique a été révisé en 2006 (le précédent était en 1986), en réajustant les limites d'émissions. De plus, avec l'ajustement au besoin d'incorporer les normes de l'UE, un décret est en cours d'élaboration pour de grandes installations de combustion et doit être approuvé durant l'année 2009.

L'obtention des autorisations est établie dans le cadre des décrets approuvés ces dernières années par rapport à la génération et à la gestion de déchets, de déchets hospitaliers, de déchets toxiques, d'huiles usagées, etc.

La Stratégie intégrée de rapprochement environnemental de l'UE mentionne spécifiquement le besoin d'utiliser des technologies de production plus propre (afin de mettre en œuvre le 6^e objectif; de prévenir et de réduire la pollution due aux substances dangereuses dans l'eau). Aucune autre référence n'a été trouvée pour conclure qu'il existe d'autres efforts directement orientés à cette fin.

INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

En ce qui concerne les instruments économiques visant à stimuler la production plus propre en Turquie, nous trouvons fondamentalement des mesures à caractère punitif, sous forme d'impôts spécifiques proportionnels à l'impact de l'activité et des amendes pour non-exécution. Bien qu'il soit possible d'obtenir le soutien de quelques organismes privés ou internationaux, à ce jour, aucune preuve n'a été trouvée que le gouvernement ait à sa disposition des instruments financiers, tels que des subventions, des prêts, des rabattements fiscaux, etc.

INSTRUMENTS VOLONTAIRES

Au niveau privé ou volontaire, l'initiative du secteur chimique pour promouvoir des critères de production plus propre, soutenue par l'Association des fabricants de produits chimiques, est toujours l'initiative la plus remarquable dans ce contexte. Il est également important de souligner le fait que la certification environnementale, telle que l'ISO 14001 est une motivation pour mettre en œuvre des mesures volontaires.

PROMOTEURS ET PROJETS

D'un point de vue académique et spécialisé, beaucoup d'universités et d'institutions technologiques travaillent sur des études concernant la protection de l'environnement, les technologies plus propres, le développement durable, etc., comme l'Université technique du Moyen-Orient (METU), le Centre de recherche de Marmara ou l'Université Bogazici qui accueille un Centre de production plus propre.

Parmi les organismes de société civile, il convient de souligner la tâche développée par le siège social en Turquie du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale (REC). Cette ONG organise son travail autour de la formation et la coordination d'autres agents. Outre les programmes de formation environnementaux, l'efficacité énergétique ou le développement durable, elle organise aussi des ateliers pour former des formateurs, prépare des publications sur des sujets environnementaux et soutient des projets pour d'autres ONG, des bourses et des fonds, etc.

Il y a d'autres organismes liés à la fois au développement de l'environnement et des entreprises, qui sont parfois impliqués dans la production plus propre, non pas de manière systématique, mais en tant qu'objectif différent.

3. CONSOMMATION DURABLE

En Turquie, comme dans d'autres pays Méditerranéens, la croissance économique rapide a accéléré l'urbanisation, le rythme de construction, la consommation de ressources naturelles et la quantité de déchets produits. En même temps, l'augmentation des revenus des ménages et l'urbanisation ont légèrement réduit la consommation des ressources naturelles dans le monde rural en dépit des niveaux de pollution urbaine croissants et de l'exposition à celle-ci. La pauvreté, causée par les revenus inégaux dans différentes régions et par les groupes socioéconomiques, a été liée dans plusieurs études à l'augmentation de la dégradation de l'environnement et à la vulnérabilité face aux menaces environnementales.

Beaucoup de problèmes environnementaux importants sont associés aux agglomérations urbaines et aux styles de vie (qualité de l'air, accès à l'eau potable, décharges, gestion des déchets solides), aux modèles fragiles de gestion de ressources (sources d'eau, sol, bois, biodiversité), à la gestion de ressources marines et côtières, à l'héritage naturel et culturel ainsi qu'aux menaces environnementales liées à la pression humaine.

Il est également important de noter que les côtes subissent les ravages de la pollution en conséquence du déversement de déchets liquides et solides, provenant aussi bien des ménages que des industries, du transport maritime, de l'urbanisation non contrôlée et des catastrophes naturelles comme les tremblements de terre et les inondations, etc.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Outre la croissance de la population et des implantations urbaines, une planification urbaine fragile et l'utilisation de carburants de qualité médiocre sont les principaux facteurs déterminants de la pollution atmosphérique (en dehors de l'industrie).

La pollution provenant des systèmes de chauffage en hiver répond à l'utilisation des carburants à faible rendement et à des techniques de combustion inadaptées, ainsi qu'au manque de maintenance régulière. Les gaz produits par les véhicules sont aussi un problème significatif exigeant des mesures pour réduire la pollution atmosphérique. À cet égard, d'importants niveaux de CO, NO, HC et des émissions de plomb sont générés par l'utilisation de véhicules.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Turquie possède plusieurs ressources d'énergie renouvelable, principalement l'énergie hydraulique et la biomasse. Les dernières données disponibles, datant de 2004, montrent que 12,3 % de la totalité de l'approvisionnement en énergie principale a été produite par des énergies renouvelables.

L'électricité produite provenant d'énergies renouvelables a augmenté de 31 % et elles sont inscrites comme deuxième source d'énergie domestique directement après le charbon.

L'énergie hydraulique, dont seulement 35 % du potentiel a été développé d'après des estimations, a continué à augmenter depuis 1990, affichant une croissance annuelle de 5 %. Malgré les nombreuses ressources géothermiques dont le pays dispose, elles ne sont pas beaucoup utilisées. Seulement quelques constructions résidentielles ou touristiques ainsi que des serres dans quelques secteurs de production, l'utilisent encore. Quant à l'énergie solaire et éolienne, leur exploitation est presque symbolique, même s'il y a un fort potentiel de développement en raison des conditions climatiques dans quelques régions du pays. Enfin, l'énergie de biomasse est l'une des sources d'énergie traditionnelles utilisées en Turquie, qui a représenté 23 % de l'énergie principale produite en 2004. Elle est principalement utilisée dans le chauffage et l'agriculture, le bois étant la matière première la plus importante.

La stratégie environnementale se concentre sur des énergies renouvelables en tant que facteurs significatifs dans l'avenir proche. Sa croissance finale est, en tout état de cause, étroitement liée tant aux investissements publics que privés, ainsi qu'à l'octroi de prêts, aux fonds et aux subventions qui encouragent le développement des technologies nécessaires.

GESTION DE L'EAU

Même si la Turquie a assez de ressources en eau à sa disposition, la croissance démographique des dernières années et les espérances de croissance dans un avenir proche, peuvent mener à des problèmes d'approvisionnement et de fourniture. À cet égard, la stratégie environnementale du pays se concentre sur la priorité d'améliorer le système d'approvisionnement en eau, en termes de pertes et de fuites, ainsi que de mettre en œuvre un modèle de prix qui permettrait une consommation de ressources plus efficace. Outre tout ce qui a été mentionné ci-dessus, d'autres défis sont l'extraction extrême ou illégale des aquifères naturels, la pollution de l'eau en raison des pesticides et des engrais, la rareté des contrôles et des interventions policières, ainsi qu'un système de sanctions inefficace.

Au cours de ces dernières années, les systèmes d'assainissement et de déversement ont été en grande partie développés, principalement dans les grandes villes, bien que les mesures prises ne soient pas suffisantes en raison du rythme de l'industrialisation et de l'urbanisation. Le déversement domestique est réglementé par la directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

GESTION DES DÉCHETS

La méthode d'élimination des déchets la plus fréquente est le déversement sur le terrain sans mesures de traitement. Le recyclage, le compostage et l'incinération ne sont pas des mesures très communes. Les emplacements de déversement ont également été montrés du doigt comme étant une partie du problème, étant donné la possible conséquence de leur pollution causée par l'élimination des déchets, aussi bien dans l'atmosphère que dans le sol ainsi que dans les aquifères souterrains et cela n'a pas été pris en compte.

Malgré l'approbation de règlements concernant les déchets dangereux et le contrôle de déchets hospitaliers, ceux-ci n'ont pas été correctement mis en œuvre et, à plusieurs occasions, ce type de déchets est déposé avec des déchets urbains ou domestiques.

Par rapport à la gestion des déchets spéciaux, une structure institutionnelle pour le recyclage et la disposition d'accumulateurs, de batteries et de déchets minéraux a été créée, conformément au principe de la responsabilité du producteur. Avec cet objectif, quatre associations ont été nommées par les autorités publiques pour développer des activités dans ces domaines. D'autre part, il y a toujours une nécessité d'avancées réglementaires qui observeraient les exigences des directives de l'Union européenne concernant le retrait de véhicules en fin de vie, les déchets de dispositifs électriques et électroniques, ainsi que le reste des déchets classifiés comme spéciaux/dangereux selon des règlements de l'Union européenne. D'autre part, une coopération et une coordination entre

les administrations concernées afin de fournir un service de collecte des déchets ainsi que d'autres services liés, sont instamment nécessaires. Heureusement, il y a eu une augmentation du nombre de projets municipaux concernant la collecte des déchets. Depuis le processus de privatisation, certains des services de collecte des déchets ont commencé à être proposés par des sociétés privées, ce qui est plutôt bien accepté puisque cela signifie une gestion plus efficace et mieux réglementée, avec des coûts réalistes.

RESSOURCES NATURELLES

En ce qui concerne l'abondante et précieuse biodiversité en Turquie, la pollution produite par l'industrie et les villes, les travaux infrastructurels, la sécheresse, la pêche et la chasse illégale et irresponsable, l'abattage d'arbres non contrôlé, le brûlage de chaume et la pression des activités touristiques, sont les principales causes de sa fragile situation actuelle.

L'érosion et l'extinction des sols fertiles, la salinité de l'eau et les pertes de biodiversité sont d'autres menaces environnementales résultant de l'utilisation de ressources non durables.

La pollution de la mer provenant de zones résidentielles et industrielles est un autre problème important, auquel nous pouvons ajouter les fuites de pétrole causées par les accidents près des côtes et les zones touristiques très fréquentées. Enfin, des pratiques agricoles mêlées à l'utilisation de produits agrochimiques et à la consommation des ressources ainsi que l'abattage forestier constituent une menace supplémentaire pour les espèces animales et végétales.

CONSOMMATION DURABLE

Le concept de consommation durable n'est pas très développé en Turquie et les initiatives les plus rapprochées résultent d'une perspective environnementale. Bien que les dernières mesures prises au niveau gouvernemental, concernant la lutte contre le changement climatique conduit à quelques attentes positives en terme d'adoption de pratiques de consommation plus responsables ; à ce jour, le concept le plus proche mentionné par les institutions publiques est le développement durable, que l'on indique brièvement comme une référence pour rédiger la stratégie environnementale nationale.

En tout état de cause, le gouvernement vise l'accroissement de la prise de conscience environnementale des citoyens, ainsi que la participation publique dans la prise de décisions et la conception de programmes.

Pour l'instant, l'harmonisation avec la législation européenne en matière de certification environnementale et d'étiquetage n'a pas encore été achevée et les études concernant l'adoption de politiques de certification EMAS non plus.

3.1. Promoteurs et projets

La consommation durable, étant un concept qui n'est ni très développé, ni étendu au sein d'une large majorité de la population et des organismes, ne semble pas être l'objectif de beaucoup d'organismes. De manière ponctuelle, dans le cadre de protection de l'environnement, l'on peut identifier quelques initiatives visant à une plus importante prise de conscience de la consommation durable.

L'un des organismes les plus importants à ce sujet est le bureau REC en Turquie, qui inclut le concept de consommation durable dans les principes qu'il encourage. Au cours de ces dernières années, le REC a, par exemple, commencé un programme de bourses pour d'autres ONG visant à développer des projets dans six secteurs objectifs déterminés : la gestion des déchets, la protection de l'environnement et des écosystèmes, l'agriculture durable, le tourisme durable, la consommation durable et les modèles de production ainsi que le développement de sources d'énergie renouvelable.

3.2. Achats publics durables

La Turquie dispose d'une loi de marchés publics adoptée en 2002, révisée en 2003 et 2004, basée sur la connaissance de l'Union européenne. Elle traite des mécanismes appropriés pour les marchés publics et les appels d'offres, ainsi que d'un ensemble de critères et de principes qui régissent l'application de la loi. Parmi ceux-ci, concernant le code de déontologie, quelques points de base sont inclus dans les domaines d'exclusion, ainsi que quelques différenciations au sujet de la qualification des fournisseurs. La législation considère également la possibilité d'exclure des fournisseurs présentant des irrégularités, en fonction de leur évaluation financière et professionnelle et quelques garanties liées à la vie privée.

Quant à la durabilité, rien n'est mentionné, mais on s'attend à ce que des points environnementaux soient inclus dans les marchés publics, au sein du cadre établi par l'Union européenne.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

En Turquie, la responsabilité sociale des entreprises (RSE), en tant que modèle de gestion, est encore dans ses toutes premières étapes de mise en œuvre. Outre quelques mesures dans le domaine de la protection de l'environnement et, à un niveau moindre, dans le domaine social, il y a très peu d'activités commerciales bénévoles.

Bien que depuis le début de la décennie actuelle il y ait eu certains agents de promotion de la RSE, ils ont encore peu d'impact sur la société, les administrations d'entreprises et les administrations publiques.

Le PNUD a commencé un processus de mise en œuvre de la RSE en Turquie en étudiant le potentiel du pays en la matière et en permettant la création d'un siège social national du Pacte mondial. Bien que plusieurs sociétés soient devenues membres de l'initiative, quelques études ont démontré que la plupart des sociétés ont peu de connaissance concernant la RSE et beaucoup de difficultés à appliquer les principes du Pacte mondial. Par conséquent, les études considèrent qu'une augmentation de la prise de conscience concernant le concept parmi les sociétés turques et la promotion de la création d'un réseau national de RSE, est la clé pour commencer à répandre la RSE dans le secteur d'activité turc.

Les sociétés présentant un niveau plus élevé de pratiques de RSE sont celles qui sont associées à l'UE ou à d'autres pays de l'OCDE, avec lesquels ils ont pris certains engagements avec des clients, des groupes d'intérêt ou des actionnaires.

Il convient de mentionner que le gouvernement a récemment coopéré avec le Programme des Nations unies pour le développement dans des programmes de promotion de RSE ainsi que dans la création de partenariats entre des représentants gouvernementaux et d'entreprises pour réaliser les objectifs de responsabilité sociale. Ces partenariats incluent aussi quelques références à la participation de groupes d'intérêt dans la conception de stratégies nationales et quelques considérations plus spécifiques en référence à des sociétés constituant l'indice ISE 30 (Bourse d'Istanbul). Au niveau local, il y a un accord entre la municipalité de Besiktas et le PNUD en matière de la promotion de la RSE dans des sociétés à travers un bureau soutenu par la municipalité pour les dix prochaines années.

En tout état de cause et même si quelques sociétés impliquées montrent de l'intérêt pour la promotion de la RSE, la plupart des activités et des initiatives développées dans cette optique consistent à publier des rapports, des guides, des études de cas, etc., ainsi qu'à organiser des conférences, des ateliers et des programmes de formation.

En ce qui concerne les initiatives du secteur privé, il convient de mettre en évidence le projet pour le développement de la société civile lancé par la société privée ARGE dans le cadre d'une stratégie de RSE pour la Turquie. En partant de l'idée qu'une société civile bien structurée qui participe à la prise de décisions du pays, met en valeur les mécanismes sociaux, légaux et environnementaux du pays, la société a développé un projet de formation complet et intensif pour des organismes de société civile,

en favorisant les alliances avec le secteur public, les sociétés privées et les institutions académiques. En faisant cela, la société profite de sa position stratégique en tant que consultant pour les sociétés et les administrations publiques. Les concepts adoptés concernant les organisations de sociétés civiles incluent le bon gouvernement corporatif et la qualité de gestion, avec une attention particulière aux systèmes de qualité EFQM.

Il convient également de noter la création de l'Association pour la RSE en Turquie (KSS Turkiye), une ONG indépendante composée d'autres organisations sociales, commerciales et académiques, qui concentre ses efforts sur la promotion de la RSE dans le pays.

5. BIBLIOGRAPHIE

- *National Report of Turkey*, Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, 2002.
- *EU Integrated Environmental Approximation Strategy 2007-2023*, ministère de l'Environnement et des Forêts, 2006.
- Plan national d'actions environnementales de la Turquie.
- *Climate Change and Water Resources in Lebanon and the Middle East*, Journal de planification et de gestion des ressources en eau, septembre/octobre 2002.
- *Strengthening Responsible Corporate Citizenship in the Businesses of the MENA Region*, UJRC, Jordanie, août 2006.
- *Sustainable Consumption and Production*, Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA).
- Questionnaire présenté du point focal national du CAR/PP de la Turquie.
- *Corporate Social Responsibility across Middle East and North Africa*, Melsa Ararat, avril 2006.
- *Priority issues in the Mediterranean environment*, PNUE, 2006.
- *Current Status of Renewable Energies in the Middle East – North African Region* PNUE/ROWA, juin 2007.
- *State of the art of sustainable production in the Mediterranean*, PNUE/PAM, 2006.
- *Energy for Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE/ROWA.
- *ESCWA Water Development Report 2: State of water resources in the ESCWA Region*, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ESCWA), décembre 2007.
- *Annual Report 2007. GC Network in Turkey*, Pacte mondial.
- *Global Compact Update: January-October 2007*, Pacte mondial.
- *Annual Activity Report on the Global Compact Network in Turkey*, 2002.
- *Developing Civil Society: Corporate Social Responsibility in Turkey*, Université Boğaziçi MBA, juin 2003.
- *Drivers for Sustainable Corporate Responsibility, Case of Turkey*, Banque mondiale.
- *Screening report Turkey: Chapter 5 – Public procurement*, Secrétariat général des affaires européennes, avril 2006.
- *Turkey's Environment: A Review and Evaluation of Turkey's Environment and its Stakeholders*, Centre régional de l'environnement, mai 2002.
- *Achievements of REC Turkey 2004-2005*, Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale.
- *Developing Standards and Guidelines for Reuse of Treated Wastewater with Risk Assessment in Agriculture of Turkey*, MED-REUNET, février 2005.

- *Economic and Business Challenges for Biodiesel Production in Turkey*, programme d'actions prioritaires à court et moyen terme de l'Union européenne (SMAP), janvier 2005.
- *Coastal Area Management in Turkey*, PNUE/PAM, 2005.
- *First National Communication on Climate Change Republic of Turkey*, PNUD, janvier 2007.

ANNEXE IV : BIBLIOGRAPHIE

Pays méditerranéens membres de l'Union européenne (UE)

- *Contributi per la costruzione di una Strategia Italiana per il consumo e la produzione sostenibili*, DSA, Italie, 2008.
- *Piano d'azione per la sostenibilità ambientale dei consumi della pubblica amministrazione*, Italie, 2007.
- *Environmental Data Yearbook 2007*, APAT, Italie, 2008.
- Josep M. Lozano, Laura Albareda, Tamyko Ysa, Heike Roscher, *Governments and corporate social responsibility*, Barcelone, 2005.
- Observatoire sur la RSE, *La RSC en las memorias del IBEX 35, 2007*, Madrid, 2009.
- *The Principles for Responsible Investment*, Nations unies, 2006.
- *Ground rules for the management of the FTSE4GOOD IBEX Index*, FTSE, Londres, 2008.
- ISTAS-CCOO, *Aspectos sociales de la IPPC. La participación de los trabajadores*, Madrid, 2008.
- Ministère espagnol de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin, rapport biennal de la Convention de Barcelone : *Protocolo para la protección del mar Mediterráneo contra la contaminación causada por fuentes y actividades situadas en tierra*. Madrid, 2009.
- *Estrategia Española de Desarrollo Sostenible*, Madrid, Conseil des ministres du 23 novembre 2007.
- *Energy efficiency action plan*, Chypre, 2008.
- *National strategic reference framework 2007-2013*, Athènes, Grèce, 2006.
- Kostas Batos, *The implementation of IPPC in Greece*, Athènes, Grèce, 2006.
- Panagiotis Karlis, *Examples and experiences for best practices in inspections of IPPC installations in Greece*, Belgrade, Serbie, 2007.
- *A sustainable development strategy for the Maltese islands 2006-2016, third draft*, Malte, 2006.
- *Green Public Procurement Action Plan for Malta, draft*, Malte, 2006.
- *Shipments of Hazardous Waste from Malta – A Notifier's Perspective*, Malte, 2007.
- Andrea Karl Brincat & Daniela Grech, *Waste Management in Malta, an Overview*, Oporto, 2007.
- *Sustainability Indicators - Malta Observatory*, Islands and Small States Institute, Malte, 2004.
- Viktor Gridlc, *Some Programs for Reduction of Environmental Pollution in Slovenia*, Slovénie, 2006.
- *Development Report 2008*, UMAR, Ljubljana, 2008.
- *Slovenia's Development Strategy*, UMAR, Ljubljana, 2005.
- *Estrategia Española de Desarrollo Sostenible*, Madrid, Espagne, 2007.

- *Compras públicas sostenibles en entidades locales*, CRANA, Pampelune, 2008.
- *Directions in Environmental Policy: EU Sustainable Consumption and Production and Sustainable Industrial Policy Action Plan*, EPA, États-Unis, 2008.
- *El medio ambiente en Europa, Cuarta evaluación*, AEMA, Belgrade, Serbie, 2007.
- *Manual sobre la contratación pública ecológica*, Communautés européennes, Bruxelles, 2005.
- *The European Ecolabel for tourist accommodation services in Greece, Cyprus, Malta*, Bruxelles, 2008.
- *EU register of EMAS organisations*, Bruxelles, 2009.
- Thèmes d'actions nationales de l'inspection des installations classées et de la sécurité industrielle pour l'année 2009, Paris, 2009.
- *Mission Bilan Carbone : Présentation des résultats*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, France, 2008.
- *Document récapitulatif des tables rondes tenues à l'Hôtel de Roquelaure les 24, 25 et 26 octobre 2007*, France, 2007.
- *Étude d'impact du projet de loi programme du Grenelle de l'environnement*, Assemblée nationale, France, 2008.
- *Le manuel Procura+ pour un achat public responsable et économiquement avantageux*, Fribourg, 2007.
- Prix Nazionale Comune Riutilizzatore, www.comuneriutilizzatore.it/
- Prix Comuni Ricicloni, <http://ecosportello.org/ssezione.php?sid=13&ssid=24>
- Prix Consumo Sostenibile, <http://www.fondazioneicu.org/premio.html>
- Prix CompraVerde pour la durabilité de l'Administration publique, www.forumcompraverde.it/premio.html
- Prix Ecohitech, <http://www.ecofocus.it/page.asp?pag=540&evid=174#eve>
- Prix Innovazione Amica dell'Ambiente, www.premioinnovazione.legambiente.org
- Prix Oscar dell'imballaggio, www.istitutoimballaggio.it/29/oscar_dell_imballaggio/breve_storia.php
- Prix Eni – Premio Protezione dell'Ambiente, www.eniaward.net
- Réseau espagnol du Pacte mondial des Nations unies, www.pactomundial.org/index.asp
- Projet Eco-textil, www.eco-textile.gr
- Projet Green Drachma II, www.greendrachma.gr/index.php?l=en
- Gorenje Group, mémoire de RSE, www.gorenjegrup.com/en/social_responsibility
- Istrabenz, rapports de durabilité, www.istrabenz.si/eng/sustainabledevelopment/sustainablereport
- Petrol, informations corporatives, www.petrol.si/en/index.php?sv_path=216,220
- Global Compact en Slovénie, www.ungc-slovenia.si/eng/
- IRDO, Institut pour le développement de la responsabilité sociale, www.irdo.si
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Maribor, www.gzs.si
- GreenLabels, www.greenlabelspurchase.net/en-procurement-standards-slovenia.html
- Umanotera, Fondation slovène pour le développement durable, www.umanotera.org
- Institut statistique de Slovénie, www.stat.si/eng/tema_okolje_energetika.asp

- Planning Bureau, www.planning.gov.cy
- Réseau turco-chypriote du Pacte mondial, www.tcungc.org/
- PNUD - Programme pour la coopération et la confiance à Chypre, www.undp-act.org
- CSR Hellas, www.csrhellas.org
- Impronta Etica, www.improntaetica.org
- CSR Europe, www.csreurope.org

Les Balkans

- *Sustainable consumption and production in South East Europe and Eastern Europe, Caucasus and Central Asia*, Agence européenne pour l'environnement, 2007.
- Document de référence : *Regional workshop on Sustainable Consumption and Production and Education for Sustainable Development : Challenge for 21st Century*, Zagreb, Croatie, 2005.
- Document de référence de la sixième conférence ministérielle : *Environment for Europe*, Belgrade, Serbie, octobre 2007.
- Résumé de la conférence : *Time for action – towards sustainable consumption and production in Europe*, Slovénie, septembre 2007.
- *Survey of Reporting on Corporate Social Responsibility (CSR) by the Largest Listed Companies in Eight Central and Eastern European (CEE) Countries*, programme EWMII/PFS, , Budapest, Hongrie, mai 2004.
- *Europe's environment: The fourth assessment*, Agence européenne pour l'environnement, 2007.
- *Strategic environmental analysis of Albania, Bosnia & Herzegovina, Kosovo and Macedonia*, Scandiaconsult Natura AB et le Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale, juillet 2000.
- *Regional Environmental Cohesion : towards SEE strategy for Urban Sustainable Development : RENCO*, région du Sud-Est de l'Europe (SEE) (2007-2008) et Serbie (2008-2009).
- *Donordialogue ISSUE No. 12, Monthly E-briefing*, novembre 2007.
- *Call for expression of interest for CDM projects under the bilateral cooperation agreement between Italy and Republic of Albania*, octobre 2007, Rome-Tirana.
- *Baseline Study on Corporate Social Responsibility Practices in the Western Balkans*, PNUD, 2008.
- *National Strategy for Development and Integration 2007-2013*, Conseil des ministres de la République d'Albanie, mars 2008.
- *Assessment of projects potential in the fields of renewable energy source, energy efficiency and forest management, in the framework of the clean development mechanism foreseen by the Kyoto Protocol in the Republic of Albania*, Département de recherche environnementale et du développement, Italie, 2007.
- Site Internet du Centre pour l'environnement et le développement durable (CESD).
- *Strategy for Bosnia and Herzegovina*, Banque européenne, septembre 2007.
- *National Environment Action Plan*, Bosnie-Herzégovine, mars 2003.
- *Priority National Environmental Action Plan*, Bosnie-Herzégovine, mars 2003.
- *Rapport annuel 2005 et 2007*, Bosnie-Herzégovine, PNUD, 2005-2007.
- *National Environment Action Plan (NEAP)*, Croatie.

- *Accelerating CSR practices in the new EU member states and candidate countries as a vehicle for harmonization, competitiveness, and social cohesion in the EU - Croatia National Report*, PNUD, Zagreb, mai 2007.
- *Promoting Corporate Social Responsibility and Quality Workplace Project – Final Project Report*, PNUD, Croatie, août 2004 - juillet 2007.
- *Projections of greenhouse gas emissions*, ministère de l'Environnement, de la Protection, de la Planification et de la Construction de Croatie, Zagreb, novembre 2004.
- *Environmental Operational Programme 2007-2009*, République de Croatie, septembre 2007.
- *Second, Third and Fourth National Communication of the Republic of Croatia under the United Nations Framework Convention on Climate Change*, ministère de l'Environnement, de la Protection, de la Planification et de la Construction de Croatie, Zagreb, novembre 2006.
- *Environmental Impact Assessment of Lake Skadar/Shkodra integrated Ecosystem Management Project – Final Report*, ministère du Tourisme et de la Protection de l'Environnement du Monténégro et ministère de l'Environnement, des Forêts et de la Gestion des Eaux d'Albanie, Mai 2007.
- *National Strategy of Sustainable Development of Montenegro*, ministère du Tourisme et de la Protection de l'Environnement du Monténégro, janvier 2007.
- *Economic Policy of Montenegro for 2008*, Gouvernement du Monténégro, décembre 2007.
- Rapport de Progrès sur le Monténégro pour 2007 dans le cadre de la Convention de Bâle.

Pays du MENA

- *Roundtable Meeting of Experts on Sustainable Production and Consumption in the Arab Region*, Ligues des États arabes, mars 2008.
- *State of Environment in the Arab Region A progress Report*, PNUE, 2003.
- *The African 10 Year Framework Programme (10YFP) on Sustainable Consumption and Production*.
- *Climate Change and Water Resources in Lebanon and the Middle East* dans *Journal of Water Resources Planning and Management*, septembre-octobre 2002.
- *Industry and Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE / ROWA / ESCWA / CAMRE, septembre 2001.
- *Integrated Natural Resource Management for Combating Desertification in West Asia*, PNUE / ROWA, décembre 2006.
- *Voluntary Environmental Initiatives for Sustainable Industrial Development : concept and applications*, PNUE / ROWA, mars 2004.
- Document de référence *Corporate Social Responsibility and Corporate Citizenship in the Arab World*, Caire, Égypte, novembre 2007.
- *Strengthening Responsible Corporate Citizenship in the Businesses of the MENA Region*, UJRC, Jordanie, août 2006.
- *Corporate Social Responsibility across Middle East and North Africa*, Melsa Ararat, avril 2006.
- *Energy for Sustainable Development in the Arab Region*, PNUE / ROWA.
- *Environment Outlook for the Arab Region*, PNUE / ROWA, 2009.
- *Promoting Sustainable Energy Production and Consumption in the Arab Region*, ONU/ ESCWA, mars 2008.
- *Arab Climate Campaign*, Ligue des activistes indépendants, octobre 2007.

- *The GEF Strategic Partnership for the Mediterranean Large Marine Ecosystem – Regional Component : Implementation of agreed actions for the protection of the environmental resources of the Mediterranean Sea and its coastal areas*, identifie les actions prioritaires pour une gestion intégrée des zones côtières, avril 2006.
- *Priority issues in the Mediterranean environment*, PNUE, 2006.
- *Current Status of Renewable Energies in the Middle East – North African Region*, PNUE / ROWA, juin 2007.
- *Sustainable Consumption and Production in Africa : Second Regional Status Report*, PNUE, 2004-2006.
- *State of the art of sustainable production in the Mediterranean*, PNUE / PAM, 2006.
- *Sustainable Building & Construction in The Arab Region*, Ligue des États arabes, juin 2005.
- *ESCWA Water Development Report 2 : State of water resources in the ESCWA Region*, ESCWA, décembre 2007.
- *Sustainable Consumption and Production*, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.
- *Bulletin de liaison entre partenaires du programme de gestion et de protection de l'environnement (PGPE) N° 10-15*, juin 2006 - octobre 2007.
- *Projet de renforcement de capacités sur les achats publics responsables en Afrique Francophone : Étude diagnostique sur les achats publics éco-responsables au Maroc*, PNUE / ENDA, août 2006.
- *Rapport provisoire : Renforcement des capacités dans certains pays du METAP pour le coût de dégradation de l'environnement dans les zones côtières*, METAP, décembre 2005.
- *Les indicateurs du développement durable du Maroc*, Observatoire National de l'Environnement du Maroc, janvier 2006.
- *Morocco Summary National Status Report on Sustainable Consumption and Production*, CMPP, mars 2006.
- *Éléments pour un état des lieux de la responsabilité sociale de l'entreprise au Maroc*, Global Compact, janvier 2007.
- *Programme du séminaire international Développement durable, responsabilité sociale des entreprises et performances économiques : bilan, enjeux et perspectives*, Marrakech, novembre 2008.
- *First International Meeting of the Marrakech Task Force on Sustainable Tourism Development Final Report*, Paris, septembre 2006.
- *Évaluation du système des études d'impact sur l'environnement au Maroc*, Mai 2007, Programme de gestion et de protection de l'environnement (GTZ-PGPE).
- *Enjeux de l'eau au Maroc -n° 2621*, CGEM Infos, février 2008.
- *La Coopération financière allemande avec le Royaume du Maroc dans le domaine l'eau et l'assainissement* - Christoph Gabriel Krieger, KfW Maroc, février 2009.
- *Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc - Prospective Maroc 2030*, Abdellah Laouina pour le Haut Commissariat au Plan, mars 2006.
- Divers documents : *Stratégie nationale, Plan d'action national pour l'environnement* sur <http://www.minenv.gov.ma/>, Secrétariat d'État auprès du ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement.
- *Plan d'action national*, Programme d'action mondial / PNUE.

- *Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité*, Mostafa Madbouhi, octobre 2006.
- *Air pollution*, Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA).
- *Energy Efficiency and Renewable Energy*, résumé d'étude nationale, Égypte, Plan Bleu, mars 2007.
- *Annual Guide for Environmental Data and Indicators*, EEAA/ APAT, 2008.
- *The National Environmental Action Plan of Egypt 2002/17*, décembre, 2001.
- Avant-projet : *Sustainable Consumption and Production Programme for Cairo City*, août, 2008.
- *Natural ongoing desertification in the arid and semi-arid regions of the middle east*, étude géologique menée en Israël, 2002.
- *ISRAEL Environment Bulletin volume 31*, ministère de la Protection de l'Environnement d'Israël, octobre 2006.
- *Sustainable development in different sectors*, ministère de la Protection de l'Environnement d'Israël, 2005.
- *Energy Efficiency and Renewable Energy: Israel – National study*, Plan Bleu, mars 2007.
- *Sustaining the environment in Israel*, ministère de la Protection de l'Environnement d'Israël.
- *National Report for CSD-14/18 Thematic Areas*, ministère de la Protection de l'Environnement d'Israël, 2006.
- *The path toward sustainable development in Israel*, ministère de la Protection de l'Environnement, 2007 et 2008.
- *Strategic Plan for Sustainable Development in Israel : Government Decision n° 246*, mai 2003.
- *CR in Israel : Emerging Upward*, Maala-Business for Social Responsibility, mars 2007.
- *Maala – Ten years of reforming Israel's Business Sector*, Maala-Business for Social Responsibility, 2008.
- *Israel's economic engine A.U. event focuses on 'Israel Biz at 60'*, publication en ligne du *Washington JewishWeek*, mars 2005.
- *La Géopolitique de l'eau au Liban*, SMAP Clearing House, 2005.
- *Thermal standard for buildings in Lebanon*, PNUD.
- *Land Use and Environment*, Social Infrastructure CDR, septembre 2007.
- *Emergency Reconstruction and Rehabilitation Project (LOAN 3562-LE) and Solid Waste and Environmental Management Project (LOAN 3899-LE)*, Banque mondiale, janvier 2007.
- *Priorities for Capacity Building Needs for the Conservation and Sustainable Use of Biodiversity in Lebanon : Focusing on sustainable use*, initiative d'études sur la biodiversité dans les zones arides, Université américaine de Beyrouth, 2005.
- Résumé de : *Regional Seminar on Sustainable Development and Competitiveness of the Agro-food Sector*, Beyrouth, décembre 2005.
- *Official Report on the Work Progress of the Directorate General of Environment 1999-2003*, ministère de l'Environnement du Liban, 2004.
- *Cleaner Production Factsheet*, Centre libanais de production propre.
- *State of the Energy in Lebanon*, ALMEE.
- *Coastal Area Management Program (CAMP)-Lebanon*, programme d'actions prioritaires, 2005.

- *The Lebanese Center for Energy Conservation Project (LCECP) in process of becoming the National Center Energy Conservation*, économie d'énergie, juin 2007.
- *National Action Plan for the Reduction of Pollution into the Mediterranean Sea from Land based Sources*, PNUE/PAM, octobre 2005.
- *Water Supply, services de base*, CDR, septembre 2007.
- *2001 SOER : Summary and conclusions*, ministère de l'Environnement/LEDO.
- *2001 SOER : Industry (section 3)*, ministère de l'Environnement/LEDO, 2001.
- *Cost of Environmental Degradation – the Case of Lebanon and Tunisia*, Département de l'environnement de la Banque mondiale, juin 2004.
- *Article A Stakeholder Approach to Corporate Social Responsibility : A Fresh Perspective into Theory and Practice*, *Journal of Business Ethics*, printemps 2008.
- *Article A Three Country Comparative Analysis of Managerial CSR Perspectives : Insights from Lebanon, Syria and Jordan*, *Journal of Business Ethics*, printemps 2008.
- *Implementation of the European Neighbourhood Policy in 2007 : Progress Report Lebanon*, Commission des Communautés européennes, avril 2007.
- *Corporate Social Responsibility in Lebanon*, Association libanaise de transparence, 2005.
- *Corporate Social Responsibility Involvement in Lebanon*, culture d'entreprise, octobre-novembre 2003.
- *Corporate social responsibility and the challenge of triple bottom line integration : insights from the Lebanese context*, *Int. J. Environment and Sustainable Development Vol.5 N° 4*, 2006.
- *Status and Potentials of Renewable Energy Technologies in Lebanon and the Region (Egypt, Jordan, Palestine, Syria)*, Green Line Association, février 2007.
- *Centre libanais de production propre*, UNIDO, 2008.
- *2006 At a glance*, Centre libanais de production propre (LCPC), 2006.
- *Annual Report 2007*, Centre libanais de production propre (LCPC).
- *Plan régional et mesures possibles pour la réduction de la DBO d'origine industrielle de 50 % à l'horizon 2010*, PNUE/PAM, 2007.
- *Atelier Tunisian Ecolabel. The Tunisian Experience*, CITET, mai 2008.
- *Le secteur de l'environnement en Tunisie*, ICEX, septembre 2008.
- *Rapport final sur l'enquête sur la responsabilité sociale des entreprises en Tunisie*, Social Consult, mai 2005.
- *Rapport national sur l'état de l'environnement 2006*, ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Tunisie, 2006.
- *Document de référence : Table-ronde sur les achats publics durables dans l'espace francophone*, Tunisie, décembre 2007.
- *Energy Efficiency and Renewable Energies: Tunisia – National Study Summary - Plan Bleu*, mars 2007.
- *Annual Report 2007. GC Network in Turkey*, The Global Compact.
- *Global Compact Update : Janvier-Octobre 2007*, The Global Compact.
- *Annual Activity Report on the Global Compact Network in Turkey*, 2002.
- *Developing Civil Society: Corporate Social Responsibility in Turkey*, Boğaziçi University MBA, juin 2003.

- *Drivers for Sustainable Corporate Responsibility, Case of Turkey*, Banque mondiale.
- *Screening report Turkey : Chapter 5 – Public procurement*, secrétariat général des affaires européennes, avril 2006.
- *Turkey's Environment : A Review and Evaluation of Turkey's Environment and its Stakeholders*, Centre régional de d'environnement, mai 2002.
- *Achievements of REC Turkey 2004-2005*, Centre régional de d'environnement.
- *Developing Standards and Guidelines for Reuse of Treated Wastewater with Risk Assessment in Agriculture of Turkey*, MED-REUNET, février 2005.
- *Economic and Business Challenges for Biodiesel Production in Turkey*, SMAP, janvier 2005.
- *Coastal Area Management in Turkey*, PNUE/PAM, 2005.
- *First National Communication on Climate Change Republic of Turkey*, PNUD, janvier 2007.
- *National Report of Turkey*, Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), 2002.
- *EU Integrated Environmental Approximation Strategy 2007-2023*, Ministère de l'Environnement et des Forêts de Turquie, 2006.
- Plan d'action national pour l'environnement de Turquie.
- *Communication on progress – The Global Compact*, Rayess Kingdom Group, 2007.
- *Newsletter from the RAC/CP and its National Focal Points No 26*, décembre 2007.
- *Syria : Country Strategy Paper 2002-2006 & National Indicative Programme 2002-2004*, EURO-MED PARTNERSHIP, 2006.
- *Promoting Cross-Sectoral MDG's Based Partnerships – The Global Compact Network Syria*, PNUD, 2008.
- *Enhancing Civic Engagement in CSR through Inclusive Growth based Civic-Private Sector Partnerships*, PNUD, 2008.
- *Strategy Paper 2007-2013 & National Indicative Programme 2007-2010*, Commission européenne, 2007.
- *Country Profile 2002-Syria*, ONU.
- *National Action Plan to Combat Desertification in The Syrian Arab Republic*, PNUD, 2002.
- *The Syrian National Strategy Report for Sustainable Development*, Comité national technique pour le développement durable, novembre 2001.
- *Final Country Report - Syria*, Banque mondiale et METAP, août 2004.
- *Solid Waste Management Project - Syria*, METAP.
- *Second National Report on the Millennium Development Goals (MDGs) in the Syrian Arab Republic 2005*, ONU.
- *Syrian Law on Environmental Protection*, 2002.
- *Biodiversity management in Syria*, Formation sur la gestion durable des marais irakiens, Damas, avril 2008.
- *Biological Diversity : National Report*, PNUD / FEM, ministère de l'Environnement de Syrie, 1997.
- *Strategy & National Environmental Action Plan for The Syrian Arab Republic*, ministère de l'Environnement de Syrie, 2003.

ÉE

PRE



Centre d'activitats regionals per la producció propera (CAR/PP)

Dr. Roux, 80 - 08017 Barcelone (Espagne)

Tél. : + 34 93 553 87 90 - Fax : + 34 93 553 87 95

Courriel : cleanpro@cprac.org

<http://www.cprac.org>



Imprimé sur papier recyclé à 100 % et sans chlore

- *Energy Efficiency and Renewable Energy : Syria – National study's summary*, Plan Bleu, mars 2007.
- *Third National Report 2006 of Syrian Arab Republic*, ministère de l'Environnement de Syrie.
- *Technical Assistance in the Area of Sustainable urban Development*, PNUE / ministère de l'Environnement de Syrie, 2008.